K.
184

VIE
DE
CHANTA

TOM I

EX LIBRIS
BIBLIOTHECÆ
AD USUM ALUMNORUM
SEMINARII S. SULPITII.
Ex bibliotheca Seminarii S. Sulpitii

LA VIE
DE LA VENERABLE MERE DE CHANTAL,

Fondatrice, prémiére Religieuſe, & prémiére Supérieure de l'Ordre de la Viſitation de ſainte Marie.

Par M. L'ABBE' MARSOLLIER *Chanoine, & ancien Prévôt de l'Egliſe Cathedrale d'Uzés.*

TOME PREMIER.

A PARIS,
Chez FRANÇOIS BABUTY, ruë ſaint Jâques, à ſaint Chryſoſtome.

M D C C X V I I.
Avec Approbations & Privilege du Roy.

AVERTISSEMENT.

LA Vie de la Vénérable Mere de Chantal que l'on donne au Public, n'eſt pas la prémiére qui a été imprimée. Peu de tems après la mort de cette bienheureuſe Fondatrice de l'Ordre de la Viſitation de ſainte Marie, Meſſire Henri de Maupas du Four, Evêque du Puy, en compoſa une qu'il dédia à la Reine Anne d'Autriche, pour lors Régente en France. Environ ce même-tems il en parut une autre, composée par le Pere Alexandre Fichet, Théologien de la Compagnie de Jeſus. Enfin ſur la fin de l'année mil ſix cens quatre-vingt ſeize, on en imprima encore une, mais fort abrégée & fort courte, où l'Auteur ne mit point ſon nom.

Comme les deux prémiéres

ſont un peu ſurannées, & que quoi qu'elles ſoient composées avec beaucoup de piété, le ſtile dont elles ſont écrites n'eſt plus du goût d'à-préſent, & que la derniére eſt ſi abrégée, qu'elle laiſſe à ſouhaiter bien des choſes qu'elle ne dit point, & qui ſont pourtant du ſujet qu'elle traite: on en a ſouhaité une nouvelle qui fût plus ample, plus circonſtanciée, & plus inſtructive, telle qu'eſt celle que l'on donne au Public.

La Béatification de la Vénérable Mere de Chantal qu'on ſollicite actuellement à Rome, & qu'on eſpére obtenir dans peu de tems, a été un nouveau motif qui a porté les Religieuſes de la Viſitation à déſirer qu'on fît une nouvelle Vie de leur Bienheureuſe Fondatrice. Elles ont cru que comme elle alloit être dans peu de tems un des objets du culte

des fidelles, on en devoit renouveller le ſouvenir ; qu'on ne pouvoit trop la faire connoître ; que notre ſiécle verroit avec plaiſir les grands exemples de vertu & de ſainteté qu'elle a donnez à l'Egliſe, & qui lui ont fait tant d'honneur dans celui dont nous ne faiſons que de ſortir : & que ce qu'elles doivent à la mémoire de la fidelle Coopératrice de ſaint François de Sales dans la fondation de leur Ordre, demandoit cette marque publique de leur reconnoiſſance.

Elles ont cru encore que le zéle qu'elles doivent avoir pour la gloire de Dieu, exigeoit d'elles qu'elles procuraſſent qu'on mît dans tout leur jour les merveilles de ſa grace, de ſa bonté, & de ſa puiſſance, dans tout ce qu'il a fait pour la ſantification de leur bienheureuſe Mere, dans tout ce qu'elle a fait en correſpondant à ſa grace, pour celle

de tant d'ames qu'elle a arrachées au monde, qu'elle a formées à la ſainteté la plus éminente, & qui ſont aujourd'hui dans le Ciel les compagnes de ſon bonheur ; après avoir partagé avec elle ſur la terre les peines, les travaux, & les ſouffrances dont Dieu s'eſt ſervi pour éprouver ſa vertu, & pour faire connoître l'attachement épuré qu'elle avoit pour lui.

En effet les preuves de la ſainte vie de la vénérable Mere de Chantal, ne ſont point de celles dont l'obſcurité d'une longue ſuite de ſiécles nous dérobe la connoiſſance, ou qu'elle rend incertaines & ſuſpectes. Elle a vêcu preſque de nos jours. Il y a peut-être encore au monde des témoins de ce que l'on raconte de ſes actions, & de ſes vertus. L'Ordre de la Viſitation qui lui eſt redevable de ſa naiſſance, & de ſes merveilleux progrès, en

conſerve chérement le ſouvenir ; il eſt & ſera dans tous les ſiécles une preuve ſubſiſtante des grandes choſes que Dieu a opérées en elle, & par elle. La liaiſon même qu'a ſa vie avec celle de ſaint François de Sales, ne permettra pas que la mémoire s'en perde, ni qu'on puiſſe douter de ſa ſainteté, & de la gloire qu'elle lui a procurée.

Tout ce qu'il y a eu pendant ſa vie de perſonnes diſtinguées dans l'Egliſe & dans l'Etat, les Prélats les plus reſpectables par leur ſcience, & par leur vertu ; les Princes, les Princeſſes, les Grands du monde, tout dépoſe en ſa faveur. Dieu même s'eſt déclaré & ſe déclare encore tous les jours pour elle ; & l'on a entre les mains les preuves autentiques d'un ſi grand nombre de miracles, que les plus incrédules ſeroient comme forcez de s'y rendre, ſi l'on n'avoit attendu le

jugement de l'Egliſe pour être en droit de les publier. On n'a pu cependant ſe diſpenſer d'en rapporter quelques-uns qui étoient trop liez avec quelques récits qu'on a été obligez de faire pour en pouvoir être séparez. On pourra rapporter les autres dans une ſeconde édition, ou les ajoûter à celle-cy quand le ſaint Siége en aura jugé.

Comme on peut être Saint ſans faire des miracles; on a cru que quoi qu'on ne rapportât pas ceux de la vénérable Mere de Chantal, la perſuaſion de ſa ſainteté, que la lecture de ſa ſainte vie inſpire, n'en ſouffriroit pas. La maniére dont elle a vêcu eſt le plus grand de tous les miracles, & l'on doit être bien plus étonné qu'une femme ait eu la force pendant plus de quarente ans, de ne rien donner à la nature, & de ne rien refuſer à la grace, que ſi on la voïoit

ressuſciter des morts.

C'eſt ſur ce principe que l'Egliſe, au jugement de laquelle on ne peut trop conformer le ſien, reconnoît un grand nombre de Saints & de Saintes, dont on ne rapporte aucun miracle. Mais comment en jugeroit-elle autrement, après ce que Notre-Seigneur a dit lui-même à cette occaſion. *Pluſieurs* (dit-il) *me diront en ce jour là, Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? N'avons-nous pas chaſſé les Démons en votre nom? Et n'avons-nous pas fait pluſieurs miracles en votre nom? Et alors je leur dirai hautement; je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi vous qui faites des œuvres d'iniquité.* Mais il ajoûte auſſi-tôt qu'il ne jugera pas de même de ceux qui écoutent ſa parole, & qui la pratiquent; parce qu'en effet, c'eſt dans cette pratique que conſiſte la véritable ſainteté, & non pas Matth. ch. 7. v. 22.

dans le pouvoir de faire des miracles. On ne peut pas douter de l'éminente sainteté de saint Jean-Baptiſte, Jeſus-Chriſt l'a (pour ainſi dire) canonisé avant ſa mort, lorſqu'il a dit de lui *qu'il étoit le plus grand de tous les enfans des hommes*. Cependant l'Ecriture ſainte de laquelle ſeule nous apprenons ce qui le regarde, n'en rapporte aucun miracle. Ce n'eſt donc pas du récit que l'on pourroit faire de pluſieurs merveilles que Dieu a bien voulu opérer par le miniſtére de la vénérable Mere de Chantal, que dépend la haute opinion que l'on doit avoir de ſa ſainteté, quoique l'Egliſe, lorſqu'elle procéde à la canoniſation des Saints, emploïe cette preuve pour en autoriſer le Culte.

L'on a donc entrepris cette Vie pour faire connoître au Public une des plus grandes Saintes qui ait vêcu dans le dernier ſié-

cle. On s'eſt ſervi pour la compoſer des Vies de la vénérable Mere de Chantal qui ont été imprimées juſques à préſent ; de celles des quatre prémiéres Meres de l'Ordre écrites par la Mere Françoiſe Magdelaine de Changy, Supérieure du prémier Monaſtére d'Annecy, dédiée au Pape Alexandre ſeptiéme, où il y a bien des choſes qui ont rapport à la bienheureuſe Fondatrice. L'on a encore conſulté toutes les vies de ſaint François de Sales, qui a été juſques à ſa mort le Directeur de la vénérable Mere, qui de ſon côté a été la fidelle coopératrice de ce ſaint Evêque, dans la fondation de l'Ordre de la Viſitation de ſainte Marie. L'on a encore trouvé dans la vie de Loüis de Sales frere du bienheureux Evêque de Genêve, composée par le Pere Buffier de la Compagnie de Jeſus, beaucoup de

choſes qui ont rapport à celle de la Mere de Chantal, auſſi-bien que dans l'Oraiſon Funébre de cette bienheureuſe, prononcée par le Pere de Lingendes de la même Compagnie. L'on a encore conſulté la vie de la Ducheſſe de Montmorency, à l'eſtime, à l'amitié, à la confiance de laquelle la vénérable Mere a eu tant de part; & qui depuis la mort de cette bienheureuſe Fondatrice, fut Religieuſe de la Viſitation & Supérieure du Monaſtére de Moulins.

L'hiſtoire manuſcrite des fondations des Monaſtéres de l'Ordre de la Viſitation, nous a encore été d'un grand ſecours, auſſi-bien que pluſieurs manuſcrits qui ont été envoïez tant par le prémier Monaſtére d'Annecy, que par quelques autres Maiſons de l'Ordre; ainſi comme les Religieuſes de la Viſitation n'ont rien négligé de ce qui pouvoit

donner à l'Auteur de cette vie, une connoiſſance exacte & bien circonſtanciée de ſon ſujet, tant par rapport aux faits, que par rapport aux ſentimens de leur bienheureuſe Fondatrice, de ſon côté il a donné toute ſon attention à tout ce qui pouvoit contribuer à la ſatisfaction, & à l'édification des Lecteurs.

Aux trois prémiers livres qui contiennent le récit de la vie de la vénérable Mere de Chantal, l'on a jugé à propos d'en ajoûter un quatriéme, qui traite de ſon eſprit, de ſes ſentimens, & de ſes maximes touchant les vertus Chrétiennes & Religieuſes. On y a mêlé pluſieurs faits qui n'avoient pas trouvé place dans ſon hiſtoire, & qui ne ſont pas moins inſtructifs qu'édifians. Ce Livre qui paroît d'abord n'avoir été fait que pour des perſonnes qui vivent dans la retraite & dans les Cloîtres, ne laiſſera pas d'être

très-utile aux autres. Les ſentimens de la Mere de Chantal ſont remplis d'un ſi grand ſens, les régles de conduite qu'une longue expérience lui avoit appriſes ſont ſi sûres, ſi accommodées aux différens caractéres d'eſprit & de cœur qu'on a à gouverner dans les Communautez, qu'en les ſuivant elles ne contribueront pas moins au bon réglement des familles, qu'au ſage gouvernement des Monaſtéres.

On ne parle point du ſtile, des réflexions, & de tout ce qu'on appelle les ornemens de l'hiſtoire, on en laiſſe le jugement au Public. L'on ſe contentera de dire qu'on n'a rien épargné pour rendre la lecture de la nouvelle Vie de la vénérable Mere de Chantal que l'on donne au Public, auſſi agréable, & auſſi intéreſſante, qu'elle eſt édifiante & utile.

APPROBATION.

De Monsieur d'Arnaudin Docteur de Sorbonne & Curé de saint Martin à saint Denis en France.

MAdame de Chantal a donné des marques si sûres, si éclatantes de sa solide piété, & a procuré un si grand bien à l'Eglise par l'Etablissement de l'Ordre de la Visitation qui est la bonne odeur de Jesus-Christ, qu'on ne sçauroit trop loüer Monsieur l'Abbé MARSOLLIER, de s'être appliqué à écrire la Vie de cette illustre Dame, si remplie de l'esprit du Christianisme, & qui doit être regardée comme un modéle de la perfection Evangélique. Ce sçavant homme avoit déja donné au public la Vie de saint François de Sales; mais il semble qu'il eût manqué quelque chose à la Vie d'un si grand Saint, s'il n'eût pas fait celle de Madame de Chantal, qui a été toute sa vie si étroitement unie à cet homme Apostolique, & qui étant toûjours entrée dans ses vûës & dans ses desseins, a été comme un autre lui-même. Pour faire l'Eloge de cet excel-

lent ouvrage, & pour exciter les fidéles à le lire assiduëment, le seul nom de l'Auteur suffit ; car tout le monde sçait que Monsieur l'Abbé Marsollier dont le génie est supérieur, ne fait rien de médiocre ; que son stile est poli, châtié, vif, & naturel ; qu'en narrant les actions dont il parle, il les anoblit toûjours par la beauté & l'éloquence de ses expressions, & par le talent qu'il a de relever & de peindre en beau toutes les circonstances des faits qu'il raconte, sans s'écarter jamais de la vérité. Qualitez qu'on desire toûjours dans un historien, & qui sont néanmoins bien rares. Ces deux volumes bien loin de renfermer rien de contraire à la foi & aux bonnes mœurs, sont capables de fortifier la croïance foible & chancelante des Chrétiens, & de les rendre des Saints, s'ils sont attentifs aux vertus qui leur sont ici exposées, & qui sont si dignes de leur imitation. A Paris ce 23. Novembre 1716.

D'ARNAUDIN.

APPRO-

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier une Vie manuſcrite de la vénérable Mere de Chantal prémiére Fondatrice de l'Ordre de la Viſitation : la Vie ſi eſtimée de ſaint François de Sales auſſi Fondateur de ce ſaint Ordre, qui a paru en dernier lieu, a fait deſirer que celle-ci fût écrite de la même main ; c'eſt ce qui a été exécuté d'un ſtile dont le Lecteur ſera auſſi content, qu'édifié des vertus de cette ſainte Fondatrice. A Paris le ſeize Octobre mil ſept cens quinze.

C. LEULLIER.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requeſtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conſeil, Prévoſts de Paris, Baillifs Sénéchaux, leurs Lieutenans civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT, notre bien amé *Le Sieur* ABBE' MARSOLLIER ;

nous aiant fait remontrer qu'il ſouhaitteroit faire imprimer & donner au public un Livre intitulé *La Vie de la vénérable Mere Jeanne Françoiſe Fremiot, Baronne de Chantal, Fondatrice premiere Religieuſe & Superieure de l'Ordre de la Viſitation de ſainte Marie* ; s'il nous plaiſoit lui accorder nos lettres de Privileges, ſur ce neceſſaires. A ces cauſes voulant favorablement traiter ledit ſieur Expoſant ; Nous lui avons permis & permettons par ces préſentes de faire imprimer ledit Livre en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement, ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & debiter par tout notre Roïaume, pendant le tems de huit années conſecutives, à compter du jour de la date deſdites preſentes ; faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition quelles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance ; comme auſſi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ladite Vie de la vénérable Mere Jeanne Françoiſe Fremiot Baronne de Chantal, Fondatrice, prémiére Religieuſe & Supérieure de l'Ordre de la Viſitation de ſainte Marie ; en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits ſous quelque pretexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement ; ſans la permiſſion expreſſe, & par écrit dudit ſieur Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits de trois mil livres d'amende contre chacun des contrevenans,

dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant & de tous dépens dommages & interêts ; à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelle ; que l'impression dudit Livre sera faite dans notre Roiaume & non ailleurs, en bon papier & en beau caractére, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique ; un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Chancelier de France, le sieur Voisin Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des présentes ; du contenu desquelles Vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit sieur Exposant ou ses ayant causes, pleinement & paisiblement sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement ; Voulons que la copie desdites présentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original ; Commandons au prémier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles, tous Actes requis & necessaires, sans demander autres permission & nonobstant clameur de Haro Chartre Normande & lettres à ce contraires ; Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le quin-

ziéme jour du mois de Decembre : l'an de grace mil ſept cens ſeize : Et de notre Regne le deuxiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

FOUQUET.

Regiſtré ſur le Regiſtre N. 4. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 96. N. 117. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du 13. Aouſt 1703. Fait à Paris le 22. Decembre 1716.

DE LAULNE *Syndic.*

Et M. l'Abbé Marſollier à cedé & tranſporté à FRANÇOIS BABUTY Libraire à Paris, tous ſes droits & prétentions au preſent Privilege, pour en joüir ſuivant le Traité fait entr'eux, ſigné double, le 28. Aouſt 1715.

Les Exemplaires ont été fournis le dernier Decembre 1716.

TABLE

De ce qui eſt contenu dans les deux Volumes de la Vie de la vénérable Mere de Chantal.

TOME PREMIER.

LIVRE I. page 9.
LIVRE II. p. 200.

TOME SECOND.

LIVRE III. page 9.
LIVRE IV. *qui contient ſon eſprit, ſa conduite & ſes maximes, touchant les vertus Chrétiennes & Religieuſes.* 213.
CHAPITRE I. *Sentimens de ſaint François de Sales ſur les vertus, & la ſainteté de la Vénérable Mere de Chantal.* ibid.
CHAP. II. *Continuation des ſentimens de ſaint François de Sales, ſur l'éminente ſainteté de la vénérable Mere de Chantal.* 218
CHAP. III. *De la Foi. Combien la vénérable Mere de Chantal a excellé*

dans cette vertu. 225.
CHAP. IV. *De l'espérance Chrétienne, & de la confiance en Dieu. Sentimens & conduite de la vénérable Mere de Chantal par rapport à ces deux vertus.* 231.
CHAP. V. *De la piété, & de l'obligation qu'ont tous les hommes & tous les Chrétiens en particulier, d'aimer Dieu & Jesus-Christ. Combien la vénérable Mere de Chantal a excellé dans ces deux vertus.* 238.
CHAP. VI. *Du mépris du monde. De l'estime de la vie Religieuse. Combien la vénérable Mere de Chantal a estimé l'Etat Religieux, combien elle a méprisé le monde.* 247.
CHAP. VII. *De l'humilité Chrétienne & Religieuse. Que cette vertu étoit profondément gravée dans le cœur de la vénérable Mere de Chantal.* 254.
CHAP. VIII. *Continuation du même sujet.* 264.
CHAP. IX. *De l'admirable pureté de la vénérable Mere de Chantal. De son amour pour l'abnégation de soi-même, & pour la mortification.* 279.
CHAP. X. *Suite du même sujet.* 290.
CHAP. XI. *Du Desintéressement de*

la vénérable Mere de Chantal. De ſon amour pour la pauvreté. Combien Dieu a béni l'une & l'autre. 304.
CHAP. XII. *Suite du même ſujet.* 312.
CHAP. XIII. *De l'obéïſſance Religieuſe. Sentimens & pratique de la vénérable Mere de Chantal.* 321.
CHAP. XIV. *Suite du même ſujet.* 328.
CHAP. XV. *De la Priére, & de l'Office Divin. Combien la vénérable Mere y étoit aſſiduë. De ſa dévotion au ſaint Sacrifice de la Meſſe, à la ſainte Vierge, & aux Saints, ſurtout à ceux qu'elle avoit choiſis pour ſes Patrons particuliers auprès de Dieu.* 344.
CHAP. XVI. *Suite du même ſujet. De la Priére, de la Méditation & de la Contemplation de la vénérable Mere de Chantal.* 354.
CHAP. XVII. *Que les ſentimens & la pratique de la vénérable Mere de Chantal touchant l'Oraiſon mentale, ſont très-oppoſez aux ſentimens, à la pratique & aux excès de quelques Modernes, touchant la même Oraiſon mentale.* 368.
CHAP. XVIII. *De la patience*

dans les maux & dans les contrariétez de la vie. Combien la vénérable Mere de Chantal a excellé dans cette vertu. 383.

CHAP. XIX. *Du zéle de la vénérable Mere de Chantal pour la pratique des Régles, & pour la perfection de ſes Religieuſes. De ſa vigilance & de ſa condeſcendance à l'égard des foibles. Combien elle aimoit ſes Religieuſes, & combien elle en étoit aimée.* 396.

CHAP. XX. *Sentimens & conduite de la vénérable Mere de Chantal à l'égard des affaires temporelles. De l'éloignement qu'elle avoit des procès.* 407.

CH. XXI. *Inſtructions que donne la vénérable Mere de Chantal, aux Supérieures & aux inférieures de l'Ordre de la Viſitation, ſur la maniére dont elles doivent ſe conduire.* 416.

CH. XXII. *Suite des inſtructions de la vénérable Mere de Chantal.* 424.

CH. XXIII. & dernier. *Inſtructions de la vénérable Mere de Chantal, ſur la charité & la ſincére union des cœurs, qui doit régner ſur toutes choſes parmi les Religieuſes de la Viſitation.* 430.

SOMMAIRE
DU
LIVRE PREMIER.

NOBLESSE des Pere & mere de Madame de Chantal, plus diſtinguez encore par leur vertu que par le rang qu'ils tenoient dans le monde. Sa naiſſance. Etat de la France par rapport à la Religion, quand elle vint au monde. Elle perd ſa mere à l'âge de dix-huit mois. Le Preſident Fremiot ſon Pere, ſupplée à cette perte par l'éducation Chrétienne qu'il lui donne. Averſion pour l'héreſie, qu'il inſpire tant à elle qu'à ſes autres enfans. Preuves que Madame de Chantal donne de cette averſion dès ſa plus tendre jeuneſſe. Ses ex-

cellentes qualités, ſes diſpoſitions à la plus éminente pieté. De l'éducation des enfans, combien il eſt important de commencer de bonne heure à leur inſpirer l'amour de la vertu. Sentimens du Preſident Fremiot ſur ce ſujet. Madame de Chantal par ſa ſageſſe & par ſa modeſtie, devient le modelle des filles de qualité de ſon tems. Son éloignement des pompes & des plaiſirs du monde. Elle accompagne en Poitou la Baronne d'Effran ſa ſœur. Sa conduite dans ce voyage. Son attachement à la Religion Catholique lui fait refuſer un mariage avantageux qu'on lui propoſe. Le Preſident Fremiot la fait revenir à Dijon, & la marie quelque tems après au Baron de Chantal d'une des meilleures maiſons de Bourgogne. Maniere dont elle ſe conduiſit dans le mariage. Son mari lui propoſe de ſe charger des affaires de ſa maiſon. Elle en fait difficulté. Il lui raconte à cette occa-

sion l'hiſtoire de la vertueuſe Baronne de Chantal ſa mere. Madame de Chantal ſe rend à ce grand exemple, & ſe charge des affaires de ſon Mari. Avec quelle ſageſſe elle les conduiſit. Elle regle ſa Maiſon de la maniere du monde la plus Chrêtienne. Inſtructions qu'elle donne à ſes domeſtiques. Comment elle ſe conduiſoit pendant l'abſence de ſon Mary lorſqu'il alloit à la guerre, ou qu'il étoit à la Cour. Sa grande charité envers les pauvres, le ſoin qu'elle en avoit, particulierement des malades, ſa merveilleuſe humilité dans ces occaſions. Caractere de la pieté de Madame de Chantal. Son Mari tombe dangereuſement malade, reflexions Chrêtiennes qu'il fait pendant ſa maladie. Il prend la reſolution de quitter le grand monde, la guerre & la Cour. Soins que Madame de Chantal eût de luy pendant ſa maladie. Il guerit, mais quelque tems après il eſt bleſſé mortellement à la chaſſe par

un de ſes parens par un malheur qui n'a peut-être point d'éxemple. Il pardonne ſa mort à ce parent qui en étoit la cauſe innocente Il ordonne à ſa femme & à ſes enfans de la pardonner à ſon exemple, & de n'en jamais faire aucune pourſuite. Grand exemple que Madame de Chantal donne dans cette occaſion. Mort Chrêtienne du Baron de Chantal. Extrême affliction de ſa veuve. Vie Chrêtienne qu'elle mene pendant ſon veuvage. Elle redouble ſes ſoins & ſa charité envers les pauvres. Elle eſt preſque toute occupée du ſoin des malades. Grands exemples qu'elle donne d'une charité heroïque. Elle a beaucoup à ſouffrir ſous la conduite d'un Directeur qui ne connoiſſoit pas ce que Dieu demandoit d'elle. Dieu lui fait connoître mais obſcurément qu'il luy deſtine Saint François de Sales pour la conduire. Prieres ferventes & continuelles qu'elle fait pour obtenir de Dieu un Directeur qui

fut selon son cœur ; recit qu'elle fait elle-même de ce qui se passoit dans son interieur. Elle va à Dijon pour les affaires de ses enfans, & pour y rendre ses devoirs au Président son Pere dont elle étoit tendrement aimée. Elle retourne à Bourbilly, son séjour ordinaire. Nouveaux exemples de vertu & de charité qu'elle y donne. La considération de ses enfans l'oblige d'aller demeurer avec le Baron de Chantal son Beau-Pere à Monthelon, elle y mene avec elle son Fils unique & ses trois filles. Ce qu'elle eut à souffrir d'une servante qui étoit en possession de gouverner la maison. Patience admirable de Madame de Chantal. Elle se donne toute entiere au soin des pauvres & des malades. Exemples prodigieux de sa charité. Elle va à Dijon où saint François de Sales prêchoit le Carême. Son frere l'Archevêque de Bourges lui en donne la connoissance,

elle a quelques entretiens avec lui, elle eſt charmée de ſa prudence & de ſa ſainteté. Elle reconnoît qu'il eſt celui que Dieu lui a deſtiné pour la conduire. Elle ſouhaite de ſe mettre ſous ſa direction. Elle en eſt empêchée par des vœux que ſon premier Directeur lui avoit fait faire. Trouble & peines d'eſprit qu'elle eût à cette occaſion. Saint François de Sales va en pelerinage à Saint Claude en Franche-Comté avec Madame de Boiſſy ſa Mere. Il invite Madame de Chantal à s'y rendre pour conferer avec elle de bien des choſes dont elle lui avoit écrites: elle s'y rend. Le S. Evêque reſoud toutes ſes difficultez, fait ceſſer ſes troubles, & lui rend la paix du cœur qu'elle avoit perdue depuis long-tems. Elle ſe met entierement ſous ſa conduite. Il luy donne d'excellentes regles de conduite qui ſont approuvées de tout le monde. Le ſaint Evêque retourne dans ſon Diocèſe & Madame de

Chantal à Dijon. Ses peines d'esprit recommencent plus fort qu'auparavant. Elle en écrit à saint François de Sales, qui après avoir travaillé en vain à les calmer par ses Lettres, l'invite à se rendre au Château de Sales pour en conferer ensemble. Elle propose ce Voyage à son Pere, qui lui fait sur cela bien des difficultez. Elle obtient enfin son consentement. Elle part, elle arrive au Château de Sales, elle y passe dix jours pendant lesquels elle eut plusieurs Conferences avec le Saint Evêque sur ses dispositions interieures; il resoud encore toutes ses difficultés, & rétablit le calme dans son cœur. Il ajoûte d'excellentes regles aux premieres qu'il lui avoit données pour sa conduite. Recit de plusieurs entretiens qu'il eut avec Madame de Chantal, elle retourne à Monthelon auprès de son beaupere & de ses enfans. Elle regle en toutes choses sa conduite sur les avis de saint François de

Sales. Elle donne des instructions pleines de sagesse & de pieté à son fils unique & à ses filles, & s'applique toute entiere à leur éducation ; sentimens qu'elle leur inspiroit. Elle continuë à avoir soin des pauvres & des malades. Exemples surprenans de sa charité : elle met par-là sa vie en danger. Ses parens & son Pere même lui font sur cela de fortes remontrances. Elle trouve le moyen de les contenter sans abandonner le soin des malades. Recit des services rendus à plusieurs malades, qui sont autant de preuves de son heroique charité. Manière dont elle allioit ces soins avec ce qu'elle devoit à ses enfans.

LA VIE
DE LA
VENERABLE MERE
JEANNE FRANCOISE
FREMIOT,
BARONNE DE CHANTAL

Fondatrice, premiere Religieuse, & premiere Superieure de l'Ordre de la Visitation de sainte Marie.

LIVRE PREMIER.

QUOIQUE la naissance, les dignités, les rangs, & tout ce qui fait l'objet de l'admiration, & de l'ambition des hommes soient comptés pour très-peu de chose devant Dieu, & que la vertu seule soit capable de les distin- LIV. I.

Liv. I. guer à ſes yeux, il eſt vrai néanmoins que lorſque l'on uſe de ces avantages dans les vûës que Dieu a eûes en les donnant ou en les établiſſant, ils ne contribuent pas peu à donner à la pieté cet éclat qui frappe les eſprits, qui attire l'attention des hommes, qui ſollicite & qui gagne les cœurs ; c'eſt ce même éclat qui donne aux bons exemples une nouvelle force, & qui porte ſi ſouvent à les imiter.

C'eſt apparamment dans cette vûë & par rapport aux deſſeins que Dieu avoit ſur la Mere de Chantal, qu'il lui donna une naiſſance illuſtre, ſoûtenuë de toutes les qualités du corps & de l'eſprit qui pouvoient en relever les avantages.

Maupas Vie de la Ven. Mere de Chantal. I. Part. chap. 1.

Elle deſcendoit du côté paternel de la noble famille des Fremiots, l'une des plus anciennes du Duché de Bourgogne, égallement diſtinguée par les premieres places qu'elle a occupées dans l'auguſte Parlement de Dijon, & par la probité incorruptible qui ſembloit y être héréditaire. Du côté Maternel elle deſcendoit de l'illuſtre Maiſon de Berbiſy, alliée à toutes les meilleures Maiſons de la Province, & qui y remplit de-

puis quatre ſiecles les premieres Charges de l'Epée & de la Robe. Liv. I.

Benigne Fremiot Pere de la venerable Mere de Chantal, étoit Preſident à Mortier au Parlement de Bourgogne. Henry IV. qui connoiſſoit ſes grandes qualités, & à qui il avoit rendu des ſervices très-importans dans des temps fort difficiles, voulut le faire Premier Preſident, mais comme il falloit pour cela ôter cette grande Charge à celui qui en étoit revêtu, le Preſident Fremiot la refuſa, & ce refus ne ſervit qu'à l'en faire paroître plus digne.

Il eût trois enfans de Marguerite de Berbiſy ſa femme, Marguerite, Jeanne Françoiſe, & André Fremiot. La premiere fut mariée au Baron d'Effran. La ſeconde eſt celle dont avec l'aſſiſtance de Dieu j'entreprens décrire la Vie. André fut Archevêque de Bourges. Il édifia l'Egliſe par ſon éminente pieté, & par toutes les qualités qui peuvent former un ſaint Evêque.

Jeanne Françoiſe Fremiot, nâquit *ibid.* ch. à Dijon le vingt-troiſiéme de Janvier de l'an mille cinq cent ſoixante & douze. Elle fut nommée Jeanne au

Liv. I. Baptême, & Françoise à la Confirmation. Elle n'avoit que dix-huit mois lorsqu'elle perdit sa Mere. Comme ç'etoit une Dame d'une grande vertu, & qu'elle étoit très-appliquée à bien élever ses enfans, il sembloit que leur éducation en dût souffrir; mais le Président leur Pere, homme d'une éminente vertu y suppléa, & il sçût si bien allier ce qu'il devoit au public & à sa famille, que ses trois enfans se trouverent tous dignes de lui, & de la vertueuse Mere qui leur avoit donné la naissance. Cependant comme les fonctions de sa Charge ne lui permettoient pas de veiller
Ibid. sur leur conduite avec toute l'assiduité qu'il eût souhaité, & qu'il étoit persuadé qu'en fait d'éducation tout dépend des commencemens, il mit auprès de ses enfans des personnes sages & de confiance qui ne les perdoient point de vûë, & qui lui rendoient un compte exact de leurs moindres actions. Il ne crût pas que cette précaution le dispensa de s'appliquer lui-même à former leurs mœurs, il les voïoit, il leur parloit tous les jours. Il les instruisoit par ses exemples, qui faisoient d'autant plus d'impression

sur ces jeunes esprits, qu'on avoit grand soin d'éloigner de leurs yeux tout ce qui en eût pû diminuer l'effet. LIV. I.

Le Calvinisme étoit alors en France sur un pied qui mettoit en garde contre lui toutes les familles Catholiques zelées pour l'ancienne Religion. Henry quatriéme parvenu à la Couronne, ne trouvant point d'autre moïen d'éteindre les guerres civiles, & de rendre à la France le calme & l'abondance dont ces mêmes guerres l'avoient privée depuis si long tems, avoit accordé l'Edit de Nantes à ceux qui en faisoient profession. En vertu de cet Edit, ils étoient admis à peu près comme les Catholiques presque à toutes les Charges de la Robe & de l'Epée. Les Mariages devenoient communs, on s'allioit sans scrupule avec des gens d'une Communion si differente de la Catholique. L'on embrassoit même impunément le Calvinisme, & cette impunité donnoit tous les jours lieu à des apostasies aussi frequentes que scandaleuses.

Le President Fremiot voïoit avec douleur les avantages que les Heretiques tiroient des graces que le Roy avoit été contraint de leur accorder, l'a-

Liv. I. bus qu'ils en faiſoient, & les dangers où les Catholiques étoient expoſés par les frequens commerces qu'ils avoient avec les Calviniſtes. Le peril étoit d'autant plus grand que le caractere même de ces novateurs expoſoit à de grands riſques tous ceux qui n'étoient pas aſſés inſtruits, ou qui n'étoient pas aſſés ſur leurs gardes, toûjours prêts à diſputer ſur la Religion dont ils s'étoient rendus les Juges, pleins de préjugés contre d'anciens uſages qu'ils traitoient d'abus, entêt és d'une prétenduë capacité, toûjours armés de quelques paſſages de l'Ecriture ſainte qu'ils n'entendoient pas, & qu'ils avoient ſans ceſſe à la bouche, tout cela étoit capable d'ébranler, & de pervertir les ignorans & les foibles dans la foy qui font toûjours le plus grand nombre. La tentation étoit d'autant plus forte, que ſous pretexte de la liberté Evangelique mal entenduë, ils avoient aboli toutes les pratiques penibles ſi neceſſaires pour domter les paſſions pour prévenir les chûtes, ou pour les reparer, dont l'uſage étoit ſi ancien, ſi generalement reçû par tous les Chrétiens, & ſi

clairement marqué dans l'Evangile, & dans tous les écrits des Apôtres. Liv. I.

Le Preſident Fremiot, penetré du danger de la ſéduction où ſes enfans ſe oient exposés, s'il venoit à leur manquer avant qu'ils fuſſent en état de juger du vrai & du faux, de ce que l'on doit ſuivre ou de ce qu'il faut éviter, crût qu'un des points principaux de l'inſtruction qu'il étoit obligé de leur donner, étoit de les prémunir contre l'hereſie & de les affermir dans la foy, dans l'attachement & dans la ſoûmiſſion à l'Egliſe, à ſon authorité ſeule capable de fixer l'inconſtance des hommes, d'arrêter leur préſomption, & de les conduire sûrement à la connoiſſance de la verité & de la regle des mœurs, la plus certaine & la plus à l'épreuve de tout ce qui ſeroit capable de les corrompre.

Dans cette vûë, il faiſoit ſouvent en preſence de ſes enfans des Conferences familieres & à leur portée, ſur les points controverſés entre les Catholiques & les heretiques, & il leur faiſoit rendre compte de ce qu'ils en avoient retenu. Jeanne Françoiſe Fremiot, depuis Baronne de Chantal

Liv. I. paroiſſoit auſſi attentive que ſon âge le lui pouvoit permettre à tout ce qui ſe diſoit dans ces entretiens, elle n'avoit alors qu'environ cinq ans, cependant quoi qu'à cet âge on ſoit ſi peu porté aux choſes qui demandent de l'application, il ne falloit point la contraindre pour la mener à ces Conferences, elle y alloit d'elle-même, & l'on s'apperçût bien-tôt qu'elle en profitoit autant qu'elle en étoit capable.

Vie de Maupas. I. Part. chap. 2.

Ibid. Un jour que le Preſident ſon Pere s'entretenoit avec un Seigneur Calviniſte, elle s'échapa de ſa Gouvernante, courut à ce Seigneur, & lui dit, *Monſieur, vous ne croïés pas que Jeſus-Chriſt eſt au Saint Sacrement, cependant il a dit qu'il y étoit, vous croïés donc qu'il eſt un menteur.* Ce Seigneur ſurpris de cette petite ſaillie, lui répondit ce qu'il crût être à la portée d'un enfant, puis pour faire ſa paix avec elle, il lui mit dans ſon tabelier une poignée de dragées. Elle fut auſſitôt les jetter au feu, & ſe tournant vers celui qui les lui avoit données; *Monſieur* (lui dit-elle) *voilà comme les Heretiques bruſleront dans l'enfer, parcequ'ils ne croïoient pas ce que nôtre-Seigneur a dit.* Dans

Dans une autre occaſion, elle dit à ce même Seigneur, *Monſieur, ſi vous aviés donné un démenti au Roy, on vous feroit mourir. Que devez-vous donc attendre de Dieu, vous qui donnés ſi ſouvent des démentis à ſon Fils qui a dit ſi clairement qu'il étoit au Saint Sacrement.* On rapporte volontiers ces petits traits de l'enfance de la Venerable Mere de Chantal, parcequ'ils font connoître que Dieu prévient de bonne heure de ſes lumieres & de ſes graces, ceux qu'il appelle comme elle à une éminente ſainteté. Liv. I. *Ibid.*

Le Preſident Fremiot ne ſe contentoit pas de prévenir ſes enfans contre une Hereſie dont alors tant de gens en France ſe laiſſoient séduire, il ne lui ſuffiſoit pas de les inſtruire lui-même des myſteres, & de ce que la Religion a de ſpeculatif, il donnoit tous ſes ſoins à former leurs mœurs, à leur inſpirer l'horreur du vice, & l'amour de la vertu, à en faire de veritables Chrêtiens également utiles à leur famille, à l'Egliſe, à l'Etat, & par conſequent propres à toutes les conditions auſquelles il plairoit à Dieu de les appeller; il avoit pour maxime de laiſſer décider

Liv. I. à Dieu du sort de ses enfans, & il étoit persuadé qu'un bon esprit joint à une vertu solide rend propre à tout, & qu'avec ces deux qualités on est en état de remplir les devoirs de tous les états dans lesquels la Providence peut engager.

Mais comme l'on meurt à dix ans aussi bien qu'à cinquante & à soixante, & qu'à cet âge même le cœur d'un enfant peut-être déja corrompu, qu'il peut s'être rempli de l'estime de sa qualité, & de l'amour des biens sensibles, & qu'on peut se perdre pour jamais à cet âge aussi bien que dans un plus avancé, le Président Fremiot, étoit persuadé qu'on ne pouvoit s'appliquer trop-tôt à l'instruction des enfans, à les élever dans les sentimens d'une pieté solide, & qu'on ne devoit pas remettre à le faire dans un tems où peut-être ils ne seront plus, ou du moins où ils ne seront plus capables de les goûter, de les mediter & de s'en nourrir.

Il disoit à cette occasion : un Pere, qui connoît les grands avantages auxquels les Chrétiens sont appellés, doit il élever ses enfans pour l'Etat, & non pour le Ciel. Pour le Prince,

& non pour Jesus-Christ, pour une Liv. I.
societé de quelques jours, & non pour une societé qui ne finira jamais, pour une vie, pour des biens qu'il peut perdre à tous momens, & non pour une vie, pour des biens, dont la durée & la possession seront éternelles.

Conformément à ces sentimens, la principale attention du Président étoit d'élever ses enfans d'une maniere qu'ils ne perdissent point l'innocence & la sainteté de leur Baptême, il leur parloit souvent des obligations qu'ils y avoient contractées, du droit inestimable qu'ils avoient acquis par ce Sacrement à l'heritage de Jesus-Christ. Il veilloit sans cesse à ôter de devant leurs yeux les objets capables de les tenter, à lever de terre (pour ainsi dire) toutes les pierres qui auroient pû les faire tomber. A proportion qu'ils avançoient en âge, il fortifioit ses instructions, il leur donnoit au lieu du lait que demande l'enfance, une nourriture plus solide, il les conduisoit peu à peu jusqu'à l'intelligence des vérités fondamentales de la Religion, il les affermissoit dans l'estime des vrais biens, dans

Liv. I. l'eſperance du bonheur que Dieu a promis à ceux qui l'aiment, & dans un genereux mépris des grandeurs humaines. A ces inſtructions il ajoûtoit celles qui étoient neceſſaires pour faire de ſes enfans d'honnêtes gens même ſelon le monde, il leur inſpiroit le bon goût, la politeſſe & tout ce qui pouvoit les former aux devoirs de la vie civile, ſelon l'état auquel il plairoit à Dieu de les appeller.

Une des principales attentions du Preſident étoit que la ſageſſe & la vertu ne ſe preſentaſſent à ſes enfans que par intervalle (pour ainſi dire) & avec un viſage riant capable de les attirer & de s'en faire aimer, perſuadé qu'on recule ſouvent en ſe preſſant trop d'avancer. Il étoit exact ſans être sévére, il avoit toute la condeſcendance que demande l'âge tendre des enfans, peu capable d'une attention ſuivie & qui dure trop. Il ne les fatiguoit jamais par une exactitude indiſcrete & par conſequent rebutante. Conduite importante & qui ne peut être trop ſuivie.

En effet ſi les enfans ſe font une idée triſte & ſombre de la ſageſſe & de la vertu, ſi la liberté & le déré-

glement ſe preſentent à eux ſous une LIV. I.
figure agréable, tout eſt perdu, l'on travaille en vain, il eſt bien rare qu'ils deviennent ſages & vertueux. Faites leur donc aimer la ſageſſe & la vertu, mais faites en même tems qu'ils la rendent aimable lors qu'ils ſeront en âge de la pratiquer. Apprenés-leur à ne point confondre dans les gens de bien ce qui vient de l'éducation & du tempéramment, avec ce que la pieté a coutume d'inſpirer, bien loin d'être cauſe des défauts que l'on remarque en eux, elle les corrige ou du moins elle les adoucit lorſqu'elle eſt ſincere & bien entenduë. Mais parce que les enfans quelque ſoin qu'on ait de former leur jugement ne ſont pas capables le plus ſouvent de faire ces diſtinctions, il ne faut point s'obſtiner à leur mettre devant les yeux, & à leur faire goûter certaines perſonnes pieuſes dont l'exterieur a quelque choſe de dégoutant.

Pour ce qui eſt de celles dont les manieres ſont aimables, il ne faut pas tellement livrer les enfans à ce qui fait impreſſion ſur leurs ſens, qu'on ne leur faſſe remarquer ſur toutes choſes ce que les gens de bien ont

Liv. I. de commode, d'eſtimable & de plus capable de les faire aimer leur ſincerité, leur modeſtie, leur deſintereſſement, leur fidelité, leur diſcretion, leur douceur, mais ſur tout leur pieté qui eſt la ſource de tout le reſte, & le fondement de toutes les vertus.

Maupas I. Part. chap. 3.

Le Preſident Fremiot étoit d'autant plus attentif à obſerver dans l'éducation de ſes enfans tout ce que l'on vient de rapporter, qu'il avoit été élevé lui même de la maniere du monde la plus chrêtienne, & la plus capable de former un grand homme également utile à la Religion & à la Patrie. La bonne éducation des enfans étoit heréditaire dans ſa famille, ſon pere en formant ſes mœurs avoit ſuivi le modele ſur lequel il avoit été formé, ainſi les inſtructions étoient ſoutenuës par les exemples domeſtiques, les enfans pour être vertueux n'avoient qu'à être les imitateurs de leurs Peres.

Cette heureuſe ſucceſſion de vertus ne finit pas en la perſonne du Preſident Fremiot, ſes enfans l'imiterent comme il avoit imité ſes Peres, & ſes petits enfans ne dégenererent point de la vertu de leurs Ancêtres. Mais l'on

peut dire que Jeanne Françoiſe Fremiot (dont l'on écrit la Vie) fut celle qui profita le plus des inſtructions de ſon Pere, ſur-tout du côté de la pieté. Rien ne l'emportoit dans ſon cœur ſur ce qu'elle croïoit devoir à Dieu, c'étoit l'unique motif qui la faiſoit agir. Ce fut l'unique fin qu'elle ſe propoſa dans toute la ſuite de ſa Vie, ce fut auſſi ce qui l'éleva à cette ſainteté éminente dont on verra les preuves dans tout le cours de cette hiſtoire. LIV. I.

Cependant quelque tendreſſe qu'eut le Preſident Fremiot pour ſes enfans, il ſe vit obligé de s'en ſeparer. Il envoïa à Paris André ſon fils unique deſtiné à l'Archevêché de Bourges, pour y continuer ſes études, & comme Marguerite ſa Fille aînée étoit en âge d'être pourvûë, il la maria au Baron d'Effran de la Maiſon de Neucheſe, l'une des meilleures du Poitou. Son deſſein étoit de garder auprès de lui Jeanne Françoiſe ſa cadete pour ſa conſolation; mais Madame d'Effran le pria avec tant d'inſtances de luy permettre d'emmener ſa ſœur pour quelque tems en Poitou qu'il ne pût la lui refuſer. Elles parti-

Liv. I. rent enſemble, & le Preſident reſta ſeul occupé des affaires publiques & des devoirs de ſa Charge.

Il parut dans cette occaſion que le Preſident Fremiot, laiſſoit à la Providence la diſpoſition de ſes enfans. Il n'eſt rien de plus naturel à un Pere qui n'a qu'un fils de ſouhaiter qu'il perpetuë ſa famille, & qu'il ſoit l'heritier du nom, des biens, & de tous les avantages qu'il eſt en état de lui laiſſer. Dans cette occaſion que ne fait on pas pour tourner un enfant du côté du monde & pour l'y engager, ſur-tout quand il eſt bien fait, bien élevé, & propre à ſoûtenir un grand nom. Le Preſident Fremiot devoit entrer d'autant plus naturellement dans ces ſentimens, que ſon fils promettoit beaucoup, cependant comme il le vit porté à l'état Eccleſiaſtique, perſuadé que Dieu l'y appelloit, bien loin de s'y oppoſer il le fit élever d'une maniere conforme à une profeſſion ſi ſainte, & lui inſpira tous les ſentimens qui le pouvoient rendre également utile à l'Egliſe & à l'Etat.

Comme ſes filles avoient beaucoup de pieté, il lui eut été aiſé de les por-

ter

ter (particulierement Mademoiſelle Fremiot la cadete) à embraſſer la Vie Religieuſe, mais comme il crut que Dieu ne les y appelloit pas, il les maria toutes deux, perſuadé que le monde avoit beſoin de grands exemples, & qu'on n'en devoit pas éloigner des filles Chrétiennes lorſque Dieu leur avoit donné aſſez de force pour ſe garantir de ſa corruption, & pour y ſoutenir par leurs actions la ſainteté de la Morale Evangelique. L'on ne peut en cela aſſez admirer les voïes de Dieu, il voulut qu'une jeune fille qu'il deſtinoit à être la Mere ſpirituelle de tant de ſaintes Vierges, paſsât par l'état du mariage, qu'elle aprît dans le monde même à le mépriſer, & qu'elle y acquît cette experience ſi néceſſaire à la Fondatrice d'un grand Ordre, qui devoit connoître, ménager, & appliquer dans les vûës de Dieu, tant d'eſprits d'un caractere ſi different. LIV. I.

Mademoiſelle Fremiot ſuivit donc Madame d'Effran ſa Sœur en Poitou. Cette Dame qui alloit s'établir dans une Province où elle ne connoiſſoit perſonne, ne penſoit qu'à la conſolation qu'elle pouvoit recevoir d'une

Liv. I. Sœur qu'elle aimoit tendrement. Dieu avoit d'autres vûës, il permit ce voïage pour y faire éclater la vertu naissante de Mademoiselle Fremiot, son innocence y fut si fortement attaquée, qu'elle y eût succombé, si Dieu ne l'eût soutenuë, & n'eût fait voir en sa personne que les choses les plus foibles animées de son esprit, sont capables de resister à tout ce que le monde a de plus fort, & de plus séduisant.

Maupas 1. part. chap. 3.

Mademoiselle Fremiot trouva chez le Baron d'Effran son beaufrere les choses sur un pied bien different de ce qu'elles étoient dans la maison de son Pere qu'elle n'avoit point quittée depuis sa naissance : le President Fremiot avoit élevé ses enfans avec toute l'attention possible, & avec toutes les précautions que demande une éducation chrétienne. Comme il vouloit qu'ils aimassent sincerement la vertu, il n'avoit rien épargné pour la leur rendre aimable, & pour leur faire trouver dans l'innocence d'une vie frugale & reglée les plaisirs solides qui naissent de la paix du cœur, & d'une conscience qui n'a rien à se reprocher. Il leur accordoit tous les di-

vertiſſemens qui convenoient à leur âge ; mais il avoit eu ſoin d'en bannir toutes les ſocietez ſuſpectes, point de garçons avec les filles, ni même des filles dont l'eſprit n'étoit ni reglé ni ſûr. LIV. I.

A l'occaſion des nôces du Baron d'Effran, toute la Nobleſſe du voiſinage ſe rendit chez lui, on s'efforça à l'envi à divertir les nouveaux mariez. Ce n'étoit que feſtins & danſes, les plaiſirs ſe ſuccedoient les uns aux autres, & tous les jours on en inventoit de nouveaux.

Comme Mademoiſelle Fremiot, étoit bien faite & d'une figure agréable, qu'elle avoit beaucoup d'eſprit, beaucoup de douceur & de complaiſance dans l'humeur, & qu'elle étoit regardée comme un parti avantageux; toute la jeune nobleſſe s'attachoit à lui plaire, & à la divertir, à gagner ſon eſtime & à s'inſinuer dans ſon cœur. Que d'ennemis à combattre d'autant plus dangereux qu'ils ne déplaiſent pas, que l'innocence ſans experience n'eſt pas toûjours aſſez ſur ſes gardes, & que le pretexte d'une recherche permiſe ſemble autoriſer bien des choſes dont l'uſage du mon-

Liv. I. de ne permet pas souvent de se défier.

Madame d'Effran fit dans cette occasion une chose qui faillit à perdre sa sœur. Elle mit auprès d'elle pour en avoir soin, une Demoiselle âgée qui étoit depuis long-tems dans la maison de son mari, mais dont elle ne connoissoit pas assez l'esprit. Sous un dehors où il paroissoit de la sagesse & de la retenuë, elle avoit un cœur très-corrompu, & très-propre à seduire une jeune personne, qui jugeant d'autrui par soi-même, ne pense pas même à s'en défier.

Comme Mademoiselle Fremiot avoit un fort bon cœur & fort sensible à l'amitié, il ne fut pas difficile à cette dangereuse personne de s'insinuer dans son esprit, & de gagner sa confiance, peu de gens sont à l'épreuve de la flatterie, de l'assiduité, des services & de la complaisance. On s'accoûtume même insensiblement à aimer les mœurs & les sentimens des gens qui ont trouvé le secret de se faire aimer, & le plaisir qu'on trouve d'abord avec les malhonnêtes gens, fait peu à peu estimer ce qu'ils ont même de mépriſable. La vieille Demoiselle

ne manqua pas de se prévaloir du pou- Liv. I.
voir qu'elle s'apperçut bien-tôt qu'elle s'étoit acquis sur l'esprit de Mademoiselle Fremiot. Elle commença par lui inspirer du dégoût pour la Retraite, pour la Lecture, & pour la Priere. Pratiques si necessaires pour soûtenir sur-tout une vertu naissante, & qu'une longue habitude n'a pas encore affermie dans le bien. Elle s'efforça ensuite de lui donner du goût pour les plaisirs, pour les parûres, pour les manieres du monde, pour cette fausse politesse qui s'accorde si mal avec cette pudeur qui sied si bien au sexe, & qui est la plus sûre gardienne de l'innocence; enfin elle n'épargna rien pour mettre bien dans son esprit quelques-uns de ces jeunes Gentilshommes qui s'attachoient le plus à lui plaire.

Mademoiselle Fremiot s'apperçut alors qu'il en est du goût pour les divertissemens, comme de celui que l'on a pour les viandes, qu'en s'accoûtumant aux choses de haut-goût, les viandes communes & simplement assaisonnées deviennent insipides. Jusques alors le seul changement de travail, un petit jeu, une lecture, une

LIV. I. promenade, une converſation innocente avoient ſuffit pour la divertir. Inſenſiblement toutes ces choſes lui parurent fades, lorſque des plaiſirs plus vifs lui manquoient, elle s'ennuoït, elle étoit inquiete, il lui ſembloit que quelque choſe lui manquoit. Cette diſpoſition l'eût menée plus loin, ſi Dieu (à qui elle étoit chere) n'en eût eu pitié, il excita un trouble ſalutaire dans ſon ame, & ce trouble la rappella à ſes premiers ſentimens. Elle comprit que ſi les divertiſſemens innocens ſont plus ſimples, & moins ſenſibles, ils cauſent une joïe plus pure, plus égale & plus durable; au lieu que les plaiſirs vifs & picquans ont toûjours une malignité qui inquiete le cœur, & qui en bannit la tranquilité. Cette réflexion lui en fit faire une autre, qui fut que la compagnie de la vieille Demoiſelle ne lui convenoit point, elle pria Madame d'Effran de la retirer d'auprès d'elle, & depuis ce tems-là elle n'eut plus de commerce avec une perſonne dont l'innocence de ſon cœur ne lui permettoit pas de s'accommoder.

Maupas 1. part. chap. 3.

A cette épreuve il en ſucceda une autre. Un jeune Seigneur Huguenot

riche, bienfait, des mieux alliés de la Province, ami intime du Baron d'Effran, devint fort amoureux de Mademoiſelle Fremiot. Ses aſſiduitez & tout ce qu'il faiſoit pour plaire à la Demoiſeille, découvroit aſſez ſa paſſion ; mais comme cela lui étoit commun avec beaucoup d'autres, il fit confidence au Baron d'Effran de ſes ſentimens pour ſa belle-Sœur, le pria d'appuïer ſa recherche auprès d'elle, & d'engager Madame d'Effran à la favoriſer : le Baron d'Effran qui trouvoit le parti fort avantageux, lui promit tout ce qu'il voulut, il en parla à Madame d'Effran, & il lui fut d'autant plus aiſé de l'engager dans cette eſpece de conſpiration, qu'elle ſouhaitoit paſſionnément d'attacher ſa ſœur à une Province qu'elle avoit (pour ainſi dire) épouſée en ſe mariant au Baron d'Effran. LIV. I.

Mais il ſe preſenta là-deſſus deux difficultez. L'une fut le conſentement du Preſident Fremiot, qui ſeroit d'autant plus difficile à obtenir qu'il étoit queſtion de donner ſa fille à un Huguenot, & de la marier dans une Province auſſi éloignée de la Bourgogne que l'étoit le Poitou. L'autre difficul-

Liv. I. té qui n'étoit pas moindre consistoit à resoudre Mademoiselle Fremiot à épouser un Gentilhomme d'une religion si differente de la sienne, & contre laquelle on avoit eu tant de soin de la prévenir dès son enfance.

Madame d'Effran se chargea de lever la premiere difficulté en obtenant le consentement de son Pere. Elle crut qu'aïant dejà marié sa fille aînée dans la même Province où il s'agissoit d'établir la cadette, quelque répugnance qu'il y eût d'abord, il y consentiroit à la fin. Il ne lui parut pas si facile de lui persuader d'accepter un Huguenot pour gendre ; elle sçavoit que la religion tenoit le premier rang dans l'esprit & dans le cœur de son Pere, que tout cedoit chez lui à cette consideration, mais comme l'on se flatte aisément sur ce qu'on souhaite comme sur ce qu'on aime, elle crut que les avantages que sa sœur trouveroit dans le parti dont il s'agissoit, feroit passer le Presidents sur bien des considerations.

La difficulté à faire consentir Mademoiselle Fremiot à ce mariage se trouva encore plus grande qu'on ne

l'avoit prévu, le Cavalier ne lui déplaiſoit pas, elle ſçavoit que le parti étoit des plus avantageux ; mais ſa religion étoit un étrange obſtacle. Les Loix du Roïaume permettoient ces mariages, & l'Egliſe les toleroit en obtenant diſpenſe; mais Mademoiſelle Fremiot élevée dans les ſentimens de ſon Pere, & perſuadée que tout doit ceder à ce que l'on doit à Dieu & à ſa conſcience, ne faiſoit pas aſſez d'état de la fortune pour expoſer ſa religion à une tentation auſſi forte que celle d'un mariage contracté avec un Calviniſte. LIV. I.

Cette difficulté parut ſi grande à Monſieur & à Madame d'Effran, qu'ils reſolurent de cacher à Mademoiſelle Fremiot la religion du Gentilhomme dont il étoit queſtion, & cependant d'engager l'affaire d'une maniere qu'elle ne pût reculer, lorſqu'elle auroit appris ce qu'on avoit deſſein de lui cacher avec tant de ſoin.

Vie abregée de Madame de Chantal.

Ce mariage fut donc propoſé à Mademoiſelle Fremiot, avec la précaution dont on vient de parler, par Madame d'Effran. Mademoiſelle Fremiot qui ne ſe défioit pas de ſa ſœur, & qui ne la croïoit pas capable de lui pro-

Liv. I. poſer un mariage avec une perſonne d'une religion ſi differente de la ſienne, ne s'éloigna pas d'abord de cette propoſition ; le Gentilhomme redoubla ſes aſſiduitez & ſes complaiſances, & il avoit ſur-tout grand ſoin de cacher ſa religion ; comme Monſieur & Madame d'Effran favoriſoient ſa recherche, & que Mademoiſelle Fremiot qui le regardoit comme un homme qu'on lui deſtinoit pour mari, ne ſe cachoit plus tant de l'inclination qu'elle avoit pour lui, il ſe flatoit d'un heureux ſuccès lorſque Mademoiſelle Fremiot apprit (on ne ſçait pas par quelle voie) qu'il étoit Calviniſte, & que Madame d'Effran de concert avec lui, lui en avoit fait un myſtere.

Maupas 1. part. chap. 3.

Deſlors ſans heſiter, elle declara à ſa ſœur que ce Gentilhomme ne lui ſeroit jamais rien, elle la pria de ne lui en plus parler, & lui fit des plaintes de la diſſimulation dont elle avoit uſé avec elle dans une affaire où il y alloit du repos de toute ſa vie. Madame d'Effran eut beau lui repreſenter qu'elle ne feroit rien contre ſa conſcience, puiſque les Loix de l'Etat approuvoient ces mariages, & que

l'Egliſe les permettoit, qu'on auroit ſoin d'obtenir toutes les diſpenſes néceſſaires, & qu'on lui donneroit toutes les aſſurances qu'elle pourroit ſouhaiter, que ſa religion ne coureroit aucun riſque. Mademoiſelle Fremiot demeura inflexible dans ſon refus. Liv. I.

Enfin Madame d'Effran qui ſouhaitoit ce mariage avec beaucoup de paſſion, en vint juſques à lui faire eſperer la converſion du Gentilhomme dont il étoit queſtion, elle lui fit valoir le pouvoir qu'une femme qui a l'eſprit & les agrémens qu'elle avoit, a ſur le cœur d'un mari quand elle s'attache à le bien ménager, elle lui promit que Monſieur d'Effran & elle, n'épargneroient rien pour la ſeconder dans un ſi bon deſſein. Madame d'Effran alla même juſques à ſe rendre caution des bons ſentimens du Gentilhomme pour la religion Catholique, & elle lui exagera le merite qu'elle auroit devant Dieu en procurant une pareille converſion. *Ibid.*

Mademoiſelle Fremiot ſe trouvoit dans une de ces occaſions, où un cœur prévenu ne cherche qu'à ſe tromper. Ce que Madame d'Effran lui diſoit avoit quelque choſe de ſpecieux, la

Liv. I. tendreſſe qu'elle avoit pour elle, ne devoit pas peu contribuer à la perſuader. Bien d'autres que Mademoiſelle Fremiot ſe ſeroient renduës, & auroient été charmées qu'on leur en fournît des pretextes auſſi plauſibles que ceux dont Madame d'Effran ſe ſervoit. Mais quand la grace s'eſt renduë la maitreſſe d'un cœur, elle l'éclaire, elle l'affermit, elle ſupplée à ce que l'âge & l'experience ont coûtume de donner.

Ibid. Mademoiſelle Fremiot répondit donc à ſa ſœur, qu'elle ſe reprocheroit toute ſa vie d'avoir mis ſa religion en danger en épouſant un Calviniſte, que les jeunes gens faiſoient tout eſperer, promettoient tout quand il étoit queſtion de ſe ſatisfaire, qu'il ne falloit jamais compter ſur des promeſſes dictées par la paſſion. Que quand le Gentilhomme qu'on lui propoſoit ſeroit devenu le maître de ſa perſonne par le mariage, il ne feroit que ce qui lui conviendroit. Qu'un changement de religion n'accommoderoit pas ſes affaires, & que dans ces rencontres l'interêt ſeul avoit coûtume de décider. Qu'en un mot elle la prioit de ne lui plus parler de cette affaire, ou

qu'elle écriroit à ſon Pere de la faire LIV. I.
revenir à Dijon.

L'on ne peut pas douter que Mademoiſelle Fremiot ne prit beaucoup ſur elle-même, en rejettant avec tant de fermeté une propoſition qui lui étoit ſi avantageuſe par tout autre endroit que celui de la religion. Quand l'on fait à Dieu de pareils ſacrifices il ne manque jamais d'en recompenſer. Ce refus fut apparemment une des ſources des graces que Dieu répandit depuis ſi abondamment ſur Mademoiſelle Fremiot. Elle y correſpondit avec la fidelité que Dieu demandoit d'elle. C'eſt ce qui la fit parvenir à cette ſainteté éminente que l'on verra dans la ſuite de cette hiſtoire. Heureux qui l'imite & qui marche avec fidelité dans les voyes que Dieu lui marque.

Madame d'Effran qui croïoit devoir decider en aînée du ſort de ſa jeune ſœur, fut fort choquée de ſon refus. Le Baron d'Effran le fut encore d'avantage, le Gentilhomme en fut au deſeſpoir. Mademoiſeille Fremiot fut traitée de petit eſprit, de ſcrupuleuſe, de devote imbecille. Ce mépris fut ſuivi d'une froideur à laquelle Mademoiſelle Fremiot, qui ai-

Liv. I. moit tendrement sa sœur, ne fut pas insensible. Le remede étoit facile, elle n'avoit qu'à prier son pere de la faire revenir à Dijon. La peine avec laquelle il avoit consenti à son éloignement, ne lui laissoit aucun lieu de douter qu'il ne la revît avec plaisir ; mais elle commençoit desors à s'accoûtumer à ne rien vouloir fortement, & à laisser à Dieu le soin & la disposition de tout ce qui la regardoit. Elle comprit même, que comme cette espece d'humiliation où elle se trouvoit, combattoit son amour propre ce dangereux ennemi de la vertu, cet état lui convenoit beaucoup mieux que les loüanges qu'on lui avoit données, que la complaisance, & la consideration qu'on avoit eu pour elle jusques alors dans la maison du Baron d'Effran.

Les choses étoient en cet état lorsque le Presidents Fremiot écrivit à la Baronne d'Effran de lui renvoyer sa sœur à Dijon, qu'elle lui étoit necessaire, & que d'ailleurs le tems qu'il lui avoit promis de la laisser auprès d'elle étoit expiré, les deux sœurs se quitterent avec des marques de tendresse très-sinceres du côté de Made-

moiſelle Frémiot, & du moins appa- Liv. I.
rentes de celui de Madame d'Effran, elle ne pouvoit lui pardonner d'avoir rompu toutes les meſures qu'elle avoit priſes pour l'établir dans le Poitou, & de l'avoir privée par-là des agrémens & des avantages qu'elle prétendoit tirer du mariage de ſa ſœur avec le Gentilhomme qu'elle lui avoit proposé. Madame d'Effran étoit du nombre de ces perſonnes qui veulent fortement tout ce qu'elles veulent, elle aimoit ſa ſœur, mais elle s'aimoit encore plus elle-même, elle n'eût pas fait de difficulté de la ſacrifier à ſon avantage particulier. C'eſt ainſi que l'on trouve peu d'amitiez deſintereſſées, elles ſont toûjours accompagnées de quelque retour du côté de l'amour propre. On ſe retrouve toûjours, ſi peu d'interêt qu'on voudra ; mais il en entre toûjours dans toutes les liaiſons des hommes, & l'exemple de Madame d'Effran en convainquit ſi bien Mademoiſelle Fremiot, qu'elle s'appliqua toûjours depuis à détruire en elle-même cet eſprit d'interêt dont preſque perſonne n'eſt exemt. Elle y réüſſit ſi bien qu'elle parvint enfin à n'aimer rien que Dieu, & à l'aimer

Liv. 1. même d'une maniere si desintereſſée, qu'il n'eſt pas aisé de comprendre qu'on puiſſe porter plus loin l'abandon qu'elle lui fit d'elle-même.

Maupas 1. part. chap. 3. L'un des principaux motifs qui avoit porté le Preſident Fremiot à faire revenir ſa fille à Dijon, fut qu'étant en âge d'être mariée, beaucoup de gens de qualité de la Province la lui avoient fait demander en mariage.

Vie abregée. Comme il étoit le meilleur Pere du monde, qu'il avoit pour ſa fille une tendreſſe particuliere, & qu'il ne penſoit qu'à la rendre heureuſe, il ne voulut rien conclurre ſans ſa participation, & ſans ſçavoir ſi le parti qui lui plaiſoit le plus ſeroit de ſon goût. Mademoiſelle Fremiot s'en remit abſolument au choix de ſon pere, elle l'aſſûra que le parti qui auroit ſon approbation, ne pouvoit manquer de lui plaire.

Sur cette aſſûrance, le Preſident lui propoſa le Baron de Chantal, c'étoit un Gentilhomme fort bien fait, d'une nobleſſe des plus anciennes & des plus diſtinguées de la Province, il étoit l'aîné de la maiſon de Rabutin; & du côté maternel il deſcendoit de celle de ſaint Bernard. Son merite

Maupas *Ibid.*

&

& ſon courage lui avoient acquis l'eſ- Liv. I.
time, la bienveillance, & les bienfaits du Roi Henri quatriéme. Il avoit ſouvent combattu ſous les yeux, & pour le ſervice de ce grand Prince avec une valeur qui l'avoit fait paſſer pour un des plus braves hommes de ſon tems. Mais ce qui avoit le plus contribué à lui acquerir l'amitié du Preſident, étoit ſa rare fidelité au ſervice du Roy. Il en avoit donné des preuves éclatantes dans ces tems malheureux, où le faux pretexte de la religion entraînoit preſque tout le monde dans le parti de la ligue.

Mademoiſelle Fremiot étoit trop convaincuë de la ſageſſe & de la tendreſſe de ſon Pere pour ne pas approuver ſon choix, les nôces ſe firent à Dijon, la Demoiſelle avoit vingt-ans, & le Baron de Chantal vingt-ſept à vingt-huit ; ils ſembloient faits l'un pour l'autre, tous deux bienfaits, tous deux aimables, tous deux prévenus d'une tendre eſtime l'un pour l'autre, auſſi leur mariage fut-il heureux. vie abregée.

Madame de Chantal (car c'eſt le nom que nous lui donnerons deſormais) vêcut dans le mariage, comme

Liv. I. elle avoit vêcu étant fille, c'eſt-à-dire qu'elle fut l'exemple des femmes mariées par ſa ſageſſe, par ſa conduite, & par ſa complaiſance pour ſon mari, comme elle l'avoit été des filles de ſon âge par ſa modeſtie, ſa pieté, & ſa douceur. Le Baron de Chantal n'avoit pas une pieté ſi tendre que celle de ſa femme, mais c'étoit un Gentilhomme plein d'honneur, de droiture, & de religion, zelé catholique, bon ſerviteur du Roy, exact à tous ſes devoirs, ennemi de la débauche & du libertinage, & qui vivoit, dans une profeſſion auſſi licencieuſe que celle des armes, avec toute l'exactitude d'un bon chrétien. Il eſtimoit & aimoit tendrement Mademoiſelle de Chantal, il reſpectoit ſa vertu, & ne trouvoit point mauvais qu'elle donna à Dieu cette préference qui lui eſt ſi dûë, & dont on ne doit jamais ſe diſpenſer.

Maupas 1. part. chap. 4. Vie abr.

Peu de jours après ſon mariage, le Baron de Chantal emmena ſa femme à Bourbilly qui étoit ſa demeure ordinaire, tout Dijon regreta Madame de Chantal & le Préſident ſon Pere eut une peine extrême à ſe ſeparer d'elle.

Lorſque les deux époux furent arrivez à Bourbilly, toute la Nobleſſe des environs vint leur rendre viſite, les réjoüiſſances recommencerent. Pendant pluſieurs jours ce ne fut que feſtins, on inventoit tous les jours de nouveaux plaiſirs pour divertir les nouveaux mariez. Cette maniere de vie n'accommodoit point Madame de Chantal, elle étoit naturellement ſerieuſe, la diſſipation qui eſt ſi fort du goût des jeunes femmes ne l'accommodoit point, elle aimoit ſon mari, elle vouloit regler ſa maiſon, c'eſt ce que cet abord continuel de monde ne lui permettoit pas de faire. LIV. I.

Après qu'elle eut donné à la bienſéance & à l'uſage ce qu'elle crut leur devoir, elle penſa d'autant plus ſérieuſement à mettre un bon ordre dans ſa maiſon, qu'elle ſuccedoit à une femme d'une éminente vertu, qui pendant ſa vie avoit eu grand ſoin de la bien régler. C'étoit la Mere du Baron de Chantal. Le tems qui s'étoit paſſé depuis ſa mort avoit fort dérangé les choſes, le deſordre ſe mettoit dans les affaires, & la dépenſe que faiſoit le Baron de Chantal contribuoit à l'augmenter. Il avoit du bien,

Liv. I. mais les plus grandes richeſſes n'empêcheront pas la ruine d'une maiſon, s'il n'y a de l'œconomie. Dieu aime l'ordre, c'eſt ce qui fait ſubſiſter l'Univers, il a voulu qu'il en fût des parties comme du tout, & que la conſervation des biens des particuliers dépendît de l'ordre que l'on garde dans leur adminiſtration.

Le Baron de Chantal en étoit convaincu, mais il haïſſoit les affaires, il ne pouvoit ſe réſoudre à s'y appliquer. Cela lui fit venir la penſée de s'en repoſer entierement ſur Madame de Chantal, elle avoit l'eſprit excellent, rangé, appliqué, prévoïant, & la maniere dont elle avoit gouverné la maiſon de ſon Pere, ne laiſſoit aucun lieu de douter qu'elle ne s'acquitât fort bien de ce que ſon mari vouloit lui confier. La plûpart des femmes veulent être les maîtreſſes, & ſouvent lorſqu'elles ſont le moins propres à bien gouverner une maiſon, elles veulent que tout dépende d'elles.

Sur ce prejugé le Baron de Chantal propoſa à ſa femme de ſe charger de toutes les affaires de ſa maiſon. Madame de Chantal avoit toute la complaiſance poſſible pour ſon mari, mais

comme elle se sentoit un grand attrait pour la retraite, & pour tout ce qui est capable de nourrir la pieté, elle lui témoigna qu'elle auroit de la peine à s'engager dans tous les embarras qui sont la suite ordinaire des affaires. Liv. I.

Le Baron de Chantal qui avoit penetré le motif de la difficulté que faisoit Madame de Chantal, lui dit qu'en se chargeant des affaires de sa maison, qui par leur mariage étoient devenuës les siennes, elle ne feroit que ce que feu Madame de Chantal sa mere, l'une des plus vertueuses femmes de son tems, n'avoit pas refusé de faire. » Elle avoit été élevée (lui dit-il) « auprès d'une des premieres Princesses « du Roïaume, où certainement elle n'a- « voit appris ni l'œconomie, ni ce qui « peut contribuer au bon gouvernement « d'une maison. Cependant lors qu'elle « fut mariée, mon pere lui aïant temoi- « gné qu'il étoit à propos qu'elle se « chargeât du soin de ses affaires, quel- « que repugnance qu'elle y eût, appa- « ramment par les mêmes motifs que « vous pouvez avoir, elle ne fit aucune « difficulté d'avoir cette complaisance « pour son mari. Elle se jetta donc dans « ces embarras que vous redoutez si » Maupas *Ibid.*

Liv. I. fort, & les affaires furent si bien gou-
» vernées que je reconnois devoir à ses
» soins le bien que je possede aujour-
» d'hui. Ces occupations exterieures ne
» donnerent point d'atteinte à sa vertu.
» Vous en jugerez par le recit de sa mort
» que je vais vous faire. Quelque sensi-
» ble que je sois à la perte d'une si sain-
» te mere, je me fais toûjours un plaisir
» de parler des grands exemples qu'elle
» m'a laissez.

» Plusieurs années avant sa mort (con-
» tinua le Baron de Chantal) » il lui
» vint un cancer au sein, la pudeur
» (portée ce me semble un peu trop
» loin) ne lui permit pas de décou-
» vrir son mal aux Medecins & aux Chi-
» rurgiens, qui sur-tout dans les com-
» mencemens auroient pû y remedier,
» elle en fit même un secret à tout le
» monde, & comme elle se pansoit elle-
» même, personne ne s'en apperçut.

» Enfin le mal devint si grand malgré
» les remedes qu'elle s'appliquoit, qu'el-
» le craignit d'être homicide d'elle-
» même, si elle ne le découvroit pas.
» Quand les Medecins virent le progrès
» de ce terrible mal qui lui avoit man-
» gé toute la poitrine, & tout un côté
» jusques au deffaut des côtes, ils admi-

rerent ſon courage & ſa patience, mais ils refuſerent d'en entreprendre la cure en l'abſence de ſon mari. Elle ſe vit donc obligée d'en écrire à mon pere, elle lui demanda pardon de lui avoir celé ſon mal, & lui dit pour s'excuſer qu'elle l'avoit regardé comme un moïen d'expier ſes pechez, qu'elle étoit perſuadée que Dieu ne permet pas que nous ſoïons tentez au-delà de nos forces, qu'elle avoit eſperé de ſa bonté ou qu'il la gueriroit, ou qu'il lui donneroit la patience dont elle avoit beſoin, que cela lui avoit fait croire qu'elle devoit ſouffrir entre Dieu & elle, s'abandonner à ſa Providence, & ne faire à perſonne confidence de ſon mal. Ces ſentimens (ajoûta le Baron de Chantal) font bien voir que les occupations exterieures ne lui avoient rien fait perdre de ſa vertu, & de cette éminente pieté dont ma vertueuſe mere a toûjours fait une profeſſion ſi uniforme & ſi conſtante. LIV. I.

Le jour marqué pour cette douloureuſe operation étant venu (continua le Baron de Chantal) on voulut la lier ſur ſon lit pour lui appliquer le fer & le feu. Elle dit que cela n'é-

Liv. I. » toit pas neceſſaire, que la raiſon, l'e-
» xemple, & la grace de ſon Sauveur,
» ſuffiſoient pour la retenir dans la ſitua-
» tion où l'on voudroit la mettre. Qu'on
» mit ſeulement devant elle ſon Cruci-
» fix, qu'elle apprendroit de lui à ſouf-
» frir conſtamment. Pendant cette opera-
» tion ſi longue & ſi cruelle, cette ſain-
» te femme eut toûjours les yeux élevez
» au ciel, ou attachez ſur ſon Crucifix.
» Tout le monde fondoit en larmes,
» les Chirurgiens même quoi qu'accoû-
» tumez à ces triſtes ſpectacles ne pou-
» voient s'empêcher d'en répandre. Elle
» ſeule ne ſe donna pas le moindre mou-
» vement, ne fit pas une plainte, & ne
» dit pas un ſeul mot qui pût marquer
» ce qu'elle ſouffroit. Ma vertueuſe
» mere ne mourut pas dans cette cruel-
» le operation, mais elle n'y ſurvêcut
» gueres. Elle mourut peu de jours après
» dans tous les ſentimens de la pieté la
» plus vive.

Madame de Chantal ne put entendre un recit ſi touchant ſans en être attendrie juſques aux larmes, cet exemple fit ſur elle tout l'effet que le Baron de Chantal avoit pretendu. Elle reſolut d'imiter ſa belle mere, elle crut que comme elle ne ſe chargeoit des

des affaires de sa maison que par les LIV. I.
mêmes motifs qui avoient porté cette sainte femme à y donner ses soins, Dieu ne permettroit pas que sa pieté en souffrît aucune atteinte. Elle se soûmit donc à la volonté de son mari, & encore plus à celle de Dieu qu'elle crut voir dans ce que Monsieur de Chantal souhaitoit d'elle. Elle ne se trompoit pas, pour connoître la volonté de Dieu, il ne faut point s'attendre à des revelations particulieres. Tout ce qui est dans l'ordre de sa Providence, tout ce que la droite raison nous prescrit, tout ce qu'exige l'état que nous n'avons embrassé qu'après avoir consulté Dieu, pourvû qu'il ne s'agisse point des choses qu'il nous défend, peut & doit passer pour être sa volonté. Dieu aime l'ordre (comme nous l'avons déja dit) c'est une maxime qu'on ne peut trop repeter, & qui a une étenduë infinie pour regler nos devoirs, tout ce qui est dans l'ordre est conforme à la volonté de Dieu, rien ne nous marque mieux ce qu'il demande de nous.

Madame de Chantal aïant donc jugé que le bon ordre de sa maison & des affaires de son mari demandoit

Liv. I. qu'elle s'en chargeât, & qu'il ne pouvoit être que très conforme à la volonté de Dieu qu'elle eût cette complaisance pour celui auquel l'état du mariage l'avoit soumise, elle y donna tous ses soins ; Monsieur de Chantal qui connoissoit le bon esprit de sa femme en eut une joïe extraordinaire, l'on s'apperçut bien-tôt qu'il ne s'étoit pas trompé au jugement qu'il avoit fait d'elle.

La premiere chose qu'elle fit fut de bien choisir ses domestiques. Elle congédia ceux qui ne lui étoient pas propres, mais elle le fit avec bonté elle eut soin d'eux jusques à ce qu'ils eussent trouvé quelque autre condition qui leur donnât le moïen de subsister.

A ces domestiques congediez elle en substitua d'autres qu'elle choisit avec beaucoup de précaution, enforte qu'elle n'avoit plus personne dans sa maison, qui ne fût propre chacun à sa maniere à seconder ses bonnes intentions.

La premiere instruction qu'elle leur donnoit étoit, que Dieu est le premier maître & le plus digne d'être servi, qu'ils ne devoient même servir

qui que ce fût après lui, que parce- Liv. I.
que l'ordre de sa Providence le demandoit ainsi, & que c'étoit lui même qui avoit établi cette subordination si necessaire entre les hommes. On ne perd jamais rien à donner de pareilles instructions, les maîtres ne sont jamais mieux servis, que lorsqu'ils ont des domestiques qui craignent Dieu, qui sont instruis de leurs devoirs, qui ne servent point par crainte, ou dans les vûës interessées d'une récompense temporelle, mais par devoir, & parceque c'est Dieu qui les a mis, & qui les veut dans l'état de dépendance où ils se trouvent.

Madame de Chantal ne bornoit pas là ses instructions, elle les instruisoit elle-même, ou les faisoit instruire de tout ce qu'ils étoient obligez de sçavoir comme hommes, comme Chrétiens, comme domestiques. Elle avoit sur-tout grand soin qu'ils ne fussent point oisifs, persuadée que l'oisiveté, outre l'ennui dont elle est toûjours accompagnée, est la source la plus ordinaire de tous les desordres des hommes. Mais elle les occupoit toûjours avec discretion, & les soulageoit avec bonté dans leurs maladies & dans leurs besoins. Maupas I. part. chap. 5.

Liv. I. Alors elle se dépoüilloit de l'autorité d'une maîtresse pour se revêtir de la tendresse d'une mere, d'autant plus convaincuë qu'elle servoit Jesus-Christ en les servant, qu'il avoit dit lui-même : *ce que vous aurez fait à l'un de ces petits, vous l'aurez fait à moi-même.*

Une des premieres choses encore que Madame de Chantal regla quand elle se fut chargée des affaires de sa maison, fut la priere commune qu'elle fit faire soir & matin, elle y assistoit avec tous ses domestiques. Elle ordonna ensuite que la Messe de fondation, qui se devoit dire dans la Chapelle du Château s'y diroit tous les jours. Cette pratique avoit été fort negligée depuis la mort de feüe Madame de Chantal dont nous avons parlé. Notre vertueuse Dame la rétablit. Elle la faisoit dire de bonne heure, afin que tous ses gens, ceux même qui devoient aller travailler à la Campagne pussent s'y trouver, elle étoit toûjours la premiere à y assister. Cela lui étoit d'autant plus aisé, que depuis le jour qu'elle se fut chargée des affaires de sa maison, elle avoit commencé à se lever si matin que toute sa

maiſon étoit reglée, & qu'elle avoit donné tous les ordres neceſſaires avant que ſon mari fût levé. LIV. I.

Cet ordre fut ſuivi d'un autre, qui fut que les Receveurs, Fermiers, Vaſſaux, & generalement tous ceux qui auroient quelque affaire à traitter s'adreſſeroient directement à elle, elle les écoutoit avec une patience & une douceur dont tout le monde étoit charmé. Quand les affaires le permettoient elle les expedioit toûjours ſur le champ; elle donnoit tous ſes ordres par écrit quand ils étoient de quelque conſequence, afin qu'on ne pût ni les changer, ni prétendre qu'on les auroit mal entendus, ou qu'on ne les auroit pas compris. Pratique remarquable, & qui devroit être d'un plus grand uſage. Il eſt vrai qu'elle paroît d'abord un peu gênante, mais il n'y a que les commencemens qui coûtent, quand on y eſt accoûtumé, on ne s'apperçoit plus de la peine que cela donne. Il en eſt de même des pratiques qui ſuivent, dont l'utilité dédommage bien des peines qu'elles cauſent.

Elle comptoit toutes les ſemaines avec tous ſes domeſtiques qui avoient

Liv. I. quelque chose en maniment, & arrêtoit leurs comptes. Tous les mois elle en usoit de même avec les Receveurs & les Fermiers. Tous les ouvriers étoient païez dans le moment même qu'ils rapportoient ce dont on les avoit chargé. Elle visitoit de tems en tems ses greniers & ses terres, pour sçavoir par elle-même si tout étoit en bon état, & si rien ne se dissipoit. Elle païoit éxactement toutes les dettes, & ne laissoit point accumuler d'arrerages : persuadée qu'elle étoit, que la negligence de les païer causoit enfin la ruine des maisons les mieux établies. Ce détail qui paroîtra peut-être petit à bien des gens, & peu digne de cette histoire, ne sera pas inutile à ceux qui voudront le mettre en pratique. Une mere de famille veille sur tout, & c'est en négligeant ce qu'on appelle de petites choses, qu'on ruine les maisons les plus opulentes. Pour être de qualité l'on n'en est pas moins obligé d'avoir de l'ordre dans ses affaires. Quand on en use de la sorte on ne perd rien de vûë, l'on est au fait de tout, rien ne se perd, rien ne se dissipe, les Intendans & les gens d'affaires y per-

dent, mais les maiſons ſe ſoutiennent, & ſubſiſtent long-tems avec honneur. LIV I.

En ſe conduiſant de la ſorte Madame de Chantal fit paroître ſon bon eſprit, elle acquita les dettes d'une maiſon oberée dans laquelle elle étoit entrée, elle en ſoutint la dépenſe avec nobleſſe, & trouva même dequoi aſſiſter liberalement les pauvres dans de très-grandes neceſſitez. Cependant elle étoit menagere ſans avarice, œconome & attentive ſans baſſeſſe, quand il falloit dépenſer elle n'épargnoit rien, auſſi ſes ſoins n'alloient point à amaſſer de l'argent, mais à en avoir dans tous ſes beſoins, & à le dépenſer en femme de qualité, mais habile & entenduë. L'ordre dans ſes affaires étoit toute ſa reſource, mais dequoi l'ordre ne vient-il point à bout ?

Comme Madame de Chantal s'appliquoit ſérieuſement aux affaires de ſa maiſon, elle apperçut bien-tôt que la miſe excedoit la recette, c'étoit le vrai moïen de s'endetter, & c'eſt ce qu'elle ne pouvoit ſouffrir, elle en parla à Monſieur de Chantal, mais il ne voulut jamais ſouffrir qu'on retranchât rien de la dépenſe de ſa maiſon, ni de celle qu'il faiſoit à la

Liv. I. Cour, & à l'armée. Madame de Chantal en prit occaſion de ſuivre l'averſion qu'elle avoit pour tout ce qui ne convient, ni à la modeſtie, ni à la ſévérité Chrétienne : étoffes de prix, parûres, ce que le luxe & la moleſſe ont introduit parmi les femmes de qualité, tout fut retranché. Une propreté bien entenduë ſucceda à tout cet appareil embarraſſant, dont les femmes ont coûtume de s'entêter. Comme elle étoit bienfaite, elle avoit moins beſoin qu'une autre du ſecours de l'art. D'ailleurs comme tous ces retranchemens ſe firent inſenſiblement, & avec précaution, on fut plus long-tems à s'en appercevoir. On ſe contentoit de dire que Madame de Chantal n'avoit rien de jeune que le viſage, qu'elle ſuivoit ſon goût, que ſa ſageſſe, ſon bon eſprit, & ſa vertu lui avoient appris de bonne heure, ce dont l'âge & la bienſéance ont tant de peine à perſuader à la plûpart des femmes.

En reglant ainſi ſa maiſon, Madame de Chantal n'oublia pas à ſe bien regler elle-même, outre ce que l'on vient de raporter, qui regarde autant le reglement de ſa perſonne, que celui

de ſa maiſon ; elle regardoit le tems LIV. I.
comme la choſe du monde la plus précieuſe, & donc la perte eſt la plus difficile à reparer, elle en mettoit à profit tous les momens, la priere ſuccedoit à la lecture, le travail à la priere. Ses divertiſſemens même n'étoient point un tems perdu, outre qu'ils étoient toûjours innocens, elle n'en prenoit qu'autant que la complaiſance qu'elle devoit à ſon mari, ou les beſoins de ſes enfans l'exigeoient d'elle.

Sa grande dévotion étoit à la priere publique, les Fêtes & les Dimanches elle aſſiſtoit à tout l'Office de la Paroiſſe, elle y menoit tous ſes domeſtiques, & elle engageoit le plus ſouvent qu'elle pouvoit Monſieur de Chantal à s'y trouver. Rien (lui diſoit-elle) *ne perſuade mieux que l'exemple, comment ce pauvre peuple ſçaura-t-il ce qu'il doit à Dieu, & à ſa religion, s'il voit que nous negligeons ce que nous lui devons, & que nous ne nous faiſons pas honneur de ſervir un ſi grand & ſi bon maître.*

Monſieur de Chantal qui étoit lui-même un Gentilhomme plein d'honneur & de vertu, n'avoit point de peine à ſuivre l'exemple de ſa femme,

Liv. I. il l'eſtimoit autant qu'il l'aimoit, & il avoüoit ſans peine que le tems n'avoit ſervi qu'à augmenter l'eſtime, & la tendreſſe qu'il avoit pour elle, qu'elle lui rendoit la vertu aimable, & qu'il ne ſe trouvoit jamais mieux que lorſqu'il étoit avec elle.

Vie alt. Cependant les engagemens de ſon état l'obligeoint ſouvent à s'en ſeparer pour aller à l'armée, ou à la Cour. Alors elle ne ſortoit point de chez elle. Divertiſſement, jeu, bonne chere, tout ceſſoit juſques aux viſites qui n'étoient pas de devoir, ou abſolument de bienſéance pendant le tems des abſences de M. de Chantal. Elle s'occupoit plus qu'à l'ordinaire à la lecture des bons livres, & à travailler pour les Egliſes ou pour les pauvres. Toûjours attentive à prévenir leurs beſoins ou à y remedier, elle avoit coûtume de dire, qu'elle demandoit à Dieu avec plus de confiance, ce qui lui étoit neceſſaire, quand pour l'amour de lui elle avoit été aſſez heureuſe pour aſſiſter quelqu'un de ceux qu'il veut bien appeller ſes membres.

Madame de Chantal n'étoit point de ces perſonnes qui regardoient les pauvres comme des fâcheux, qui les

évitent, ou qui ne donnent que le Liv. I.
moins qu'elles peuvent, & seulement pour se délivrer de leur importunité. Notre vertueuse Dame les alloit chercher, elle donnoit largement, & avec plus de joïe que les pauvres eux mêmes n'en avoient à recevoir ses aumônes. Sa satisfaction paroissoit sur son visage & dans ses yeux, elle les regardoit avec tendresse, elle leur parloit avec bonté, elle entroit dans tous les détails de leur misere. Plus ils étoient grossiers, brutaux, rebutans, plus ils étoient des objets de sa compassion & de ses soins. C'est ainsi qu'on en use quand on regarde Jesus-Christ dans les pauvres. Ces malheureux après-tout sont nos freres, la nature nous égale à eux, la grace les met souvent au-dessus de nous. La fortune seule (s'il est permis de se servir de ce mot) les rabaisse au-dessous de nous. Cependant Dieu est le Pere commun, ils sont comme nous, & peut-être plus que nous de sa famille, ils ont autant de droit que nous de l'appeller leur pere.

Tels étoient les sentimens de Madame de Chantal: sa foy luy faisoit pénétrer ce que les voiles de la pau-

Liv. I. vreté & de la miſere ont coûtume de dérober à nos yeux, elle ne perdoit point de vûë Jeſus-Chriſt caché ſous le dehors humiliant des pauvres. De là venoient ces manieres douces, tendres, reſpectueuſes dont elle en uſoit avec eux. Auſſi avoit-elle coûtume de dire, que le merite de l'aumône conſiſte peut-être plus dans la maniere de la faire que dans l'aumône même. Telle étoit Madame de Chantal à l'âge de vingt à vingt-deux ans, on ne fait pas icy un portrait imaginé, il eſt d'après l'original ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner, ſi elle eſt parvenuë depuis à une ſi éminente ſainteté : auſſi faut-il avoüer que le ſaint Eſprit eſt un grand maître, quand il veut former un cœur : l'âge, le ſexe, la condition, tout lui eſt égal. Et ce qui ſembleroit s'oppoſer à ſes deſſeins, ſert le plus ſouvent à les faire réüſſir.

Maupas I. part. chap. 5.

Pendant l'année de la grande famine qui arriva vers le commencement du dernier ſiecle. Madame de Chantal nourrit non ſeulement les pauvres de toutes ſes terres, mais auſſi ceux des environs. De ſix à ſept lieuës à la ronde on recouroit à elle, parce que l'on ſçavoit qu'elle ne refuſoit l'au-

mône à perſonne. Pour la faire avec plus d'ordre, elle fit ouvrir une ſeconde porte dans ſa baſſe-cour. Les pauvres entroient par l'ancienne, & ſortoient par la nouvelle ; parmi ce grand nombre de pauvres, il y en avoit pluſieurs qui après avoir reçu l'aumône, faiſoient promtement le tour du Château, & rentroient par l'ancienne porte, pour la recevoir une ſeconde fois. Madame de Chantal qui ſe trouvoit toûjours à cette bonne œuvre le remarquoit ſouvent, mais elle ne put jamais ſe reſoudre ni à leur en faire la moindre confuſion, ni à les refuſer. Liv. II.

Elle ſe diſoit à elle-même dans ces occaſions : helas ! combien de fois me preſentai-je devant Dieu dans un même jour pour lui demander mes beſoins ; ſi après que je me ſuis preſentée une fois, il me rejettoit toutes les autres, & me refuſoit ce que je luy demande, où en ſerois-je ? Si l'on vouloit bien ſe regler ainſi ſur l'exemple du Pere celeſte auquel Jeſus-Chriſt nous renvoye ſi ſouvent, il y auroit plus d'humanité qu'il n'y en a parmy les hommes, on ne ſe ſentiroit pas importuné des demandes *Ibid.*

Liv, I. continuelles des pauvres : l'on y satisferoit si on avoit le moïen, ou du moins on les refuseroit avec douceur, & on leur feroit connoître la peine que l'on a de ne les pouvoir soulager.

Ibid. Outre cette aumône generale & publique, Madame de Chantal assistoit en secret plusieurs honnêtes familles qui étoient reduites à mandier leur pain, mais qui avoient honte de le faire, pour leur en épargner la confusion Madame de Chantal se chargeoit seule de cette bonne œuvre, ou ne la partageoit qu'avec une servante dont elle connoissoit la vertu. Le Pere celeste qui en étoit le seul temoin, le leur rendoit en secret. En effet l'on remarqua que dans ce tems là même, Madame de Chantal faisoit de grands progrès dans la vertu. Dieu qui ne se laisse jamais surpasser en magnificence, lui rendoit au centuple par l'abondance de ses graces, ce qu'elle prodiguoit aux pauvres avec une liberalité où elle ne se proposoit que de lui plaire.

En usant de la sorte, Madame de Chantal épuisa enfin tout ce qu'elle avoit mis en reserve pour les pauvres ; elle se vit reduite à un seul muid

de farine de froment, & à quelque peu de seigle, qui luy étoit absolument necessaire pour la subsistance de sa Maison ; cependant la famine continuoit, & le nombre des pauvres au lieu de diminuer augmentoit tous les jours. Combien de gens, même des plus charitables, se fussent cru dispensez dans une pareille conjoncture de continuer leurs aumônes ? Liv. I.

Madame de Chantal n'en jugea pas ainsi ; elle espera contre toute apparence d'esperer : sa confiance en Dieu redoubla, elle ne consulta que sa foi. *Dieu* (disoit-elle) *est fidele dans ses promesses, il a promis de ne point abandonner les siens, à qui se fiera-t-on si on ne se fie pas à lui ?* Dans cette humble confiance, elle continua ses aumônes pendant six mois jusques à la recolte. Son esperance ne fut point trompée, le muid de farine de froment, le peu de seigle qui lui restoit fournirent aux besoins de sa famille & à ceux des pauvres. Quand Dieu eut rendu l'abondance, on alloit voir avec admiration ce muid de farine. Il ne paroissoit pas considérablement diminué. C'est un fait qui a été attesté par tous ceux qui servoient alors Madame de *Ibid.*

Liv. I. Chantal. On le regarda avec raiſon comme un miracle, & l'on ne croit pas que la plus obſtinée incredulité puiſſe n'en pas convenir.

Le bras de Dieu (comme parle l'Ecriture Sainte) *eſt-il donc racourci* ? Dieu n'eſt-il plus fidele dans ſes promeſſes ? lui qui a fait tant de miracles en faveur du peuple Juif, n'en fait-il plus en faveur des peuples qu'il a adoptez en Jeſus-Chriſt, la Synagogue étoit-elle plus privilegiée que l'Egliſe? Il eſt vrai que les miracles ne ſont pas ſi communs, & que Dieu n'en fait pas pour des ſujets auſſi legers que quelques gens ſe l'imaginent ; il ne ſe diſpenſe des loix de la nature qu'il a établies, que ſuivant les regles de ſa ſageſſe, & toûjours pour de bonnes raiſons, mais voudroit-on ſoutenir que Dieu ne fait plus de miracles, & qu'il n'accorde plus rien à une foi auſſi vive que celle de Madame de Chantal ? Pour nourrir Elie il ordonna à des corbeaux, de lui porter pendant un aſſez long-tems du pain & de la viande ſoir & matin. Pour recompenſer la foi & la charité de la veuve de Sarepta, il multiplia le peu de farine & le peu d'huile qu'elle

Liv. 3. des Rois. ch. 17.

qu'elle avoit chez elle. Et l'on croira Liv. I.
que ce grand nombre de pauvres que Madame de Chantal nourriſſoit, que ſa famille même expoſée aux plus grands beſoins par la confiance qu'elle avoit en la bonté de Dieu, n'étoient pas un motif ſuffiſant pour le porter à operer la merveille dont on vient de parler ? A quoi peut ſervir une pareille incredulité, qu'à détruire la confiance ſans bornes qu'on doit avoir au Pere des miſericordes, au Dieu de toute conſolation, au moins dans les beſoins extrêmes ?

Madame de Chantal ne put pas ſe diſſimuler à elle-même qu'il y avoit quelque choſe d'extraordinaire dans ce qui s'étoit paſſé chez elle. Son humilité ne lui permit pas de ſe l'attribuer ; elle crut que Dieu avoit eu pitié de ſon peuple, ou même qu'il avoit eu égard à la foi de cette vertueuſe ſervante, à qui l'on a dit qu'elle ſe confioit pour la diſtribution de ſes aumônes. C'eſt une grace que Dieu nous fait, quand il veut bien ſe ſervir de nous pour ſoulager les miſeres des pauvres ; mais c'en eſt une plus grande, quand il ne permet pas que nous nous attribuïons le bien que nous

Liv. I. faisons, & qu'il nous délivre de cette vanité si mal fondée, qui fait perdre tout le fruit des bonnes œuvres.

Ibid. Vie abr. Madame de Chantal pendant les absences de son mari, se conduisoit de la maniere que l'on vient de raconter. Quand il étoit de retour, la joïe de le revoir, la complaisance qu'elle avoit pour lui, l'envie de lui plaire, & de le divertir en attirant les compagnies chez elle, lui faisoient omettre, ou differer à un autre tems quelques unes de ses pratiques de devotion. Dès que Madame de Chantal faisoit quelque nouveau voïage, elle les reprenoit aussitôt avec la même ferveur.

Quelque innocens que fussent les motifs de sa complaisance pour son mari, elle en eut du scrupule, elle crut qu'elle ne pouvoit accorder ce qu'elle devoit à Dieu & à Monsieur de Chantal; ainsi en l'année mil six cens un, lorsqu'il fut parti pour la Cour, elle fit une forte résolution de ne se plus dispenser de ses exercices de pieté, & depuis ce tems-là elle n'y manqua plus.

Maupas I. part. chap. 6. Ce voïage ne fut pasheureux à Monsieur de Chantal. Il tomba malade

à Paris d'une diſſenterie, & fut obligé de ſe faire reporter chez lui. Sa maladie fut dangereuſe & longue ; il n'en guerit qu'au bout de ſix mois. Madame de Chantal fit dans cette occaſion tout ce qu'on pouvoit attendre d'une femme qui ſçait ſon devoir, & qui aime à le remplir, il n'y avoit ſervice pour bas qu'il fût qu'elle crût au-deſſous d'elle ; tant que ſon mari fut en danger, elle ne quitta le chevet de ſon lit que pour aller dans ſa Chapelle, demander à Dieu ſa gueriſon, elle l'obtint enfin, mais le malade fut encore long-tems à récouvrer ſes forces ; il étoit naturellement promt, la maladie le rendit impatient & chagrin. Madame de Chantal eut à ſouffrir ; ſa plus grande peine venoit des emportemens de ſon mari contre ſes domeſtiques, quelquefois aſſez mal fondez. Le plus ſouvent Madame de Chantal cedoit à ſes promtitudes : quelquefois auſſi elle prenoit ſon tems pour lui repreſenter avec tous les ménagemens & toute la douceur poſſible, ce qu'elle croïoit lui convenir. Alors Monſieur de Chantal lui diſoit: *Il eſt vrai Madame je ſuis trop promt, mais auſſi vous êtes trop bonne, & vous*

Liv. I.

Vie abr.

Liv. I. *ne ſçavez pas vous faire ſervir.*

Ce n'étoit pas pourtant le deffaut de Madame de Chantal ; jamais maitreſſe ne fut plus reſpectée ni plus aimée de ſes domeſtiques, elle étoit bonne, mais ſevére quand l'occaſion le demandoit, beaucoup de bonté & de douceur, jamais de familiarité. Indulgente pour les fautes de foibleſſe & qui ne tiroient point à conſequence, mais exacte à bannir le vice & le deſordre de chez elle.

Monſieur de Chantal entendoit fort bien le ſervice des Armées, il y faiſoit obſerver une diſcipline éxacte. Quand il étoit de retour chez lui, il en uſoit avec ſes Vaſſaux à peu près comme avec ſes ſoldats. Pour des fautes aſſez legeres il les faiſoit mettre en priſon, ces priſons étoient humides & mal ſaines. Madame de Chantal avoit pitié de ces pauvres gens, elle demandoit leur grace, le plus ſouvent elle l'obtenoit, mais quand les fautes n'étoient pas de nature à la demander, elle les faiſoit ſortir la nuit, & les faiſoit coucher dans des lieux plus ſains. Le jour venu elle les faiſoit rentrer dans la priſon : ainſi le deſordre étoit puni, & la ſanté

ſi neceſſaire à cette ſorte de gens pour gagner leur vie, y étoit moins intereſſée. Liv. I.

La longue convaleſcence de Monſieur de Chantal lui donna le tems & l'occaſion de s'entretenir avec ſa femme de bien des choſes. Un jour il lui dit que ſa longue maladie ne pouvoit pas venir plus mal à propos pour ſa fortune ; que lorſqu'il étoit tombé malade les choſes étoient à la Cour les mieux diſpoſées du monde en ſa faveur : mais qu'outre que c'étoit un païs où dès qu'on perd les gens de vûë on les oublie, le danger où il venoit de ſe voir lui avoit fait faire des réflexions bien ſérieuſes ſur l'inſtabilité des choſes humaines. Qu'il n'y avoit point de projet de fortune qui ne dépendît abſolument de la durée de la vie, que cependant c'étoit la choſe du monde ſur laquelle on pouvoit le moins compter, que nous portions dans nous-mêmes les cauſes infaillibles de notre deſtruction, qu'il n'étoit point ſurpris de voir mourir des hommes, mais qu'il avoit de la peine à comprendre comment on pouvoit vivre ſeulement un jour ; qu'il comprenoit encore moins comment des Maupas I. part. chap. 6.

Liv. I. gens qui ſont perſuadez qu'ils peuvent mourir tous les jours & à toute heure, & que cette vie eſt ſuivie d'une autre qui ne finira point, & dont le bonheur ou le malheur ſera éternel, pouvoient s'attacher ſi fort à la vie préſente ; & travailler ſi peu pour acquerir un bonheur qui ne pourra leur être ravi quand une fois ils en ſeront en poſſeſſion.

Madame de Chantal qui étoit depuis ſa plus tendre jeuneſſe pénétrée de ces ſentimens, ajoûta ſes réflexions à celles de ſon mari. Ils s'exhortoient ainſi au mépris de tout ce qui n'eſt point Dieu, ou qui ne peut y être rapporté, lorſque Monſieur de Chantal ajoûta qu'il avoit depuis quelque tems de grands préſentimens de ſa mort prochaine ; que même la nuit derniere il avoit ſongé que ſon habit étoit tout teint de ſon ſang ; que ce ſonge lui revenoit toûjours, & qu'il ne pouvoit le bannir de ſon eſprit.

Ibid.

» Vraiment (lui répondit Madame » de Chantal) ſi j'étois d'humeur à » m'arrêter aux ſonges, j'en ay eu un » auſſi dont je devrois être bien ef- » fraïée, car j'ai ſongé que j'étois » toute couverte d'un long creſpe

» comme une veuve : mais (ajoûta- LIV. I.
» t-elle) je n'attribuë ce ſonge qu'à
» la crainte que j'ai eu de vous perdre,
» j'en ai été ſi frappée que je ne m'é-
» tonne pas ſi l'impreſſion m'en de-
» meure ſi long-tems dans l'eſprit ;
» au reſte (continua-t-elle) je croïois
» qu'il n'y avoit que des femmes qui
» s'amuſaſſent à leurs ſonges, & que
» les hommes étoient fort au-deſſus
» de pareilles foibleſſes.

» L'Ecriture Sainte nous apprend
» (dit Monſieur de Chantal) que
» Dieu a ſouvent manifeſté ſes deſſeins
» par des ſonges, le vôtre & le mien
» s'accordent trop bien pour ne ſi-
» gnifier rien, mais ne parlons point
» d'une choſe qui pourroit vous affli-
» ger. Il changea auſſitôt de diſcours
mais le ſonge de Madame de Chantal ne le frappa pas moins vivement que le ſien. Madame de Chantal s'en apperçut, elle l'attribua à l'humeur chagrine qui lui étoit reſtée de ſa maladie, elle s'appliqua à le divertir.

Il n'y a rien de plus vrai que la plûpart des ſonges ne ſignifient rien, & qu'il y a de la foibleſſe à y faire trop d'attention. Il n'en fut pas de

Liv. I. même de ceux de Monsieur & de Madame de Chantal que l'on vient de raporter ; ils marquoient les desseins de Dieu sur ces deux personnes qui lui étoient si cheres. L'évenement va le manifester.

Monsieur & Madame de Chantal n'avoient jamais été plus contens l'un de l'autre qu'ils l'étoient alors. Ils s'estimoient autant qu'ils s'aimoient. Un fils & trois filles nez de leur mariage serroient les nœuds de leur union. Tout sembloit conspirer à les rendre heureux : mais il n'est point en ce monde de bonheur véritable, & qui soit de durée ; tout y est mêlé, & la seule fragilité des objets auſquels on s'attache, devroit suffire pour en rompre le charme & l'illusion. Madame de Chantal étoit appellée à une sainteté trop éminente pour n'être pas éprouvée, & Dieu jaloux de son cœur n'y pouvoit souffrir de partage.

Maupas *Ibid.* chap. 7.

Un parent du Baron de Chantal son voisin & son intime ami le vint voir, & lui proposa d'aller ensemble à la chasse. Monsieur de Chantal l'aimoit aussi peu, que son parent en étoit passionné ; il ne laissa pas d'avoir

voir cette complaisance pour lui. Il avoit pris ce jour-là un habit de couleur de Biche. Son parent s'y méprit, & le voïant au travers de quelques broſſailles, il le prit pour une bête fauve, le tira & lui caſſa la cuiſſe. Monſieur de Chantal en tombant du coup s'écria qu'il étoit mort, ſon parent accourut à ce cri, & Chantal le voïant au deſeſpoir : *Mon couſin* (lui dit-il) *mon cher ami, tu as fait ce coup ſans le vouloir, tu t'es mépris, je te pardonne de tout mon cœur.* En même-tems il envoïa quatre de ſes gens en quatre Paroiſſes differentes pour ne pas manquer un Confeſſeur. Enſuite il envoïa à Madame de Chantal avec ordre de lui cacher que le coup fût mortel. On le porta cependant dans une maiſon du plus proche Village, où Madame de Chantal accourut, quoiqu'elle ne fût pas encore relevée de ſes dernieres couches. LIV. I.

Dès que Monſieur de Chantal la vit ; Madame (lui dit-il) *les ordres du Ciel ſont juſtes, il faut les reſpecter, s'y ſoumetre, & mourir. Non, non, Monſieur* (lui dit Madame de Chantal) *il faut penſer à vous guérir.* Son extrême

Liv. I. affliction ne lui permit pas d'en dire davantage, ſes larmes & ſes ſanglots parlerent pour elle.

Dans ce moment un Prêtre s'étant préſenté, le premier ſoin de Monſieur de Chantal fut de ſe confeſſer, & il le fit avec tant de préſence d'eſprit, & des ſentimens ſi Chrétiens, qu'on voïoit bien que le plus grand de ſes ſoins étoit celui de ſon ſalut.

La confeſſion finie, le premier qui entra dans ſa chambre fut ce malheureux parent qui avoit fait le coup. Il venoit ſe jetter aux pieds de Madame de Chantal pour lui demander pardon. Il avoit le deſeſpoir peint ſur le viſage, & ſa douleur paroiſſoit ſi vive, qu'il n'y avoit que celle de Madame de Chantal qui la pût égaler. Dès que Monſieur de Chantal le vit, il lui tendit la main : & s'adreſſant à ſa femme *Madame* (lui dit-il) *ce coup vient de plus haut ; il lui faut pardonner, Dieu vous l'ordonne & je vous en prie : pour moi je lui pardonne de tout mon cœur.*

Maupas *Ibid.*

Le premier appareil aïant été mis, on le porta chez lui, où Madame de Chantal malgré la douleur dont elle étoit accablée lui ſervit de garde, &

pour ainſi dire de Directeur ; tant elle eut ſoin de tourner toutes les pensées & tous les deſſeins d'une perſonne qui lui étoit ſi chere du côté de Dieu, qu'elle-même ne perdoit point de vûë. Liv. I.

La dépenſe, les ſoins, les prieres furent inutiles. Dieu qui tient nos vies dans ſes mains, & qui ſçait mieux ce qui nous convient que nous-même, refuſe ſouvent de moindres graces pour en accorder de plus grandes, toûjours juſte, mais toûjours bon, & qui fait toûjours toutes choſes pour notre plus grand bien, & pour ſa gloire. La fiévre prit au malade le cinquiéme jour, & le neuviéme après avoir reçû les derniers Sacremens avec une pieté ſinguliere, il pria ſa femme, & commanda à ſon fils de ne jamais penſer à venger ſa mort. Il leur dit encore qu'il la pardonnoit de tout ſon cœur, & il fit écrire ce pardon dans les regiſtres de l'Egliſe, avec l'ordre qu'il donnoit à ſa famille de ne conſerver aucun reſſentiment de ſa mort. Peu de tems après il expira, & laiſſa Madame de Chantal dans une douleur qu'il eſt plus facile de s'imaginer, qu'il *Ibid.*

Liv. I. n'eſt aiſé de la décrire.

C'eſt ainſi que Dieu par des coups éclatans & imprévûs, ſçait dégager des cœurs qu'il veut poſſeder ſans partage. La ſuite de ſes deſſeins ſur Madame de Chantal ne demandoit pas un moindre ſacrifice. Heureux qui ſans trop approfondir les deſſeins de Dieu ſur nous, ſans examiner ce que leur exécution nous coûte, ſçait s'y ſoumettre, plus heureux qui ſçait les aimer, & qui conſervant pour lui un cœur de fils, croit ne pouvoir trop acheter cette liberté ſainte qui nous met en état de ne vivre plus que pour lui.

Ce furent les ſentimens de Madame de Chantal, elle fit voir dans une conjoncture ſi affligeante que les mêmes coups qui briſent la paille en ſéparent le bon grain, que l'or s'épure dans le feu où cette même paille eſt conſumée, & que les mêmes afflictions qui endurciſſent les méchans & qui les portent à douter de la Providence, purifient les fidéles & ne ſervent qu'à augmenter leur foi & leur amour.

Madame de Chantal pleura, comme il lui étoit permis, ce qu'elle étoit obligée d'aimer. Elle s'affligea de voir

rompre ſi-tôt des nœuds que Dieu même avoit formez ; mais jettant en même-tems les yeux ſur cet Etre indépendant qui n'a rien fait que pour lui-même, ſur cette puiſſance ſuprême à qui tout doit ceder ſans murmure, & ſur cette bonté infinie qui ne permet le mal que pour un plus grand bien, elle diſoit avec Job. *Dieu me l'avoit donné, Dieu me l'a ôté. Si nous recevons de lui les biens qu'il lui plaît de nous donner, pourquoi ne pas recevoir de la même main toûjours également bienfaiſante, les afflictions qu'il juge à propos de nous envoïer.* Liv. I. Job. ch. 2.

Quoique cette ſoumiſſion aux ordres de Dieu fût le ſentiment qui, à proprement parler, dominoit dans le cœur de Madame de Chantal, il ne laiſſoit pas d'être ſouvent accompagné des plus triſtes retours ſur la perte quelle venoit de faire, & ſur le triſte état où elle ſe trouvoit. Son mari tué à l'âge de trente-cinq ans par un accident qui paroîtroit la punition d'un crime, s'il n'eût pas toûjours vêcu ſans reproche, ſi la probité dont il faiſoit profeſſion n'avoit pas été à l'épreuve de la corruption qui regnoit alors dans l'armée & dans

Liv. I. la Cour, cet accident dis-je lui paroiſſoit un de ces événemens extraordinaires qui confondent la raiſon humaine, & qui mettent la foi aux plus fortes épreuves. Elle ſe voïoit veuve à l'âge de vingt-huit ans, des ſix enfans qu'elle avoit eûs, il lui en reſtoit encore quatre, un garçon & trois filles. L'adminiſtration de leur bien n'étoit pas ſans embarras, leur éducation demandoit de grands ſoins. Elle prévoïoit qu'elle ſe verroit obligée d'aller vivre avec ſon beaupere qui étoit dans un âge fort avancé, infirme, d'une humeur fâcheuſe, livré à ſes domeſtiques & qui ne voïoit que par leurs yeux. Au lieu de la complaiſance de ſon mari, de la conſideration, de la douceur, de la tranquillité avec laquelle elle avoit vêcu avec lui, elle ne s'attendoit qu'à des contre-tems, des chagrins, des rebus, des mépris, à une eſpece de ſervitude. Cependant le bien de ſes enfans demandoit qu'elle s'y exposât. Ils lui étoient trop chers, & elle avoit trop de raiſon pour ne ſe pas reſoudre à le faire malgré toutes ſes répugnances.

Mais plus la ſituation de Madame

de Chantal étoit affligeante, plus sa soumission aux ordres de Dieu redoubloit. Le Pere des misericordes, le Dieu de toute consolation ne l'abandonna pas dans ce triste état, il fut son soutien, & sa force. Il lui fit connoître plus clairement ses desseins sur elle. Il lui tint bien-tôt lieu de tout, elle comprit qu'elle n'avoit pas dû s'attacher si fortement à ce qu'il lui étoit si aisé de perdre, & que Dieu seul étant exemt de la caducité inseparablement attachée à tout ce qui n'est point lui, qu'étant le seul bien qui peut remplir tous nos desirs, & qui ne peut nous être ravi malgré nous, il étoit aussi le seul à qui elle devoit s'attacher. Liv. I.

Elle éprouva ensuite qu'il sçait bien consoler ceux qu'il afflige, & elle a avoüé depuis qu'elle ne pouvoit comprendre comment elle pouvoit être si contente & tant souffrir.

Dans cet état de douleur & de joïe, de trouble & de paix, elle crut devoir suivre le conseil de S. Paul. Se voïant dégagée du mariage, elle resolut de ne s'y plus engager. Dieu eut bien plus de part à cette resolution que la veneration qu'elle avoit pour

Liv. I. la memoire de ſon mari, ou l'amour qu'elle portoit à ſes enfans. Car pour n'être point tentée de la rompre elle en fit vœu, & ſe donna à Dieu irrevocablement pour ne plus vivre que pour lui. Dès-lors on ne vit en elle preſque plus rien d'humain, elle en donna une grande preuve lorſque pour mieux marquer combien elle pardonnoit ſincerement la mort de ſon mari, elle voulut bien preſenter au Batême un des enfans de celui qui l'avoit tué, & qui l'avoit réduit par-là à l'état déplorable que nous avons décrit.

Maupas *ibid.*

Ibid.

S. François de Sales qui ſe connoiſſoit ſi b en en vertus, aïant appris quelque-tems après cette genereuſe action de la ſainte Veuve, temoigna l'eſtime qu'il en faiſoit, en diſant, qu'il n'avoit connu qu'une perſonne, qui en eût fait autant que Madame de Chantal. Que c'étoit par des actions ſi heroïques & ſi chrétiennes, qu'on s'élevoit en un moment à la pratique des vertus les plus conſommées.

Peu de tems après la mort du Baron de Chantal, la ſainte Veuve diſtribua aux pauvres tous ſes habits, &

fit vœu de n'en porter jamais que de laine. Elle congedia une partie de ſes domeſtiques après les avoir recompenſez, elle ne retint que ceux qui étoient abſolument néceſſaires pour ſes quatre enfans. Enſuite elle s'appliqua toute entiere à les bien élever, & partagea les occupations de la journée à leur éducation, à la priere, au travail, au ſoin des pauvres, à la viſite des malades. Elle ne fit plus de viſites, & ne reçut que celles dont la charité & la bienſéance ne lui permettoient pas de ſe diſpenſer. Liv. I.

Une vie ſi retirée ne contribuoit pas peu à entretenir ſa douleur, & les conſolations même que Dieu lui donnoit, étoient mêlées de ces amertumes ſalutaires, dont il ſe ſert pour purifier les cœurs, & pour élever les ames à la ſainteté la plus éminente. Voici comme elle s'explique elle-même à une perſonne à qui elle rendoit compte de ſa conduite, de l'état où elle étoit alors.

Ibid.

« Quand il plut à la divine Providence de rompre les liens qui me tenoient attachée à mon mari, en même-tems elle me départit beaucoup de lumieres du néant de cette vie, & de grands

Liv. I. desirs de me consacrer toute à Dieu.
» Quelque-tems même avant ma vidui-
» té, Dieu m'attiroit à le servir tant
» par de bonnes affections, que par di-
» verses tentations & tribulations qui
» me faisoient retourner à lui.
» Néanmoins tout cela ne me portoit
» dans ces commencemens qu'à vivre
» chrétiennement, élevant vertueuse-
» ment mes enfans : mais quelques mois
» après, outre l'affliction très-grande
« que je souffrois pour ma viduité, il
» plut à Dieu de permettre que mon es-
» prit fût agité de tant de diverses &
» violentes tentations, que si sa bonté
» n'eût eu pitié de moi, je fusse sans
» doute perie dans la fureur de cette
» tempête qui ne me donnoit quasi au-
» cun relâche, & qui me dessécha de
» telle sorte, que je n'étois plus pres-
» que reconnoissable.

L'on voit dans ce recit humble & naïf que fait Madame de Chantal, la verité de ces paroles de l'Ecriture sainte : que quiconque commence à servir Dieu avec sincerité, doit s'attendre à être tenté, & préparer son ame aux épreuves & à la patience. Mais ce qu'elle ajoûte ensuite) fait voir que Dieu ne perd point de vûë

ceux qu'il éprouve, & que ces rigueurs apparentes ſont des marques de ſon amour. Liv. I.

Parmi ces travaux » (continuë-t-elle) notre Seigneur augmenta en moi le deſir de le ſervir, les attraits que je recevois de Dieu étoient ſi grands, que j'euſſe voulu quitter tout, & m'en aller dans un deſert pour le ſervir plus entierement, & plus parfaitement hors de tous les obſtacles exterieurs, & je crois que ſi les liens de mes quatre petits enfans ne m'euſſent retenuë par obligation de conſcience, j'euſſe pris la fuite dans la Terre-Sainte, pour finir le reſte de mes jours dans ces lieux conſacrez par la preſence, & par le ſang de mon Sauveur qui y a été répandu pour moi. » Voilà de grandes diſpoſitions à la ſainteté, & qui juſtifient bien ce que l'on a dit juſqu'à-préſent de la vertu de Madame de Chantal. Quand on commence de la ſorte, à quoi ne doit-on pas s'attendre, à quelle éminente perfection n'eſt-on point appellé ?

La ſainte Veuve continuë à exprimer ce que Dieu operoit dans ſon cœur. » Je ſentois (dit-elle, des af-

Liv. I. fections inexpliquables de connoître
» la volonté de Dieu, & de la suivre
» quoiqu'il en dût arriver, & il me
» semble que ce desir étoit si grand qu'il
» me consumoit, & dévoroit au-de-
» dans. Mon cœur par une certaine
» clameur intérieure, requéroit à tous
» momens, d'une maniere que je ne sçai
» pas exprimer, cette volonté de Dieu
» de se manifester en moi. Tout cela
» (continuë-t-elle) ne m'allegeoit pas
» dans ces tentations; au contraire ces
» attraits interieurs me les rendoient
» plus intolérables, m'étant avis qu'elles
» m'empêchoient d'aimer & de servir
» Dieu selon les pressans & continuels
» desirs qu'il m'en donnoit.

La solitude où vivoit Madame de Chantal, ces tentations, ces épreuves, ce desir ardent de connoître ce que Dieu demandoit d'elle; qu'elle exprime si vivement dans les paroles qu'on vient d'en rapporter, la jetterent en peu de tems dans un abbatement, & dans une maigreur qui la rendoient méconnoissable. Toutes les Dames de son voisinage, ses parentes & ses amies de Dijon l'aïant appris, se rendirent auprès d'elle pour la consoler, pour la réjoüir, & pour adoucir cet-

Maupas I. Part. chap. 8.

te grande ſolitude, qui ne pouvoit Liv. I.
ſervir qu'à entretenir la douleur de ſe voir ſeparée d'un mari qui lui avoit été ſi cher.

Toutes les perſonnes qui la voïoient ne portoient pas leurs vûës plus loin, elles ne pouvoient comprendre que l'abbatement, que la langueur où elles la voïoient, vint d'une autre cauſe que de la perte qu'elle avoit faite, il eſt certain que Madame de Chantal l'avoit d'abord reſſentie fort vivement, mais ſa ſoumiſſion aux ordres de Dieu, mais les impreſſions qu'il faiſoit dans ſon cœur l'avoient fort adoucie. C'étoit une de ſes peines, mais ce n'étoit pas la ſeule, ce n'étoit pas même la plus grande, ainſi les conſolations qu'on lui donnoit portant uniquement ſur la mort de ſon mari, ne ſervoient qu'à l'importuner & à l'affliger davantage. Auſſi quand les Compagnies *Ibid.*
étoient retirées, elle diſoit à ſes filles. *On croit me faire plaiſir en me venant voir, cela ne ſert qu'à m'affliger, que ne me l'aiſſe-t-on ſeule, je ne ſuis jamais mieux que quand je ne vois perſonne.*

Cet amour de la ſolitude ne venoit point dans Madame de Chantal d'une mélancolie outrée, ni d'une humeur

Liv. I. farouche que rien ne peut contenter ; il venoit uniquement du desir d'être seule avec Dieu, de lui parler dans la priere, de le laisser agir sur son cœur, ou de l'écouter dans de saintes lectures, & dans ces entretiens intimes dont il favorise les ames pures qu'il destine à la plus haute perfection.

Ibid. L'attrait que Madame de Chantal se sentoit pour la priere étoit si fort, que les jours ne lui suffisant pas, elle se relevoit la nuit pour s'en occuper. Ses domestiques qui l'aimoient uniquement s'en étant apperçûs, prirent la resolution de la veiller tour à tour, afin de l'obliger au moins de demeurer dans son lit, & de prendre un peu de repos. Mais de même qu'un homme qui n'a point de guide, qui voïage par un païs traversé d'une infinité de routes differentes, & à qui il est de la derniere importance de ne pas s'égarer, marche toûjours dans la crainte, & ne fait pas un pas qu'il n'appréhende de se méprendre ; ainsi Madame de Chantal toûjours occupée du desir de connoître ce que Dieu demandoit d'elle, & de marcher dans les voïes de la plus haute perfection craignoit de se tromper, & deman-

doit continuellement à Dieu un conducteur sur les lumieres duquel elle pût se reposer, & qui la conduisît sûrement dans tout ce que Dieu pourroit demander d'elle. Comme les sentimens des Saints font une partie du récit de leur vie, l'on croit devoir rapporter ce qu'elle a écrit elle-même de ses dispositions à l'occasion dont il s'agit. Voici donc comme elle s'exprime au sujet d'un Directeur habile, prudent & charitable, qu'elle demandoit continuellement à Dieu avec l'ardeur la plus vive. Liv. II. Maupas I. Part. chap.

Je demandois (dit-elle) ce que je ne connoissois pas; car bien que j'eusse été élevée par des personnes vertueuses, & que mes conversations ne fussent qu'honnêtes, je n'avois jamais oüi parler de Directeur, de Pere spirituel, ni de rien qui en approchât. Néanmoins Dieu me mit ce desir si avant dans le cœur, & l'inspiration de lui demander ce conducteur étoit si forte, que je faisois cette demande avec une contention, & une force nompareille. Je parlois à Dieu comme si je l'eusse vû de mes yeux corporels, tant la foi, & mon desir me donnoit esperance que je serois enten-

Liv. I. duë. Je repréſentois à Dieu la fidelité
» de ſes paroles, qui promettent de ne
» point donner une pierre à qui lui de-
» mandoit du pain, & d'ouvrir à ceux
» qui heurteroient à la porte de ſa mi-
» ſéricorde.

» J'ajoûtois (continuë Madame de
» Chantal, dans cette candeur & cette
» ſage ſimplicité que l'eſprit de Dieu
» ſeul peut inſpirer) j'ajoûtois pluſieurs
» autres ſemblables paroles dont j'étois
» moi-même étonnée, mais je ſentois bien
» par-après que Dieu même me les enſei-
» gnoit, & qu'il vouloit que je deman-
» daſſe ce que ſa bonté vouloit me don-
» ner. Je m'allois promener ſeule, &
» comme tranſportée, je diſois tout haut
» à notre Seigneur ces mêmes paroles ce
» me ſemble. Mon Dieu, je vous con-
» jure par la verité & par la fidelité de
» vos promeſſes, de me donner un hom-
» me pour me guider ſpirituellement,
» qui ſoit vraiment ſaint, & votre ſer-
» viteur, qui m'enſeigne votre volonté,
» & tout ce que vous deſirez de moi,
» & je vous promets, & je jure en votre
» preſence que je ferai tout ce qu'il me
» dira de votre part. Enfin tout ce qu'un
» cœur outré de douleur, & preſſé d'un
» ardent deſir peut inventer, je le diſois

à

à Notre-Seigneur pour l'induire à m'accorder ma requête, lui répétant toûjours la promeſſe que je lui faiſois de bien obéïr à ce ſaint homme que je lui demandois avec tant de larmes & tant d'inſtances. Liv. I.

Il faut laiſſer parler les Saints des impreſſions que Dieu fait ſur leur cœur, les écouter, & s'il ſe peut les imiter; l'éloquence la plus recherchée n'exprimeroit pas ſi bien ce qui ſe paſſoit dans le cœur de la ſainte Veuve, qu'elle le fait elle-même dans ce recit ſi ſimple, ſi humble, & en même-tems ſi touchant, des diſpoſitions où elle étoit alors. Ce que l'on a raconté d'elle, fait bien voir qu'elle étoit plus éclairée & plus capable de ſe conduire elle-même qu'elle ne le croïoit, mais Dieu lui cachoit tout ce qu'il avoit mis lui-même de vertus dans ſon cœur, pour l'établir plus ſolidement dans l'humilité, qui eſt en effet le veritable fondement de tout l'édifice ſpirituel; il ne lui inſpiroit des deſirs ſi ardens d'avoir un Directeur éclairé & qui fût ſelon ſon cœur, que parcequ'il avoit deſſein de le lui donner, & de ſe ſervir de ce guide ſi ſaint pour la conduire à la plus haute ſainteté.

Liv. I. Mais comme Madame de Chantal ne ſçavoit pas ce que Dieu lui avoit deſtiné, elle ne ſe contentoit pas de le prier avec cette foi vive, & cette humble confiance qu'elle nous a elle-même ſi bien dépeintes. Elle jeûnoit, elle faiſoit des aumônes, elle faiſoit prier tout ce qu'elle connoiſſoit d'ames pures & innocentes, de Veuves deſolées, d'orfelins privez de tout ſecours; elle les aſſiſtoit dans cette vûë, elle n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit lui attirer la grace qu'elle demandoit à Dieu avec tant d'inſtance.

Dieu ne fut point ſourd à ſa priere, le Pere des miſericordes, le Dieu de toute conſolation voulut bien lui donner une connoiſſance anticipée, mais obſcure, de ce que ſa bonté lui avoit deſtiné.

Maupas Liv. 1. ch. 10. Un jour qu'elle ſe promenoit ſeule par la campagne aux environs de ſon château; ſelon ſa coûtume; comme Dieu étoit toûjours préſent à ſon eſprit & à ſon cœur, & qu'elle le voïoit en toutes choſes (comme elle s'exprime elle-même) pour ainſi dire des yeux du corps, tant ſa foi étoit vive & agiſſante, elle fut ſenſiblement touchée de la vûë des objets qui ſe

préſentoient à elle, eſt-il poſſible (dit- LIV. I.
elle en elle-même) qu'on puiſſe douter sérieuſement s'il y a un Dieu préſent à tout, & agiſſant en toutes choſes? Qui a donc fait tout ce que je vois, & tout ce que le monde renferme? Qui le maintient, qui le conſerve depuis tant de ſiécles? Oh d'où vient donc cet ordre, cette conſtance, cette uniformité, cette régularité dans tous ſes mouvemens, cette varieté de choſes données ſi libéralement, dont les unes ſervent aux beſoins, les autres au plaiſir de l'homme & de toutes les autres créatures, à la conſervation deſquelles le Pere commun veille ſans ceſſe: Si j'entendois une muſique bien concertée, une ſimphonie d'inſtrumens bien d'accord, quoique je ne viſſe ni ceux qui les touchent, ni ceux qui chantent, me ſeroit-il poſſible de croire que perſonne ne s'en mêle, & que le ſeul hazard produit tant de ſons ſi agréables & ſi touchans; & ce concert admirable de toutes les parties du monde n'eſt pas conduit, ſoutenu, & perpetué par un Etre intelligent, dont la puiſſance égale la ſageſſe & la bonté? C'eſt (ajoûtoit-elle) non ſeulement ce que je ne comprends

Liv. I. point, mais ce que je ne crois pas que personne puisse comprendre.

Ces réflexions sur ce que le monde nous présente de sensible, réveillerent dans son cœur les sentimens dont elle étoit pénétrée sur ce qui se passe dans l'ordre surnaturel, & elle se sentit inspirée de demander avec une nouvelle ferveur ce guide selon le cœur de Dieu, qu'elle lui demandoit depuis si long-tems.

Ibid. Dans ce moment elle vit tout à coup au bas d'une coline assez proche du lieu où elle étoit, un homme de la taille de saint François de Sales qui lui ressembloit exactement, habillé en Evêque, tel en un mot qu'il étoit lorsqu'elle le vit la premiere fois à Dijon comme on le racontera ci après. En même-tems elle entendit une voix qui lui dit: *Voilà l'homme chéri de Dieu & des hommes que Dieu t'a destiné pour te conduire.* La vision disparut aussitôt : Mais elle ne douta plus que Dieu ne l'eût exaucée, & qu'elle ne vît enfin l'effet de ses promesses.

Ibid. Cette vision fut suivie d'une autre. Un jour de bon matin qu'elle étoit encore au lit un peu assoupie, il lui sembla qu'elle étoit dans un chariot

accompagnée de beaucoup de gens qui voïageoient avec elle ; ce chariot paſſa devant une Egliſe, où elle vit une aſſemblée de gens qui chantoient les loüanges de Dieu, avec un air de joïe & de modeſtie dont elle fut fort touchée. LIV. I.

Je voulus (dit-elle, car c'eſt elle-même qui raconte cette viſion) je voulus m'élancer du chariot pour me joindre à cette bénite troupe, & entrer par la grande porte de l'Egliſe, mais je fus repouſſée, & j'entendis diſtinctement une voix qui me dit: il faut paſſer outre & aller plus loin, tu n'entreras jamais au ſacré repos des enfans de Dieu que par la porte de ſaint Claude. La dévotion à ce grand Saint (continuë-t-elle) me fut alors inſpirée, & cette vûë me donna un grand ſoulagement, en ſorte que quand mes deſirs & mes travaux me violentoient plus rudement, je diſois à mon ame : Dieu t'a promis que tu entreras au repos de ſes enfans par la porte de ſaint Claude.

Ces viſions que Madame de Chantal raconte elle-même ne regardoient que ſes diſpoſitions, ſa conduite, & ſa tranquillité particuliere; Dieu voulut encore lui faire connoître ſes deſ-

Liv. I. seins par rapport au saint Ordre dont elle devoit être la Fondatrice, la mere & la premiere Religieuse ; c'est elle encore qui raconte cette vision.

Ibid. » Un jour (dit-elle) étant dans la » Chapelle de Bourbilly: Dieu me mon- » tra une troupe innombrable de filles & » de veuves qui venoient à moi, & m'en- » vironnoient, & il me fut dit : mon » vrai serviteur & vous aurez cette gé- » nération, ce me sera une troupe élûë, » mais je veux qu'elle soit sainte.

» Je ne sçavois (continuë Madame » de Chantal) ce que cela pouvoit si- » gnifier, car depuis que Dieu m'eut » fait connoître qu'il me destinoit à être » obéïssante, je n'eusse pas voulu souf- » frir en mon ame le desir de faire moi- » même aucun choix, attendant toûjours » que Dieu m'envoïât le saint homme » qu'il m'avoit fait voir, resoluë de » faire tout ce qu'il ordonneroit de moi.

C'est ainsi que la sainte Veuve s'élevoit de plus en plus à la haute perfection, sans autre secours que celui de Dieu, car elle étoit dans un lieu où elle ne pouvoit conférer avec persone, de ce qui regardoit sa conduite interieure.

A peu près dans le même-tems que Dieu découvroit à Madame de Chan-

tal les deſſeins qu'il avoit ſur elle, il manifeſtoit les mêmes choſes à ſaint François de Sales, que Dieu deſtinoit pour être le Fondateur de l'Ordre de la Viſitation, dont Madame de Chantal devoit être la Fondatrice: car il lui fit voir en eſprit, celle qui devoit être (pour ainſi dire) la pierre fondamentale de ce Saint Edifice, cette connoiſſance fut ſi claire & ſi préciſe qu'ils ſe reconnurent tous deux la premiere fois qu'ils ſe virent à Dijon, comme on le racontera dans la ſuite de cette vie. LIV. I.

L'on prie ceux à qui les viſions qu'on vient de rapporter ne paroîtroient ni vraiſemblables ni dignes d'attention, de faire réflexion que c'eſt Madame de Chantal qui les rapporte elle-même; qu'elle avoit l'eſprit trop ſolide & trop éclairé, pour donner dans l'illuſion, qu'elle aimoit trop la vérité, qu'elle étoit trop ſincére, & trop humble pour s'attribuer des graces que Dieu ne lui auroit pas faites, que ces mêmes viſions ont paſſé par l'examen de ſaint François de Sales, de cet homme ſi éclairé dans tout ce qui regarde les voïes intérieures, & qu'elles ont eû ſon approbation, auſſi bien que

Liv. I. celle d'un grand nombre d'hommes ſçavans qui les ont examinées ſans prévention, & qui les ont approuvées. Cela ſuppoſé, elles étoient dignes de notre attention, puiſque rien ne la mérite mieux, que ce qui nous marque les deſſeins de Dieu ſur des ames choiſies comme étoit Madame de Chantal, & ſur des établiſſemens auſſi utiles à l'Egliſe que l'eſt l'Ordre de la Viſitation.

D'allieurs qu'eſt-il arrivé à Madame de Chantal dans les viſions que l'on vient de rapporter, & dans celles que l'on pourra raconter dans la ſuite de cette vie, qui ne ſoit arrivé à un grand nombre de Saints dont l'hiſtoire Eccleſiaſtique la moins ſuſpecte, & même la plus autoriſée fait mention? Peut-on nier ce grand nombre de viſions dont l'Ecriture ſainte fait mention, dont l'ancien & le nouveau Teſtament font le récit? Peut-on nier qu'il n'y en ait pluſieurs, qui ſont arrivées dans des occaſions qui ne paroiſſent pas plus importantes que celles dont il s'agit, ou dont il s'agira dans la ſuite de cette vie? Quelle raiſonauroit-on de prétendre que Dieu n'accorde pas aux Saints de la nouvelle

velle alliance, les mêmes faveurs qu'il a accordé si souvent & si liberalement aux Justes de l'ancienne ? La loi donnée par l'entremise de Moïse qui n'étoit que le serviteur, avoit-elle de plus grands priviléges, que celle qui a été donnée par le Fils même, descendu du Ciel pour se former un peuple nouveau, d'autant plus agréable à Dieu qu'il a fait de plus grandes choses pour se l'acquérir, & qu'il a pour chef celui-là même qui est la source de toutes les graces. LIV. I.

Il est vrai que pour avoir avec Dieu ces communications intimes dont on a parlé, & dont on parlera encore, il faut avoir une grande pureté de cœur, il faut n'aimer que Dieu. Ce sont les dispositions de Madame de Chantal, que lui manquoit-il donc pour recevoir du Ciel les graces les plus singulieres ? Que ceux qui mettent tout leur bonheur dans la joüissance des biens sensibles, aïent de la peine à croire ce que l'on raconte icy, ceux qui sont tout à Dieu & qui ne tiennent qu'à lui, le comprendront aisément.

Suivant ces principes, l'on ne fera pas difficulté de rapporter ce que *Ibid.*

Liv. I. Madame de Chantal raconte encore elle-même. » Quelques mois (dit-elle) après cette vûë (elle parle de la » vision où il lui fut parlé de la porte » de saint Claude.) Il m'arriva d'être » surprise d'un grand attrait du Ciel, » qui attiroit à lui tout mon être. Je » fus long-tems dans un grand saisisse- » ment toute arrêtée, & il me sembloit » en étant revenuë que je retournois » d'un autre monde, où je n'avois ap- » pris que cette seule parole que Dieu » avoit dite à mon ame. Comme mon » fils Jesus-Christ a été obéïssant, je » vous destine à être obéïssante. » saint Augustin dans ses Confessions rapporte qu'étant à Ostie prêt à s'embarquer pour retourner en Affrique avec sainte Monique sa mere, ils ressentirent tous deux un attrait pareil à celui dont parle Madame de Chantal : de la maniere dont il en parle, cet attrait est une impression vive que Dieu fait en même-tems sur l'esprit & sur le cœur, qui remplit l'un & l'autre d'une lumiére & d'une joïe douce dont l'ame est toute pénétrée; cette impression ne dure pas, & il semble, sur ce qu'il en dit, que si elle duroit longtems, l'ame n'auroit pas la force de la

supporter au moins en cette vie, & qu'elle se sépareroit de son corps. On peut l'appeller un avant-goût de ce torrent de délices dont parle le Prophete, que Dieu réserve après cette vie à ceux qui seront morts dans sa crainte & dans son amour. Quoiqu'on ne cite que l'exemple de saint Augustin, ce n'est pas qu'il soit unique. L'Ecriture-Sainte & l'Histoire de l'Eglise parlent de plusieurs autres Saints à qui Dieu a fait la-même grace. Les ames charnelles n'y comprennent rien, mais ceux qui ont le cœur pur n'ont pas de peine à concevoir ce que Dieu fait-même dès cette vie en faveur de ceux qui l'aiment. LIV. I.

Une autrefois « (continuë Madame de Chantal) étant dans un petit « Bois, je fus fortement saisie d'un at- « trait intérieur, & occupée en oraison « sans que j'y pusse résister, car j'avois « envie de me retirer dans l'Eglise qui « étoit proche. Là, il me fut montré « que l'amour céleste vouloit consumer « en moi tout ce qui m'étoit propre, « & que j'aurois des travaux interieurs « & exterieurs en grand nombre. Quand « je fus revenuë à moi, tout mon corps « frémissoit & trembloit : mais mon «

Liv. I. cœur demeuroit dans une grande joïe
» avec notre Seigneur, d'autant que
» ſouffrir pour Dieu me ſembloit la
» nourriture de l'amour en terre, com-
» me de joüir de Dieu l'eſt au Ciel.

C'eſt par ce mélange de ſouffrances & de joïes toutes céleſtes, par cette alternative de tentations, & de victoires qu'on remporte ſur elles, que Dieu retient les Saints dans cette humilité ſi néceſſaire pour arriver à la persévérance. Notre foibleſſe, notre amour propre, notre penchant à la vaine gloire demandent que Dieu en uſe ainſi, car ſi nonobſtant le ſentiment continuel de nos miſeres, nous ſommes tentez de nous attribuer les dons de Dieu, que ſeroit-ce ſi les ſouffrances ne nous apprenoient pas à nous connoître, ſi les tentations ne nous accoûtumoient pas à nous défier de nous-mêmes.

Plus les Saints ſont appellez à une ſainteté éminente, plus ils doivent s'attendre que Dieu gardera ſur eux cette conduite. Saint Paul deſtiné de Dieu à des graces ſi extraordinaires, à des révélations ſi ſublimes, n'eſt pas plutôt converti, n'eſt pas plutôt déclaré un vaſe d'élection, qu'il apprend

qu'il eſt appellé a beaucoup ſouffrir pour la gloire de Jeſus-Chriſt. Il eſt tenté d'une maniere également honteuſe & importune, il prie pour être délivré de cette tentation, il ne peut l'obtenir. Dieu lui répond qu'il lui doit ſuffire que ſa grace ne l'abandonne pas. La grandeur de ſes révélations demande que Dieu en uſe de la ſorte, de peur (dit-il lui-même) qu'il ne s'en glorifiât : mais la vuë de ces ſouffrances & de ces tentations n'étonnent point les Saints, & ne les rebute point, parce que le Saint-Eſprit grave profondément dans leurs cœurs, ce qu'il avoit appris à Madame de Chantal : *que ſouffrir pour Dieu eſt la nourriture de l'amour en terre, comme de joüir de Dieu l'eſt dans le Ciel.* Parce que ce même eſprit leur perſuade de cette maniere efficace qui lui eſt propre, *que les ſouffrances de cette vie ne peuvent être comparées à ce poids éternel de gloire que Dieu deſtine à ceux qui perſévérent dans ſon amour.* Liv. I.

Madame de Chantal paſſa la prémiere année de ſon veuvage dans la retraite, dans les ſentimens, & les diſpoſitions que l'on vient de raconter. Dès qu'elle fut paſſée, le Préſi- Maupas Liv. I. Ch. II.

Liv. I. dent ſon Pere qui ne la croïoit occupée que de la perte qu'elle avoit faite, & qui craignoit pour ſa ſanté, & pour ſa vie, ſi on la laiſſoit plus long-tems livrée à elle-même, lui écrivit pour l'inviter à venir paſſer quelque-tems auprès de lui à Dijon. Pour prévenir toutes les raiſons qu'elle eût pû alléguer dans la vûë de s'en diſpenſer, il lui manda que ſon grand âge & ſes incommoditez le reduiſoient à ne pouvoir ſe paſſer de ſon ſecours.

La ſainte veuve qui ne vouloit plus que ce qu'elle croïoit dans l'ordre de Dieu, crut qu'il ne lui étoit pas permis de refuſer cette conſolation à un Pere qu'elle avoit tant de raiſon d'aimer. Elle partit auſſitôt & ſe rendit auprès de lui. Le Préſident fut ſurpris de l'état ou il la vit ; l'abbattement & la maigreur la rendoient preſque méconnoiſſable : mais il lui trouva la même douceur, la même politeſſe, la même complaiſance, toute l'attention & tout l'empreſſement qu'il lui avoit toûjours vû, lorſqu'il s'agiſſoit de lui rendre quelque ſervice, ou de le divertir.

Ibid. Tout ce qu'il y avoit de perſonnes de diſtinction dans la ville vint

voir Madame de Chantal, & il n'y Liv. I.
en eut point qui ne fussent très-satisfaites & très-édifiées de ses manieres. Plusieurs s'étoient imaginé que l'affliction, la longue retraite où elle avoit vêcu, lui avoient inspiré un air sauvage & ennemi de la societé, & en effet les gens qui agissent par humeur, & qui s'y livrent trop sont d'ordinaire sujets à ces deux défauts : mais comme Madame de Chantal agissoit toûjours par vertu, elle étoit toûjours telle que les circonstances où elle se trouvoit demandoient qu'elle fût.

Après s'être donnée quelque-tems à ce que la bienséance demandoit d'elle, l'amour de la retraite reprit d'autant plus aisément le dessus, qu'elle ne l'avoit point perduë de vûë, & qu'elle s'y sentoit appellée par un attrait qu'elle ne doutoit pas qui ne vint de Dieu. Elle avoit conservé dans les compagnies la solitude du cœur, elle y faisoit toûjours de fréquens retours, mais imperceptibles sur elle-même. Si elle n'eût consulté que son inclination, elle eût vêcu à Dijon dans une solitude aussi grande que celle où elle vivoit à la campagne : mais la situation où elle se trouvoit ne lui permet-

Liv. I. tant pas, elle lui donnoit au moins tout le tems que les ſoins qu'elle rendoit à ſon Pere laiſſoient à ſa diſpoſition.

Tous ſes divertiſſemens ſe reduiſoient à viſiter les lieux de dévotion qui ſont en grand nombre tant à Dijon qu'aux environs, par-tout elle demandoit à Dieu cet homme ſelon ſon cœur qu'il lui vœoit promis pour la conduire. Quelque éclairé que fût ſon eſprit, quelque droiture qu'elle eût dans le cœur, ſon humilité lui inſpiroit une défiance continuelle ſur tout ce qu'elle entreprenoit, en ne conſultant que ſes propres lumieres, & en ne ſuivant que les mouvemens de ſon cœur. Cette défiance de ſoi-même preſque toûjours ſi ſalutaire, la jetta dans l'inconvenient que l'on va raconter.

Maupas Liv. I. Ch. II. Un jour qu'elle étoit allée à Notre-Dame de l'Etang, qui eſt une Egliſe d'une grande dévotion à deux lieuës de Dijon, elle y rencontra quelques Dames dévotes qui avoient pour Directeur un bon religieux, qui y faiſoit ſa reſidence ; elle les connoiſſoit, & elle en étoit connuë & très-eſtimée.

Elles s'entretinrent enſemble des

motifs de pieté qui les avoient aſſem- Liv. I.
blées dans ce lieu, & Madame de Chantal ne fit pas difficulté de leur parler de la peine où elle ſe trouvoit, parce qu'elle n'avoit point de Directeur. Ces Dames luy firent de grands éloges de la pieté, & du ſçavoir du Religieux dont on vient de parler. Elles étoient ſes pénitentes, & par conſéquent elles étoient fort prévenuës en ſa faveur. Elles preſſerent tant Madame de Chantal, qu'elle conſentit à ſe mettre ſous ſa conduite. Ce Religieux avoit de la pieté & de la lumiere, juſques à un certain point, mais il n'en avoit pas aſſez pour diriger une ame auſſi élevée que celle de Madame de Chantal, & pour la conduire dans les vûë que Dieu avoit ſur elle.

Il lui fit d'abord une propoſition qui lui parut ſuſpecte; elle fut qu'il *Ibid.* ne s'engageroit point à la conduire qu'elle ne fît quatre vœux. Le premier étoit de lui obéir, le ſecond de ne le quitter jamais pour un autre; le troiſiéme de garder un ſécret inviolable ſur tout ce qu'il lui diroit; & le quatriéme de ne parler qu'à lui ſeul de ce qui regarderoit la conſcience.

Liv. I. » Je voïois distinctement (dit Ma-
Ibid. » dame de Chantal à l'occasion de ces
» quatre vœux) qu'il n'étoit pas celuy
» qui m'avoit été montré, néanmoins
» pressée de la nécessité de quelque se-
» cours à cause de mes tentations, je me
» laissai engager ; joint que jeus crainte
» d'avoir été trompée, & que ma vi-
» sion ne fût qu'une imagination.

Le soupçon que les quatre vœux dont on vient de parler avoit donné à Madame de Chantal, que ce bon Religieux n'étoit pas celui qui étoit destiné de Dieu pour la conduire, fut encore augmenté par les pratiques de piété qu'il lui prescrivit.

Ibid. Il la chargea de quantité de priéres, de méditations, de spéculations, de méthodes, de pratiques tout-à-fait laborieuses & embarrassantes ; il lui ordonna des prieres au milieu de la nuit, des jeûnes, des disciplines, & d'autres austeritez qui penserent ruiner entierement sa santé.

Ibid. Madame de Chantal instruite intérieurement par Dieu-même, sentoit bien que ce n'étoit pas-là la voïe par où il vouloit qu'elle allât à lui : mais d'ailleurs convaincuë du besoin qu'elle avoit d'être conduite, elle se

perſuadoit que les dégoûts qu'elle Liv. I.
ſentoit, venoient de ſon peu de vertu. Elle vêcut dans un état ſi pénible un an & quelques mois, toûjours dans le doute & dans la contrainte, toûjours languiſſante dans l'ardent deſir d'être unie à Dieu dont on l'éloignoit, en ne la conduiſant pas par les voïes par leſquelles il vouloit ſe communiquer à elle. Dieu le permettoit ainſi, ſoit pour lui apprendre que la piété toute ſeule dans un Directeur ne ſuffit pas pour la conduite des ames, qu'il faut encore de grandes lumiéres, ſoit pour augmenter par cette mépriſe, l'eſtime & la confiance qu'elle devoit avoir au Directeur qu'il lui deſtinoit, ſoit enfin pour la convaincre qu'il faut attendre avec confiance & ſans empreſſement, non ſeulement les graces que Dieu nous a préparées, mais encore le tems qu'il a marqué pour nous les donner.

Madame de Chantal étoit dans l'état que l'on vient de raconter, lorſque des affaires que lui attiroit la tutelle de ſes enfans dont elle étoit chargée, l'obligerent de quitter Dijon, & de retourner à Bourbilly où elle avoit fait ſon ſéjour ordinaire de-

Liv. I. puis ſon mariage ? A peine y fut-elle arrivée, que Monſieur de Chantal ſon beaupere lui écrivit, pour la prier de venir avec ſes enfans demeurer avec lui à Monthelon, pour avoir ſoin de lui dans ſa vieilleſſe. Il étoit âgé de ſoixante & quinze ans, caduque, d'une humeur fort chagrine, & qui vouloit fortement tout ce qu'il vouloit : auſſi lui mandoit-il dans la Lettre dont on vient de parler, que ſi elle lui refuſoit la ſatisfaction qu'il lui demandoit, il ſe remariroit & deshériteroit ſes enfans.

Maupas chap. 12.

Une pareille propoſition ne pouvoit naturellement qu'être fort déſagreable à Madame de Chantal ; elle prévoïoit tous les chagrins qu'elle auroit à eſſuïer auprès de ſon beaupere. Ses affaires demandoient qu'elle continuât de demeurer à Bourbilly ; comme elle n'y dépendoit de perſonne, elle y joüiſſoit d'une tranquillité qui lui étoit fort néceſſaire, dans la ſituation de cœur & d'eſprit où elle ſe trouvoit. Cependant comme les ſouffrances avoient autant de charmes pour elle, qu'on en a naturellement de l'averſion, & que d'ailleurs il y alloit de l'interêt de ſes enfans, elle

n'hésita pas un moment a consentir à ce que son beaupere souhaitoit d'elle, & ce qu'elle avoit prévû (comme on la déja dit) qu'elle ne pourroit pas éviter. Liv. I.

Elle se rendit donc à Monthelon avec ses quatre enfans, après avoir réduit ses domestiques précisément au nombre qui lui étoit absolument necessaire, afin d'être moins à charge à son beaupere. Elle trouva en arrivant chez lui une ancienne servante, qui gouvernoit la maison avec une autorité absoluë, parce qu'il lui avoit confié la conduite de son menage & de ses biens. *Ibid.* Vie abregée

Le moins que le vieux Baron de Chantal devoit à sa belle-fille, étoit de se reposer entierement sur elle de la conduite de sa maison, & de celle de ses affaires; cette confiance lui étoit d'autant plus dûë, qu'elle avoit plus d'interêt que personne à la conservation, & à la bonne administration de son bien, & que la sagesse avec laquelle elle avoit gouverné les affaires de son mari pendant sa vie & après sa mort, devoit le convaincre qu'il ne pouvoit rien faire de mieux.

Personne n'étoit plus convaincu que

Liv. I. le vieux Baron de Chantal du bon esprit, & de l'habileté de sa belle-fille, cependant il n'eut pas la force de réduire cette servante à la dépendance où elle devoit être à l'égard de Madame de Chantal. Il lui laissa l'Intendance de sa maison, & la même autorité qu'elle avoit avant que sa belle-fille vint chez lui. Comme il n'y a personne qui abuse plus de l'autorité qu'on leur confie, que ceux qui sont nez pour vivre dans la dépendance, cette servante en usoit avec une hauteur, qui paroissoit insupportable à
Ibid. tout autre qu'à l'humble Madame de Chantal; la chose alla si loin, qu'elle n'osoit pas donner un verre d'eau sans l'ordre de cette maîtresse servante. Elle avoit cinq de ses enfans auprès d'elle, nourris & entretenus aux dépens du Baron : elle eut l'insolence de les faire aller de pair avec ceux de la sainte Veuve. Souvent même ils leur étoient préferez, & dans les petits différens qui naissent assez souvent entre des enfans, ceux de la servante avoient toûjours raison, & ceux de Madame de Chantal toûjours tort. Ses gens frémissoient souvent d'un pareil désordre, & lui représentoient

que la patience avoit ſes bornes, & Liv. I.
que l'on n'abuſoit que trop de la ſienne. Madame de Chantal qui connoiſſoit la prévention & la foibleſſe de ſon beaupere, ſe contentoit de répondre que cela ne dureroit peut-être pas toûjours, que les occaſions de ſouffrir devoient être précieuſes, & qu'il falloit attendre que Dieu lui fit naître l'occaſion de détromper ſon beaupere.

Comme c'étoit ce que cette miſerable ſervante apprehendoit, elle n'épargnoit rien pour mettre mal Madame de Chantal dans l'eſprit de ſon beaupere, & pour l'obliger à la renvoïer : ſouvent elle y réüſſiſſoit, & alors la vertueuſe Veuve avoit d'étranges choſes à eſſuïer de la mauvaiſe humeur du vieux Baron de Chantal.

L'on ne fait point difficulté d'entrer dans tous ces petits détails, parce qu'ils ne ſont pas une petite preuve de l'éminente vertu de Madame de Chantal. Sa patience étoit d'autant plus admirable, que les occaſions de ſouffrir revenoient à tous les momens du jour. Une perſonne vertueuſe, mais qui l'auroit été moins que Mada-

Liv. I. me de Chantal, se seroit contentée de souffrir (sans se plaindre) tous les mauvais traitemens de cette insolente servante, & d'attendre que Dieu, qui ne permet jamais que nous soïons tentez au-delà de nos forces, en arrêtât le cours. Madame de Chantal fit bien plus, elle entreprit de vaincre à force de bons traitemens le mauvais naturel de cette malheureuse créature.

Ibid. Elle prit le même soin de ses enfans qu'elle faisoit des siens; elle les instruisoit, les peignoit, les habilloit, sans se rebuter jamais de leurs saletez, & de leurs mauvaises manieres. Les femmes destinées à la servir ne pouvoient les souffrir: Madame de Chantal en prenoit occasion de redoubler ses soins, & de leur rendre elle-même tous les services les plus bas dont ils avoient besoin. En même-tems pour témoigner à ses gens, combien le mépris qu'ils faisoient de ces petits malheureux lui déplaisoit, elle leur disoit: » nous sommes tous les enfans » d'un même pere, & d'une même mere, & mon Sauveur n'est pas moins » mort pour ces pauvres enfans que pour » les miens; il nous a par-là tous égalez, & si l'ordre civil met de la différence

rence entre nous, nous ne devons point nous en prévaloir, juſqu'à mépriſer ces pauvres enfans. La religion doit l'emporter ſur tous les ſentimens, & ſur tous les uſages du monde. LIV. I.

Une conduite ſi pleine de bonté, & à laquelle on avoit ſi peu de lieu de s'attendre, devoit gagner le cœur de cette malheureuſe ſervante. Elle n'en fut ni moins hautaine, ni moins inſolente, il ſembloit que Madame de Chantal ne faiſoit que ce qu'elle étoit obligée de faire. Une ſi grande ingratitude ne fut pas capable de porter la vertueuſe veuve à en uſer moins bien avec elle. Lorſqu'on lui repreſentoit que tout ce qu'elle faiſoit pour gagner cette femme étoit autant de perdu. » Cela ſeroit vrai (diſoit-elle) ſi je n'avois qu'elle en vûë, mais Notre-Seigneur ne nous a-t-il pas dit, que tout ce que nous ferions en faveur de ces petits qu'il nous a tant recommandez, il le tiendroit fait à lui-même, on ne perd jamais rien avec Dieu (continuoit-elle) moins les hommes nous témoignent de reconnoiſſance, plus Dieu nous tient compte de ce que nous faiſons pour eux, dans la vûë de lui obéir. N'eſt-on pas heureux de ne pas recevoir ſa récompenſe

Liv. I. en ce monde » ? Quand on agit par de pareils motifs rien ne surprend, rien n'empêche de faire le bien, la récompense est sûre quand on ne l'attend point des hommes.

Ibid. Cependant Madame de Chantal aïant reconnu d'une maniere à n'en pouvoir douter, la dissipation que la servante en question faisoit du bien de son beaupere, elle tâcha avec tout le secret, & toute la prudence possible, d'y apporter quelque remede : mais s'étant apperçû que cela ne servoit qu'à exciter de nouveaux troubles, elle résolut de préferer la paix domestique, à la perte des biens qu'elle avoit tant d'interêt de conserver à ses enfans, de remettre tout à la Providence, & de se renfermer dans son appartement, où sans manquer à ce qu'elle devoit à son beaupere, elle ne s'occuperoit que de la priére, de la lecture, du soin de ses enfans, & du service des pauvres.

Ibid. Pour cet effet, elle fit d'une de ses chambres une espece d'apoticairerie ; elle y mit des eaux, des onguens, des remedes, & généralement tout ce qui étoit néceſſaire pour les malades, qui avoient recours à elle de toutes parts.

Lorsque ces occupations lui laiſ-

soient quelque-tems de libre elle l'em- Liv. I.
ploïoit à travailler pour les Egliſes & pour les pauvres ; elle ne ſe remettoit jamais de ce travail ſur qui que ce fût, c'étoit pour elle une occupation privilégiée; ainſi quand il y avoit quelque choſe à faire pour ſes enfans, ou pour elle-même, elle s'en repoſoit ſur ſes femmes : mais quand il s'agiſſoit de l'Egliſe, ou des pauvres, elle ne s'en rapportoit qu'à elle-même. Lorſqu'elle étoit occupée de ce travail, quelque compagnie qui ſurvint, elle ne le quittoit point, & lorſqu'on la prioit de relâcher un peu de cette grande aſſiduité, elle repondoit, quelle croiroit faire un larcin à l'Egliſe, & aux pauvres, au ſervice deſquels elle s'étoit voüée.

Elle obtint de ſon beau-pere par ſa douceur & par ſa pieté, qu'il y auroit tous les jours une meſſe dans le Château, & que pour cet effet la fondation de celle qui ſe diſoit au Château de Bourbilly ſeroit transférée à Montelon. Une de ſes peines étoit de ne pouvoir entendre le Sermon pendant le Carême. Comme rien ne lui coûtoit, lorſqu'il s'agiſſoit de ſatisfaire à ce que la piété lui paroiſſoit deman-

Liv I. der d'elle, elle prit la réſolution de ſe lever d'aſſez grand matin pour l'aller entendre à Autun, quoique cette Ville ſoit à trois lieües de Monthelon. Le Sermon fini, elle retournoit auſſitôt en diligence pour ſe trouver à l'heure du dîner de Monſieur de Chantal : car une de ſes principales attentions étoit, de ne lui pas donner le moindre ſujet de mécontentement. Elle obſervoit encore à la ſortie du Sermon de revenir par des ruës & des chemins détournez, afin de ne rencontrer perſonne qui l'empêchât de méditer la parole de Dieu qu'elle venoit d'entendre & de la conſerver dans ſon cœur pour la mettre en pratique ſelon l'occaſion qui s'en préſenteroit.

Maupas ch. 13. 1. part.

Les choſes étoient en cet état à l'égard de Madame de Chantal, lorſqu'en l'année mille ſix cent quatre, le Parlement de Dijon aïant prié ſaint François de Sales d'y venir prêcher le Carême, ils l'obtinrent après de grandes difficultez. Le Préſident Fremiot en donna auſſi-tôt avis à Madame de Chantal ſa chere Fille, & l'invita à le venir entendre ; la difficulté fut d'obtenir ſur cela la permiſſion de ſon beau-pere, qu'elle ménageoit avec

Vie abregée.

toute l'attention que demandoit ſon grand âge, ſa mauvaiſe humeur & les mauvais offices que cette malheureuſe ſervante, dont on à parlé, lui rendoit continuellement. Elle l'obtint enfin par la complaiſance, & par cette douceur bien menagée, à laquelle il eſt ſi difficile de rien refuſer. Liv. II

Elle arriva à Dijon le premier vendredy de Carême, & dès le lendemain elle fut entendre le ſaint Evêque de Genéve, & ce fut-là qu'elle ſe vit pour la premiére fois. Dès qu'elle l'apperçut, elle fut frappée de ſa reſſemblance avec celui qu'elle avoit vû dans la viſion dont on a parlé. En même-tems un ſentiment intérieur lui fit connoître qu'il étoit celui que la Providence lui avoit deſtiné pour ſa direction. *Ibid.*

Le ſaint Evêque de ſon côté la remarqua, & il ſe ſouvint d'une viſion qu'il avoit eu au Château de Sales, qui la lui fit reconnoître. Curieux de ſçavoir qui elle étoit, il trouva à la ſortie de la Chaire l'Archevêque de Bourges, qui étoit ſon intime ami, à qui il le demanda. L'Archevêque aux marques que l'Evêque

Liv. I. de Genêve lui donna, lui dit que c'étoit la Baronne de Chantal sa sœur, elle m'a paru, lui dit le saint Evêque, d'une modestie, & d'une attention qui me l'ont fait remarquer, entre toutes les Dames qui ont assisté à mon Sermon. Il est vrai répondit l'Archevêque que je puis dire quoiqu'elle soit ma sœur, que c'est une Dame d'une fort grande pieté.

Dans la suite comme le saint Evêque alloit souvent manger chez le Présidént Fremiot, ou chez l'Archevêque de Bourges, & qu'il y rencontroit toûjours Madame de Chantal il eut occasion de l'entretenir. Il la remplit d'admiration par la sainteté de ses entretiens familiers, comme elle l'étoit déjà par celle qui éclatoit dans ses sermons ; elle avoit une forte envie de lui découvrir son interieur, & le saint Prélat lui en donnoit toute la confiance qu'elle eût pû souhaiter : mais les vœux qu'elle avoit faits à son Directeur l'en empêchoient, ce qui la fit souffrir d'une maniére d'autant plus violente, qu'elle ne croïoit pas qu'il lui fût permis d'en parler.

Mau-pas. Ibid. » J'admirois (dit-elle) tout ce qu'il faisoit, & tout ce qu'il disoit, le

regardant comme un ange du Sei- Liv. I.
gneur : mais je m'étois ſi ſcrupuleuſe- "
ment attachée à la conduite de mon "
Pere ſpirituel, que je ne communi- "
quois à perſonne des choſes un peu "
particulieres qu'en grande crainte, "
bien que la débonnaireté de ce grand "
ſerviteur de Dieu m'invitât quelque- "
fois à lui parler avec confiance, & "
que d'ailleurs j'en mouruſſe d'envie. "

Quoique la contrainte dont parle Madame de Chantal, l'empêchât de découvrir ſon intérieur au ſaint Evêque autant qu'elle l'eût ſouhaité, l'eſtime qu'elle faiſoit de ſa charité & de ſes lumiéres, la ſollicitoit continuellement à agir avec lui avec plus de confiance. La Providence lui en fournit ſouvent les occaſions, qu'on ne laiſſera pas de rapporter, quoiqu'il ne s'y paſſât rien de bien conſidérable.

Un jour qu'elle eut occaſion de l'entretenir en particulier, le ſaint Evêque lui demanda ſi elle penſoit à ſe remarier? Elle lui répondit que ce n'étoit pas ſon deſſein; & bien (lui repliqua-t-il) il faudroit donc retrancher tout ce qui pourroit faire croire que vous en avez la penſée; je ne ſuis

Liv. I. point ennemi (continua-t-il) de la propreté, mais je n'approuve point tout ce qui eſt au-delà. Madame de Chantal comprit que le ſaint Evêque vouloit parler de quelque ajuſtemens dont elle ſe pouvoit paſſer, & auſquels même elle ne faiſoit peut-être pas d'attention. Dès le lendemain elle les retrancha. Cette indiférence pour la parûre, dont les femmes ſont ordinairement fort entêtées, plut infiniment au ſaint Evêque : mais pour éprouver encore mieux juſques où alloit le mépris qu'elle faiſoit des ajuſtemens, un autre jour qu'il s'entretenoit avec elle. Madame (lui dit-il) ne ſeriez-vous pas aſſez propre quand vous n'auriez pas cette dentelle à votre coëffe, & ces glands à votre mouchoir ? La ſainte Veuve ſur le champ coupa elle-même les glands, & fit découdre le ſoir la dentelle.

Ces deux traits parôîtront peut-être peu conſidérables, en comparaiſon de ce qu'on a déjà rapporté de Madame de Chantal. Cependant le ſaint Prélat qui ſe connoiſſoit ſi bien en vertus, & qui ſçavoit mieux que perſonne, que rien n'eſt petit devant Dieu lorſqu'on n'agit que pour lui plaire, admira

admira sa docilité, & jugea dès-lors que si elle étoit bien conduite, elle feroit de grands progrès dans la vertu. Liv. I.

Dans ce tems-là ce Directeur de Madame de Chantal (dont on a parlé) fut obligé de faire un voïage. Pendant son absence la sainte Veuve fut agitée de tentations si violentes qu'aïant peur d'en perdre l'esprit, elle se vit obligée de s'adresser au saint Evêque, & de lui ouvrir son cœur. Elle sortit d'avec lui si éclaircie sur tous ses doutes, si soulagée de toutes ses peines, & si consolée, qu'il lui sembloit (disoit-elle) que ce n'étoit pas un homme, mais un Ange qui lui avoit parlé. Maupas *Ibid.*

La facilité avec laquelle le saint Evêque avoit calmé ce grand trouble dont elle étoit agitée, & rendu la tranquillité à son ame, augmenta l'estime qu'elle en faisoit, & la confiance qu'elle avoit en lui. Elle lui trouvoit des lumiéres, une prudence, & une charité (qualitez toutes essentielles à un Directeur) qu'elle ne trouvoit point ailleurs. Il voïoit plus clair qu'elle-même dans son interieur, il prévenoit ses difficultez, & ses ré-

Liv. I. ponſes avoient un rapport ſi juſte à ſes beſoins, qu'elle ne douta plus que Dieu ne l'eût deſtinée à être conduite par le ſaint Prélat. Dans cette vûë elle le pria de la confeſſer ; il la refuſa d'abord pour l'éprouver, puis il lui accorda ce qu'elle ſouhaitoit.

Une paix profonde, une douce tranquillité qu'elle n'avoit point encore reſſentie, ſuivirent ſa confeſſion : mais le deſir qu'elle avoit d'être ſous ſa conduite augmenta en même-tems. Il lui laiſſa eſperer que cela pourroit arriver un jour, mais il ajoûta qu'il falloit demander à Dieu qu'il leur fît connoître ſa volonté, & l'attendre avec tranquillité. Ce grand ſaint étoit ennemi des empreſſemens, ils lui étoient toûjours ſuſpects ; c'étoit preſque le ſeul défaut qu'il trouvoit dès-lors dans Madame de Chantal : elle avoit une vivacité pour le bien, qui ne lui donnoit point de repos : toûjours inquiéte, toûjours mécontente d'elle-même, n'en faiſant à ſon gré jamais aſſez, toûjours prête à entreprendre des choſes nouvelles pour la gloire de Dieu, & pour ſa propre ſanctification.

Le ſaint Evêque n'approuvoit pas ces inquiétudes ; il ſçavoit que l'eſprit de Dieu ne ſe plaît pas dans le trouble ; qu'il aime la paix & la tranquillité du cœur. En un mot, il regardoit le grand empreſſement de Madame de Chantal à faire le bien, comme une grande diſpoſition à parvenir à une ſainteté éminente, mais comme une diſpoſition qu'il falloit détruire pour y arriver. Liv. I.

Le lendemain qu'elle s'étoit confeſsée au ſaint Evêque, jour du Jeudi Saint. Le ſaint Evêque qui avoit aſſiſté l'Archevêque de Bourges à ſa premiére Meſſe dîna chez lui. Pendant le repas, il entendit que Madame de Chantal diſoit à une Dame qu'elle vouloit aller en pélerinage à ſaint Claude ; il ſe tourna vers elle, & lui dit, que ſi elle vouloit bien l'avertir du tems de ſon départ, il feroit en ſorte de s'y trouver avec Madame de Sales ſa mere, qui avoit fait vœu d'y aller. Madame de Chantal lui promit de l'avertir & ce voïage s'exécuta en ſon tems. *Ibid.*

La confeſſion que Madame de Chantal avoit faite au ſaint Evêque, ne ſervit qu'à redoubler l'eſtime qu'il

Liv. I. faisoit d'elle. Il lui trouva un esprit excellent, de grandes lumiéres, une humilité profonde, une charité sans bornes, & une pureté de cœur qu'il ne se pouvoit lasser d'admirer : aussi *Ibid.* disoit-il que depuis ce tems-là, son ame se trouvoit si intimement unie à celle de cette sainte Dame, qu'il en étoit lui-même tout étonné.

Du côté de Madame de Chantal il ne se pouvoit rien ajoûter à la vénération qu'elle avoit pour le saint Evêque, & à la confiance qu'elle avoit en sa conduite ; » Et cependant » (dit-elle elle-même avec cette can- » deur qu'on ne peut assez estimer) je » n'osois penser à me dégager de mon » premier conducteur, sous la conduite » duquel cet humble Prélat sembla » m'affermir, me disant par un trait » d'une incomparable prudence, qu'ils » s'accommoderoient bien ensemble pour » une chose si importante qu'étoit la » disposition, & la direction de mon » ame. En cela (continuë-t-elle) je » trouvai mon compte, de pouvoir pren- » dre & suivre les avis de ce saint hom- » me, sans scrupule de ma part, ni » mécontentement de celle de mon Di- » recteur, auquel j'étois attachée par » vœu.

Mais si Madame de Chantal trouvoit son compte dans cette double direction, il n'en fut pas de même de son Directeur. Lorsqu'il fut de retour, elle lui dit avec sa sincerité ordinaire, tout ce qui s'étoit passé entre-elle & le saint Evêque de Genêve, & comme elle l'avoit consulté sur ce qui se passoit dans son intérieur. Le Directeur l'en blâma fort, & lui fit naître de grands scrupules, sur ce qu'elle avoit en cela agi contre le vœu qu'elle avoit fait, de ne consulter que lui sur tout ce qui regarderoit sa direction. Liv. I. Maupas I. part. ch. 14.

Le lendemain de l'Octave de Pâques, le saint Evêque fit ses adieux pour retourner dans son Diocêse. Il eut à cette occasion quelques entretiens avec Madame de Chantal. Il ne fit point difficulté de lui avoüer, qu'il étoit persuadé que leur union venoit de Dieu & qu'il en tireroit sa gloire, mais qu'il ne voïoit pas encore bien clairement ce qu'il demandoit d'elle & de lui. A la premiere dînée qu'il fit à la sortie de Dijon, il lui écrivit ce billet. » Dieu ce me « semble m'a donné à vous ; je m'en « assûre tous les jours plus fort. C'est « *Ibid.*

Liv. I. » tout ce que je vous puis dire, recom-» mandez cette affaire à Dieu. Ce peu de mots la remplit de consolation: mais sa tranquillité ne dura guéres. Ses scrupules & ses troubles recommencérent avec plus de violence qu'auparavant. D'un côté elle avoit un ardent desir de se mettre entierement sous la conduite du saint Evêque : de l'autre elle avoit une crainte excessive d'agir contre son vœu en quittant son Directeur. Voici comme elle s'explique elle-même des peines qu'elle souffrit à cette occasion.

Ibid. » Je craignois effroïablement de » manquer de fidélité à la divine volon-» té que je voulois suivre au peril de » toutes choses, & ne sçachant de quel » côté elle étoit, je souffrois (ce me » semble) un martyre qui dura envi-» ron trente-six heures, durant lesquel-» les je ne pris ni sommeil, ni nourri-» ture ; & dans lesquelles je fus délivrée » de toutes mes tentations, & j'avois » une grande clarté des choses de la » sainte foi : je m'en étonnois, car c'é-» toit ma plus grande peine.

» Pressée de cette angoisse (conti-» nuë Madame de Chantal) je ne fai-» sois que prier Notre-Seigneur qu'il

lui plût me faire connoître clairement sa sainte volonté, protestant que je la voulois suivre, & lui obéïr fidellement. Je sentois que mon ame ne desiroit que cela, & n'avoit autre attache que ce divin vouloir. Liv. I.

Le jour de la Pentecôte, ses peines augmentérent de telle sorte, que s'en sentant accablée, elle envoïa prier le Pere de Villars Recteur des Jésuites, en qui elle avoit beaucoup de confiance, & à qui même elle se confessoit souvent, de la venir voir. Elle lui raconta toutes ses peines, & „ que son desir de connoître la volonté de Dieu & de la suivre étoit si pressant, que dès qu'elle prononçoit ces mots, *volonté divine*. C'étoit comme un trait enflammé qui la consumoit, & que ne connoissant point cette volonté, elle souffroit un tourment inexplicable. *Ibid.*

Le Pere de Villars, en qui la science & de grandes lumieres pour les voïes interieures étoient accompagnées d'une éminente pieté, connut au recit que Madame de Chantal lui fit de ses peines, que dans les dispositions où elle étoit, il n'étoit pas question de lui donner des conseils, *Ibid.*

Liv. I. qu'il falloit décider, & lui parler avec autorité. Il lui dit donc d'un ton ferme, & qui ne lui laiſſoit rien à déliberer. » C'eſt la volonté de Dieu » que vous vous rangiés ſous la conduite » de Monſieur de Genêve ; elle vous eſt » convenable, & non celle que vous » ſuivez maintenant ; il à l'eſprit de » Dieu & de l'Egliſe, & la divine Pro- » vidence veut de vous quelque choſe » de grand, vous donnant ce Seraphin » terreſtre pour votre conduite.

Ces paroles du Pere de Villars rendirent le calme à Madame de Chantal. Une paix profonde ſucceda à toutes ſes agitations. » Il me ſembla (dit- » elle) qu'on m'ôtoit une montagne » de deſſus le cœur qui l'oppreſſoit & » qui l'opprimoit, & je demeurai dans » une grande paix, clarté & aſſûrance, » que ce qu'il m'avoit dit étoit la vo- » lonté de Dieu, ce qui fortifia mon » courage & mes deſirs.

Mais cette paix ne dura pas long-tems : celui qui devoit l'entretenir & l'augmenter, fut celui-là-même qui la troubla. Elle alla voir ſon Directeur ; il la remit ſur ce qu'elle lui avoit dit elle-même de la manifeſtation de conſcience qu'elle avoit faite,

au ſaint Evêque de Genêve ; il renou- Liv. I.
vella ſes ſcrupules, il les augmenta, il exagéra le violement du vœu qu'elle avoit fait, de ne parler qu'à lui de ce qui regarderoit ſa conſcience.

Il n'en falloit pas tant pour troubler cette ame innocente, & qui ne craignoit rien tant que de faire quelque choſe qui pût déplaire à Dieu qu'elle aimoit uniquement. La voilà dans de nouvelles agitations, & dans de plus grands troubles, que ceux qu'elle avoit eſſuiez juſques-alors. Elle croïoit voir clairement que le Directeur dont il s'agit ne lui convenoit pas, qu'il n'étoit pas celui que Dieu lui avoit deſtiné pour la conduire, que même il ne la menoit pas par les voïes aux-quelles elle ſe croïoit appellée ; elle n'avoit aucune confiance en lui, ni aucun goût pour tout ce qu'il lui diſoit, cependant comme elle étoit retenuë par les vœux qu'il lui avoit fait faire, elle n'oſoit ſecoüer un joug qui lui paroiſſoit inſuportable, & auquel on lui avoit déclaré que Dieu ne demandoit pas qu'elle ſe ſoumît

Dans cette extrémité ou la déli- *Ibid.*
cateſſe de ſa conſcience contribuoit

Liv. I. plus que toute autre chose à la tourmenter, elle eut recours au saint Evêque ; elle lui écrivit ce qui se passoit entre son Directeur & elle, le trouble où il l'avoit replongée, & l'extrême répugnance qu'elle avoit à demeurer plus long-tems sous sa conduite.

Il lui répondit qu'il ne falloit rien précipiter ; qu'il ne vouloit pas qu'il y eût rien d'humain dans cette affaire ; » qu'il falloit prendre du tems » pour prier Dieu, & connoître si c'é- » toit sa volonté qu'il se chargeât du » soin de son ame ; qu'il ne vouloit pas » que chose aucune eût part en cette » résolution que le divin bon plaisir.

Une réponse si sage si desintéressée, si digne du saint Evêque qui la faisoit, ne convenoit pas aux dispositions où se trouvoit alors Madame de Chantal, & n'étoit pas propre à calmer ses agitations ; elle laissoit les choses indécises, & cette sainte veuve avoit besoin qu'on la déterminât. Le saint Evêque avoit trop de lumiéres pour ne s'en pas appercevoir. S'il ne se fût agi que de déterminer, si le Directeur de Madame de Chantal lui convenoit ou ne lui convenoit pas,

le ſaint Prélat ſe fût apparemment expliqué d'une maniére plus déciſive : mais il étoit queſtion de ſe charger lui-même de ſa conduite, & c'eſt ſur quoi il ne vouloit point ſe déterminer, ſans bien connoître la volonté de Dieu. Madame de Chantal toûjours ſi ſoumiſe aux ordres du Ciel entroit dans tous ſes ſentimens : mais Dieu dont les voïes nous ſont d'autant plus inconnuës qu'elles ſont plus dignes de lui, n'avoit point encore aſſez manifeſté ſa volonté, pour déterminer ces deux ſaintes ames au parti qu'elles avoient à prendre. On prioit de part & d'autre ; on n'épargnoit ni aumônes ni exercices de pieté, pour obtenir de Dieu qu'il lui plût de ſe déclarer ; il continua de le faire de la maniere que l'on va le raconter, comme il avoit déjà commencé par l'organe du Pere de Villars. Liv. I.

Madame de Chantal connoiſſoit un Pere Capucin d'une éminente piété, d'une vie également auſtére & retirée ; elle s'adreſſa à lui, elle lui ouvrit ſon cœur, elle lui fit confidence de toutes ſes peines. Le ſaint homme en fut touché, & lui dit qu'il alloit dire la ſainte Meſſe, pour Maupas *Ibid.*

Liv. I. demander à Dieu qu'il luy plût de leur faire connoître sa volonté. Madame de Chantal y assista, & joignit ses prieres à celles du saint Religieux. Quand la Messe fut finie, il vint retrouver Madame de Chantal, & lui dit d'un ton ferme & décisif ; » Madame ne differez plus, » rangez vous sous la conduite de Mon» sieur de Genêve ; si Dieu vous en» voïoit d'une façon miraculeuse son » propre esprit pour vous guider, il ne » le feroit pas plus sûrement que par ce » digne Prélat, qui a la plenitude du » divin Esprit, par une participation & » une communication admirable de » Dieu-même.

Une assûrance si positive rétablit la paix dans son cœur : mais le Directeur en question ne l'y souffrit pas long-tems, & la rejetta dans de nouveaux troubles. Il s'étoit apperçû qu'elle pensoit à le quitter ; pour l'en empêcher, il lui fit renouveller le vœu qu'il lui avoit fait faire, de ne jamais se retirer de sa conduite. Cette ame peut-être trop docile, & qui méritoit un Directeur, ou plus éclairé, ou plus charitable, n'eut pas la force de lui résister ; elle renou-

vella ſon premier vœu, & retomba par-là dans le trouble & les agitations dont elle ne faiſoit que de ſortir. Elle écrivit auſſi-tôt au ſaint Evêque tout ce qui venoit de ſe paſſer entre-elle & ſon Directeur. LIV. I.

La réponſe qu'il lui fit eſt ſi ſage, ſi humble, ſi deſintéreſſée (qualité eſſentielle dans la direction qu'on n'a pas crû ſe pouvoir diſpenſer de la raporter.) Liv. 1. de ſes Lettres, lettre 4.

Il lui dit donc qu'il étoit bien d'accord qu'il ne faut avoir qu'un Directeur, mais » (ajoûte-t-il) l'unité du « Pere Spirituel n'exclud pas la con- « fiance en un autre, ne vous mettez « point en peine en quel rang vous me « pouvez tenir, pourvû que vous ſça- « chiez quelle eſt mon ame en votre « endroit, & que je ſache quelle eſt la « vôtre au mien. Je ſçai que vous avez « une entiere & parfaite confiance en « mon affection; ſçachez auſſi que j'ai « une vive & extraordinaire volonté de « ſervir votre eſprit de toute l'étenduë « de mes forces. Je ne vous ſçaurois pas « exprimer la candeur, ni la qualité de « l'affection que j'ai à votre ſervice ſpi- « rituel, mais je vous dirai bien que je « penſe qu'elle eſt de Dieu; que pour «

Liv. I. cela je la nourris chérement, & que tous les jours je la vois croître & augmenter notablement.

Après cette assûrance qui ne pouvoit être que très-consolante pour Madame de Chantal, il commence à lui permettre non de lui donner toute sa confiance, mais de la partager entre lui & son Directeur, & il le fait avec une retenuë, une précaution, & une réserve que l'on ne peut s'empêcher d'admirer dans un Evêque d'un caractere si supérieur à celui de son Directeur ordinaire.

Maintenant Madame » (continuë-t-il) vous voïez clairement la mesure » avec laquelle vous pouvez m'emploïer. » Usez de tout ce que Dieu m'a donné pour le service de votre esprit, » sans autre liaison qui porte obligation, que celle de la vraïe amitié & » charité Chrétienne. Obéïssez à votre » Directeur fidellement & librement, » & servez-vous de moi charitablement » & franchement. Vous avez dites-vous » du scrupule, & crainte de tomber en » quelque duplicité, de m'avoir communiqué votre esprit, & demandé » quelques avis. Je suis consolé que » vous aïez en horreur la finesse & la

duplicité ; il n'y a guéres de vice qui soit plus contraire à l'embonpoint de l'esprit: mais si est-ce que ce ne fût duplicité, puisque si en cela vous aviez fait quelque-faute, à cause du scrupule que vous aviez en m'ouvrant votre cœur, vous l'avez suffisamment effacé : car tenez pour non-dit & totalement tû, ce qui est couvert du voile sacramental. Or Dieu soit béni ; j'aime mieux que vous excédiez en naïveté, que d'y manquer. Je loüe la divine bonté du respect religieux que vous portez à votre conducteur ; s'il vous donne licence écrivez-moi quelque-fois. LIV. I.

Une personne d'une conscience moins délicate que Madame de Chantal eût bien compris ce que le saint Evêque vouloit lui faire entendre : mais comme il ne lui falloit dans les occasions semblables à celle dont il s'agissoit, laisser rien à décider, cette lettre ne lui rendit pas la paix du cœur après-laquelle elle soupiroit depuis si long tems. Dieu le permettoit ainsi pour exercer sa patience, & pour lui faire mieux connoître le prix du Directeur qu'il lui destinoit en la personne du saint Evêque. Car enfin ces trou-

Liv. I. bles & ces agitations n'étoient pas du caractére de Madame de Chantal. En toute autre choſe que celle dont il s'agiſſoit, elle ſçavoit ſe déterminer, & prenoit toûjours le bon parti : mais la crainte d'agir contre ſon vœu, & de s'éloigner de la volonté de Dieu, cauſoit tout ce trouble, dont elle nous a fait elle-même des peintures ſi vives.

Ces agitations continuérent donc, & elle s'en trouva ſi accablée, qu'elle ſe vit obligée de s'adreſſer pour la ſeconde fois au Pere de Villars. Cet excellent Directeur perſuadé qu'il ne lui falloit laiſſer rien à réſoudre, & qu'elle avoit beſoin d'être déterminée, lui dit d'un ton d'autorité & de la maniere du monde la plus déciſive. » Je ne vous dis pas ſeulement que » vous vous dépreniez de cette premiere » conduite, & que vous vous rangiez » totalement ſous celle de Monſieur de » Genêve ; mais je vous dis de la part de » Dieu que ſi vous ne le faites, vous » réſiſtez au ſaint-Eſprit. Madame de Chantal reçût cet avis comme un ordre du Ciel ; cependant avant que de l'exécuter dans toute ſon étenduë, elle crut en devoir écrire au ſaint Evêque :

Mau-pas. I. partie. ch. 14.

Evêque : mais comme il y a bien des choſes que l'on ne feroit pas difficulté de dire, & que la prudence ne permet pas d'écrire ; il lui répondit que pour finir entiérement cette affaire à ſa ſatisfaction, il étoit à propos de ſe voir ; & pour cela il lui donna rendez-vous à Tonon, ou à Gaix, la priant de choiſir l'endroit qui lui conviendroit le mieux. Liv. I.

Elle étoit prête à partir pour Tonon, lorſqu'elle reçut un billet du ſaint Evêque, qui lui donnoit un autre rendez-vous à ſaint Claude ; où il devoit ſe rendre inceſſamment avec Madame de Boiſſy ſa mere. Elle partit auſſi-tôt pour s'y rendre. Comme elle rencontra ſur ſa route l'Egliſe de ſaint Bernard, elle y deſcendit pour y faire ſa priere, & pour lui recommander le ſuccès de ſon voïage, la viſion de la porte de ſaint Claude lui revint alors en l'eſprit. Ce ſouvenir la remplit d'une conſolation qu'elle n'avoit point reſſentie depuis longtems, & lui fit concevoir de grandes eſpérances, qu'elle recouvreroit dans les entretiens du ſaint Prélat, la paix du cœur qu'elle regardoit comme l'unique bien qui nous peut ren- Maupas Liv. I. ch. 15.

Liv. I dre heureux en cette vie & en l'autre.

Elle arriva au lieu marqué par le saint Evêque le vingt-quatriéme d'Août. Le saint Prélat avec sa compagnie y arriva presque dans le même tems. Après les premiéres civilitez, Monsieur de Genêve laissa sa mere entretenir la Présidente Brusiard, & s'étant retiré avec la sainte Veuve, elle lui rendit un compte exact de tout ce qui s'étoit passé à son égard depuis qu'ils ne s'étoient vûs ; elle n'omit rien de tout ce qui pouvoit lui donner une connoissance parfaite de son intérieur. Le saint Evêque lui dit avec sa douceur ordinaire, qu'il feroit ses réflexions sur ce qu'elle venoit de lui dire, & qu'elle demeurât en paix, & aussi-tôt ils furent rejoindre la compagnie.

L'an 1604.

Ibid. Le lendemain il se rendit à sa chambre de bon matin. Il la trouva dans une profonde tristesse, mais sans paroître y faire beaucoup d'attention, il lui dit : » J'ai pensé toute la nuit » à votre affaire. Il est vrai que c'est la » volonté de Dieu que je me charge de » votre conduite & que vous suiviez » mes avis. Puis après avoir gardé quel- » que-tems le silence, il ajoûta en le-

vant les yeux au Ciel. Madame vous le dirai-je ? Il le faut dire, puiſque c'eſt la volonté de Notre-Seigneur ; vos vœux précédens ne valent rien qu'à détruire la paix de la conſcience. Ne vous étonnez pas ſi j'ai tant tardé à vous donner cette reſolution ; je voulois bien connoître la volonté de Dieu, & ne rien faire en cette occaſion que ce que ſa main feroit. Liv. I.

Il ſembloit être (dit Madame de Chantal en racontant ce qui ſe paſſa dans cet entretien) dans une eſpece de raviſſement, tant il étoit recüeilli, & tant il peſoit ſes paroles l'une après l'autre, comme aïant peine à parler. Je les écoutois (continuë-t-elle) avec grand reſpect, les croïant venir immédiatement du Ciel. Ibid.

Ce même jour elle fit au ſaint Evêque ſa confeſſion générale à laquelle elle s'étoit préparée depuis long-tems. Quand elle l'eut achevée, il lui donna un billet ſigné de ſa main conçû dans ces mêmes termes. J'accepte au nom de Dieu la charge de votre conduite, pour m'y emploïer avec tout le ſoin, & la fidelité qu'il me ſera poſſible, & autant que ma qualité & mes devoirs précédens le pourront permettre. Ibid.

Liv. I. A cet écrit le saint Evêque en ajoûta un autre de sa main qu'il lui donna. *Ibid.* Ce n'étoit pas seulement une méthode pour passer saintement la journée, mais une régle de conduite pour toutes les situations où elle se pourroit trouver. On le rapportera ci-après à l'occasion d'un autre qu'il lui donna depuis.

L'on peut dire que dès ce jour-là, elle commença de goûter cette paix intérieure, après laquelle elle avoit tant soupiré.

Elle se sentoit un attrait extraordinaire pour l'Oraison mentale; mais ce n'étoit pas pour celle que l'on fait avec méthode, & en se prescrivant les sujets & les points que l'on veut méditer. Le Directeur dont nous avons parlé l'avoit extrêmement gênée en l'y assujettissant, & ne lui permettant pas de s'en écarter; & ce fut par-là qu'elle commença de reconnoître, qu'il ne la conduisoit pas par les voïes que Dieu demandoit d'elle. Son attrait étoit de se livrer dans l'oraison à l'impression de Dieu, & d'y être plutôt passive qu'active. Le saint Evêque approuva d'autant plus volontiers cette maniere de méditer, que

c'étoit la ſienne, qu'elle n'excluoit Liv. I.
pas au moins à l'égard de Madame de Chantal, non plus qu'au ſien, les autres manieres de prier qui ſont en uſage dans l'Egliſe, & qu'elle lui faiſoit connoître que Dieu appelloit la ſainte Veuve à la contemplation la plus ſublime : mais comme cette maniere de prier eſt quelquefois ſujette à de grandes illuſions, il lui donna ſur cela d'excellens avis, & après cette précaution il lui laiſſa ſuivre ſon attrait.

Madame de Chantal perſuadée qu'- *Ibid.*
elle ne pouvoit s'égarer en ſuivant un ſi bon guide, s'affectionna avec tant d'ardeur à cette maniere de méditer, qu'afin d'y vaquer plus librement & ſans crainte d'être interrompuë, elle ſe levoit tous les jours de grand matin, & s'abandonnoit pendant un tems conſiderable, à toutes les impreſſions qu'il plaiſoit à Dieu de faire ſur ſon cœur. Pour n'y mettre point d'obſtacle, elle avoit ſoin de conſerver ſon ame dans une pureté, & dans un détachement de toutes choſes, que le ſaint Evêque ne pouvoit s'empêcher d'admirer.

A l'occaſion de ce ſaint exercice qu'- *Ibid.*

Liv. I. elle pratiquoit tous les jours, même pendant les voïages qu'elle étoit obligée de faire ; le saint Evêque apprit qu'une des femmes qui servoit Madame de Chantal, étoit obligée de se tenir habillée la plus grande partie de la nuit, pour être en état de se rendre plus promtement auprès d'elle quand elle l'appelleroit : le saint Evêque l'en reprit fort sérieusement, & lui dit qu'il ne falloit jamais oublier que Notre-Seigneur (comme il nous l'apprend lui-même) étoit venu pour servir, & non pas pour être servi. Qu'à la verité il étoit de l'ordre prescrit même par la Providence, que les domestiques servissent leurs maîtres, mais que la véritable dévotion étoit compatissante, & n'étoit jamais à charge à personne ; qu'ainsi lorsqu'elle iroit chercher Dieu dans l'Oraison, il valloit bien mieux qu'elle se levât seule, que de fatiguer une pauvre domestique. Il ajoûta que la mortification ne consistoit pas seulement dans les austéritez, mais à se priver de bien des commoditez.

Ibid. Lorsque le saint Evêque fut sur son départ, il lui recommanda sur toutes choses la soumission à la volonté

de Dieu dans tous les événemens de la vie, la ſimplicité de cœur, la charité envers le prochain, particuliérement envers les pauvres malades, le ſupport des fâcheux & des perſonnes incommodes, la patience, l'amour de l'abjection & la douceur envers tout le monde. Liv I.

La ſainte Veuve mit tous ces avis par écrit, pour les avoir continuellement devant les yeux, & n'en omettre jamais la pratique, dans toutes les occaſions qui ſe préſenteroient de les mettre en uſage. Après ces avis donnez, le ſaint Evêque partit pour ſon Diocêſe, & Madame de Chantal s'en retourna à Dijon.

Le lendemain de ſon arrivée elle fut à Notre-Dame de l'Eſtang, pour remercier Dieu de toutes les graces qu'elle en avoit reçûës pendant le voïage de ſaint Claude. Avant que d'en ſortir, elle écrivit & ſigna de ſa main les vœux qui ſuivent, de la maniere dont elle la rapporté elle-même. *Ibid.*

Dieu tout-puiſſant & éternel, je « *Ibid.*
Jeanne Françoiſe Fremiot, quoique «
très-indigne de paroître en votre di- «
vine préſence, me confiant toutes-fois «
en votre bonté, & en votre miséri- «

Liv. I. corde infinie, fais vœu à votre divine
» majesté, en présence de la glorieuse
» Vierge Marie, & de toute votre Cour
» céleste & triomphante, de perpetuel-
» le chasteté, & obéïssance à Monsei-
» gneur de Genêve, sous l'autorité de
» tous Superieurs legitimes. Suppliant
» très-humblement votre infinie bon-
» té & clemence, par le précieux sang
» de Jesus-Christ, qu'il vous plaise re-
» cevoir cet holocauste en odeur de
» suavité; & comme il vous a plû me
» donner la grace pour le desirer &
» l'offrir, qu'il vous plaise aussi me la
» donner abondante pour l'accomplir.
» *Amen.* écrit à Notre-Dame de l'Es-
» tang le deuxiéme de Septembre mil
» six cens quatre.

» Quoique le saint Evêque n'eût point exigé d'elle qu'elle fît ce vœu, elle ne laissa pas de lui en envoïer une copie aussi-tôt qu'elle l'eut fait. Elle l'avertit en même-tems qu'elle sentoit de tems en tems de nouveaux troubles, tant sur le sujet de son premier Directeur, qu'à l'occasion des doutes qui s'élevoient dans son esprit, sur plusieurs points que la foy nous oblige de croire.

Le Saint Evêque qui vouloit que l'on

l'on servît Dieu avec la liberté d'esprit qui fait le caractére de la Loi Evangelique, & que le Saint-Esprit a coûtume de produire dans les cœurs où il habite, ne désaprouva point son vœu, pour ne lui pas causer de nouveaux scrupules : mais aussi il ne l'approuva pas positivement, parcequ'il connoissoit par lui-même les inconvéniens que l'on a rapporté, qui étoient les suites de celui qu'elle avoit fait à son premier Directeur. Cependant comme il connoissoit la délicatesse de sa conscience, il ne crut pas lui devoir laisser aucun doute sur le choix qu'elle avoit fait de lui. Voici comme il s'en explique dans la réponse qu'il lui fit. LIV. I.

Le choix que vous avez fait de moi a toutes les marques d'une bonne & legitime Election. De cela n'en doutez plus. Ce grand mouvement d'esprit qui vous y a porté presque par force, & avec consolation ; la considération que j'ai faite avant que d'y consentir, & que ni vous, ni moi ne nous en sommes pas fiez à nous-mêmes ; le jugement de votre Confesseur bon, docte, & pieux que nous y avons appliqué ; le loisir que nous « Epîtres de saint François de Sales Liv. II. Lettre 1.

Liv. I. avons donné aux premiéres agitations » de votre conſcience de ſe refroidir, » ſi elles euſſent été mal fondées, les » priéres non d'un jour mais d'un mois, » qui ont précédé, ſont des marques de » la volonté de Dieu. L'on voit dans ces paroles du ſaint Evêque, les raiſons qui l'avoient porté à ne ſe pas charger de la conduite de Madame de Chantal, auſſi-tôt qu'elle l'avoit ſouhaité. Elles ſont d'autant plus ſolides qu'il arrive en effet aſſez ſouvent, qu'on ſe rebute d'un Directeur ſur des dégoûts mal fondez, par pure inconſtance, & par le ſeul plaiſir de changer.

Quoique le ſaint Evêque ne ſoupçonnât pas Madame de Chantal d'agir par de pareils motifs, & qu'en effet ils fuſſent fort éloignez de ſon caractére, il ne laiſſa pas de juger à propos de l'éprouver, & de lui donner tout le tems de ſe bien conſulter elle-même ; & certainement ſi nonobſtant les précautions que ce ſage Evêque avoit priſes, elle ne laiſſa pas d'avoir de ſi grands ſcrupules d'avoir quitté ſon premier Directeur, qu'eût-ce été ſi elle avoit eu lieu de croire qu'elle l'avoit fait à la legére, &

ſans avoir été bien éprouvée. LIV. I.

Après les paroles que l'on vient de rapporter, le ſaint Evêque ajoûte arrêtez-là je vous ſupplie, & ne diſputez point avec l'ennemi; dites-lui hardiment que c'eſt Dieu qui l'a voulu & qui l'a fait : Vous me demandez (continuë-il) des remedes contre les tentations de la foi qui vous travaillent : ne vous y arrêtez point, ne diſputez point; faites comme ces enfans d'Iſraël, qui n'éſſaïoient nullement de rompre les os de l'Agneau Paſchal, ains les jettoient au feu. Ma chere Sœur c'eſt bon ſigne quand l'ennemi crie tant au-dehors; c'eſt une marque qu'il n'eſt pas au-dedans.

Outre ce que l'on vient de rapporter, Madame de Chantal avoit demandé au ſaint Evêque quelques éclairciſſemens, ſur quelques régles de conduite qu'il lui avoit données. Voici ce qu'il lui répond. „ Il faut tout faire par amour & rien par contrainte. Il faut plus aimer l'obéïſſance que craindre la déſobéïſſance; je vous laiſſe la liberté d'eſprit, & je veux que s'il vous advient quelque occaſion juſte & charitable de laiſſer vos exercices, ce vous ſoit une eſpece d'o- *Ibid.*

Liv. I. béïſſance de les omettre, & que ce
» manquement ſoit ſupplée par l'amour.
» Souvenez-vous du jour du glorieux
» ſaint Loüis .... jour auquel à ſaint
» Claude vous renouvelâtes votre jeu-
» neſſe comme l'aigle, vous plongeant
» dans la Pénitence..., ſouvenez-vous
» que ſur les grandes réſolutions que
» vous fîtes d'être toute à Dieu de
» cœur, d'ame & d'eſprit, je dis *Amen*
» de la part & au nom de l'Egliſe no-
» tre commune mere. Puis il ajoûte. Je vous prie de bénir Dieu avec moi des effets du voïage de ſaint Claude : je ne puis vous les dire, mais ils ſont grands.

Ces avis du ſaint Evêque rétabliſſoient la paix dans le cœur de la ſainte Veuve : mais Dieu qui vouloit l'éprouver, ne permettoit pas que ce fût pour long-tems. Deux choſes la troubloient tour à tour, les tentations contre la foi, qui revenoient ſans ceſſe, & le deſir ardent qu'elle avoit de ſa perfection. Il lui ſembloit qu'elle ne faiſoit aucun progrès dans la pieté, ou du moins qu'elle ne le faiſoit pas d'une maniére qui lui parût répondre à ſa vocation. La vivacité de ſes deſirs la conſumoit, elle

en perdit le ſommeil & l'embonpoint, LIV. I.
& ſa ſanté en fut en très grand danger.

Voici comme elle parle elle-même des peines intérieures qu'elle reſſentoit, » comme je croïois être un peu en paix, je me trouvai tout d'un coup expoſée à de nouveaux combats, & preſſée d'affliction intérieure ; mes puiſſances & mes facultez étoient privées de tout ce qui me pouvoit ſoulager, & accablées de la repréſentation vive de tout ce qui pouvoit augmenter mes peines. Il étoit tel que je diſois ſans difficulté : Mon ame eſt triſte juſques à la mort. Je prononçois aucunement ces paroles : Mon Pere que ce calice paſſe ; mais ſi-tôt que je l'avois dit, je ſentois une avidité ardente de le boire juſques à la derniere goutte, & je retournois dire à Notre-Seigneur : Mon Dieu faites-moi miſéricorde, que ce Calice ne paſſe point que je ne l'aïe bû. Maupas *Ibid.*

Une ſituation ſi pénible l'obligea d'écrire pluſieurs Lettres au ſaint Evêque. Il n'épargna rien dans ſes réponſes pour la conſoler, & lui rendre la paix du cœur : mais comme ſes peines au lieu de ceſſer augmen-

Liv. I. toient de jour en jour, le ſaint Evêque crut qu'il étoit à propos qu'elle fît un voïage en Savoye pour conférer avec lui. Il convînt même avec elle, qu'elle ſe rendroit au Château de Sales aux Fêtes de la Pentecôte : mais quand il fut queſtion d'obtenir de ſon Pere & de ſon beaupere la permiſſion de faire ce voïage, elle y trouva de grandes difficultez.

L'an 1605.

Le Préſident ſon Pere lui repreſenta en particulier, qu'il n'y avoit aucune affaire ni ſpirituelle ni temporelle qu'on ne pût traiter par lettres ; qu'on pouvoit par la même voïe avoir les réponſes à toutes les conſultations qu'on pouvoit faire. Que ce qu'elle devoit au bien, & à l'éducation de ſes enfans ne lui permettoit pas de faire de frequentes abſences ; que ce qu'elle devoit à ſon beaupere le lui permettoit encore moins ; qu'il étoit fort vieux & fort infirme ; qu'il pouvoit mourir pendant ſon abſence, & qu'on pourroit s'en prévaloir pour lui faire faire des diſpoſitions déſavantageuſes à ſes enfans ; que les voïages même étoient ſujets à de grandes diſſipations. Qu'enfin la véritable piété s'accommodoit

toûjours beaucoup mieux du silence & de la retraite, que de ces frequens voïages assez souvent peu nécessaires. LIV. I.

Madame de Chantal répondit sans empressement, & avec sa douceur ordinaire, que les choses qu'elle avoit à communiquer au saint Evêque n'étoient pas telles qu'elles pussent se bien expliquer par lettres; qu'en conséquence la réponse ne seroit point accommodée à ses besoins. Que le saint Evêque en étoit si persuadé, que c'étoit lui-même qui lui avoit proposé le voïage dont il s'agissoit. Que sa sainteté & sa prudence étoient trop généralement reconnües, pour faire difficulté de se rendre à ses sentimens. Le Président étoit si convaincu de la haute sagasse du saint Evêque de Genêve, & de ses lumiéres pour la conduite des ames, qu'il n'eut pas la force de résister à son autorité. Il consentit au voïage de Savoïe, & son consentement emporta celui du Baron de Chantal.

La sainte Veuve arriva à Sales le vingt-neuviéme de Mai au tems marqué par le saint Evêque. Il lui donna tout le tems qu'elle lui demanda; elle l'entretint à fonds de tout ce qui Maupas 1. part. ch. 17.

Liv. I. lui faiſoit de la peine ; elle reçut ſes avis, elle lui fit une ſeconde confeſſion generale ; enfin elle renouvella entre ſes mains les vœux dont nous avons parlé.

Quelque haute idée que le ſaint Evêque eût de la perfection, il ne pouvoit s'empêcher d'admirer les progrès que Madame de Chantal y faiſoit ; il s'affermit par-là dans les vûës qu'il avoit ſur elle, dont on parlera cy-après, & qu'il ne jugea pas pour lors à propos de lui communiquer. Cependant pour s'aſſûrer encore davantage de ſes diſpoſitions, il eut avec elle l'entretien qu'elle rapporte elle-même, à peu près dans les mêmes termes dont l'on ſe va ſervir. C'eſt donc tout de bon Madame » (lui-» dit le ſaint Evêque) que vous vou-» lez-être à Jeſus-Chriſt ? Tout de » bon (répondit-elle) & ſans aucune » reſerve. Donc (continua-t-il) vous » vous dédiez toute entiére au pur a-» mour ? Toute (dit-elle) affin qu'il » me conſume & me transforme en lui. » C'eſt ſans reſerve (ajoûta-t-il) que » vous vous y conſacrez ? Sans reſerve » (repondit-elle) je m'y conſacre tou-» te entiére. Mépriſez-vous donc tout

le monde (continua-t-il) comme du Liv. I.
fumier & de l'ordure pour poſſeder »
Jeſus-Chriſt ? Pour être remplie de »
ſes graces ? Oüi je mépriſe le monde »
(dit-elle) de toute mon ame, car il »
m'eſt en horreur. Pour concluſion ma »
fille vous ne voulez donc que Dieu ? »
Non (répliqua-t-elle) je ne veux que »
lui pour le tems & pour l'éternité ; il »
ſera toûjours mon unique bien, trop »
heureuſe ſi je le puis poſſeder.

Le ſaint Evêque convaincu des ſentimens de Madame de Chantal par les réponſes qu'elle venoit de faire, & perſuadé qu'il y pouvoit compter, lui dit en général, qu'il avoit formé de grands deſſeins ſur ſa venüe, & que Dieu lui avoit communiqué quelque choſe pour une maniére de vie, mais qu'il ne lui diroit que dans un an. Madame de Chantal n'en voulut pas ſçavoir davantage. Elle ſe contenta de lui dire que tout lui étoit bon, pourvû qu'il l'arrachât au monde & à elle-même. A quoi le ſaint Evêque repliqua qu'un jour elle quitteroit toutes choſes, & qu'il la mettroit dans un état où Dieu ſeroit ſon unique bien, c'eſt ce qu'il exécuta, lorſqu'il la choiſit pour être conjoin-

Liv. I. tement avec lui la Fondatrice du ſaint Ordre de la Viſitation, comme on le raportera cy-après.

Arès-avoir séjourné dix jours à Sales, elle prit congé du ſaint Evêque & de ſa famille qui s'y étoit renduë pour la voir, & retourna à Monthelon auprès de ſon beaupere & de ſes enfans. Voici le réglement de vie que ſon ſaint Directeur lui donna en la quittant, lui recommandant ſur toutes choſes de s'en tenir-là, juſques à ce qu'il plût à Dieu d'en ordonner autrement.

Ibid. Suivant cette méthode elle ſe levoit tous les jours à cinq heures, & l'Eté un peu plus matin. Elle s'habilloit ſeule & ſans feu en toute ſaiſon. Quelque froid qu'il fît, & faiſoit une heure d'Oraiſon mentale : exercice que le ſaint Evêque lui avoit recommandé ſur tous les autres, comme étant le plus propre à imprimer profondément les véritez Chrétiennes dans l'éſprit & dans le cœur. Elle faiſoit enſuite lever ſes enfans, leur faiſoit faire & à ſes domeſtiques la priére du matin, les menoit à la Meſſe ; au retour de laquelle elle accompagnoit ſes enfans à l'apartement de leur Grand-Pere, pour

lui ſouhaiter le bon-jour : devoir auquel elle n'a jamais manqué, ſe croïant obligée de donner à ſes enfans l'exemple du reſpect & de l'amour qu'ils devoient à celui dont Dieu s'étoit ſervi, pour donner la vie à celui dont eux-mêmes la tenoient. Puis elle les laiſſoit joüer à de petits jeux en ſa préſence, afin que tout fût réglé juſques-à leurs divertiſſemens. Liv. I.

L'après-dîné elle liſoit l'Ecriture-Sainte, ou quelque autre livre de dévotion pendant une demie-heure. Apprenoit à lire à ſes enfans, & à ceux de la ſervante dont on a parlé. Quelque-tems après elle faiſoit le Catéchiſme, ou de petites inſtructions familiéres à ſes enfans, à ſes domeſtiques, & à ceux du Village qui avoient le tems d'y aſſiſter. Avant ſoupé elle faiſoit une retraite d'un quart-d'heure, & diſoit le Chapelet. Le ſoir elle ſe retiroit à neuf heures, faiſoit la priére & l'examen avec ſes enfans & ſes domeſtiques ; leur donnoit à tous de l'eau-benîte & ſa benédiction, demeuroit encore une demie-heure à lire ou à prier ſeule ; enfin elle finiſſoit la journée, par la lecture de la méditation pour le lendemain. Le reſte du

Liv. I. tems dont on n'a point parlé, elle l'emploïoit ou à travailler, ou à faire ſes affaires, ou à viſiter les malades quand il y en avoit, ou à divertir ſes enfans. Suivant le même réglement, elle s'étoit fait une ſainte habitude de la préſence de Dieu, mais ſi grande, qu'elle le voïoit en toutes choſes, & qu'elles ſervoient toutes à la rappeller à lui, & en même-tems cette perſonne de Dieu étoit ſi douce & ſi tranquille, qu'on ne s'en appercevoit point, & qu'elle ne l'empêchoit point d'agir, de converſer, & d'avoir l'eſprit attentif à toutes choſes.

Ce qu'il y avoit de plus remarquable dans une vie ſi ſainte & ſi digne d'être imitée, c'eſt qu'elle n'étoit ni triſte, ni contrainte; la douceur & la liberté d'éſprit régnoient dans toutes les actions de Madame de Chantal. Elle étoit bonne, complaiſante, d'un abord facile pour tout le monde, ſurtout pour les pauvres & les affligez, interrompant même ſans ſcrupule ſes exercices de pieté, ou les remettant à un autre tems, quand la charité ou les beſoins du prochain le demandoient; ſes domeſtiques même (gens qui la plûpart du tems ne ſont pas

réflexion à ces sortes de choses,) la voïant toûjours recüeillie par de fréquens retours à Dieu, au milieu des plus grands embarras des affaires & du ménage, disoient entre-eux. *Madame prie à toutes les heures du jour ; elle ne perd point Dieu de vûë, & cela n'incommode personne.* On donnoit sur cela de grandes loüanges à la direction du saint Evêque, & les plus grands ennemis de la dévotion demeuroient d'accord, que non seulement elle ne gâte rien, mais qu'elle accommode toutes choses quand elle est bien entenduë.

Dans les entretiens que Madame de Chantal avoit eû à Sales avec son saint Directeur, il lui avoit dit qu'il ne croïoit pas qu'on pût être heureux en ce monde, sans contribuer de tout son pouvoir au bonheur d'autrui. La sainte Veuve fit de grandes réflexions sur ce sentiment ; elles ne contribuérent pas peu à augmenter l'inclination qu'elle avoit naturellement à être bonne, douce, bien-faisante, compatissante & secourable.

Le saint Evêque avoit ajoûté, qu'il ne croïoit pas non plus qu'on dût se contenter d'être vertueux,

Liv. I. mais que l'on devoit rendre la vertu aimable à tout le monde, par des maniéres ouvertes, ſincéres, inſinuantes, douces, & prévenantes. Je ne puis approuver (lui diſoit-il un jour) les maniéres auſtéres, triſtes, impolies, guindées, rebutantes, peu complaiſantes qu'ont bien des gens, qu'on ſçait d'ailleurs être très-vertueux. Il en eſt de même (ajouta-t-il) de ceux qui veulent qu'on entre dans tous leurs ſentimens, & qui ne peuvent ſouffrir qu'on les contrediſe. Pourquoi vouloir que tout le monde penſe comme-nous? Combien nous-mêmes penſons-nous ſur bien des choſes autrement que nous avons pensé autrefois? Il entre, lui dit Madame de Chantal, bien de l'humeur & du tempérament dans les vertus de ces gens-là. Il eſt vrai répondit le ſaint Prélat, mais la vertu doit adoucir l'humeur, & corriger le tempérament.

Le pis que j'y trouve (ajouta-t-il) eſt que la vertu ſouffre des mauvaiſes maniéres dont nous venons de parler; on les lui impute; on s'imagine qu'on ne peut être vertueux ſans les avoir; on ne ſçauroit croire combien cela

détourne de monde du bon chemin, ou du moins combien de gens s'en font un prétexte pour n'y pas entrer. Le ſaint Prélat étoit plus en droit qu'un autre de parler de la ſorte. Il n'y à peut être jamais eû perſonne qui ait eû plus de qualitez capables de le faire aimer, & il ne s'en ſervoit que pour gagner tout le monde à Jeſus-Chriſt. La vertu paroiſſoit en lui ſi douce & ſi aimable, qu'il n'étoit preſque pas poſſible de ne pas ſouhaiter de lui reſſembler. Madame de Chantal le vit un jour dans une converſation céder à un homme qui lui étoit inférieur en toutes choſes, & qui aſſûrément n'avoit pas raiſon. Quand ils furent ſeuls, la ſainte veuve lui dit, que l'interêt de la vérité ne lui auroit pas permis de ceder comme il avoit fait. Et pourquoi (lui dit-il) eſt-ce qu'il n'y a pas des véritez qui doivent céder à la charité. Je ne voudrois pas parler (continuë-t-il) contre la vérité : mais croïez-vous qu'on ſoit obligé de relever tous ceux qui s'en éloignent ? Si cela étoit, que de querelles parmi les hommes, qu'on ne peut éviter qu'en leur paſſant bien des choſes. Outre cela (ajoûta-t-il) LIV. I.

Liv. I. soïez persuadée que l'entêtement pour nos sentimens, a plus de part à toutes les contestations, que l'amour de la vérité. Madame de Chantal ne se contenta pas de bien retenir ces maximes pour s'en servir elle-même, elle n'oublia pas de les inspirer à ses enfans quand ils furent en âge d'en profiter, & de regler leur conduite sur des sentimens si Chrétiens & si raisonnables.

L'on a pû remarquer dans ce que l'on a raconté jusques à present, que quoique Madame de Chantal eût l'esprit excellent, la délicatesse de sa conscience lui causoit souvent de grands scrupules. Le saint Evêque lui donna sur cela d'excellens avis; il lui dit un jour à cette occasion, qu'il ne falloit pas croire que les scrupules fussent inséparables de la véritable piété : qu'au contraire plus elle étoit solide & éclairée, moins elle causoit de fausses allarmes ; qu'elle ne jettoit point dans de vaines inquiétudes, qu'elle ne tenoit point l'ame dans une contrainte embarrassante : qu'au contraire elle étoit toûjours accompagnée de la prudence & du bon sens ; que si elle en étoit dépourvûë elle

elle ne seroit plus qu'un fantôme de piété ; qu'en un mot Dieu vouloit qu'on eût de grands sentimens de sa bonté, & qu'on le servît avec simplicité & avec une grande liberté d'esprit. LIV. I.

Le saint Evêque ajoûtoit à ce que l'on vient de dire, qu'il avoit toûjours remarqué dans les personnes scrupuleuses des maniéres si singuliéres de pratiquer la vertu, qu'elles ne manquoient presque jamais de la rendre mépriſable, après avoir attiré le mépris à ceux qui la pratiquoient de si mauvaise grace. Or (continuoit-il) nous ne pouvons éviter avec trop de soin de rendre la vertu odieuse, ni donner trop d'attention à tout ce qui peut la rendre aimable : car comme il arrive souvent que l'amour qu'on a pour le vertueux porte à l'amour de la vertu, il arrive aussi presque toûjours que le mépris qu'on a pour lui retombe enfin sur la vertu. On la méconnoît, on la mépriſe ; l'on vient enfin à la haïr.

Les scrupules (ajoûtoit le saint Evêque) ont encore un autre inconvénient ; outre le trouble & l'amertume qu'ils ont coûtume de répan-

Liv. I. dre dans le cœur, ils jettent l'indétermination dans l'esprit. Un scrupuleux ne sçauroit prendre son parti ; lorsqu'il faut agir, il délibére. Les conseils qu'on lui donne ne servent qu'à augmenter son inquiétude : situation terrible, très opposée au repos de la conscience, sans lequel la vie ne peut rien avoir que de triste & d'affligeant. Bien plus, les scrupules en banniſſant l'onction & la douceur qui accompagnent naturellement la piété, ils produisent le dégoût de la vertu, & portent enfin à l'abandonner, & à secoüer un joug qui accable, & qui paroît enfin insupportable. Ce que je vous dis est si vrai (ajoûtoit encore le saint Evêque) que je pourrois vous nommer des gens qui sont devenus des libertins déterminez, après avoir été scrupuleux à faire pitié.

Madame de Chantal comprit toute la solidité de ces avis ; elle se les appliqua, elle en fit son profit & depuis ce tems-là sa dévotion fut plus tranquille, ou du moins elle ne fut plus troublée par des scrupules mal fondez, comme elle l'avoit été jusques alors.

Après que Madame de Chantal eut ainſi reglé ſon intérieur elle penſa ſuivant les mêmes avis de ſon ſaint Directeur, à réformer ce qu'elle crut qu'il y avoit encore de trop mondain ſur ſa perſonne. Elle coupa ſes cheveux qu'elle avoit fort beaux & en quantité ; elle ne porta plus que du linge épais & uni ; elle eut un grand ſoin de mortifier ſon goût ne mangeant que des viandes communes, & ſans aprêt quand elle étoit ſeule ; que ſi la compagnie l'obligeoit de faire mettre quelque choſe d'extraordinaire & de mieux aprêté, elle le laiſſoit ſans affectation ſur ſon aſſiéte, & le faiſoit donner à quelque pauvre malade. Elle jeûnoit les Vendredis & les Samedis ; elle portoit la haire les autres jours, & prenoit ſouvent la diſcipline. LIV. I. Vie abregée.

Par la pratique d'une vie ſi ſainte elle acquît un ſi grand empire ſur ſes paſſions, qu'excepté certaines occaſions où Dieu voulut l'éprouver, rien ne fut plus capable de la troubler. On a pû remarquer qu'elle étoit naturellement vive, empreſſée, & inquiéte ſur ce qui regardoit ſa perfection : jamais contente d'elle mê-

Liv. I. me, perſuadée qu'elle n'en faiſoit jamais aſſez & qu'elle ne répondoit pas avec aſſez de fidélité à la vocation de Dieu, aux graces qu'il lui faiſoit, & aux vûës qu'il avoit ſur elle. Elle perdit tous ces défauts ſous la conduite du ſaint Evêque. Il alloit toûjours à gagner & à régler le cœur, aſſûré que le reſte ne manqueroit pas de ſuivre ; ainſi il n'y avoit d'abord rien de plus doux que ſa conduite. Il exigeoit peu de pratiques extérieures, encore moins d'auſtéritez : mais quand on avoit pris une fois le goût de la dévotion ; qu'il voïoit un cœur dépris de l'amour des choſes ſenſibles, & de lui-même, il le portoit par des ménagemens pleins de prudence à la plus haute perfection.

C'eſt ainſi qu'il en uſa à l'égard de Madame de Chantal. Formé ſur le modéle de ſaint Paul, qui (pour uſer des termes de ce grand Apôtre donnoit du lait aux foibles, & de la viande ſolide aux parfaits) il ne permit pas d'abord à la ſainte Veuve tout ce que ſon zele lui ſuggeroit, il ne l'accabla pas, il ménagea ſes forces, il l'accoûtuma peu

à peu à la pratique des plus grandes vertus. Il eſt vrai qu'elle fit bien du chemin en peu de tems, mais cela n'eſt pas donné à tout le monde, & c'eſt à quoi un ſage Directeur ne ſçauroit être trop attentif. LIV. I.

Conformément aux mêmes avis du ſaint Directeur, les jours de Dimanches & de Fêtes autant qu'il ſe pouvoit, Madame de Chantal ne vouloit s'occuper, ni même entendre parler d'affaires temporelles ; c'étoit des jours entiérement conſacrez au ſervice de Dieu & à la charité du prochain. L'Office Divin fini, elle alloit viſiter les malades, les conſoloit, faiſoit leurs lits, rangeoit leur ménage, & ne les laiſoit manquer ni de nourriture, ni de remédes, ni de ſecours ſpirituels.

Elle avoit toûjours chez elle quelques pauvres couverts d'ulcéres, qui quelquefois faiſoient horreur à voir, & il en ſortoit un odeur ſi infecte qu'elle ſeule pouvoit la ſupporter : elle ne laiſſoit pas de les panſer elle-même ; ſouvent à genoux, toûjours avec reſpect. La foi dont elle étoit pénétrée lui faiſoit voir Jeſus-Chriſt préſent dans ces membres ſi vils en

Liv. I. apparence, ſi précieux aux yeux éclairez des lumiéres de l'Evangile. Elle les veilloit quand ils approchoient de leur fin, les aſſiſtoit juſqu'à la mort & elle les enſeveliſſoit elle-même avec un courage qui étonnoit tous ceux qui n'étoient pas animez comme elle de la charité la plus parfaite.

Madame de Chantal étoit trop éclairée pour ne pas regarder l'éducation & l'inſtruction de ſes enfans, comme une de ſes principales obligations. Comme le plus âgé avoit près de douze ans, & qu'ils ſe ſuivoient d'aſſez près, ils étoient déjà capables des inſtructions les plus ſolides, elle les accommodoit pourtant à leur portée; mais pour n'y plus revenir, l'on rapportera tout de ſuite les principaux ſentimens qu'elle tâcha de leur inſpirer. Dieu benit ſes ſaintes intentions. Ses trois filles furent des modéles de ſageſſe & de piété, & le Baron de Chantal ſon fils commençoit à être un Gentilhomme des plus accomplis du Roïaume, lorſqu'il fut tué fort jeune au ſervice du Roy en combattant pour la réligion.

Madame de Chantal commença donc

par prévenir ſes enfans ſur deux choſes Liv. I.
que l'on a coûtume d'inſpirer aux jeunes perſonnes de condition. L'une que la piété ne convient point à la jeuneſſe & qu'elle eſt au-deſſus de ſes forces. L'autre qu'elle eſt incompatible avec les devoirs de leur condition. Elle les convainquit du contraire par des exemples célébres tirez des hiſtoires les plus autentiques. Elle leur fit voir que la véritable piété, la piété convenable à chaque état, ne fait rien perdre du rang, des avantages, ni de la diſtinction qui ſont comme attachez à une grande naiſſance ; que lorſqu'elle eſt bien entenduë, elle ne peut que contribuer à les faire reſpecter, & à les faire aimer.

Elle diſoit en particulier à ſon fils, que malgré la corruption qui nous eſt ſi naturelle, le vice & ſur tout l'irréligion ont une difformité, & une oppoſition à la raiſon qui fait haïr, & qui rend mépriſables ceux qui s'y abandonnent ; que la naiſſance & la plus haute fortune ne mettent point à couvert de la haine, & du mépris qui accompagnent le libertinage partout où il ſe rencontre ; & elle lui

Liv. I. citoit ſur cela des exemples de Gentilshommes de ſa connoiſſance, qui faiſoient une forte impreſſion ſur ſon eſprit. Je ſuis fâchée (ajoûtoit-elle) de relever leurs défauts, mais cela eſt neceſſaire pour notre inſtruction, ſans quoi je me garderois bien d'en parler.

Comme elle avoit remarqué que le vieux Baron de Chantal entêté lui-même de ſa naiſſance, inſpiroit ſes ſentimens à ſes enfans, & leur inſpiroit trop de délicateſſe lorſqu'on manquoit aux égards qu'il croïoit leur être dûs. Madame de Chantal s'attacha à combattre ces mauvais préjugez, qui ne peuvent que donner un incommode ridicule, lorſqu'ils ſont pouſſez au-de là des juſtes bornes.

Elle leur repréſentoit donc & ſouvent & fortement, que comme il n'y a rien à quoi nous aïons moins contribué qu'à notre naiſſance, il n'y a rien auſſi qui doive nous inſpirer moins d'orgüeil : qu'au fonds la Nobleſſe quelque diſtinguée, quelque illuſtrée qu'elle pût être, ne couvroit point nos défauts ; qu'elle ne ſervoit qu'à les faire remarquer ; qu'elle étoit comme une lumiére vive qui éclaire

ce

ce que l'on a de bon & de mauvais, LIV. I.
& qui met dans un plus grand jour les vertus & les vices ; qu'ainſi la vertu la plus eſtimable étoit (pour ainſi-dire) celle du cœur ; que la qualité d'honnête-homme & d'honnête-femme faiſoit plus d'honneur, que tous les titres que la fortune peut donner ; qu'elle ſuffiſoit toute ſeule pour qu'on fût bien venu par-tout, pour attirer l'eſtime & la confiance de tout le monde ; qu'avec la ſeule naiſſance l'on n'étoit bon qu'à incommoder, qu'à être à charge, qu'à décrier les grands & la grandeur.

Quoique ces ſentimens fiſſent beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit des enfans de Madame de Chantal, elle remarquoit pourtant que rien ne contribuoit plus à les corriger du défaut dont on a parlé, que le ridicule, que les travers qu'elle avoit un ſoin particulier de leur faire obſerver dans les perſonnes de qualité, dont la naiſſance n'étoit pas ſoutenuë par le mérite & par la vertu.

Comme le ſaint Evêque de Genêve étoit perſuadé, qu'un des principaux devoirs de Madame de Chantal étoit de bien élever ſes enfans, c'eſt-

Liv. I. à-dire d'en faire de bons Chrétiens, & de bons citoïens, & de les rendre également utiles à la Religion & à l'Etat. Voici quelques avis importans qu'il lui donna sur ce sujet.

Il vouloit que l'on apprît de bonne heure aux enfans de condition, qu'on ne doit regarder l'avantage de la naissance & les grandeurs de ce monde que dans l'ordre de Dieu, & qu'en conséquence, il n'étoit permis d'exiger que les devoirs qui sont comme attachez au rang qu'il a donné, & seulement pour conserver l'ordre qu'il a établi parmi les hommes.

Il vouloit encore qu'on se presâât de les fortifier contre les impressions dangereuses, que les mauvais exemples ont coûtume de faire sur de jeunes esprits, & sur des cœurs qui ne sont pas encore formez ; qu'on leur fît sans cesse remarquer, que de tous les chemins, le plus battu est toûjours celui des vices ; que comme la multitude juge le plus souvent très-mal, elle agit de même. Qu'ainsi comme il y a une singularité blâmable, il y en a une qu'on ne peut assez loüer : qu'elle consiste à ne pas suivre la foule, & à ne se pas régler sur les mau-

vais exemples qu'elle donne; qu'il faut Liv. I.
faire gloire d'être Chrétien, & que plus on doit à Dieu, plus on doit être attentif à ne lui pas déplaire.

A ces avis le ſaint Prélat en ajoûtoit un autre. C'eſt qu'on ne peut apprendre trop-tôt aux jeunes gens, que ſi les paſſions ſont difficiles à vaincre, il eſt encore plus difficile de les ſatisfaire; de même qu'il eſt plus aiſé de ſe taire, que de ne pas commettre bien des fautes en parlant beaucoup; qu'il faut donc s'attacher à les vaincre. Qu'on peut être heureux en les réglant par la raiſon, & par ce que notre devoir nous preſcrit, mais qu'on ne le ſera jamais, tant qu'on s'attachera à les contenter. Cet avis eſt un de ceux que le ſaint Evêque avoit le plus fidellement pratiqué dès ſa plus tendre jeuneſſe, c'eſt ce qui lui fit acquerir cette incomparable douceur qui le fit aimer de tout le monde, & à laquelle il n'étoit pas naturellement porté; & c'eſt auſſi un de ceux que Madame de Chantal inſpira le plus fortement à ſes enfans.

Le ſaint Evêque croïoit encore, que la meilleure maniére d'inſtruire les jeunes gens, étoit de prendre oc-

Liv. I. caſion de ce qui ſe paſſoit dans le monde, ou de ce qui ſe préſentoit à leurs yeux, pour leur faire faire des réflexions capables de leur former l'éſprit & le cœur; il ajoûtoit que la liaiſon qu'ont les inſtructions avec les occaſions, & les objets qui y ont donné lieu, fait qu'on les comprend plus aiſément, & qu'on les retient beaucoup mieux.

Madame de Chantal ſuivit d'autant plus exactement cette méthode, que c'étoit celle dont la pieuſe mere du ſaint Evêque s'étoit ſervie, pour lui apprendre à juger ſainement des choſes du monde, & de tout ce qui s'y paſſe. Quand donc elle rencontroit un pauvre, elle diſoit à ſes enfans que ceux qui ont du bien & de la naiſſance, faiſoient toûjours trop d'attention à ce qui les diſtingue des autres hommes, & qu'ils n'en faiſoient jamais aſſez à ce qui les égaloit à eux. Ce pauvre (leur diſoit-elle) tel que vous le voïez tout miſérable, tout mépriſable qu'il vous paroît eſt homme comme vous; il a la raiſon comme vous: la fortune a mis entre vous & lui quelque différence, mais la nature & la grace n'y en ont point mis: Par

ces deux endroits tous les hommes ſont égaux. Dieu eſt le Pere commun du pauvre & du riche. Par-là ce pauvre eſt votre frere ; & s'il eſt plus vertueux que vous, comme il eſt plus eſtimable aux yeux de Dieu, il vaut mieux que vous. C'eſt (continuoit-elle) ce qu'il ne faut jamais oublier, & l'on doit éviter ſur toutes choſes de traiter les pauvres avec hauteur, avec mépris, & avec dureté.

Ces diſcours appliquez aux objets, faiſoient de vives impreſſions ſur les enfans de Madame de Chantal : mais rien n'en faiſoit davantage que ſes exemples. Madame de Chantal étoit ſervie par ſes domeſtiques, mais elle étoit elle-même la ſervante des pauvres ; elle les traitoit avec un reſpect, une humanité, une bonté, une douceur, qui découvroient bien mieux ſes ſentimens, que tout ce qu'elle pouvoit dire. Parlez aux yeux des enfans, rien n'eſt plus convaincant pour eux, ni plus propre à les perſuader.

En ſe promenant avec ſes enfans par la campagne, Madame de Chantal leur faiſoit remarquer ceux qui ſemoient le bled. On croit (leur diſoit-elle) que c'eſt le travail de ces

Liv. I. gens-là qui nous nourrit ; cependant ils ont beau faire, trop de pluïe, trop de sechéresse suffit pour tout perdre ; il n'en faut pas davantage pour mettre la famine par-tout ; pour reduire les plus grands Seigneurs, & les plus riches à mourir de faim. Mais cette pluïe (ajoûtoit-elle) cette chaleur modérée, ce tems propre à mûrir les fruits dépendent uniquement de Dieu. Tous les Rois, tous les Grands de la terre, tous les hommes ensemble n'y peuvent rien. Par-là elle établissoit la dépendance continuelle où sont tous les hommes à l'égard de Dieu, & faisoit connoître à ses enfans les sentimens & les devoirs que cette dépendance demande de nous.

Madame de Chantal profitoit de même de tout ce que la nature, la fortune, ou les événemens du monde lui présentoient pour instruire ses enfans. Tout étoit mis à profit, & elle satisfaisoit par-là à l'obligation indispensable qu'ont tous les peres & les meres de bien instruire leurs enfans. Elle étoit d'autant plus attentive à s'en acquiter, que les siens avoient perdu leur pere, qui auroit pû en bien des choses supléer à son défaut. On

s'eſt peut-être un peu trop étendu ſur cette matiére : mais comme la vie des Saints ne ſçauroit être trop inſtructive, & que d'ailleurs Madame de Chantal faiſoit de l'éducation de ſes enfans un des principaux objets de ſa piété, on a crû que le détail où l'on eſt entré, faiſoit partie de ſa vie, & pourroit avoir ſon utilité. Elle en uſoit à peu-près de-même à l'égard de ſes domeſtiques, & de ſes Vaſſaux ; elle avoit un grand ſoin de les inſtruire par ſes paroles, & par ſes exemples, elle répétoit ſouvent ces paroles de ſaint Paul : *Que celui qui n'a pas ſoin des ſiens & ſur-tout de ſes domeſtiques, a renié la foi, & eſt pire qu'un infidelle.* Qu'on ne s'imagine donc pas avoir une piété véritable, & qui puiſſe plaire à Dieu, quelque choſe que l'on faſſe d'ailleurs, ſi l'on ne s'acquite pas de ce devoir.

Quelque occupée que fût Madame de Chantal de l'éducation de ſes enfans, du ſoin de ſes domeſtiques, & de ſes vaſſaux, des affaires temporelles de ſa maiſon, & de ſes exercices de piété, elle trouvoit toûjours du tems pour aſſiſter les pauvres & pour ſecourir les malades, ſur-tout les

Liv. I. plus abandonnez de quelque part qu'ils vinſſent. Elle avoit des lieux deſtinez pour les y recevoir, pour faire & pour garder les remédes qui leur étoient néceſſaires. L'on rapporte ſur cela une infinité d'exemples, ſans compter ceux dont ſa profonde humilité nous a ôté la connoiſſance. L'on en va rapporter quelques-uns qui ont paru des plus remarquables & des plus édifians.

Maupas 1. Part. ch. 19. Un jour, Fête de la ſainte Trinité, fatiguée des ſervices rendus aux malades, elle fut ſur le ſoir ſe promener à la campagne. A peine avoit-elle commencé ſa promenade, qu'elle vit venir à elle trois jeunes hommes fort bien faits qui lui demanderent l'aumône. Elle ſe trouvoit alors ſans argent, aïant donné tout ce qu'elle en avoit ſur elle aux malades qu'elle avoit viſitez. Comme elle penſoit à l'aumône qu'elle pouroit donner à ces trois pauvres, (car elle ne put jamais ſe reſoudre à la leur refuſer) elle s'apperçut qu'elle avoit au doigt un Diamant. Cette bague lui étoit fort chére parce qu'elle la tenoit de ſon mari à qui elle l'avoit ôtée lorſqu'il mourut. Elle n'héſita pas un mo-

ment à la donner à un de ces pauvres, elle le pria en même-tems qu'elle fût pour tous trois. Ils lui répondirent avec une politeſſe qu'on n'auroit point attenduë de l'état où elle les voïoit, qu'ils étoient bons amis, & qu'il ſuffiſoit qu'elle donnât à un pour tous. Dans ce moment elle ſe ſentit ſaiſie d'un grand ſentiment de la préſence de Dieu, & ſoupçonnant que ces jeunes gens étoient quelque choſe de plus qu'ils ne paroiſſoient être, elle ſe jetta à leurs pieds & les baiſa; ils la laiſsérent faire, & l'aïant remerciée, ils prirent congé d'elle ſans qu'elle pût diſcerner de quel côté ils avoient tourné. Elle ſentit dans ce même-tems redoubler ſon amour pour les pauvres, & ſur le champ elle fit vœu de ne jamais refuſer l'aumône à quiconque la lui demanderoit pour l'amour de Dieu. Liv. I.

Elle ne s'en tînt pas même à cette reſolution, elle ordonna aux habitans de Monthelon, & à ceux des environs de lui amener tous les pauvres malades qu'ils rencontreroient par les chemins, & ſur tout ceux qui leur paroîtroient les plus abandonnez. Elle fut exactement obéïe, & en exe- *Ibid.* ch. 21.

Liv. I. cution de cet ordre, on lui amena un jour un pauvre malheureux qu'on avoit trouvé sur le chemin d'Authun couché le long d'une haïe ; il étoit tout couvert d'ulcéres, & l'infection étoit si grande, qu'on ne pouvoit la supporter. Madame de Chantal reçut ce pauvre Lépreux comme un présent du Ciel ; elle lui fit quitter ses haillons qui fourmilloient de vermine, & son linge presque pourri par le long-tems qu'il y avoit qu'il n'en avoit changé ; elle lui en donna de blanc, le fit coucher dans un bon lit qu'elle tenoit toûjours prêt pour de pareils besoins, lui coupa elle-même ses cheveux, pansa ses ulcéres, sans que l'horrible puanteur qui en sortoit fût capable de la rebuter. Elle lava ensuite ses habits dont l'infection n'étoit pas moindre, les raccommoda, & n'omît rien de ce qui pouvoit servir pour le présent & pour l'avenir au soulagement de ce pauvre malheureux.

Le long-tems qu'il avoit été sans manger, ne permettoit pas de lui donner beaucoup de nourriture à la fois, il lui en falloit peu & souvent. La sainte Veuve lui rendoit ce servi-

ce avec un courage & une joïe, qu'une foi auſſi vive que la ſienne, auſſi animée de la plus ardente charité, eſt ſeule capable d'inſpirer. Elle le panſoit elle-même, le plus ſouvent pluſieurs fois le jour; elle demeuroit auprès de lui, l'inſtruiſoit, le conſoloit, lui apprenoit à ſouffrir ſes maux avec patience, avec une ſoumiſſion parfaite aux ordres de la divine Providence, ſi ſupérieurs à nos foibles vûës. LIV. I.

Rendons graces à Jeſus-Chriſt d'avoir conſacré en ſa perſonne la pauvreté & les miſéres humaines, d'avoir attaché le ſalut aux œuvres de miſéricorde, d'avoir mis les pauvres en ſa place, & d'avoir déclaré qu'il ſe chargeoit lui-même de la reconnoiſſance des ſervices qu'on leur auroit rendus. Reconnoiſſons qu'on ne peut devoir qu'à lui ſeul des graces aſſez fortes pour faire ce que faiſoit Madame de Chantal ſans ſes exemples, ſans ce que nous en eſpérons, ſans des ſecours auſſi puiſſans que ceux qu'il lui donnoit: que deviendroient des miſérables ſemblables à celui dont nous parlons? L'on en peut juger par ce que l'on va raconter.

Liv. I. Madame de Chantal n'avoit que des domeſtiques choiſis, elle les avoit elle-même formez à la piété & à la compaſſion pour les pauvres ; cependant lorſque des raiſons indiſpenſables l'empêchoient de rendre elle-même à ce pauvre homme les ſervices dont on a parlé, elle avoit bien de la peine de les obliger à lui porter ſeulement à manger. Ils n'entroient dans ſa chambre qu'en ſe boûchant le nez, & lorſqu'ils avoient mis auprès de ſon lit, ce que leur ſainte maîtreſſe lui envoïoit, ils s'enfuïoient ſans que rien les pût arrêter, ne pouvant ſupporter la puanteur qui ſortoit du corps de ce pauvre malheureux. Hélas (s'écrioit-il alors en pleurant) Madame n'en uſe pas ainſi, elle ne ſe boûche pas le nez, elle m'aide à manger, elle s'aſſeoit auprès de moi, elle m'inſtruit, elle me conſole : mais quand elle ne peut pas venir, l'on me fuit, l'on m'abandonne. Mais Madame de Chantal étoit de ces ames choiſies, de ces prodiges de graces à qui il n'eſt pas aiſé de reſſembler.

Ibid Elle garda ainſi ce pauvre malheureux pendant pluſieurs mois, lui rendant toûjours ſans ſe rebuter les ſer-

vices les plus bas, le plus souvent à genoux. Lorsqu'il plut à Dieu de l'appeller à lui, elle le veilla plusieurs nuits, & lui fit recevoir les derniers Sacremens. Quand il fut prêt d'expirer, il se tourna vers elle les mains jointes. Madame (lui dit-il) Dieu seul peut être la récompense de tout ce que vous avez fait pour lui en ma personne; s'il a jamais exaucé les priéres des pauvres, je le prie que ce soit dans cette occasion, & qu'il vous accorde ce que je lui ai demandé tant de fois pour vous, & ce que je lui demande encore: Et vous Madame je vous prie de ne me pas refuser votre bénédiction. Alors Madame de Chantal l'embrassant. Va mon enfant (lui dit-elle) confie-toi au Pere des misericordes, au Dieu de toute consolation, tu as ressemblé au Lazare en ce monde, tu vas être porté comme lui par les mains des Anges dans le lieu du repos, dans le sein d'Abraham. Quand il eut expiré, elle voulut l'ensevelir; un de ses parens qui l'étoit venu voir, se présenta pour l'en empêcher, & lui dit même plusieurs paroles de mépris: mais Madame de Chantal toûjours soûtenuë par la foi

Liv. I. la plus vive. » Mon couſin (lui dit-
» elle) depuis que j'ai lû dans l'Ecri-
» ture-Sainte que Notre Sauveur avoit
» pris pour nous la reſſemblance d'un
» Lépreux, je n'ai horreur d'aucune
» lépre que de celle du peché. Puis elle continua à enſevelir ce pauvre homme, aſſiſta à ſon enterrement, & fit faire des priéres pour le repos de ſon ame.

Quelque touchant que ſoit le fait que l'on vient de raconter : celui que l'on va rapporter ne paroîtra pas moins digne de l'éminente vertu de Madame de Chantal. A peine avoit-elle rendu les derniers devoirs au pauvre malheureux dont on vient de parler, que Dieu lui fournit une autre occaſion d'exercer la charité la plus héroïque.

Près de Monthelon lieu de la réſidence de Madame de Chantal, demeuroit une honnête-femme à qui il vint un poireau ſur le nez, qui groſſiſſant de jour en jour commença à la défigurer. Pour complaire à ſon mari elle ſe le fit couper : mais l'operation fut ſi mal faite, ou ſi à contre-tems, qu'il s'y forma un cancer qui la rendit ſi affreuſe, que ſon mari ne pou-

vant plus la souffrir la chassa de chez Liv. I.
lui. Cette pauvre femme ainsi abandonnée & manquant de tout, eut recours à Madame de Chantal l'azile ordinaire de tous les malheureux. La sainte Veuve la reçut comme un nouveau présent que Dieu lui faisoit ; elle ne se confia à personne du soin de cette pauvre affligée ; elle alloit trois fois le jour à la chambre où elle l'avoit mise, la consoler, lui tenir compagnie, & lui panser son cancer : mais malgré les soins de Madame de Chantal il devint si malin, qu'il gagna les joües, & le front, & la rendit si affreuse & si infecte, que personne ne pouvoit en supporter la vûë, ni demeurer auprès d'elle. Cet abandon ne servit qu'à redoub'er le zele de Madame de Chantal pour cette pauvre malade. Elle n'en fut que plus assiduë auprès d'elle, & lui continua ses soins & ses services pendant près de trois ans & demi. De jour en jour le mal augmentoit, de sorte qu'après lui avoir mangé les joües & les machoires jusqu'aux oreilles, il descendit au dessous du menton, lui gagna le col & le sein ensorte que cette pauvre femme n'avoit plus rien d'humain que les yeux

Liv. I. qui lui rouloient dans la tête d'une maniére affreuſe, qui la rendoit encore plus épouventable.

Bien des gens admiroient la charité de Madame de Chantal, mais il y en avoit beaucoup plus qui la blâmoient de s'expoſer comme elle faiſoit à gagner un mal auſſi terrible que celui dont cette pauvre femme étoit atteinte. L'on auroit peine à croire combien ſes parens, ſes amis & ſes domeſtiques firent d'éforts pour l'obliger à abandonner cette malheureuſe. La ſainte Veuve répondoit à tout ce qu'on lui repréſentoit ; tout le monde la fuït, perſonne ne la peut ſouffrir ; que deviendra-t-elle ſi je l'abandonne ? Si vous étiez en l'état où elle eſt, voudriez-vous qu'on vous laiſſât ſans ſecours ? Que me dira mon Sauveur au jour de ſon jugement, ſi je le méconnois en la perſonne de cette pauvre affligée ?

Comme on vit que tout ce qu'on lui diſoit n'étoit pas capable de lui faire abandonner le ſervice de cette femme, l'on crut que l'on devoit s'adreſſer au Préſident Fremiot. Il avoit conſervé une grande autorité ſur ſa fille, elle ne pouvoit ſe réſoudre à lui dé-

déplaire, & encore moins à lui deſo- LIV. I.
béïr. On lui repréſenta ſi fortement le danger auquel elle s'expoſoit continuellement qu'il en fut allarmé ; mais comme il connoiſſoit l'ardente charité de ſa fille au lieu de lui écrire avec ſa tendreſſe ordinaire, il changea de ſtile, & après lui avoir repreſenté les dangers auſquels elle s'expoſoit, il finit ſa lettre en lui diſant » Qu'en vertu de « toute l'autorité qu'un pere a ſur ſa « fille, il lui défend de plus toucher cette « femme chancreuſe, & que ſi elle ne ſe « ſoucioit pas d'elle-même, elle eût au « moins pitié des quatre beaux enfans « que Dieu lui a donnez, & dont elle « ne ſe pouvoit diſpenſer de lui rendre « compte. «

Madame de Chantal ſe trouva comme accablée par l'autorité de ſon pere; la ſoûmiſſion des enfans à l'égard de ceux qui leur ont donné la vie, lui paroiſſoit trop marquée dans les commandemens de Dieu & dans l'Ecriture Sainte, pour pouvoir ſe diſpenſer de lui obéïr. D'ailleurs l'éminente piété du Préſident ne lui laiſſoit aucun lieu de douter, que la volonté de ſon pere ne fût conforme à celle de Dieu, & qu'il ne lui eût

Liv. I. ſervi d'interpréte. Elle ſe reſolut donc à lui obéïr : mais aïant remarqué dans ſa lettre, qu'il lui défendoit ſeulement de toucher cette femme, elle s'en tînt-là, & reſolut de ne pas porter plus loin ſon obéïſſance. Elle ne laiſſa donc pas de préparer tous les jours trois fois ce qu'il falloit pour ſa nourriture, & pour la panſer ; elle le lui portoit elle-même à ſa chambre, & continua à lui rendre tous les ſervices qui ne lui étoient pas expreſſément défendus.

Mais comme ſi l'effet des remédes eût été attaché à l'application que Madame de Chantal en faiſoit elle-même, elle n'eut pas plutôt ceſſé de les appliquer, que cette pauvre femme empira à vûë d'œil. Elle perdit l'uſage de la parole quelque-tems après, l'humeur âcre du cancer lui aïant détaché les machoires, & fait un trou à la gorge par où ſortoit l'air qui ſert à former la voix. Elle fut même réduite à ne pouvoir plus prendre de nourriture que par cette ouverture ; Madame de Chantal de-là lui faiſoit diſtiler elle-même dans l'eſtomac avec un biberon qu'elle avoit fait faire pour cet uſage. Elle vêcut de la ſorte pendant trois ſemaines.

Comme elle se sentit proche de sa fin, elle fit connoître qu'elle souhaitoit avec ardeur de recevoir le Viatique. Il étoit très-difficile de le lui donner dans la situation où elle étoit. La sainte Veuve trouva pourtant le moïen de lui procurer cette consolation. Elle rendit l'esprit peu de tems après pleine de foi & de confiance en la miséricorde de Dieu : que si quelqu'un trouvoit que l'on pouvoit épargner au Lecteur bien des circonstances dégoûtantes dans le récit qu'on vient de faire de ces deux affreuses maladies, quel devoit être naturellement le dégoût & la répugnance de Madame de Chantal à soigner elle-même ces malades, & à les panser pendant un si long-tems de ses propres mains, malgré tant de motifs raisonnables qui pouvoient l'en détourner, quelle devoit être sa vertu ? Car enfin les plus grands Saints à l'égard de pareils objets, ont naturellement tous les sentimens que leur vûë, que toutes les circonstances dont on a parlé, ont coûtume de produire dans les autres hommes. L'horreur, le dégoût de pareils spectacles sont comme attachez à l'humanité : mais la gra- LIV. I.

Liv. I. ce, mais la charité ſuperieure à la nature l'emportent ſur l'effet de ces terribles impreſſions. Alors il faut qu'elles ſoient dans le dégré le plus éminent. Qu'on juge ſur ces idées de la vertu de Madame de Chantal.

A cette pauvre malheureuſe dont on vient de parler, ſuccéda un pauvre vieil-homme tout couvert d'ulcéres & d'apoſtumes. Madame de Chantal le ſervit, le panſa pendant dix mois, & l'enſevelit de ſes propres mains. A peine étoit-il enterré qu'un autre prît ſa place : car Madame de Chantal ne ſouffroit pas que le lit deſtiné au ſoulagement de quelque perſonne abandonnée fût vacant. Les plus affreuſes les plus dégoûtantes étoient toûjours préferées aux autres. Ces charitez particuliéres n'empêchoient point les générales. Outre les pauvres qui la venoient trouver pour être nourris, pour être ſoulagez, pour être panſez, elle les alloit chercher dans leurs maiſons : rien n'échapoit à ſon infatigable charité.

La maniére dont elle la pratiquoit ne cédoit en rien à ce qu'elle lui faiſoit faire. On ne lui voïoit point cet air ſombre & chagrin, que les triſtes

objets qu'elle avoit continuellement devant les yeux sembloient lui devoir inspirer. Elle n'étoit jamais ni plus contente ni plus gaïe, que lorsqu'elle revenoit chez elle bien fatiguée du service des pauvres. La premiére chose qu'elle faisoit alors étoit d'aller dans sa Chapelle remercier Dieu des occasions qu'il lui avoit données de pratiquer la charité. Elle le prioit de vouloir bien continuer à se servir d'elle pour le soulagement de ceux qu'il reconnoissoit pour ses membres, & sous la personne desquels il avoit bien voulu se cacher. Elle s'en alloit ensuite dans son appartement ; elle y faisoit venir ses enfans & ses domestiques, & se divertissoit innocemment avec eux. Liv, I.

C'est ainsi que Madame de Chantal vivoit au milieu du monde à l'âge de trente-deux ans. C'est par la pratique de tant de vertus, que Dieu la disposoit à devenir un jour la mere de tant de saintes Filles qui la regardent comme leurs Fondatrice, & comme leur modéle : mais il semble aussi que Dieu avoit en vûë par une vie si sainte, formée sur les conseils & sur les exemples du saint Evêque de Genéve, de confondre par avance ceux

LIV. I. qui devoient un jour accuſer ſa doctrine & ſa conduite de relâchement & d'une condeſcendance peu convenable à la pureté, & à la ſévérité de l'Evangile.

Fin du premier Livre.

SOMMAIRE
DU
LIVRE SECOND.

MADAME de Chantal avance toûjours de plus en plus dans la perfection. Les fatigues qu'elle se donne pour le service des pauvres & des malades, lui causent une maladie dangereuse. On desespére de sa vie. Sentimens de pieté, & saintes dispositions de Madame de Chantal pendant sa maladie. Elle guérit contre toute espérance, & retourne au service des pauvres, comme s'il n'avoit pas pensé lui coûter la vie. Exemple remarquable de sa charité. Ses sentimens sur la brieveté & les miséres de cette vie. Vanité

de tout ce qui fait l'objet des desirs & des passions des hommes. Elle se dégoûte de plus en plus du monde. Elle écrit à saint François de Sales pour le prier de l'en tirer. Il lui fait espérer que cela arriveroit dans peu de tems, sans s'expliquer clairement sur les desseins de Dieu sur elle. Cette espérance la remplit de joïe. Il l'invite à venir à Annecy pour s'expliquer plus clairement avec elle. Elle s'y rend, & saint François de Sales lui découvre le dessein que Dieu lui avoit inspiré d'établir l'Ordre de la Visitation. Ce projet la comble de joïe, elle s'offre pour en être la premiére Religieuse, quoiqu'elle prévoïe de grandes difficultez dans ce nouvel établissement, & dans le dessein qu'elle avoit de quitter le monde. Quelles étoient ces difficultez. La mere de saint François de Sales charmée de Madame de Chantal, souhaite de s'allier avec elle. Elle lui fait proposer par le

saint

Saint Evêque le mariage d'un de ses Fils avec Mademoiselle de Chantal, sa fille aînée. Elle reçoit avec joïe cette proposition, mais sans s'engager. Elle demande, & elle obtient la plus jeune des Sœurs du Saint Evêque pour avoir soin de son éducation ; à peine cette jeune Demoiselle est arrivée à Monthelon, qu'elle tombe dangereusement malade & meurt d'une dissenterie. Extrême affliction de Madame de Chantal à l'occasion de cette mort. Dans la vûë de dédommager la maison de Sales de la perte qu'elle venoit de faire, elle propose à son pere le mariage de sa fille aînée avec le Baron de Thorens frere de Saint François de Sales qui lui avoit été proposé à Annecy. Il y trouve de grandes difficultez, & les parens de la Demoiselle en font encore de plus grandes, cette negociation dure deux ans. Madame de Chantal obtient enfin le consentement de tous ses parens. Elle le mande au Saint

Evêque qui se rend à Dijon avec son frere le Baron de Thorens. Ce mariage est conclu à l'extrême satisfaction de Madame de Chantal, & les nôces sont remises à l'année suivante, à cause de la trop grande jeunesse de Mademoiselle de Chantal. On broüille Madame de Chantal avec son beaupere. Le Président Fremiot lui découvre toutes les calomnies dont on s'étoit servi pour cela. Cet éclaircissement est suivi de sa réconciliation avec sa belle-fille. Madame de Chantal va passer le Carême à Annecy, pour y conclurre avec le saint Evêque l'établissement du nouvel Institut qu'ils avoient projetté ensemble. De quelle maniére elle y passa le Carême. Conférences qu'elle a avec le saint Evêque. Elle retourne à Dijon. Elle y passe quelque mois auprès de son Pere. Grands exemples de vertu qu'elle y donne. Caractére de la devotion de Madame de Chantal. Son pere lui propose pour elle-même un

mariage très-avantageux, elle le refuſe, & pour s'affermir davantage dans ſa reſolution, elle grave ſur ſon cœur le nom de Jeſus avec un fer chaud. Elle communique à ſon pere ſon deſſein de quitter le monde. Ce qui ſe paſſa dans cet entretien. Elle retourne à Monthelon auprès de ſes enfans. Une violente tempête s'éleve dans ſon cœur à l'occaſion de ſa reſolution de quitter le monde. Le Préſident ſon Pere, & l'Archevêque de Bourges ſon frere s'uniſſent pour la combattre. Fermeté de Madame de Chantal. Arrivée de ſaint François de Sales à Dijon. Celebration des nôces de Mademoiſelle de Chantal. Le ſaint Evêque obtient le conſentement des parens de Madame de Chantal ſur le deſſein qu'elle avoit de quitter le monde. On convient dans l'établiſſement du nouvel Ordre, de ce qui a rapport à Madame de Chantal. Excellens ſujets qui ſe préſentent pour l'établiſſement de l'Ordre

de la Visitation. Le saint Evêque retourne à Annecy. Conduite desintéressée de Madame de Chantal & du saint Evêque. Madame de Chantal prend congé de son pere, de son beaupere & de sa famille. Ce qui se passa à cette occasion. Elle pourvoit à l'éducation de ses enfans. Elle part pour Annecy. Commencement de l'Ordre de la Visitation. Grande tentation qui arrive à Madame de Chantal sur l'abandon qu'elle faisoit de son pere & de ses enfans. Elle entre au Noviciat. Vie admirable qu'elle y méne, saintes occupations des premiéres Religieuses dans ces commencemens. Grandes & longues maladies de la mere de Chantal pendant son Noviciat. Elle en guérit, & fait profession. Saintes dispositions qu'elle apporta à cette grande action. Mort du Président Fremiot. Le saint Evêque en apprend la nouvelle à la mere de Chantal, son affliction & sa résignation aux ordres de Dieu. Vio-

lente tentation qu'elle eut à cette occaſion. Dieu l'en délivre. Elle part pour Dijon. Elle donne ordre à l'éducation de ſon fils, & régle les affaires de ſes enfans. Merveilleux caractére de la mere de Chantal. Grands exemples de vertu qu'elle donne dans tous les lieux où elle eſt obligée d'aller. Elle retourne à Annecy. Elle reprend ſes exercices de charité envers le prochain. Les maladies les plus affreuſes & les plus dangereuſes ne la rebutent pas. Elle tombe dangereuſement malade. Son admirable patience, & ſon éminente ſainteté pendant ſes maladies. Elle guérit. Elle apprend la mort de ſon beaupere. Elle va avec le Baron de Thorens ſon gendre à Monthelon, pour donner ordre aux affaires de ſes enfans. Ce qui ſe paſſa dans cette occaſion. Elle retourne à Annecy. Elle y établit le premier Monaſtére de la Viſitation. Fondation du premier Monaſtére de Lion. Le Cardinal de Mar-

quemont Archevêque de cette Ville porte saint François de Sales à consentir que sa Congregation naissante fût érigée en titre de Religion. Saint François de Sales dresse des régles & des Constitutions pleines de sagesse, de douceur & de charité pour le nouvel Ordre. Quelles étoient ces Constitutions. On en rapporte les principales. Il soumet le nouvel Ordre aux Evêques. Raisons pour & contre cet établissement. Le Pape Paul cinquiéme approuve le nouvel Ordre de la Visitation, & l'érige en titre de Religion. La mere de Chantal tombe dangereusement malade. Ses saintes dispositions pendant cette maladie qui fut dangereuse & longue. Fondation du Monastére de Moulins. Sainte mort de la Baronne de Thorens fille de la mere de Chantal, causée par la douleur de la mort de son mari mort aussi très-saintement. Maladie dangereuse & longue de la mere de Chantal. Fondation des

Monaſtéres de Moulins & de Grenoble. La Mere de Chantal retourne à Annecy. Fondation du Monaſtére de Bourges. Ce qui s'y paſſa pendant le séjour qu'y fit la mere de Chantal. Saint François de Sales étant à Paris lui mande de s'y rendre pour la Fondation du premier Monaſtére de Paris. Elle s'y rend. Grandes oppoſitions à cet établiſſement. Il ſe fait d'abord au Fauxbourg ſaint Michel. Ce que la mere de Chantal eut à y ſouffrir. Elle quitte ce Monaſtére pour aller s'établir dans la rue ſaint Antoine. Nouvelles ſouffrances. Patience & ſoumiſſion de la mere de Chantal à la volonté de Dieu, qu'elle conſerva toute ſa vie.

LA VIE
DE LA VENERABLE MERE DE CHANTAL.

LIVRE SECOND.

L'an 1606. Maupas 1. part. chap. 21.

MADAME de Chantal vivoit à Monthelon, de la maniére que l'on vient de le raconter, lorſque des affaires preſſantes l'obligérent d'aller à Bourbilly, l'une des Terres qu'elle avoit en Bourgogne; c'étoit la ſaiſon des vendanges; un des motifs de ſon voïage étoit de faire faire les ſiennes; mais comme elle apprit à ſon arrivée que preſque toutes les maiſons du Village étoient infectées de la diſſenterie, elle laiſſa le ſoin de ſes vendanges à ſes Domeſtiques, & ſe donna toute entié-

re au ſervice des pauvres & des mala- Liv. II.
des.

Afin que rien n'échapât à ſa charité, elle ſe levoit une heure devant le jour, elle faiſoit une heure d'Oraiſon mentale, pratique à laquelle elle n'a jamais manqué, puis elle alloit porter aux maiſons les plus proches ce qui étoit néceſſaire pour le ſoulagement des malades. Son ſecours leur étoit d'autant plus néceſſaire, qu'ils n'avoient perſonne pour les ſoulager, ceux qui auroient pû le faire, & qui n'étoient point attaquez de ce dangereux mal étant obligez d'aller à leurs vendanges. Madame de Chantal n'épargnoit rien pour ſuppléer à tout; mais toute agiſſante qu'étoit ſa charité, elle avoit bien de la peine à y ſuffire. Après avoir fait la premiére revûë de ſes malades, elle alloit entendre la Meſſe, & prendre un leger repas. Sans ſe donner aucun repos, elle retournoit auſſi-tôt faire la viſite des malades, qui demeuroient dans les maiſons les plus écartées. Sur le ſoir elle retournoit voir les malades qu'elle avoit viſité le matin; puis étant retournée chez elle, elle ſe faiſoit rendre compte des affaires qui l'a-

Liv. II. voient attirée à Bourbilly ; elle donnoit ſes ordres, & prenoit connoiſſance de tout, car quelque dévoüée qu'elle fût au ſervice des pauvres, elle ne croïoit pas qu'il lui fût permis de négliger le bien de ſes enfans.

Ibid. Il arrivoit ſouvent qu'accablée de fatigues, croïant prendre quelque repos, on la venoit avertir, ſelon les ordres qu'elle en avoit donné, que quelques-uns des malades ſe mouroient ; elle ſe rendoit auſſi-tôt auprès d'eux, & y paſſoit une partie de la nuit, tant à les ſervir qu'à les exhorter, & à prier Dieu pour eux.

Ibid. Ceux de ſes Domeſtiques qu'elle avoit menez avec elle à Bourbilly, ont aſſûré qu'en près-de deux mois qu'elle y fut, il ne ſe paſſoit point de jour qu'elle n'enſevelît deux & ſouvent trois ou quatre corps morts, tant cette maladie contagieuſe les emportoit promtement & en grand nombre. On faiſoit là-deſſus des remontrances à Madame de Chantal, mais inutilement, l'extrême danger auquel elle s'expoſoit, n'aïant jamais été capable de la rebuter.

Enfin ne pouvant réſiſter à tant de

fatigues, jointes au mauvais air qu'elle respiroit continuellement auprès des malades, elle fut attaquée d'une dissenterie & d'une fiévre continuë si violente, qu'en peu de tems on desespéra de sa vie. Liv. II.

Pendant sa maladie elle donna continuellement des exemples d'une douceur & d'une patience invincible, ne se plaignant jamais que de la peine qu'elle donnoit, & du danger auquel on s'exposoit en la servant, réflexions qu'elle n'avoit jamais faites pour elle-même, lorsqu'elle s'exposoit à des dangers plus grands que n'étoient ceux que l'on couroit pour la servir. *Ibid.*

Quoi qu'elle fût encore à la fleur de son âge, elle ne regretta point la vie. Elle parut plus touchée de ses enfans, qu'elle laissoit dans un âge où les soins d'une mere si vertueuse, si habile, & si affectionnée leur étoient encore bien nécessaires. Tout ce qu'elle crut devoir faire à leur occasion, fut d'écrire à son beaupere pour les lui recommander, & pour lui demander pardon des mécontentemens qu'elle auroit pû lui donner.

Après avoir pris cette précaution, sa soumission aux ordres de Dieu ne

Liv. II. lui permit pas de témoigner la moindre inquiétude. Elle crut que Dieu ſerviroit de pere à ſes enfans ; & après le lui avoir demandé avec la foi la plus vive & la plus animée de la charité la plus ardente, elle attendit la mort avec la tranquillité que l'innocence jointe à la pénitence qu'un cœur pur & plein de confiance aux bontez du Seigneur ont coûtume d'inſpirer.

Ibid. Mais ſon heure n'étoit pas encore venuë. Dieu la reſervoit pour le grand ouvrage de la fondation de l'Ordre de la Viſitation, qu'elle devoit commencer avec le ſaint Evêque de Genêve, & ſoutenir ſans lui après ſa mort. Elle guérit contre l'attente de tout le monde ; on attribua ſa guériſon à un vœu qu'elle avoit été inſpirée de faire. Elle reprit ſes exercices auſſi-tôt que ſa ſanté le lui permit, & pleine de foi & de confiance en Dieu, elle continua à ſervir les malades avec autant de zele, que ſi ſa charité n'avoit pas penſé lui coûter la vie. Mais pourquoi l'amour de Dieu ne feroit-il pas faire, ce que celui de la gloire fait entreprendre tous les jours à tant de braves gens, qui ne laiſſent pas de

s'exposer aux plus grands dangers, Liv. II.
quoi qu'ils aïent si souvent été prêts d'y périr.

Dès que Madame de Chantal se sentit assez de force pour retourner à Monthelon, elle se mit en chemin. Pendant ce voïage, comme elle s'occupoit toûjours de quelque sainte pensée, elle se mit à faire réflexion à l'incertitude de la durée de la vie, & au danger de mourir qu'elle venoit de courir. Elle admiroit les changemens continuels qui se font dans la nature, comme tout ce qui n'est point Dieu se forme, se détruit, se corrompt : comme tout est emporté par cette suite rapide de momens qui passent, sans qu'aucun Etre puisse se garantir de sa destruction. Elle s'écrioit là-dessus, il n'en est pas ainsi de vous, ô mon Dieu, vous êtes la source de la vie, vous subsistez par vous-même, vous êtes toûjours le même, votre durée n'est point bornée.

Elle faisoit ensuite réflexion, que nous portions dans nous-mêmes les causes de notre destruction, que le sommeil, la nourriture, les remédes sont autant de secours, dont on ne peut se passer pour soutenir la vie,

Liv. II. toûjours aux priſes avec la mort. Elle penſoit enſuite à l'état d'un homme qui a ceſſé de vivre. Dès ce moment (diſoit-elle) fût-il tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde, ſa grandeur diſparoît, il eſt dépoüillé de toute autorité, il n'a plus de quoi ſe faire craindre, ni dequoi ſe faire aimer : il perd toutes ſes eſpérances, tous ſes projets ſont détruits, tous ſes deſſeins renverſez. Il devient un objet d'horreur ; il périt pour tout le monde, & tout le monde périt pour lui : il n'eſt plus qu'un peu de cette même terre que tout le monde foule aux pieds. Pénétrée de ces pensées, elle s'écrioit encore, tel eſt le ſort des hommes qui ne penſent point à vous, ô mon Dieu. Pour ceux qui ne vivent que pour vous, ils ne ſont jamais plus vivans, que lorſqu'ils paroiſſent ceſſer de vivre, ils ne périſſent à nos yeux que pour ſe retrouver en vous.

Comme Madame de Chantal marchoit par un grand chemin fort battu, où l'on rencontroit continuellement toute ſorte de gens qui alloient & venoient, elle remarquoit l'inquiétude des hommes, comme ils ne penſent

qu'aux choſes de la terre, comme ils ſont toûjours agitez, toûjours dans des mouvemens violens, donnans leur tems, leur ſanté, leur vie, leur éternité pour ſe procurer des biens fragiles, que l'on n'acquiert qu'avec des peines infinies, qu'on ne conſerve qu'avec crainte, qu'on ne perd qu'avec douleur, qui nous échapent malgré nous; que la mort enfin nous enléve infailliblement, mort dont on ne ſçait ni le tems ni l'heure, & qui peut arriver à tous momens. Ces penſées augmentérent le mépris qu'elle avoit pour le monde, elle réſolut de le quitter enfin tout-à-fait, & d'en écrire au ſaint Evêque de Genêve dès qu'elle ſeroit arrivée à Monthelon. Liv. II.

Comme elle étoit toute occupée de ces penſées, elle rencontra une pauvre Demoiſelle avec un ſien fils, qui demandoient l'aumône; elle s'arrêta pour la lui donner, & en même-tems elle fut inſpirée de lui demander où elle alloit. Cette pauvre Demoiſelle lui répondit, qu'elle ſe trouvoit dans la plus extrême neceſſité, qu'elle étoit Catholique, mais que ne trouvant aucune aſſiſtance parmi ceux de *Ibid.*

Liv. II. ſa Religion, elle alloit trouver des Huguenots, dont on lui avoit fait eſpérer du ſecours. Madame de Chantal touchée de la perte de ces deux ames, la détourna de ce deſſein, lui dit de venir avec elle, & qu'elle ne la laiſſeroit manquer d'aucun ſecours. Cette Demoiſelle la ſuivit, elles arrivérent enſemble à Monthelon.

Ibid. Madame de Chantal y fut reçûë de ſon beaupere & de ſes enfans avec une joïe proportionée à l'affliction qu'on y avoit eûë de ſa maladie, & à la crainte qu'on avoit eu de la perdre; car quoique le vieux Baron de Chantal n'approuva pas tout ce que ſa charité faiſoit faire à ſa belle-fille, il connoiſſoit & eſtimoit ſes grandes qualitez, & la regardoit comme une ſainte. Pour ſes enfans, jamais mere n'en fut plus honorée ni plus tendrement aimée. La ſainte Veuve préſenta à ſon beaupere la pauvre Demoiſelle & ſon fils, elle lui dit les raiſons qu'elle avoit de les retenir auprès d'elle, juſques à ce qu'elle leur eût trouvé un établiſſement. La joïe qu'avoit ſon beaupere de la revoir, le fit conſentir à tout ce qu'elle voulut.

Lorſque

Lorſque Madame de Chantal fut Liv. II.
debaraſſée des viſites que ſon retour lui avoit attirées, elle rappella dans ſon eſprit la réſolution qu'elle avoit priſe pendant ſon dernier voïage, d'écrire au ſaint Evêque de Genêve, pour le prier de penſer ſerieuſement à la retirer du monde, qui lui devenoit tous les jours de plus en plus inſuportable. Elle lui écrivit donc, & voici *Ibid.*
les termes dont elle ſe ſervit. » Mais mon Pere, ne penſez-vous pas que je « quitte un jour tout-à-fait les choſes « de ce monde pour ſuivre notre bon « Dieu ? Ne me le celez pas, ou du « moins laiſſez-moi cette chére eſpéran- « ce. Elle lui parloit en même-tems du « ſcrupule qu'elle avoit, d'avoir ſouhaité fortement d'être Religieuſe, ce qui n'étoit pas conforme aux ſentimens du ſaint Evêque. Voici ce qu'il lui répondit, avec ſa ſageſſe & ſa cordialité ordinaire.

» O non, ma fille, je ne vous avois pas dit que vous n'euſſiez aucune eſ- »
pérance d'être Religieuſe, mais bien »
que vous ne vous y amuſaſſiez pas, n'y »
aïant rien qui nous empêche tant de »
nous perfectionner dans notre état, »
que d'aſpirer à un autre. Les Iſraëli- »

Liv. II. tes ne purent chanter en Babylone ;
» parce qu'ils penſoient à leur Païs ;
» mais moi, je voudrois que nous chan-
» taſſions par-tout ; je voi votre deſir
» d'être Religieuſe : ô doux Jeſus, que
» vous dirai-je, ma très-chere fille ? Sa
» bonté ſçait que j'ai ſouvent imploré
» ſa grace au ſaint Sacrifice, non ſeu-
» lement cela, mais j'ai emploïé la dé-
» votion & les priéres de ceux qui va-
» lent mieux que moi ; & qu'ay-je ap-
» pris ma fille ? Qu'un jour vous devez
» tout quitter ; mais que ce ſoit pour
» entrer en Religion, il ne m'eſt pas
» encore arrivé d'en être d'avis. Le oüi
» ne s'eſt point arrêté dans mon cœur,
» & le non s'y trouve avec beaucoup de
» fermeté ; mais donnez-moi un peu
» de loiſir pour prier & faire prier.

Quoique le ſaint Evêque ne s'expliquât nettement, ni ſur le tems, ni ſur la maniére dont Madame de Chantal devoit quitter un jour le monde, cette lettre ne laiſſa pas de lui être d'une grande conſolation. Voici comme elle s'en explique elle-même.

Ibid. » L'eſpérance que mon ſaint Con-
» ducteur me donna qu'un jour je quit-
» terois le monde, me conſola fort, &
» je m'eſſaïois de diſpoſer mon cœur ſe-

lon ſes ſacrez avis au mieux qu'il Liv. II.
m'étoit poſſible, quoique mes tenta- «
tions ne paſſaſſent point ; je demeu- «
rois comme il m'avoit enſeigné, reſi- «
gnée ès mains de Dieu, lui offrant «
le reſte de mes jours, & je le ſuppliois «
qu'il les emploïât au genre de vie qui «
lui ſeroit plus agréable, ne laiſſant «
plus occuper mon eſprit des vûës de «
la tranquillité & du mérite de la vie «
Religieuſe ; mais je tâchois de lui «
offrir mon cœur vuide de toute autre «
affection, que de ſon pur & chaſte «
amour. «

Jamais les perſonnes les plus poſſedées de l'amour du monde, n'ont ſouhaité avec plus d'ardeur ſes biens, ſes honneurs & ſes faux plaiſirs, que Madame de Chantal deſiroit de s'en voir dépoüillée, pour être toute à Dieu. Qu'on ne s'étonne donc pas, ſi ce pur & ce chaſte amour dont ſon cœur étoit tout occupé, lui fit faire les choſes extraordinaires que l'on racontera dans la ſuite de ſa vie, & dont l'on va commencer le récit.

Nous avons déjà dit qu'au voïage que Madame de Chantal fit à Sales, le ſaint Evêque lui avoit fait confidence qu'il méditoit l'exécution d'un

Liv. II. grand deſſein, pour lequel Dieu ſe ſerviroit d'elle ; mais que comme il vouloit l'examiner à loiſir, il ne pourroit le lui dire que dans un an ; qu'il la prioit cependant de joindre ſes priéres aux ſiennes, & de bien recommander cette affaire à Dieu.

Maupas I. part. ch. 22. L'année s'étant paſſée ſans qu'il s'expliquât avec elle plus clairement de ſon deſſein, il lui écrivit qu'il ſeroit à propos qu'elle ſe rendît à Annecy, environ la Fête de la Pentecôte. Madame de Chantal prépara auſſi-tôt toutes choſes pour ce voïage, & arriva chez le ſaint Evêque précisément au jour marqué. L'on ne penſa d'abord qu'à paſſer ſaintement une auſſi grande Fête que celle du Saint-Eſprit.

Ibid. Le lendemain il lui dit, qu'il avoit examiné mûrement devant Dieu la propoſition qu'elle lui avoit faite ſi ſouvent, de quitter le monde pour embraſſer l'état Religieux, qu'il y avoit rencontré de grandes difficultez, mais qu'enfin il étoit tems de lui rendre réponſe. Là-deſſus pour éprouver ſa ſoumiſſion, il lui propoſa de ſe faire Religieuſe de ſainte Claire, puis ſœur de l'Hopital de Beaune, & enfin Carmelite. Madame de Chantal

consentit à chaque proposition, avec Liv. II.
autant de docilité que si elle n'eût point eu de volonté, & qu'il ne se fût pas agi d'un engagement qui devoit durer autant que sa vie.

Alors le saint Evêque charmé de sa soumission, lui communiqua le projet qu'il avoit fait pour l'établissement de l'Ordre de la Visitation, qu'ils ont institué dans la suite. Elle a avoüé depuis, qu'à cette proposition elle se sentit pénétrée d'une joïe intérieure qu'elle ne pouvoit exprimer, & qu'elle sentit un attrait si puissant pour cette sainte entreprise, qu'elle ne douta point que Dieu n'en fût l'Auteur, & qu'il n'y dût donner sa benédiction. Voici comme elle s'exprime elle-même à cette occasion : à cette propo- *Ibid.*
sition » (dit-elle) je sentis une grande correspondance intérieure, avec une « douce satisfaction & lumiére qui m'en- « seignoit que c'étoit la volonté de Dieu, « ce que je n'avois pas senti aux autres « propositions, quoique toute mon ame « y fût entiérement soumise. «

Cependant comme Madame de Chantal avoit l'esprit excellent, un grand sens, & même assez d'expérience dans les affaires, elle y previt de grandes

Liv. II. difficultez. Elles l'étoient en effet; car ſans compter que tous les nouveaux établiſſemens ſont d'abord expoſez à de grandes contradictions, & que ce que l'uſage & la coûtume n'ont point autorisé, eſt preſque toûjours ſuſpect, quels obſtacles n'étoit-il pas aisé de prévoir de la part même de Madame de Chantal. Un fils unique jeune & de grande eſpérance, qui avoit beſoin de ſes ſoins; trois filles qui n'étoient pas encore pourvûës, qui n'étoientpas même encore en âge de l'être, à qui elle n'étoit pas moins néceſſaire. Des affaires embaraſſées, dont elle avoit ſeule connoiſſance. Son pere & ſon beaupere fort âgez, que la ſeule bienséance ne lui permettoit pas d'abandonner. Comment quitter tout cela, pour aller s'établir hors du Roïaume?

D'ailleurs, ſur quoi fonder cet établiſſement? Quels moïens, quelles reſſources? Un Evêque pauvre, qui avoit à peine dequoi ſubſiſter, aimant les pauvres, obligé par ſon caractére à faire l'aumône, & à pourvoir aux beſoins d'un grand Diocéſe. Une jeune Veuve, riche à la vérité, mais qui avoit quatre enfans, & ſur la

bien de laquelle on avoit réſolu de Liv. II.
ne pas compter. La prudence humaine ne pouvoit entrer dans un pareil deſſein. Auſſi le ſaint Evêque qui avoit tout prevû, ne pouvoit s'empêcher de dire, » Je voi un cahos à *Ibid.*
tout ceci ; mais la Providence divine, devant qui toute la ſageſſe des hommes n'eſt que folie, le ſçaura bien débroüiller quand il en ſera tems.

En effet peut-on conſidérer l'éclat où l'Ordre de la Viſitation eſt aujourd'hui dedans & dehors le Roïaume ? Tant de Maiſons ſi bien bâties & ſi bien fondées, ces Egliſes ſi ornées & ſi bien pourvûës de tout ce qui peut inſpirer une grande idée de la Majeſté Divine, qui y eſt ſervie avec tant de dignité ; ce grand nombre de ſaintes Filles, cette charité, cette ſimplicité chrétienne, ce dégagement qui régne parmi elles, cette diſcipline exacte, cette retraite, cette ferveur, cet eſprit intérieur & primitif auquel elles ſont ſi ſaintement attachées. En un mot ces grands exemples de vertu dont toute l'Egliſe eſt édifiée. Peut on conſiderer toutes ces choſes, ſans remarquer la main de Dieu qui a formé, qui appuie & qui

Liv. II. soutient ce saint Ordre ? Que si l'on ajoûte à tout cela les contradictions, les traverses, & les contre-tems qu'il lui fallut essuïer dans ses commencemens, on demeurera d'accord qu'il a fallu beaucoup de prudence, de zele, & de courage pour soutenir ce grand dessein, ou pour mieux dire, que quelque chose de plus qu'humain a presidé à sa naissance & à son progrès.

Outre les difficultez que l'on vient de représenter, ce n'étoit pas une des moindres, d'établir la premiére Maison du nouvel Ordre à Annecy, Ville hors du Roïaume, & qui étoit trop peu considérable pour pouvoir fournir des sujets, & les autres secours dont les nouveaux établissemens ne peuvent se passer. Madame de Chantal parle de cette difficulté avec beaucoup de bon sens, & fait voir en même tems la necessité où l'on étoit d'établir la premiére Maison dans le lieu de la résidence du saint Evêque.

Ibid.

» J'avois ce sentiment (dit-elle)
» qu'il y auroit de la difficulté de m'ar-
» racher d'entre mes proches ; mais je
» voïois une totale nécessité que cette
» nouvelle vigne fût plantée au terroir

de

de ſon bienheureux Fondateur, afin Liv. II.
que ſa ſoigneuſe main pût cultiver, «
& retrancher ce que le Pere de fa- «
mille lui feroit voir être neceſſaire ; & «
il me dit un jour, ma fille, plus j'y «
penſe, & plus je ſuis ferme en cet- «
te réſolution, qu'il faut planter en «
notre Annecy le germe de notre Con- «
grégation ; car étant un arbre qui «
doit étendre ſes branches par tout le «
monde, il ſera bon que ſa racine ſoit «
posée bien baſſe entre nos Montagnes. «
Voilà une prédiction fort claire de la merveilleuſe propagation de l'Ordre de la Viſitation ; elle n'étoit pas fondée ſur la prévoïance humaine. Cette Congrégation (comme l'appelle Madame de Chantal) n'étoit pas encore établie, l'on n'en étoit qu'au ſimple projet, il étoit même alors fort informe, & en bien des choſes différent de ce que nous avons aujourd'hui après ſon exécution. La raiſon humaine toute ſeule ne ſe pouvoit pas promettre un pareil ſuccès. Dieu ſeul à qui tout eſt préſent, pouvoit prévoir les choſes comme nous les voïons aujourd'hui exécutées. L'on peut donc ſans paſſer pour trop credule, regarder cette prédiction com-

Liv. II. me une preuve que Dieu eſt l'Auteur de l'établiſſement de ce ſaint Ordre, & la benédiction qu'il y a donnée, en eſt une ſeconde qui ne permet pas d'en douter.

Maupas I. Part. ch. 23. Quelque-tems après les deſſeins de Dieu commencérent à ſe développer de cette maniére imperceptible, qui fait ſouvent penſer que tout vient des hommes, quoique Dieu en effet y ait la principale part. Un jour que Madame de Chantal revenant de la Proceſſion du ſaint Sacrement ſe trouva fort fatiguée, pluſieurs Gentilshommes qui y avoient aſſiſté, ſe preſentérent pour l'aider à monter à ſa chambre : le Baron de Thorens, frere du ſaint Evêque étoit du nombre. Madame de Chantal après avoir remercié tous les autres, lui donna la main, en diſant trouvez bon, Meſſieurs, que je prenne ce Gentilhomme pour mon partage. La ſainte Veuve n'avoit point en cela d'autre vûë, que de faire une civilité au frere du ſaint Evêque chez qui elle étoit logée.

La Comteſſe de Sales mere du Cavalier ne s'en tînt pas-là ; elle crut que ces paroles diſoient plus qu'elles ne ſembloient dire, & que Madame

de Chantal avoit deſſein de marier ſa fille aînée avec ce Gentilhomme. Elle fit confidence de cette conjecture au ſaint Evêque ; il n'en jugea pas de même que ſa mere, il lui dit que ce n'étoit qu'une ſimple civilité ſur laquelle il ne falloit pas compter. Quoiqu'il pût dire, la Comteſſe de Sales ne lui donna point de repos qu'il ne lui eût promis de faire la propoſition de ce mariage à Madame de Chantal. Il la lui fit en effet, pour contenter la Comteſſe de Sales, quoiqu'il y prévît des difficultez qui ne lui permettoient pas d'en eſperer aucun ſuccès. Liv. II.

La ſainte Veuve fut fort embarraſſée à cette propoſition : d'un côté elle eût fort ſouhaité ce mariage, & s'en croïoit fort honorée ; mais elle prévoïoit de l'autre de grands obſtacles de la part des deux Grands peres de ſa fille, & elle étoit preſque perſuadée qu'ils ne conſentiroient jamais qu'on la mariât hors du Roïaume. Elle en reçut pourtant la propoſition avec de grandes marques de joïe & de reconnoiſſance, & promit tout ce qui dépendoit d'elle. *Ibid.*

C'eſt Madame de Chantal elle-même

Liv. II qui nous apprend quels furent ſes ſentimens dans cette occaſion. » Jamais » (dit-elle) je ne me trouvai dans un » tel étonnement qu'à cette propoſi- » tion, voïant d'abord en mon eſprit » des difficultez pour ce Mariage, que je » croïois impoſſible de pouvoir vaincre, » ſçachant combien les deux Grands- » peres de cette petite apporteroient » d'obſtacles à la voir ſortir de France, » néanmoins je ne le fis point paroître, » témoignant toute ſorte de gratitude » & de reconnoiſſance à la bonne Ma- » dame de Boiſy : c'eſt ainſi que l'on appelloit la mere du ſaint Evêque.

Ce mariage tout difficile qu'il paroiſſoit, ne laiſſa pas de s'accomplir, & il ne contribua pas peu à faciliter à Madame de Chantal ſa retraite du monde, qu'elle ſouhaitoit depuis ſi long-tems. Voici comme la Providence conduiſit cette affaire. A l'occaſion de la propoſition faite par le ſaint Evêque à Madame de Chantal, la ſainte Veuve lui en fit une autre, ce fut d'emmener avec elle à Monthelon la plus jeune de ſes ſœurs (qu'on élevoit à l'Abbaye du Puy-Dorbe) pour l'avoir quelque-tems auprès-d'elle. Le ſaint Evêque qui ne croïoit pas

pouvoir procurer à sa sœur une meilleure éducation, que celle que la sainte Veuve étoit capable de lui donner, y consentit volontiers, & y fit consentir sa mere. Madame de Chantal en s'en retournant, la prit en passant, mais elle ne fut pas plutôt arrivée à Monthelon, qu'elle tomba malade d'une fiévre accompagnée de la dissenterie. L'amitié que Madame de Chantal avoit pour elle, jointe à la tendre liaison qu'elle avoit avec sa famille, ne lui permit pas de rien négliger de tout ce qui pouvoit contribuer au recouvrement de sa santé, elle la fit servir, elle la servit elle-même jour & nuit. Les remédes, les aumônes, & les priéres auprès de Dieu furent également emploïées ; tout cela fut inutile, elle mourut à l'âge de quatorze à quinze ans, belle, bienfaite, pleine d'esprit & de piété. Madame de Chantal en fut penetrée de douleur, & la témoigna d'une maniére très-vive au saint Evêque, en lui mandant cette triste nouvelle.

Le saint Evêque quoiqu'il fut lui-même tres-affligé de cette perte (car il n'est pas de la vertu, ni même de la sainteté d'être insensible, & sans af-

Liv. II. fection pour ceux avec qui Dieu nous a unis par les liens d'un même ſang) quoiqu'il fut donc très-ſenſible à la mort de ſa ſœur, il ne laiſſa pas de trouver de l'excès dans l'affliction de Madame de Chantal ; il l'en reprit & la conſola en même tems, mais en des termes qui font trop connoître ſon caractére & ſa conduite à l'égard de Madame de Chantal pour ne les pas rapporter.

Je vous voi » (lui répondit-il) » avec un cœur vigoureux qui aime, » & qui veut ardamment, & je lui en » ſçai bon gré, car ces cœurs à demi » morts, à quoi ſont-ils bons ? Il faut » pourtant, ma chere Fille, le retenir » un peu, & faire pour cela une réſo- » lution ferme tous les matins, d'aimer » la volonté de Dieu aux occaſions les » plus inſuportables.

L'on ne peut pas douter que le ſaint Evêque ne pratiquât lui-même ce qu'il conſeilloit à Madame de Chantal ; cependant il ne fait pas difficulté de marquer ailleurs, combien il fut ſenſible à la mort de ſa ſœur. Il dit qu'il avoit crû devoir à cette occaſion interrompre la viſite qu'il faiſoit de ſon Diocéſe, pour venir conſoler ſa mere

& ſes freres, qu'il ſçavoit être très- Liv. II.
affligez de cette perte. Il avouë qu'il avoit été très-ſenſible à l'affliction de ſa famille; & il demeure même d'accord qu'il y avoit en cela quelque choſe de trop humain; mais les Saints ſont des cenſeurs rigoureux de leur propre conduite, on en jugera par la maniére dont il exprime ſes véritables ſentimens. Quant à moi » (dit- *Ibid.*
il) ô vive Jeſus, je tiendrai toûjours « le parti de la Providence divine, elle « fait tout bien, & diſpoſe de toutes « choſes au mieux : quel bonheur pour « cette fille d'avoir été ravie au monde « avant que ſa malice eût perverti ſon « eſprit, & d'être ſortie de ce lieu cor- « rompu, avant que d'y avoir été ſoüil- « lée. «

Encore un coup, la véritable piété ne demande point une ame dure & ſans compaſſion. Jeſus-Chriſt, le grand modelle des Saints, ne crut pas devoir refuſer des larmes à la mort de Lazare qu'il aimoit. Il fut touché de l'affliction de ſes ſœurs, & il fit l'un de ſes plus grands miracles pour les conſoler. Il eſt donc permis d'être ſenſible, mais on le doit être d'une maniére moderée, qui n'ait rien d'ou-

Liv. II. tré ni d'emporté, & qui ſoit toûjours ſoumiſe à la volonté de Dieu. Une douleur emportée qui n'écoute rien, qui ne regarde jamais d'où partent les coups qui nous affligent, ne peut être que très-blamable, il eſt rare qu'elle ſoit ſans murmure contre la maniére toûjours ſage, toûjours pleine de bonté dont Dieu diſpoſe des choſes de ce monde.

La douleur de Madame de Chantal fut d'abord très-vive : elle alla juſques à prier Dieu de prendre un de ſes enfans, pour ſauver Mademoiſelle de Sales. Mais enfin elle fit comme ſon ſaint Directeur, elle prit comme lui le parti de la Providence divine. Elle fit le ſacrifice entier de ſa volonté dans les termes les plus touchans. »

Ibid.

» Oüi (dit-elle) Seigneur Jeſus, ſans » ſi, ſans mais, ſans exception, votre » volonté ſoit faite ſur pere, ſur en- » fans, ſur toutes choſes, & ſur moi- » même.

Mais quoique Madame de Chantal ſe fût entiérement ſoumiſe à la volonté de Dieu, elle ne ſe tint pas quitte envers la maiſon de Sales : Elle crut devoir la dédommager de la perte qu'elle venoit de faire à ſon occaſion.

C'eſt ce qui lui fit prendre la réſolu- Liv. II.
tion de marier ſa fille aînée au Baron de Thorens, frere du ſaint Evêque, comme il le lui avoit proposé lors de ſon dernier voïage à Annecy.

Elle en fit la propoſition au Préſident ſon pere. Il y fit d'abord toutes les difficultez qu'elle avoit prévûës ; mais la ſainte Veuve lui dit avec beaucoup de fermeté, qu'après la perte qu'elle venoit de cauſer, quoi qu'innocemment, à la Maiſon de Sales, elle ne croïoit pas ſe pouvoir diſpenſer de la dédommager, en lui donnant une de ſes filles : que d'ailleurs l'alliance étoit avantageuſe, & que quelque choix qu'il pût faire dans la Province, il n'en trouveroit pas une meilleure. Le Préſident qui étoit naturellement fort équitable, ſe rendit enfin à ſes raiſons, & conſentit à ce mariage d'autant plus volontiers, qu'il aimoit, & honoroit particuliérement le ſaint Evêque de Genêve. Le grand-pere, & les parens du côté paternel de Mademoiſelle de Chantal, entraînez par l'autorité du Préſident, après bien des difficultez, conſentirent auſſi à ce Mariage.

Cette négociation, quoique con-

Liv. II. duite par Madame de Chantal qui en souhaitoit fortement la conclusion, dura environ deux ans. Il se présentoit toûjours de nouveaux obstacles qu'il lui falloit surmonter, & de nouvelles difficultez qu'il falloit vaincre. Madame de Boisy mere du saint Evêque, qui souhaitoit passionnément ce Mariage, supportoit avec une peine extrême tous ces retardemens ; c'est ce qui obligea le saint Evêque d'en écrire en ces termes à Madame de

Ibid. Chantal. » Je vous assûre que ma mere est dans une telle impatience d'être » mere de la fille que vous lui avez promise, que les continuelles presses » qu'elle m'en fait, me donneroient avec » elle de l'inquiétude, si je ne me souvenois de l'édifice auquel je travaille, » qui est de bien établir mon ame dans » une constante paix. Dieu m'est témoin combien je désire cette belle-» sœur, elle me sera plus que sœur & » plus que fille.

Ibid. Dès que Madame de Chantal eut obtenu tous les consentemens qui étoient nécessaires, & que l'on fut d'accord de toutes les conditions,

L'an 1608. elle en donna avis au saint Evêque. Il ne perdit point de tems, il partit

auſſi-tot avec ſon frere le Baron de Thorens, pour faire la recherche de la Demoiſelle qui n'avoit encore qu'onze ans. Le Contrat de Mariage fut paſſé à la ſatisfaction de tout le monde, & on remit les nôces à l'Année ſuivante. Liv. II.

Il n'eſt pas aisé d'exprimer la ſatisfaction qu'eut Madame de Chantal de la concluſion de cette affaire. Mais Dieu qui n'approuve pas que ſes Saints, dont il veut faire lui-même tout le bonheur, s'arrêtent à des conſolations ſenſibles, permit qu'elle fut attaquée d'une violente tentation contre le choix de l'état de vie auquel le ſaint Evêque la deſtinoit. » ô Dieu (dit-elle en parlant de cette nouvelle épreuve) que cette ſecouſſe me fut rude, je n'y appliquois autre remede que de prendre la Croix de notre Seigneur, & de me dire à moi-même, femme de peu de foi, que crains-tu ? Qu'apprehende-tu ? Tu marche ſur les vents & ſur les flots, mais c'eſt avec Jeſus-Chriſt. Ces ſentimens lui rendoient le calme pour quelque-tems, mais comme cette tentation revenoit ſouvent, & que le tems ne ſervoit qu'à la fortifier, elle en *Ibid.*

Liv. II. écrivit à son saint Directeur. Le saint Evêque qui sçavoit qu'un des grands remedes à ces tentations, est d'y faire tout le moins d'attention qu'il est possible, se contenta de lui répondre. » Qu'elle ne craignît point, que » tant qu'elle auroit ainsi la Croix entre les bras, l'ennemi seroit sous ses » pieds.

Maupas 1. part. ch. 24.

Cette tentation fut suivie d'une autre, moins violente à la verité, mais qui ne laissa pas de lui faire de la peine. La servante dont on a parlé, qui avoit tant de pouvoir sur l'esprit de son beaupere, piquée de n'avoir pas réüssi dans le dessein qu'elle avoit de favoriser un Gentilhomme qui s'étoit adressé à elle dans la recherche de Mademoiselle de Chantal accordée au Baron de Thorens, cette servante dis-je, fit tant de faux rapports de sa belle-fille au vieux Baron de Chantal, & l'aigrit si fort contre la sainte Veuve, qu'il envoïa un homme exprès à Dijon, avec des lettres au Président Fremiot, où il lui faisoit de grandes plaintes de sa sainte fille. Le Président en donna aussi-tôt avis à Madame de Chantal. Elle délibera long-tems sur ce qu'elle avoit

à lui répondre, mais enfin elle crut Liv. II.
qu'elle ne pouvoit se dispenser de lui découvrir une partie de ce qu'elle souffroit depuis sept ans de cette malheureuse servante. Le Président en fut si touché, qu'il lui envoïa dès le lendemain un Exprès avec des lettres pleines de tendresse, par lesquelles il lui ordonnoit de se retirer avec ses enfans de la Maison de son beaupere, & de se rendre à Dijon auprès de lui. Il écrivit en même-tems au vieux Baron de Chantal, pour l'informer des raisons qui l'avoient porté à donner à sa fille l'ordre dont on vient de parler ; il lui découvrit en même-tems les fausſetez dont on s'étoit efforcé de noircir Madame de Chantal dans son esprit, & lui apprit tout ce qu'elle avoit souffert depuis sept ans de sa servante, avec une patience dont toute autre vertu que la sienne n'eût pas été capable : le vieux Baron de Chantal en fit des excuses à sa belle-fille : la servante en fut quitte pour quelques réprimandes & ne perdit rien de l'autorité qu'elle avoit eûë jusques alors dans la maison, tant il est vrai que la vieillesse le plus souvent imbécille, n'a

Liv. II. pas la force de se déprendre de ses anciennes préventions.

Pour ce qui est de Madame de Chantal comme les occasions de souffrir lui étoient cheres, elle s'excusa d'exécuter les ordres de son pere, sur ce qu'on pourroit se prévaloir de sa retraite pour nuire à ses enfans. Elle se servit même de cette conjoncture, pour obtenir de son pere & de son beaupere, la permission d'aller passer le Carême à Annecy : elle prétexta ce voyage des sollicitations continuelles que lui faisoit la mere du saint Evêque de lui mener Mademoiselle de Chantal. Mais son véritable motif étoit de conclurre avec son bienheureux Directeur, l'établissement de sa Congrégation qu'il méditoit depuis si long-tems.

L'an 1609. Madame de Chantal arriva à Annecy au commencement de la premiére semaine de Carême, accompagnée de deux de ses filles. Elle y fut reçûë par toute la famille du saint Evêque, avec autant de joïe qu'on avoit eu de passion de l'y attirer. Durant le séjour qu'elle y fit pendant le Carême, elle assista tous les jours à tout l'Office de la Cathedrale, & à

Ibid.

tous les Sermons qu'y fit le ſaint Evê- Liv. II.
que : le reſte de la journée étoit emploïé à la viſite des pauvres, ſans que l'affoibliſſement que lui cauſoit l'auſtérité du jeûne qu'elle pratiquoit, pût la porter à rien diminuer de ſon zele.

Le Jeudi Saint elle ſe vêtit de blanc & le viſage voilé comme les autres ſœurs Pénitentes de la Confrairie de la ſainte Croix, elle aſſiſta nuds pieds à la Proceſſion générale, qui commence à dix heures du ſoir après le Sermon ; & ſans qu'on la reconnût elle paſſa la nuit à viſiter toutes les Egliſes de la Ville où le ſaint Sacrement étoit expoſé. Le lendemain elle renouvella les vœux dont on a déjà parlé. Voici comme on les a trouvez écrits & ſignez de ſa main.

» Ce jour de la mort de mon Sau- «
veur, l'an mil ſix cens neuf, j'ai renou- «
vellé mes vœux avec une nouvelle «
& incomparable affection, voulant «
pour jamais mourir à moi-même, & «
à toutes choſes, pour vivre en l'obéïſ- «
ſance de la divine volonté, à laquelle «
je me conſacre abſolument & ſans re- «
ſerve pour lui obéïr en la perſonne «
de Monſieur de Genêve, mon très «
bon pere ſpirituel, ainſi mon Sau- «

Liv. II. veur m'aide, & me reçoive comme
» de tout mon cœur je me donne à lui !
» *Amen.* C'eſt ainſi que le zele de Madame de Chantal, bien loin de diminuer, acqueroit tous les jours de nouvelles forces. C'eſt ainſi que ſon ſaint Directeur profitant des excellentes diſpoſitions qu'il trouvoit en elle la conduiſoit à la plus haute perfection.

Les Fêtes de Pâques étant paſſées, la Famille du ſaint Evêque s'aſſembla, dans le deſſein de prendre les derniéres meſures pour l'exécution du Contrat de Mariage de Mademoiſelle de Chantal. Cette affaire finie la ſainte Veuve après pluſieurs conférences touchant l'établiſſement de la nouvelle Congrégation, qu'elle eut avec ſon ſaint Directeur, elle prit congé de lui, & de ſa Famille, & s'en retourna à Dijon avec ſes deux filles. Elle y fut reçûë du Préſident ſon pere avec une joïe proportionnée à l'eſtime & à la tendreſſe qu'il avoit pour elle. Il lui parloit ſouvent du ſaint Evêque, & elle lui faiſoit part des ſaints entretiens qu'elle avoit eûs avec
Ibid. lui. C'eſt ce qu'il témoigne lui-même dans une lettre qu'il lui écrivit, pour

pour le remercier de la bonne recep- Liv. II.
tion qu'il avoit faite à sa fille. » C'est
ma délicieuse suavité (lui dit-il) de «
m'entretenir avec ma fille de Chan- «
tal, car elle ne nourrit mon ame que «
du miel celeste qu'elle a cuëilli au- «
près de vous. «

Madame de Chantal passa quelques mois à Dijon, à la priére de son pere dont elle étoit toute la consolation. Elle y donna de si grands exemples de vertu, que plusieurs Dames qui en furent touchées résolurent de mener une vie plus retirée & plus chrétienne qu'elles n'avoient fait jusques alors. Après les soins qu'elle rendoit à son pere, elle ne s'occupa d'abord que de ses exercices de piété, ou des affaires de sa Famille dont elle ne se pouvoit dispenser d'avoir soin. Elle y ajoûta depuis celles des pauvres ; elle les consultoit, elle alloit solliciter leurs Juges, & engageoit souvent son pere à examiner leurs papiers, & à lui donner ses conseils. Le Président qui étoit un homme d'une rare piété, charmé de la charité de sa sainte fille secondoit volontiers ses bonnes intentions, il lui disoit quelquefois en raillant, si cela continuë, de Président

Liv. II. que j'étois je deviendrai Avocat. Ah ! Mon pere (lui repondoit-elle) la qualité d'Avocat des pauvres, n'eſt pas incompatible avec celle de Préſident ; ſi l'une a plus d'éclat aux yeux des hommes, l'autre eſt de tout un autre mérite à ceux de Dieu. Ces ſentimens plaiſoient infiniment au Préſident, il étoit détrompé comme elle de tout ce que les perſonnes du monde admirent le plus; il s'étoit toûjours occupé de ſon ſalut, & il s'en occupoit tous les jours de plus en plus.

Madame de Chantal en ſe donnant ces ſoins, tira pluſieurs pauvres Familles de la Ville & de la Campagne de l'oppreſſion des perſonnes puiſſantes ; elle termina des procès dont on n'eût jamais vû la fin ; elle rendit aux uns les biens, aux autres l'honneur, pendant que ſes ſoins charitables conſervoient la vie à une infinité de pauvres malheureux. Elle vivoit de la ſorte dans une grande tranquillité, toûjours occupée de Dieu, & du ſoulagement du prochain, lorſque cette paix fut troublée à l'occaſion de ce que l'on va raconter.

Madame de Chantal n'étoit point

de ces devotes fâcheuſes, dont les ma- Liv. II.
niéres auſtéres, contrariantes, & rebutantes, éloignent tout le monde. Elle ne cherchoit point à plaire, elle en étoit même très-éloignée. Cependant elle ne déplaiſoit pas. Elle avoit appris de ſon ſaint Directeur qui étoit lui-même ſi généralement aimé, à rendre la vertu aimable. Sa douceur, ſa politeſſe, & ſur-tout ſon bon eſprit, & ſon bon cœur, lui faiſoient un grand nombre d'amis; il y avoit peu de femmes qui fuſſent plus généralement eſtimées. Sa complaiſance pour ſon pere l'obligeoit à bien recevoir ſes amis, il l'avoit chargée de faire les honneurs de ſa maiſon, où l'on ne voïoit que des perſonnes de mérite & d'une probité diſtinguée. Les gens d'un autre caractére n'euſſent convenu ni au Préſident, ni à Madame de Chantal.

Parmi ceux qui y étoient les plus aſſidus, étoit un Seigneur de la Province, intime ami du Préſident, également diſtingué par ſa naiſſance, & par ſes grands biens. Madame de Chantal étoit encore jeune & bien-faite, & la maniére dont elle avoit vêcu avec feu Monſieur de Chantal, perſuadoit aiſément qu'on ne pouvoit

Liv. II. qu'être heureux avec elle. Elle plut
Ibid. à ce Seigneur, & lui plut jusques au point, que sans faire assez de réflexion au peu d'apparence qu'il y avoit que la sainte Veuve pût se résoudre à un second Mariage, il en fit la demande au Président, & le pria d'appuïer sa recherche.

Pour mieux réüssir dans son dessein, il proposa en même-tems plusieurs Mariages entre leurs enfans, qui devoient mettre de grands honneurs & de grands biens dans la Maison de Madame de Chantal. Le Président touché des grands avantages qu'on lui proposoit pour sa fille, & pour ses petits-enfans, gagné d'ailleurs par l'amitié qu'il avoit pour ce Seigneur, reçut sa proposition, approuva sa recherche, & lui promit de le servir auprès de sa fille.

Madame de Chantal qui ne s'attendoit pas à une pareille proposition, & qui croïoit que tout le monde la regardoit des mêmes yeux, dont elle se regardoit elle-même, fut fort surprise quand on la lui fit ; elle eut recours à son Pere pour en empêcher l'effet, & pour lui épargner le chagrin de faire en face à ce Seigneur un refus,

qui ne pouvoit que l'offenſer ; mais Liv. II.
quel fut ſon étonnement, quand elle connut que ſon pere approuvoit ce Mariage, & qu'il en étoit le plus ardent ſolliciteur. Elle s'adreſſa à ſes autres parens, mais elle les trouva tous prévenus en faveur de ce Mariage, & tous également ébloüis des grands avantages qui en revenoient à elle, & à ſes enfans. De ſorte que Madame de Chantal avoit à combattre un pere qu'elle aimoit tendrement, & dont les volontez lui avoient toûjours ſervi de régle, une famille qui ne vouloit que ſon bien. Diſons tout, elle avoit encore à ſe défendre d'elle-même, & de ſon propre cœur.

Car enfin il ne faut pas s'imaginer que les Saints ne ſoient pas tentez, que les objets ſenſibles ne faſſent point d'impreſſion ſur leurs ſens, & qu'ils ne ſoient point touchez des avantages qu'on leur propoſe, ſur-tout quand on peut les acquerir par des voïes auſſi permiſes que celle du Mariage, & que la tendreſſe naturelle qu'on a pour ſes enfans, ſollicite encore à ne les pas négliger. Les Saints ſont des hommes comme les autres, ſujets à leurs foibleſſes, capables d'être tentez par

Liv. II. ces intérêts délicats dont il eſt ſi difficile de ſe défendre. Mais ce ſont des hommes que Dieu chérit, que ſa main ſoutient, & à qui la tentation ne ſert qu'à les affermir dans la fidélité qu'ils ont promiſe à Dieu, & qu'ils lui doivent.

C'eſt ce qui arriva à Madame de Chantal, elle eut la force de réſiſter aux pourſuites de ce Seigneur, à l'autorité de ſon Pere, aux ſollicitations de ſa Famille, à ſa tendreſſe pour ſes enfans. Que ne dit-on point d'elle, quels reproches n'eſſuïa-t-elle point? A quelles calomnies ne ſe vit-elle point expoſée, même par rapport au ſaint Evêque: il eſt plus aiſé de les imaginer, qu'il ne convient de les rapporter.

Ibid. Madame de Chantal parlant de cette eſpece de perſécution, s'exprime en ces termes. » Je ſouffrois un » grand martyre, parceque le Seigneur » dont il s'agiſſoit, étoit intime ami de » mon pere, qui s'offenſoit du moindre » refus que je lui faiſois: j'euſſe bien » voulu être chez mon beaupere, car » toutes les perſécutions que j'y avois » ſouffertes me ſembloient des roſes au- » près de ces épines: tant que je pou-

vois je me tenois ſerrée à l'arbre de la Croix, de crainte que tant de voix charmantes n'endormiſſent mon cœur en quelque complaiſance, & condeſcendance dangereuſe. C'eſt ce qui fût ſans doute arrivé ſi Dieu à qui rien ne réſiſte quand il veut s'aſſûrer d'un cœur, ne ſe fût rendu le Maître de celui de la ſainte Veuve. Les promeſſes qu'elle lui avoit faites ſi ſouvent de n'être jamais qu'à lui, l'emportérent enfin ſur tout ce que le monde a de plus ſéduiſant ; & le Seigneur dont il s'agiſſoit, perſuadé qu'il n'obtiendroit jamais ce qu'il ſouhaitoit, ceſſa ſes pourſuites, & ſe retira. Liv. II.

Alors Madame de Chantal pour ſceler de ſon ſang le vœu qu'elle renouvella d'être à jamais toute à Dieu, & de n'écouter jamais des propoſitions pareilles à celles dont on vient de parler, eut le courage de graver elle-même ſur ſon cœur avec un fer chaud, le Nom de Jeſus : action extraordinaire, plus admirable qu'imitable, mais qui marque ſi bien un grand courage, & la fermeté de la réſolution qu'elle avoit priſe de n'être jamais qu'à Dieu ſeul. *Ibid.*

Liv. II. Elle crut même que pour éviter à l'avenir des persécutions ſemblables à celles qu'elle venoit d'eſſuïer, & n'être plus exposée à être tentée ſur le Mariage, elle devoit communiquer à ſon pere le projet qu'elle avoit formé avec le ſaint Evêque de Genêve, & la réſolution qu'elle avoit priſe de quitter tout-à-fait le monde. Elle chercha l'occaſion de lui parler ſans témoins, & l'aïant trouvée, voici comme elle raconte elle-même la maniére dont elle s'y prit, pour lui faire une propoſition qu'elle ſçavoit bien ne devoir pas lui plaire.

Maupas I. Part. ch. 25.

» Quand je me vis (dit-elle) ſeule » avec mon pere, je ſentis mon cœur » ſous la preſſe, ſçachant bien en quelle » douleur le mettroit la propoſition que » j'allois lui faire, & me mettant à ge- » noux pour invoquer le ſecours de » Dieu, je me réſolus de diſpoſer peu- » à-peu ſon eſprit, lui diſant qu'il me » fâchoit d'élever mes Filles chez mon » beaupere, parceque cette Maiſon n'é- » toit pas conduite comme je l'euſſe de- » ſiré. Mon Pere (continuë-t-elle) prit » ſoudain la parole, & me dit que cela » ne devoit pas me mettre en peine : » que j'allois être déchargée de l'aînée

par

par ſon Mariage ; qu'il étoit tems de préparer un Cloître pour les deux cadetes, ſi Dieu y diſpoſoit leurs cœurs : & que pour mon fils, il s'en étoit déja chargé. La celeſte Providence (continuë Madame de Chantal) l'aïant fait ainſi parler, je lui dis avec un grand battement de cœur: Mon très-cher Pere ne trouvez pas mauvais ſi je vous dis que par cette diſpoſition, je me vois libre pour ſuivre la vocation de Dieu, qui m'appelle il y a long-tems à me retirer du monde, & à me conſacrer entiérement à ſon divin ſervice. Liv. II.

A cette propoſition le Préſident ſurpris & touché juſques au fonds du cœur, ne put retenir ſes larmes, puis l'embraſſant tendrement. » Hé quoi (lui dit-il) ma chere Fille, comptez-vous donc pour rien un Pere comme moi, qui vous a toûjours aimé avec tant de tendreſſe ? Ah, laiſſez-moi mourir avant de m'abandonner, puis vous ferez tout ce qui vous plaira, & tout ce que votre conſcience demandera de vous. La violence de ſa douleur ne lui permit pas d'en dire davantage ; il reſta dans un accablement qui auroit fait pitié à *Ibid.*

Liv. II. une perſonne moins ſenſible que Madame de Chantal, elle en fut attendrie, mais elle demeura ferme dans ſon deſſein.

Cependant pour ne pas laiſſer ſon Pere ſans conſolation, elle lui dit que ce qu'elle venoit de lui propoſer, n'étoit qu'une inſpiration qu'elle avoit cru lui devoir communiquer, comme à ſon bon Pere; elle ajoûta, qu'elle avoit conſulté là-deſſus Monſieur de Genêve, qu'il lui avoit répondu qu'il croïoit que ce deſſein venoit de Dieu, mais qu'il falloit ſe donner le tems de le prier, pour bien connoître ſa volonté.

Le Préſident un peu conſolé par ce
Ibid. diſcours, lui répondit. » Il faut
» avoüer que Monſieur de Genêve a
» l'eſprit de Dieu; je vous prie donc de
» ne rien réſoudre que je ne lui aïe par-
» lé. Madame de Chantal le lui promit d'autant plus volontiers, qu'étant d'accord avec le ſaint Evêque, elle ne doutoit pas qu'il ne décidât en ſa faveur, & qu'il ne lui obtint enfin le conſentement de ſon Pere & de ſa Famille, qu'elle ne croïoit pas pouvoir jamais obtenir par elle-même.

Dans cette eſpérance, elle s'en re-

tourna assez tranquille à Monthelon, pour y préparer toutes choses pour les nôces de sa fille dont le tems approchoit. Elle s'y appliqua aussi à gagner par sa douceur & par sa prudence, ceux qui auroient pû s'opposer à sa retraite. Elle mit ordre à ses affaires, & à celles de ses enfans, elle termina ou accommoda tous les procès qui restoient à vuider, elle acheva de païer les dettes, & n'oublia rien pour détourner tout ce qui auroit pû retarder l'exécution de son dessein, ou la troubler dans sa retraite. Liv. II.

Quand elle eut mis ainsi l'ordre en toutes choses, se trouvant seule, & moins occupée, elle eut à se combattre elle-même. Sa fermeté l'abandonna ; il lui sembla qu'il y avoit de l'inhumanité, & par conséquent de l'illusion dans le dessein qu'elle avoit fait de quitter son pere, & ses enfans. La nature parla hautement dans son cœur ; la raison appuïa les sentimens de la nature ; la foi lui parut les approuver ; l'esprit ennemi de notre salut, qui sçait si bien profiter de nos foiblesses, s'en mêla aussi: de tout cela il se forma une violente tempête, qui changea son dessein en irrésolution,

Liv. II. l'irréſolution même ceda à une réſolution contraire, & toute étonnée qu'elle eût pû ſe réſoudre à rompre des liens que Dieu même avoit formez, tantôt elle condamnoit ſon deſſein, puis elle ſe condamnoit elle-même de l'avoir condamné. Cette alternative dura aſſez long-tems, mais enfin la foi prit le deſſus, la grace l'affermit dans ſa vocation. Dans ce même-tems » (dit-elle elle-même, en parlant de ce que l'on vient de rapporter) Dieu me donna pour armes défenſives ces paroles, ſi je plaiſois aux hommes, je ne ſerois pas ſervante de Jeſus-Chriſt.

Elle étoit dans ces ſentimens, lorſqu'elle apprit, que ſon pere & l'Archevêque de Bourges ſon frere étoient allez paſſer quelque-tems à la Campagne. Le caractére d'Evêque, ſon mérite, & ſa piété avoient donné à ce Prélat une grande autorité dans ſa Famille. C'eſt ce qui avoit porté le Préſident à le charger de détourner ſa ſœur du deſſein qu'elle avoit fait de quitter le monde. Madame de Chantal de ſon côté crut que la Campagne étoit un endroit fort propre pour parler à cœur ouvert à ſon frere, &

pour l'engager à favoriſer ſon deſſein. Liv. II.
Dans cette vûë elle ſe rendit au lieu où il étoit ſeul avec le Préſident.

Comme le Pere & le Fils agiſſoient de concert, le Frere & la Sœur ne furent pas long-tems ſans trouver l'occaſion de ſe parler en liberté. Mais Madame de Chantal n'eut pas plutôt ouvert la bouche pour lui communiquer ſon deſſein, qu'il l'arrêta, en lui diſant, que le Préſident l'en avoit informé. Il ne menagea point Madame de Chantal, il blâma hautement la réſolution qu'elle avoit priſe : il lui ſoutint qu'il y avoit plus de vertu à vivre dans la perfection de l'état où Dieu nous a mis, qu'à ſuivre, ſous ombre de zele, un caprice, une inquiétude pleine d'illuſion qui nous porte à nous en tirer. Il l'accabla de raiſons & d'autoritez ; & enfin il ſe réduiſit à prétendre que quand elle auroit à exécuter ſon deſſein, elle ne ſe pouvoit diſpenſer d'attendre que ſes enfans fuſſent pourvûs, & qu'elle eût rendu les derniers devoirs à ſon Pere, qui dans l'âge avancé où il étoit ne pouvoit ſe paſſer de ſes ſoins.

C'eſt ainſi que les plus ſaintes entrepriſes ſont ſouvent blâmées, &

Liv. II. traversées par les personnes les plus éclairées, & les mieux intentionnées ; & dans la vérité, à ne prendre les choses qu'en général, à n'en juger que selon les apparences ; le dessein de Madame de Chantal n'étoit pas pour être approuvé de tout le monde. Il faut voir ce que voïent les Saints : il faut sentir ce qu'ils sentent, pour bien juger de leur conduite ; & peut-être qu'encore aujourd'hui l'on blâmeroit la résolution de Madame de Chantal, si l'éminente sainteté à laquelle elle est parvenuë en l'exécutant, ne l'avoit pas justifiée.

Quelque estime qu'eût Madame de Chantal pour l'Archevêque, & quelque déference qu'elle eût pour ses sentimens, elle ne put souffrir qu'il traitât de caprice & d'illusion, un dessein approuvé par le saint Evêque de Genêve, après avoir consulté Dieu pendant un si long-tems, après avoir fait, & fait faire tant de priéres pour connoître sa volonté ; d'ailleurs (ainsi qu'elle le remarque elle-même) comme une sœur peut parler plus librement à un frere qu'une fille à son pere, elle usa assez vivement de cette liberté. » Je lui dit nettement (dit elle)

Ibid.

que je ne pouvois pas trahir mon ame, Liv. II.
lui faisant accroire que ce n'étoit « qu'une illusion, ce que je sentois bien « vraiment venir de Dieu ; que je ne « pouvois pas prendre la voix du Mer- « cenaire pour celle du Pasteur. Qu'en- « fin je ne cherchois qu'à faire la volon- « té de Dieu ; & que quoique je solli- « citasse ma retraite, si Monsieur de « Genêve m'ordonnoit de demeurer au « monde dans ma condition, je le ferois, « voire même s'il me commandoit de me « planter sur une colomne pour le res- « te de mes jours, comme saint Simeon « le Stilite, j'en serois contente : que « je ne cherchois ni condition, ni gen- « re de vie particulier, & que je m'at- « tachois uniquement à obéïr à la vo- « lonté de Dieu ; que mon salut d'épen- « doit entiérement de l'exécution de sa « volonté ; qu'à cela près, tout m'étoit « indiférent. «

L'Archevêque admira la pureté du cœur de sa sœur. Il fut touché de sa fermeté ; il en conclut qu'on s'oppose-roit en vain à l'exécution de son dessein. Il en parla en ce sens au Présidént, ils résolurent de n'en plus parler à Madame de Chantal, & de s'en rapporter à ce qu'en décideroit le saint

Liv. II. Evêque qui devoit arriver incessamment pour célébrer les nôces de son Frere avec Mademoiselle de Chantal.

Maupas I. part. ch. 26. le 23. d'Oct. 1609.

Il arriva en effet quelques jours après accompagné du Baron de Thorens. Toute la Famille de Madame de Chantal se rendit à Monthelon, où le saint Evêque fit la cérémonie du Mariage.

Le lendemain des nôces Madame de Chantal, qui avoit eu quelques conférences avec le saint Evêque, pria le Président son Pere & l'Archevêque de Bourges, de conférer avec lui du dessein qu'elle leur avoit communiqué. Ils s'enfermérent tous trois pour cela une heure après. Ils firent appeller Madame de Chantal, jamais elle n'avoit fait paroître plus de sagesse & plus de fermeté. Elle rendit compte de son dessein & de sa conduite. Elle fit voir clairement le bon ordre qu'elle avoit mis dans les affaires de ses enfans qu'elle laissoit sans dettes, & sans procès. Elle fit voir qu'il étoit juste qu'après avoir vêcu si long tems pour eux, il lui fût permis de vivre enfin pour Dieu & pour elle-même : qu'on devoit d'autant moins

le lui refuſer, que l'état qu'elle pré- Liv. II.
tendoit embraſſer, ne l'empêcheroit pas de veiller ſur leur conduite, & même ſur leurs affaires quand il ſeroit néceſſaire.

Le ſaint Evêque ajoûta que cela *Ibid.*
lui ſeroit d'autant plus facile qu'il ne prétendoit pas que l'on gardât la clôture dans ſon nouvel Inſtitut. Que celles qui s'y engageroient, auroient la liberté de ſortir pour viſiter les malades, & aſſiſter le prochain dans toutes les occaſions où leur charité pourroit lui être de quelque ſecours. Que Madame de Chantal par ſon engagement, ne ſeroit pas déchargée du ſoin de ſes enfans : que ce devoir étoit trop indiſpenſable pour qu'elle pût s'en exemter. Qu'elle pourroit même élever ſes deux cadetes auprès-d'elle, & qu'il conſentiroit toûjours qu'elle fit tous les voïages qui ſeroient néceſſaires pour les affaires, & pour l'établiſſement de ſes enfans.

Ces eſpérances ébranlérent le Préſident & l'Archevêque. Le ſaint Evêque acheva de les réſoudre à donner leur conſentement en leur repréſentant que le deſſein de Madame de Chantal n'avoit pas été formé téméraire-

Liv. II. ment, & sans y avoir bien pensé ; qu'il l'avoit long-tems examiné lui-même avec toute l'attention qu'il méritoit ; que plus il s'y étoit appliqué, il lui avoit paru tant de marques de la Vocation divine, qu'il avoit craint de s'opposer à la volonté de Dieu en l'en détournant. Qu'il les prioit de faire eux-mêmes réflexion, qu'on s'opposoit en vain à ses desseins, & qu'ils devoient s'estimer heureux de contribuer à leur exécution. Enfin le saint Evêque sçut tourner cette affaire en tant de maniéres, qu'il obtint le consentement de l'Archevêque, & ensuite celui du Président.

Cette difficulté levée, il en restoit une autre à vuider ; c'étoit de convenir où l'on devoit établir la premiére Maison de l'Ordre où Madame de Chantal devoit demeurer. Le Président vouloit que ce fût à Dijon, afin de l'avoir proche de lui. L'Archevêque souhaitoit que ce fût à Bourges ou à Authun, afin qu'elle fût plus à portée du bien de ses enfans. Mais la sainte Veuve fut d'avis que ce fût à Annecy. Elle en rendit deux raisons ; l'une, que dans les commencemens d'un nouvel Institut, il ne se pouvoit

pas faire qu'on n'eût ſouvent beſoin Liv. II.
des lumiéres & des conſeils de l'Inſtituteur. L'autre qu'étant proche de Thorens, elle en ſeroit plus utile à ſa fille nouvellement mariée, & ſi jeune, qu'elle ne pouvoit pas encore avoir l'expérience neceſſaire pour le gouvernement d'une Maiſon : qu'elle pourroit la voir plus ſouvent, la former, & lui donner tous les conſeils dont elle auroit beſoin. Le ſaint Evêque appuïa ces deux raiſons. L'Archevêque ne put pas diſconvenir de leur ſolidité ; & le Préſident s'y rendit enfin, en diſant avec un grand ſoupir ; » Je vois bien qu'il faut faire le ſacrifice tout entier, il m'en coûtera la vie ; mais, mon Dieu, il ne me couvient pas de m'oppoſer à votre volonté. On régla enſuite le départ de Madame de Chantal pour Annecy dans ſix ſemaines, ou au plus tard dans deux mois, & l'on ajoûta que la ſainte Veuve meneroit avec elle ſes deux cadetes pour les élever, parceque l'on demeura d'accord qu'il n'y avoit aucune Communauté où elles puſſent recevoir une auſſi bonne éducation, que celle qu'une Mere ſi vertueuſe & ſi ſage étoit capable de leur donner.

Liv. II. Tout ce que l'on vient de dire s'é-
Ibid. toit passé & conclu sans qu'on en eût rien communiqué au vieux Baron de Chantal, beaupere de la sainte Veuve, elle crut que l'on ne devoit rien exécuter sans son consentement. Elle pria le Président de le lui demander. Il se chargea volontiers de cette commission, persuadé que comme les vieilles gens n'aiment le plus souvent qu'eux-mêmes, il ne seroit pas fort sensible à la perte qu'il alloit faire. Le Président lui apprit donc tout ce que l'on avoit été obligé d'accorder à l'empressement qu'avoit Madame de Chantal de quitter le monde. Il parut dans cette occasion que l'on est souvent très sensible à la perte d'un bien dont on n'a pas connu le prix lorsqu'on le possédoit. Ce bon homme âgé de plus de quatre-vingt ans, qui avoit paru d'abord avoir si peu d'égards pour sa belle-fille, avoit enfin été touché de sa vertu ; il s'étoit fait insensiblement une douce habitude de vivre avec une personne si complaisante, qui lui donnoit tous ses soins, & dont l'attachement lui paroissoit aussi desintéressé, que celui de ceux qui avoient paru s'attacher à lui l'étoit peu.

Il ne put donc apprendre la retraite Liv. II.
de ſa belle-fille, ſans en être ſenſiblement touché ; il jetta des cris, il répandit une grande abondance de larmes ; enfin il parut ſi affligé, que le Préſident alla dire à Madame de Chantal, qu'il falloit abſolument différer ſa retraite de quelques années, pour ne pas cauſer la mort de ce bon Gentilhomme. Mais la ſainte Veuve, dont le zele ne pouvoit ſouffrir de retardement au-delà de ce qui avoit été projeté, & qui ſçavoit d'ailleurs que les vieilles gens ne veulent rien fortement, répondit à ſon pere avec beaucoup de fermeté ; que les réſolutions priſes pour la gloire de Dieu, devoient l'emporter ſur toute autre conſidération, qu'il n'en coûteroit point la vie à ſon beaupere, qu'elle ſe chargeoit de lui faire agréer ſon deſſein & de le gagner, & en effet elle en vint heureuſement à bout.

Le ſaint Evêque qui s'abſentoit le moins qu'il pouvoit de ſon Diocéſe, aïant ainſi réglé toutes choſes réſolut de partir inceſſamment ; mais Madame de Chantal obtint un delai de quelques jours, & il lui accorda même qu'il feroit le Dimanche ſuivant

Liv. II. une exhortation aux habitans de Monthelon. Il la fit en effet d'une maniére si forte & si touchante, qu'il convertit un jeune débauché qui passoit pour Athée. Sa conversion fut si sincére, qu'à quelque-tems de là il se fit Capucin, & mourut dans ce saint Ordre, après y avoir donné pendant long-tems les plus grands exemples de vertu.

Ibid. Pendant ce même-tems Mademoiselle de Brechard, d'une bonne Maison du Nivernois, qui demeuroit dans le voisinage de Monthelon, vint voir le saint Evêque, se confessa à lui & le consulta sur le dessein qu'elle avoit depuis long-tems de se faire Religieuse. Le saint Evêque en prit occasion de lui demander, si elle voudroit bien courir la fortune de Madame de Chantal, & être une de ses Compagnes. Elle reçut cet offre avec beaucoup de joïe, & le saint Evêque lui promit une place dans son nouvel Etablissement; & la sainte Veuve commença dès-lors à la regarder comme sa sœur, & comme la Compagne de son bonheur.

Ibid. Le jour du départ du saint Evêque étant arrivé, il ne recommanda

autre choſe à Madame de Chantal, Liv. II.
que de ſe bien établir dans l'humilité.»
Je ſouhaite (lui dit-il) que vous re- «
gardiez la Congrégation que nous de- «
vons établir, comme la derniére des «
conditions de l'Egliſe, non ſeulement «
par rapport au tems de ſon inſtitution, «
ſelon lequel elle eſt effectivement la «
derniére, mais rapport à toute autre «
choſe. Vous ſçavez que quand on veut «
élever un bâtiment, les pierres qui lui «
doivent ſervir de fondement ſont cel- «
les que l'on met le plus bas, & que l'on «
cache le plus avant dans la terre. En «
qualité de premiére Religieuſe de no- «
tre future Congrégation, je vous re- «
garde (pour ainſi dire) comme ſa «
pierre fondamentale : vous devez donc «
être la plus cachée, la plus baſſe, c'eſt- «
à-dire la plus humble. Plus on veut «
élever un bâtiment (ajouta-t-il) plus «
les fondemens ſont profonds & avant «
dans terre : ſoïez auſſi perſuadée que «
plus notre Congrégation ſera humble, «
inconnuë & cachée aux yeux des hom- «
mes, plus elle s'élevera & ſe multi- «
plira, plus elle ſera utile à l'Egliſe. «
Ce ſont les ſentimens que vous devez «
avoir, ce ſont ceux que vous devez «
inſpirer à vos Filles. Ne vous élevez «

Liv. II. point de la qualité de Fondatrice ; » Jesus-Christ le Fondateur de la Religion Chrétienne, dont notre humble Congrégation doit faire une si petite partie, non seulement ne s'est point » glorifié d'un si grand ouvrage, qui » devoit s'étendre par toute la terre, » avec l'éclat que nous voïons aujourd'hui, mais il a déclaré en cette qualité, qu'il étoit venu pour servir & » non pas pour être servi. C'est ainsi » que quoique la Mere de toutes les » Filles que Dieu mettra sous votre conduite, vous devez vous regarder comme leur servante, destinée à les servir » dans tous leurs besoins spirituels & » corporels. Ce furent les derniéres paroles que dit le saint Evêque à Madame de Chantal en partant pour s'en retourner à Annecy. La sainte Veuve y fit toute l'attention qu'elles méritoient, elle les grava dans son cœur. C'est à elles en partie que l'on doit toutes les actions d'humilité que l'on rapportera dans la suite de sa vie.

Plus le tems de l'établissement du nouvel Institut de la Visitation approchoit, plus la divine Providence paroissoit appliquée à lui choisir d'excellens sujets, capables de l'établir pendant

pendant la vie du saint Evêque, & de le soutenir après sa mort. Liv. II.

La première fille qu'elle y destina après Madame de Chantal fut Mademoiselle Faure, Fille du Président Antoine Faure, Baron de Peroue, intime ami du saint Evêque & de sa sainte famille. C'étoit une Demoiselle de qualité, bienfaite, & de beaucoup d'esprit : l'on pensoit à la marier à Loüis Comte de Sales frere du saint Evêque, Gentilhomme des mieux faits de son tems, d'un mérite, d'un esprit & d'une capacité distinguez. La proposition en avoit été faite, elle avoit été reçûë avec une égale satisfaction des deux Familles, qui avoient depuis longs-tems des liaisons très-étroites. Si le Comte de Sales avoit été touché du mérite de Mademoiselle Faure, elle n'avoit pas été insensible aux grandes qualitez du Comte. Il en étoit parfaitement bien reçû, & il n'y avoit personne qui ne crût que leur Mariage se feroit incessamment.

Maupas I. Part. ch. 27.

Le Pere Buffier Vie du Comte Louis de Sales Liv. I.

Mais Dieu en avoit ordonné autrement, & ce Mariage n'étoit pas de ceux qu'on dit être écrits dans le Ciel. Mademoiselle Faure fut invitée à un Bal ; ce fut dans cette Assemblée de

Liv. II. plaisir, où toute la Compagnie ne pensoit qu'à lui plaire & à la divertir, que Dieu la toucha si vivement, qu'elle lui promit de n'être jamais qu'à lui seul.

Ibid. En conséquence de cette résolution, elle s'appliqua à chercher tous les moïens, premiérement, d'éloigner, ensuite de rompre tout-à-fait son Mariage. Le Président son Pere fut le premier qui s'en apperçut ; il lui en parla, mais il fut bien surpris lorsqu'elle lui déclara qu'elle étoit résoluë de ne se point marier, & qu'elle le supplia de le trouver bon. Le Président surpris & fâché de cette réponse, lui représenta fortement l'engagement qu'il avoit pris de son consentement avec la Maison de Sales ; l'honneur que lui faisoit cette alliance, & les avantages qui en revenoient tant à elle qu'à toute sa Famille. Toutes ces remontrances furent inutiles. L'attrait de la Grace, plus fort que toutes ces considérations humaines, ne permit pas à Mademoiselle Faure de changer de résolution. Son Pere irrité de sa résistance la quitta en lui donnant toutes les marques de mécontentement qu'il pouvoit lui donner, &

en lui déclarant qu'il vouloit être obéï. Liv. II.

Dans cette extrémité, Mademoiselle Faure ne trouva point de meilleur expédient pour appaiſer ſon Pere que de s'addreſſer au ſaint Evêque ; quoi qu'il eût été l'entremeteur de ſon Mariage ; & qu'il ſouhaitât fortement qu'il s'accomplît. Elle étoit ſi perſuadée de ſon deſintéreſſement, & de ſa ſoumiſſion ſans réſerve, à tout ce qui lui marquoit la volonté de Dieu, qu'elle ne douta point, qu'il ne s'emploiât pour elle auprès de ſon Pere.

Elle lui raconta donc comme Dieu l'avoit touchée, & la ferme réſolution où elle étoit de n'être jamais qu'à lui. Le ſaint Evêque n'eut aucune peine à approuver, ni à ſeconder des ſentimens qui ne pouvoient venir que du Ciel. Mais il en eut beaucoup à y faire entrer le Préſident. Il ſe retranchoit particuliérement ſur le chagrin que cela cauſeroit au Comte Loüis de Sales à qui Mademoiſelle Faure n'étoit rien moins qu'indifférente. Quand la difficulté fut réduite à ce point, le ſaint Evêque qui connoiſſoit l'éminente vertu de ſon Frere, dit au Préſident, qu'il ſe char- *Ibid.*

Liv. II. geoit de le faire consentir au parti que sa fille avoit pris.

Ibid. En effet, le jour même, comme ils étoient à table, le saint Evêque lui dit à son ordinaire d'une maniére agréable, » mon Frere, vous ne sçavez pas » que vous avez un Rival bien redoutable, & que vous serez obligé de lui » ceder votre Maîtresse. Le Comte qui pensoit à toute autre chose, qu'à ce que son Frere lui vouloit dire, repartit avec beaucoup de vivacité, qu'à la reserve du Duc de Savoïe son Souverain, il ne voïoit pas qui auroit assez de hardiesse pour prétendre l'emporter sur lui. » C'est pourtant un » Rival (ajoûta le saint Evêque) devant qui tout brave que vous êtes, » vous tremblerez vous-même, quand » je vous l'aurai nommé. Et sur cela il lui dit dequoi il s'agissoit. Le Comte en parut d'abord fort vivement touché, mais quelque-tems après, sa vertu prenant le dessus, il s'estima heureux de pouvoir sacrifier à Dieu une inclination, qui hors la circonstance dont il s'agissoit, lui eût été aussi chere que sa vie.

Ibid. Il fit même quelque chose de plus, car quelque-tems après se trouvant

avec Madmoiſelle Faure, il lui dit qu'il eût été inconſolable ſi elle l'avoit quitté pour un autre homme quel qu'il pût être, mais que c'étoit quelque choſe de ſi grand de renoncer à tous les hommes du monde, pour s'attacher uniquement à leur Souverain Maître, qu'il ne pouvoit que loüer ſa réſolution. Il alla encore plus loin; car il contribüa depuis de tout ſon pouvoir, à hâter l'exécution du deſſein qu'elle avoit de commencer avec Madame de Chantal l'établiſſement de l'excellent Inſtitut de la Viſitation, que le ſaint Evêque de Genêve projettoit depuis ſi long-tems. Liv. II.

La troiſiéme perſonne que Dieu appella à l'établiſſement de ce ſaint Ordre, fut Mademoiſelle Brechard, dont l'on à déja parlé, l'un des plus excellens ſujets qu'ait eu l'Inſtitut de la Viſitation. Maupas. *Ibid.*

La quatriéme, fut Mademoiſelle de Chatel née en Savoïe. Elle étoit alors en Allemagne. Un jour qu'elle étoit allée faire ſes dévotions à la célébre Chapelle de Notre-Dame des Hermites, elle pria la ſainte Vierge de lui obtenir de ſon divin Fils, qu'elle n'eût point d'autre époux que lui; *Ibid.*

Liv. II. en même-tems elle lui offrit une bague qui lui étoit fort chére, la suppliant d'obtenir encore pour elle, qu'elle pût passer sa vie dans une Congrégation, où l'on fît une profession particuliére de l'honorer. Etant retournée en Savoïe, elle se joignit aux saintes Filles qui commençoient l'Institut de la Visitation.

Ibid. Mademoiselle Fichet du Fausigny fut aussi appellée d'une maniére extraordinaire, & fut la quatriéme que Dieu joignit à Madame de Chantal, & la cinquiéme des premiéres Meres de l'Institut.

Ibid. Mademoiselle de Blosnay née dans le Chablais, fut la sixiéme. Le saint Evêque avoit pour elle une estime particuliére. Ce fut elle qui succéda à Madame de Chantal pour la Supériorité du premier Monastére d'Annecy.

Il n'y eut pas jusques à une pauvre fille qui fut appellée de Dieu pour être Tourriere. Le saint Evêque qui se donnoit également à toutes ses Brebis, & aux pauvres comme aux riches, confessoit cette vertueuse fille. Elle lui dit un jour que depuis plusieurs années, elle se sentoit inspirée

de ſervir dans une Maiſon Religieuſe. Liv. II.
Le ſaint Evêque approuva ſon deſſein, lui propoſa le nouvel Inſtitut. Elle l'accepta. Le ſaint Evêque qui connoiſſoit ſa vertu, ravi de cette acquiſition, ſe fit un plaiſir d'écrire à Madame de Chantal, que Dieu leur avoit envoïé une Tourriere qui étoit une ſainte.

Pendant que Dieu préparoit ainſi des perſonnes choiſies pour l'exécution de ſes deſſeins, le tems dont on étoit convenu pour le départ de Madame de Chantal arriva. On préparoit tout pour le voïage, lorſque le Préſident ſon pere lui déclara, qu'il n'avoit encore pu ſe réſoudre à ſe ſéparer d'elle, & la pria de différer ſon départ juſques après Pâques de l'année ſuivante. Madame de Chantal le lui accorda, ne croïant pas devoir refuſer cette conſolation, à un pere âgé qui avoit beſoin de ce delai, pour ſe réſoudre à une ſi triſte ſéparation. L'an 1609.

Au tems dont on étoit convenu, le Baron de Thorens arriva pour prendre ſa femme, & conduire ſa Belle-Mere à Annecy. Il ne reſtoit plus à la ſainte Veuve pour être en état de partir, *Ibid.* ch. 28.

Liv. II. que d'être païée d'une ſomme conſidérable dûë à feu ſon Mari, mais comme on la lui diſputa, elle aima mieux la remplacer à ſes enfans ſur ce qui lui appartenoit, que de plaider & de différer ſon départ. Cette maniére d'agir ſi généreuſe l'incommoda : Il lui reſta ſi peu de choſe, que ſes biens ne furent pas d'un grand ſecours pour l'établiſſement de l'Ordre, dont elle devoit être la premiére Mere & la Fondatrice.

Une conduite ſi deſintéreſſée, lui fit d'autant plus d'honneur, & à ſon ſaint Directeur, qu'il eſt rare qu'on s'oublie ſoi-même dans des occaſions auſſi preſſantes. Mais l'Inſtitut de la Viſitation devoit être fondé ſur l'eſprit de déſintéreſſement, ſur un parfait abandon à la Providence. D'ailleurs le ſaint Evêque n'approuvoit pas ces établiſſemens qui ſe font aux dépens des familles & des héritiers légitimes. Il ſe piquoit d'avoir les mains nettes, & il ne s'accommodoit point de ces directions lucratives, qui deshonorent également le Directeur, & les perſonnes dirigées, & dont le contre-coup porte contre la Religion, & rend la dévotion ſuſpecte.

Les

Les ſentimens deſintéreſſez du ſaint Evêque, auſſi bien que la haute eſtime qu'il faiſoit de Madame de Chantal, paroiſſent dans une lettre qu'il écrivit en ce tems-là à un de ſes amis, à l'occaſion de ce que l'on vient de rapporter. » Mon Frere de Thorens dit-il dans cette lettre a été querir en Bourgogne ſa petite femme, & a amené avec elle une Belle-mere qu'il ne merita jamais d'avoir, ni moi de ſervir. Vous ſçavez déja quelque choſe comme Dieu l'a rendu ma Fille; or ſçachez que cette Fille eſt venuë à ſon chetif Pere, afin qu'il la fît mourir au monde, ſelon le deſſein que je vous ai communiqué à notre derniére entrevuë. Preſſée du deſir de joüir de Dieu, elle a tout quitté avec une prudence & force non commune à ſon ſexe fragile. Elle a pourvû à ſon déſengagement, en ſorte que les bons trouveront beaucoup de choſes à loüer en cela, & que les enfans malins du ſiecle ne ſçauront ſurquoi s'attacher pour former leurs médiſances. Liv. II. *Ibid.* Epître 45. du Livre des Sermons.

Madame de Chantal aïant donc levé tous les obſtacles qui empêchoient l'exécution de ſes deſſeins, & le tems

Liv. II. de ſon départ étant venu, elle alla prendre congé du Baron de Chantal ſon beaupere. Nonobſtant tous les mauvais traitemens qu'elle avoit reçûs chez lui, elle ſe jetta à ſes pieds, lui demanda pardon ſi elle lui avoit déplû en quelque choſe, lui demanda ſa bénédiction, & lui recommanda ſon fils.

Maupas *Ibid.* Ce bon Vieillard âgé de quatre-vingt ſix ans, qui ſe ſentoit coupable envers elle de bien des choſes, admira ſa vertu, parut inconſolable, l'embraſſa tendrement, & lui ſouhaita tout le bonheur qu'elle méritoit. Dans toutes ſes terres ce fut une véritable déſolation; il n'y eut perſonne qui ne crût perdre en elle une mere, un appui, une reſſource dans tous ſes beſoins. Les pauvres ſur-tout qui croïoient tout perdre en la perdant, témoignérent leur affliction par leurs larmes, par leurs cris, par tout ce qui peut exprimer la plus vive douleur. Elle leur dit adieu à tous, leur fit une exhortation accommodée à leurs beſoins, les embraſſa, & ſe recommanda à leurs priéres. Enſuite elle monta en caroſſe pour aller dîner à Authun, emmenant avec elle Mon-

sœur & Madame de Thorens, les Demoiselles de Chantal sa fille, & de Brochar. Pour ce qui est de sa troisiéme fille, elle étoit morte depuis peu, au grand déplaisir de sa sainte Mere, qui comptoit beaucoup sur sa vertu, & sur ses autres bonnes qualitez. Liv. II.

Il y eut encore plusieurs personnes de toute sorte de condition, qui voulurent l'accompagner jusqu'à Authun, entr'autres un saint Religieux du Tiers-Ordre de saint François. Le zele que la sainte Veuve avoit pour le salut de son beaupere ne lui permit pas d'oublier de suppléer au soin qu'elle en eût eu elle-même, si elle fût restée auprès de lui. Elle lui envoïa ce bon Religieux après qu'il lui eut promis de ne le point abandonner jusqu'à sa mort, promesse dont il s'acquitta avec toute l'exactitude qu'on pouvoit attendre de son zele. *Ibid.*

Madame de Chantal étant arrivée à Authun, ne s'occupa point à rendre des visites le plus souvent assez inutiles. Uniquement attentive au grand projet qu'elle avoit fait d'être toute à Dieu, elle alla visiter tous les lieux de dévotion qui sont en grand nombre dans cette ancienne Ville, qui a

Liv. II. eu l'avantage d'être ſanctifiée par le ſang d'un grand nombre de Martyrs. Elle alla auſſi porter des aumônes à tous les Hôpitaux, elle y ſervit les pauvres, & partit enfin pour Dijon.

Lorſqu'elle y fut arrivée, elle crut qu'elle devoit ſe munir du pain des Forts, contre les aſſauts que la tendreſſe naturelle alloit lui livrer, dans l'abandon qu'elle alloit faire de tout ce qu'elle avoit de plus cher. Elle n'étoit pas de ces perſonnes dures, qui ont étouffé tous les ſentimens de la nature, ou qui ne les ont jamais reſſentis. Elle ſçavoit que la grace ſe contente de les régler, ſans les condamner. Elle étoit fille, elle étoit mere; elle reſſentoit pour un Pere qui l'avoit toûjours uniquement aimée tout ce que la plus tendre reconnoiſſance peut inſpirer. Elle avoit pour ſes enfans tout l'amour dont le cœur d'une bonne mere eſt capable; ſa tendreſſe pour eux étoit d'autant plus grande qu'ils la méritoient. Ils étoient bien-faits bien nez; ils avoient toûjours été élevez ſous ſes yeux; elle avoit eu ſoin de les former elle-même à la vertu. On ne rompt pas de pareils engagemens ſans ſe faire une ex-

trême violence ; tout se revolte, tout Liv. II.
se souléve au fonds du cœur. Qu'il en coûte dans ces occasions, & que de pareils sacrifices sont difficiles à résoudre, & plus encore à exécuter ?

Le premier objet qui se présenta à elle en entrant chez le Présidente son pere, fut son fils unique qui se vint jetter à son col tout en larmes ; il la tint long-tems embrassée, & fit, & dit en cet état tout ce qu'on peut dire & faire de plus capable d'attendrir. Cette Vertueuse Mere reçut ses caresses avec sa tendresse ordinaire ; elle eut la force de le consoler ; elle essuïa ses larmes, prête elle-même à en répandre ; mais quoiqu'accablée de douleur elle eut la force de passer outre, pour aller prendre congé de son pere. Son fils fit de nouveaux efforts pour la retenir, & n'en pouvant venir à bout, il se coucha au-travers de la porte par où elle devoit passer. » Je suis trop foible (lui dit il) Madame pour vous arrêter, « mais du moins il sera dit que vous « avez passé sur le corps de votre fils « pour l'abandonner. Un spectacle si « touchant l'arrêta, ses larmes retenuës jusques-là coulérent en abondance ;

Liv. II. mais la grace plus forte que la nature l'emporta ; elle passa par-dessus le corps de ce cher enfant, & fut se jetter aux pieds de son pere, le supplia de lui donner sa bénédiction, & d'avoir soin de son fils qu'elle lui laissoit.

Quelque-tems qu'eût eu le Président pour se préparer à cette triste séparation, il n'avoit encore pû s'y résoudre ; il reçut sa Fille les larmes aux yeux & le cœur si pénétré de douleur, qu'il ne put prononcer aucune parole : il la tint long-tems embrassée sans pouvoir s'en séparer ; mais enfin levant au Ciel ses yeux tout baignez de larmes : » ô mon Dieu (dit-» il) quel sacrifice me demandez-vous ... » mais vous le voulez, je vous l'offre donc » cet cher Enfant, recevez-là & me » consolez. Ensuite il lui donna sa bénédiction, la releva & l'embrassa, mais il n'eut pas la force de l'accompagner.

Madame de Chantal sortit seule de la chambre du Président, & trouva une grande Compagnie qui l'attendoit, parens, amis, domestiques, tout fondoit en larmes. Ce fut un autre combat qu'elle eut à essuïer, mais

elle le ſoutint avec tant de fermeté, Liv. II.
que s'étant ſouvenuë qu'on lui avoit vû répandre des larmes, & appréhendant qu'on ne crût qu'elle ſe repentoit de ſon entrepriſe, elle ſe tourna vers la Compagnie, & lui dit d'un viſage ſerain ; » Il me faut pardonner ma foibleſſe, je quitte mon pere & mon fils pour jamais, mais je trouverai Dieu par-tout.

Elle partit enſuite pour Annecy, & L'an 1619.
y arriva heureuſement le jour du Dimanche des Rameaux, accompagnée du ſaint Evêque, & de pluſieurs perſonnes de qualité & de diſtinction qui étoient allées au-devant d'elle à deux lieües de la Ville. Elle paſſa toute la Semaine Sainte en dévotions & en Conférences ſpirituelles avec le ſaint Evêque. Dans ce même-tems les Demoiſelles Faure & de Brechard vinrent lui renouveller la priére qu'elles lui avoient déjà faite de les recevoir pour ſes premiéres Religieuſes ; elle le leur accorda avec d'autant plus de joïe, que le ſaint Evêque en faiſoit une eſtime très-particuliére ; elles étoient en effet toutes deux d'un fort grand mérite, d'une piété profonde d'un deſintéreſſement à toute épreuve, d'une

Liv. II. charité éminente, d'un Eſprit ferme & conſtant ; tel enfin que le demandoit un nouvel établiſſement qui devoit être exposé à de grandes contradictions.

Les Fêtes de Pâques étant paſſées la ſainte Veuve fut conduire Madame de Thorens ſa Fille chez ſon mari, elle y demeura tout le tems qu'on jugea néceſſaire pour apprendre à cette jeune Dame à conduire ſes affaires, & la Maiſon. Elle lui donna d'excellens avis, & ſe voïant enfin obligée de la quitter, elle laiſſa auprès d'elle des perſonnes très-ſages & très-vertueuſes qu'elle avoit choiſies elle-même, & qui étoient très-capables de la maintenir dans tous les bons ſentimens que ſa ſainte Mere avoit eu un ſi grand ſoin de lui inſpirer.

Madame de Chantal retourna à Annecy pour les Fêtes de la Pentecôte: c'eſt le tems dont on étoit convenu pour faire le nouvel établiſſement. Tout paroiſſoit prêt, cependant on fut obligé de le retarder à l'occaſion d'un contre-tems auquel on ne s'attendoit pas. Une Dame qui avoit donné ſa parole au ſaint Evêque, de ſe joindre à Madame de Chantal, & qui

avoit fait le marché de la maiſon où l'on devoit s'aſſembler, ſe dédit : la grandeur de l'entrepriſe l'étonna, elle la trouva au-deſſus de ſes forces ; elle conſulta la prudence humaine qui avoit été peu écoutée dans l'établiſſement dont il s'agiſſoit ; la confiance en Dieu, l'abandon à ſa Providence ne ſe trouvérent point de ſon goût. Ce fut une marque de la protection de Dieu de ce que cette Dame ne s'engageât pas, l'inconſtance de ſon Eſprit auroit embarraſſé ; il ne falloit ſur-tout dans ces commencemens que des ames fortes, épurées, deſintereſſées, capables de réſiſter aux contradictions des hommes ſans vûës, ſans retour pour le monde, & prêts à tout entreprendre pour la gloire de Dieu. Liv. II.

Telle étoit Madame de Chantal, elle en donna dans ce même un grand exemple; quoiqu'elle n'eût pas encore fait le vœu de pauvreté ou de deſapropriation, & qu'on ne fût pas même bien encore réſolut de le comprendre dans les vœux des Filles de la Viſitation, elle crut dans ces commencemens devoir donner à ſes parens une nouvelle preuve de ſon deſintéreſſement, & à ſes Religieuſes un grand Vie abregée.

Liv. II. exemple, du peu de cas qu'on doit faire des biens de ce monde. Elle consulta sur cela son saint Directeur, & comme il étoit lui-même l'homme du monde le plus desintéressé, quoiqu'il se trouvât sans ressource pour son nouvel établissement, il approuva qu'elle se dépoüilla de tout son bien, & même de son doüaire, en faveur de ses enfans & qu'elle se contenta d'une pension que l'Archevêque de Bourges son frere lui assuroit.

Cette action fut presque autant blâmée que loüée. Les personnes de piété admirérent le desintéressement de Madame de Chantal & du saint Evêque de Genêve, mais les gens du monde qui aiment à censurer ce qu'ils n'ont pas le courage d'entreprendre, trouvoient une grande imprudence à faire renoncer Madame de Chantal à ce qui pouvoit retenir ses enfans dans le respect & l'attachement qu'ils lui devoient, & à établir une Maison de Filles sans aucun fonds qui fût assûré, & auquel on pût avoir recours dans le besoin.

Le saint Evêque demeuroit d'accord qu'à juger des choses humainement, il ne prenoit pas assez de précautions;

mais il ajoûtoit qu'il ne prétendoit pas auſſi que l'établiſſement de l'Ordre de la Viſitation fût un ouvrage de la prudence humaine. Le ſuccès juſtifia ſa conduite; il fit voir que Dieu a ſoin de ceux qui s'abandonnent à ſa Providence; & qu'il ſçait même quand il lui plaît enrichir dès ce monde ceux qui ont tout quitté pour lui. Liv. II.

Cependant comme les difficultez encourageoient plutôt qu'elles ne rebutoient le ſaint Evêque, lorſqu'il s'agiſſoit de la gloire de Dieu, il prit le marché que la Dame avoit fait de la maiſon dont on a parlé, y fit faire une Chapelle, les lieux reguliers néceſſaires à une Communauté, & diſpoſa tout pour faire la cérémonie de la Fondation de ſon excellent Inſtitut le jour de la ſainte Trinité. *Ibid.* Maupas ch. 29. Le 6. Juin 1610.

La veille de ce ſaint jour tant ſouhaité de la ſainte Veuve & de ſes deux Compagnes, Madame de Chantal fut ſi violamment tentée d'abandonner ſon deſſein, qu'elle penſa y ſuccomber. L'abandon qu'elle avoit fait de ſon pere, de ſon fils, de ſon beaupere, de ſes parens, & de tant d'autres gens qui avoient beſoin de ſon ſecours, & à qui elle alloit devenir inutile, ſe

Liv. II. préſentoit à ſon eſprit, & lui déchiroit le cœur : ſa conſcience même la tourmentoit, & lui reprochoit comme la derniére des inhumanitez, & comme une conduite également odieuſe à Dieu & aux hommes, d'avoir abandonné un Pere accablé de vieilleſſe, des enfans jeunes qui paroiſſoient ne pouvoir ſe paſſer de ſes ſoins. Tout ce que l'Archevêque de Bourges lui avoit dit pour la détourner de ſon deſſein, lui paroiſſoit inconteſtable ; & elle croïoit voir ſa condamnation dans ce paſſage de l'Ecriture Sainte qui traite d'infidelles tous ceux qui abandonnent leur famille & leurs enfans, & qui n'en ont pas le ſoin que la loy naturelle leur preſcrit. Enfin pendant trois heures que dura cette violente tentation, il ne ſe préſenta rien à ſon eſprit qui pût juſtifier l'engagement qu'elle alloit prendre.

prémiére à Timot. c. 5. v. 8.

Dans cet accablement elle s'adreſſa à Dieu, elle lui repréſenta qu'elle n'avoit rien fait que pour lui plaire, que pour être toute à lui, que c'étoit ſon unique motif, qu'il le connoiſſoit, lui qui voïoit le fonds des cœurs, qu'elle le prioit donc de l'éclairer, de ne pas permettre qu'elle ſe trompât,

& de ne pas rejetter une ame innocente, qui ne cherchoit qu'à lui plaire, & qui se jettoit entre ses bras. Que n'obtient point du Pere des miséricordes une priére humble & fervente ? Dans ce moment même il répandit dans son esprit tant de lumiéres, tant de joïe, & de consolation dans son cœur, qu'elle ne douta plus qu'il n'agréât le sacrifice qu'elle alloit lui faire. Liv. II.

C'est ainsi que les plus grands Saints sont tentez, & qu'à l'exemple de Job, Dieu permet quelque-fois que l'ennemi de notre salut fasse contre-eux des efforts auſquels la foibleſſe humaine ne pourroit jamais réſiſter, ſi elle n'étoit ſoutenuë d'enhaut. Notre orgüeil a beſoin de ces épreuves pour êrre domté; & nous ne comprendrions jamais aſſez combien l'ouvrage de notre ſalut dépend de Dieu, ſi notre propre expérience ne nous apprenoit pas tous les jours, que n'étant preſque rien dans l'ordre de la nature, nous ſommes encore moins dans celui de la grace. Mais c'eſt ainſi auſſi qu'une priére humble & fidelle, qu'une priére qui part d'un cœur qui eſt tout à Dieu, n'eſt jamais re-

Liv. II. jettée, & que le secours du Ciel ne manque point à ceux qui le demandent avec un cœur contrit & humilié.

Maupas I. Part. ch. 29. Madame de Chantal parle elle-même de cette furieuse tentation, & elle en parle en des termes qui en font mieux connoître la violence que tout ce qu'on en a pû dire. » Mon ame » (dit-elle) étoit comme dans les détresses de la mort, je me sentois environnée de toutes parts, & je ne sçavois par où sortir : je fus dépoüillée » en un instant de la joïe cordiale de » ma retraite, qui étoit pour l'ordinaire mon soulagement dans mes autres » travaux. Cette colomne de constance » qui avoit accoûtumé de tenir toûjours » ferme en la partie superieure, étoit » à mon avis à bas en cent pieces ; il me » sembloit de voir mon pere chargé de » douleurs, & d'ennuis, qui crioit vengeance devant Dieu contre moi ; & » d'autre part mes enfans qui faisoient » la même chose ; il m'étoit avis qu'une » multitude de voix parloient à mon esprit, me remontrant que j'avois fait » une grande faute ; & ce qui me fut » plus douloureux, ce fut un reproche » tiré des saintes Lettres, que je passerois dans l'Eglise de Dieu pour une

infidelle, d'avoir quitté mes enfans, & ma Famille. Que ſans doute j'avois déçû l'eſprit de mon Directeur, & que par conſéquent le conſeil qu'il m'avoit donné de quitter mes proches étoit contre la volonté de Dieu. Si j'euſſe crû cela, j'euſſe voulu boire la confuſion de tout le monde, & m'en retourner chez mes pere & beaupere, ſe préſentant à mon eſprit de beaux expédiens pour en venir à l'exécution. Liv. II.

Le reméde que Madame de Chantal trouva à cette terrible tentation, fut de faire un acte d'abandon parfait de ſoi-même, & de toutes choſes entre les mains de Dieu. » Je me ſouviens (continuë-t-elle) que je fus guérie de cette tentation en prononçant ces paroles ; mon Dieu jettez les yeux de votre miſéricorde ſur ce néant ; je m'abandonne pour toûjours à votre Providence ; que mes parens mes enfans & moi périſſions ſi vous l'avez ordonné, cela ne m'importe ; mon ſeul intérêt au tems & en l'éternité eſt de vous obéïr, & de ſervir votre ſeule Majeſté. Comme c'eſt Dieu lui-même qui forme ces ſentimens, & ces deſirs dans nos cœurs, il ne manque jamais de les exaucer, *Ibid.*

Liv. II. Madame de Chantal n'eut pas plutôt fait l'Acte dont elle vient de parler, qu'elle recouvra sa premiére tranquillité. Cette douce suavité qui fait courir dans la voïe des Commandemens de Dieu, & même dans celle des conseils, fut répanduë dans son cœur avec tant d'abondance qu'elle crut, ne pouvoir plus douter que Dieu n'agreât le dessein qu'elle avoit formé de tout quitter pour s'attacher uniquement à lui.

Maupas II. Part. chap. 1. L'an 1610. Vie du Comte Loüis de Sales par le R. P. Buffier de la Comp. de Jesus.

En conséquence de cette résolution, dès le lendemain sixiéme de Juin, jour de la Fête de la sainte Trinité, & de saint Claude qui cette année-là se rencontroient en même jour, le Comte Loüis de Sales, à la priére du saint Evêque son frere conduisit lui-même dans une maison d'un Faux-bourg d'Annecy Madame de Chantal, & les Demoiselles Faure & de Brechard, pour y commencer sous la conduite du saint Evêque de Genêve, l'établissement de l'Ordre de la Visitation. Cette maison fut comme le berceau de cet excellent Institut, dont les progrès ont été depuis si merveilleux & si sensibles.

Avant que de se renfermer dans cette

cette maiſon, où elles devoient gar- Liv. II.
der la clôture pendant l'année de leur Noviciat, ces trois ſaintes ames furent prendre congé du ſaint Evêque, & lui demander ſa bénédiction : il leur fit un Diſcours des plus touchans ſur le néant des choſes du monde, ſur les dangers qu'on y court, ſur les obſtacles qu'on y rencontre par rapport au ſalut ; il la nomma la grande & l'importante affaire, la ſeule qui nous doit occuper, la ſeule pour laquelle Dieu nous a fait ce que nous ſommes : il leur parla des deux éternitez de l'heureuſe & de la malheureuſe, éternitez dans l'une deſquelles nous ſommes prêts d'entrer à tous momens par la certitude de la mort, & par l'incertitude du tems auquel elle doit arriver. Il leur fit voir que l'heureuſe ne pouvoit s'achetter trop cher, & qu'il n'y avoit rien qu'on ne dût faire pour éviter la malheureuſe. Il leur parla enſuite de la maniére du monde la plus vive & la plus touchante du bonheur de la retraite, & des innocens plaiſirs d'une vie où l'on n'a rien à ſe reprocher, d'une vie qui eſt toute à Dieu. Ce n'eſt que par-là conclut-il, qu'on peut acquerir la paix du

Liv. II. cœur. Sans cette paix tous les plaiſirs du monde ne peuvent nous ſatisfaire ; avec cette paix l'on eſt toûjours heureux.

Après qu'il leur eut parlé de la ſorte, il donna à la Mere de Chantal (car c'eſt ainſi qu'on l'appellera deſormais) un abregé des Conſtitutions qu'elles devoient obſerver, c'eſt-à-dire des régles pleines de ſageſſe & de douceur qu'il avoit composées pour elles. » Suivez ce chemin (lui dit-il) » ma chére fille, & le faites tenir à cel- » les que le Ciel a deſtinées de toute éter- » nité à ce bonheur. Puis levant les yeux » au Ciel, il les bénit, & leur ſouhaita » toutes les graces dont elles avoient be- » ſoin pour perſéverer dans le ſaint état » où Dieu les avoit appellées.

Ibid.

Dès que ces trois ſaintes perſonnes ſe virent ſeules dans la maiſon où elles avoient été conduites, elles ſe mirent à genoux, pour remercier Dieu de la grace qu'il leur avoit fait de les tirer de ce malheureux monde, qui a été & qui ſera toûjours ſon ennemi, & de les cacher dans le ſecret de ſa face. Enſuite la Mere de Chantal embraſſa tendrement ſes deux Compagnes, qui la reconnoiſſant pour leur Supérieure,

lui promirent de lui obéïr comme à Liv. II.
Dieu même, dont elles reconnoiſſoient qu'elle tenoit la place.

Il étoit déja tard, cependant avant de ſe retirer, la Mere de Chantal jugea à propos de leur faire la lecture des Reglemens que le ſaint Evêque lui avoit mis entre les mains, afin que dès le lendemain elles puſſent les pratiquer : cette lecture achevée, on fit la priére du ſoir, & chacune ſe retira dans ſa petite cellule pour ſe repoſer. Maupas *Ibid.*

A peine la Mere de Chantal étoit-elle endormie, qu'elle ſe réveilla l'eſprit plein de ténébres, & le cœur rempli de trouble ; une foule de penſées agitoient ſon eſprit, & lui repréſentoient tantôt la difficulté de l'entrepriſe qu'elle avoit faite, tantôt le peu d'apparence qu'il y avoit qu'elle pût la ſoutenir. Elle ſe repréſentoit une Communauté naiſſante, ſans fonds, ſans rente, ſans aucun moïen ſolide & aſſûré pour ſubſiſter. Elle comptoit beaucoup ſur la Providence, mais elle penſoit auſſi que Dieu n'eſt pas obligé de faire des miracles pour ſoutenir un deſſein qui paroiſſoit téméraire, & pour l'exécution duquel *Ibid.*

Liv. II. la prudence ſembloit n'avoir pas été aſſez conſultée. Elle comptoit encore beaucoup ſur la ſageſſe du ſaint Evêque, mais il pouvoit leur manquer, rien de ſi incertain que la vie de l'homme, rien ſurquoi l'on puiſſe faire moins de fonds.

A ces pensées ſuccéda le découragement, & preſque le repentir de s'être engagée ſi avant : mais le moïen de reculer, après l'éclat qu'avoit fait dans la Ville & dans la Province la démarche qu'elle venoit de faire ; après tout ce que ſa famille, ſes amis, & tous ceux qui s'intereſſoient pour elle lui avoient repréſenté à cette occaſion ? En un mot, cette tentation ne fut pas moins violente que celle dont on vient de parler.

La Mere de Chantal ſe ſervit pour la vaincre du même moïen qui lui avoit ſi bien réüſſi pour ſurmonter l'autre : ce fut de faire un acte d'abandon d'elle-même ſans aucune réſerve entre les mains de Dieu. Seigneur » (lui dit-elle) il n'en eſt pas de vos » deſſeins comme de ceux des hommes ; » tous moïens vous ſont bons pour les » faire réüſſir, vous emploiez même » ſouvent ceux qui y paroiſſent les plus

opposez. Quand vous avez voulu établir votre Eglise (ouvrage de toute une autre importance que celui de notre Institut) vous l'avez fondée sur votre Croix, qui étoit un scandale aux Juifs, & qui paroissoit une folie aux Gentils, cependant toute la terre vous adore, & votre Eglise est répanduë par tout le monde. Elle y subsiste depuis un si grand nombre de siécles, qu'aucun autre établissement n'a duré si long-tems, elle y subsistera même jusqu'à la fin du monde; vous l'avez promis, & vos promesses ne peuvent manquer d'être effectuées. Eh, pourquoi donc notre Institut, si vous en êtes l'Auteur, comme nous avons lieu de le croire, ne subsisteroit-il pas, quoique nous paroissions dépourvûës de tous les moïens de le perpétuer: soïez pour nous Seigneur, & rien ne nous manquera. La Mere de Chantal n'eut pas plutôt achevé ces paroles, que son trouble se dissipa, ses défiances cessérent, & remplie d'une nouvelle force, elle se leva, & fut éveiller ses deux Compagnes, & les revêtir de l'habit de leur Noviciat. Ce n'étoit pas l'habit que l'on porte aujourd'huy. Le saint Evêque dans

Liv. II.

Ibid.

Liv. II. ces commencemens ne changea point la forme de l'habit qu'elles portoient dans le monde, il se contenta d'ordonner qu'il seroit noir, d'une étoffe des plus communes & des moins chéres, & que les régles de la plus exacte modestie y seroient observées.

A peine la Mere de Chantal & ses deux Compagnes avoient achevé les priéres du Matin, que le saint Evêque arriva : après les avoir confessées & Communiées, il leur fit une exhortation sur la fidélité avec laquelle elles devoient garder les régles de leur état, c'est-à-dire, celles qu'il avoit remises lui-même entre les mains de la Mere de Chantal. Il les oblige par ces régles à peu d'austéritez corporelles, le but qu'il s'étoit proposé qu'on reçût les infirmes, & les personnes d'une complexion délicate ne le permettant pas.

Mais en récompense, il les obligea à une vie si intérieure, à une desapropriation si parfaite, si détachée des choses du monde, & si uniforme ; il sçut occuper tout leur tems d'une maniére si sainte, il donna tant à l'esprit, & si peu au corps, qu'encore aujourd'hui bien des gens trouvent la

vie des Religieuſes de la Viſitation plus mortifiée & plus penible que celle que l'on méne dans les Religions les plus auſtéres. Enfin comme il avoit crû plus utile au prochain de leur laiſſer la liberté de ſortir pour aller viſiter, ſervir les malades & conſoler les affligez, il ne leur enjoignit la clôture que pour l'année de leur Noviciat ſeulement. Liv. II.

Nonobſtant l'exemtion de la clôture dont elles devoient joüir après leur Profeſſion, la douceur & la ſainteté de leurs mœurs, la ſimplicité chrétienne, & la parfaite charité qui regnoient parmi elles, attira dans peu de tems à un genre de vie ſi raiſonnable, ſi parfait, & ſi conforme aux Maximes de l'Evangile, un grand nombre de ſaintes Filles, qui pour avoir le courage de quitter le monde, n'avoient pas la force de ſupporter les auſtéritez corporelles. La Mere de Chantal dans la ſeule année de ſon Noviciat, ne reçut pas moins de dix Filles, nombre conſidérable pour un Inſtitut établi dans une Province aſſez pauvre, pour un Inſtitut qui ne faiſoit que de naître, & qui à peine étoit formé.

Liv. II. Le saint Evêque ne cessoit de bénir Dieu du progrès de son ouvrage, & d'attirer sur lui de nouvelles bénédictions en le perfectionnant tous les jours de plus en plus. Les contradictions & les contre-tems qu'il eut à essuïer dans ces commencemens, n'affoiblissoient point ses espérances. On lui a oüi dire souvent au plus fort des difficultez qui se présentoient » j'espére » toûjours que le Dieu de nos Peres » multipliera nos Filles comme les étoiles » du Ciel, & comme le sable de la mer.

On peut dire que sa confiance n'a point été trompée, puis qu'il y a déjà plusieurs années que l'on comptoit cent cinquante Monastéres de l'Ordre de la Visitation, & plus de six mil six cens Religieuses qui rempliſſoient ces Monastéres.

Anonime liv. 2.

On ne peut qu'on n'attribuë cette merveilleuse multiplication, à une bénédiction particuliére de Dieu, mais on doit aussi l'attribuer aux choix que fit le saint Prélat des premiéres Meres de l'Institut, & aux soins qu'il eut de bien établir le véritable esprit de l'Ordre dans le premier Monastére dont nous parlons, qui en fut comme le Berceau.

Au reſte l'on peut juger ce qu'étoit la Mere de Chantal pendant ſon Noviciat, parce que l'on a vû qu'elle étoit dans le monde. Elle ne perdoit point de vûë la préſence de Dieu, continuellement appliquée à ce divin objet après lequel elle avoit ſi long-tems ſoupiré, ou elle l'écoutoit dans les ſaintes lectures qu'elle faiſoit, ou elle lui parloit dans les priéres & dans la méditation, qui faiſoient ſa principale occupation. La ſolitude de ſon eſprit & de ſon cœur étoit encore plus grande que l'extérieure, quoiqu'elle y fût de la plus grande exactitude. Point de viſites ſi elles n'étoient abſolument néceſſaires. Point de Parloir que dans les occaſions indiſpenſables; pas même d'entretiens avec ſes ſaintes Compagnes, qu'autant que la charité le demandoit, ou que la régle l'ordonnoit; encore étoient-ils de choſes ſi ſublimes & ſi touchantes, que le ſaint Evêque qui ſçavoit que l'eſprit humain a beſoin d'être ménagé fut obligé de défendre ces entretiens ſi relevez, & d'ordonner qu'aux récréations, on ſe contenteroit de parler de choſes utiles, capables de nourrir la dévotion, mais qui ne demanderoient pas une ſi gran- Liv. II. Maupas Ibid.

Liv. II. de contention d'eſprit. Ainſi au lieu que dans la plûpart des autres Monaſtéres, ceux qui ſont chargez de la conduite des Novices, ſont ſouvent occupez à exciter ou à entretenir leur ferveur, celle de la Mere de Chantal avoit beſoin d'être moderée, & c'étoit un des ſoins du ſaint Evêque. La charité de la Mere de Chantal, ſa vigilance ſur ſes Compagnes égalloit ſes autres vertus. Elle n'exigeoit rien qu'elle ne fût la premiére à le faire, & elle alloit même au-delà de ce qu'elle demandoit des autres. Elle ne prenoit de la ſupériorité que la ſolicitude, que le ſoin de donner de grands exemples de vertu; du reſte point de diſtinction, point d'exemtion, point de privilége. Les joïes de ſes ſœurs étoient les ſiennes, elle reſſentoit leurs peines comme elles-mêmes; enſorte qu'elle pouvoit dire avec l'Apôtre » qui d'entre vous eſt infirme » ſans que je le ſois comme lui, qui eſt » pené ou ſcandaliſé, ſans que je par- » tage ſes peines. Ainſi l'on voïoit dans cette Communauté naiſſante, dans ces commencemens de l'Ordre qui n'étoit alors, pour ainſi-dire, que dans le berceau, ce que l'Ecriture-

Sainte dit des premiers Chrétiens, Liv. II.
qu'ils n'avoient tous qu'un cœur & qu'une ame ; en effet les saintes Compagnes de la Mere de Chantal étoient toutes dans ses sentimens, elles étoient toutes de parfaites imitatrices de ses vertus, Novices par rapport à l'année de leur probation, Professes par cette piété solide, par ces éminentes vertus dont elles donnérent depuis des preuves si éclatantes. Quand un Ordre est établi sur de pareils fondemens, il ne faut pas s'étonner s'il subsiste, & s'il fait les progrès que l'on a vû & que l'on voit encore dans celui de la Visitation.

Aux vertus dont l'on vient de parler qui regardent particuliérement l'esprit & le cœur, la Mere de Chantal ajoûtoit plusieurs austéritez corporelles ; la Régle ne les ordonnoit pas, mais le saint Evêque étoit obligé de les accorder au desir insatiable qu'avoit la Mere de Chantal, de se conformer en toutes choses à Jesus-Christ, l'auteur & le consommateur de notre foi, notre Legislateur & le modelle de toutes les vertus ; il falloit dit l'Ecriture, que le Christ souffrît, & qu'il entrât ainsi dans sa gloire :

Liv. II. c'eſt ce que diſoit la Mere de Chantal au ſaint Evêque, c'eſt ce qui l'obligeoit de lui permettre des mortifications qui ſe trouvérent enfin au-deſſus des ſes forces. D'ailleurs, il ne ſe pouvoit pas faire qu'il n'y eût beaucoup à ſouffrir du côté du corps, dans une maiſon dénuée de toutes les commoditez de la vie qu'on avoit très-peu de ſoin de ſe procurer; le néceſſaire même y manquoit ſouvent; une grande retraite, un ſilence exact, peu ou point de commerce avec le monde; une régle qui donne tout à l'eſprit; une pratique exacte de cette régle, tout cela n'accommode point le corps.

Maupas 2. part. ch. 2.

Il arriva de-là que la Mere de Chantal ſuccombant ſous le poids d'une vie où la nature trouvoit ſi peu de reſſources, tomba dangereuſement malade. Ses vertueuſes Compagnes & le ſaint Evêque n'épargnérent rien pour la ſoulager, mais les cauſes de ſon mal étoient ſi inconnuës, & on lui donna des remédes qui y avoient ſi peu de rapport qu'elle fut en danger d'en mourir, les Médecins deſeſpéroient de ſa vie, & ſes ſaintes Compagnes la pleuroient déja comme morte. Mais le ſaint Evêque, comme s'il eût lû

dans l'avenir, eſpéra toûjours que Dieu acheveroit l'ouvrage qu'il avoit commencé par elle, & pour l'exécution duquel ſa vie étoit ſi néceſſaire. » Les frequens aſſauts des maladies de notre bonne Mere (dit-il dans une de ſes lettres) nous donnent ſouvent des aſſauts d'apprehenſion, mais je ne ceſſe d'eſpérer que le Dieu de nos Peres & le nôtre, multiplira ſa dévote ſemence comme les étoiles du Ciel, & comme le ſable que l'on voit ſur les bords de la Mer. Liv. II. Epit. 49. du livre des Sermons.

Son eſpérance ne fut point trompée. La Mere de Chantal guérit contre toute apparence, mais les remédes violens qu'on lui avoit fait prendre, lui causérent de grandes incommoditez qui exercérent long-tems ſa patience. Maupas *Ibid.*

Elle ne laiſſa pas d'achever ſon Noviciat avec la même ferveur qu'elle l'avoit commencé, & quand le tems de faire ſa Profeſſion fut arrivé, elle avertit ſes deux Compagnes d'entrer en retraite, de bien faire réflexion à l'importance de l'action qu'elles alloient faire, & d'y apporter toutes les préparations qu'elle demandoit. » Il ne s'agit de rien moins (leur dit-elle

Liv. II. que de rompre pour jamais avec le
» monde, de mourir à nous-mêmes, &
» de ne vivre plus que pour Dieu. C'eſt
dans ces ſentimens qu'elle écrivit de
ſa retraite au ſaint Evêque la lettre
que l'on va rapporter.

» Quand viendra ce jour heureux,
» où je ferai l'irrevocable offrande de
» moi-même à mon Dieu. Sa bonté me
» remplit d'un ſentiment ſi extraordinai-
» re & ſi puiſſant de la grace qu'il y a
» d'être à luy, que ſi ce ſentiment dure
» dans ſa vigeur il me conſumera. Ja-
» mais je n'eus des déſirs ni des affec-
» tions ſi ardentes de la perfection évan-
» gélique; il m'eſt impoſſible d'expri-
» mer ce que je ſens, ni la grandeur de
» la perfection ou Dieu nous appelle.
» Helas, à meſure que je me réſous
» d'être bien fidelle à l'amour de ce di-
» vin Sauveur, il me ſemble qu'il m'eſt
» impoſſible de pouvoir correſpondre à
» la grandeur de l'attrait de ce même
» amour? O, que c'eſt une choſe péni-
» ble en l'amour que cette barriére de
» l'impuiſſance! Mais qu'eſt ce que je
» dis? J'abaiſſe (ce me ſemble) ce don
» de Dieu par mes paroles, & je ne ſçau-
» rois exprimer ce ſentiment d'amour
» qui me ſollicite à vivre en pauvreté

parfaite, en humble obéïſſance, & Liv. II.
en pureté très-pure. ce

Les maladies & les convaleſcences ſont aſſez ſouvent dans les Monaſtéres-même les plus réglez, la ruine de la piété, & l'écüeil de la ferveur, elles nous accoûtument inſenſiblement à des ménagemens & à des délicateſſes, elles éteignent l'eſprit de mortification; ce que l'on a fait d'abord dans la maladie par néceſſité, & pour éviter la mort, on le fait enſuite dans la convaleſcence par goût & par ſenſualité, & on le fait avec d'autant moins de ſcrupule que l'amour propre perſuade qu'on n'en uſe ainſi que pour être plus en état de ſuivre la Régle, & de s'aquitter de ſes obligations; cependant l'eſprit de pénitence ſe détruit, on ſe dégoûte de la priére, le ſilence & la ſolitude deviennent inſupportables, & ce qui devroit nous apprendre à mourir, ne ſert qu'à nous attacher plus fortement à la vie.

La maladie & la convaleſcence de la Mere de Chantal n'eurent point toutes ces mauvaiſes ſuites; la mort qu'elle avoit vû de ſi près ne lui devint pas plus terrible; & la peine qu'elle avoit eu a recouvrer ſa ſanté, ne la lui ren-

Liv. II. dit pas plus chere. Elle ne perdit rien de l'esprit de mortification : son amour pour le silence, la retraite & la priére n'en fut qu'augmenté, & son désir d'être toute à Dieu, n'en devint que plus ardent. C'est ce dont l'on ne peut douter, après la maniére dont elle s'exprime dans la lettre qu'on vient de rapporter.

Maupas 2. part. chap. 13. Cependant l'année du Noviciat de la Mere de Chantal & de ses deux Compagnes étant finie, le saint Evêque ne crut pas devoir retarder plus long-tems leur profession ; il se rendit à leur petit Monastére, il les examina de nouveau sur les motifs de leur vocation, sur la capacité nécessaire pour les emplois auxquels elles pourroient être destinées, sur le caractére de leur esprit, & sur-tout sur celui de leur cœur. Car (disoit le saint Evêque) tout dépend de-là, donnez-moi un esprit médiocre, une santé foible, mais un bon cœur qui soit sincére & docile, & qui se laisse gouverner, & je vous réponds du reste.

Après que le saint Evêque eut fait cet examen, toutes les lumiéres & toute l'attention que demandoit le choix des personnes, qui devoient fer-

vir, pour ainſi-dire, de fondement au ſaint Inſtitut qui commençoit à ſe former, il leur parla de l'habit qu'elles devoient porter, & l'on convint qu'il ſeroit tel qu'eſt celui que l'on porte aujourd'hui dans l'ordre de la Viſitation. Liv. II.

Il eſt certain que le ſaint Evêque pouvoit régler cet article dès le tems que la Mere de Chantal & ſes deux compagnes entrérent dans le Noviciat. Il pouvoit commencer par leur donner l'habit comme l'on fait aujourd'hui, cependant il ne l'a pas fait, & l'on ne doit pas croire que ce ſoit faute d'y avoir pensé. L'on peut conclure de-là, que le ſentiment d'un Prélat ſi éclairé, étoit qu'on devoit faire le Noviciat en habit séculier, mais très-modeſte, qu'on ne devoit donner l'habit de Religion qu'à la Profeſſion, par laquelle on s'engage à le porter toute la vie, qu'il y avoit de l'inconvenient à donner ce ſaint habit à des gens qui peuvent le quitter pour retourner dans le monde, & qui le quittent en effet aſſez ſouvent, & que le Noviciat ne ſe fait pas moins bien avec un habit séculier & modeſte, qu'avec l'habit d'une Profeſſion.

Liv. II. qu'on ne fera peut-être pas, & qu'il arrive assez souvent qu'on ne fait point. Cependant dans la suite, le saint Evêque se régla sur l'usage reçû de donner l'habit en entrant au Noviciat.

Il paroît aussi par sa conduite, qu'il n'approuvoit pas qu'on revêtît une fille d'un habit pompeux & magnifique le jour de la prise de l'habit Religieux, & qu'on emploiât la matinée & peut-être une partie de l'après-midi à la coëfer, & à lui faire porter toutes les marques d'un luxe poussé à l'excès, que notre Religion condamne en tout-tems, & en tout état. Combien seroit-il plus convenable, qu'une fille qui va quitter le monde passât dans la retraite & dans la priére le tems qui précede immédiatement cette sainte action, & qu'on ne l'exposât pas aux tentations, qu'une pompe séculiére n'est que trop capable de faire naître dans le cœur d'une jeune fille qui n'a déja que trop d'oppositions à vaincre du côté de la nature corrompuë. Les Religieuses de la Visitation sont très-loüables de ne point souffrir dans ces occasions les excès, qui ne sont que trop communs

en bien des lieux. Elles ſuivent en cela l'eſprit de leur ſaint Fondateur, & de leur vénérable Fondatrice. Il faut eſpérer que cet uſage s'abolira, comme il eſt arrivé à beaucoup d'autres. Le ſeul ſoin extérieur qui occupa un peu la Mere de Chantal, & ſes deux compagnes, fut celui de parer leur Chapelle plus qu'à l'ordinaire, pour le jour de leur Profeſſion, mais leur Maiſon étoit ſi dépourvûë de toutes choſes, qu'il fallut penſer à aller chercher dehors ce qui leur manquoit. Elles avoient pour cela beſoin de quelque argent, mais elles n'en avoient point d'autre que quelques pieces d'or, que le ſaint Evêque avoit jugé à propos qu'on reſervât pour le ſoulagement des malades. Les deux Compagnes de la Mere de Chantal, lui demandérent la permiſſion de ſe ſervir de cet argent, pour avoir ce qui leur manquoit pour l'ornement de leur Chapelle : pour l'obtenir plus aiſément, elles lui dirent qu'il ſeroit remplacé par une aumône qu'on leur avoit promiſe ; qu'ainſi les malades n'en ſouffriroient pas. Liv. II. *Ibid.* chap. 3.

La Mere de Chantal qui aimoit la propreté des Egliſes, & qui ſouhai-

Liv. II. toit que tout s'y fît avec décence, accorda cette permiſſion. On n'eut pas plutôt emploïé cet argent, à ce à quoi on l'avoit jugé néceſſaire, qu'elle en eut un fort grand ſcrupule. Elle crut avoir manqué à l'obéïſſance, & qu'on ne pouvoit faire de petites fautes en y manquant. Elle en écrivit auſſi-tôt au ſaint Evêque, & s'accuſa comme d'une contravention à la Régle, d'une choſe à laquelle une conſcience moins délicate que la ſienne, n'auroit peut-être pas fait d'attention.

Outre que ſaint François de Sales étoit la douceur même, il étoit l'homme du monde qui jugeoit le plus ſainement de toutes choſes. Il jugea cependant que, ſur-tout dans les commencemens d'un Inſtitut, on ne pouvoit être trop exact à l'obéïſſance : que cette vertu étant celle qui maintient l'ordre & la dépendance dans les Monaſtéres, on ne pouvoit s'en diſpenſer, ſans des conſéquences qui vont quelquefois plus loin qu'on n'eût d'abord penſé.

Conformément à ce ſentiment, le ſaint Evêque fut dès le lendemain de bon matin au Monaſtére de la Mere

de Chantal, & lui fit une correction très-forte sur la liberté qu'elle s'étoit donnée de disposer de l'argent dont l'on a parlé, pour d'autres usages que celui qui avoit été réglé. La Mere de Chantal ne s'excusa point, elle avoüa que sa faute étoit d'autant plus grande, qu'étant Supérieure, elle devoit à ses Filles l'exemple de l'obéïssance la plus parfaite. Elle la pleura comme un autre auroit fait quelque grand crime; & le saint Evêque qui avoit causé son trouble par la correction qu'il lui avoit faite, n'eut pas peu de peine à le calmer. C'est ainsi que les ames que Dieu appelle à une perfection éminente, ne se pardonnent rien; & que les moindres choses qui peuvent déplaire à Dieu, leur paroissent dignes de leurs larmes. Liv. II.

La veille de la Profession de la Mere de Chantal & de celle de ses deux Compagnes, le saint Evêque vint recevoir leur Confession annuelle. La Mere de Chantal fit la sienne avec tous les sentimens de la dévotion la plus tendre. Ensuite pour se préparer à la Profession publique qu'elle devoit faire le lendemain, elle renouvella en son particulier les vœux qu'elle avoit *Ibid.*

Liv. II. déja faits, & dont l'on a parle cy-
Ibid. dessus. Voici comme on les a trouvez écrits de sa main.

» J'ai renouvellé & confirmé mes
» vœux de perpetuelle chasteté, &
» obéïssance à Votre Divine Majesté,
» en la personne de Messire François de
» Sales, votre bien-aimé & très-digne
» Evêque de Genêve, mon unique Sei-
» gneur & très cher Pere en ce monde.
» Mon Dieu, mon Sauveur, je m'a-
» bandonne très-irrévocablement, &
» sans reserve à votre divine volonté, &
» sainte Providence: gouvernez-moi, &
» m'emploïez à tout ce qu'il vous plai-
» ra, par l'entremise de ce grand Pere
» de mon ame, que vous m'avez donné,
» & m'octroiez la grace du parfait a-
» mour en l'obéïssance. Après cela la Mere de Chantal invoque le secours du Ciel sur sa foiblesse par l'intercession de plusieurs Saints auxquels elle avoit dévotion.

Ibid. Le 6. Juin 1611. Le lendemain, Fête de saint Claude, le saint Evêque reçut la Profession publique de la Mere de Chantal, & celle de ses deux Compagnes. Elles ne firent alors que des vœux simples, soit parceque l'Institut de la Visitation n'étoit pas encore érigé en

Religion, & qu'il n'y a de vœux so- Liv. II.
lemnels que ceux qui ſont faits dans une Religion approuvée ou ceux qui ſont attachez à la reception des Ordres Sacrez ; ſoit parceque le ſaint Evêque n'avoit pas encore mis la derniére main à l'Inſtitut, & qu'il n'étoit pas encore en bien des choſes ſur le pied qu'il eſt aujourd'hui ; ou parce qu'il croïoit les vœux ſimples aſſez forts pour engager pour toûjours des perſonnes auſſi parfaites que ces ſaintes filles ; ſoit enfin parce qu'il vouloit qu'elles agiſſent beaucoup plus par amour que par néceſſité.

Tout ce qu'il y avoit de perſonnes de diſtinction à Annecy, ou aux environs, aſſiſta à cette Cérémonie, à l'iſſuë de laquelle chacun voulut faire les complimens ordinaires à la Mere de Chantal, & à ſes deux Compagnes ; mais le ſaint Evêque qui connoiſſoit la ferveur & les ſaintes diſpoſitions avec leſquelles elles avoient fait cette ſainte action, ne le voulut pas permettre, il dit à la Compagnie avec ſon honnêteté ordinaire, » trouvez bon que nous nous retirions, laiſſons ces nou- « velles Epouſes de Jeſus-Chriſt goû- « ter en ſilence le don de Dieu. La Pro « *Ibid.*

Liv. II. fession de la Mere de Chantal ne fut donc suivie ni de repas meilleur qu'à l'ordinaire, ni de visites, ni d'entretiens de personnes séculiéres. C'est dans la retraite que l'Esprit-Saint parle au cœur de ses Epouses : le bruit du monde ne peut servir qu'à empêcher qu'on l'entende, ou qu'on fasse à ce qu'il inspire toute l'attention qu'il demande ; l'on voit encore en cela quel étoit l'esprit du saint Evêque par rapport à certains usages qui se sont introduits dans les Monastéres.

Les trois nouvelles Epouses de Jesus-Christ, & particuliérement la Mere de Chantal sçurent bien profiter du tems que le saint Evêque leur avoit procuré. Toute la journée se passa en actions de graces, & dans les sentimens les plus vifs & les plus tendres du bonheur de leur état ; elles se disoient souvent, *le Seigneur a rompu nos liens, nous lui sacrifierons une Hostie de loüanges.* Nous voici dans le port du salut à l'abri des tempêtes du monde : Dieu nous a caché dans le secret de sa face : *c'est ici le lieu de notre repos pour tous les siecles des siecles.* Sur le soir le saint Evêque les vint voir ; il les

les trouva pénétrées de reconnoiſſance pour Dieu, & des ſentimens les plus vifs de la dévotion la plus tendre, ſa viſite fut courte. » Je vous laiſſe (leur dit-il) avec votre Epoux. « Quand Dieu parle au cœur, les hommes ſont toûjours de trop, tels qu'ils puiſſent être. Liv. II.

A peu près dans ce même tems, le ſaint Evêque reçut des lettres par leſquelles on lui apprenoit la mort du Préſident Fremiot, pere de la Mere de Chantal, & ſon intime ami. On le prioit en même tems de faire ſçavoir cette triſte nouvelle à ſa chere Fille, & de vouloir bien lui donner la conſolation dont elle auroit beſoin en cette triſte occaſion, qui ne lui pouvoit être qu'infiniment ſenſible. Le ſaint Evêque qui connoiſſoit ſa vertu, n'uſa pas des ménagemens dont on a coûtume de ſe ſervir à l'égard des perſonnes foibles. » Ma fille (lui dit-il en l'abordant) Dieu veut être votre unique Pere, car il a retiré à lui celui « qu'il vous avoit donné ſur la terre. « Vous perdez un bon pere, je perds un « bon ami, Dieu l'a voulu c'eſt tout « dire. « Maupas. *Ibid.* ch. 4.

La Mere de Chantal qui avoit un

Liv. II. très-bon cœur, fut d'abord ſenſiblement touchée ; mais dans le moment même elle ſe ſoumit aux ordres ſuperieurs de la Providence ; » Seigneur » (dit elle) vous me l'aviez donné, » ce pere ſi bon, vous me l'avez ôté, » que votre ſaint Nom ſoit béni, & » que votre volonté ſoit faite. Enſuite elle ne s'informa d'autre choſe, ſinon ſi ſon pere avoit fait une mort digne de la vie qu'il avoit menée, digne d'un Chrétien, digne des eſpérances attachées à cette qualité, quand on en ſçait remplir les devoirs. Le ſaint Evêque l'aſſûra qu'il étoit mort très ſaintement comme il avoit vêcu. » Dieu eſt » fidelle en ſes promeſſes (dit-elle) ceux » qui eſpérent en lui, ne ſont jamais » confondus.

Ibid. Cependant quelque fermeté que la Mere de Chantal eût fait paroître, lorſqu'elle étoit ſoutenuë de la preſence & des diſcours du ſaint Evêque, quand elle fut ſeule, la ſenſibilité naturelle prit le deſſus : une foule de penſées & de ſcrupules s'éleva dans ſon cœur. » Qu'ai-je fait (diſoit-elle) » j'ai abandonné mon pere, & je ſuis » peut-être cauſe de la mort de celui » dont j'ai reçû la vie : il ne me deman-

doit que de différer d'un an l'exécution de mon deſſein : ſi je n'euſſe pas eu la dureté de le lui refuſer, j'euſſe eu la conſolation de lui fermer les yeux, & il eut eu celle de rendre les derniers ſoûpirs entre les bras de ſa Fille, qu'il avoit toûjours ſi tendrement aimée. Comment ai-je pû croire que je faiſois une action agréable à Dieu en abandonnant un ſi bon Pere ? Comment ai-je pû regarder comme une tentation, les ſentimens de la nature qui me reprochoient ma dureté ? Liv. II.

A ces penſées ſuccedoient de triſtes réflexions, ſur l'état où cette mort ſi aiſée à prévoir, réduiſoit ſon fils unique. Elle penſoit que ſi la jeuneſſe la mieux élevée ſoutenuë des ſoins, de l'attention & de la vigilance des parens, a tant de peine à ſe ſoutenir dans le bien, & à ne ſe pas laiſſer aller à la débauche, que ne devoit-elle point craindre pour un fils ſi jeune, à la vérité bien élevé, & d'une grande eſpérance, mais qui n'étoit plus ſoutenu par une autorité capable de le retenir, & qu'elle avoit privé elle-même de ſes conſeils, de ſes bons exemples, & de toutes les reſſources qu'il pouvoit trouver dans

Liv. II. une mere qui l'aimoit tendrement, & dont elle étoit extremement aimée.

Ibid. Ces pensées étoient suivies des reproches les plus cruels qu'elle se faisoit. » Ai-je pu penser (se disoit-elle » à elle-même) qu'on ne pouvoit être » à Dieu sans violer les plus saintes loix » de la nature, dont il est lui-même » l'Auteur, & qu'on ne pouvoit être » vertueuse sans être cruelle, sans manquer aux devoirs les plus indispensables. Encore (ajoutoit-elle) si ce » que j'ai fait ne portoit que contre » moi, mais il porte contre notre sainte » Religion : il n'est capable que de la » décrediter, de la rendre odieuse, & » de l'exposer aux insultes de ses ennemis, & aux railleries des impies. C'est ainsi que la nature parle quelquefois dans les plus grands Saints ; mais on peut dire qu'elle ne parle si haut, que pour céder à la grace, & faire connoître sa puissance.

Au milieu d'un si grand trouble, Dieu inspira à la Mere de Chantal de s'adresser à lui, & de chercher dans sa bonté le secours dont elle avoit besoin. » Seigneur (lui dit-» elle) aïez pitié d'une pauvre ame qui » ne cherche que vous, qui ne veut que

vous : vous ſçavez ſi dans ce que j'ai Liv. II.
fait, j'ai eu d'autre intention que celle «
de faire votre volonté : je vous ai prié «
long-tems de me la faire connoître, «
je vous en ai fait prier par tous ceux que «
j'ai cru vous être agréables : enfin j'ai «
cru vous obéïr en obéïſſant au ſaint «
Evêque que vous m'avez donné pour «
me conduire ; j'ai cru que ſa voix «
étoit la vôtre, & que je ne pouvois «
me tromper en l'écoutant ; ſe ſeroit-il «
trompé, m'auroit-il trompée ? Non, «
Seigneur, il eſt contre l'ordre de votre «
Providence que cela ſoit arrivé. Diſ- «
ſipez donc, Seigneur, le trouble qui «
s'éléve dans mon cœur ; rendez-moi la «
paix du cœur que j'ai preſque perduë ; «
donnez-moi cette preuve que vous ap- «
prouvez ce que j'ai fait. «

Dans le moment même, la priére de la Mere de Chantal fut exaucée, la lumiére ſucceda aux ténebres, & la tranquillité à l'agitation, & la Mere de Chantal crut connoître à cette marque, que Dieu étoit l'Auteur du deſſein qu'elle avoit exécuté. Le ſaint Evêque la confirma dans cette penſée, & Dieu par les graces dont il l'a favoriſée, par l'éminente ſainteté à laquelle il l'a élevée, par les mi-

Liv. II. racles dont il a honoré sa sainte vie, & sa mort précieuse, a rendu sur cela un témoignage dont on ne peut contester l'autorité.

Cependant comme par la mort du Président Fremiot, les choses étoient changées à l'égard du jeune Baron de Chantal, fils de la Mere de Chantal; le saint Evêque crut qu'il étoit nécessaire qu'elle fît un voïage en Bourgogne, pour régler les affaires de son fils & pour donner ordre à son éducation. Il lui en donna la permission, & disposa toutes choses pour son départ. Mais comme la sainte Veuve ne perdoit jamais de vûë l'incertitude de la vie, & le danger continuel où l'on est de mourir, & que d'ailleurs on ne faisoit point encore dans l'Institut le vœu de pauvreté, elle ne voulut point partir, ni s'éloigner de son saint Conducteur, sans l'avoir fait. Voici comme on l'a trouvé écrit de sa main; car personne ne sçauroit exprimer mieux qu'elle-même les sentimens de cette piété si tendre dont elle étoit pénétrée.

Ibid. chap. 4.

» Ce vingt-deuxiéme Août mil six
» cens onze, je Jeanne Fremiot, après
» avoir renouvellé mes vœux d'obéïssan-

ce & de chaſteté, preſſée du deſir d'une vie toute parfaite, fais vœu de pauvreté, & ſoûmets à l'obéïſſance & à la diſpoſition de Monſeigneur de Genêve, François de Sales, mon unique Pere, tous mes biens preſens, & à venir, non ſeulement quant à l'uſage, & à l'uſufruit, mais auſſi quant à la proprieté, & à la diſpoſition, pour vivre en vraïe pauvreté évangélique; & ainſi je le proteſte & vouë au Pere Eternel, au Nom de Jeſus-Chriſt ſon Fils, mon ſeul Seigneur, & très cher Sauveur, moïennant la grace de ſon ſaint-Eſprit, en la préſence de la ſacrée Vierge Mere de mon Seigneur Jeſus-Chriſt, de ſaint Joſeph, de mon bon Ange, de mon ſaint Pere Abraham, des ſacrez Apôtres, de ma ſainte Pénitente, de mon bien aimé ſaint Bernard, & de toute la cour celeſte. *Amen.* Liv. II.

Après que la Mere de Chantal ſe fut ainſi dépoüillée de toutes choſes entre les mains du ſaint Evêque, qui étoit très éloigné de s'en prévaloir au préjudice de ſes enfans, & qui ne ſe regardoit que comme le dépoſitaire de ſes biens pour les rendre à ſa famille après ſa mort, la Mere de

Liv. II. Chantal reçut la Profession de trois filles qui avoient achevé leur Noviciat, & toutes choses étant prêtes pour son voïage, elle partit pour Dijon accompagnée de la Mere Faure, & du Baron de Thorens son gendre.

En sortant de son Monastére, la Mere de Chantal ne perdit rien de la retraite & de la solitude intérieure, toûjours recüeillie, toûjours vigilante, toûjours attentive sur elle-même, elle ne perdoit point la présence de Dieu, elle faisoit pendant le voïage, tous ses exercices de dévotion, comme si elle eût été dans son Monastére, morte au monde, insensible aux objets qui se présentoient devant ses yeux, rien n'étoit capable de la distraire; mais ce qu'il y avoit de singulier, étoit que dès que la charité, la bienséance, ou quelque autre devoir de la vie civile demandoient son attention, elle paroissoit aussi maitresse d'elle-même, que si elle n'eût point été occupée intérieurement de la présence de Dieu; ainsi elle étoit civile, douce, toûjours au fait de ce qu'on lui disoit, prévenante même lorsque les personnes ou les occasions le demandoient. Au reste jamais à charge

à perſonne, jamais chagrine, gaïe même quand il le falloit être, rendant ainſi la vertu aimable comme faiſoit le ſaint Evêque ſon Directeur qui tout attaché à Dieu qu'il étoit, ne laiſſoit pas de paſſer pour le plus doux & le plus aimable de tous les hommes. C'eſt ſur ce modelle que la Mere de Chantal s'étoit formée ; c'eſt ce qui lui attiroit l'eſtime, l'amour & la vénération de tout le monde. Liv. II.

Pendant tout le voïage ; la Mere de Chantal ſe levoit à quatre heures, & quelquefois à trois heures du matin, pour entendre la Meſſe & y communier, pratique qu'elle à gardée toute ſa vie quelque accablée d'affaires & quelque incommodée qu'elle pût être. De-là venoit ce grand recüeillement & cette attention continuelle à la préſence de Dieu. Elle le voïoit en toutes choſes, & rien n'étoit capable de l'en détourner ; une communion la préparoit à une autre, plus elle recevoit ſouvent le pain de vie, plus elle augmentoit en force pour courrir dans la voïe des Commandemens de Dieu, & des conſeils évangeliques. Quand on fait un auſſi bon uſage des Sacremens qu'en faiſoit la *Ibid.*

Liv. II. Mere de Chantal, il n'y a point de doute qu'on ne puiſſe communier tous les jours : auſſi le ſaint Evêque ne lui avoit-il permis d'en uſer ainſi, que parce qu'il connoiſſoit la pureté de ſon cœur, & qu'il ſçavoit à n'en pouvoir douter, les grands progrès que la communion de tous les jours faiſoit faire à la Mere de Chantal dans la plus eminente piété.

Ibid. chap. 4. La ſainte Veuve étant arrivée à Dijon, elle y fut reçûë de ſes parens & de tous ſes amis, avec une joïe qui ne ſe peut exprimer. Elle commença par rendre à feu ſon pere, ce que la Religion exige de la piété des fideles ; enſuite elle mit ordre aux affaires de ſa maiſon, avec une prudence qui fut admirée de tout le monde, elle mit ſon fils à l'Academie ; elle lui donna un Gouverneur dont elle connoiſſoit la ſageſſe, & elle pria l'Archevêque de Bourges ſon frere, d'avoir l'œil ſur ſa conduite, & de ne le point perdre de vûë. Elle fut enſuite à Monthelon rendre ſes devoirs à ſon beau-

Ibid. pere, & de-là à Bourbilly & dans toutes ſes Terres, pour y régler les choſes d'une maniére qui ne l'obligeât pas à y revenir ſouvent. Elle donna par-

tout de grands exemples de vertu, & fit connoître par ſon habileté, que la piété bien entenduë ne gâte jamais rien, & qu'en réglant le cœur, elle ne fait rien perdre des lumiéres de l'eſprit. Comme elle ſe regardoit dans ſon Païs comme dans une Terre étrangére, elle n'oublioit rien de ce qui pouvoit faciliter la promte expédition de ſes affaires. Cependant quelque diligence dont elle uſât, elle fut obligée de demeurer quatre mois en Bourgogne. Liv. II.

Plus le tems de ſon départ approchoit plus elle avoit à ſouffrir de ſes parens & de ſes amis. La plûpart s'oppoſoient à ſon retour à Annecy, & vouloient abſolument qu'elle reſtât en Bourgogne, pour avoir ſoin du bien de ſes enfans qui ne pouvoient que ſouffrir beaucoup de ſon éloignement. On lui envoïa même des perſonnes très-éclairées, qui lui ſoutinrent qu'en conſcience elle étoit obligée de le faire, & que les devoirs naturels ne ſouffroient point de diſpenſe.

La Mere de Chantal répondit à tout ce qu'on lui put dire avec beaucoup de ſageſſe & de douceur, qu'elle ne perdroit jamais de vûë tout ce qui

Liv. II. ſeroit du bien & de l'avantage de ſes enfans, qu'en demeurant à Annecy elle n'étoit point ſi éloignée qu'elle n'y pût veiller, & y donner ordre : que comme ſon état ne l'obligeoit point à la clôture, elle reviendroit faire des voïages en Bourgogne, toutes les fois qu'il ſeroit neceſſaire; qu'après avoir vêcu ſi long-tems pour autrui, il étoit juſte qu'on lui permit de vivre pour elle-même, & de travailler à la grande & indiſpenſable affaire de ſon ſalut : qu'il n'y avoit ſur cela point de tems à perdre, parceque la vie étoit ſi incertaine, qu'il n'y avoit perſonne qui pût s'aſſûrer d'un ſeul jour de vie.

Ces raiſons de la Mere de Chantal, l'autorité que lui donnoit ſon éminente piété, la prudence & la ſageſſe qui éclatoit dans toutes ſes actions, la diſcretion, la douceur, & la circonſpection qui accompagnoit tous ſes diſcours, ne permirent pas qu'on s'opposât plus long-tems à ſon départ. Elle partit donc de Dijon après quatre mois de ſéjour en Bourgogne, accompagnée comme elle étoit lorſqu'elle arriva, de la Mere Faure & du Baron de Thorens ſon gendre, &

aussi regretée de tout le monde, qu'elle le fut lors qu'elle partit pour l'établissement de l'Ordre de la Visitation. Liv. II.

Le voïage dont nous parlons, & les différentes affaires dont elle avoit été obligée de s'occuper, l'avoient si peu dissipée ; qu'elle se trouva en partant de Dijon aussi recüeillie, que lorsqu'elle sortit de son Monastére : l'on en peut juger par ce que l'on va raconter. Le lendemain de son départ, elle voulut entrer dans une petite Chapelle de campagne pour y entendre la Messe ; à peine étoit-elle à genoux, qu'elle fut ravie comme en extaze, la Messe fut dite sans qu'elle s'en apperçût, quoi qu'elle eût coûtume de donner toute son attention à cette grande action. La Messe finie, l'on attendit encore assez long-tems qu'elle eût satisfait à sa dévotion. Enfin le Baron de Thorens crut la devoir avertir qu'il étoit tems de partir. Elle parut se réveiller comme d'un profond sommeil, & fut quelque-tems sans se reconnoître : enfin elle demanda si on ne vouloit pas lui permettre d'entendre la Messe, on lui apprit qu'elle étoit dite : elle se leva aussi- *Ibid.* chap. 4.

Liv. II. tôt, mais tellement abſorbée en Dieu, qu'étant arrivée à la dînée, elle ne put manger, quoi qu'elle n'eût rien pris avant de partir.

Elle arriva à Annecy la veille de Noël, & fut deſcendre chez le ſaint Evêque, pour lui rendre compte de ſon voïage. Elle ne manqua pas de le conſulter ſur le raviſſement dont on vient de parler. » La principale lu-
» miére que j'y reçûs (lui dit-elle) fut
» du plaiſir que ſa divine Majeſté prend
» dans l'ame pure & parfaite ; & alors
» je fus inſpirée de lui promettre par
» vœu, de faire toûjours ce qui ſeroit
» le plus parfait, & le plus agréable à
» ſes yeux divins. Le ſaint Evêque fut aſſez long-tems recüeilli en lui-même avant de lui permettre de faire ce vœu ; mais enfin aïant bien examiné le caractére de ſon cœur & de ſon eſprit, & l'éminente perfection à laquelle elle étoit appellée, il le lui permit.

Ibid. Dès qu'elle eut obtenu cette permiſſion, elle ſe retira dans ſon Monaſtére, elle y fut reçûë de ſes ſaintes filles avec toute la joïe qu'une ſainte & ſincére union eſt capable d'inſpirer. Elle apprit que Dieu pendant ſon

absence les avoit visitées par plusieurs grandes maladies, mais elle reconnut en même-tems qu'il les avoit favorisées d'une infinité de graces singuliéres, qui les dédommageoient avec avantage de tout ce qu'elles avoient souffert du coté du corps. Ses saintes Filles qui la regardoient comme le soutien de leur Ordre naissant, & comme leur véritable trésor, la prié-rent de s'aller reposer ; mais malgré la délicatesse de sa complexion, mal-gré les fatigues de son voïage, mal-gré les incommoditez qui lui étoient restées de sa derniére maladie, elle voulut officier à Matines, & recevoir son Sauveur à la Messe de Minuit, avant de pouvoir se résoudre à pren-dre le moindre repos. Liv. II.

Aux fêtes de Noël & de S. Etien-ne, elle conféra avec le saint Evêque du vœu dont l'on vient de parler. Le saint Evêque étant venu dire la Mes-se le jour de saint Jean au Monastére de ses cheres Filles, Madame de Chan-tal y fit son vœu avec une ferveur qui ne peut être comprise, que par une ame aussi pure que la sienne : jusques alors la Mere de Chantal avoit paru un modelle de sainteté ; que ne devint- *Ibid.*

Liv. II. elle point lors qu'elle ſe fut engagée par vœu, non ſeulement à faire ce qui ſeroit bien, mais même ce qui ſeroit le plus parfait & le plus agréable aux yeux de Dieu.

Vie de ſainte Thereſe par M. de Villefore. liv. I.

Sainte Thereſe avoit fait avant elle ce vœu ſi héroïque pour la pratique duquel il faut qu'une ame ſoit tout-à-fait morte au monde, & ne vive plus que pour Dieu. Cette grande ſainte l'obſerva fidellement pendant cinq années : mais ſes Confeſſeurs & ſes Supérieurs croïans qu'il pouvoit avoir de grands inconveniens, l'en relevérent au bout de ce tems-là. La Mere de Chantal le fit après elle, peut-être à ſon exemple : cependant nous ne voïons point que ſaint François de Sales, ce Directeur ſi ſaint & ſi éclairé, avec l'approbation duquel elle l'avoit fait y ait trouvé de l'inconvénient, & l'en ait relevée : c'eſt ce qui fait voir que ſur les voïes intérieures, comme ſur bien d'autres choſes, les plus grands hommes & les plus ſaints ne ſont pas toûjours du même ſentiment.

par M. Marſollier. liv 7.

Il eſt aiſé de juger par le plan de l'Ordre de la Viſitation, que l'on a donné dans la vie de ſaint François

de Sales, & que l'on donnera cy-après, Liv. II.
& par ce que l'on en a dit jusques à présent que le dessein du saint Evêque de Genêve étoit que l'on honorât dans ce saint Institut, non seulement la vie cachée & contemplative du Sauveur du monde, mais aussi sa vie Maupas *Ibid.* active, cette vie si utile pour tous les chap. 5. besoins du prochain : il vouloit que les Religieuses travaillassent dans la retraite de leur Monastére, à leur propre sanctification, à l'acquisition des vertus les plus sublimes du christianisme ; mais il vouloit aussi qu'elles en fortissent pour aller visiter les malades & les affligez, & pour les servir & les secourir dans tous leurs besoins spirituels & corporels : c'est pour cette raison que dans les commencemens, il ne les avoit pas obligées à la clôture.

Conformément à des vûës si saintes, la Mere de Chantal après avoir passé les Fêtes de Noël dans tous les exercices d'une vie retirée, & dans toutes les pratiques de la piété la plus éminente, reprit celles qui regardoient le secours du prochain ; elle alloit tous les jours elle-même avec une ou deux de ses Compagnes visi- *Ibid.*

Liv. II. ter les malades, les soulager & les servir avec un zele qui ne peut être inspiré que par la charité la plus ardente ; rien n'étoit capable de la rebuter, ni les maladies les plus mal-propres, & les plus contagieuses, ni le chagrin, la mauvaise humeur, & l'ingratitude des malades, ni le danger continuel auquel elle s'exposoit en les servant. Ses saintes Compagnes la secondoient avec un zele qui ne cedoit qu'au sien ; il y avoit entre-elles une sainte émulation à se charger des emplois les plus bas, les plus pénibles, & les plus répugnans à la nature.

La Mere de Chantal ne paroissoit Supérieure que dans ces occasions ; par-tout ailleurs douce, humble, & toûjours prête à ceder ; elle ne vouloit l'emporter que lorsqu'il y avoit le plus de peine, d'humiliation & de danger. Le saint Evêque bien loin d'être obligé d'animer son zele, n'étoit occupé qu'à le modérer. Comme elle regardoit Jesus-Christ dans les pauvres, elle croïoit qu'elle n'en faisoit jamais assez pour leur soulagement ; le corps & l'ame de ces pauvres malades étoient les objets de ses soins ; elle s'occupoit encore plus de leur sancti-

fication, que de leur guériſon, quoi- Liv. II.
qu'elle n'épargnât rien pour leur rendre la ſanté ; quelques exemples vérifieront tout ce que l'on vient de dire, & ne contribueront pas peu à former l'idée que l'on doit avoir de ſon héroïque charité.

Il y avoit dans un Faubourg d'Annecy une pauvre femme percluſe de tous ſes membres, & dans une impuiſſance entiére de ſe donner le moindre mouvement ; la diſſenterie qui ſurvint fut cauſe que cette pauvre femme ſe vit abandonnée de tout le monde. l'Horrible puanteur de ſa petite chaumine en chaſſoit tous ceux qui auroient été portez à la ſecourir : la Mere de Chantal l'aïant appris, elle dit à une de ſes Compagnes, ceci nous regarde, voici une occaſion précieuſe que Dieu nous envoïe de pratiquer la charité ; depuis ce tems-la elle alla elle-même preſque tous les matins viſiter cette pauvre malade, la ſervir, & la néttoïer pendant que ſa Compagne ſuffiſoit à peine à la tourner, & à la tenir ſoulevée. Ces ſervices rendus avec un courage & une fermeté, dont la malade même étoit toute étonnée, elle faiſoit un paquet *Ibid.*

Liv. II des linges & des pauvres haillons que cette malheureuſe ſi digne de pitié avoit autour d'elle ; elle les emportoit dans ſon Monaſtére pour les laver, & les blanchir. Ces offices de charité durérent pendant quatre ou cinq mois. La malade commençoit à ſe mieux porter, lorſqu'elle retomba dans une maladie dont l'infection étoit encore plus grande : cela ne ſervit qu'à redoubler le zele de la Mere de Chantal. Entre-autres ſervices qu'elle lui rendoit, elle étoit tous les jours occupée à laver ſon linge ; lorſqu'on vouloit la ſoulager, elle ne le permettoit pas, elle diſoit au contraire qu'on s'éloignât pour éviter la mauvaiſe odeur qui en ſortoit. Elle ajoûtoit que pour elle, elle s'y étoit accoûtumée de bonne-heure & depuis long-tems.

Ibid. A cette maladie en ſuccéda une autre. C'étoit une miſérable perduë de débauche, mangée de chancres, & accablée de tous les plus terribles maux que de pareils déſordres on coûtume de traîner après-eux. La perſonne qui étoit chargée d'avertir la Mere de Chantal dans de pareilles occaſions, ne manqua pas de lui en donner avis ; mais elle ajoûta que cette

malheureuſe ne méritoit pas qu'on Liv. II.
en eût ſoin ; qu'après s'être perduë elle-même, & en avoir perdu tant d'autres, il falloit l'abandonner, afin que cet abandon ſervît d'exemple à ſes ſemblables. Au contraire, dit la Mere de Chantal, elle a plus beſoin qu'un autre d'être ſecouruë ; ſi nous ne pouvons ſauver le corps, nous tâcherons au moins à ſauver l'ame : ceux qui ſe portent bien, n'ont pas beſoin de médecin, c'eſt bien plus pour les pécheurs que pour les juſtes que notre Sauveur s'eſt revêtu de nos miſéres : c'eſt la brebis égarée qu'il eſt venu chercher, allons à ſon exemple tâcher de ſauver cette pauvre malheureuſe.

Elle partit dans le moment même pour l'aller ſervir : elle la trouva dans un état qui faiſoit horreur, manquant de tout & abandonnée de tout le monde : elle avoit à peine la figure humaine : une infection épouvantable & contagieuſe ſortoit de ſon corps ; elle étoit mangée de vermine : une fiévre violente la conſumoit, & un gros rhume lui permettoit à peine de reſpirer ; affreuſes ſuites dont Dieu punit dès ce monde ceux qui s'abandonnent à l'impureté.

Liv. II. Un ſpectacle ſi horrible n'éfraïa pas la Mere de Chantal, elle n'en fut pas même rebutée ; au péril de ſa ſanté & de ſa vie, elle réſolut de ne la point abandonner ; elle lui rendit tous les ſervices dont on a parlé dans l'exemple précédent, & qu'on ne répete point pour abréger : mais en tâchant de guérir le corps de cette malheureuſe, ſa principale application fut de ſauver ſon ame. Elle lui parla avec tant de force de ſes déſordres paſſez ; elle lui dit des choſes ſi touchantes, qu'elle amolit la dureté de ſon cœur ; ſes larmes & ſes ſoupirs commencérent à le purifier, & la patience avec laquelle elle ſouffrit ſes maux & les remédes, furent les préludes de ſa pénitence. Elle guérit enfin, & ſa parfaite converſion qu'on attribua aux ſoins & aux priéres de la Mere de Chantal, remplirent la Ville d'édification, détonnement & de joïe.

Ibid. On ne trouvera peut-être pas l'exemple qui ſuit moins touchant. Une pauvre étrangére prête à accoucher, vint à Annecy pour y trouver quelque ſecours : n'en trouvant point, elle fut ſe jetter dans une étable derriére du

bétail, où elle accoucha seule sans Liv. II.
espérance d'aucun secours humain. Des gens qui l'avoient vû par la Ville chercher quelque endroit où elle pût être secouruë, en donnérent avis à la Mere de Chantal, mais ils ne purent lui dire ce qu'elle étoit devenuë. Aussitôt touchée du péril de la mere & de celui de l'enfant, elle fut la chercher; elle la trouva enfin assez loin de la Ville dans l'état du monde le plus capable de faire pitié. La Mere de Chantal prit d'abord son enfant, & se mettant à genoux elle l'ondoïa, dans la crainte qu'il ne mourût sans être baptisé; elle l'envelopa ensuite le plus proprement qu'elle put, & fut au secours de la mere. Ses couches eurent de fâcheuses suites; elles furent suivies d'une longue & dangereuse maladie. La Mere de Chantal ne se rebuta point; elle eut soin de l'enfant, elle servit la mere, elle lui procura tous les soulagemens dont elle avoit besoin. Elle guérit enfin, & la Mere de Chantal lui donna tout ce qui lui étoit nécessaire pour retourner chez elle. Si l'Evangile nous assûre qu'un verre d'eau froide donné à un pauvre au Nom de Jesus-Christ, ne sera pas

Liv. II. sans récompense, quelles graces tant d'actions d'une charité si héroïque, ne lui ont-elle point attirées ? Quelle gloire, tant de secours donnez aux pauvres au péril de sa vie, ne lui ont-ils point procuré dans le Ciel ? O vous qui faites gloire d'être les filles d'une si sainte Mere, n'oubliez jamais de si grands exemples ; ne vous contentez pas d'imiter sa vie retirée ; imitez (autant que votre état vous le permet) sa vie active, sa vie si secourable au prochain, & souvenez-vous toûjours que Jesus-Christ en se retirant dans le Ciel, nous a laissé les pauvres pour nous tenir sa place.

Ibid. La Mere de Chantal étoit si persuadée de cette verité, qui est marquée si expressément dans l'Evangile, qu'une de ses Religieuses qui l'accompagnoit dans ces exercices de charité, lui aïant un jour demandé comment elle pouvoit supporter tant d'objets & tant de choses si répugnantes à la nature, qu'elle rencontroit tous les jours dans le service des pauvres ? » Je » vous assûre (lui dit-elle) ma chere » fille, qu'il ne m'est jamais venu dans » l'esprit que je servisse des créatures, » j'ai toûjours été si persuadée que je rendois

rendois ces ſervices à Jeſus-Chriſt- Liv. II.
même en la perſonne des pauvres ; «
& cette pensée m'occupe ſi fort lorſ- «
que la charité m'appelle auprès d'eux, «
que je ne puis penſer à autre choſe. «
Voilà ce que ſaint Paul appelle vivre de la foi, & en effet il faut être bien mort au monde, & à toutes les choſes ſenſibles, pour penſer & pour agir de la ſorte.

Cependant tant de travaux du corps *Ibid.*
& de l'eſprit détruiſirent enfin la ſanté de la Mere de Chantal ; la nature ſuccomba ſous des fatigues qui auroient accablé les plus robuſtes : le mauvais air qu'elle avoit ſi long-tems reſpiré, altera ſi fort ſon tempérament qu'elle tomba dangereuſement malade, & Dieu permit que ce ſaint Ordre qui devoit être ouvert aux infirmes, eût pour Fondatrice une perſonne, qui par ſa propre expérience pût compatir aux infirmitez de ſes Religieuſes, & les former par ſon exemple à la compaſſion, à la patience, & à la charité ſi néceſſaires pour le ſoulagement des malades. Elle ſouffrit long-tems des maux ſi violens & ſi inconnus, que les remédes bien loin de les ſoulager ne ſervoient qu'à les augmenter.

Liv. II. Le ſaint Evêque qui la regardoit comme le ſoutien de l'Ordre, ſurtout dans ces commencemens, n'oublia rien pour ſa guériſon. On appella de tous côtez les Médecins les plus fameux ; mais bien loin de guérir ſon mal, ils n'en connoiſſoient pas même la cauſe. La Mere de Chantal dans un état ſi violent & ſi douloureux, donna toutes les marques d'une piété éminente. Sa patience fut encore plus grande que ſes maux : elle ne demandoit rien, elle ne refuſoit rien ; prête à mourir, ſi c'étoit la volonté de Dieu, prête à vivre & à ſouffrir s'il la jugeoit encore utile à ſon ſervice : enfin tous les remédes étant inutiles, & ne ſervant qu'à augmenter ſes maux, les Médecins l'abandonnérent, & tout le monde commença à deſeſpérer de ſa vie. Dans cet abandon ſi général, Dieu qui bleſſe & qui guérit, qui ôte & qui donne la vie quand il lui plaît, Dieu qui avoit de ſi grands deſſeins ſur elle, lui rendit la ſanté d'une maniére qu'on ne pouvoit attribuer qu'à lui ſeul. Sa convaleſcence fut longue & traverſée par de fréquentes rechûtes ; mais enfin elle recouvra tout-à-fait ſa ſanté, & elle re-

prit ſes exercices interieurs, & ſes Liv. II.
pratiques de charité avec autant de zele que ſi elles n'avoient pas pensé lui coûter la vie. Le ſaint Evêque en voïoit bien les conséquences, mais il n'oſoit s'oppoſer à l'eſprit de Dieu, dont il étoit perſuadé qu'elle étoit animée ; il ſe contentoit de dire à ceux qui lui en parloient » notre vie « n'eſt pas à nous, elle eſt à nos freres, « & ſur-tout à Dieu, il ſçaura bien la « conſerver autant qu'il ſera néceſſaire « pour ſon ſervice. «

A peine la Mere de Chantal avoit-elle recouvré ſes forces, qu'elle apprit la mort du vieux Baron de Chantal ſon beaupere. Comme il avoit laiſſé ſes affaires dans un grand deſordre, & qu'il n'avoit point d'autres héritiers que les enfans de la Mere de Chantal, le ſaint Evêque crut qu'il étoit néceſſaire qu'elle fît un ſecond voïage à Monthelon, il lui en donna la permiſſion, & elle partit accompagnée d'une de ſes Religieuſes, & du Baron de Thorens ſon gendre. Elle ſe conduiſit dans ce voïage comme elle avoit fait dans le premier, toûjours la même piété, le même recüeillement, la même attention à la pré-

Liv. II. sence de Dieu ; la même fidélité à pratiquer toutes ses Régles, comme si elle eût été dans son Monastére. De pareilles dispositions sembloient la devoir rendre fort distraite, & peu appliquée, lorsqu'il s'agissoit de traitter des affaires temporelles ; cependant elle se trouvoit alors avec la même liberté d'esprit, & elle étoit capable de la même attention qu'elle eût euë, si elle ne se fût occupée que de ces sortes de choses ; aussi son attention à la présence de Dieu étoit sans effort & sans contention. Elle consistoit alors plutôt dans des retours courts & fréquens vers ce divin objet, que dans une application suivie & continuée.

La Mere de Chantal étant arrivée à Monthelon, trouva que cette malheureuse servante (dont on a tant parlé) faisoit les honneurs de la maison ; elle en avoit été la maîtresse absoluë du vivant du vieux Baron : & comme ces ames basses ne sçavent pas prendre leur parti, elle agissoit à peu près avec la même autorité qu'elle faisoit du vivant de son maître ; cependant les choses étoient bien changées ; elle étoit alors dans une aussi grande dépendan-

ce de la Mere de Chantal, qu'elle en avoit été indépendante dans les tems dont on a parlé. Liv. II.

Le Baron de Thorens ne put voir cette maniére d'agir sans en marquer de l'indignation ; mais la Mere de Chantal lui dit d'une maniére agréable, pour moi je ne vois icy rien de nouveau, & qui me surprenne ; c'étoit bien autre chose du vivant de mon beaupere.

Ce fut bien pis lorsqu'on voulut prendre connoissance des affaires, tout étoit dans un desordre terrible. Tout manquoit dans la maison : la plûpart des Fermiers ne vouloient point venir à compte, ils prétendoient l'avoir rendu, quoiqu'ils n'en donnassent aucune preuve. Un entr'autres perdit le respect à la Mere de Chantal ; & entre plusieurs insolences qu'il lui dit, il lui soutint qu'elle avoit arraché du regiſtre le feüillet où étoit sa décharge. La Mere de Chantal souffroit toutes ces brutalitez avec une patience, où bien des gens trouvoient de l'excès : mais le Baron de Thorens qui n'en avoit pas tant qu'elle, alloit punir l'insolence de ce païsan ; il avoit déjà le bâton levé, lorsque *Ibid.*

Liv. II. la Mere de Chantal se mit entre deux, & lui dit avec sa douceur ordinaire, ah, mon fils, Dieu nous en pardonne tous les jours bien d'autres. Cette réflexion & le respect qu'avoit le Baron pour la Mere de Chantal, l'empêchérent de passer outre. Alors la Mere de Chantal se tournant du côté de cet insolent, elle lui dit avec une bonté capable de le confondre, allons mon ami, un peu de bonne foi, en même-tems elle lui fit sur le front le signe de la Croix.

Ibid. L'application de ce signe salutaire changea dans le moment même le cœur de ce malheureux ; il se jetta aux pieds de sa sainte Maîtresse, lui demanda pardon, & l'obtint avec encore plus de facilité qu'il ne l'avoit demandé. Il convint de tout, & promit de païer. La Mere de Chantal lui donna tout le tems qu'il demanda. Elle en usa de-même à l'égard de tous ceux qui avoient le moïen de païer ; & pour ceux qui ne l'avoient pas, elle leur remit généreusement ce qu'ils devoient, & leur en donna quittance, afin qu'après sa mort, on ne pût les inquiéter.

La malheureuse servante, qui étoit

sa cause de tous les desordres de la Liv. II.
maison, eût bien merité d'en porter la peine, il n'y avoit pour cela qu'à éclairer sa conduite un peu de près : la Mere de Chantal ne voulut pas souffrir qu'on le fît ; elle se contenta du compte qu'elle lui voulut rendre, & lui donna sa décharge. Monsieur de Thorens qui sçavoit tous les mauvais traitemens que sa belle-mere en avoit reçû, ne pouvoit souffrir qu'elle en usât avec tant d'indulgence, eh mon Dieu (lui dit la Mere de Chantal) si nous y regardions de si près nous ne sortirions jamais d'affaire. Elle fit même une chose, qui passera pour un excès dans l'esprit de tous ceux qui ne prennent pas la patience de Jesus-Christ pour leur modelle ; toutes les fois que le Baron de Thorens ne mangeoit pas à la maison, elle la faisoit manger à sa table, & lui servoit elle-même tout ce qu'il y avoit de meilleur. Cette action a quelque chose de si grand, elle marque si bien un cœur où toutes les passions sont éteintes, qu'on ne sçait si tout ce que l'on a dit jusques à présent de la Mere de Chantal, peut lui être comparé. *Ibid.*

Lorsque cette sainte Veuve eut ré-

Liv. II. glé toutes les affaires qu'elle avoit à Monthelon, elle alla visiter & servir tous les malades ; elle pourvut à tous leurs besoins, il n'y eut aucun habitant qu'elle ne fût voir dans sa maison ; elle leur accorda toutes les graces qu'ils lui demandérent lorsqu'elle crut les pouvoir accorder, sans préjudicier aux intérêts de ses enfans. Enfin elle quitta Monthelon, & retourna à Annecy comblée des bénédictions de tout le monde. L'on a cru devoir entrer dans tout le détail que l'on vient de raconter, parce qu'on ne connoît jamais mieux les hommes que par ce qui se passe dans le particulier & dans le Domestique ; en public, ils peuvent se donner pour ce qu'ils ne sont pas. Dans leur domestique, ils se montrent tels qu'ils sont. D'ailleurs ce que l'on vient de dire fait trop d'honneur à la Mere de Chantal, & la fait trop bien connoître, pour avoir pu se résoudre ou à le supprimer, ou à le raconter en peu de mots.

Ibid. ch. 9. Dès que la Mere de Chantal fut arrivée à Annecy elle pensa à changer de maison, & à se loger dans la Ville : le nombre de ses Filles étoit augmenté au point que la premiére maison

maiſon que le ſaint Evêque leur avoit procurée, ne ſuffiſoit plus pour les loger : tout ſembloit devoir favoriſer ſon deſſein ; les grands ſervices qu'elle & ſes Compagnes rendoient au public, devoient le lui rendre favorable: mais il arrive ſouvent des conjonctures (dont il ſeroit difficile de rendre raiſon,) où les entrepriſes les plus utiles ſont les plus traverſées. Dieu le permet ainſi, pour faire voir qu'il n'y a ni force, ni ſageſſe, ni obſtacles, qui puiſſent empêcher l'exécution de ſes deſſeins. Liv. II.

Le ſaint Evêque & la Mere de Chantal eurent à eſſuïer dans cette occaſion, l'oppoſition du public, & celle des particuliers, Le Prince même leur fut contraire, tout le monde ſe ſouleva contre cette entrepriſe, & (comme le ſaint Evêque l'écrit lui-même à un de ſes amis) il eut à ſouffrir les plus cruelles indignitez. Sa patience & ſa prudence, la douceur & la ſageſſe de la Mere de Chantal ſurmontérent tous ces obſtacles: elle eut enfin la ſatisfaction de voir commencer & achever le prémier Monaſtére d'Annecy. Auguſte de Sales liv. 8.

La réputation des Filles de la Viſi-

Liv. II. tation commença dès lors à se répandre dans toutes les Provinces des environs : la haute opinion que l'on avoit de la sainteté & des lumiéres du Fondateur, de la Fondatrice & des Religieuses formées de leurs mains, portoit les Villes à l'envi, à les demander & à leur bâtir des maisons. Il n'étoit pas possible dans ces commencemens de satisfaire à tant de demandes, c'eût été ruiner le dedans, ou du moins l'affoiblir extrêmement, que de se répandre ainsi d'abord au dehors. » Donnons de notre abondance » (disoit le saint Fondateur, à cette » occasion) & prenons garde qu'on ne » tarisse la source, en la partageant ainsi » en tant de ruisseaux, avant qu'elle » ait eu le tems de se bien remplir.

Maupas *Ibid.* ch. 10.

Cependant il ne put refuser le Cardinal de Marquemont Archevêque de Lyon, Prélat d'un rare mérite, & son ami particulier ; il souhaita d'avoir dans cette Ville une maison de la Visitation : il en écrivit au saint Evêque de Genêve, & le lui demanda avec tant d'instance, qu'il ne put se dispenser de le lui accorder. Le Cardinal envoïa aussi-tôt un carosse avec un de ses Aumôniers, pour prendre la

Mere de Chantal. Elle partit d'Annecy le vingt-cinquiéme de Janvier de l'an mil ſix cens quinze, malgré le froid, & la foibleſſe de ſa ſanté, accompagnée des Meres Faure, de Chatel, & de Blonay, trois excellens ſujets. Elle arriva à Lyon le prémier de Février, veille de la Purification. Elles allérent deſcendre à la maiſon que Madame d'Auxerre leur Fondatrice leur avoit fait préparer au quartier de Bellecour, où cette Dame les reçut avec une joïe proportionnée à l'extrême deſir qu'elle avoit eu de les avoir. Liv. II. L'an 1615.

Le Cardinal dès le jour même alla avoir la Mere de Chantal. Après lui avoir donné mille marques de l'eſtime & de la conſidération qu'il avoit pour elle, il prit heure pour faire le lendemain lui-même la Cérémonie de leur fondation ; & il la fit avec beaucoup de ſolemnité. Madame d'Auxerre entra dans le Noviciat ce même jour : elle avoit de grands biens, mais ſes parens mécontens de ſa retraite, & qui appréhendoient qu'elle ne les en fruſtrât pour favoriſer le nouvel établiſſement, les firent ſaiſir, & ſe mirent en état de les lui diſputer. Vie abregée.

Liv. II. Madame d'Auxerre eut recours à la protection du Cardinal de Marquemont, mais toute son autorité ne put empêcher que ce nouvel établissement n'eût d'abord beaucoup à souffrir. La prudence, la douceur, & le desintéressement de la Mere de Chantal lui furent d'un plus grand secours; elle pacifia tout, mais ce ne fut qu'après avoir souffert toute sorte d'incommoditez avec une patience qui fut d'un grand exemple à ses jeunes filles qu'elle avoit reçûës. Neuf mois se passérent de la sorte, au bout desquels la Mere de Chantal établit la Mere Faure pour Supérieure, & la Mere de Blonay pour Assistante & Maîtresse des Novices, & retourna à Annecy.

Jusques icy l'Ordre de la Visitation n'avoit pas eu la forme qu'il a aujourd'huy : on n'y faisoit que des vœux simples ; l'on n'y gardoit point la clôture, le dedans même n'étoit pas tout-à-fait réglé comme il est aujourd'huy : en un mot il ne portoit pas encore le titre d'Ordre & de Religion, mais celui de simple Congrégation.

Le Cardinal de Marquemont qui portoit ses vûës plus loin que le tems

préſent, quoique plein d'eſtime pour le Fondateur & pour la Fondatrice, fut le prémier qui crut qu'il falloit ajoûter quelques choſes à la forme de l'Inſtitut, & en retrancher d'autres. Il craignit qu'après leur mort il ne déchût de ſa prémiere ferveur, comme il eſt arrivé à tant d'autres établiſſemens qui ſe ſont faits juſques à préſent. Liv. II.

La foibleſſe & l'inconſtance humaine ne permettant pas qu'on ſe maintienne long-tems dans le même état, ſur-tout quand il fait violence à la nature.

Il craignit encore que la liberté que les Filles de la Viſitation avoient de ſortir, n'introduisît enfin la licence & le déſordre, & que les vœux ſimples ne fuſſent pas des liens aſſez forts, pour arrêter le penchant qu'on a naturellement au changement.

Sur cela il écrivit au ſaint Evêque, & à la Mere de Chantal, qu'afin d'établir le nouvel Ordre ſur des fondemens ſolides, il croïoit abſolument néceſſaire d'ordonner la clôture, de faire faire à leurs Filles les vœux ſolemnels; en un mot d'ériger leur Congrégation en titre d'Ordre & de Religion, & il leur offrit pour cela ſon *Ibid.*

Liv. II. crédit & ſes ſollicitations auprès du Pape.

Quelque déférence qu'eût le ſaint Evêque pour les ſentimens d'un auſſi grand homme qu'étoit le Cardinal de Marquemont, il ne put goûter d'abord la propoſition qu'il lui faiſoit : la viſite des malades, & des affligez, le ſoulagement des pauvres, les œuvres extérieures de charité lui parurent ſi eſſentielles à l'Inſtitut de la Viſitation, qu'il crut que ce ſeroit le détruire, que d'ôter à ſes Filles la liberté de les pratiquer, en leur ordonnant la clôture.

Il en écrivit en ce ſens au Cardinal, & lui manda expreſſément qu'en établiſſant l'Inſtitut de la Viſitation, il avoit eu en vûë les deux formes de vie marquées dans l'Evangile, & dans la conduite du Sauveur, dont l'une ſur le modelle de celle de Marthe, ne s'occupe que du ſervice du prochain, & l'autre à l'exemple de Madelaine, n'a point d'autre emploi que le repos de la contemplation. Que ſon deſſein avoit été de les unir dans un tempérament ſi juſte, qu'elles s'aidaſſent au lieu de ſe détruire, que l'une ſoûtint l'autre, & que ſes

Filles travaillant à leur propre sanctification, procurassent en même-tems le soulagement & le salut du prochain. Qu'il étoit visible qu'en ordonnant la clôture, on détruisoit une partie essentielle de l'Institut, qu'on réduisoit ses filles à la vie contemplative, qu'on privoit le prochain de leurs secours & de leurs bons exemples, & qu'on les privoit elles-mêmes de la pratique des œuvres de charité, si recommandées dans l'Evangile, si appuïées de l'exemple de notre Seigneur : qu'ainsi il le prioit de trouver bon que les choses demeurassent dans l'état où elles étoient. Liv. II.

Le Cardinal aïant reçû cette réponce, jugea qu'il avanceroit plus par une Conférence, que par toutes les lettres qu'il pourroit écrire. Il étoit fort habile dans les négociations, il avoit déja réüssi dans beaucoup d'autres bien plus difficiles que celle dont il s'agissoit. Il alla donc à Annecy voir le saint Evêque. Ils eurent ensemble plusieurs conférences, où la Mere de Chantal fut souvent en tiers. A la fin le saint Evêque se rendit, & consentit que la Congrégation de la Visitation fût érigée en titre de Religion ; que l'on y fît des Anon. liv. 1.

Liv. II. vœux ſolemnels, & que l'on y établît la clôture. En conséquence de cette réſolution, le Cardinal jugea qu'on devoit choiſir une des régles approuvées dans l'Egliſe, & qu'il falloit dreſſer des Conſtitutions que l'Ordre de la Viſitation s'engageroit à ſuivre exactement; & que ces Conſtitutions régleroient toutes choſes juſques aux moindres pratiques. Il ſe chargea en même-tems de les faire approuver par le Pape.

Epître 48. du livre de Sermons.

Ce fut en conséquence de cette Conférence, que le ſaint Evêque écrivit à la mere Faure, Supérieure du Monaſtére de Lyon, la lettre qui ſuit. » Ma chere fille, ſi Monſeigneur » l'Archevêque vous dit qu'il m'a écrit » ou parlé de votre affaire, vous lui répondrez qu'en quelque façon que Dieu » ſoit ſervi en l'aſſemblée où vous êtes » maintenant, vous ſerez ſatisfaite: & » en effet, ma très-chere fille, il faut » avoir cet eſprit dans notre Congréga- » tion, car c'eſt l'eſprit parfait & apoſ- » tolique. Que ſi elle pouvoit être uti- » le à établir pluſieurs autres Congré- » gations de bonnes ſervantes de Dieu, » ſans jamais s'établir elle-même, elle » n'en ſeroit que plus agréable à ſes

yeux divins ; car elle auroit moins de Liv. II.
ſujet d'amour propre. Bien que j'euſſe eu une ſpéciale ſuavité au titre de ſimple Congrégation, où la ſeule charité, & crainte de l'Epoux ſerviroient de clôture, j'acquieſce que nous faſſions une Religion formelle, & je fais cet aquieſcement avec douceur & tranquillité ; ainſi avec une ſuavité non-pareille, & non ſeulement ma volonté, mais mon jugement a été bien aiſe de rendre l'hommage qu'il doit à celui de ce grand & digne Prélat. Car ma fille, que prétens-je en tout ceci, ſinon que Dieu ſoit glorifié, & que ſon ſaint amour ſoit répandu plus abondamment dans le cœur de ces ames qui ſont ſi heureuſes, que de ſe dédier toutes à Dieu. J'eſpére en la grace de notre Seigneur, que ſa main ſouveraine fera plus pour ce petit Inſtitut, que les hommes ne peuvent penſer. L'on voit dans cette lettre l'admirable ſimplicité de ſaint François de Sales, mille vertus y éclatent ; la ſincérité, l'humilité, le deſintéreſſement, nul retour ſur lui-même, & ſur-tout ſa confiance en Dieu, par rapport à la bénédiction qu'il devoit donner au nouvel Inſtitut de la Vi-

Liv. II. sitation, comme nous le voïons de nos yeux.

Auguſte de Sales. Livre. 8. Le Cardinal de Marquemont ne fut pas plutôt parti d'Annecy, que le ſaint Evêque travailla aux Conſtitutions du nouvel Ordre. Il choiſit la Régle de ſaint Auguſtin, faite originairement pour des Filles, comme la plus douce & la plus propre à ſes deſſeins. Aïant enſuite à dreſſer les Régles particuliéres du Nouvel Inſtitut, il recommanda long-tems cette affaire à Dieu, & la lui fit recommander par toutes les perſonnes de piété de ſa connoiſſance. Quelque éclairé qu'il fût dans la vie ſpirituelle & Religieuſe, il ne voulut pas ſuivre ſes ſeules lumiéres.

Il ramaſſa les Conſtitutions de divers Ordres, dans le deſſein d'en prendre ce qui conviendroit le plus aux vûës qu'il s'étoit proposées. Il ſe régla particuliérement ſur celle des Peres de la Compagnie de Jeſus : il en admiroit l'ordre, & le plan, l'équité, la ſageſſe, l'exactitude, & cette prévoïance admirable qui n'avoit pas permis à leur ſaint Fondateur d'omettre la moindre choſe qui pût contribuer à maintenir la piété

dans un Ordre deſtiné à tant d'em- Liv. II.
plois différens, & toûjours occupé du ſalut du prochain.

Aïant donc lû & examiné toutes ces Conſtitutions différentes, avec beaucoup d'attention, il dreſſa les ſiennes & en commença le plan, en donnant pour fin aux filles de la Viſitation, non ſeulement de travailler à leur propre ſanctification, mais encore à celle de toutes les perſonnes du ſexe qu'on ne recevoit point dans les autres Ordres Religieux, comme ſont les veuves, les infirmes; & les perſonnes âgées.

La raiſon qu'il en rend eſt, que pluſieurs femmes inſpirées de Dieu aſpirent ſouvent à la vie Religieuſe, dont pourtant elles ſont excluës, ou parce qu'elles ſont déja avancées en âge, ou qu'elles ſont infirmes; ou enfin parce que la foibleſſe de leur tempérament & la délicateſſe de leur complexion, ne leur permet pas de ſupporter les jeûnes, les abſtinences, & les autres auſtéritez, qui ſont en uſage dans les autres Ordres Religieux. Qu'il arrive de-là que ces perſonnes quoique pleines de mépris pour le monde, & de courage pour le quitter, quoique

Liv. II. très-propres pour la vie intérieure, ſont obligées de vivre dans l'embarras du ſiécle, au grand préjudice de leur ſalut, faute de trouver des Maiſons Religieuſes qui les reçoivent, & dont elles puiſſent pratiquer la régle. C'eſt dans cette vûë que le ſaint Evêque de Genêve déclare qu'il a établi l'Ordre de la Viſitation.

Auguſte de Sales Liv. 8. En conſéquence de cette fin qu'il s'eſt proposée, il ordonne que l'on y pourra recevoir les veuves auſſi bien que les filles, pourvû qu'elles ſoient légitimement déchargées du ſoin de leurs enfans ſi elles en ont, & qu'elles aïent mis ſi bon ordre à leurs affaires qu'il n'y ait pas lieu de craindre qu'elles en ſoient troublées ou inquiétées dans leur retraite : qu'on prendra ſur cela l'avis du Pere ſpirituel, & d'autres perſonnes prudentes, pour éviter les plaintes, & les murmures des perſonnes du ſiécle, toûjours prêtes à blâmer ce qu'elles n'ont pas le courage d'imiter.

Ibid. Que ſuivant le même principe, on pourra recevoir encore celles qui à cauſe de leur âge, ou pour quelque défaut, ou infirmité corporelle ne peuvent pas être reçûës dans les au-

tres Monaſtéres, pourvû que ces défauts ſoient récompenſez par un eſprit bienfait, & bien ſain, par une grande vocation, par un grand deſir d'être à Dieu, & par de grandes diſpoſitions à pratiquer toute leur vie une humilité profonde, la ſimplicité évangélique, la douceur, & toutes les vertus Chrétiennes, qui ne dépendent que de l'eſprit & du cœur. Liv. II.

Il excepte toutefois de cette réception des infirmes, celles qui ſeroient ſujettes à des maladies contagieuſes, comme la lépre & autres qui ſe communiquent, ou qui auroient des infirmitez ſi preſſantes & ſi continuelles, que quelque bonne volonté qu'elles euſſent, elles ſeroient abſolument incapables de pratiquer la Régle, & les autres exercices marquez dans les Conſtitutions. Pour ce qui eſt de celles à qui ces incommoditez ſeroient ſurvenuës depuis leur Profeſſion, le ſaint Evêque veut qu'on ne ſe laſſe point de les ſervir, qu'on ait pour elles tous les égards compatibles avec la régle, une charité à toute épreuve, & que rien ne ſoit capable de laſſer ou de rebuter.

Il veut encore qu'on faſſe d'autant *Ibid.*

Liv. II. moins de difficulté de recevoir les personnes âgées & les infirmes, que le prémier Institut de la Visitation étoit de servir les pauvres & les malades : qu'ainsi les Religieuses doivent s'estimer heureuses de pouvoir pratiquer dans leurs Monastéres une charité que la clôture ne leur permet plus d'exercer au-dehors.

Ibid. Mais parce que si l'on ne recevoit que des personnes âgées & des infirmes, il n'y auroit personne pour les servir ; le saint Evêque veut encore que l'on reçoive des filles jeunes, saines, & robustes, afin que pendant que les unes auront le mérite de la patience, les autres aïent celui de la charité.

Ibid. Il ajoûte que les Maisons de la Visitation ainsi composées de saines, & d'infirmes, représenteront parfaitement le festin de l'Epoux céleste, où non seulement ceux qui se portoient bien, mais encore les malades, les aveugles & les boiteux furent invitez. En vertu de cette ordonnance si précise, que fait le saint Evêque, les veuves, les personnes âgées, & infirmes, n'ont jamais été excluës des Maisons de l'Ordre de la Visitation.

On voit même dans ſon année ſainte l'abregé de la vie de pluſieurs Religieuſes, qui aïant été reçûës avec beaucoup d'incommoditez, & même de très-grands défauts, y ont mené une vie fort exemplaire, & fait une très-ſainte mort. Liv. II. Imprimée à Anvers L'an 1686.

Le ſaint Evêque veut enſuite que tout le monde ſçache, que dans l'Ordre de la Viſitation on compte pour rien les avantages de la naiſſance, des talens & de l'eſprit, ſans l'humilité cette vertu ſi eſſentielle au Chriſtianiſme, & que pour y être conſiderée il faut être petite à ſes propres yeux, & vouloir bien l'être encore à ceux d'autrui : il veut que l'on préfére une pauvre fille, douce & humble, à la fille d'un Roy ſi elle ſe préſentoit pour être reçûë : & la raiſon qu'il en rend, eſt qu'une Société Religieuſe reçoit toûjours des perſonnes d'une grande naiſſance ſelon qu'elles ſont bien ou mal appellées, beaucoup de gloire ou de confuſion. Auguſte de Sales Liv. 8.

Juſques à préſent l'Ordre de la Viſitation n'en a reçû que beaucoup de gloire : l'on y a vû, & l'on y voit encore aujourd'hui des Princeſſes, & des perſonnes du prémier rang, par

Liv. II. rapport à la naiſſance, qui ne s'y diſtinguent que par leur humilité, leur douceur, leur patience, & par la pratique de toutes les vertus chrétiennes, & de celles qui ſont propres à leur état. Les Religieuſes en général ne ſçauroient être trop attentives à bannir d'entre elles toutes les diſtinctions par rapport à la naiſſance, ou aux talens de l'eſprit ; rien n'eſt plus contraire au Chriſtianiſme, & à l'état Religieux. Tant que la charité & l'humilité régneront parmi elles, perſonne ne pourra ſe plaindre que l'on n'y ait pas tous les égards raiſonnables, dont le bon ordre ne permet pas de ſe diſpenſer.

Le ſaint Evêque aïant établi la fin de l'Ordre de la Viſitation, il penſa aux moïens qui étoient néceſſaires pour y parvenir.

Ibid. Dans cette vûë il veut que les Religieuſes de ſon Ordre ſoient rentées & poſſédent du bien en commun ; afin que d'un côté elles aïent dequoi fournir au ſoulagement des infirmes, que de l'autre elles ne ſoient point à charge au Public, & qu'elles ne ſoient point détournées de la vie intérieure, par les ſoins & les inconveniens qui ſont

ſont inséparables du manquement des Liv. II.
choſes néceſſaires à la vie.

Mais il veut en même-tems, qu'en particulier la pauvreté ou plutôt la deſapropriation ſoit ſi exacte, que les Sœurs ne poſſédent aucune choſe en propre, non pas même quant à l'uſage, pour cet effet il ordonne que tous les ans elles changeront de chambres, de lits, de croix, de chapelets, de livres, & généralement de tout ce qui peut ſervir aux diférens uſages de la vie. Voici comme les Conſtitutions s'expliquent ſur les changemens dont on vient de parler, & ceci s'obſervera ſi exactement, que ni les chambres, ni les lits, ni même les médailles, croix, chapelets, images, ne demeureront point toûjours aux mêmes Sœurs, ains ſeront changées toutes ces choſes entre les Sœurs au bout de chaque année, lorſque l'on tire les billets des Saints comme on l'a fait juſques à préſent. On excepte néanmoins que la Supérieure puiſſe pourvoir, nonobſtant le ſort du billet aux Sœurs qui ont beaucoup à écrire comme l'Oeconôme, & à celle que le médecin jugeroit que pour le ſoulagement de ſa ſanté, il fallût donner quelque chambre plus

Liv. II. aërée ; & la Supérieure même pourra choisir pour elle pendant sa Supériorité, la chambre la plus aisée au récours que les Sœurs font à elle, & à la descente aux Offices. Constitutions chapitre cinquiéme, aux cueilliéres près à cause de la propreté ; il défend absolument l'usage de la vaisselle d'argent, excepté pour le service de l'Autel.

Par rapport à la même fin, il dispense les Religieuses des austéritez corporelles, excepté de celles qui sont permises par les Constitutions, qui sont en petit nombre ; & il veut que les Supérieures soient attentives à ne point souffrir que sous prétexte d'un zéle mal réglé, il se fasse à cet égard aucun changement ; mais en même-tems pour les exercices de piété qui ne dépendent que de l'esprit & du cœur, il porte les choses à une très-grande perfection.

Ibid. Il les dispense encore du grand Office, & se réduit à la seule récitation du petit Office de la Vierge. Il en rend plusieurs raisons, qui seroient trop longues à rapporter ; il suffit de dire que le saint Siége les a approuvées, & a accordé la même

dispense, & que les méditations, les saintes lectures, le recüeillement, les retraites, le travail, récompensent avantageusement ce défaut si c'en étoit un. Liv. II.

Ensuite il ordonne la clôture, & les vœux solemnels, & prend tant de précautions afin que la pratique en soit exacte, fervente, & continuelle, qu'on ne peut assez admirer sa sagesse, sa prévoïance, & sa piété. Il régle les exercices & l'emploi du tems jusques aux moindres choses, de peur que sous pretexte d'omission, ou d'interprétation, l'on n'introduise des nouveautez. Il les déclare toutes suspectes, soit en matiére de doctrine, soit pour les pratiques, sous prétexte même d'une plus grande perfection. Il veut qu'elles soient à jamais bannies de l'Ordre; que les Supérieures veillent soigneusement à en empêcher la naissance, & le progrès, qu'on évite les singularitez, & qu'on s'en tienne avec simplicité aux Régles, & aux usages reçûs. *Ibid.*

Il régle l'habit tel que les Religieuses le portent aujourd'hui: le logement, la nourriture, & tout le reste conformément à l'habit, c'est-à-dire selon *Ibid.*

Liv. II. les régles les plus étroites de la bienséance & de la modeſtie.

Outre les Réglemens qu'on vient de rapporter, il en fit pluſieurs autres touchant la maniére de gouverner les affaires domeſtiques, de faire les élections, de former les Novices, d'examiner les Prétendantes, d'impoſer les pénitences, de corriger les fautes & autres, dont la connoiſſance regarde plutôt les Religieuſes que le Public. Tout ce qu'on en peut dire, eſt qu'elles marquent dans le ſaint Evêque & dans la Mere de Chantal (ſans la participation de laquelle il ne fut rien ordonné) une ſageſſe, une charité, une douceur, une prévoïance qui s'étend juſques aux moindres choſes, & une connoiſſance parfaite de tout ce qui convient à l'état Religieux. Quant à l'intérieur de la Viſitation, qui eſt un eſprit de piété, de charité, de ſimplicité, de douceur, d'abnégation & de retraite intérieure, l'on en pourra parler dans le dernier livre, où l'on a deſſein de traiter de l'eſprit, de la conduite & des ſentimens de la Mere de Chantal.

Auguſte de Sales. livre 8. Toutes choſes aïant été réglées par le ſaint Evêque, il reſtoit encore un

point, mais des plus importans : il s'a- Liv. II.
gissoit de sçavoir si l'on donneroit un Chef, c'est-à-dire une Supérieure, ou un Supérieur Général à l'Ordre de la Visitation, ou si l'on soumettroit chaque Maison en particulier, au gouvernement des Evêques & des Ordinaires des lieux où elles seroient établies. Cette affaire fut long-tems en délibération ; il y avoit de part & d'autre des raisons si fortes, qu'on fut long tems à se déterminer.

On disoit en faveur du prémier, que des Monastéres situez en tant de Villes, de Provinces & de Royaumes différens, ne pouvoient avoir entr'eux de véritable union, & qui fût de durée, que par rapport à un Chef. Que tous les Corps Politiques, Ecclesiastiques & Religieux n'avoient pas crû pouvoir unir autrement les membres dont ils étoient composez. Que les Monarchies avoient un Roy, les Républiques un Souverain Magistrat, les Diocèses un Evêque, les Ordres Religieux un Général, l'Eglise un Pape qui en étoit le Chef visible, & le monde même un seul Dieu, qui a tout fait, dont tout dépend, & à qui tout se devoit rapporter. Que toutes cho-

Liv. II. ſes dans l'ordre naturel, politique & moral, ſe réduiſoient de la ſorte à l'unité, & que juſques alors on n'avoit point trouvé d'autre moïen d'unir des choſes indépendantes, & qui n'avoient d'elle-mêmes aucune liaiſon. Que de ſoumettre aux Ordinaires des lieux les Monaſtéres de la Viſitation, c'étoit en faire autant de Corps différens, & qu'ils ne compoſeroient jamais entr'eux un même Corps, qu'ils ne fuſſent unis au même Chef ; que ſans cela l'union ne ſubſiſteroit qu'autant qu'il leur plairoit, & qu'il étoit même très-difficile qu'elle durât long-tems.

On ajoûtoit que juſques alors aucun Légiſlateur n'avoit parlé ſi clairement, que ſes Loix n'euſſent point eu beſoin d'éclairciſſement, ou d'interprétation : que comme il n'étoit pas poſſible de tout prévoir, il n'y avoit point eu de Corps qui n'eût eu beſoin de faire de tems en tems de nouveaux Réglemens, ou de diſpenſer des anciens : & l'on demandoit qui pourroit faire toutes ces choſes, dans un Ordre dont tous les Monaſtéres ſeroient indépendans les uns des autres, & qui n'auroient point de Chef ni d'autori-

té commune généralement reconnuë. Liv. II.

On ajoûtoit encore que le bon ordre, la paix des Maisons, la discipline réguliére, des raisons de santé exigeoient souvent qu'on obligeât les Religieuses à changer de Monastére, ou du moins qu'on le leur permît. Qu'il arriveroit même infailliblement, qu'une Maison n'auroit personne propre au gouvernement, pendant qu'une autre en auroit plusieurs ; & l'on demandoit encore qui pourvoïroit à toutes ces choses, sans lesquelles un Ordre ne pouvoit subsister long-tems ? Puis qu'un Evêque n'avoit pas l'autorité d'envoïer des Religieuses dans des Monastéres qui ne dépendoient pas de lui ; ni d'en tirer de bons sujets dont on pourroit avoir besoin.

Enfin l'on disoit qu'un Ordre pour être bien gouverné, devoit dépendre d'un Supérieur qui eût obéï avant que de commander, qui en sçût parfaitement l'esprit, les loix, les coûtumes, & les usages, qui même les eût pratiquez ; ce qui ne convenoit point, & ce qui ne pouvoit pas même convenir aux Ordinaires.

Le Saint Evêque qui n'étoit pas de ce sentiment, disoit au contraire,

Liv. II. qu'on pouvoit ſans craindre de manquer, ſe régler dans les derniers tems ſur les prémiers ſiécles de l'Egliſe : qu'alors il n'y avoit ni Religieux, ni Religieuſes qui ne dépendiſſent des Evêques : qu'en particulier le ſoin des Vierges Chrétiennes leur avoit toûjours été confié, & qu'on ne s'étoit point apperçû que leur autorité ne ſuffit pas pour remédier aux inconveniens dont l'on vient de parler : que les membres d'un même corps Religieux ſeroient toûjours aſſez unis, quand ils ſeroient animez du même eſprit, qu'ils auroient les mêmes loix, la même éducation, les mêmes pratiques, & qu'ils tendroient tous à la même fin : que les prémiers Chrétiens qui n'avoient qu'un cœur, & qu'une ame, en quelque endroit du monde que la Providence les eût placez n'étoient pas unis par d'autres liens. Que la charité, ſeule capable d'unir les volontez, ſe pouvoit entretenir par divers moïens, ſans avoir recours à un Chef.

Il ajoûtoit que juſques alors les hommes n'avoient point fait d'établiſſemens, qui ne fuſſent ſujets à quelques inconvéniens, & qu'ils n'en feroient

roient jamais : qu'un Ordre ſans Supérieur Général, pouvoit avoir les ſiens, mais que ceux qui en avoient, n'en étoient pas exemts, & qu'ils n'étoient peut-être pas moindres. Que quand un chef venoit à s'affoiblir & à ſe corrompre, la foibleſſe & la corruption paſſoit bien-tôt dans tous les membres. Qu'un Evêque à la vérité, pourroit manquer de fermeté & de vigilance, pour maintenir les choſes dans l'ordre, mais qu'il n'étoit pas vraiſemblable que tous les autres en manquaſſent en même-tems : qu'ainſi la diſcipline pourroit ſe relâcher en quelques endroits, mais qu'elle ſe maintiendroit dans tous les autres. Qu'en un mot, s'il étoit de la foibleſſe humaine, de tendre toûjours au déſordre, & à la corruption, il étoit au moins de la prudence d'en retarder, & d'en éloigner les effets. Liv. II. Auguſte de Sales Liv. 8.

Cette derniére raiſon l'emporta dans l'eſprit du ſaint Evêque & dans celui de la Mere de Chantal, & il fut réſolu que les Monaſtéres de la Viſitation, quoiqu'ils fiſſent tous enſemble un Corps d'Ordre & de Religion, ſeroient chacun en particulier ſoumis au gouvernement des Ordinai-

Liv. II res, dans les Diocéſes deſquels ils ſe trouveroient établis, & qu'il n'y auroit ni Supérieure Générale, ni Monaſtére qui fût Chef-d'Ordre.

Le ſuccès a juſtifié le jugement du ſaint Evêque, & celui de la Mere de Chantal. L'Ordre de la Viſitation ſubſiſte depuis plus d'un ſiécle dans cette dépendance, & en même-tems dans une union qui pourroit ſervir de modelle à tous les autres. Tous les Monaſtéres s'entraident dans leurs beſoins ſpirituels & temporels. L'abondance des uns ſupplée à l'indigence des autres. Tous concourrent à ſe maintenir & à ſe perfectionner. Les Religieuſes qui les rempliſſent s'aiment & s'eſtiment ſans s'être jamais vûës, & ſans ſe connoître. Une charité vive, agiſſante, & reſpectueuſe régne parmi elles, & ne laiſſe aucun lieu de douter que leur ſaint Fondateur, & leur Vénérable Fondatrice, qui les ont gouvernées pendant leur vie, ne les gouvernent encore du haut du Ciel.

Il s'enſuit de ce qu'on vient de dire, que quoique l'Ordre de la Viſitation ait commencé par le prémier Monaſtére d'Annecy : il s'enſuit dis-

je, que ce Monaſtére n'eſt point le Liv. II
Chef de l'Ordre, & qu'il n'a aucune juriſdiction ſur les autres Monaſtéres ; mais il ne laiſſe pas d'avoir de très-grands avantages.

C'eſt de-là que le prémier eſprit s'eſt répandu dans toutes les Maiſons de l'Ordre ; car quoi qu'elles ſe ſoient toutes piquées comme à l'envi par une ſainte émulation, d'établir & de conſerver le prémier eſprit qui leur avoit été inſpiré par leur ſaint Fondateur, & par leur Vénérable Fondatrice, le prémier Monaſtére s'eſt toûjours diſtingué par une pratique exacte des Régles & des Conſtitutions : ainſi l'on peut dire qu'il n'eſt pas moins le dépoſitaire du véritable eſprit que des reliques de leurs ſaints Fondateurs.

De-là vient que l'on y voit régner encore aujourd'hui toute la ferveur primitive qui lui avoit été inſpirée dans ſa naiſſance. C'eſt ce qui a porté toutes les Maiſons de l'Ordre à entretenir avec lui une étroite correſpondance, & à le conſulter dans tous leurs doutes ; non pas (comme elles le diſent elles-mêmes avec beaucoup d'humilité) pour en recevoir la loi, mais ſeulement l'explication de la loi qui

Liv. II. leur doit à tous servir de régle.

Ce Monastére a encore cet avantage, qu'aïant toûjours abondamment d'excellens sujets propres pour le gouvernement, il fournit souvent, & en assez grand nombre, des Supérieures aux autres Monastéres quand ils en ont besoin, & qu'ils en demandent. C'est ce que les saints Fondateurs avoient prévû & désiré, & c'est ce qui s'exécute depuis la Fondation de l'Ordre avec une charité & une édification qu'on ne peut assez loüer.

Au reste, quoique le saint Evêque n'ait pas prescrit une mesure égale d'austéritez pour toutes les Religieuses, il ne prétend pas les exclurre de son Ordre, au contraire, il veut que chacune réduise son corps & ses sens dans cette servitude dont parle saint Paul, autant que la santé, les exercices intérieurs, & l'uniformité pourront le permettre. Mais de peur que l'amour propre ne retienne, ou qu'une ferveur indiscréte n'emporte trop loin, il veut que tout dépende du jugement des Supérieures, & il leur ordonne de considérer en cela, d'un côté la fin de l'Institut, à laquelle tout doit être subordonné, & de l'autre les forces

des particulieres ; en ſorte que l'on garde le milieu entre le relâchement qui nuit à l'ame, & l'excès qui ruine le corps. Liv. II.

Il veut de plus que les Supérieures ſoient triénales, de peur qu'une trop longue ſupériorité ne leur faſſe perdre le goût de l'égalité, de la ſoumiſſion, & de l'obéïſſance ; & afin que retournant de tems en tems dans la dépendance, elles apprennent à gouverner avec douceur, & à uſer de tous les ménagemens raiſonnables que la charité & l'humilité ont coûtume d'inſpirer ; car pour les ménagemens qui pourroient favoriſer le relâchement, il veut qu'ils ſoient à jamais bannis de l'Ordre.

Le ſaint Evêque aïant mis la derniére main aux Conſtitutions de l'Ordre de la Viſitation, il les donna à examiner à des perſonnes de piété, mais éclairées & prudentes. Elles furent généralement approuvées, & encore aujourd'hui il n'y a perſonne qui n'en admire la ſageſſe, la douceur ; & cette prévoïance exacte qui ne peut venir que d'une expérience conſommée.

On lui repréſenta ſeulement qu'en

Liv. II. ordonnant qu'on reçût les infirmes, il feroit à la fin un Hôpital de son Ordre ; mais il répondit » qu'il avoit » toûjours été le partisan des infirmes, » qu'il avoit vû souvent des personnes » incommodées qui auroient été d'ex- » cellentes Religieuses si elles avoient » trouvé des Monastéres qui eussent vou- » lu les recevoir, & qu'il avoit institué » son Ordre en partie pour remédier à » cet inconvénient. La Mere de Chantal entroit sur-tout en cela parfaitement dans les sentimens du saint Evêque. L'on a vû lorsqu'elle étoit dans le monde, combien elle étoit affectionnée au service des malades. Elle ne perdit pas cet esprit lorsque l'Ordre de la Visitation fut établi ; au contraire ses maladies fréquentes servirent en partie à lui faire mieux comprendre, combien les infirmes avoient besoin qu'il y eût des lieux de retraite, où leur innocence fût à couvert, & où elles pussent avoir tout le mérite de la patience. Il ne faut donc point perdre de vûë cette intention des Fondateurs, & l'on y doit avoir d'autant plus d'attention, que l'amour propre ne manquera jamais de fournir des raisons pour se dispenser de

Anonim. liv. 2.

l'exécution de cet article, qui eſt pourtant eſſentiel à l'Ordre de la Viſitation ; puiſque c'eſt en partie pour cette fin que le ſaint Evêque & la Vénérable Mere de Chantal l'ont inſtitué. Liv. II.

L'Approbation de Rome ſuivit de près celle que le nouvel Inſtitut de la Viſitation avoit eûë en France, & en Savoïe. Paul cinquiéme qui eſtimoit infiniment le ſaint Evêque, l'approuva avec de grands éloges. Il érigea la Congrégation de la Viſitation en titre d'Ordre & de Religion, ſous la Régle de ſaint Auguſtin, & lui accorda tous les priviléges dont les autres Ordres ont coûtume de joüir. *Ibid.*

Ce changement arrivé dans l'Inſtitut de la Viſitation, le ſixiéme d'Octobre mille ſix cens dix-huit, bien loin d'en arrêter le progrès ne ſervit qu'à l'augmenter. Pendant le peu d'années que le ſaint Evêque vêcut depuis l'érection de la Congrégation, en titre d'Ordre de Religion, il vit juſques à treize Monaſtéres bien établis à Annecy, à Lyon, à Moulins, Grenoble, Bourges, Paris, Orleans, Dijon, & en pluſieurs autres des principales Villes du Roïaume.

Liv. II. Dieu multipliant ſes bénédictions depuis ſa mort, la Vénérable Mere de Chantal, ſa fidélle coopératrice, qui ne lui ſurvêcut qu'environ dix-neuf-ans, en fonda juſques à quatre-vingt-ſept, en y comprenant ceux dont on vient de parler. Depuis ce tems-là le nombre des Monaſtéres eſt augmenté juſques à plus de cent cinquante. L'Ordre même renfermé d'abord dans la France & dans la Savoïe, s'eſt étendu depuis dans l'Italie, dans le Roïaume de Naples, dans l'Allemagne, & dans la Pologne.

Amon. Vie, 2.

Des progrès ſi conſidérables, ſelon le cours ordinaire des choſes humaines, devoient affoiblir l'Ordre au-dedans, & il ne paroiſſoit pas naturellement poſſible, qu'en ſi peu de tems, on eût pû former un aſſez grand nombre de Filles pour être Supérieures, & pour remplir autant de charges qu'il y en avoit dans tant de Monaſtéres. En effet, il en eſt de l'ordre de la grace à peu près comme celui de la nature, qui a le même Dieu pour Auteur : tout s'y fait ordinairement avec ſucceſſion : il faut du tems pour s'y former, pour y croître, pour s'y fortifier : l'uſage du lait, (comme

parlé ſaint Paul) doit précéder celui de la nourriture ſolide, & il y faut avoir atteint l'âge de perfection, ayant que d'être capable d'engendrer des enfans à Jeſus-Chriſt. Liv. II.

L'Ordre de la Viſitation ſemble avoir été exemté de cette loi. On y voit dès ſon origine un grand nombre de ſujets formez en très-peu de tems, & capables d'en former d'autres, & preſque autant de Supérieures & de Fondatrices que de Religieuſes; preuve infaillible de la bonté de l'éducation qu'on y donne de la ſageſſe & de la ſainteté de ſes Régles, de la fidélité à les pratiquer, & de la ſurabondance des graces dont Dieu a favorisé ce ſaint Ordre dès ſa naiſſance.

L'Inſtitut de la Viſitation aïant été établi de la maniére qu'on vient de le raconter, le ſaint Evêque qui prévoïoit que ſon progrès ſuivroit de près ſon établiſſement, s'appliqua à choiſir de bons ſujets, & à établir ſolidement la pratique exacte des Régles. La Mere de Chantal ſa fidelle coopératrice, ſe donna les mêmes ſoins. Mais elle le fit avec tant de ferveur, que ſuccombant ſous le travail, Maupas *Ibid.* ch. 11.

Liv. II. elle tomba dangereuſement malade au commencement de l'année mil ſix cens ſeize : cette maladie fut dangereuſe & longue, & il lui en reſta une langueur qui dura pluſieurs mois.

L'an 1616.

Il arriva de cette maladie ce qui étoit arrivé des autres ; elle ne ſervit qu'à augmenter ſon zéle & ſa ferveur ; c'eſt ce que prouve la piéce que l'on va rapporter, que l'on a trouvée écrite de ſa main & ſignée de ſon ſang pendant ſa convaleſcence.

Ibid. » Mon cher Sauveur. Après avoir » renouvellé mes vœux d'obéïſſance, de » charité, de pauvreté, & de faire » toûjours tout ce que je verrai être » plus parfait, ſous la direction & con- » duite de Monſeigneur de Genêve mon » vrai Pere & Seigneur, auquel je voüe » devant votre divine Majeſté & toute » la Cour céleſte une particuliére & fi- » delle obéïſſance. Je me dépoüille & » abandonne tout ce que je ſuis, & tou- » tes choſes ſans aucune réſerve, delaiſ- » ſant & remettant dans le ſein de votre » divine protection, & au plus ſecret de » la fidélité de votre ſaint amour le ſoin » de mon ſalut éternel, de ma vie, de » ma mort, du repos & paix intérieure » de mon ame, de mes conſolations, afflic-

tions, vûës, réflexions ſur ce qui ſe paſſe Liv. II.
en moi, le déſir d'être délivrée de mes «
peines intérieures : bref les choſes les «
plus difficiles & épouvantables, me «
réſervant le ſeul ſoin de retourner mon «
eſprit en vous, en qui je déſire me per- «
dre & m'abîmer entiérement, pour «
ne me plus voir, regarder, ni choſe «
aucune ; non pour le bonheur qu'il y «
a de ſe confier, & abandonner en «
vous, mais parce que c'eſt votre ſain- «
te volonté qui m'a été manifeſtée par «
vos divins attraits, & par les conſeils «
de ce digne pere de mon ame, votre «
ſaint ſerviteur, en la conſidération «
duquel j'eſpére que comme vous m'a- «
vez fait la grace de le faire, vous me «
ferez celle de le parfaire. Sœur Jean- «
ne Francoiſe Fremiot. Fait ce dixhui- «
tiéme may mil ſix cens ſeize. Cet acte «
d'abandon fait voir qu'outre ce que la Mere de Chantal ſouffroit du côté du corps, elle étoit fort pénée du côté de l'eſprit ; que cet acte lui fut inſpiré de Dieu, & qu'il fut approuvé par ſaint François de Sales. Qu'en cela la Mere de Chantal ne fit rien d'elle-même, & quelle s'en rapporta entiérement au jugement de ce ſaint Evêque, preuve évidente que quelque

Liv. II. inſpirée qu'on ſe croïe, il faut toûjours s'en rapporter au jugement de ſes Paſteurs, à plus forte raiſon à celui de l'Egliſe même. C'eſt le ſeul moïen de ne ſe pas tromper, & d'éviter l'illuſion qui ſe mêle ſi ſouvent dans les voïes intérieures, dont on ne peut trop ſe défier.

Ibid. La ſanté de la Mere de Chantal n'étoit pas encore bien rétablie, lorſque la Ville de Moulins, par l'entremiſe de ſes Maire & Echevins fit de grandes inſtances au ſaint Evêque, pour obtenir de lui l'établiſſement d'une Maiſon du nouvel Ordre de la Viſitation dans cette Capitale du Bourbonnois. Cette demande fut appuïée d'une lettre preſſante du Cardinal de Marquemont, Adminiſtrateur de l'Evêché d'Autun, le Siege vacant, dont cette Ville dépend. Le Maréchal de ſaint Geran Gouverneur de la Province, y joignit ſes ſollicitations les plus vives, dans la vûë (comme il le dit lui-même) de donner une de ſes filles à cette Maiſon, quand elle ſeroit établie. Par toutes ces lettres on demandoit nommément la Mere de Chantal pour faire cet établiſſement, mais ſa ſanté ne lui

aïant pas permis de le faire, le ſaint Liv. II.
Evêque envoïa au lieu d'elle la Mere de Brechar, excellent ſujet, qui parvint depuis à une éminente ſainteté, & il lui donna quatre Compagnes d'une piété diſtinguée, pour l'aider à faire cet établiſſement. On leur avoit promis de grands ſecours, & que rien ne leur manqueroit, cependant elles eurent d'abord beaucoup à ſouffrir, on ne leur tint rien moins que ce qu'on leur avoit promis. Ces contre-tems ne ſervirent qu'à faire éclater la vertu de la Mere de Brechar, & celle de ſes Compagnes; la Ville & la Province furent édifiées de leur douceur, de leur modeſtie, de leur patience, & ſur-tout de leur deſintéreſſement; caractére qui fait d'autant plus d'honneur qu'il eſt plus rare, ſur-tout dans les nouveaux établiſſemens. On croit qu'il eſt de la prudence de ne rien négliger, & de bâtir ſur des fondemens ſolides: mais ces précautions en établiſſant le temporel, ruïnent ſouvent le ſpirituel, ou du moins elles ne manquent jamais de donner atteinte à la réputation, ſi néceſſaire pour autoriſer dans le public, pour en tirer les ſecours néceſſaires, & pour faire des

Liv. II. établiſſemens ſolides & édifians.

La Mere de Brechar donna dans l'occaſion dont il s'agit de grandes preuves de ſa confiance en Dieu. Sa patience donna une grande idée de ſa vertu. Cette idée attira ſous ſa conduite pluſieurs ſaintes filles, qui firent Profeſſion dans cette Maiſon, & qui y procurérent ce qui y manquoit. En aſſez peu de tems ce Monaſtére devint un des plus beaux & des mieux établis de l'Ordre. C'eſt dans l'Egliſe de ce Monaſtére, qui eſt d'une très-belle Architecture, qu'on voit le magnifique tombeau du Maréchal de Montmorency. C'eſt une des plus belles piéces qui ſoit en France.

Pendant que la Mere de Brechar étoit occupée à faire la Fondation de Moulins, deux accidens ſurvinrent, qui affligérent la Mere de Chantal de la maniére du monde la plus ſenſible. Le prémier fut la mort du Baron de Thorens au commencement de l'année mil ſix cens dix-ſept. Il reçut un ordre du Duc de Savoye de mener ſon Régiment en Piedmont. A peine y fut-il arrivé, qu'il ſe vit attaqué d'une violente maladie, qui l'emporta en peu de jours. Il mourut comme

L'an 1617.

il avoit vêcu, c'eſt-à-dire, dans tous Liv. II.
les ſentimens de la piété la plus vive & la plus exemplaire. Il étoit comme on l'a ſans doute remarqué, Frere du ſaint Evêque de Genêve, & Gendre de la Mere de Chantal.

Elle l'aimoit comme s'il eût été ſon fils, & il le méritoit par ſa piété, par ſa valeur, & par toutes les qualitez qui pouvoient diſtinguer un Gentilhomme. La mort lui devoit être très-ſenſible, par la tendre amitié qu'elle avoit pour lui; mais elle l'étoit encore davantage par la déſolation où elle alloit jetter la Baronne de Thorens ſa fille, qui avoit pour ſon mari toute la tendreſſe que ſon devoir, & le mérite de cet illuſtre mort étoient capables de lui inſpirer.

Cette jeune Veuve étoit alors dans le Monaſtére d'Annecy où elle étoit venu paſſer auprès de ſa ſainte Mere, tout le tems que ſon mari devoit être abſent. On ne peut pas donner une plus grande idée de ſa vertu, qu'en ſe ſervant de l'expreſſion du ſaint Evêque. Il avoit coûtume de dire en parlant d'elle, » qu'elle étoit devenuë en peu de tems un autre Mere de « Chantal. Elle apprit la mort de ſon «

Liv. II. Mari avec toute la soumission à la volonté de Dieu, que l'on avoit lieu d'attendre de son éminente piété ; elle ne laissa pas d'y être infiniment sensible. Malgré toute sa résignation aux ordres de Dieu, elle fut accablée de sa douleur, elle ne survêcut son mari qu'environ cinq mois. Elle étoit grosse, & elle pensoit à sortir du Monastére pour faire ses couches, lorsqu'elle fut surprise d'un accouchement avant terme, qui ne permit pas de la transporter ailleurs. La Mere de Chantal reçut son enfant, & ce fut de ses saintes mains qu'il reçut le Baptême, avant sa mort qui le suivit de près.

La jeune veuve ne survêcut à cet accident que vingt-quatre heures ; ses douleurs furent extrêmes, & ne lui laissérent un peu de liberté d'esprit que pendant les six derniéres heures de sa vie. On ne peut pas les mieux emploïer qu'elle fit. Dans ce peu de tems elle reçut tous ses Sacremens, elle prit l'habit de la Visitation, elle fit Profession, & tout cela avec tous les sentimens d'une piété si vive & si ardente, que tous ceux qui étoient présens, ne purent s'empêcher de répandre

pandre une grande abondance de lar- Liv. II.
mes. La mort ne lui parut point terrible, elle la regarda comme un paſſage néceſſaire pour aller joüir de Dieu. Quoiqu'elle n'eût que dix-neuf ans, âge où la vie eſt la plus agréable, & où on lui eſt d'ordinaire le plus attaché, elle ne la regretta pas; toute occupée des penſées de l'Eternité, du déſir d'être pour jamais unie à Jeſus-Chriſt, elle mourut en prononçant ſon ſaint Nom, pleine de confiance en ſa miſéricorde, & en ſa fidélité à ſes promeſſes. Elle fut enterrée avec l'habit de la Viſitation, & l'on ne doit pas douter que Dieu ne lui ait tenu compte de tout ce qu'elle avoit deſſein de faire dans ce ſaint Ordre, s'il lui avoit accordé une plus longue vie.

La fermeté, & la ſoumiſſion à la volonté de Dieu de cette jeune & ſainte veuve, fut d'un grand ſecours à la Mere de Chantal; elle reſſentit vivement la grandeur des deux pertes qu'elle venoit de faire; mais cette ſenſibilité, ne ſervit qu'à rendre plus agréable à Dieu le ſacrifice qu'elle lui fit de tous les ſentimens de la nature. Voici ce que le ſaint Evêque, qui

Liv. II. en fut témoin, en écrivit à une perſonne de ſes amies.

Epît. 49. du livre des Sermons

» Il faut que je diſe à votre cœur » ſi aimé du mien, que j'ai une ſuavité » inexpliquable de voir la modération » de notre chere Mere, & le dégage- » ment total qu'elle témoigne des cho- » ſes de la terre parmi toutes ſes traver- » ſes. Quoique rien n'ait manqué à ſa » douleur, (elle a été entiére) ni à ſa » réſignation, elle a été parfaite. Je » dis ceci à votre cœur ſeulement, car » j'ai fait réſolution de ne rien dire de » celle qui a oüi comme Abraham, » cette voix de Dieu, *ſortez de votre* » *païs, de votre parenté, de la maiſon de* » *votre pere, & venez dans la terre que je* » *vous montrerai.* En vérité elle l'a fait » comme ce ſaint Patriarche, & plus » que cela.

La Mere de Chantal ſe conſoloit donc par la vûë du bonheur dont joüiſſoit ſa ſainte fille, lorſqu'il s'éleva dans ſon eſprit des doutes très-affligeans, ſur le ſalut de l'enfant de cette fille ſi chere, qu'elle avoit elle même aſſûré en lui donnant le Baptême. Elle craignit que la douleur, l'embarras, & le trouble où elle s'étoit trouvée lorſqu'elle baptiſa cet enfant ne lui eût pas permis de bien prononcer les

paroles eſſentielles au baptême. Plus elle y penſa, plus ſon doute augmenta ; & en même-tems ſa peine devint extrême : » Eh quoi (ſe diſoit-elle) malheureuſe, tu es cauſe qu'une ame ne verra jamais Dieu. Le malheur de cet enfant qu'elle s'imputoit, la jetta dans un ſi grand accablement, qu'on fut obligé d'aller prier le ſaint Evêque de venir la conſoler. Dès qu'il la vit, » Eh quoi (lui dit-il) ma Mere, ne vous êtes vous pas remiſe de toutes choſes entre les mains de Dieu ? D'où vient ce retour ſur vous-même ? Croïez-vous qu'il abandonne ceux qui ſe ſont comme vous entiérement confiez à ſa ſainte Providence ? Ces paroles ſuffirent pour rétablir le calme dans ſon cœur ; le trouble ſe diſſipa, ſa mémoire s'éclaircit, & elle ſe reſſouvint très-diſtinctement qu'elle n'avoit rien omis de tout ce qui étoit néceſſaire pour le baptême de cet enfant. Qu'on ne regarde point ce trait comme l'effet d'une petiteſſe d'eſprit ; la Mere de Chantal étoit très-éloignée de ce défaut ; mais comme perſonne ne comprenoit mieux qu'elle le bonheur infini de poſſéder Dieu, perſonne auſſi ne concevoit mieux quel eſt l'affreux mal-

Liv. II.

Ibid.

Liv. II. heur d'une ame qui le perd ſans reſſource, & pour jamais. Certainement le cœur d'une mere auſſi Chrétienne, auſſi attachée à Dieu que l'étoit la Mere de Chantal, s'allarme à moins, & d'ailleurs la douleur, le trouble, & l'embarras où elle s'étoit trouvée avoient été aſſez grands pour donner lieu à ſon doute.

Mais comme la ſoumiſſion la plus parfaite des Saints à la volonté de Dieu ne les rend pas inſenſibles, la violence que ſe fit la Mere de Chantal pour réprimer ſa douleur, & pour vaquer à ſon ordinaire à tous ſes exercices, & à tout ce que ſa Charge de Supérieure demandoit d'elle, lui cauſa une dangereuſe maladie. Peu de jours après la mort de ſa ſainte fille, elle fut attaquée d'une violente fiévre continuë : elle fit paroître dans cette maladie ſa ſoumiſſion à la volonté de Dieu, l'abandon de ſoi-même à ſa Providence, la patience, & les autres vertus qui avoient coûtume d'éclater dans toutes ſes actions, & dans toutes les circonſtances de ſa vie. On remarqua même une attention encore plus grande qu'à l'ordinaire à la pratique de la pauvreté. Elle ne pouvoit

Maupas *Ibid.* ch. 12.

Ibid.

s'empêcher de marquer de la répu- Liv. II.
gnance, lorſqu'on lui propoſoit quelque choſe qui ſentoit tant ſoit peu la délicateſſe, ou qu'on lui ordonnnoit des remédes plus recherchez & plus chers que ceux dont on avoit coûtume d'uſer dans le Monaſtére. » Pour être malades (diſoit-elle) nous ne « changeons point de condition, nous « ſommes pauvres, nous avons voüé la « pauvreté, ſa pratique doit s'étendre à « tous les états de notre vie. «

Cependant ſa maladie augmentoit, ſes forces diminuoient, l'on commençoit à deſeſpérer de ſa vie, & à croire que ſes Funérailles ſuivroient de près celles de ſa ſainte Fille, lorſque le ſaint Evêque fut inſpiré de faire un vœu à ſaint Charles, pour ſa convaleſcence, *Ibid.* & de lui appliquer des reliques de ce grand Archevêque de Milan, dont la ſainte vie & la mort précieuſe devant Dieu, l'avoient rendu dès-lors un des objets de la piété des Fidelles. Dans le moment même la Mere de Chantal ouvrit les yeux, elle pouſſa un grand ſoupir, & appercevant le ſaint Evêque qui étoit fort aſſidu auprès d'elle. » Mon cher Pere (lui dit-elle) je ne mourrai pas. Non, ma fille, «

Liv. II. (repliqua le saint Evêque) vous ne » mourrez pas, la mort de tous ceux qui » n'ont vêcu que pour Dieu, n'est qu'un » sommeil, l'Eglise appelle le jour de » leur mort, celui de leur naissance, ce » n'est pas mourir que d'entrer dans l'é- » ternité, pour n'être plus sujet à la » mort. Ce n'est pas ainsi (dit-elle) » que je l'entends, je ne mourrai pas » de cette maladie, je suis guérie, je » me porte bien.

En effet, le changement parut si grand, & si subit, qu'on en rendit sur le champ de très-humbles actions de graces à Dieu, qui établit toûjours de plus en plus la vérité de son Eglise, en autorisant par des miracles qui ne peuvent être contestez, la sainteté de ceux qui ont vêcu, & qui sont morts dans sa communion. Cette guérison ne fut point suivie des langueurs & des contre-tems des convalescences ordinaires ; comme elle venoit du Maître de la nature, à qui tout obéït sans retardement, & sans réserve, elle fut si parfaite que peu de tems après la Mere de Chantal se trouva en état d'aller travailler à la fondation du Monastére de Grenoble.

Ibid. Elle y fut invitée par le saint Evê-

que même, qui y étoit allé prêcher le Carême; il remplit cette Ville d'une si grande opinion de sa sainteté, que tout le monde jugeant de celle des Filles par celle du Pere, on lui fit les plus fortes instances pour établir dans cette Ville un Monastére de la Visitation. Il l'accorda, & manda à la Mere de Chantal d'y venir elle-même pour faire cette fondation, & d'amener avec elle quelques-unes de ses Religieuses qu'il lui marqua, & quatre Demoiselles de Grenoble qui avoient pris l'habit au Monastére d'Annecy, & qui y avoient commencé leur Noviciat. Liv. II.

La Mere de Chantal accompagnée des personnes qu'on vient de marquer, arriva à Grenoble la veille du Dimanche des Rameaux, le septiéme d'Avril de l'an mil six cens dix-huit. Elle y fut reçûë par le saint Evêque, par l'Evêque de Calcedoine, Coadjuteur de Grenoble, & par toutes les personnes de condition de la Ville, qui lui firent un accüeil proportionné à l'estime qu'on faisoit d'elle, & au désir qu'on avoit eu, qu'elle vint faire en personne cet établissement. On la reçut d'abord dans une maison loüée L'an 1618.

Liv. II exprès, en attendant qu'on eût choisi une place pour bâtir le Monastére ; elle la trouva pourvûë de toutes les choses nécessaires, & même des commodes qui pouvoient convenir à leur état ; c'étoit l'effet des soins qu'en avoit pris le saint Evêque. Le lendemain la Mere de Chantal & ses Compagnes firent leurs dévotions avec leur ferveur ordinaire, on exposa le saint Sacrement, & l'on fit la cérémonie de l'établissement du prémier Monastére de Grenoble.

Ibid. Le jour d'après le saint Evêque, l'Evêque de Calcedoine, la Mere de Chantal & plusieurs personnes de distinction, allérent ensemble visiter plusieurs places de la Ville, pour en choisir une qui convint pour bâtir le Monastére. La Mere de Chantal préféra à toutes les autres, un lieu éminent, plein de rochers, de difficile accès, & éloigné du commerce. On lui fit sur cela plusieurs difficultez. Elle répondit que trois raisons la portoient à faire ce choix, la prémiére, que l'air lui paroissoit plus pur qu'aux endroits de la Ville. Qu'on auroit moïen de s'étendre à moins de frais, & sans incommoder personne, ce quartier

quartier de la Ville n'étant point habité. Et qu'enfin ce lieu étant éloigné du commerce & d'un difficile accès, les Religieuses en seroient plus solitaires & moins détournées de leurs exercices ; cette derniére raison qui se trouva tout-à-fait du goût du saint Evêque, fut cause que cette place fut préferée à toutes les autres ; ce fut-là qu'on bâtit le prémier Monastére. Liv. II.

Pendant qu'on faisoit les préparatifs de ce bâtiment, la Mere de Chantal reçut à l'habit quelques Filles de Grenoble qui entrérent au Noviciat ; elle établit la pratique des Régles, pourvut à tout ce qui étoit à faire dans ces commencemens, & retourna à Annecy, après avoir établi pour Supérieure la Mere de Chatel, une de ses prémiéres Compagnes, que son éminente piété lui rendoit très-chere.

Elle y étoit à peine arrivée, qu'elle reçut des lettres de l'Archevêque de Bourges son frere, qui lui proposoit l'établissement d'un Monastére de son Ordre dans la Ville de Bourges ; quinze jours après elle reçut du saint Evêque l'ordre d'aller faire elle-même cette fondation ; il lui marqua les *Ibid.*

Liv. II. Religieuſes qui devoient l'y accompagner.

L'Archevêque de Bourges qui avoit pris toutes les précautions néceſſaires pour ce nouvel établiſſement n'eut pas plutôt obtenu le conſentement du ſaint Evêque qu'il le manda à la Mere de Chantal, & lui envoïa un de ſes Aumôniers avec un caroſſe pour faire le voïage. Le jour de ſon arrivée à Bourges quinziéme de Novembre, il fut une lieüe au devant d'elle; il la mena d'abord à l'Egliſe Cathédrale, où elle fut recûë du Clergé de cette Egliſe avec toute la conſidération dûë à une Sœur de l'Archevêque, & à ſon éminente vertu. On y chanta même quelques motets en muſique, après quoi l'Archevêque la conduiſit à ſon Palais Archiepiſcopal, & enſuite à la maiſon qu'il lui avoit fait préparer.

L'an 1618.

Quoique ce Prélat eût eu ſoin de la faire pourvoir de toutes les choſes néceſſaires, il donna d'abord à la Mere de Chantal cinq cens écus pour pourvoir aux beſoins qui auroient pû échapper. Il lui fit de plus une penſion de vingt-cinq écus, ſomme qui paroîtra peu conſidérable, mais qui étoit

suffisante, eu égard au tems & au lieu où tout est à fort grand marché. De plus comme ce Prélat avoit un grand soin des pauvres qui étoient alors en grand nombre, & qu'il regardoit ce soin comme une de ses principales obligations, il étoit obligé d'être ménagé pour pouvoir fournir à tous les besoins publics, dont il ne croïoit pas se pouvoir dispenser. Sa sainte Sœur qui étoit dans les mêmes sentimens que lui, eut peine à recevoir cette marque de son amitié, elle craignit que ce ne fût autant de retranché & de perdu pour les pauvres. Liv. II.

Cependant cette pension toute modique qu'elle étoit ne laissa pas d'être d'un grand secours à cette petite Communauté naissante ; car comme les fonds dont elle avoit besoin pour sa subsistance n'étoient pas encore établis, l'Archevêque de Bourges qui ne pouvoit prendre lui-même ces soins, avoit commis quelques personnes pour leur porter tous les jours les provisions dont elles avoient besoin. D'abord elles s'en acquitérent assez bien, mais dans la suite elles le firent avec tant de négligence, que cette Communauté & la Mere de Chantal en particu- *Ibid.*

Liv. II. lier, qui ne se distinguoit point des autres, manqua souvent de pain. Comme on ne pouvoit pas s'imaginer que la Sœur de l'Archevêque pût (pour ainsi dire) sous ses yeux manquer de quelque chose, personne ne se mettoit en peine de l'assister; de sorte que dans ces commencemens elle eut beaucoup à souffrir.

La Mere de Chantal se garda bien de s'en plaindre, & de le faire connoître à l'Archevêque; elle regardoit cet abandon comme une occasion précieuse de pratiquer la pauvreté. Elle en parloit ainsi à ses filles; elle leur disoit quelquefois avec gaïeté, » Notre-Seigneur nous aime, car il n'est » pas naturel que dans une Ville, où » mon frere est ce qu'il est ici, nous » manquions du nécessaire. Mais quoi, » les Apôtres en ont bien manqué en la » Compagnie du Fils de Dieu; étoit-ce » faute de moïens de pourvoir à leurs » besoins? Non, sans doute, mais il » vouloit les accoûtumer à la pratique » de la sainte pauvreté. Dieu nous traite comme eux, ne devons-nous pas » nous estimer heureuses?

Ibid. Six mois se passérent de la sorte, pendant lesquels elle reçut à l'habit &

au Noviciat plusieurs filles de la Ville, & du païs ; ce qui soulagea un peu la pauvreté de cette petite Communauté. La Mere de Chantal se regardoit comme établie à Bourges, au moins encore pour quelque-tems, lorsqu'elle reçut des lettres du saint Evêque, qui étoit alors à Paris, par lesquelles il lui mandoit de s'y rendre, pour travailler avec lui à y faire un établissement. Plusieurs personnes de piété le souhaitoient, & le demandoient, & il paroissoit bien plus facile à faire dans une Ville aussi grande, aussi peuplée, aussi riche, & aussi abondante en toutes choses que l'est Paris, que dans d'autres Villes qui lui sont si inférieures, où l'on n'avoit pas laissé de réüssir ; cependant le saint Evêque y prévoïoit de grandes difficultez. Il ne le dissimula point à la Mere de Chantal, mais il ajoûta que lorsqu'il s'agit du service de Dieu, il falloit toûjours espérer, quelque peu d'apparence qu'il y eût de réüssir. » Prenons un nouveau courage (lui disoit-il) ou plutôt renouvellons notre « ancien courage pour faire merveille au « service de Dieu, & de notre petite « Congrégation qui est sienne. « Liv. II. *Ibid.* *Ibid.*

Liv. II. La Mere de Chantal qui n'avoit point d'autre volonté que celle du ſaint Evêque, n'eut pas plutôt reçu ſa lettre, qu'elle ſe prépara à partir ; elle régla toutes choſes dans la maiſon pour le temporel, & pour le ſpirituel ; elle y établit ſolidement la pratique des régles, & elle y établit en ſa place pour Supérieure la Mere Rouſet, perſonne d'un grand mérite, remplie de l'eſprit primitif de ce ſaint Ordre.

Ibid.

Lorſque tout fut prêt pour le départ de la Mere de Chantal, il fut queſtion d'avoir l'agréement de l'Archevêque de Bourges ſon frere. La difficulté ſe trouva plus grande qu'elle n'avoit cru. Ce Prélat qui avoit compté ſur un plus long ſéjour de ſa ſœur dans ſa Ville Métropolitaine, qui goûtoit extrêmement ſon bon eſprit, & qui s'étoit fait une douce habitude des converſations de piété qu'il avoit ſouvent avec elle, ne put ſe réſoudre à s'en ſéparer ſi-tôt ; il lui dit ſur cela toutes les raiſons qui étoient capables de la faire entrer dans ſes ſentimens ; mais comme elle ſe retranchoit toûjours ſur l'obéïſſance qu'elle devoit au ſaint Evêque, & ſur les

ordres précis de partir qu'elle avoit reçûs de lui. » Vous ferez (lui dit-il) ce qu'il vous plaira, mais je vous déclare que je ne vous donnerai ni équipage, ni aucun des secours qui vous sont nécessaires pour faire ce voïage, & que de plus j'ai donné de si bons ordres, que vous n'en trouverez pas, & qu'il n'y à personne qui vous en donne que de mon consentement que vous pouvez vous assûrer que je ne donnerai pas. Liv. II. Ibid.

La Mere de Chantal lui répondit, que l'obéïssance avoit de bonnes jambes, qu'elle iroit fort bien à pied, que pour ses autres besoins, elle demanderoit plutôt l'aumône, que de manquer à l'obéïssance qu'elle avoit voüée au saint Evêque. L'Archevêque qui connoissoit sa fermeté, son courage, & son exactitude à tous ses devoirs, ne douta point qu'elle ne le fît comme elle le lui disoit, il se rendit, il lui prêta son Carosse, & la Mere de Chantal partit pour Paris avec quelques-unes de ses Filles, dont le saint Evêque lui avoit laïssé le choix.

La Mere de Chantal passa les Fêtes de Pâques à Orleans, & elle arriva à Paris le jour de l'Octave de cette

Liv. II. grande Fête, le ſixiéme d'Avril de
Ibid. l'an mil ſix cens dix-neuf. Elles y furent reçûës par Madame de Goufiers, qui étoit ſous la conduite du ſaint Evêque, elle les conduiſit dans une petite maiſon, mais aſſez commode, qu'elle avoit loüée pour elle, où le ſaint Prélat ſe rendit quelque-tems après qu'elles y furent arrivées.

Trois ſemaines après la Mere de Chantal, par le conſeil du ſaint Evêque, quitta cette maiſon pour en aller occuper une autre plus grande & plus commode qu'on leur avoit loüée au Faux-bourg de ſaint Michel. Elles y entrérent le prémier jour du mois de Mai, Fête des Apôtres
L'an 1619. ſaint Jacques & ſaint Philippe. Le ſaint Evêque y célébra la prémiére Meſſe, & y expoſa le ſaint Sacrement. L'après-midy il y prêcha, & ſa réputation y attira quantité de perſonnes de diſtinction, qui s'en retournérent très-édifiées de la piété de ces nouvelles Religieuſes, qui n'avoient été juſques alors connuës à Paris que de réputation. C'eſt de ce jour qu'on compte l'établiſſement du prémier Monaſtére de Paris.

Dès que le bruit s'en fut répandu

l'on y forma de grandes oppoſitions. Liv. II.
On les fondoit en particulier ſur ce que la réputation de ce nouvel Inſtitut, ſa piété ſi généralement reconnuë, la douceur de ſes Régles, & de ſon gouvernement, ſeroient cauſe qu'on abandonneroit les Religions auſtéres, & qu'elles ne trouveroient plus de ſujets ; on diſoit que toutes les perſonnes du ſexe qui voudroient quitter le monde, ſe jetteroient dans le nouvel Ordre de la Viſitation, & que les anciens Ordres ne pourroient plus ſe perpétuer. Il n'eſt pas croïable combien ce préjugé, qu'on a reconnu depuis ſi mal fondé, attira d'oppoſition à l'établiſſement de l'Ordre de la Viſitation, de la part même des perſonnes de piété.

Le ſaint Fondateur, & la Fondatrice du nouvel Ordre, perſuadez que cet orage ſe diſſiperoit de lui-même, n'y oppoſoient que la priére & la patience, ou lorſque l'occaſion s'en préſentoit, ils diſoient avec une douceur & une modération infinie, les raiſons qui pouvoient détruire le préjugé dont on vient de parler. A la fin on ouvrit les yeux, & l'on convint que le nouvel Ordre ne porte-

Liv. II. roit aucun préjudice aux anciens, quoique plus auſtéres en apparence, & en effet l'on s'apperçut dans la ſuite, que la vie intérieure des Filles de la Viſitation, & tout ce qui s'y pratique, équivaloient ſi bien les auſtéritez des anciens Ordres, que bien des gens s'en accommodoient mieux, que de l'aſſujétiſſement continuel où la vie intérieure & uniforme met la nature toûjours ennemie de la contrainte.

Cependant l'eſtime qu'on faiſoit de la Mere de Chantal, fit que l'on propoſa un expédient, moïennant lequel on leveroit les oppoſitions; ce

Ibid. fut que ſon Ordre ſeroit reçu à Paris, ſi elle vouloit conſentir à prendre la conduite d'une Congrégation (qu'on lui nomma) qui avoit beſoin de réforme, ou d'une autre (qu'on lui nomma encore) où il y avoit de grands deſordres.

La Mere de Chantal répondit qu'elle s'eſtimeroit heureuſe de rendre ſes ſervices aux deux Congrégations dont il étoit queſtion, mais qu'elle ne pouvoit rien entreprendre contre l'eſprit de ſon Inſtitut. Qu'il y étoit expreſſément recommandé de ne ſe mêler

que de ce qui le regardoit, & qu'en Liv. II.
effet l'on avoit assez d'affaires dans un Ordre naissant, où il falloit former des sujets, bien établir la pratique des régles, & faire de nouveaux établissemens dans les lieux où on les demandoit. Qu'en se répandant ainsi au-dehors, on affoibliroit le dedans, & qu'il ne seroit pas possible de fournir avec succès à des emplois si différens. Qu'au reste elle, & ses Religieuses étoient venuës à Paris, sur ce qu'on leur avoit mandé qu'on les y souhaitoit, & qu'on les y croïoit utiles; que si après les y avoir reçûës on en jugeoit autrement, elles étoient prêtes à s'en retourner, & que leur dessein n'étoit pas de s'y établir malgré tant de contradictions.

Une réponse si sage désarma ceux qui s'opposoient le plus fortement à l'établissement du nouvel Ordre; il fut reçu à Paris avec l'approbation de tout le monde; l'on y a établit depuis deux autres Maisons & plusieurs autres aux environs de cette grande Ville. Le tems ne lui a rien fait perdre de sa prémiere estime, il n'a servi qu'à l'augmenter, & il faut avoüer qu'il en est très-digne par le

Liv. II. soin qu'on a eu d'y conserver l'esprit primitif de son saint Fondateur, & de sa vénérable Fondatrice. Au reste dès que le saint Evêque vit que toutes les difficultez étoient levées, il s'en retourna dans son Diocèse, bien persuadé qu'en laissant à Paris la Mere de Chantal, il y laissoit une personne très-capable d'y soutenir l'établissement qu'il y avoit fait.

Les Religieuses de la Visitation demeurérent encore quelques années dans la Maison du Fauxbourg saint Michel, mais enfin elles en sortirent, & allérent s'établir dans la ruë saint Antoine où elles sont aujourd'hui. Le Commandeur de Sillery fit bâtir leur Eglise, & contribua encore avec plusieurs personnes de qualité au bâtiment du Monastére.

Ibid. Pendant que les Religieuses de la Visitation demeuroient au Fauxbourg saint Michel, & que la Mere de Chantal étoit leur Supérieure, elles eurent beaucoup à souffrir du côté même du néceſſaire, & de toutes les choses dont on peut le moins se passer. Souvent elles n'avoient de la nourriture qu'à demi. Les habits, le linge & les meubles leur man-

quoient la plûpart du tems. Plu- Liv. II.
ſieurs étoient réduites à s'aſſeoir à terre faute de ſiéges, & à ſouffrir les froids les plus rigoureux faute de bois pour ſe chaufer, & de couvertures pour ſe couvrir pendant la nuit. Pluſieurs des Religieuſes couchoient dans des greniers manque de chambres, un tas de fagots leur ſervoit de lit, & il arrivoit quelquefois qu'en ſe levant elles étoient couvertes de neige. Cette misére dura long-tems, parce- *Ibid.*
que d'un côté la Mere de Chantal aimoit à pratiquer la pauvreté, & que de l'autre comme la clôture empêchoit qu'on n'entrât dans le Monaſtére, on ne ſçavoit rien de ces beſoins ſi extrêmes, & l'on ne penſoit pas même à y remédier. Tant de ſouffrances euſſent été capables de rebuter les Novices qui n'y étoient pas accoûtumées; mais la Mere de Chantal les ſoutenoit par ſes ferventes exhortations, & ſur-tout par ſes exemples, en partageant avec elles les plus grandes incommoditez. Elle leur diſoit ſouvent: » Souvenons-nous que «
le fils de Dieu n'avoit pas où repoſer «
ſa tête: ne perdons point de vûë ſon «
extrême pauvreté: il faut ſouffrir avec «

Liv. II. lui ſi nous voulons régner avec lui. Comme elle n'étoit jamais plus contente que lorſqu'elle ſouffroit le plus, la ſainte joïe qui paroiſſoit ſur ſon viſage & dans toutes ſes maniéres, ſoutenoit ſes filles & les portoit à l'imiter. » Quand nos ſouffrances (leur » diſoit-elle encore) dureroient toute » notre vie, ce n'eſt qu'un moment en » comparaiſon de l'éternité bien-heu- » reuſe qu'elles nous procurent. Nos » peines ſont la ſemence de la gloire; » nous ne moiſſonnerons qu'à propor- » tion que nous aurons ſemé, gardons- » nous donc bien d'épargner cette pré- » cieuſe ſemence, qui doit être ſuivie » d'une recolte ſi abondante. C'eſt ainſi qu'elle parloit à ſes Religieuſes. C'eſt ainſi qu'elle écrivoit à ſes amies.

Ibid. Une Supérieure de l'Ordre lui aïant écrit pour ſçavoir des nouvelles de l'établiſſement de Paris, voici ce qu'elle lui répondit. » Vous me de- » mandez, ma chere fille, ſi nous ſom- » mes pauvres, oüi je vous aſſûre, & ſi » je n'y penſe quaſi point. Le Ciel & » la terre ſe peuvent bouleverſer, mais » la parole de Dieu demeure éternelle- » ment pour le fondement de notre eſ- » pérance. Il a dit que ſi nous cher-

chons son Roïaume, & sa justice, il nous donnera le reste, je m'y confie. L'extrémité de la nécessité où nous nous trouvons quelquefois nous donne de hautes leçons de la perfection de la sainte confiance, & espérance en Dieu, & véritablement nous voïons déja combien il fait bon s'attacher à Dieu, & espérer en lui, contre l'espérance humaine; car notre établissement s'est fait par la divine grace mille fois mieux que nous n'eussions osé espérer. C'est ainsi que cette grande ame vivoit de la foi, espéroit contre toute apparence d'espérer. Liv. II.

Ce ne sont pas les ames foibles que Dieu éprouve le plus, il veut bien ménager leur foiblesse, ce sont les ames fidelles dont il connoît la force & la grandeur de l'amour. C'est ainsi qu'il en usa autrefois à l'égard de saint Paul ce vase d'élection, qu'il avoit destiné à la conversion des Gentils. On est étonné quand on lit le récit qu'il fait lui-même de tout ce qu'il a souffert pour Jesus-Christ, & de toutes les épreuves ausquelles il a été exposé. Un poids de gloire éternelle, (comme il s'exprime) l'attendoit, il falloit la mériter. C'est en-

Liv. II. core ainſi que Dieu en a uſé à l'égard de la Mere de Chantal ; enſorte qu'on pourroit lui appliquer ces paroles dites par le Sauveur à l'occaſion des ſouffrances deſtinées au Docteur des Gentils. *Je lui ferai voir combien il doit ſouffrir pour la gloire de mon Nom.*

Ibid. L'on vient de raconter combien elle avoit à ſouffrir dans le prémier Monaſtére établi à Paris. Bien loin de diminuer ſes peines, Dieu ſembla prendre plaiſir à les augmenter. La plûpart de ſes Religieuſes tombérent malades, & elle ſe vit chargée de tous les emplois de la Maiſon, preſque ſeule à l'Office, il lui falloit ſervir les malades, ſuppléer à la Sacriſtie, à la Cuiſine, ſatisfaire ſeule à toutes les affaires du dehors. Quand on eſt en ſanté on ſe paſſe de bien des choſes, dans la maladie tout manque, ce n'eſt pas aſſez du néceſſaire, on a beſoin du commode, il faut des ſoulagemens, & des remédes, ces ſoulagemens & ces remédes coûtent ; comment y fournir dans l'extrême pauvreté où ſe trouvoit la Mere de Chantal ? Elle ſouffroit de voir ſouffrir ſes Religieuſes, elle ſouffroit encore

core davantage de ne pouvoir les soulager. Liv. II.

Dans cette extrémité, elle s'adressa à Dieu avec cette humble confiance qui obtient tout de lui, elle le fit souvenir de ses promesses, & de sa fidélité à les exécuter. » Vous êtes notre Pere (lui disoit-elle) n'abandonnez pas vos enfans dans de si pressans » besoins. Son espérance ne fut point » vaine. Une Dame du voisinage aïant appris qu'il y avoit un grand nombre de malades dans le Monastére, crut *Ibid.* qu'il pourroit bien manquer des choses nécessaires à leur soulagement. Elle venoit de recevoir six cens écus dont elle étoit en état de se passer, elle en fit un présent à la Mere de Chantal, qui le reçut comme un présent venu du Ciel. Elle s'en servit pour le soulagement des Malades, & Dieu y donnant sa bénédiction, dans peu de tems, elles recouvrérent toutes leur santé. Chacune reprit ses fonctions, & la Mere de Chantal (renduë, pour ainsi dire à elle-même) fit bien des réflexions sur ce qui s'étoit passé dans son cœur & dans son esprit pendant les maladies de ses Religieuses; elle crut appercevoir qu'elle avoit souhai-

Liv. II. té avec trop d'empreſſement ce qui lui étoit néceſſaire pour le ſoulagement de ſes Religieuſes, & qu'elle n'avoit pas ſouffert avec aſſez de réſignation à la volonté de Dieu, les extrêmes beſoins où elle s'étoit trouvée. Ce fut ce qui lui fit faire les réſolutions ſuivantes qu'on a trouvées écrites de ſa main.

» Non, mon Dieu, que je n'aïe » plus de confiance en aucune choſe que » je puiſſe vouloir pour moi : mon Sau- » veur voulez tout ce qu'il vous plaira » de vouloir, car c'eſt ce que je veux, » puiſque tout mon bien conſiſte à vous » contenter. Ne veillez point me ſatis- » faire, non, mon Dieu, ni accomplir » ce que mon deſir vous demande, mais » Seigneur par votre Providence pour- » voïez aux moïens qui me ſont néceſ- » ſaires, afin que mon ame vous ſerve » plus à votre goût que non pas au ſien. » Ne me châtiez point en me don- » nant ce que je deſire, ſi votre amour » vivant éternellement en moi ne le » veut ainſi : que deſormais ce moi-mê- » me meure tout-à-fait, & qu'au lieu » de ce moi-même, vive un autre vous- » même qui eſt plus que moi, afin que » je le puiſſe ſervir : qu'il vive, qu'il re-

gne en moi, que je ſois ſon eſclave, & Liv. II.
que mon ame ne veille aucun bonheur
que celui de lui être vraiment aban-
donnée, & que pour cet effet je ſois
marquée à ſa marque qui eſt la croix,
afin qu'avec elle je me puiſſe rendre
eſclave de tout le monde, ainſi que
vous l'avez été, ô mon Dieu. Faites-
le Seigneur, puiſque je vous ai donné
& ſacrifié ma liberté, car en cela vous
ne me ferez point de tort, mais beau-
coup de graces. Ainſi ſoit-il. La Me-
re de Chantal écrivoit ainſi les diſpo-
ſitions où elle ſe trouvoit, & les réſo-
lutions qu'elle faiſoit, afin d'y avoir
recours de tems en tems, d'y confor-
mer ſa conduite, & de juger plus sû-
rement du progrès qu'elle faiſoit dans
la ſainteté.

Ce n'étoit pas ſans des raiſons par-
ticuliéres que la Mere de Chantal
s'affermiſſoit ainſi de plus en plus dans
la pratique de la ſoumiſſion à la vo-
lonté de Dieu, & s'accoûtumoit à re-
garder les événemens les plus affli-
geans, comme des diſpoſitions de ſa
Providence; dans ces commencemens
il arriva bien des choſes où elle eut
beſoin d'une patience à toute épreu-
ve. La premiére fut la ſortie de plu-

Liv. II. sieurs Filles qui aïant pris l'habit, n'eurent pas assez de vertu pour achever le Noviciat, & pour faire Profession. La pauvreté du Monastére les étonna d'abord, l'exactitude aux exercices & à l'obéïssance les rebuta, enfin les méditations, le silence, l'application continuelle à la présence de Dieu leur parut au-dessus de leurs forces.

Ce n'est pas que la Mere de Chantal n'eût pour ces jeunes filles toute l'indulgence que la prudence, la charité, & un long usage du gouvernement peuvent permettre, elle sçavoit comme saint Paul, donner du lait aux foibles, & de la viande solide aux parfaites : mais elle étoit persuadée qu'il ne falloit rien cacher aux Novices des pratiques & des usages de l'Ordre, qu'il falloit les accoûtumer de bonne heure à faire ce qu'elles devoient pratiquer toute leur vie, & qu'il valloit mieux ne recevoir que peu de filles bien appellées, qu'un plus grand nombre dont la tiédeur & le mauvais caractére d'esprit, ne serviroit qu'à gâter les autres, & à affoiblir la discipline. C'est à ces sentimens de la Mere de Chantal, & à la fermeté qu'elle

eut d'y être inébranlable, que l'Ordre eſt redevable de tant d'excellens ſujets qui l'ont établi d'abord ſur des fondemens ſi ſolides, qu'il n'a point été ſujet aux altérations dont ſi peu des autres Ordres ſe ſont exemtez. Liv. II.

Cependant ces filles qui vouloient juſtifier leur ſortie, en rejettérent la cauſe ſur la sévérité de la Mere de Chantal, & ſur le peu de ménagement qu'elle avoit eu pour elles. Elles repandirent ſur cela les bruits les plus outrageans, & les plus capables de prévenir au deſavantage du nouvel Inſtitut. Il y en eut même qui étant ſorties eurent l'inſolence de la venir voir, pour lui faire les reproches les plus ſanglans, & lui dire les injures les plus piquantes. *Ibid.*

La Mere de Chantal ne répondit à tant d'outrages que par une patience invincible; elle tâcha même d'adoucir ces eſprits, par tout ce que la douceur & la charité lui purent inſpirer pour en guérir l'aigreur. Ce fut inutilement, elles ſortirent du parloir avec le même emportement qu'elles y étoient entrées. Pour la Mere de Chantal elle ſçut bien faire ſon profit de tous ces excès; car ſe tournant

Liv. II. vers l'Assistante qui l'avoit accompagnée ; » allons (dit-elle) mettre » tout cela aux pieds de la Croix de » notre Sauveur, & prier pour ces pauvres filles, afin que Dieu leur fasse la » grace de se reconnoître. C'est ainsi qu'elle mettoit tout à profit. Bons & mauvais succès, tout lui étoit égal : elle regardoit tout comme venant de la main de Dieu.

Fin du second Livre.

E.K
262
a vol
V5
N.° 150
6T44015
21 AG 17

VIE
DE
CHANT

TOM II

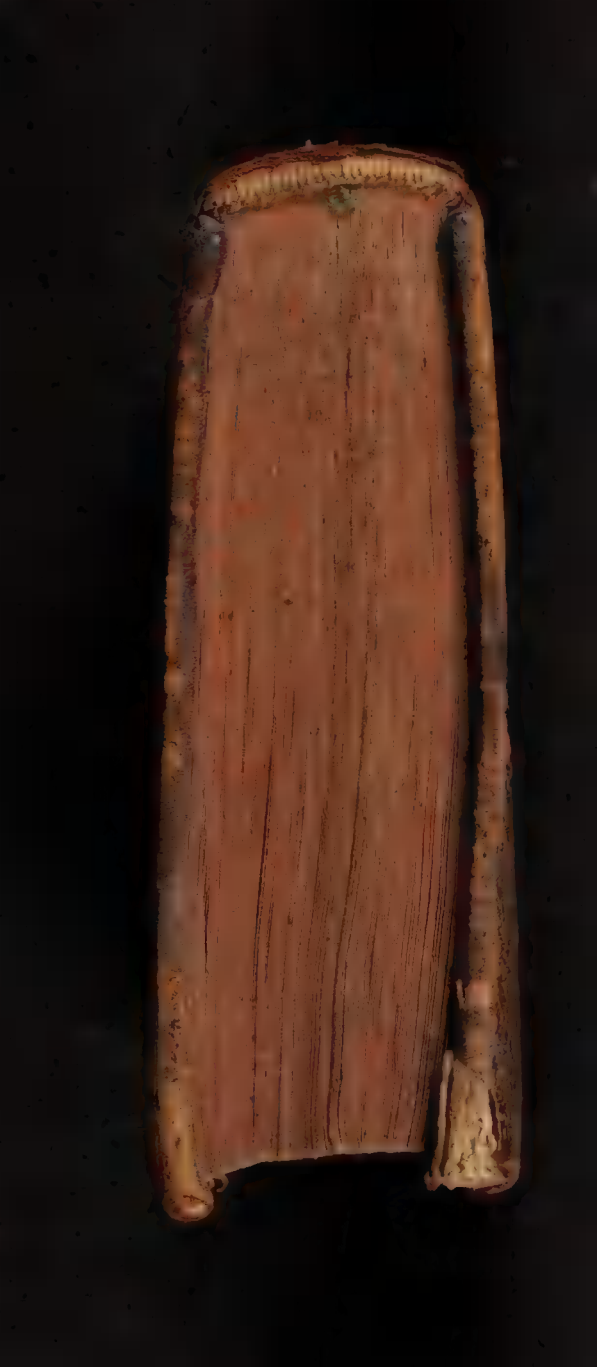

EX LIBRIS

BIBLIOTHECÆ

AD USUM ALUMNORUM

SEMIMARII S. SULPITII.

Ex bibliotheca Seminarii S. Sulpitii

LA VIE
DE LA VENERABLE MERE DE CHANTAL,

Fondatrice, prémiére Religieuse, & prémiére Supérieure de l'Ordre de la Visitation de sainte Marie.

Par M. L'ABBE' MARSOLLIER *Chanoine, & ancien Prevôt de l'Eglise Cathedrale d'Uzés.*

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez FRANÇOIS BABUTY, ruë saint Jâques, à saint Chrysostome.

MDCCXVII.
Avec Approbations & Privilege du Roy.

SOMMAIRE
DU
LIVRE TROISIE'ME.

SENTIMENS différens ſur l'établiſſement de l'Ordre de la Viſitation. Les uns le blâment ; d'autres l'approuvent. On lui rend enfin juſtice. Il eſt généralement eſtimé. Grande réputation de la Mere de Chantal. Ce qu'en penſoient les perſonnes de ſon tems les plus éminentes en piété. Projet du Mariage de Mademoiſelle de Chantal, ſeconde fille de la vénérable Mere avec le Comte de Toulonjon. Avis que la Mere de Chantal donne à ſa fille à cette occaſion. Inſtructions qu'elle donne à ſes Religieuſes. Elle ſe dépoſe de la Supériorité au bout de trois ans, & re-

fuſe d'être continuée. Raiſons de ſon refus. Elle ſe prépare à retourner à Annecy. Elle prend congé de ſes Religieuſes. Ce qu'elle leur dit en les quittant. Elle part de Paris. Elle paſſe par Pontoiſe, par Orleans, Bourges, Nevers, Moulins. Elle établit par tout l'exacte pratique des régles. Elle reçoit à Moulins un Ordre de ſaint François de Sales d'aller faire la fondation de Dijon, & de voir en paſſant ſa fille mariée depuis peu au Comte de Toulonjon. Excellens avis qu'elle donne à ſa fille. Bon ordre qu'elle établit dans ſa maiſon. Elle va à Dijon pour y fonder un Monaſtére de ſon Ordre. Ce qui ſe paſſa à cette occaſion. Elle y convertit une Abbeſſe, & l'aide à réformer ſon Monaſtére, où il s'étoit gliſſé de grands abus. Elle part de Dijon pour aller faire d'autres fondations. Elle arrive à Lyon; elle y trouve ſaint François de Sales; il lui ordonne d'aller à Grenoble, à Valen-

ce, & au Bellay, pour y visiter les Maisons de l'Ordre qui y étoient établies. Saint François de Sales meurt à Lyon. Elle apprend sa mort à Grenoble. Son extrême affliction. Tout ce qu'elle fit dans cette triste occasion pour honorer sa mémoire. Elle fait transporter son corps au prémier Monastére d'Annecy. Il y est enterré. Il se fait plusieurs miracles à son tombeau. La Mere de Chantal a soin de recüeillir tous les Ouvrages de ce saint Evêque, & en procure l'impression. Elle est élûë Supérieure perpétuelle du prémier Monastére d'Annecy. Elle fait casser cette élection, & consent avec peine d'être élûë pour trois ans. Sa fermeté & sa profonde humilité. Elle va à Moulins pour des affaires importantes. Elle retourne à Annecy par Lyon, pour y faire ses dévotions au cœur de saint François de Sales, gardé avec beaucoup de vénération au Monastére de l'Ordre établi en Bellecour. Elle retourne à Annecy.

Fondation des Monaſtéres de Marſeille, & de Chambery. Grands honneurs qu'on y rend à la Mere de Chantal. Réputation de ſa ſainteté répanduë par-tout. Elle retourne à Annecy. Elle y aſſemble les prémiéres Meres de l'Ordre. On y dreſſe ce qu'on appelle dans l'Inſtitut le Coûtumier. Sa fermeté à le faire obſerver. Elle commence à travailler à la béatification de ſaint François de Sales. Elle y donne tous ſes ſoins. Elle obtient de Rome des Commiſſaires pour travailler aux informations. Etenduë d'eſprit de la Mere de Chantal, ſa prévoïance, & ſes autres grandes qualitez. Fondation des Monaſtéres de Tonon, de Rumilly & de Pont-à-Mouſſon. Ce qui ſe paſſa dans toutes ces occaſions. Grands honneurs qu'on lui rend en Lorraine. Son averſion pour tout ce qui reſſentoit les pompes du ſiécle. Elle retourne à Annecy pour y travailler à la béatification du ſaint Fondateur de l'Inſtitut. Elle y

apprend la mort du Baron de Chantal ſon fils unique, tué au ſiege de la Rochelle. Sentimens Chrêtiens de la Mere de Chantal ſur cette mort. Elle eſt élûë Supérieure à Orleans. Elle y va pour y faire faire l'élection d'une autre Supérieure. En paſſant par le Dauphiné, elle établit à Cremien une Maiſon de ſon Ordre. D'Orleans elle va à Paris pour viſiter une nouvelle Maiſon de l'Inſtitut établie depuis peu au Faux-bourg de ſaint Jacques. Ce qui ſe paſſa pendant le tems qu'elle fut à Paris. Elle retourne à Annecy par Orleans. La peſte qui étoit alors en France, l'empêche de viſiter pluſieurs Maiſons. Elle paſſe à Dijon. Le Comte de Toulonjon ſon gendre eſt fait Gouverneur de Pignerol. Avis qu'elle donne à cette occaſion à la Comteſſe de Toulonjon ſa fille. Elle arrive à Annecy. Elle y eſt élûë Supérieure. La peſte ſe répand dans la Savoïe; elle gagne Annecy. On la ſollicité en vain d'en ſortir.

Sa charité, ſa fermeté, ſon courage dans l'aſſiſtance des peſtiférez. La peſte ceſſe. Elle envoïe la Mere de Chatel faire la fondation du Monaſtére de Montpellier. La Mere de Chantal va elle-même le viſiter quelque-tems après. Elle viſite en même-tems pluſieurs Monaſtéres de ſon Ordre en Provence & en Dauphiné. Grands honneurs qu'on lui rend malgré elle dans tous les lieux où elle paſſe. Elle retourne à Annecy. Ouverture du tombeau de ſaint François de Sales. Miracles qui ſe font à cette ouverture. Elle continuë à pourſuivre à Rome ſa béatification. Mort de pluſieurs perſonnes qui lui étoient fort chéres. Mort de ſon Confeſſeur, du Comte de Toulonjon. Elle établit le ſecond Monaſtére d'Annecy. Grandes oppoſitions qu'elle y rencontra. Elle eſt obligée d'aller faire un voïage à Paris pour les affaires de l'Inſtitut. Quelles étoient ces affaires. Elle conſent qu'après ſa mort ſon cœur ſoit

donné au prémier Monaſtére de Paris. Elle retourne à Annecy. Elle paſſe par Authun pour y voir Madame de Toulonjon. Exemple ſingulier de la fermeté de la Mere de Chantal pour la pratique des régles. Ses peines intérieures. Elle va à Turin pour y fonder un Monaſtére de l'Ordre. Ce qui ſe paſſa dans cette occaſion. Mort des prémiéres Meres de l'Ordre, du Commandeur de Sillery, &c. de l'Archevéque de Bourges. Elle ſe dépoſe de la Supériorité d'Annecy. Elle obtint qu'elle ne ſeroit plus élûë Supérieure. Voïage de Moulins. Ce qui ſe paſſa entre elle & la Ducheſſe de Montmorency, qui fut depuis Religieuſe de la Viſitation au Monaſtere de Moulins. Entretiens qu'elles eurent enſemble. Excellens conſeils que donne la Mere de Chantal à cette Ducheſſe. Grand deſintéreſſement de la Mere de Chantal. Preuves qu'elle en donne. Anne d'Autriche Regente de France ſouhaite de la voir. Elle

va pour cela à saint Germain en Laye. Ce qui se passa à cette occasion. Elle retourne à Paris. Dieu la favorise de quelques miracles. Elle prend congé des Religieuses de Paris. Elle en part pour retourner à Annecy. Elle commence à se trouver mal à Nevers. Elle continuë son voïage jusques à Moulins. Elle y tombe dangereusement malade. Ce qui se passa entre elle & la Duchesse de Montmorency. On desespere de sa vie. Ses saintes dispositions. Sa mort avec toutes ses circonstances. Ses funérailles. Son cœur reste à Moulins par le crédit de la Duchesse de Montmorency, nonobstant le don qu'elle en avoit fait au premier Monastére de Paris. Son corps est porté à Annecy où elle est inhumée. Ce qui se passa à cette occasion. On travaille à sa canonisation.

LA VIE
DE LA
VENERABLE MERE
DE
CHANTAL.

LIVRE TROISIE'ME.

LA ſortie des filles (dont on vient de parler) ne fut pas le ſeul ſujet d'affliction qu'eut la Mere de Chantal. Comme les choſes nouvelles auſquelles on n'eſt point encore accoûtumé, ſont plus exposées à la cenſure que les autres, & que les hommes qui ont de la peine à s'aſſujettir à des examens sérieux, s'en rapportent bien plus à leurs ſens qu'à leur raiſon; le nouvel Ordre de la Viſitation eut de furieuſes critiques à eſſuïer au commencement de ſon établiſſement à Paris. Livre III.

Livre III. Les uns disoient que la vie y étoit trop douce ; qu'il n'y avoit rien que de fort commun ; qu'on en avoit retranché le grand Office, qu'on ne s'y levoit point la nuit pour chanter les loüanges de Dieu ; qu'on en avoit banni les abstinences, les jeûnes & toutes les austéritez réçûës dans les anciens Ordres Religieux. Qu'en un mot, le nouvel Institut, n'avoit que l'habit qui le distinguât des personnes séculiéres, qui faisoient profession d'une vie réglée, & conforme aux loix du Christianisme.

Ibid. 2. part. ch. 13.

D'autres disoient au contraire, qu'au lieu des austéritez dont on vient de parler, qui en mortifiant le corps, n'altéroient point l'esprit, & lui laissoient cette innocente liberté dont il a un si grand besoin pour se soutenir, on avoit introduit dans le nouvel Ordre tant de méditations, tant de vigilance sur soi-même, tant de mortifications intérieures, & un assujettissement si continuel à la présence de Dieu, qu'il n'y avoit point de tête qui y pût résister, ni de santé qui pût tenir contre une si grande application d'esprit ; que cela étoit contraire à la fin de l'Institut, où

l'on s'étoit proposé le soulagement des infirmes, & des personnes d'une constitution délicate, ce qui demandoit beaucoup de ménagement, & sur-tout peu de contention d'esprit. Qu'ainsi cet Ordre s'éloignoit de sa fin par le genre de vie même qu'on y avoit établi. Telles étoient les objections que l'on faisoit contre l'Ordre de la Visitation, contre un Institut si approuvé du saint Siége, si estimé de tant de grands Hommes, si estimable par lui-même, & dont les Régles & les Constitutions sont si pleines de modération & de sagesse. Ce qu'il y a de surprenant c'est que ceux qui faisoient ces objections n'étoient pas seulement des gens du monde d'ordinaire assez peu instruits de ce qui regarde l'état Religieux, de ce qui convient ou ne convient pas aux différens Instituts qui le composent; on voïoit encore parmi ces censeurs des Religieux, des personnes de piété & d'un très-grand mérite; tant il est vrai qu'il faut être toûjours en garde contre les jugemens des hommes, de quelque part qu'ils viennent. Livre III. *Ibid.*

Ceux qui connoissoient le vérita-

Livre III. ble esprit du saint Ordre de la Visitation, & qui en jugeoient sans prévention, répondoient à tous ces reproches. Qu'il étoit de notoriété publique, qu'il y avoit bien des personnes du sexe qui étant infirmes, ou d'une complexion délicate, étoient absolument dans l'impuissance de supporter les austéritez des anciens Ordres, que cela étoit si vrai qu'on ne vouloit pas les y recevoir ; que cependant ces personnes étoient très capables de mener une vie très-sainte, mais moins austére. Qu'il avoit donc été très-avantageux à l'Eglise d'établir un nouvel Ordre qui servît d'azile à ces sortes de personnes. Qu'il s'en suivoit de-là qu'il avoit été nécessaire d'en retrancher les austéritez, non qu'elles ne fussent très-estimables, mais parceque les personnes qu'il s'agissoit d'y recevoir, n'étoient pas en état de les supporter. Que l'Ordre de la Visitation n'étoit ni le seul ni le prémier qui avec l'approbation de l'Eglise, avoit fait un pareil retranchement, que d'autres l'avoient fait chacun selon ses vûës, & la fin qu'on s'y proposoit. Que des Ordres très-approuvez & très-utiles à l'Eglise lui

en avoient donné l'exemple. Que d'autres établis depuis l'avoient encore suivi, & que l'Eglise n'en avoit été ni moins bien servie, ni moins édifiée. Que les mortifications intérieures les méditations, la vigilance sur soi-même, l'attention à la présence de Dieu n'étoient point sujettes aux inconvéniens dont on parloit, pourvû qu'elles se fissent sans trop de contention d'esprit, comme il étoit ordonné dans l'Ordre de la Visitation. Que cela étoit si vrai, qu'on ne s'étoit point encore apperçû que les Religieuses de la Visitation eussent l'esprit moins bon, quoiqu'elles eussent toûjours été très-fidelles à la pratique de ces exercices qu'on entreprenoit de blâmer. Qu'on pouvoit même ajoûter qu'une des choses qui avoient le plus contribué à former de si excellens sujets dans le nouvel Institut, étoit l'usage que les Religieuses y faisoient de leur esprit, en méditant les véritez éternelles; ces véritez si consolantes, & si propres à former l'esprit & le cœur. Que presque en toutes choses, il n'y avoit que l'excès qui fût nuisible. Qu'on l'évitoit avec beaucoup de soin dans l'Ordre de la

Livre III. Visitation. Que par la seule pratique des Régles, il en étoit banni. Qu'outre cela il y avoit des Supérieurs & des Supérieures qui étoient attentifs à modérer le zele des particulieres, & qui ne permettoient que ce qui étoit proportionné au caractére d'esprit & aux forces de chacune des Religieuses.

On ajoûtoit pour répondre aux autres objections que quand dans l'Ordre de la Visitation on se seroit réduit à mener une vie réglée & conforme aux Loix du Christianisme, telle que des séculiers pourroient la pratiquer, ce ne seroit pas si peu de chose que l'on pourroit penser. Qu'il n'en falloit point d'autre preuve que le peu de gens qui vivoient Chrétiennement dans le monde.

L'on demandoit ensuite, si l'on comptoit pour rien la clôture perpétuelle, l'éloignement des occasions, tous les secours qu'on trouvoit dans le nouvel Institut pour mener une vie Chrétienne, la priére publique & particuliére, le secours du bon exemple, la vigilance des Supérieures, la correction charitable, l'abnégation de soi-même, la desapropriation en-

tière de toutes les choſes qui pourroient entretenir ou favoriſer l'amour propre, la vie uniforme, ſi pénible à la nature foible & inconſtante, en un mot l'aſſûrance qu'ont tant de perſonnes aſſemblées au nom de Jeſus-Chriſt, de l'avoir toûjours au milieu d'elles. Toutes ces choſes (diſoit-on) & tant d'autres qui ſont en uſage dans l'Ordre de la Viſitation, ſe rencontrent-elles parmi les séculiers qui menent une vie réglée ? Comment donc peut-on dire que la vie des Religieuſes de la Viſitation ne différe point de celle des gens du monde qui vivent chrétiennement ? Il eſt vrai qu'il y a des auſtéritez dans les anciens Ordres, qui ne ſont point commandées dans celui de la Viſitation, pour ne pas donner lieu aux ſcrupules, mais il y en a beaucoup qui y ſont d'uſage. Les Supérieures permettent de ſuivre en cela l'impreſſion de l'eſprit de Dieu, après l'avoir éprouvé, mais elles ne donnent rien au caprice, & à une ſingularité mal réglée, en quoi on ne peut aſſez loüer leur ſageſſe. C'eſt ce que diſoient ceux qui jugeoient ſainement & ſans prévention de l'Ordre de la Viſi- Livre III.

Livre III.

tation; c'eſt ce que la Mere de Chantal diſoit dans les occaſions avec beaucoup d'humilité & de douceur pour la défenſe de ſon Ordre, & pour celle du ſaint Fondateur qui l'avoit inſtitué.

On commençoit à rendre juſtice à l'Ordre de la Viſitation, parce qu'on commençoit à le mieux connoître, lorſque la Mere de Chantal ſe vit expoſée à une nouvelle épreuve, qui lui fut d'autant plus ſenſible, qu'elle lui fut commune avec bien des gens qui affectionnoient ſa perſonne & ſon Ordre, & même avec toute la Ville de Paris. La peſte ſe mit dans cette grande Ville. Ce terrible fleau de la juſtice de Dieu qui rompt toutes les liaiſons naturelles & civiles, qui fait que tous les Citoïens ſe méconnoiſſent & ſe fuïent, que l'on eſt étranger dans ſa propre famille, & que l'on manque d'autant plus de ſecours, que l'on en a le plus de beſoin. Ce mal ſi contagieux, & par-là ſi redouté, gagna en peu de tems tous les quartiers de la Ville, jetta l'effroi partout, & mit hors de commerce tous ceux à qui il étoit le plus néceſſaire, ou du moins le plus utile.

Ce

Ce fut un bonheur pour l'Ordre de la Visitation, que la clôture nouvellement établie empêcha la Mere de Chantal de se dévoüer au service des pestiférez ; car du caractére charitable dont elle étoit, elle n'eût pas manqué de le faire, s'il lui eût été permis. La clôture la garentit donc de ce terrible fleau, mais ce fut pour la faire souffrir d'une autre maniére d'autant plus sensible, qu'elle fut plus longue, qu'elle ne la souffrit pas seule, & qu'elle la partagea avec toutes ses Sœurs, dont les besoins l'affligeoient plus que les siens propres. L'on n'avoit pas alors le moïen de faire de grandes provisions ; on ne subsistoit presque que par les secours journaliers que des personnes charitables donnoient au Monastére, mais les liens de la Société ne subsistant plus, ces secours manquérent, & son Monastére fut réduit à la plus grande pauvreté ; comme il est aisé de se l'imaginer. On ne s'étendra pas d'avantage sur ce sujet : mais on ne peut s'empêcher de faire une réflexion : c'est que sur-tout dans les tems difficiles, il seroit bon de penser quelquefois à ce que l'établissement de l'Institut a

Livre III.

Livre III. coûté aux prémiéres Meres de l'Ordre. Ces maiſons aujourd'hui ſi bien bâties & ſi bien pourvûës, n'ont pas toûjours été ſur le pied où on les voit. La Pauvreté & les ſouffrances leur ont ſervi de fondement. On ne s'en plaignoit point. On regardoit alors la privation des commoditez de la vie, comme un des plus ſûrs moïens de conſerver la ferveur, & de maintenir l'Ordre dans ſon prémier eſprit. C'eſt ſans doute une réflexion qu'on fait encore aujourd'hui ; & comme l'on n'eſt plus expoſé aux mêmes peines, on doit en remercier Dieu & en faire un bon uſage.

La peſte ceſſa enfin, le commerce & la Société furent rétablis dans Paris, & pluſieurs perſonnes de piété ſe virent en état de procurer à la Mere de Chantal & à ſon Monaſtére les aſſiſtances dont il avoit beſoin. Il arriva même que pluſieurs filles touchées du danger qu'elles avoient couru pendant la contagion, quittérent le monde, & embraſſérent *Ibid.* l'Inſtitut de la Viſitation. La Profeſſion qu'elles y firent, apporta de grandes commoditez au Monaſtére. Elles mirent la Mere de Chantal en

état de changer de maiſon, & de faire dans la ruë ſaint Antoine l'établiſſement dont on a parlé. Ce changement fut cauſe qu'elle fut plus connuë qu'elle n'étoit au Fauxbourg ſaint Michel. Plus on la connut, plus on l'eſtima; & cette eſtime qui devint enfin générale, ſe répandit ſur tout l'Ordre, & procura de grands ſecours au nouveau Monaſtére. Voici une des occaſions qui commença à lui attirer cette grande conſidération qu'on eut toûjours depuis pour elle. Livre III.

Une Dame de qualité & d'une grande piété, étoit depuis long-tems dans cet état, qu'on appelle dans les voïes intérieures état de ſéchereſſe, de delaiſſement & d'abandon, cet état eſt d'autant plus pénible que quoi qu'on y ſoit fort attaché à Dieu, on ne trouve aucun goût, ni aucune conſolation à le ſervir. Cette Dame s'adreſſa inutilement à pluſieurs perſonnes très-éclairées dans les voïes ſpirituelles. Enfin elle entendit parler de la Mere de Chantal, comme d'une perſonne d'une ſainteté éminente, & très-éclairée dans les voïes intérieures. *Ibid.*

Elle alla lui rendre viſite, & lui découvrit qu'elle étoit depuis long-tems *Ibid.*

Livre III. dans des sécheresses & des delaissemens si extrêmes, qu'il falloit qu'elle se contentât de sçavoir qu'il y a un Dieu, mais qu'elle n'osoit l'appeller son Dieu, ni penser qu'il le fût.

La Mere de Chantal ne fit point difficulté de lui avoüer qu'elle s'étoit souvent trouvée dans cet état de delaissement, mais elle ajoûta qu'il n'avoit jamais été jusques à n'oser appeller Dieu son Dieu, & le Dieu de son cœur. » Car (ajoûta-t-elle) si » la foi m'enseigne qu'il y a un Dieu, » le Baptême que j'ai reçû m'apprend » qu'il est mon Dieu, puisqu'il a bien » voulu m'y adopter, & y devenir mon » Pere. De plus (ajoûta-t-elle) quel- » ques grands que soient nos delaisse- » mens, ils ne peuvent aller jusques où » a été celui du Fils de Dieu; que cepen- » dant dans ce plus grand de tous les » abandons, il avoit dit. *Mon Dieu,* » *mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délais-* » *sé ?* Ce peu de paroles porta en un instant la lumiére, & la consolation dans l'esprit & dans le cœur de cette Dame, mais en même-tems il augmenta tellement l'estime qu'elle faisoit de la Mere de Chantal, qu'elle en parloit à tout le monde comme d'une

perſonne des plus éclairées dans les voïes intérieures qu'elle eût jamais connuë. Elle en parla en ce ſens au Pere Binet de la Compagnie de Jeſus, qui paſſoit pour un homme très-éclairé dans la direction. Il voulut la voir, il en fit le même jugement que cette Dame, & il ajoûta que ſi elle avoit de grandes lumiéres dans l'eſprit, ſon cœur étoit rempli d'une charité très-ardente. Et qu'il n'avoit jamais connu perſonne qui aimât Dieu avec plus de deſintéreſſement & de pureté. Livre III.

Le Cardinal de Berule Inſtituteur des Peres de l'Oratoire, en fit le même jugement. Un jour qu'il venoit de lui rendre viſite, il rencontra la Comteſſe de ſaint Paul, il lui dit qu'il venoit de voir la Mere de Chantal, que c'étoit l'ame la plus pure qu'il eût jamais connuë, & qui aimoit Dieu avec le plus d'ardeur. Un témoignage d'un ſi grand poids, inſpira à la Comteſſe de ſaint Paul le deſir de la connoître; elle la fut voir, & en revint ſi ſatisfaite, que depuis elle alloit ſouvent la conſulter ſur ſes affaires temporelles, auſſi-bien que ſur les ſpirituelles, *car* (diſoit-elle) *C'eſt une ſainte, mais c'eſt auſſi une très-habille femme, & d'un excellent eſprit.*

Livre. III. *Ibid.*

Monsieur Vincent de Paul, Général des Peres de la Mission, qui a vécû, & qui est mort en odeur de sainteté, avoit une si grande estime pour la Mere de Chantal, que quoi qu'il fût accablé d'affaires, il se chargea à sa priére de la direction de son Monastére, & voulut bien en être le Pere spirituel. Il y fit sa prémiére visite, & la Mere de Chantal qui venoit d'achever son triénal, se démit entre ses mains de la Charge de Supérieure. Ensuite elle fit procéder à une nouvelle élection, qui tomba heureusement sur la Mere de Beaumont, très-digne fille d'une si excellente Mere. C'est ce qu'elle fit bien voir en maintenant avec beaucoup de fermeté & de douceur la ferveur, & l'observance exacte de toutes les saintes pratiques, que la Mere de Chantal y avoit établies avec tout leze le dont elle étoit capable.

Toutes les Religieuses vouloient la continuer encore trois autres années, comme leurs Constitutions le leur permettoient. Elles disoient que ce n'étoit pas assez qu'elle eût donné trois ans à établir dans leur Monastére tout le bien que l'on y voïoit, qu'il en

falloit bien encore trois autres pour Livre.
l'y affermir ; qu'on avoit pour cela III.
beſoin de ſon autorité, de ſa ſageſſe, & de ſes bons exemples. Qu'en un mot, puiſqu'elles avoient le droit & le pouvoir de lui continuer la Supériorité, elles ne pouvoient mieux faire que d'en uſer, puiſque quelque Supérieure qu'elles puſſent élire, elle n'égaleroit pas la Mere de Chantal.

Monſieur Vincent entroit d'autant plus dans leurs ſentimens, que comme il étoit perſuadé qu'on ne peut dépoſer trop-tôt un Supérieur qui s'acquitte mal de ſa charge, il croïoit auſſi que lorſqu'il rempliſſoit bien tous ſes devoirs, on ne pouvoit l'y laiſſer trop long-tems, pourvû que les Régles le permiſſent. Il diſoit ſur cela que comme rien ne nuit plus aux enfans que de changer ſouvent leur Nourrices, à moins que leur lait ne fût abſolument mauvais, de même le changement fréquent des Supérieures ne convenoit pas aux Communautez à moins qu'on n'eût pour cela de fortes raiſons qui l'emportaſſent ſur l'inconvénient qu'il pouvoit y avoir à les continuer. Il ajoûtoit en ſuivant la même comparaiſon ; que comme il n'y

Livre III. avoit point de lait qui convînt mieux aux enfans que celui de leurs meres ; de même dans l'ordre ſpirituel, perſonne n'étoit plus capable de conduire les ames à la perfection, que celles qui les avoient engendrées en Jeſus-Chriſt.

Tout cela alloit à continuer la Mere de Chantal, mais quelque déférence qu'elle eût pour les ſentimens de Monſieur Vincent, elle n'y voulut jamais conſentir. Elle dit à cette occaſion, qu'elle devoit à ſes Religieuſes l'exemple de l'humilité, qu'elle ſentoit trop vivement le beſoin qu'elle avoit d'être repriſe & corrigée, & d'avoir quelqu'un qui veillât ſur ſa conduite, pour s'en paſſer plus long-tems ; que le ſalut de ſes filles lui devoit être cher, mais qu'elle ne devoit pas négliger le ſien : qu'elle connoiſſoit aſſez la Mere de Beaumont pour aſſûrer que ſi elle étoit élûë, on ne pouvoit que gagner au change. Qu'enfin il n'arriveroit peut-être que trop-tôt, qu'on s'accoûtumeroit à continuer les Supérieures, ſans néceſſité, & qu'elle ne croïoit pas pouvoir permettre qu'on s'autoriſât de ſon exemple. Monſieur Vincent ſe rendit

à cette

à cette derniere raiſon ; car pour les autres, quelque fortes qu'elles lui paruſſent, elles marquoient tant de vertu, qu'elles devoient naturellement porter à la continuer. La dépoſition de la Mere de Chantal fut donc très-édifiante, & les raiſons qu'elle en rendit ne le furent pas moins. Livre III.

Pendant les trois années que la Mere de Chantal fut Supérieure du Monaſtére de Paris, on lui propoſa pluſieurs partis conſidérables pour Mademoiſelle de Chantal la ſeule fille qui lui reſtoit ; elle préféra à tous les autres celui du Comte du Toulonjon. Elle en écrivit à Mademoiſelle de Chantal qu'elle avoit laiſſée en Bourgogne chez une de ſes parentes qui avoit ſoin de ſon éducation. Vie abregée de Madame de Chantal.

Dans cette lettre la Mere de Chantal après avoir inſtruit Mademoiſelle ſa fille de tout ce qui regardoit la naiſſance, le bien, & la perſonne du Comte de Toulonjon, quoi qu'il eût de très-grands avantages de tous ces côtez-là, elle ajoûte. » Ce n'eſt pas ce qui me touche le plus, mais ſon eſprit, ſon humeur, ſa franchiſe, ſa ſageſſe, ſa probité & ſa réputation. Et en effet, pour qu'un mariage ſoit *Ibid.*

Livre III. heureux, une perſonne ſage aura plus d'égard à ces qualitez qu'à toutes les autres. La Mere de Chantal donne enſuite à ſa fille des avis très dignes de ſa haute piété.

» Diſpoſez vous (lui dit-elle dans » l'état du Mariage où vous allez entrer) » à aimer & à ſervir Dieu mieux que » vous n'avez jamais fait, & que choſe » quelconque ne vous empêche de con- » tinuer la fréquentation des Sacre- » mens, & de vous exercer dans la pra- » tique de l'humilité, & de la douceur. » Aïez pour guide le livre de la Philo- » thée autrement de l'Introduction à la » vie Dévote, il vous conduira bien. » Ne vous amuſez point à ces petites » vanitez de bagues & d'habits. Vous » allez être dans l'abondance, mais, ma » chere fille, ſouvenez-vous toûjours » qu'il faut uſer des biens que Dieu nous » donne ſans s'y affectionner, & c'eſt » comme cela qu'il faut regarder tout ce » que le monde eſtime. Que d'oréna- » vant votre ambition ſoit d'être parée » d'honneur & de modeſtie, & d'une » ſage & ſainte conduite dans la condi- » tion où vous allez entrer. La Mere de Chantal eût pu ſe donner pour mo- delle à Mademoiſelle ſa fille, car elle

avoit vêcu dans le mariage ſuivant les maximes qu'elle lui propoſoit de ſuivre, & c'eſt ce qui ſervit de fondement à cette éminente ſainteté où elle eſt arrivée depuis. Peu de jours après Mademoiſelle de Chantal épouſa le Comte de Toulonjon ; ce mariage fut heureux, mais ce bonheur ne fut pas de durée. Livre III.

La Mere de Chantal s'étant déposée de la Supériorité de la maniére qu'on l'a raconté, elle crut devoir retourner à Annecy, pour être à portée de conſulter le ſaint Evêque de Genêve, ſur bien des choſes qui regardoient le gouvernement de l'Inſtitut. Elle lui en écrivit, il approuva ſon deſſein, & la Mere de Chantal prépara toutes choſes pour ſe mettre en chemin. Le jour de ſon départ elle pria la Supérieure d'aſſembler le Chapitre pour prendre congé de la Communauté ; elle lui donna d'excellens avis. Comme on ne connoît jamais mieux l'eſprit des Saints que lorſqu'ils expriment eux-mêmes leurs ſentimens ; on a crû devoir rapporter ce qu'elle dit dans cette occaſion. Le voici :

» Je vous prie, mes très-chéres Maupas *Ibid.*

Livre filles, ſoïez humbles, baſſes, & petites à vos yeux, étant bien-aiſes qu'on
» vous tienne pour telles, & qu'on vous
» traite ainſi. Oüi, mes ſœurs, nous
» ſommes très-petites en nous-mêmes,
» & les derniéres venuës en l'Egliſe de
» Dieu; gardez-vous bien de perdre l'a-
» mour du mépris, car vous perdriez
» votre eſprit, & rendriez inutile le
» deſſein que Dieu a eu de toute éter-
» nité ſur vous, qui eſt de faire des fil-
» les & des Religieuſes très-humbles,
» & très-petites, à l'exemple de ſa
» très-ſainte Mere que nous ſervons.
» Ne ſoïez donc jamais ſi aiſes que quand
» on vous mépriſera, qu'on dira du mal
» de vous, qu'on n'en fera nul état. Re-
» cevez ce mépris comme un gage très-
» aimable de l'amour de notre divin
» Sauveur, & comme une choſe très-
» propre, & très-convenable à votre
» indignité. Aimez-le dis-je chérement
» pour votre particulier, & pour le gé-
» néral de votre Inſtitut. Car notre
» éclat eſt de n'avoir point d'éclat, no-
» tre grandeur de n'avoir point de gran-
» deur, & notre excellence de n'avoir
» point d'excellence. Prenez courage,
» mes très-chéres ſœurs, au ſervice de
» celui qui s'eſt fait ſi petit pour notre

amour, lui qui étoit si grand, cachant toûjours l'éclat de sa grandeur pour paroître abjet sous notre petitesse ; & nous qui sommes ses servantes, ne voudrions-nous pas nous rendre humbles pour le glorifier & l'imiter par l'humilité qui produit la parfaite obéïssance. Livre III.

Ce n'est pas sans raison que la Mere de Chantal recommandoit tant l'humilité, elle la regardoit non seulement comme le fondement de l'état Religieux, mais comme le fondement du Christianisme, qui est celui de la vie Religieuse. De toutes les plaïes que le péché nous a faites, la plus profonde, la plus dangereuse, & la plus difficile à guérir, est celle de l'orgüeil ; c'est pour cela que Jesus-Christ s'est si fort humilié : il est venu pour nous guérir. L'orgüeil est notre grande maladie ; l'humilité en est le remède, elle est donc nécessaire à tous les Chrétiens, mais elle l'est plus particuliérement encore aux Religieux, & aux Religieuses, puisqu'il n'y aura jamais d'ordre & de paix parmi elles, sans l'obéïssance, & qu'il ne peut y avoir qu'une obéïssance forcée & sans mérite, où il n'y a point d'humilité,

Livre III. c'eſt pourquoi la Mere de Chantal ajoûte :

» Je vous exhorte donc (mes très-
» chéres filles) d'obéïr en toutes choſes
» à Dieu par vos Supérieurs ; à Dieu
» par l'obéïſſance à vos régles , à Dieu
» par le tranquille acquieſcement aux
» événemens que ſa Providence ordon-
» ne . . . ſa bonté (continuë-t-elle) ſe
» veut ſervir de nous en divers lieux ,
» n'y reſiſtons pas , je vous prie , mais
» diſons lui pluſieurs fois le jour , je ſuis
» prête , Seigneur , que vous plaît - il
» que je faſſe ? Bref ſupportez-vous les
» unes les autres courageuſement , &
» lorſque vous ſentirez des répugnances
» & des contradictions en votre chemin ,
» ne vous étonnez point , car la vertu
» ſe perfectionne dans l'infirmité , dans
» les contradictions & les répugnances
» à un naturel hautain , & orgüeilleux.
» Oüi , l'humilité & la ſoumiſſion de
» l'eſprit , nonobſtant ce naturel , eſt
» très-ſolide & très-forte : une ſeule
» action pratiquée en cette maniére ,
» vaux dix fois le ciel. Que dis - je le
» Ciel ? Elle vaut plus , car elle vaut le
» Dieu du Ciel. Je vous prie , mes très-
» cheres filles , de retenir ces derniéres
» paroles. Que ſi les enfans du monde

obſervent ſi exactement celles qu'ils entendent dire à leurs peres & meres quand ils meurent, je ne meurs pas, mais la pratique de ces enſeignemens me fera mourir, & vous auſſi ſi nous y ſommes exactes, d'une mort qui nous donnera la vie éternelle.

Après que la Mere de Chantal eut parlé de la ſorte, joignant les mains, & élevant les yeux au Ciel. » Mon cher Sauveur (continua-t-elle) je vous recommande ces ames que vous m'avez confiées, & demande très-humblement pardon à votre Majeſté des fautes que j'ai commiſes à leur ſervice par mon mauvais exemple, vous ſuppliant auſſi mes chéres Sœurs, de me pardonner, & de prier ſa bonté pour mon amandement. Seigneur, elles ſont vôtres ; béniſſez-les de votre bénédiction éternelle ; je les remets entre vos mains : conduiſſez-les, mon Dieu, ſelon votre divine Providence. Rendez-les très-obéïſſantes à votre bon plaiſir, à leurs régles, & aux ordonnances de leurs Supérieures, très-ſouples, & très-condeſcendantes à leurs égaux & inférieurs, très-amoureuſes du mépris. Faites, mon Sauveur, qu'en tout ce qu'elles feront,

Livre III. elles cherchent à s'anéantir elles-mêmes pour vous glorifier. Sainte & » sacrée Vierge, Mere de mon Sau- » veur & Maître, ces filles sont vôtres, » prenez-les donc en votre protection » présentez-les à votre cher Fils, pro- » tégez leurs cœurs, afin de les lui ren- » dre agréables. Adieu, mes chéres fil- » les, je vous laisse sans vous laisser, de- » meurez fermes & fortes entre les bras » de Dieu, & conformes à son bon plai- » sir, soulagez vos cœurs, que je prie » notre-Seigneur de combler de ses gra- » ces, par la bénédiction du Pere, du » Fils, & du saint-Esprit. *Amen.*

La Mere de Chantal aïant parlé de la sorte, elle embrassa toutes ses filles, & partit de Paris le vingt-uiéme Février de l'an mil six cens vingt-deux; année remarquable par la mort du saint Evêque de Genêve. Elle passa d'abord (comme son saint Directeur le lui avoit écrit) par une Abbaye où elle avoit été demandée pour y réformer quelques abus. C'est ce qu'elle fit en assez peu de tems par ses priéres, par ses discours, & sur-tout par sa prudence, par ses exemples, & par sa douceur. Elle ne fit rien par autorité (quoiqu'elle eût pu le faire étant au-

L'an 1622. Maupas 2. Part. ch. 15.

torisée,) elle disoit que le bien qu'on établit par cette voïe le plus souvent n'est pas de durée, qu'il falloit gagner les cœurs toûjours prêts à se révolter contre une autorité trop marquée. Livre III.

Elle laissa donc cette Maison non seulement dans une exacte Observance de la régle, mais si remplie d'estime pour elle, qu'aïant été saignée pour une incommodité qu'elle y eut, les Religieuses trempérent des linges dans son sang pour les garder comme des reliques. Elles regardérent de même de petits préfens qu'elle leur fit, & ne perdirent jamais le souvenir de cette incomparable douceur qui la faisoit aimer de tout le monde. *Ibid.*

De-là passant par Pontoise à la priére des Religieuses Carmélites, elle alla loger dans leur Monastére. Ces saintes filles la reçurent avec toute la vénération dûë à son éminente sainteté. De son côté elle eut la satisfaction d'y visiter avec sa piété ordinaire le tombeau de la bien-heureuse Sœur Marie de l'Incarnation, morte en odeur de sainteté. De Pontoise la Mere de Chantal alla à Orleans pour y visiter le Monastére de l'Ordre qui y *Ibid.*

Livre III. étoit établi depuis peu. Elle eut la satisfaction d'y trouver toutes choses dans l'ordre qu'elle pouvoit souhaiter. C'étoit un effet des soins & de l'éminente piété de la Mere de la Roche, qui en étoit la Supérieure. Pendant le séjour qu'elle y fit, les Religieuses de saint Benoît touchées du désir de rétablir dans leur Monastére l'ancienne pratique de la régle qui y étoit fort déchûë, & d'en bannir quantité d'abus qui s'y étoient introduits, ces Religieuses dis-je l'envoïérent prier de vouloir bien venir les aider à exécuter ce bon dessein. La Mere de Chantal crut qu'il y alloit de la gloire de Dieu de ne les pas refuser. Elle alla donc passer quelques jours avec elles ; sa sagesse & sa douceur leur gagnérent tellement le cœur, que s'étant attiré leur estime & leur confiance, elle les porta à établir une réforme exacte dans leur Monastére, & à rendre leur vie conforme à la régle qu'elles avoient voüée.

D'Orleans la Mere de Chantal alla à Bourges, à Nevers, & à Moulins, où elle établit de plus en plus l'exacte observance de la régle par ses conseils & par ses bons exemples. Par-tout

où elle alloit, elle vivoit comme une simple Religieuse, sans vouloir souffrir la moindre distinction. Quoiqu'elles la reconnûssent toutes pour leur Mere & pour leur Fondatrice, elle ne se dispensoit de rien; toûjours la prémiére à tous les exercices; aussi soumise aux Supérieures que la derniére des Religieuses, elle demandoit les permissions ordinaires, elle vouloit être reprise, & corrigée; en un mot elle ne pouvoit souffrir qu'on eût pour elle le moindre ménagement, & elle ne se ménageoit point elle-même. Par cette conduite si humble, & si digne d'être imitée, elle établit par-tout de plus en plus le respect dû aux Supérieures, la dépendance & l'obéïssance exacte, & cordiale, sans laquelle la pratique de la régle ne peut pas subsister long-tems. Livre III.

Elle étoit encore à Moulins lorsque le saint Evêque lui manda d'aller à Dijon sa Patrie, pour y établir une maison de l'Ordre qu'on avoit dessein d'y fonder. Mademoiselle de Chantal sa fille avoit épousé depuis peu le Comte de Toulonjon. Il étoit très-naturel qu'elle souhaitât de la voir dans son nouveau ménage, & les

Livre III. conseils même d'une mere si habile, ne pouvoient être que très-utiles à une jeune personne qui se voit tout d'un coup chargée de la conduite d'une grande maison ; la Mere de Chantal n'en eut pas le moindre désir, ou du moins quelque juste qu'il fût elle n'en témoigna rien. Le saint Evêque qui étoit attentif à tout ce qui la regardoit, y pensa pour elle. Il lui manda d'aller attendre chez Madame de Toulonjon les Religieuses qu'il avoit destinées pour la fondation de Dijon, qui devoient l'y aller joindre.

Madame de Toulonjon reçut sa vertueuse Mere, qu'elle n'avoit pas vûë depuis long-tems, avec toute la joïe, & toute la tendresse qu'il est aisé de s'imaginer, & Monsieur de Toulonjon qui avoit fort goûté son esprit dans les visites qu'il lui avoit renduës à Paris à l'occasion de la recherche de Mademoiselle de Chantal, la reçut aussi avec toute la considération possible, & lui donna mille marques de la vénération qu'il avoit pour elle. Aussi qu'on ne s'imagine pas que la Mere de Chantal, quoique dans la pratique continuelle de la plus

haute perfection, fût de ces perſonnes triſtes & auſtéres, dont la préſence bannit la plus innocente joïe de tous les endroits où elles ſe trouvent. La Mere de Chantal avoit une douceur, une complaiſance raiſonnable, une gaïeté même quand l'occaſion le demandoit, qui la faiſoient aimer de tout le monde. Sévére pour elle-même, mais en particulier, elle ſçavoit en public rendre la vertu aimable. En cela comme en toute autre choſe, digne fille du ſaint Evêque à qui ſes maniéres douces, ſincéres, & obligeantes avoient acquis l'eſtime & l'amitié de tout le monde. A ſon exemple la Mere de Chantal non ſeulement n'avoit rien de rebutant; elle s'attiroit la confiance de tout le monde, on ſe trouvoit toûjours bien avec elle, parce qu'elle ſçavoit comme ſaint Paul, ſe faire tout à tous pour gagner tout le monde à Jeſus-Chriſt. Livre III.

Comme elle entendoit mieux que perſonne à bien régler une maiſon, elle mit de concert avec le Comte de Toulonjon un ordre dans ſa maiſon, qui en conſerva le bien, elle en bannit le deſordre ſans nuire aux bienſéances, & elle en régla la dé-

Livre III. penſe ſans rien retrancher de ce que demandoit le rang que le Comte de Toulonjon tenoit dans le monde & à la Cour. Auſſi étoit-elle perſuadée que ce n'eſt pas tant la dépenſe qui ruïne les grandes maiſons que le peu d'ordre qui y eſt, & le peu d'attention que l'on a ſur la conduite de ceux qui les gouvernent. Madame de Toulonjon ſe reſſentit plus qu'aucun autre, des ſages conſeils de ſa ſainte Mere. Elle lui apprit à ſe conſerver l'eſtime & l'affection de ſon mari, elle lui inſpira cet eſprit d'ordre, de douceur, & de complaiſance qui eſt le fondement le plus ſolide de la paix des maiſons, & qui ſçait allier les devoirs de la condition avec ceux de la Religion ; ce qu'on doit aux autres, ce qu'on ſe doit à ſoi-même, avec ce que l'on doit à Dieu. La Mere de Chantal n'apprenoit en cela à ſa fille que ce qu'elle avoit pratiqué elle-même dans l'état du Mariage. Ainſi elle eût pu citer ſa propre conduite, mais ſon humilité ne lui permit que de donner des conſeils. Ils furent exactement ſuivis par Madame de Toulonjon ; auſſi ſon mariage fut-il heureux ; mais la mort du Comte de Toulonjon ne per-

mit pas que ce bonheur fût de durée. Livre III.

Elle s'occupoit ainsi & de ses obligations particuliéres, & de ce qu'elle croïoit devoir à sa fille & à son gendre, lorsque les Religieuses destinées par le saint Evêque pour l'établissement de Dijon, arrivérent chez le Comte de Toulonjon, la Mere de Chantal partit aussi-tôt. Comme elle étoit mieux connuë à Dijon que partout ailleurs, & que c'étoit le lieu où elle avoit reçu les prémices de l'esprit de Dieu, elle y fut reçûë avec une estime générale, & une vénération singuliére des gens de tout état; surtout les pauvres de la Ville & de la Campagne, qui la regardoient comme leur mere, accouroient de tous côtez pour la voir, & pour recevoir sa bénédiction avant que la clôture les eût *Ibid.* privez de la liberté de l'approcher. Ils s'en retournoient tout consolez des discours édifians qu'elle leur tenoit, & qui étoient toûjours accommodez à la portée & aux besoins de ces pauvres gens.

Le huitiéme de Mai l'Evêque de L'an Langres dans le Diocése duquel la 1622. Ville de Dijon est située, & qui s'y étoit rendu exprès, fit la cérémonie

Livre III. de l'établiſſement du Monaſtére de la Viſitation. Pluſieurs filles de la Ville & de la Province y prirent l'habit, & l'on ne put s'empêcher d'admirer la Préſidente le Grand, qui à l'âge de ſoixante & quinze ans entra dans le Noviciat, s'eſtimant très-heureuſe de pouvoir vivre ſous la conduite de la Mere de Chantal ; de ſon côté cette ſainte Supérieure ne pouvoit ſe laſſer d'admirer la force de la grace, qui réparoit avec avantage dans cette Dame, ce qui manquoit du côté de la nature. Elle ne voulut jamais ſouffrir qu'on uſât à ſon égard du moindre ménagement, ni de la moindre diſpenſe. Sa ferveur lui donnoit des forces, & elle diſoit elle-même que l'exemple de la Mere de Chantal la ſoutenoit, & ne lui permettoit pas de faire attention aux difficultez qui ſe pouvoient rencontrer dans le nouvel état qu'elle avoit embraſſé.

L'Evêque de Langres goûta extrêmement l'eſprit de la Mere de Chantal, & il lui en donna une grande preuve à l'occaſion de ce que l'on va raconter.

Maupas *Ibid.* Il y avoit à Dijon un Monaſtére de filles où il s'étoit gliſſé quantité d'abus,

d'abus, & qui avoit grand besoin de réforme. Sur les plaintes qu'on en fit à l'Evêque de Langres, il se rendit dans ce Monastére dans le dessein d'y rétablir le bon ordre. Il lui fut aisé de découvrir la cause des desordres qui y régnoient, ils venoient en partie de l'Abbesse. Cette fille degoûtée de sa vocation, ou qui peut-être n'en avoit jamais eu d'autre que celle de ses parens, qui l'avoient engagée malgré elle dans ce Monastére, n'étoit occupée que du dessein de faire déclarer nulle sa Profession, & de retourner dans le monde. Elle se flattoit qu'elle en viendroit à bout, & dans cette pensée elle permettoit tout à ses Religieuses pour les avoir favorables quand elle en auroit besoin. Voila la cause du mal; le remède étoit de guérir cet esprit, de porter cette fille à abandonner son dessein, & à se fixer dans l'état qu'elle avoit embrassé. L'Evêque n'oublia rien pour le lui persuader, mais ce fut inutilement, soit que l'heure de sa conversion ne fût pas encore venuë, soit par le penchant qu'a l'esprit de l'homme à se roidir contre l'autorité. Livre III.

Dans cet embarras l'Evêque de

Livre III. Langres crut ne pouvoir mieux faire, que de remettre cette affaire à la Mere de Chantal. Il l'alla voir pour la prier de s'en charger. Elle s'en excusa d'abord ; mais l'Evêque lui en fit tant d'instances, qu'elle ne crut pas s'en pouvoir dispenser. De son côté l'Evêque se chargea d'obliger cette Abbesse à venir passer avec elle quelques jours dans son Monastére. En attendant qu'elle y vînt, la Mere de Chantal persuadée que Dieu seul est le maître des cœurs, & qu'une pareille conversion ne pouvoit venir que de lui, mit sa Communauté en priéres & s'y mit elle-même pour obtenir du Pere des misericordes qu'il eût pitié de cette ame, & qu'il voulût bien se servir de son ministére pour la rappeller à son devoir.

Quelques jours après l'Abbesse persuadée par l'Evêque de Langres, vint pour passer quelques jours dans le Monastére de la Visitation. La Mere de Chantal la reçut avec une honnêteté & une douceur qui commencérent à lui gagner le cœur. Elle lui ceda tous les honneurs, & en usa en toutes choses d'une maniére qu'il sembloit que cette Abbesse fût la Supérieure de la

Maiſon. De quoi la charité n'eſt-elle point capable, quand il s'agit de gagner un cœur à Dieu? L'Abbeſſe goûta extrêmement la Mere de Chantal, & ſe trouva très-diſposée à prendre confiance en elle. Livre III.

Dès les prémiers entretiens qu'elles eurent enſemble, la Mere de Chantal reconnut que cette Abbeſſe avoit beaucoup d'eſprit, & qu'elle ſeroit même très-propre au gouvernement de ſon Monaſtére, ſi elle pouvoit ſe réſoudre à abandonner ſon deſſein, & à ſe fixer à ſon état; elle n'omit rien pour le lui perſuader. Elle lui repréſenta les obſtacles qu'elle auroit à ſurmonter du côté de Rome, & de la part de ſa famille. La mauvaiſe figure qu'elle feroit dans le monde en y rentrant, après avoir porté ſi long-tems l'habit Religieux, pendant qu'elle en pouvoit faire une ſi honorable en s'attachant à ſon état. Elle lui fit une peinture du monde qu'elle connoiſſoit parfaitement, & qui étoit très-propre à lui en donner du dégoût.

Après que par de pareils diſcours elle ſe fut inſinuée dans ſon eſprit, elle lui repréſenta fortement l'incertitude de la vie, la certitude de la

Livre III. mort, & le regret qu'elle auroit à cette heure terrible d'avoir abandonné ſon état, pour s'expoſer à toutes les tentations, & à tous les dangers qui ſe rencontrent dans le monde par rapport au ſalut, qui eſt pourtant la grande, l'importante, & l'unique affaire.

Ces diſcours faits d'une maniére où la charité ſeule paroiſſoit avoir part, ſoutenus d'ailleurs du ſecours de Dieu qui vouloit ſauver cette ame, s'inſinuoient peu à peu dans le cœur de l'Abbeſſe. La Mere de Chantal qui s'en apperçut, ajoûta à tout ce qu'elle avoit dit, une peinture ſi vive du bonheur qu'il y a d'être toute à Dieu, & de vivre dans l'eſpérance bien fondée d'une vie qui ſera éternellement heureuſe, que l'Abbeſſe ne fit point difficulté de lui avoüer, qu'elle ſentoit que Dieu lui vouloit faire miſéricorde. Ce ſentiment ne fut pas vain, la grace agit ſi puiſſamment ſur ſon cœur, qu'elle abandonna le deſſein de faire déclarer nulle ſa Profeſſion. Elle ne s'attacha pas ſeulement à ſon état, mais elle réſolut de réformer ſon Monaſtére ; elle en concerta les moïens *Ibid.* avec la Mere de Chantal, & elles con-

vinrent qu'elle lui donneroit pour un tems deux de ſes Religieuſes pour l'aider à exécuter ſes bons deſſeins, & que l'Abbeſſe lui donneroit auſſi de ſon côté pour un tems, ſept ou huit des ſiennes, pour les former à une vie plus réguliére. Cela s'exécuta avec le concours de l'autorité de l'Evêque de Langres. L'Abbeſſe devint un modéle de vertu, & ſon Monaſtére un exemple de régularité : & après Dieu l'on en eut toute l'obligation à la Mere de Chantal, qui de ſon côté ne pouvoit ſe laſſer de remercier Dieu, de ce qu'il avoit bien voulu ſe ſervir d'elle & de ſes filles pour l'exécution d'un deſſein qui alloit ſi fort à ſa gloire. Livre III.

Cette affaire fit un grand éclat dans la Ville, & dans la Province, elle augmenta l'eſtime que l'on avoit pour la Mere de Chantal ; mais ce n'eſt pas ce qu'elle cherchoit. Elle ſe défioit des loüanges toûjours dangereuſes, & elle étoit toûjours ſur ſes gardes contre la vanité qui en eſt preſque toûjours inſéparable. Auſſi diſoit-elle (lors qu'on lui parloit de cette affaire) » il faut que je ſois bien peu de « choſe, car Dieu pour l'exécution de «

Livre III. ſes plus grands deſſeins, ſe ſert d'ordinaire de ce qu'il y a de plus vil & de » plus mépriſable dans le monde. C'eſt » ainſi que pour convertir toute la terre, & pour établir ſon Egliſe, il ne » s'eſt ſervi que de douze Apôtres & de » quelques Diſciples, qui n'avoient rien » de recommandable ſelon le monde. De ſorte que dans l'occaſion dont il s'agit Dieu faiſoit deux grandes graces à la Mere de Chantal, l'une de ſe ſervir d'elle pour la converſion d'une ame qui en paroiſſoit, & qui en étoit effectivement très-éloignée, l'autre de la rendre inſenſible à la gloire qui pouvoit lui en revenir. On y en pourroit ajoûter une troiſiéme qui n'eſt pas moindre, c'eſt qu'elle en prit occaſion d'être plus humble & de s'en eſtimer moins.

La Mere de Chantal aïant demeuré ſix mois à Dijon pour y établir ſolidement le Monaſtére qu'on venoit d'y fonder, elle ſe vit obligée d'en partir pour aller faire d'autres fondations. Avant ſon départ elle établit la Mere Faure pour Supérieure, & elle ſe mit en chemin comblée de joïe d'avoir établi ſi heureuſement une maiſon de ſon Ordre dans le lieu de ſa naiſſance.

Maupas *Ibid* ch. 16.

En arrivant à Lyon sur la fin du mois d'Octobre, elle y trouva le saint Evêque de Genêve. Il s'y étoit rendu sur une lettre du Duc de Savoïe qui lui mandoit de venir le joindre à Avignon où il devoit se rendre pour saluer le Roy Loüis treziéme, qui venoit de réduire à son obéïssance les Huguenots du Languedoc. Le Prince & la Princesse de Piedmont Sœur du Roy devoient être de la partie ; ils avoient souhaité que le saint Evêque s'y trouvât pour y faire sa charge de prémier Aumônier de la Princesse, & pour se servir de ses conseils dans plusieurs affaires qu'ils avoient à ménager à la Cour de France. Le saint Evêque partit sur cette lettre & prit son chemin par Lyon ; ce qui fut cause que la Mere de Chantal l'y rencontra : Comme il y avoit trois ans & demi qu'elle ne l'avoit vû, elle avoit dressé des mémoires de bien des choses sur lesquelles elle avoit à le consulter ; mais comme il étoit sur son départ pour Avignon, & qu'elle avoit elle-même un voïage à faire à saint Etienne, & à Monferrand, il la remit à son retour à Lyon, où il devoit accompagner les deux Cours de France & de Savoïe. Livre III.

Livre III. Le ſaint Evêque s'étant rendu à Avignon, y attendoit le Duc de Savoïe, lorſque le Prince Cardinal ſon fils y arriva. On ſçut par lui que la ſaiſon étant trop avancée pour paſſer les Monts, le Duc ne feroit point le voïage dont on a parlé. Il fit les excuſes de ſon pere au Roy, & l'aſſûra que le Prince & la Princeſſe de Piedmont ſe rendroient à Lyon pour ſalüer ſa Majeſté. La Cour de France partit quelques jours après, & le ſaint Evêque accompagna le Cardinal, qui avoit ordre du Duc ſon pere de ne point quitter Sa Majeſté.

A ſon arrivée à Lyon, il trouva pluſieurs perſonnes de qualité qui l'attendoient pour le loger. Le ſieur Ollier Intendant de Lyon qui logeoit proche le Monaſtére de la Viſitation, en Belle-cour, lui offrit un appartement très-commode; D'autres lui firent de ſemblables offres, mais le ſaint Evêque leur répondit à tous, qu'aïant prévû la difficulté qu'il y auroit de ſe loger, les deux Cours de France & de Savoïe étant à Lyon, il y avoit pourvû, & qu'il ſçavoit un logement aſſez commode qui ne lui pouvoit manquer. On le crut, mais on fut bien

bien ſurpris lorſqu'on apprit qu'il n'avoit point d'autre logis que la chambre du Jardinier de la Viſitation. Les inſtances recommencérent pour lui donner un logement plus commode, & qui eût plus de rapport à ſa dignité, mais le ſaint Evêque qui n'étoit jamais mieux que lorſqu'il pouvoit imiter la pauvreté de Jeſus-Chriſt, parut ſi réſolu à ne point quitter cette pauvre demeure, qu'on fut obligé de l'y laiſſer. Livre. III.

A peine y étoit-il établi, que la Mere de Chantal arriva de ſon voïage de Montferrand & de ſaint Etienne, ſelon qu'ils en étoient convenus. Le ſaint Evêque qui avoit beaucoup d'amis dans les deux Cours de France & de Savoïe, étoit ſi accablé de viſites & de perſonnes de toutes conditions qui venoient le voir & le conſulter, qu'il n'avoit preſque pas de tems à donner à la Mere de Chantal, & à ſes cheres filles de la Viſitation; cependant comme il ſçavoit que la Mere de Chantal avoit bien des choſes à lui communiquer, & que les preſſentimens qu'il avoit de ſa mort prochaine, ne lui permettoient pas de la remettre à un autre tems, il fit

Livre III. si bien qu'un jour il eut avec elle une conférence de quatre heures.

Ibid. Elles furent emploïées à lui communiquer beaucoup d'affaires, qui toutes regardoient l'Inſtitut, & à prendre ſes avis & ſes ordres ſur bien des choſes qui y avoient rapport. Elle voulut enſuite prendre jour avec lui pour l'entretenir de ſon intérieur, mais il lui répondit, qu'il ne prévoïoit pas qu'il en pût trouver le tems à Lyon; qu'il valloit mieux remettre cet entretien lors qu'ils ſeroient de retour à Annecy: que cependant pour ne point perdre de tems, il jugeoit à propos qu'elle fût à Grenoble, à Valence, & au Bellay, pour y faire la viſite des Maiſons qui y avoient été établies, pour lui en pouvoir rendre compte à ſon retour à Annecy. Elle eût bien voulu ne le point quitter, mais ſa parfaite ſoumiſſion à l'obéïſſance ne lui permit pas de lui en donner la moindre marque. Elle reçut ſa bénédiction, & partit dès le lendemain.

Ibid. Sur le chemin de Grenoble un grand trouble s'éleva dans ſon cœur, & elle ſe ſentit ſaiſie d'une profonde mélancolie, triſtes preſſentimens de

la perte qu'elle alloit faire. Pour les dissiper elle se mit à chanter des Pseaumes, & entre autres celui où le Prophéte dit, *Mon pere & ma mere m'ont abandonné, mais le Seigneur m'a pris sous sa protection.* Elle répéta plusieurs fois ces paroles, sans faire attention qu'elles étoient une prédiction assez claire de la mort du saint Evêque, qui pouvoit seule la priver du secours d'un si bon pere. Livre III.

Elle arriva à Grenoble peu de jours avant Noël. Aussi-tôt pour se disposer à cette grande Fête, elle entra en retraite. Le jour des Innocens qui fut celui de la mort du saint Evêque de Genêve, comme elle étoit en oraison, & qu'elle prioit pour lui avec beaucoup de ferveur, elle entendit une voix fort distincte qui lui dit, *il n'est plus.* D'abord ces paroles dont elle ne comprenoit pas le sens, la troublérent, mais revenant à elle-même. » Non, mon Dieu (dit-elle) il n'est plus, il ne vit plus pour lui-même, « il ne vit plus qu'en vous, & pour « vous, ou plutôt, c'est vous qui vivez « en lui. Rassûrée par cette réflexion, « elle partit pour Bellay où elle arriva deux jours avant les Rois. Le jour 28. Dec. L'an 1622.

Livre III. de cette Fête deux Peres Capucins vinrent la visiter, pour lui apprendre la perte qu'elle avoit faite. Son Confesseur qui venoit de recevoir pour elle une lettre de l'Evêque de Calcedoine, Frere & Successeur du saint Evêque, par laquelle il lui apprenoit cette triste nouvelle, prit le tems de la visite de ces bons Peres pour la lui rendre. L'on n'entreprendra point d'expliquer les sentimens de la Mere de Chantal, à l'occasion de la plus grande perte qu'elle pouvoit faire. Il vaut mieux les apprendre d'une réponse qu'elle fit à une Supérieure de l'Ordre qui lui avoit écrit sur ce sujet. Voici comme elle s'exprime.

Ibid. » Lorsque Monsieur Michel notre
» Confesseur, me mit en main la lettre
» de Monseigneur de Genêve, qui ve-
» noit de succéder à son saint Frere, il
» me prit un grand battement de cœur,
» & me retirant en Dieu, & en sa vo-
» lonté, je me doutai bien qu'il y avoit
» quelque chose de douloureux dans
» cette lettre, & en ce peu d'espace
» que je me tins retirée en Dieu, j'eus
» l'intelligence de la parole qui m'avoit
» été dite à Grenoble, *il n'est plus*, dont
» je fus toute éclaircie. En lisant cette

bénite lettre, je me jettai à genoux, adorant la divine Providence, & embrassant au mieux qu'il me fut possible, la très-sainte volonté de Dieu, & en elle mon incomparable affliction, je pleurai abondamment le reste du jour, toute la nuit, & jusques après la sainte Communion, mais fort doucement, & avec grande paix & tranquillité dans cette volonté divine, & dans la considération de la gloire dont joüit ce bien-heureux; car Dieu m'en donnoit beaucoup de sentiment, avec des lumiéres fort claires des dons & graces qu'il lui avoit conférez, & j'eus de grands désirs de vivre désormais selon ce que j'ai reçu de cet homme de Dieu. Voilá, ma chere fille, ce que votre bonté a desiré sçavoir de ma misére.

Livre III.

L'affliction de la Mere de Chantal étoit d'autant mieux fondée qu'outre les secours & les consolations qu'elle perdoit par rapport à sa conduite particuliére, elle se voïoit chargée du soin de tout l'Ordre, qui faisoit tous les jours de nouveaux progrès, c'est à-dire, des maisons déjà établies, & de celles dont on lui demandoit l'établissement dans les prin-

Livre III. cipales Villes de France, de la Savoïe, & du Piedmont. Comme les conſeils de ſon ſaint Directeur lui manquoient dans ces occaſions difficiles & embarraſſantes, cela renouvelloit de tems en tems ſon affliction. Mais enfin rappellant dans ſon eſprit tout ce qu'elle avoit oüi dire au ſaint Evêque, ſur la ſoumiſſion à la volonté de Dieu, & tout ce qu'elle lui avoit vû pratiquer ſur un point ſi important, elle crut qu'elle ne pouvoit mieux honorer ſa mémoire, qu'en pratiquant ſes maximes, en ſuivant ſes exemples, & en exécutant ſes dernières volontez. Ce fut dans cette vûë qu'après avoir réglé toutes choſes dans le Monaſtére de Bellay, elle paſſa par Chambery pour y voir une maiſon que l'on deſtinoit à l'établiſſement d'un Monaſtére de la Viſitation.

Ibid. ch. 17.

De-là la Mere de Chantal partit pour Annecy. Pluſieurs perſonnes de qualité vinrent au-devant d'elle; ſa préſence renouvella leur douleur; elles mêlérent leurs larmes avec les ſiennes: elle trouva toute la Ville en deüil: il n'y avoit perſonne qui ne crût en perdant le Saint Evêque, avoir perdu

les uns un Protecteur, les autres un pere ou un ami. Elle arriva à ſon Monaſtére ; ſes ſaintes filles la reçurent avec toutes les marques de la plus vive douleur ; elles ſçavoient ce qu'elles perdoient, mais elles ſçavoient auſſi que leur ſainte Mere perdoit plus qu'aucune autre. La Mere de Chantal eut la force de les conſoler, & de les exhorter de faire à Dieu ce ſacrifice ſi grand pour elles, & qui lui coûtoit tant à elle-même. » Que la gloire (leur dit-elle) dont joüit ce ſaint Evêque nous conſole, c'eſt nous qui ſommes à plaindre, il eſt au port, nous ſommes encore expoſées aux tempêtes, aux miſéres, & à tous les dangers de cette vie. Comme il a combattu le bon combat, & qu'il a gardé à ſon Dieu la fidélité inviolable qu'il lui devoit, il a reçu la couronne de juſtice, dont le juſte Juge l'a couronné. Tâchons à l'acquerir comme lui, en imitant ſa ſainte vie, en conſervant ſoigneuſement ſon eſprit, & en gardant inviolablement les régles qu'il nous a preſcrites. Nous n'avons plus en ſa perſonne un Pere ſur la terre ; mais il ſera notre Protecteur dans le Ciel.

Livre III.

Ibid.

Dès le lendemain de ſon arrivée,

Livre III.

de concert avec le nouvel Evêque de Genêve, & avec la famille de son saint Directeur, elle prit toutes les mesures nécessaires pour faire transporter le saint Corps à Annecy, & pour préparer la pompe funébre d'une maniére digne de la haute opinion de sainteté dans laquelle il étoit mort. Mais comme l'on prévoïoit que le transport de son saint Corps, ne se feroit peut-être pas sans de grandes difficultez, le Comte Loüis de Sales, frere & très-exact imitateur du saint Evêque, se chargea d'aller lui-même à Lyon, pour y ménager toutes choses.

Vie du Comte Louis de Sales par le Pere Buffier de la Compagnie de Jesus.

Dès qu'il y fut arrivé, il fit mettre le corps de son saint frere qui étoit en dépôt dans l'Eglise de la Visitation dans un cercüeil de Plomb. Il y eut bien des difficultez à vaincre pour le tirer de Lyon. Dès qu'elles furent levées, le Comte Louis le fit transporter à Annecy, comme le saint Evêque l'avoit ordonné par son testament. Quand il y fut arrivé, on lui rendit tous les honneurs funébres dûs à son caractére & à sa sainteté. Ensuite il fut porté à l'Eglise du prémier Monastére d'Annecy, & on l'y enterra près du grand Autel à main droite,

contre la muraille ; dans la ſuite on lui éleva un magnifique tombeau, embelli de colomnes de marbre, & de pluſieurs inſcriptions, pour conſerver à la poſtérité un ſouvenir éternel de cette ſainteté éminente que Dieu couronnoit dans le Ciel, en même-tems qu'il l'honoroit ſur la terre par un grand nombre de miracles. Livre III.

La Mere de Chantal aïant ſatisfait avec cette grandeur d'ame qui lui étoit naturelle, à ce qu'elle croïoit devoir à la mémoire du ſaint Evêque ; elle s'appliqua à recüeillir tout ce qu'il avoit écrit. C'eſt à elle qu'on a l'obligation de ce que ſes lettres, ſes méditations, ſes entretiens, & ſes ſermons, ſont devenus publics. Elle dreſſa enſuite les mémoires de la vie du ſaint Evêque ; & elle travailla dès-lors ſans relâche aux preuves de ſes miracles avec tant d'application & de ſuccès, qu'on peut dire que l'Ordre de la Viſitation lui a l'obligation de la canoniſation de ſon ſaint Fondateur. C'eſt à ſon exemple que ce même Ordre n'épargne rien aujourd'hui pour procurer celle de ſa vénérable Fondatrice. Vie abrégée de Madame de Chantal.

La Mere de Chantal n'en demeu-

Livre III. ra pas-là. Pour achever de rendre au saint Evêque de Genêve tout ce que sa reconnoissance lui inspiroit, elle crut ne pouvoir rien faire de mieux que de régler en toutes choses, pour l'intérieur & pour l'extérieur, l'Ordre qu'ils avoient établi ensemble, suivant son esprit & ses maximes. Elle eut soin d'en établir ou d'en maintenir la pratique, avec une prudence & une douceur qu'on ne peut assez loüer, mais en même-tems avec une exactitude, & une fermeté dignes de la fidelle disciple de ce saint homme. Par-là & par les grands exemples de vertu qu'elle continua de donner, elle soutint dans tout son éclat le nouvel Ordre, qui devoit naturellement souffrir de la perte de son Fondateur qui n'avoit vêcu que douze ans depuis son établissement.

Ibid.

En conséquence de l'attachement inviolable qu'elle eut toûjours à ce que le saint Fondateur avoit établi, elle ne voulut jamais consentir à ce que les Religieuses du prémier Monastére d'Annecy voulurent faire en sa faveur, par l'estime & l'extrême considération qu'elles avoient pour elle.

Comme cette Communauté craignoit qu'après la mort du ſaint Evêque, ſon humilité ne la portât à ſe démettre du gouvernement du Monaſtére, avant ſon dernier retour, & en ſon abſence, elle l'avoit élûë Supérieure perpétuelle. Cela s'étoit fait non ſeulement du conſentement de l'Evêque, mais même par le conſeil du Supérieur, autrement du Pere ſpirituel. La Mere de Chantal l'aïant appris renonça en plein Chapitre à cette élection, & proteſta qu'elle ne conſentiroit jamais à être élûë pour plus de trois ans, comme leurs Conſtitutions l'avoient réglé. Livre III.

Les Religieuſes & le Supérieur même lui repréſentérent que le ſaint Evêque les avoit aſſûrez de ſon vivant en plus d'une occaſion, que ſon intention étoit que tant qu'elle vivroit elle fût toûjours Supérieure de cette prémiére maiſon de l'Ordre, & que c'étoit en conſéquence de cette déclaration qu'on l'avoit élûë Supérieure perpétuelle. La Mere de Chantal répondit, que ſi le ſaint Evêque vivoit encore, elle ne doutoit point qu'elle n'obtint de lui, qu'on ne violât point à ſon occaſion un réglement

Livre III. aussi important que celui de la triénalité des Supérieures; qu'ainsi elle continuoit à protester contre son élection, à laquelle elle ne consentiroit jamais. Le respect que l'on avoit pour elle, ne permit pas de contester d'avantage; on procéda à une nouvelle élection, & la Mere de Chantal (comme elle l'avoit souhaité) ne fut élûë que pour trois ans. L'exemple qu'elle donna dans cette occasion, étoit très-important, car lorsque les Fondateurs mêmes consentent qu'à leur occasion les Régles soient violées que doit-on attendre des autres? Rien de si contagieux que l'exemple, sur-tout lorsque la cupidité & la vanité dont si peu de gens sont exemts, y trouvent leur compte. C'est ce que comprenoit la Mere de Chantal, c'est ce qui la rendoit si ferme à maintenir la pratique des régles, & c'est ce qui a le plus contribué à soutenir l'Ordre nouvellement établi, & à en favoriser le progrès, car les Ordres où regne l'indulgence, & où les dispenses sont si fréquentes ne sont pas ceux où l'on se presse le plus d'entrer.

Une des dévotions les plus ordinaires de la Mere de Chantal, & où

elle trouvoit le plus de consolation, depuis que le corps du saint Evêque eut été enterré dans l'Eglise de son Monastére, étoit de prier auprès de son tombeau ; elle y étoit aussi assidûë que ses obligations le lui pouvoient permettre. Elle a témoigné souvent qu'elle y recevoit beaucoup de graces, & qu'elle éprouvoit d'une maniére sensible, qu'il conservoit dans le ciel la même charité qu'il avoit eûë pour elle sur la terre. Livre III.

Si elle eût suivi son inclination, elle ne se fût jamais éloignée de ces saintes reliques ; mais comme son devoir étoit sa régle & qu'elle ne s'en dispensoit jamais, elle se vit obligée d'interrompre cette dévotion pour faire un voïage à Moulins ; des affaires de conséquence y demandoient absolument sa présence. Après les avoir heureusement terminées, elle retourna à Annecy par Lyon, pour satisfaire à la dévotion qu'elle avoit au cœur de son Bienheureux Pere, relique précieuse que l'on garde avec beaucoup de vénération dans le Monastére de la Visitation en Bellecour. Ce fut en la présence de ce saint cœur, qu'elle répandit le sien devant

Livre III. Dieu, & qu'elle renouvella ſes vœux particuliérement celui de faire toûjours ce qu'elle croiroit le plus parfait.

Maupas II. Part. ch. 17.

Après avoir ſatisfait à ſa dévotion envers le ſaint cœur du bienheureux Evêque de Genêve, elle ſe fit rapporter tout ce qu'il avoit dit & fait dans ſa derniére maladie ; elle le fit mettre par écrit pour le joindre aux mémoires de ſa ſainte vie qu'elle continuoit de recüeillir. C'eſt de-là que l'on a tiré ce que l'on en rapporte dans la vie de ce grand Evêque.

Ibid. Elle apprit dans cette occaſion, qu'on lui avoit oüi dire dans ce même-tems, que s'il avoit été Religieux ſans être Prêtre, il n'eût pas demandé de communier plus ſouvent que la Communauté : ce qui fait voir combien il étoit opposé à la ſingularité, même dans la pratique des meilleures choſes. La Mere de Chantal fit attention à ce ſentiment, & reſolut de s'y conformer ; ainſi étant de retour à Annecy, elle pria l'Evêque de Genêve (qui avoit ſuccedé à ſon ſaint Frere à ſa direction comme à ſon Evêché) de lui permettre de *Ibid.* quitter la communion de tous les

jours, qu'elle pratiquoit depuis environ quatorze ans, pour se conformer aux derniers sentimens de son bienheureux Pere, mais l'Evêque qui sçavoit combien cette Communion fréquente lui étoit utile, & les grands avantages qu'elle en retiroit, n'y voulut pas consentir, & lui ordonna de continuer cette sainte pratique. Livre III.

Ce fut dans ce même-tems, que le même Evêque crut lui devoir rendre toutes les lettres qu'elle avoit écrit à son hienheureux frere. Saint François de Sales y avoit cotté de sa main ce qu'il y avoit de plus remarquable, pour s'en servir à composer l'Histoire de sa vie, qu'il avoit dessein d'écrire lui-même. Dès que la Mere les eut, elle les brûla toutes; de-là vient qu'il nous en reste si peu, en comparaison du grand nombre qu'elle lui avoit écrites. C'est une perte que je ressens plus qu'un autre. De quelle utilité ne m'eussent-elles point été pour écrire sa sainte vie? Combien de particularitez édifiantes, quelle sublimité de sentimens n'y eût-on point trouvé beaucoup mieux exprimez que je ne pourrois faire; car comme la Mere de Chantal avoit l'esprit *Ibid.*

Livre III. excellent, elle penſoit bien, & s'expliquoit de même.

Peu de tems après ſon retour à Annecy, elle envoïa quelques Religieuſes dont elle connoiſſoit l'exacte régularité pour faire la fondation de Marſeille, & elle partit elle-même pour celle de Chambery. Le Prince Thomas de la Maiſon de Savoïe, qui la *Ibid.* connoiſſoit depuis long-tems, & qui avoit pour elle une grande vénération, ſouhaitoit cet établiſſement depuis long tems. Il ſe rendit pour cela à Chambery, d'où il lui envoïa ſon caroſſe à Annecy pour l'y conduire. Il avoit deſſein de lui faire une réception qui marquât l'eſtime qu'il avoit pour elle, mais elle le ſupplia ſi inſtamment de la recevoir d'une maniére convenable à la modeſtie de la Profeſſion qu'elle avoit embraſſée, qu'il crut le lui devoir accorder. Il ſe contenta de faire expoſer avant ſon arrivée, le ſaint Sacrement dans la Chapelle de la maiſon, qui étoit deſtinée pour l'établiſſement. » La Me-
» re de Chantal (dit-il) ſera bien plus
» aiſe de trouver notre-Seigneur dans ſa
» maiſon, que de tout ce que l'on pour-
» roit faire pour la bien recevoir. A ſon

arrivée

arrivée, il fut la recevoir à la porte de la Chapelle, d'où il la conduisit avec sa musique qui chantoit des motets devant l'Autel où le saint Sacrement étoit exposé. Ce Prince honora cette maison de ses bien-faits, & lui donna plusieurs beaux ornemens. Cette fondation se fit le dix-septiéme Janvier de l'an mil six cens vingt-quatre. La Mere de Chantal demeura quatre mois au Monastére de Chambery, elle y reçut plusieurs Filles, & après y avoir établi la Mere Fichet pour Supérieure, elle retourna à Annecy, où elle avoit convoqué pour la Pentecôte une Assemblée des prémiéres Meres de l'Ordre. Livre III. L'an 1624. *Ibid.*

Le motif de cette Assemblée, étoit de faire un recüeil de tout ce que leur saint Fondateur avoit dit, ou écrit pour l'établissement, la conduite, ou la perfection du nouvel Ordre. Elles en composérent un livre qu'elles appellérent *le Coûtumier*. La Mere de Chantal ne voulut point avoir d'autre part à cet ouvrage, que celle d'une grande exactitude à n'y laisser rien mettre qui ne fût de leur saint Fondateur, soit par des mémoires, ou des avis écrits de sa main, ou pour avoir *Ibid.*

Livre III. pratiqué ſous ſa conduite les maximes dont on crut devoir faire des régles.

Ibid. Avant que de finir cet ouvrage, L'Aſſemblée pria la Mere de Chantal d'y ajoûter tout ce qu'elle jugeroit à propos. » Je m'en garderai bien » (dit-elle) mais puiſque vous me le » permettez je me tiendrai parmi vous, » comme la ſœur aînée de la famille qui » a le plus pratiqué & communiqué » avec le Pere commun que les autres, » & comme la ſervante de l'Inſtitut, à » laquelle il n'appartient pas de rien faire dans la maiſon, que ce qui eſt ſelon » l'ordre, & les intentions du Maître. Aïant parlé de la ſorte, elle alla avec toutes les anciennes Meres porter ce petit volume ſur le tombeau du ſaint Evêque, elles le priérent avec beaucoup de ferveur que s'il y avoit quelque choſe dans ce livre qu'il n'eût pas dit, écrit ou enſeigné, ou qui ne fût pas conforme à ſon eſprit & à ſes intentions, il voulût bien l'effacer, & qu'il ne permît pas que la pratique s'en établît dans l'Inſtitut dont il étoit le Fondateur & le Pere.

Maupas II. Part. ch. 17. A cet ouvrage la Mere de Chantal en ajoûta un autre, ce fut un mémoire très-exact pour ſervir d'éclair-

ciſſement à tout ce qui eſt contenu dans les régles, les Conſtitutions & le Coûtumier. Elle marqua dans ce mémoire juſqu'aux moindres pratiques qu'elle crut être utiles pour la perfection des Religieuſes, & ne laiſſa rien qui pût cauſer le moindre doute ſans l'expliquer. C'eſt cette précaution qui a établi dans l'Ordre de la Viſitation cette parfaite uniformité qu'on y voit pour la pratique des régles. Tout le monde les entend, tout le monde les pratique de la même maniére. Livre III.

La Mere de Chantal étoit d'autant plus propre à donner les éclairciſſemens dont il s'agit, que le ſaint Fondateur n'avoit dreſſé leurs Régles & leurs Conſtitutions que ſur ſes avis, & qu'il n'avoit rien ordonné par rapport à ce qui ſe devoit pratiquer dans le nouvel Ordre, ſans l'avoir conſultée ; c'eſt ce qu'il témoigne lui-même dans la Préface de ces mêmes Régles. *Ibid.*

La Mere de Chantal ne borna pas ſes ſoins à recüeillir ce que le ſaint Evêque avoit dit ou écrit par rapport à l'Ordre de la Viſitation, le Public lui eſt redevable de bien des ouvrages

Livre III. qui lui ont été, & qui lui ſont encore très-utiles ; c'eſt pour elle que l'excellent livre de l'Introduction à la vie dévote a été composé ; c'eſt elle qui en a procuré l'impreſſion. On lui a la même obligation touchant les épîtres, les entretiens, les méditations & les ſermons du ſaint Evêque ; le traité de l'amour de Dieu a encore été fait pour elle, & elle n'a pas peu contribué à ce qu'il fût rendu public.

Mais parce qu'il eût été aſſez inutile de ramaſſer avec tant d'exactitude tout ce que le ſaint Evêque avoit dit ou écrit, pour la conduite de l'Ordre de la Viſitation, ſi la pratique n'en eût été inviolable ; la Mere de Chantal donna tous ſes ſoins, & emploïa toute ſa fermeté à l'établir, d'une maniére qu'on ne penſât pas même à s'en diſpenſer ; ou que ſi l'on y penſoit, l'on ne fît ſur cela que des tentatives inutiles.

Ibid. Il arriva dans ce même tems, qu'une des Maiſons de l'Ordre qui ne ſçavoit pas que dans la derniére Aſſemblée (dont on vient de parler) on avoit réſolu qu'à l'avenir après deux triénaux de ſuite les mêmes Supé-

rieures ne pourroient plus être continuées, il arriva (dis-je) qu'on y élut de suite pour la troisiéme fois la même Supérieure dont le second triénal venoit de finir, la Mere de Chantal l'aïant sçû, s'y opposa ; elle écrivit à la Communauté qu'on fît une nouvelle élection, & que la derniére Supérieure demeurât déposée. On lui écrivit que le bien de la maison demandoit qu'elle fût continuée, & que c'est ce qui avoit porté à l'élire pour la troisiéme fois ; la Mere de Chantal répondit que le bien général de l'Ordre demandoit qu'on en élût une autre, & que ce bien étoit préférable à l'avantage particuliér d'une maison : qu'en un mot le réglement qu'on venoit de faire, étoit d'une trop grande conséquence, pour souffrir qu'on se dispensât de l'exécuter. Il fallut faire une nouvelle élection, & la Supérieure demeura déposée. Livre III.

La Mere de Chantal étoit d'autant plus en droit d'être ferme sur le réglement dont il s'agit, qu'elle n'avoit jamais voulu souffrir qu'on le violât en sa personne, & qu'on se dispensât de l'exécuter à son occasion. Elle en usoit de même toutes les fois qu'il s'agis- *Ibid.*

Livre III. soit de l'obſervation des régles, quelque raiſon qu'on lui allégât, elle ne pouvoit ſouffrir qu'on ſe diſpenſât de les pratiquer. Elle en donnoit l'exemple ; il n'y avoit point de Maiſon où les régles juſqu'aux moindres, fuſſent plus exactement obſervées que dans celles où elle étoit Supérieure.

L'attention que la Mere de Chantal donnoit au bien général de l'Ordre & à celui de toutes les Maiſons en particulier, ne l'empêchoit pas de penſer à tout ce qui pouvoit contribuer à la gloire du ſaint Evêque de Genêve ; comme Dieu commençoit à la manifeſter par les miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau, & par ſon interceſſion, dès l'an mil ſix cens vingt-trois, c'eſt-à-dire, l'année qui ſuivit celle de ſa ſainte mort, elle avoit demandé au Pape qu'il lui plût de commettre pour faire les informations qui devoient ſervir à ſa canoniſation ; l'année ſuivante elle obtint de ſa Sainteté que cette commiſſion ſeroit addreſſée à Dom Juſte Religieux d'un mérite diſtingué qui fut depuis Evêque de Genêve, & qui ſuccéda au frere de ſaint François de Sales.

Maupas II. part. ch. 18.

1624.

Il falloit pour l'exécuter faire de grandes dépenſes ; on ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'en faire encore d'extraordinaires pour les frais des voïages qu'elle ou ſes Religieuſes étoient obligées de faire pour les nouveaux établiſſemens, ou pour aſſiſter de pauvres Maiſons de l'Ordre, dont les fondations furent d'abord aſſez modiques. La Mere de Chantal ſans rien rabattre de ſon deſintéreſſement, fourniſſoit à tous ces beſoins. On ne pouvoit deviner qu'elles pouvoient être ſes reſſources : jamais elle ne paroiſſoit embarraſſée, elle ne ſe diſpenſoit d'aucun de ſes exercices ſpirituels ; elle n'étoit ni moins retirée, ni moins intérieure, ni moins exacte à pratiquer ſon vœu, de faire toûjours ce qu'elle croiroit être le plus parfait. Sa confiance en Dieu lui tenoit lieu de tout. Elle avoit recours à lui avec cette confiance à qui rien n'eſt impoſſible. Elle a avoüé que ſon ſecours ne lui avoit jamais manqué, quoique pour éprouver ſa foi, il le lui eût quelquefois fait attendre aſſez long-tems. » Mais (ajoûtoit-elle) avec Dieu il ne faut « jamais ſe rebuter ; quand on ne lui « demande que des choſes juſtes, quand » Livre III.

Livre III. on ne travaille que pour sa gloire, tôt ou tard il accorde ce qu'on lui » demande.

Cependant l'on ne peut pas s'empêcher de reconnoître qu'entre les vertus Chrétiennes & religieuses, il falloit que la Mere de Chantal eût de grands talens naturels, & que ce n'étoit pas sans raison que saint François de Sales comptoit si fort sur son bon esprit. Bien d'autres après sa mort eussent cru faire beaucoup de maintenir les choses sur le pied qu'il les avoit laissées ; la Mere de Chantal ne se contenta pas de le faire d'une maniére qui ne laissa rien à souhaiter. Elle fit plus de fondations après la mort du saint Evêque qu'elle n'en avoit fait pendant sa vie : aucune de ces fondations ne s'est démentie, & ses mesures ont été si bien prises pour le spirituel ou pour le temporel, que rien ne manque à la solidité de ces établissemens.

Mais quelle étenduë d'esprit ne falloit-il point pour cela ; quelle prévoïance, quelle prudence pour le choix des sujets, quelle habileté pour en former un si grand nombre, & pour ne se point méprendre dans la destination

tion qu'elle en faiſoit. En un mot, quelle grandeur d'ame, quelle fermeté ne falloit-il pas pour entreprendre, pour exécuter, pour maintenir tant & de ſi grandes choſes qu'elle a faites, & qui ſubſiſtent encore aujourd'hui ſur le même pied qu'elle les a miſes. Car enfin s'il faut de la capacité pour bien conduire une ſeule famille déja établie, combien n'en faut-il pas pour en établir & pour en bien gouverner un auſſi grand nombre que celles qui ont été ſous la conduite de la Mere de Chantal? Après cela il ne faut pas s'étonner ſi elle a été ſi généralement eſtimée de tous ceux qui la connoiſſoient particuliérement, & ſi les Princes même & les Souverains ont eu pour elle une ſi grande vénération, comme on le verra dans ce qui reſte à raconter de ſa vie. Livre III.

Ibid.

Pendant que Dom Juſte travailloit aux informations dont le Pape l'avoit chargé par la commiſſion qu'il lui avoit adreſſée, la Mere de Chantal fut avec quelques-unes de ſes Religieuſes faire les fondations de Tonon & de Rumilly. Elle étoit encore occupée à faire ces établiſſemens, lorſque ſur les inſtances des Princes & des

Livre III. Princeſſes de la Maiſon de Loraine, elle ſe vit obligée d'aller elle-même faire la fondation du Monaſtére de Pont-à-Mouſſon, dont Madame d'Haraucour devoit être la Fondatrice. Elle eût bien ſouhaitté qu'on ſe fût contenté de quelques-unes de ſes Religieuſes pour faire cet établiſſement; mais les Princes & les Princeſſes dont ont vient de parler, avoient une ſi forte paſſion de la voir, & de la connoître, qu'elle ne crut pas leur devoir refuſer cette ſatisfaction.

L'an 1626. Elle partit donc le vingt-ſeptiéme d'Avril pour l'exécution de ce pieux deſſein. En arrivant à Beſançon, elle apprit que bien des gens ſouhaittoient

Ibid. d'y établir une Maiſon de la Viſitation, mais que d'autres s'y oppoſoient. Cette oppoſition n'empêcha pas que quatre-vingt filles ne ſe préſentaſſent pour être reçûës dans ce Monaſtére, lorſque l'établiſſement en ſeroit fait. La Mere de Chantal les exhorta à conſerver cette bonne volonté, elle les aſſûra que les oppoſitions ceſſeroient, & qu'elles auroient la ſatisfaction de voir ce Monaſtére établi. Cependant comme elle excelloit dans le diſcernement des eſprits, qualité eſſentielle pour le gouvernement de tou-

tes ces filles qui s'étoient presentées, elle n'en jugea que trente-six propres pour le nouvel Institut ; en effet lors qu'un Monastére de l'Ordre fut établi à Besançon, ces trente six filles y firent toutes Profession, les autres prirent d'autres partis. Livre III.

Il arriva même que la considération que l'on avoit pour la Mere de Chantal, porta le chapitre de l'Eglise Métropolitaine, à montrer en sa faveur extraordinairement le saint Suaire que l'on y garde avec beaucoup de vénération. A la vûë de cette précieuse relique, La Mere de Chantal se sentit pénétrée de toute la dévotion dont un cœur aussi pur que le sien étoit capable ; elle renouvella toutes les résolutions qu'elle avoit faites, d'être plus que jamais entiérement à Dieu, & elle témoigna à Messieurs du Chapitre, qu'ils ne pouvoient pas lui accorder une grace à laquelle elle fût plus sensible. *Ibid.*

Pendant les trois jours qu'elle demeura à Besançon, toutes les personnes de qualité de la Ville & des environs vinrent lui rendre visite ; il n'y en eut point qui ne lui offrissent leur maison pour la loger, elle & les Re-

Livre III. ligieuſes qui l'accompagnoient. Monſieur & Madame de Cantecroix lui en firent de très-grandes inſtances, ſur le refus qu'elle en fit, ils la prié-rent de venir au moins entendre la Meſſe dans leur Chapelle, ce qu'elle ne put ſe diſpenſer de leur accorder. Lors qu'elle y vint, elle trouva la Chapelle ornée comme aux plus grandes Fêtes, avec des tapis & des carreaux pour elle & les huit Religieuſes qu'elle menoit avec elle à Pont-à-Mouſſon. La Mere de Chantal refuſa tous les honneurs qu'on lui vouloit rendre; & ſur les inſtances que lui en fit la Princeſſe de Cantecroix, elle lui dit qu'elle la prioit de ne lui pas ordonner d'uſer de ces marques de diſtinction qui ne lui convenoient pas, » je ſerois (ajouta-t-elle) trop mal à » mon aiſe : une Religieuſe ne doit » point avoir d'autre carreau que la ter-» re : Notre-Seigneur n'en eut point » d'autre au jardin des olives, ni ſur la » Montagne où il alloit ſi ſouvent » prier. Elle alla donc ſe mettre à genoux à terre avec ſes filles proche de l'Autel, où elles entendirent la Meſſe, avec une dévotion qui fit dire à Monſieur de Cantecroix, que les

Anges même n'auroient eu ni plus de dévotion, ni plus de modeſtie. Livre III.

Après la Meſſe, Monſieur & Madame de Cantecroix préſentérent à la Mere de Chantal leur fils aîné, & la priérent de lui donner ſa bénédiction; elle s'en défendit long-tems; mais enfin elle fut obligée de l'accorder à ce jeune Seigneur qui s'étoit mis à genoüil pour la recevoir. Monſieur & Madame de Cantecroix la remenérent à ſon logis, où ils furent la viſiter tous les jours. Chacun ſe diſoit par la Ville, allons voir la ſainte; tout le monde lui demandoit ſa bénédiction; les uns baiſoient la terre où elle avoit marché, d'autres s'eſtimoient heureux de toucher ſes habits, & d'autres alloient juſques à les lui couper pour en faire des Reliques. Toutes ces marques de la vénération publique, bleſſoient vivement l'humilité de la Mere de Chantal; elle faiſoit tout ce qu'elle pouvoit pour s'en défendre; enfin ne les pouvant plus ſupporter, elle dit à ſes filles, » au Nom de Dieu, ſortons d'icy, ce peuple ſe méprend, « il eſt bien éloigné de me connoître. « Elle ſortit en effet de Beſançon « avec autant d'empreſſement, qu'une « *Ibid.*

Livre III. autre auroit pû ſortir d'un lieu où elle auroit reçu toute ſorte de mauvais traitemens. C'eſt ainſi qu'en uſent ceux qui ne veulent pas recevoir leur récompenſe en ce monde, & qui ont d'eux-mêmes les ſentimens que les miſéres humaines doivent inſpirer aux plus grands Saints.

Ibid. Lors que la Mere de Chantal fut arrivée près-du Pont-à-Mouſſon, Madame d'Haraucour vint au-devant d'elle, & la pria de venir loger chez elle. A peine y fut-elle arrivée, qu'elle eut occaſion de s'informer ſi tout le monde vivoit en paix dans cette maiſon. Elle apprit que Madame d'Haraucour avoit avec ſon frere un procès d'importance, qui duroit depuis longtems, & qui cauſeroit dans la ſuite de grandes animoſitez. Elle mit avec beaucoup de précaution Madame d'Haraucour ſur ce procès, & elle ſçut la ménager avec tant d'adreſſe, qu'elle lui offrit d'elle-même de propoſer à ſon frere de s'en rapporter à elle, & de la prier de les accommoder. Comme c'étoit ce que demandoit la Mere de Chantal, elle y conſentit. Ainſi le frere de Madame d'Haraucour aïant accepté ſa média-

tion, elle prit connoiſſance de l'affaire, & ſçut ſi bien ménager les deux parties, qu'elle les accommoda avec une ſatisfaction réciproque. Quand tout fut réglé par rapport aux intérêts temporels, la Mere de Chantal donna tous ſes ſoins à rétablir une union parfaite entre le frere & la ſœur ; le Dieu de paix bénit ſes bonnes intentions : la réconciliation fut ſi parfaite, que Madame d'Haraucour & ſon frere vêcurent depuis dans l'union la plus intime. Livre III.

Madame d'Haraucour avoit un gendre qui avoit toûjours été fort opposé à la fondation qu'elle vouloit faire à Pont-à-Mouſſon : il s'étoit figuré la Mere de Chantal comme une perſonne sérieuſe, ſcrupuleuſe, mélancolique, toûjours retirée en elle-même, uniquement occupée de ſes devoirs de Religieuſe, en un mot qui n'étoit propre à rien qu'à vivre dans la retraite. Il fut ſurpris de lui trouver à la verité une modeſtie & une retenuë qui ne laiſſoient rien à déſirer, mais en même-tems une humeur douce, prévenante, toûjours attentive aux bien séances, & à tout ce qui pouvoit faire plaiſir, ſans intéreſſer la vertu. Il

Livre III.

admiroit cette ſainte joïe toûjours répanduë ſur ſon viſage, cette innocente gaïeté, qui eſt le fruit d'une conſcience pure, & qui n'a rien à ſe reprocher; cette humilité profonde & cette charité ſans bornes, qui la rendoit ſenſible à tous les maux du prochain, & qui faiſoit qu'elle étoit toûjours prête à le ſecourir. D'ailleurs il étoit très-ſenſible à la paix qu'elle venoit de rétablir dans ſa famille, & il en concluoit, qu'il falloit qu'elle eût l'eſprit excellent, & tous les talens néceſſaires pour réüſſir à tout ce qu'elle voudroit entreprendre. Il lui trouvoit encore un deſintéreſſement dont il étoit charmé : Car comme on parloit aſſez ſouvent des choſes dont les Religieuſes de la nouvelle fondation pourroient avoir beſoin, au lieu de demander toûjours choſes nouvelles, & même quelquefois ſuperfluës, pour ne pas manquer des néceſſaires, elle diſoit à toutes les propoſitions qu'on lui faiſoit; » Eh, mon Dieu, » il ne faut point tant de précautions » pour de pauvres Religieuſes comme » nous ſommes; Dieu fera le reſte, il » faut bien laiſſer quelque choſe à faire » à ſa Providence. Elle ne diſputoit ja-

mais sur le plus ou sur le moins, toûjours contente de ce qu'on lui offroit, toûjours prête même à refuser bien des choses, persuadée qu'il ne falloit pas être pauvre de nom, mais en effet & dans la pratique.

Il arriva de-là que ce Gentilhomme conçut une très-haute estime pour la Mere de Chantal; charmé de sa vertu, de son esprit, & de ses maniéres, il lui donna toute sa confiance, il la pria de l'adopter pour son fils spirituel, & bien loin de continuer à s'opposer à la fondation de Pont-à-Mousson, il la favorisa de tout son pouvoir, & fit beaucoup de bien au Monastére de la Visitation, lorsqu'il fut établi. Si donc la vertu a quelquefois quelque chose de rebutant dans ceux qui la pratiquent, qu'on ne s'en prenne point à elle, quand elle est bien entenduë, & qu'on ne donne rien à l'humeur, rien n'éléve plus l'esprit, rien n'adoucit tant le cœur, rien n'est plus propre à le former à toutes les vertus morales, civiles, chrétiennes & religieuses, & à bannir cette incommode inégalité d'humeur, qui rend souvent les hommes si différens d'eux-mêmes, & si difficiles à pratiquer.

Ibid.

Livre III. Il eſt ſi vrai que la Mere de Chantal étoit du caractére dont on vient de la repréſenter, qu'elle ne recommandoit rien tant aux Supérieures de l'Ordre (comme on le pourra voir dans la ſuite de ſa vie) que de gouverner avec douceur, que de ſe faire aimer de leurs Religieuſes, que de s'appliquer à les contenter ſans préjudice de la pratique exacte des régles ; en un mot que de leur inſpirer cette innocente & ſainte joïe, qui fait ſervir Dieu ſans contrainte, & qui porte non ſeulement à marcher, mais à courir dans la voïe de ſes Commandemens. C'eſt ce que ſaint François de Sales avoit toûjours recommandé, c'eſt ce que la Mere de Chantal ſa fidéle diſciple a toûjours enſeigné & pratiqué. Il ſuffiſoit qu'elle fût dans une Maiſon de l'Ordre, pour y répandre la joïe & la paix, & l'on dit d'elle que ſes Religieuſes quelques peinées qu'elles fuſſent, ne ſortoient jamais d'avec elle qu'elle n'eût rétabli la tranquillité dans leur cœur ; talent rare, mais tout-à-fait néceſſaire pour porter efficacement les ames à Dieu. C'eſt ce talent qui faiſoit que tout le monde juſqu'aux perſonnes de la

condition la plus relevée, s'accommodoient si bien de l'humeur de la Mere de Chantal, & se faisoient un plaisir des liaisons qu'elles avoient avec elle. Livre III.

Après que la Mere de Chantal & ses filles eurent passé quelques jours chez Madame d'Haraucour pour se remettre de la fatigue d'un assez long voyage, ou plutôt après que cette vénérable Mere eut donné tout le tems qu'elle jugea nécessaire pour établir la paix & l'union dans la famille de cette Dame, il fut question de procéder à l'établissement du Monastére de la Visitation.

Cette fondation se fit avec de grands avantages pour le temporel, & avec l'approbation générale de tout le monde. Le Duc, la Duchesse de Loraine, les Princes & les Princesses de cette illustre Maison, voulurent l'honorer de leur presence & de leurs bienfaits. La Mere de Chantal & ses filles répondirent parfaitement à l'estime que l'on avoit de leur éminente piété. Un Prince de la maison de Loraine en fut si touché, qu'étant allé visiter ces saintes filles, il leur dit. » Je vous appelle mes Sœurs non seulement par- » *Ibid.* L'an 1626. *Ibid.*

Livre III. ce que c'eſt l'uſage de vous nommer ainſi, mais parceque j'honore la Mere de Chantal comme ma mere, & que je la regarde comme la Sainte de notre ſiécle.

Dès que l'on eut appris à Paris que la Mere de Chantal étoit en Loraine, ſes enfans, l'Archevêque de Bourges ſon frere, & la Supérieure du Monaſtére de la ruë ſaint Antoine, firent de grandes inſtances auprès de ſes Supérieurs pour lui obtenir la permiſſion de faire un voïage à Paris. La vénérable Mere l'aïant ſçû, & ne doutant point que les Supérieurs ne répondiſſent qu'ils laiſſoient à ſa diſpoſition de faire ce qu'elle jugeroit à propos, elle leur écrivit qu'elle les prioit de ne lui rien laiſſer à décider dans cette occaſion, ni en toute autre, mais de lui marquer poſitivement ce qu'ils jugeoient à propos qu'elle fît, parce qu'elle vouloit en toutes choſes agir par le motif de l'obéïſſance. Elle ajoûta qu'elle ne voïoit point de néceſſité à ce voïage, parce qu'elle n'étoit bonne à rien, & qu'il n'étoit rien de plus aiſé, que de ſe paſſer d'elle. Les Supérieurs en uſérent comme elle le ſouhaitoit; ils

répondirent aux instances qu'on leur avoit fait de lui permettre de faire un voïage à Paris, qu'elle étoit si nécessaire à Annecy, qu'à peine pouvoit-on la laisser au Pont-à-Mousson autant qu'il étoit nécessaire pour faire l'établissement pour lequel elle y étoit allée. Livre III.

Pendant le séjour qu'elle fit au Pont-à-Mousson, elle y reçut une lettre de son frere l'Archevêque de Bourges, par laquelle il lui mandoit qu'il avoit été malade à l'extrémité, que tout le monde avoit desespéré de sa vie, & qu'il en avoit desespéré lui-même ; mais qu'enfin Dieu avoit bien voulu lui rendre la santé, afin qu'il en fît un meilleur usage qu'il n'en avoit fait jusqu'alors. *Ibid.*

Il ajoûtoit que Dieu ne lui avoit accordé cette grace qu'à sa considération & qu'il étoit persuadé qu'il n'étoit d'aucun mérite devant Dieu, que par l'honneur qu'il avoit d'être son frere. Aussi finit-il cette lettre par ces paroles. » Jugez ma très-chére Sœur, combien me voila obligé à la « divine Majesté & à vous, pour l'a- « mour de laquelle j'ai été regardé en « miséricorde. «

Livre III. Dans le même-tems que la Mere de Chantal reçut cette lettre, elle se souvint que le triennal de la Supériorité d'Annecy venoit de finir; elle écrivit aussi-tôt au Supérieur, pour le prier de faire élire une autre Supérieure, & elle lui envoïa en même-tems l'Acte de sa déposition par écrit.

Il y avoit quatre mois que la Mere de Chantal étoit au Pont-à-Mousson: cependant on ne se lassoit point de l'y honorer comme une sainte; on lui donnoit tous les jours de nouvelles marques de la vénération publique. La vénérable Mere qui avoit d'elle-même des sentimens biens différens, le supportoit avec toute la peine, qu'une profonde humilité peut faire ressentir; cela la fit résoudre à quitter Pont-à-Mousson plutôt qu'elle n'auroit fait. C'est dans ce sentiment qu'aïant rencontré la Religieuse qui devoit lui servir de Compagne lorsqu'elle retourneroit à Annecy » sau-

Vie abr. » vons-nous (lui dit-elle) mon enfant, » on se méprend ici, on ne me connoît » pas telle que je suis, & si j'y restois » plus long-tems, je pourrois bien l'ou- » blier. C'est cette sainte défiance que

les Saints ont d'eux-mêmes, qui conſerve leur vertu : rien de plus dangereux que les loüanges, on ne peut les éviter avec trop de ſoin. Livre III.

C'eſt dans cette vûë que la Mere de Chantal ſe hâta de régler toutes choſes au Pont-à-Mouſſon. Quand elle les crut ſuffiſamment établies, elle nomma la Mere Favrot pour Supérieure, & quelques inſtances qu'on lui pût faire, elle s'en retourna à Annecy, travailler aux informations de la vie du ſaint Evêque de Genêve. En arrivant dans ſon Monaſtére elle ſe mit à genoux devant la Supérieure qu'elle avoit fait élire pendant ſon abſence, & lui demanda ſa bénédiction. Elle alla enſuite au Chœur avec la Communauté, où elle ne manqua pas de prendre la place des Supérieures déposées, qui eſt toûjours la derniére. Maupas 2. Part. ch. 19.

A peine la Mere de Chantal étoit-elle arrivée à Annecy, que Dom Juſte vint lui rendre viſite, & lui communiquer les informations qu'il avoit commencé de faire, touchant la vie & les miracles de ſaint François de Sales. Ils les examinérent enſemble, & ils jugérent que pour les rendre

[Livre III. plus autentiques, il falloit demander deux autres Commiſſaires, pour être joints au prémier que le Pape avoit nommé. Ils écrivirent à Rome conjointement, & demandérent l'Archevêque de Bourges & l'Evêque de Bellay. Ce qu'ils demandoient leur aïant été accordé, dès qu'ils eurent reçu la nouvelle commiſſion, ils en avertirent les deux Prélats qui arrivérent à Annecy au Printems de l'année mil ſix cens ving-ſept.

L'an 6627. Pendant que ces trois Commiſſaires travailloient avec un ſuccès qui donnoit une joïe incroïable à la Mere de Chantal, Dieu permit qu'elle fut affligée de la maniére du monde qui lui devoit être la plus ſenſible. Le Baron de Chantal ſon fils unique, jeune Gentilhomme des plus accomplis de ſon ſiécle, qui lui étoit cher autant qu'il méritoit de l'être, demanda dans ce même tems à aller ſervir en qualité de Volontaire au ſiége de la Rochelle, dans l'armée du Maréchal de Toiras ſon intime ami. Deux motifs entre pluſieurs autres le portérent à faire cette demande. L'un fut d'éviter les occaſions de ſe battre en duël, auſquelles il ſe trouvoit tous les jours

exposé,

exposé, suivant la détestable coûtume de ce tems-là; il s'y étoit trouvé engagé plusieurs fois, toûjours avec de grands scrupules, mais le faux honneur du monde l'avoit emporté sur les reproches de sa conscience. L'autre motif fut un malheur arrivé à un de ses amis, qui eut la tête tranchée. Cet accident commença à le dégoûter du monde; & dans ce dégoût, il crut ne pouvoir rien faire de mieux, que d'aller exposer sa vie pour sa Religion, pour réparer le mal qu'il avoit fait en l'exposant si souvent pour un faux point d'honneur. Le Baron de Chantal arriva à l'armée à peu près dans le tems que les Anglois devoient faire une descente dans l'Isle de Ré. Le Maréchal de Toiras qui connoissoit sa valeur, & qui sçavoit qu'il ne cherchoit que les occasions de se signaler, le choisit pour être à la tête du prémier Escadron des Volontaires, qui devoit s'opposer à la descente des Anglois. Livre III.

L'occasion étoit des plus dangereuses, aussi le Baron de Chantal qui avoit conservé tous les sentimens Chrétiens que sa sainte Mere avoit eu soin de lui inspirer dès sa plus tendre

Livre III. jeuneſſe, s'y prépara-t-il, en recevant tous les Sacremens, & en prenant toutes les précautions qu'un bon Chrétien doit prendre pour aſſûrer ſon ſalut, s'il étoit tué en combattant pour ſa Religion, pour ſon Roy, & pour ſa patrie.

Il marcha enſuite à la tête de l'Eſcadron dont on a parlé ; il s'oppoſa à la deſcente des Anglois avec une intrépidité qui fut admirée de tout le monde. Le combat dura ſix heures, pendant lequel le Baron de Chantal changea trois fois de cheval. Enfin après avoir combattu avec toute la valeur qu'on attendoit de lui, il fut porté par terre percé de vingt-ſept coups de picque, & mourut deux heures après âgé de trente & un an, avec tous les ſentimens de Religion qu'on avoit lieu d'attendre d'un digne fils de la Mere de Chantal.

Cette triſte nouvelle fut auſſi-tôt mandée à l'Archevêque de Bourges, il en fut ſi vivement touché, que n'aïant pas la force de l'apprendre à ſa ſœur, il pria l'Evêque de Genêve de ſe charger de ce ſoin. Ce Prélat prit le tems que la Mere de Chantal venoit de communier, perſuadé que le

pain des forts qu'elle venoit de recevoir, ne contribueroit pas peu à la fortifier contre l'affliction qu'une si grande perte devoit lui causer. Livre III.

Comme la sainteté ne rend pas insensible, & que Dieu ne demande pas qu'on ne ressente point les maux qu'il envoïe, mais qu'on les supporte avec patience, & avec toute la soumission qui est dûë à la maniére dont il lui plaît de disposer de nous; la Mere de Chantal ressentit dans cette occasion tout ce que la nature est capable d'inspirer. Elle aimoit tendrement son fils, non seulement parcequ'elle étoit sa mere, mais parce qu'il le méritoit par une infinité de bonnes qualitez, qui le faisoient aimer de tout le monde, & qu'il avoit toûjours eu pour elle tous les sentimens d'amour & de respect qui peuvent mériter toute la tendresse d'une mere. Elle fut donc très-vivement touchée de la perte qu'elle venoit de faire. Mais son éminente piété prenant aussi-tôt le dessus, elle se mit à genoux, & les yeux levez vers le Ciel, elle dit ces paroles qui marquoient si bien sa parfaite soumission aux ordres de Dieu. *Ibid.* ch. 19.

» Mon Seigneur & mon Dieu, souf-

Livre III. frez que je parle pour donner un peu d'essor à ma douleur: mais que dirai-je, » mon Dieu, sinon que je vous remercie » de la grace que vous avez fait à cet » unique fils, de mourir non pas dans » ces duels détestables où il s'est trou- » vé si souvent engagé, mais en combat- » tant pour la foy & pour la véritable » Eglise. Après ces paroles prenant un Crucifix, & lui baisant tendrement les pieds, » Mon Sauveur (dit-elle) » j'accepte vos coups avec toute la sou- » mission de mon ame, & vous prie de » recevoir cet enfant entre les bras de » votre infinie miséricorde. O mon » cher fils, que vous êtes heureux d'avoir » scélé de votre sang, la fidélité que » vos aïeuls ont toûjours eu pour la véri- » table Eglise: en cela je m'estime vrai- » ment favorisée, & je rends graces à » Dieu d'avoir été votre mere.

Aprés avoir parlé de la sorte, elle se leva & s'adressant à l'Evêque de Genêve. » Je vous assûre (lui dit- » elle) qu'il y a plus de dix-huit mois » que je me sens intérieurement solli- » citée de demander à Dieu, que sa » bonté me fît la grace que mon fils » mourût à son service, & non pas dans » ces duels malheureux où on l'enga-

geoit ſi ſouvent. Dès que la Mere de Chantal ſe vit ſeule, elle alla à l'Egliſe ſe proſterner devant Dieu, elle y répandit ſon cœur en ſa préſence, elle lui fit le ſacrifice de ſon fils, & elle en revint ſi conſolée, qu'elle ſe vit en état de conſoler l'Archevêque de Bourges (dont l'affliction étoit extrême) & tous ceux qui avoient pris auparavant tant de part à ſa douleur. Livre III.

On peut juger de ſes ſentimens par cet extrait d'une lettre qu'elle écrivit en ce tems-là à une Supérieure de ſon Ordre. » La moindre des appréhenſions que j'avois, (lui dit-elle) « de voir mourir mon fils en la diſgrace « de Dieu, parmi les duels où ſes amis « l'engageoient, me ſerroit plus le cœur « que ſa mort, qui a été très-bonne, & « Chrétienne. Je confeſſe que cette « mort m'a été ſenſible, mais la conſo- « lation que ce fils ait donné ſon ſang « pour la foi, a ſurpaſſé ma douleur. « Et outre cela, ma très-chére fille, « il y a ſi long-tems que j'ai donné ce « fils & toutes choſes à Notre-Seigneur, « que ſa bonté me fait la grace de ne « plus avoir de déſir, ſinon qu'il lui plai- « ſe de diſpoſer de tout à ſon gré, pour « *Ibid.*

Livre III. le tems & pour l'éternité.

C'eſt ainſi que les Peres & les meres devroient aimer leurs enfans pour Dieu, & dans la vûë des deſſeins de Dieu ſur eux : car enfin ces enfans ſont plus à lui qu'à ceux qui les ont mis au monde ; non ſeulement par le ſouverain domaine qu'il a ſur toutes ſes créatures, mais auſſi par ce qu'ils ont coûté à Jeſus-Chriſt pour les racheter. Faut-il donc trouver étrange s'il diſpoſe de ce qui lui appartient, non ſelon nos vûës & nos déſirs, mais ſelon ſes decrets éternels, & ſelon la fin à laquelle ſa miſéricorde les deſtine. La Mere de Chantal étoit ſi perſuadée de cette vérité que quoique naturellement elle aimât tous ſes enfans, & en particulier ſon fils unique, avec beaucoup de tendreſſe, elle eût cru manquer à ce qu'elle devoit à Dieu ſi elle eût trouvé à redire à la maniére dont il lui plaiſoit d'en diſpoſer, telle qu'elle pût être. C'eſt ce qu'il eſt aiſé de remarquer dans l'extrait de lettre qu'on vient de rapporter.

Vie abr. La perte d'un fils unique d'un très-grand mérite, n'étoit pas la ſeule choſe que la vénérable Mere eut à regré-

ter dans la mort du Baron de Chantal ; il avoit laiſſé ſa femme groſſe ; l'extrême douleur de cette veuve faiſoit craindre pour ſon Enfant. Dieu qui ne permet pas que nous ſoïons tentez au-delà de nos forces, la ſoutint, elle accoucha peu de tems après heureuſement d'une fille, qui fut depuis la Marquiſe de Sevigny, Dame d'un rare mérite, & des plus accomplies de ſon tems. Livre III.

L'extrême affliction que la mort du Baron de Chantal avoit causé à l'Archevêque de Bourges ſon oncle, l'avoit obligé d'interrompre les informations dont on a parlé ; il les reprit quelque tems après conjointement avec ſes Aſſociez. On les continuoit avec un ſuccès qui combloit de joïe la Mere de Chantal, lorſque le jour de l'Aſcenſion de l'année mil ſix cens vingt-ſept, le Monaſtére d'Orleans l'élut pour Supérieure. Elle fut donc obligée d'y aller, non pas pour accepter cette Charge, mais pour faire faire l'élection d'une autre Supérieure. Elle agiſſoit en cela conformément aux intentions du ſaint Fondateur de l'Ordre ; car il avoit déclaré qu'il jugeoit à propos qu'on la laiſſât libre, Maupas *Ibid.* L'an 1627.

Livre III. pour travailler au bien commun de l'Institut, lorsqu'elle ne seroit pas Supérieure à Annecy. Une autre raison la portoit encore à faire ce voïage ; c'est que ses Supérieurs avoient jugé à propos qu'elle allât à Paris, tant pour satisfaire aux instances qu'on lui en faisoit de puis long-tems, que pour revoir la Maison qu'elle y avoit établie & pour visiter un second Monastére qui avoit été fondé au Fauxbourg saint Jacques, depuis qu'elle en étoit partie.

En passant par le Dauphiné, elle alla à Crémieux, pour y faire la fondation que les Dames de saint Jullien y avoient procurée, & elle y conduisit les Religieuses qui étoient néceſſaires pour cet établissement. Pendant ce voïage Dieu confirma par deux miracles la haute opinion que l'on avoit de sa sainteté. L'un fut qu'en sortant de son Monastére d'Annecy, elle guérit un Gentilhomme nommé Monsieur de Gragnieux, d'un violent mal de tête, en lui touchant à sa très-instante priére l'endroit qui lui faisoit mal. Pour obtenir sa guérison il étoit venu pour faire ses dévotions au tombeau de saint François

Maupas *Ibid.*

çois de Sales. L'autre fut qu'étant logée chez les Dames de saint Jullien, le feu prit aux écuries avec tant de violence que le Château couroit risque d'en être entiérement consumé. La Maîtresse de la maison voïant cet embrasement, courut à la Chambre de la vénérable Mere, pour la supplier de se mettre en priére; elle ne s'y fut pas plutôt mise, que le feu s'éteignit tout d'un coup, au grand étonnement d'un grand nombre de personnes qui en furent les témoins. Ce prodige lui attira une extrême vénération dans ce lieu-là, que l'on y conserve encore aujourd'hui; la vénérable Mere en renvoïa toute la gloire à Dieu prémiérement à qui elle étoit dûë, & ensuite à saint François de Sales, à qui elle dit qu'elle avoit fait un vœu, qu'elle pria Madame de saint Jullien d'acquitter. Livre. III.

Lorsqu'elle fut arrivée à Orleans, elle y fit faire une nouvelle élection. Pendant le séjour qu'elle y fit, elle y donna comme elle avoit coûtume de faire, les plus grands exemples de vertu, elle y affermit la pratique exacte des régles par ses discours, & par son exactitude à les observer, rien n'écha-

Livre III. pa à ſes ſoins & à ſa prévoïance ; enfin elle partit pour Paris, laiſſant toutes ſes filles plus perſuadées que jamais de ſon éminente ſainteté.

La Mere de Chantal étant arrivée à Paris, y retrouva tous ſes anciens amis dans les mêmes ſentimens où elle les avoit laiſſez, & elle s'en fit de nouveaux qu'elle attacha à ſon Ordre bien plus qu'à elle-même. L'eſtime & la vénération que l'on avoit pour elle augmentoient tous les jours de plus en plus : on s'empreſſoit à la voir, non ſeulement pour s'édifier par ſes exemples & par ſes diſcours, mais pour la conſulter chacun ſelon ſes beſoins, & pour recevoir ſes avis toûjours remplis d'une ſageſſe toute divine.

Ibid. Entre les différentes perſonnes qui l'allérent viſiter, il s'en trouva une qui paſſoit pour être doüée de très-grands dons de Dieu. Comme elle entretenoit la Mere de Chantal, elle fut tout d'un coup ſaiſie d'un accident qui la rendit immobile. Cela lui arrivoit aſſez ſouvent, & la plûpart de ceux qui en étoient témoins, prenoient cette immobilité pour une extaſe. La Mere de Chantal n'y fut point trompée, mais jugeant de cette perſonne

sur ce qu'elle lui avoit dit elle-même de ses sentimens & de ses dispositions, elle répondit à ceux qui lui demandoient ce qu'elle en pensoit, qu'elle croïoit que ces mouvemens venoient de son tempérament, & de sa complexion tendre & affective, mais que pour d'opérations divines, elle n'en reconnoissoit point dans cette personne. Comme ce qui arriva dans la suite vérifia le jugement qu'en avoit fait la Mere de Chantal, & fut cause qu'on la regarda comme une personne très-éclairée sur les voïes intérieures, & qui avoit reçû de Dieu le don du discernement des esprits. Ce ne fut ni la prémiére ni la derniére occasion où la vénérable Mere fit connoître les lumiéres dont Dieu l'avoit favorisée pour la conduite des ames. Ses Religieuses en étoient si persuadées, qu'elles disoient souvent qu'elle lisoit dans leurs cœurs. Livre III.

Pendant le séjour que la Mere de Chantal fit à Paris, elle demeura alternativement dans le Monastére de la ruë saint Antoine, & dans celui du Faux-bourg saint Jacques, elle y donna l'habit à plusieurs filles, & elle y fit faire Profession à plusieurs autres, *Ibid.*

Livre III. qui l'avoient attenduë à ce deſſein. Le tems que la Mere de Chantal avoit de reſte aprés avoir rempli tous ſes devoirs, & ſatisfait à tout ce que la charité demandoit d'elle, elle l'emploïoit à revoir, & à corriger les entretiens familiers que le ſaint Fondateur avoit eu en pluſieurs rencontres dans diverſes maiſons de l'Ordre; elle l'emploïoit encore à procurer que ceux qui avoient connu le bien-heureux Evêque de Genêve, dépoſaſſent ce qu'ils ſçavoient de ſa vie & de ſes miracles devant les Commiſſaires Apoſtoliques qui étoient alors à Paris.

Ibid. La Mere de Chantal paſſa l'hiver dans ces ſaintes occupations, parlant ſouvent en particulier à toutes ſes filles, leur donnant tous les avis dont elles avoient beſoin. Dans ces occaſions elle en uſoit avec elles avec une charité très-ſincére, mais en même-tems ſi égale, qu'il n'y avoit aucune de ſes Religieuſes qui ne s'en crût tendrement aimée. La vénérable Mere avoit pour maxime, qu'une Supérieure ne doit jamais faire paroître la moindre prédilection pour aucune de ſes Religieuſes. » Cela cauſe (diſoit-elle) » de petites jalouſies, & ces jalouſies

altérent insensiblement la charité & l'union parfaite, sans lesquelles les Ordres Religieux ne peuvent subsister. On sçait bien (ajoûtoit-elle) que toutes les Religieuses ne sont pas également parfaites, & ne méritent pas toutes la même estime : les jugemens différens qu'on en fait, doivent être renfermez dans le cœur ; il ne faut jamais les faire paroître. Comme les Religieuses sont égales par leur état, & que les plus imparfaites même sont souvent celles qui s'estiment le plus, on ne peut dans la conduite extérieure garder trop d'égalité. Cet avis est très-important, on ne sçauroit le pratiquer avec trop d'exactitude. Livre III.

Dès que le Printems fut arrivé, la Mere de Chantal pensa à retourner à Annecy : elle Assembla la Communauté pour prendre congé d'elle, elle lui fit un discours des plus touchans sur l'exacte pratique des régles & sur l'esprit avec lequel il les falloit pratiquer ; car sans cet esprit, sans la piété sincére, sans la charité qui doit animer toutes nos actions, la pratique des régles peut rendre irréprochable devant les hommes, mais elle n'est L'an 1618.

Livre III. d'aucun mérite devant Dieu. Après avoir fait ce discours, elle embrassa toutes ses filles avec de grands sentimens d'estime & de tendresse, & elle partit pour Orleans.

La peste qui commençoit à ravager la France, ne lui permit pas d'y demeurer long-tems ; cependant elle n'en partit qu'après que Dieu eut confirmé par un événement qui ne peut passer que pour un miracle, la haute opinion que l'on avoit de la sainteté de son humble servante.

Maupas *Ibid* ch. 20. Il y avoit dans ce Monastére une Sœur qui étoit tourmentée d'un mal de côté si violent, que ne pouvant respirer si on ne la saignoit, il falloit user de ce reméde toutes les semaines plusieurs fois ; il arriva de-là qu'aïant perdu presque tout son sang, on ne lui tiroit plus que de l'eau. La Mere de Chantal qui ne manquoit jamais d'aller visiter les malades dès qu'elle étoit arrivée dans quelqu'un de ses Monastéres, lui alla rendre visite : elle fut sensiblement touchée des souffrances & du pitoïable état où cette bonne Religieuse étoit réduite. A la sortie de l'infirmerie elle alla à l'Eglise se prosterner devant Dieu, & dans la

Communion qu'elle fit, elle demanda à Dieu avec cette confiance à laquelle il ne refuſe rien, la guériſon de cette pauvre malade. Elle l'obtint, & cette guériſon fut ſi prompte, qu'on ne put l'attribuer qu'à un miracle accordé aux priéres de la vénérable Mere. Son humilité ne put ſouffrir qu'on lui attribuât ce qu'elle diſoit elle-même que Dieu avoit accordé à la patience & aux priéres de la malade; cette raiſon jointe à la peſte dont Orleans étoit menacé l'obligea d'en ſortir.

Elle paſſa par pluſieurs Monaſtéres de l'Ordre, que le mal contagieux n'avoit pas encore gagnez, mais elle fut obligée de ſe détourner de pluſieurs autres où elle n'eût pû aller ſans un extrême danger. Celui d'Autun fut de ce nombre. Ce fut ce qui obligea la Supérieure de ce Monaſtére qui avoit quelques affaires importantes à lui communiquer, d'aller avec la permiſſion de ſes Supérieurs, l'attendre ſur le chemin. Elle voulut d'abord lui parler de loin, mais la vénérable Mere après une courte priére, lui fit ſigne de s'approcher; la Supérieure en fit difficulté, mais la Mere de

Livre. III. Chantal aïant fait le ſigne ſalutaire de la Croix. » Tenez, (lui dit-elle) » ma chere Sœur, le Seigneur toûjours » fidelle dans ſes promeſſes, nous a dit » que lorſque deux ou trois perſonnes » ſeroient aſſemblées en ſon nom, il ſe » trouveroit au milieu d'elles; ſa pré- » ſence nous garantira de ce que vous » craignez. Cela dit-elle la fit monter dans le Caroſſe où elle étoit ſeule avec ſa Compagne. Elle s'entretinrent auſſi long-tems que les affaires dont il s'agiſſoit le demandoient, & elles ſe ſeparerent ſans qu'il en arrivât aucun inconvenient.

De-là elle alla à Dijon où les affaires de l'Inſtitut, & celles de ſes enfans la demandoient. L'Archevêque de Bourges ſon frere l'y vint trouver. Elle étoit comme ſa directrice, & cet humble Prélat qui connoiſſoit les dons dont Dieu l'avoit favorisée, ne faiſoit rien d'important ſans la conſulter. De Dijon elle alla à Châlons ſur Saone, & paſſa par quelques autres Monaſtéres qui étoient encore exemts de la peſte, qui faiſoit alors en France de furieux ravages. Enfin elle arriva à Annecy la veille de tous les Saints.

Dans ce tems-là le Roy donna au Comte de Toulonjon, Gendre de la vénérable Mere, l'important Gouvernement de Pignerol, dont ſa Majeſté venoit de faire la conquête, & qui lui donnoit l'entrée de l'Italie. Ce ſurcroît de proſpérité allarma la piété de la Mere de Chantal : elle ſçavoit que l'adverſité nous rappelle à Dieu, la bonne fortune le plus ſouvent nous en éloigne, & qu'il faut faire bien des réflexions pour n'en être pas gâté. Ce fut ce qui la porta à donner à la Comteſſe de Toulonjon ſa fille les avis que l'on va rapporter. Livre III.

» J'apprens (lui écrit-elle) ma chere fille, que Dieu verſe à pleines mains les proſpéritez chez vous : je veux croire que vous reconnoiſſez cette grace comme venant de la main de Dieu qui vous les envoïe, non pas pour paroître, ni pour les emploïer à la vanité, mais pour vous avancer par reconnoiſſance à l'humilité & à l'amoureuſe crainte de celui qui donne & qui ôte quand il lui plaît. Dites-le moi (ma chere fille,) mais dites-le moi avec toute franchiſe & vérité, à quoi en êtes vous ſur ce point-là, car je crains toûjours que l'abondance Vie abr.

Livre III. des biens & des dignitez ne vous offuſque de leur fumée, ne vous étouſe » même, ſi vous n'êtes bien ſur vos gardes, & attentive à leur inconſtance » & à l'incertitude de notre départ de » cette vie. Penſez ſouvent à ce paſſage, » ma très-chére fille, & à la bienheureuſe Eternité de ceux qui auront fait » plus d'état de la véritable félicité » que des momens des faux plaiſirs de » cette vie.

Ibid. Comme la Mere de Chantal portoit plus loin ſes ſaintes vûës que ne font d'ordinaire les autres Meres, elle ajoûte, » aïez ſoin d'imprimer de » bonne heure ces véritez dans le cœur » de votre fille, c'eſt le meilleur & le » plus ſolide héritage que vous lui puiſſiez acquerir, & laiſſer. Faites-lui » craindre ſur toutes choſes d'offenſer » Dieu; faites-lui eſtimer le bonheur » de vivre en ſon ſaint amour: vous » ſçavez, ma fille, que dès votre tendre jeuneſſe, je me ſuis appliquée à » graver dans votre cœur cet amour de » Dieu, & que je vous ai toûjours recommandé depuis d'obéïr à ſes volontez, & ſur-tout en aimant, honorant & reſpectant Monſieur votre mari, qui mérite tant tout cela. Pour

l'amour de Dieu, ma chére fille, & pour l'amour de moi, je vous conjure que les biens & les honneurs ne vous jettent pas dans un air de mépris pour perſonne. La plus ſolide richeſſe c'eſt l'amitié de tout le monde. Recevez ces avis de votre chére mere, qui vous aime comme elle-même, & qui veut que vous ſoïez toute parfaite dans votre condition. Livre III.

Il paroît par cette lettre que la Mere de Chantal, quoique fort occupée de ſes devoirs de Religion, n'oublioit pas ce que Dieu demandoit d'elle par rapport à ſes enfans qu'elle avoit laiſſez dans le monde ; mais il paroît auſſi qu'elle ne s'occupoit point de leurs avantages temporels, qu'elle craignoit même pour eux une trop grande proſpérité. En effet c'eſt ce qu'une mere veritablement Chrétienne doit toûjours craindre. La cupidité n'a que trop de force, lors même qu'elle eſt privée de tout ce qui peut la fortifier. Combien ne doit-on pas s'en défier lorſque les richeſſes, les honneurs, & les plaiſirs qui ne peuvent que l'irriter, la mettent en état de ſe ſatisfaire & de ne ſe rien refuſer ?

Livre. III. L'an 1628. Maupas *Ibid.* ch. 21.

A l'Aſcenſion de l'année ſuivante elle fut encore élûë d'un conſentement unanime, Supérieure du Monaſtére d'Annecy : Elle eût bien ſouhaité qu'on l'eût laiſſé vivre plus longtems dans l'obéïſſance : elle connoiſſoit les dangers de la Supériorité, & l'avantage qu'il y a à n'avoir à répondre à Dieu que de ſoi-même. Cependant lorſqu'on lui eut fait connoître que Dieu demandoit d'elle qu'elle acceptât la Charge pour laquelle on l'avoit élûë, elle ſe ſoumit à ce qu'on lui perſuada être le bien de ſa Communauté. On regarda dès-lors ſon élection comme un effet particulier de la Providence de Dieu ſur ce Monaſtére, à peine eut-elle été élûë que la Ville fut attaquée du mal contagieux. Il ne falloit pas de moindres talens que les ſiens pour en préſerver ſon Monaſtére, ſans ceſſer de ſecourir ceux de la Ville qui en étoient attaquez, & c'eſt ce qu'elle fit avec une prudence, un ordre & une charité qu'on ne pouvoit ſe laſſer d'admirer.

Ibid. Cependant ſes enfans, ſes parens, ſes amis, tous ceux qui ſçavoient de quelle importance étoit ſa vie pour le bien de l'Inſtitut qu'elle conduiſoit

avec tant de sageſſe, le Duc de Savoïe même, les Princes & les Princeſſes de sa Maiſon, n'épargnérent rien pour la porter à ſe tirer du danger où elle étoit. Livre III.

La vénérable Mere répondit à toutes ces ſollicitations, que la propoſition eût pu être ſupportable, ſi on ne l'eût pas élûë Supérieure, mais que Dieu l'aïant chargée de ſa Communauté, il étoit de ſon devoir de ne la point abandonner dans un ſi grand danger, quoiqu'il lui en pût coûter. Elle ajoûta qu'elle avoit appris du Prince des Paſteurs, que le bon Paſteur doit donner ſa vie pour ſes brebis.

Cette réponſe affermit l'Evêque de Genêve dans la réſolution qu'il avoit priſe de ne point abandonner ſon peuple; on lui faiſoit les mêmes ſollicitations qu'on avoit fait à la Mere de Chantal, pour le porter à ſe tirer du péril où il ſe trouvoit exposé, mais il répondit que quand les autres motifs lui manqueroient, il auroit honte de ne pas imiter la fermeté & la conſtance d'une femme: il ſe réſolut donc à l'exemple de la Mere de Chantal, d'expoſer ſa perſonne, ſa vie, & ſes *Ibid.*

Livre III. biens pour ſecourir & conſerver ſon troupeau ; ce qu'il fit en effet de concert avec la vénérable Mere, d'une maniére digne d'un ſaint Evêque, du Frere, & du Succeſſeur de ſaint François de Sales.

La fermeté de la Mere de Chantal, & ſa conſtance à ne point ſortir d'Annecy, attira de grands ſecours à cette Ville affligée. Les deux Monaſtéres de Paris pleins d'eſtime & de tendreſſe pour leur chére Mere, & d'inquiétude pour le danger où elle étoit continuellement exposée, lui envoïérent par des exprès des remédes, des préſervatifs, & une ſomme d'argent conſidérable pour le ſoulagement de ſon Monaſtére. La Mere de Chantal n'en fit pas cet uſage, mais pleine de confiance en Dieu, qu'il préſerveroit ſon Monaſtére du mal contagieux, comme il avoit fait juſques alors, elle emploïa ſans ſe rien réſerver, tout ce qu'on lui avoit envoïé de Paris, pour le ſoulagement des malades de la Ville.

Sa confiance ne fut point trompée ; la peſte régna dans Annecy pendant les années mil ſix cens vingt-neuf & mil ſix cens trente, perſonne du Monaſtére n'en fut attaqué, quoiqu'on y

fût tous les jours exposé, par le commerce continuel qu'on avoit avec les gens de la Ville pour leur donner les remédes, les préservatifs, & les autres soulagemens nécessaires. La Mere de Chantal ressentit vivement la grace que Dieu lui avoit faite, de la préserver elle & son Monastére de ce terrible fleau. Pour en perpétuer la reconnoissance, elle fit dédier deux Oratoires, l'un à la sainte Croix, l'autre à sainte Magdelaine; & elle ordonna que tous les ans on y fît des Processions le jour de leurs Fêtes. Livre III.

Au commencement de l'année mil six cens trente-&-un, la Mere de Chantal envoïa la Mere de Chatel, l'une des plus anciennes & des prémiéres Meres de l'Ordre avec six de ses Religieuses, pour établir un Monastére à Montpellier l'une des prémiéres Villes du Languedoc. Elles y furent reçûës par l'Evêque & par tous les Corps de la Ville avec des marques extraordinaires d'estime pour le nouvel Institut. Mais pour dire tout d'un coup ce qui regarde ce Monastére, par rapport à la Mere de Chantal, l'on ajoûtera qu'en l'an mil six cens trente-six, cinq ans après la

Vie de la Mere de Chantal par le Pere Fichet de la Compagnie de Jesus. 2. part. ch. 19.

Livre III. fondation de ce Monaſtére, la Mere de Chantal vint elle-même le viſiter. Il n'y eut point d'honneurs qu'on ne lui rendît dans cette Ville, à l'exemple de Monſieur l'Evêque, qui avoit pour elle toute la vénération qui étoit dûë à ſon éminente pieté; tous les Corps de la Ville & le Chapitre de l'Egliſe Cathédrale en particulier, la vinrent ſalüer par Députez. L'Archidiacre à la tête de ceux du Chapitre, lui fit une harangue, où les loüanges qu'il lui donna firent bien ſouffrir ſa modeſtie: toutes les perſonnes de qualité de la Ville & des environs lui rendirent viſite. La Ducheſſe d'Allüin vint de douze lieuës pour avoir la ſatisfaction de la voir, & les Calviniſtes même qui étoient en grand nombre dans cette Ville, ne purent s'empêcher d'admirer ſa vertu.

La Mere de Chantal fit tout ce qu'elle put pour éviter les honneurs dont on vient de parler, mais la réputation de ſa ſainteté étoit ſi généralement répanduë, qu'il ne lui étoit plus poſſible d'empêcher qu'on ne lui donnât par tout des marques de la vénération qu'on avoit pour elle. Ne pouvant donc s'en diſpenſer, elle les recevoit

voit avec une humilité & une modeſtie dont tout le monde étoit édifié. Elle n'en demeuroit pas-là, quand elle étoit retirée dans ſon Monaſtére avec ſes cheres filles, il n'y avoit point d'humiliations qu'elle ne pratiquât, pour effacer juſqu'aux moindres impreſſions que tant de marques de la vénération publique auroient pû faire ſur ſon eſprit. En paſſant par les Provinces du Dauphiné, de la Provence, & du Languedoc, on lui rendit par-tout malgré elle les mêmes honneurs. Ce fut ce qui l'obligea de retourner le plutôt qu'elle le put dans ſon Monaſtére. Livre III. *Ibid.*

Un autre motif l'y rappelloit encore. Sur la fin de l'Eté les Prélats & les autres Commiſſaires députez pour faire l'ouverture du tombeau du bienheureux François de Sales, arrivérent à Annecy; ils le firent ouvrir, & ils trouvérent ſon corps entier près de dix ans après ſa mort. Il fut porté dans la Sacriſtie du Monaſtére où la Mere de Chantal & ſa Communauté vinrent lui donner les marques de la vénération qu'elles crurent lui être dûë. La vénérable Mere auroit bien ſouhaité de lui baiſer la main, la Maupas 2. Part. ch. 21.

Livre III. Communauté le souhaittoit aussi ; mais elle s'en abstinrent, parceque les Commissaires avoient défendu qu'on touchât à ce saint corps. Le lendemain elle en obtint la permission. Alors elle satisfit à sa dévotion avec tous les sentimens de piété que demandoit d'elle la haute opinion qu'elle avoit de la sainteté de ce grand seviteur de Dieu.

Elle fit même quelque chose de plus; car se baissant, elle prit la main du saint Evêque, & la porta sur sa tête, comme pour recevoir sa bénédiction. Tous ceux qui étoient présens ont attesté & déposé que la main de ce bienheureux Prélat devint fléxible, qu'il l'étendit & serra la tête de la vénérable Mere, comme s'il eût voulu lui témoigner qu'elle lui étoit toûjours chére & que Dieu approuvoit les marques de respect qu'elle lui donnoit. En mémoire d'un événement si extraordinaire, l'on garde encore dans le prémier Monastére d'Annecy, comme une double relique, le voile qu'elle portoit ce jour là.

Ibid.

L'ouverture du tombeau de saint François de Sales fut accompagnée de tant de miracles, que le bruit s'en

étant répandu, de toutes les Provinces voisines, de Paris même, un grand nombre de personnes accoururent à Annecy pour en être les témoins. Les personnes de la prémiére qualité, les Princes & les Princesses se trouvérent en cela du goût du peuple. Les miracles furent vérifiez d'une maniére qui ne permit pas d'en douter, & chacun s'en retournoit glorifiant Dieu, qui quoiqu'il soit toûjours admirable dans tout ce qu'il fait, l'est particuliérement dans ses Saints.

Entre ceux qui vinrent exprès de Paris, l'on remarqua le Commandeur de Sillery, Fondateur du Monastére de la Visitation de la ruë saint Antoine de Paris. Il avoit été l'ami intime du saint Evêque de Genêve, & il l'étoit encore de la vénérable Mere; personne ne connoissoit mieux que lui l'éminente sainteté de cette fidele disciple du bienheureux Prélat; aussi dit-il en arrivant à Annecy, qu'il y venoit, non seulement pour rendre ses respects aux précieuses reliques de ce grand serviteur de Dieu, mais encore pour honorer son esprit en la personne de celle qui le possedoit si parfaitement, qu'il croïoit parler à *Ibid.*

Livre III. saint François de Sales lorsqu'il la consultoit; aussi eut-il de longues & *Ibid.* de fréquentes conférences avec elle, & il prit ses conseils & ses instructions sur toute la conduite de sa vie. C'est ainsi qu'en usérent un grand nombre de personnes de piété, que l'ouverture du tombeau de saint François de Sales avoit attirées à Annecy.

Ibid. Les Commissaires députez par sa sainteté pour l'inspection & la vérification des reliques du bienheureux Evêque, s'étant acquittez de leur commission, s'en retournérent en France. Avant de partir ils chargérent la Mere de Chantal de faire transcrire les dépositions qu'ils avoient reçûës touchant les miracles du saint Evêque de Genêve; ils lui recommandérent en même tems de pourvoir aux frais du voïage de Dom Juste, & de Dom Mauriet qui devoient aller à Rome présenter au saint Siége les informations faites de son autorité.

Ibid. La Mere de Chantal écrivit aussitôt aux Monastéres les plus accommodez de l'Ordre pour leur demander une contribution légere, mais qui pût suffire aux dépenses dont on ne pouvoit se dispenser. Elle fut aussi-tôt

accordée avec un zéle & une libé- Livre
ralité digne des véritables enfans d'un III.
ſi ſaint Pere. La Mere de Chantal eut par ce moïen dequoi fournir aux frais de la béatification du ſaint Fondateur de l'Ordre de la Viſitation.

Elle joüiſſoit de toute la ſatisfaction que les merveilles que Dieu continuoit d'operer par l'interceſſion de ſon ſerviteur étoient capables de lui cauſer, lorſque Dieu permit qu'elle fût affligée par tous les endroits, où elle étoit la plus ſenſible, & par la mort d'un grand nombre de perſonnes qui lui étoient les plus chéres.

La premiére de ces afflictions fut *Ibid.* causée par la mort de Michel Faure, ch. 22. homme habile, d'une vie très exemplaire, qui avoit été pendant quinze ans Aumônier de ſaint François de Sales. Il étoit Confeſſeur de la Communauté du premier Monaſtére d'Annecy, & par conſéquent celui de la vénérable Mere, car elle n'en eut jamais d'autre que celui du Monaſtére; exemple qui ne peut être trop exactement ſuivi. Car dès que la Supérieure voudra avoir un autre Confeſſeur que celui de la Communauté, chaque ſœur ſera autoriſée à en deman-

Livre III. der un autre. Il eſt aiſé de juger des inconvéniens qui en pourroient ſuivre : la vénérable Mere avoit beaucoup de confiance en ce vertueux Eccléſiaſtique; tant à cauſe de ſa capacité & de ſa ſainte vie, que parcequ'elle retrouvoit en lui l'eſprit, la ſolidité, les ſentimens & la conduite de ſon bienheureux Pere. Ce ſaint Prêtre pendant ſa maladie, aſſûra qu'il ſeroit mort content, s'il eût exécuté le deſſein qu'il avoit formé d'écrire la vie de la Mere de Chantal. » Il y a » (diſoit il) vingt trois ans que je la » connois, que j'admire en elle une con» ſcience plus nette, & plus pure que » le criſtal ; c'eſt une des plus gran» des ſervantes de Dieu qui ſoit main» tenant ſur la terre : j'ai toûjours eu *Ibid.* » envie d'en écrire quelque choſe, mais » j'en ai toûjours été empêché par mon » indignité, & pour avoir ſouvent oüi » dire à notre bienheureux Pere, qu'il » n'étoit pas digne de parler de la ſain» teté de cette ame. Ce témoignage eſt d'autant plus conſidérable, que c'eſt celui d'un mourant & d'un Prêtre très-ſincére, & très vertueux.

Ibid. Cette affliction fut ſuivie d'une autre au mois d'Août ſuivant, elle re-

çut la nouvelle de la mort de Ma- Livre III.
dame de Chantal sa belle-fille. Elle en fut sensiblement touchée, tant à cause de la tendresse qu'elle avoit pour elle, que pour l'intérêt de Mademoiselle de Chantal sa petite-fille, qui demeuroit orpheline à l'âge de cinq ans.

Le lendemain qu'elle eut appris Vie abr.
cette triste nouvelle, elle reçut celle de la mort du Comte de Toulonjon son gendre; il mourut à Pignerol dont il étoit Gouverneur, âgé de soixante-trois ans. Il ne lui manqua qu'une vie un peu plus longue, pour parvenir à tout ce que le mérite, la valeur, de longs & d'importans services peuvent donner lieu d'espérer. Par cette mort Madame de Toulonjon sa fille, chargée de deux enfans, & de beaucoup d'affaires, demeuroit veuve dans une assez grande jeunesse. C'étoit un redoublement d'affliction pour la Mere de Chantal; cependant on ne lui entendit autre chose que ces paroles si Chrétiennes; » voila bien des morts, ou plutôt voila bien des pélerins qui » ont achevé leur pélerinage, & qui sont » arrivez au bien-heureux séjour de l'é- » ternité; le Seigneur me les avoit don- »

Livre III. nez, il me les a ôtez, que ſon ſaint Nom ſoit béni : puis eſſuïant ſes larmes, & joignant les mains, » Seigneur, (dit-elle) recevez les entre les » bras de votre miſéricorde, & n'entrez » point en jugement avec vos pauvres » créatures ; car qui pourroît paroître » juſte devant vous ? C'eſt ainſi que la Mere de Chantal profitoit de tous les événemens de la vie, & que de quelque maniére qu'il plût à Dieu de la traiter, elle étoit toûjours également ſoumiſe aux ordres de la Providence.

Ibid.

Elle en donna une grande preuve, lorſque dans ce même tems elle entreprit d'exécuter un deſſein qui demandoit la préſence d'eſprit, & la paix du cœur, que l'on n'a jamais dans le tems des grandes afflictions, lors qu'on ne les reçoit pas de la main de Dieu. Ce fut l'établiſſement d'un ſecond Monaſtére de ſon Inſtitut dans la Ville d'Annecy. Ce qui lui en donna la pensée, fut qu'aux Fêtes de Pâques elle apprit qu'on la demandoit au Parloir. Elle y alla, & elle y trouva un grand nombre de filles de la Ville & des environs : dès qu'elles la virent, elles ſe mirent à genoux & la conjurérent de les tirer du monde, &

Ibid.

L'an 1633.

de

de les mettre à couvert des dangers auſquels l'on y eſt exposé, en les recevant au nombre de ſes filles. La Mere de Chantal fut vivement touchée du zéle qu'elles firent paroître. La pensée lui vint que ſi quelqu'une de ces filles ſe perdoit dans le monde, faute de lui avoir accordé ce qu'elle demandoit, elle en répondroit à Dieu. Elle crut donc qu'elle n'en devoit refuſer aucune ; mais comme elle ne pouvoit pas les loger toutes dans le prémier Monaſtére, cela lui fit concevoir le deſſein d'en établir un ſecond. Elle congédia donc toutes ces filles, en leur promettant qu'elle n'épargneroit rien pour leur donner la ſatisfaction qu'elles demandoient.. Livre III.

Elle recommanda long-tems ce deſſein à Dieu, elle le lui fit recommander par ſa Communauté, & par toutes les perſonnes de piété de ſa connoiſſance. Tant de priéres ne firent que l'affermir dans ſon deſſein, ce qui lui fit croire que Dieu l'approuvoit. Dans cette perſuaſion, elle le propoſa à ſes Supérieurs, réſoluë de l'abandonner s'ils ne l'approuvoient pas. La difficulté n'étoit pas petite, deux Monaſtéres du même Ordre dans une Ville

Livre III. d'une auſſi petite étenduë qu'Annecy. Où prendre l'argent néceſſaire pour acheter l'emplacement dont l'on avoit beſoin, pour fournir aux frais du bâtiment du nouveau Monaſtére, pour le fonder, l'établir, le meubler, & pour faire ſubſiſter les Religieuſes qui y ſeroient reçûës; ſur-tout dans un tems où il falloit faire de ſi grands frais pour la béatification du ſaint Fondateur, & pour ſa canoniſation qu'on avoit réſolu de pourſuivre?

D'ailleurs il étoit aiſé de prévoir qu'il y auroit de grandes oppoſitions; le moïen de les ſurmonter? Toutes ces difficultez & beaucoup d'autres qui ſeroient trop longues à rapporter, devoient vrai-ſemblablement empêcher les Supérieurs d'approuver le deſſein de la Mere de Chantal. Cependant Dieu qui eſt également le Maître des cœurs & des eſprits, & qui les tourne comme il lui plaît, les réünit tous, dans le ſentiment d'approuver le deſſein de cette vénérable Mere, & de le ſeconder de tout leur pouvoir.

Dès qu'elle eut appris que les Supérieurs avoient approuvé l'établiſſement d'un ſecond Monaſtére, elle prit avec ſa prudence ordinaire toutes les

mesures qui pouvoient le faire réüssir. Livre III.
Elle commença par écrire au Prince Thomas de Savoïe, Seigneur d'Annecy, pour lui demander son consentement. Dieu qui avoit agi sur l'esprit des Supérieurs, agit avec la même efficacité sur le cœur de ce Prince. La haute opinion qu'il avoit de la sainteté de la Mere de Chantal, ne lui permit pas de lui refuser ce qu'elle lui demandoit. Il lui envoïa lui-même les Lettres Patentes dont elle avoit besoin pour l'exécution de son dessein. *Ibid.*

Ces lettres furent comme le signal d'un soulevement général contre la Mere de Chantal. Lors qu'on les présenta au Conseil de Ville, on ne voulut pas les recevoir, & l'on délibéra d'écrire au Prince Thomas, pour lui en représenter les inconvéniens. On lui remontra dans cette Lettre, que la Mere de Chantal s'étoit contentée d'abord d'un très-petit Monastére, qu'ensuite on l'avoit augmenté & agrandi, qu'il avoit fallu pour cela faire des acquisitions de maisons & autres biens au grand préjudice du Public: que non contente de cela, elle vouloit présentement bâtir un nouveau Monastére, acquerir de nouvelles mai- L'an 1633.

Livre III. sons, & de nouveaux fonds ; ce qui ne convenoit point à une Ville d'une auſſi petite étenduë qu'Annecy, & qu'il ne convenoit pas non plus aux intérêts du Prince, que tant de biens tombaſſent en main-morte. On fit les mêmes remontrances au Senat de Chambery, & par-là l'on empêcha que les Lettres du Prince ne fuſſent enregiſtrées.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, le peuple d'Annecy, que la Mere de Chantal venoit de ſecourir ſi généreuſement pendant la peſte, ce même peuple, dis-je, ſoulevé contre elle ſe répandoit en injures & en libelles diffamatoires, ces libelles furent envoïez à Turin, à Chambery, & dans toute la Province.

Cette tempête n'étonna point la vénérable Mere, elle eut recours à Dieu avec ſa confiance ordinaire, elle le pria de ſoutenir lui-même un deſſein dont elle avoit lieu de croire qu'il étoit l'auteur. Enſuite elle écrivit aux Prince Thomas, au Duc & à la Ducheſſe de Savoïe avec tant de ſageſſe, de force, & de modeſtie qu'elle en obtint des Lettres de Juſſion au Conſeil de Ville d'Annecy, &

au Senat de Chambery. Par ces Lettres il étoit ordonné au Senat d'enregiſtrer les Lettres Patentes, & au Conſeil de Ville de ne s'y plus oppoſer, & même d'en favoriſer l'exécution. Comme le peuple revient auſſi aiſément de ſes emportemens, qu'il eſt facile à s'y laiſſer entraîner, des preuves ſi autentiques de la volonté du Souverain commencérent à calmer cette émotion; Dieu agiſſant enſuite ſur les cœurs, ce même peuple devint auſſi favorable à l'établiſſement du ſecond Monaſtére qu'il venoit d'y être contraire. Livre III.

La Mere de Chantal l'entreprit donc avec la ſatisfaction de tout le monde, & elle en vint à bout en aſſez peu de tems, par le ſecours des deux maiſons de la Viſitation de Paris, & par celui du Commandeur de Sillery, toûjours prêt à favoriſer les progrès de l'Inſtitut. Il fut même aſſez deſintéreſſé, pour ne vouloir pas qu'il reſtât à la poſtérité aucune marque qui pût prouver qu'il eût contribué à cette nouvelle fondation. C'eſt pourquoi l'on ne mit ſur la prémiére pierre que ces mots. *Celui qui fonde cette Egliſe Dieu le ſçait.* Ce qui porta le plus ce *Ibid.* Vie abr.

Livre III. pieux Commandeur à favoriſer cet établiſſement, fut qu'on lui manda qu'on avoit deſſein de recevoir dans ce Monaſtére de pauvres filles bien appellées, ſans en rien recevoir, & purement par charité ; deſſein trop agréable à Dieu, pour qu'il n'en fût pas favorisé. La Mere de Chantal tint parole, & le jour de la Trinité elle reçut dans le nouveau Monaſtére un grand nombre de filles, qui n'apporterent qu'une grande vocation, & une volonté très-ſincére d'être toutes à Dieu.

L'an 1634.

La vénérable Mere fit encore dans cette occaſion une action de charité, qui montre bien la bonté de ſon cœur, & dont tout le monde fut fort édifié. Lorſque le Monaſtére fut achevé, on le fit viſiter par des experts : ils y trouverent dans les bâtimens tant de défauts, & ſi conſidérables, qu'ils condamnerent les Entrepreneurs à les réparer inceſſamment, & à leurs dépens. Si ce jugement eût été exécuté à la rigueur, ces pauvres gens étoient ruinez. La Mere de Chantal en fut touchée, & réſolut de dédommager ces malheureux Entrepreneurs. On eut beau lui repréſen-

ter que c'étoit leur faute, qu'ils devoient ſçavoir leur métier, qu'il y avoit même en cela plus d'infidélité que d'ignorance, qu'en un mot la juſtice en avoit ordonné. » Eh mon Dieu (dit elle) cette juſtice eſt bien rigoureuſe, où en ſerions-nous ſi Dieu en uſoit avec nous avec une pareille rigueur ? La grande loi des Chrétiens, & ſur tout des perſonnes Religieuſes, c'eſt la charité, & la charité ne permet pas d'en uſer ſi durement avec le prochain. Livre III.

Les fautes faites au bâtiment du Monaſtére furent réparées, mais la Mere de Chantal dédommagea généreuſement ces pauvres Ouvriers ; & afin qu'il ne manquât rien à cette bonne œuvre, elle les exhorta à travailler à l'avenir avec plus de fidélité, » car (ajouta-t-elle) vous pourrez tromper les hommes, mais vous ne tromperez jamais Dieu, & c'eſt lui que vous devez craindre ſur toutes choſes. L'on rapporte volontiers ces petits traits, parce que tous petits qu'ils ſont, ils partent d'un grand principe, & font ſouvent mieux connoître les hommes que les actions les plus éclatantes. *Ibid.*

Livre III. L'an 1635. *Ibid.*

A la Fête de l'Aſcenſion de l'année ſuivante, la vénérable Mere aïant achevé ſon ſecond triennal, la Mere de Chatel fut élûë pour lui ſuccéder. La Mere de Chantal qui connoiſſoit tout le mérite de l'obéïſſance religieuſe, la voulut pratiquer dans toute ſon étenduë, comme une ſimple Novice. C'eſt ce qui lui fit dire à ſa Supérieure, qu'après avoir ſi longtems commandé, il étoit à craindre qu'elle n'eût oublié à obéïr, que c'eſt ce qui l'obligeoit de la prier de l'exercer plus qu'aucune de ſes ſœurs dans la pratique de l'obéïſſance. La Supérieure lui aïant répondu avec la conſidération qu'elle lui devoit, » non » non (lui dit-elle) ma Mere point de » ménagement, point d'égard, je ſuis » Religieuſe comme une autre, je dois » l'exemple plus qu'aucune autre, & de » plus je connois mes beſoins. La vénérable Mere n'en demeura pas là, elle ne ſe contentoit pas de demander les permiſſions comme les autres Religieuſes; elle les demandoit même pour les choſes pour leſquelles on ne les demande pas, parce que la régle les preſcrit, & qu'elles ſont d'un uſage journalier.

La Mere de Chantal vivoit ainſi dans la pratique de toutes les vertus, & dans la paix qui accompagne d'ordinaire la pureté du cœur, lorſque cette tranquillité fut troublée par la mort de l'Evêque de Genêve frere, ſucceſſeur, & fidelle imitateur des vertus de ſaint François de Sales. Elle reſſentit vivement la perte qu'elle faiſoit, elle la pleura devant Dieu, mais enfin elle lui en fit le ſacrifice, comme elle lui en avoit déja fait tant d'autres. Livre III.

Avant ſa mort il avoit accordé à la ſollicitation de pluſieurs perſonnes d'un très-grand mérite, que la Mere de Chantal fit un voïage à Paris, pour y conférer des affaires de l'Inſtitut avec les Evêques de France qui devoient s'y aſſembler cette année. Avant d'en ſigner la permiſſion, il lui demanda (comme il avoit coûtume de faire) ce qu'elle penſoit de ce voïage, & ce que ſon cœur lui en diſoit, Elle lui répondit, » il y a long-tems, Monſeigneur, que je ne le conſulte » plus ſur quoi que ce ſoit, mais quand » je l'aurois conſulté, qu'a-t-il à me » répondre, ſinon que je dois obéïr. Elle » étoit en effet dans cette diſpoſition, L'an 1635. *Ibid.*

Livre III. & elle avoit appris de ſon ſaint Directeur, ce qu'il pratiquoit lui-même, *à ne rien vouloir, à ne rien demander, à ne rien refuſer.*

1635. *Ibid.* Elle partit pour Paris, & elle y arriva au mois de Juillet. La Comteſſe de ſaint Paul, le Commandeur de Sillery, & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction de ſes amies allerent fort loin au-devant d'elle, & la conduiſirent à la maiſon de la Viſitation de la ruë ſaint Antoine, où toutes ſes filles la reçurent avec cette ſainte joïe qu'elle portoit par-tout où elle alloit.

Dès le lendemain de ſon arrivée, elle fit prier pluſieurs Evêques de l'Aſſemblée, de ſe rendre au Monaſtére de la Viſitation dont on vient de parler, & d'agréer que le Commandeur de Sillery & quelques autres amis & protecteurs de l'Inſtitut s'y rendiſſent auſſi. Tous ceux qui avoient été invitez étant aſſemblez, la Mere de Chantal propoſa le ſujet de ſon voïage, qui étoit de conſulter ceux à qui Dieu avoit confié le gouvernement de ſon Egliſe, ſur les moïens propres à conſerver à perpétuité l'uniformité & l'union dans tous les Monaſtéres de l'Inſtitut.

L'affaire mise en délibération, les uns proposérent d'établir chef de l'Ordre le prémier Monastére d'Annecy, & que les Supérieures qui y seroient élûës en seroient les Supérieures générales ; d'autres crurent qu'il falloit fixer la supériorité générale en la personne de la Mere de Chantal, & de celles qui lui succéderoient par élection quelque Monastére qu'elles choisissent pour leur résidence : d'autres enfin étoient d'avis d'établir un Supérieur général, qui seroit choisi par tous les Monastéres de l'Ordre, & qui seroit comme le centre de leur union. Livre III.

Après que tout le monde eut opiné, on demanda à la vénérable Mere ce qu'elle pensoit elle-même du sujet qui avoit été proposé : Elle répondit que puisqu'on lui demandoit son sentiment, elle ne diroit rien d'elle-même, qu'elle se contenteroit d'exposer ce que le saint Fondateur de l'Institut en avoit pensé. Que son sentiment avoit toûjours été que les Monastéres de l'Ordre fussent soumis au gouvernement des Evêques, dans les Diocéses desquels ils auroient été établis. Qu'il avoit desaprouvé que le prémier Mo-

Livre III. nastére d'Annecy, ou tout autre, fût le Chef de l'Ordre, & qu'aucune Religieuse de quelque Monastére qu'elle fût Supérieure, ou tout autre tel qu'il pût être en fût le Général ou la Générale. Qu'en un mot il avoit cru que pour conserver l'uniformité dans l'Institut, il suffisoit d'y bien établir la pratique uniforme des régles, & de n'y jamais souffrir la moindre diversité dans les usages. Que l'union s'y conserveroit de même par les témoignages de charité que les Monastéres auroient soin de se donner de tems en tems, & sur-tout, par les secours mutuels pour le temporel & pour le spirituel, que les Monastéres auroient soin de se donner les uns aux autres. La vénérable Mere ajoûta que depuis la fondation de l'Ordre, l'uniformité & l'union qui y étoient aussi grandes que dans aucun autre, n'y avoient été maintenuës que par les moïens dont elle venoit de parler. Que cela donnoit lieu d'espérer de la bonté de Dieu, qu'ils suffiroient à l'avenir pour les y conserver à perpétuité.

Ibid. Après que la Mere de Chantal eut parlé de la sorte, tout le monde revint à son sentiment, soit par le res-

pect que l'on eut pour ce que le saint Fondateur avoit pensé, soit par l'estime qu'on faisoit de la vénérable Fondatrice, soit enfin parceque l'expérience apprenoit que les moïens qu'elle avoit proposez étoient suffisans. L'on n'établit donc point d'autres moïens d'union & d'uniformité que ceux qui sont aujourd'hui en usage dans l'Ordre de la Visitation. On se contenta de recommander à la Mere de Chantal d'en bien établir la pratique. C'est à quoi elle avoit jusques alors donné tous ses soins, & à quoi elle continua de travailler toute sa vie. Livre III.

C'est dans cette vûë que quelque occupée qu'elle fût de ses exercices de Religion, dont elle ne se dispensoit jamais, que quoiqu'elle fût accablée d'affaires & de visites, elle travailla avec une application incroïable à éclaircir plusieurs articles du Coûtumier de l'Ordre, & particuliérement ceux qui regardent l'union & l'uniformité. On voit ses sentimens sur cette union qui lui étoit si chére dans un Chapitre de ce livre. Elle en parle d'une maniére si vive & si touchante, qu'il n'est pas possible de ne pas entrer dans ses sentimens. Elle en faisoit le *Ibid.*

Livre III. plus souvent le sujet des entretiens qu'elle avoit avec ses Religieuses, & des exhortations qu'elle leur faisoit. L'on étoit si persuadé du zéle qu'elle avoit pour cette union des cœurs, si recommandée par le Sauveur, & si essentielle à tous les Chrétiens, & par conséquent à toutes les personnes Religieuses, qu'on ne doutoit point qu'elle n'accordât tout ce qui pouvoit l'établir & l'entretenir. Ce fut ce qui donna lieu au fait que l'on va raconter.

L'on étoit persuadé dans le Monastére, que le voïage que la Mere de Chantal venoit de faire à Paris, seroit le dernier qu'elle y feroit de sa vie. Toutes les Religieuses souhaitoient passionnément, d'avoir son cœur après sa mort, mais on étoit persuadé que le prémier Monastére d'Annecy ne le donneroit pas à moins qu'elle ne l'eût ordonné elle-même : c'est ce qui fut cause qu'une des Religieuses se chargea au nom de toutes, de lui proposer de consentir & d'ordonner que son cœur leur fût donné lorsque Dieu auroit disposé d'elle.

L'humilité de la vénérable fut allarmée d'une proposition dont elle ne

voïoit point d'autre motif, que celui de l'honorer après ſa mort ; c'eſt ce qui lui fit répondre avec un ſentiment très-vif, qui venoit du mépris qu'elle faiſoit d'elle-même. » O Dieu ma fille, à quoi penſez-vous ? Que dites-vous ? Que feriez-vous de ce miſérable cœur, qui par ſes infidélitez mériteroit bien plutôt d'être jetté à la voirie que d'être gardé. La Religieuſe conformément à ce ſentiment, dont elle étoit bien éloignée, mais auquel elle ſe ſeroit opposée inutilement, lui répondit qu'elles ne demandoient pas ſon cœur ſeulement pour le garder comme une marque de l'affection qu'elle avoit eu pour elles, mais parce-qu'il leur ſembloit que cela contribueroit beaucoup à perpétuer l'union tant deſirée entre les deux Monaſtéres d'Annecy & de Paris, ſi l'un avoit ſon corps, & l'autre ſon cœur, & que le dernier le reçût du prémier, ce qui l'engageroit à une reconnoiſſance qui les uniroit à jamais de l'union la plus étroite. » O ma fille (répondit la vénérable Mere) je me rends à un pareil motif. Pour vous unir enſemble, je donnerois volontiers mille cœurs ſi je les avois, & plût à Dieu

Livre III. *Ibid.*

Ibid.

Livre III. que le mien pût être partagé en mille piéces pour un si bon sujet.

Elle consentit donc que le prémier Monastére d'Annecy donnât son cœur après sa mort au prémier Monastére de Paris. Elle ajoûte qu'elle lui fait ce Don, » parceque les Religieuses lui » ont témoigné le desirer ardemment, » espérant que par ce moïen les deux » Monastéres demeureront non seulement en l'union parfaite que la sainte » charité requiert, mais encore en une » intime liaison de cœur & d'esprit, » telle qu'elle la leur a toûjours souhaitée ; à la charge toutefois (ajoûte-t-elle encore) qu'on le puisse tirer » sans m'ouvrir à la façon ordinaire, » mais seulement par le côté, & que » ce soit une de nos Sœurs qui me puisse, s'il se peut, rendre cet office. Condition qui fait voir l'extrême attention qu'elle avoit à ce que rien ne pût blesser sa pureté même après sa mort. Cette concession est datée du treiziéme Avril mil six cens trente-six & elle est signée de sa main. *Ibid.*

Les Religieuses du prémier Monastére de Paris l'aïant obtenuë, en envoïérent une copie autentique à la Mere de Chatel, pour-lors Supérieure

re du Monaſtére d'Annecy, & la priérent d'exécuter en tems & lieu les intentions de leur vénérable Mere. C'eſt ce que la Mere de Chatel leur promet par ſa réponſe datée du vingt-ſixiéme Juin mil ſix cens trente-ſept. Monſieur de Maupas Evêque du Puy, témoigne qu'il a été témoin oculaire de ce que l'on vient de rapporter (ce ſont ſes termes) & qu'il en a veu les mémoires conformes aux originaux fidellement recüeillis. L'on dira dans la ſuite pourquoi cette diſpoſition de la Mere de Chantal n'a point été exécutée. Livre III. *Ibid.*

Elle partit de Paris au mois d'Avril de la même année pour ſe rendre à Annecy, après qu'elle auroit viſité les Monaſtéres de Dauphiné, de Provence, & de Languedoc, qui l'avoient priée inſtamment de leur accorder la conſolation de la voir. Elle paſſa par toutes les Maiſons de l'Ordre qui ſe trouverent ſur ſon chemin, où elle étoit fort ſouhaitée. Elle donna par-tout des marques très-édifiantes de ſon zéle pour la pratique des régles, de toutes les vertus Chrétiennes & Religieuſes, & ſur-tout pour cette union ſincére des cœurs & des

Livre III. esprits qu'elle souhaitoit sur toutes choses d'établir, d'affermir, & de perpétuer dans l'Institut, suivant l'esprit du saint Fondateur, ou plutôt selon celui de Jesus-Christ, qui n'a rien tant recommandé à ses Disciples que de s'aimer les uns les autres, & de vivre dans une union semblable à celle qui est entre son Pere & lui. Grand modelle, mais qui est pourtant celui que le Sauveur nous propose.

Ibid. Lorsqu'elle fut arrivée à Authun, Madame de Toulonjon sa fille, qu'elle aimoit tendrement, & dont le fils unique étoit à l'extrémité, l'alla prier de venir chez elle donner sa bénédiction à son enfant; ajoûtant qu'elle ne doutoit point que Dieu n'accordât sa guérison à ses priéres: La vénérable Mere (dont l'humilité étoit toûjours blessée par de pareilles propositions) s'en excusa, sur ce que son obédience ne lui permettoit pas de loger chez des séculiers, lorsqu'elle pouvoit être dans des Maisons de l'Ordre; quelque tendresse qu'elle eût pour sa fille, & pour son petit-fils, elle eût persisté dans son refus, si l'Evêque d'Authun ne lui eût ordonné de donner cette satisfaction à une mere affli-

gée, & qui meritoit d'ailleurs par sa vertu, & par sa bonne conduite, qu'on ne lui refusât pas une demande à la quelle sa foi & sa piété avoit tant de part. Livre III.

Elle alla donc chez Madame de Toulonjon, elle vit son petit-fils, lui donna sa bénédiction, & pria Dieu d'en disposer à sa plus grande gloire. *Ibid.* Ce qu'il y a de certain, est que l'enfant fut guéri sans qu'on pût attribuer sa guérison à autre chose qu'aux priéres de la vénérable Mere. Madame de Toulonjon n'oublia rien pour obliger sa chére mere à demeurer quelque-tems avec elle; mais elle se contenta de dîner chez elle, & l'on ne put jamais obtenir qu'elle y couchât. Ce n'est pas qu'elle fût insensible à l'affliction de sa fille, qui ne pouvoit se consoler de la mort de son mari, mais c'est que l'esprit de Religion étoit sa régle, & qu'elle ne s'éloignoit jamais de ce qu'elle croïoit que l'obéïssance demandoit d'elle. Elle étoit Mere, mais elle étoit Religieuse, & comme elle sçavoit que tout son Ordre avoit les yeux ouverts sur sa conduite, elle étoit persuadée qu'elle ne pouvoit donner de trop grands exemples de la pratique la plus

Livre III.

exacte des régles. A cette considération elle en joignoit une autre, prise de la conduite dont elle avoit usé à l'égard d'une Supérieure de l'Ordre. Voici ce qui y donna lieu.

Vie de Madame de Montmorency.

Il y avoit quelque-tems qu'une Supérieure du Monastére de Moulins étant tombée dans l'hydropisie, les Médecins lui ordonnérent après plusieurs autres remédes, le eaux de Bourbon qui sont dans le voisinage, comme le seul qui la pouvoit guérir : cependant comme c'est une des principales régles de l'Ordre, de ne jamais sortir du Monastére pour le recouvrement de la santé, cette Religieuse qui étoit véritablement vertueuse, refusa d'y aller. Elle déclara même qu'elle n'aimoit pas assez sa vie pour la conserver en violant sa régle, & en donnant mauvais exemple à des filles dont elle avoit la conduite.

Cependant ses freres fâchez de la perdre, faute d'un reméde si aisé, & persuadez qu'il n'y en avoit point d'autre qui pût la guérir, eurent recours à l'Evêque d'Authun son Supérieur, ils lui demandérent une obédience pour leur sœur, qui lui permît d'aller prendre les Eaux de Bourbon.

Elle y alla, & s'en trouva fort soulagée. Au retour les freres de cette Religieuse la retinrent quelque-tems chez eux, pour achever de la rétablir. Elle étoit accompagnée de quelques-unes de ses Religieuses, & pendant qu'elle fut à Bourbon, ou dans la maison de ses freres, elle vêcut toûjours avec la même retenuë & la même regularité qu'elle eût pu faire dans son Monastére ; en sorte que tout le monde étoit édifié de sa bonne conduite. Livre III.

Le séjour de cette Supérieure dans la maison de ses freres, parut une innovation dans l'Ordre : on s'en scandalisa, on en fit des plaintes de plusieurs endrois à la Mere de Chantal. Comme elle avoit un zéle ardent pour l'observation des régles, elle ne se contenta pas de faire faire par les Supérieurs une réprimande à la Supérieure, mais pour réparer le scandale qu'elle croïoit que tout l'Ordre avoit reçu, d'une conduite dont on n'y avoit encore point vû d'exemple, elle demanda à l'Evêque d'Authun un ordre exprès pour la faire déposer avant la fin de son triennal. L'Evêque prévenu par la haute opinion qu'il *Ibid.*

Livre III. avoit de la sageſſe de la Mere de Chantal, envoïa un Viſiteur, avec un commandement aux Religieuſes d'élire une autre Supérieure. Comme elles avoient beaucoup d'eſtime pour celle qu'on leur ordonnoit de dépoſer, elles tâchérent de la juſtifier.

Elles repréſentérent que cette élection faite avant le tems, donneroit à parler à tout le monde, & feroit ſoupçonner la Supérieure déposée de quelque deſordre ſecret dont elles ſçavoient qu'elle n'étoit point coupable. Que ce ſoupçon ne nuiroit pas ſeulement à la Supérieure, mais deshonoreroit tout l'Ordre. Cette raiſon n'étoit pas ſans fondement. Cependant la Mere de Chantal y aïant fait toute l'attention qu'elle méritoit, elle crut que dans l'affaire dont il s'agiſſoit, un Ordre naiſſant avoit beſoin d'un grand exemple, & que le bien de l'Inſtitut devoit être préféré à l'avantage particulier d'une Religieuſe. La Supérieure fut donc déposée, & l'on fit une nouvelle élection. Il en arriva ce que l'on avoit prévû. Le monde en parla; la réputation de la déposée, & même celle du Monaſtére en ſouffrirent, mais cela ne

dura pas ; l'éclat des vertus des Religieuſes de la Viſitation diſſipa bientôt ce nuage, & le bon effet d'un exemple ſi sévére dure encore aujourd'hui. Auſſi la Mere de Chantal diſoit-elle à cette occaſion, qu'un Ordre réglé n'étoit pas celui où il n'arrivoit rien qui méritât d'être corrigé, qu'il n'y en avoit point & qu'il n'y en avoit jamais eu de tel. Mais qu'un Ordre étoit réglé lorſqu'on n'y ſouffroit point de déſordre ſans y remédier & ſans le corriger. Comme juſques à préſent l'on n'avoit parlé que de la douceur de la Mere de Chantal dans le gouvernement de ſon Ordre, l'on a cru que pour la faire connoître toute entiére, l'on devoit rapporter cet exemple de fermeté & même de sévérité. En effet pour faire une Supérieure accomplie comme elle étoit, il faut beaucoup de douceur dans le gouvernement, mais il y faut auſſi de la fermeté & même de la sévérité dans le beſoin. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût ſe paſſer de la derniére, mais la corruption, la foibleſſe & l'inconſtance humaine oblige quelquefois d'y avoir recours. Pour revenir à ce qui a donné occaſion de

Livre III.

Livre. III. rapporter cette hiſtoire, après un exemple pareil à celui que l'on vient de rapporter, la Mere de Chantal n'avoit garde de demeurer dans des maiſons séculiéres, lorſqu'elle n'y étoit pas obligée par une néceſſité indiſpenſable. La vénérable Mere continua ſon voïage pendant les plus grandes chaleurs dans des Provinces où elles ſont plus vives que dans toutes les autres du Roïaume; mais quand il s'agiſſoit du bien de l'Ordre, elle ne faiſoit aucune attention à ſes incommoditez particuliéres. Elle reçut partout de grands honneurs, & laiſſa dans tous les lieux où elle paſſa une grande idée de ſa ſainteté. Elle arriva à Annecy ſur la fin d'Octobre mil ſix cens trente-ſix.

L'an 1636.

L'an 1637. Maupas Liv. 3. ch. 24.

L'année ſuivante Dieu voulant l'éprouver & la purifier de plus en plus, pour la préparer à la mort, & achever de la rendre digne de la gloire qui lui étoit réſervée, Dieu dis-je permit qu'elle ſe trouva tout d'un coup ſans aucune conſolation, dans des peines intérieures ſi accablantes, qu'elle diſoit elle-même, qu'elle ne comprenoit pas qu'une créature les pût ſupporter ſans mourir.

Dans

Dans cet accablement quelque soumission qu'elle eût à la volonté de Dieu, quelque amour qu'elle eût pour les souffrances, elle ne put s'empêcher le jour du Vendredi Saint, de demander à Dieu avec beaucoup d'ardeur d'adoucir l'amertume de ce calice, & même de l'en délivrer entiérement ; mais elle dit elle-même qu'il lui fut répondu intérieurement, » l'homme de douleurs lorsqu'il fit une pareille « demande, ne fut pas exaucé, & vous « prétendez l'être ? Elle se résolut donc « à supporter ces peines tant qu'il plairoit à Dieu ; & elles souffrit en effet tout le reste de sa vie. Livre III. *Ibid.*

A des croix si pesantes, Dieu en ajoûta d'autres qui ne lui furent pas moins sensibles : en cinq ou six mois elle perdit les trois prémieres Meres de l'Ordre qui lui étoient d'un secours infini pour le gouvernement de l'Institut. La prémiere qui mourut fut sa prémiere fille, & sa fidéle Compagne la Mere Faure. Sa mort fut suivie de celle de la Mere de Chatel, à laquelle la vénérable Mere venoit de succeder dans la Supériorité du prémier Monastére d'Annecy. Quelque-tems après elle reçut la nouvelle *Ibid.* *Ibid.*

Livre III. de la mort de la Mere de Brechard, qui mourut en odeur de sainteté dans le Monastére de Riom, le dix-huitiéme de Novembre de la même année. 1637. Ces trois Religieuses étoient des modelles de la vertu la plus parfaite; elles avoient travaillé à la fondation de plusieurs Monastéres, & elles les avoient gouverné avec une prudence & une piété qui ne laissoit rien à désirer à la Mere de Chantal; aussi les appelloit-elle ses chéres filles, & ses fidéles coopératrices. L'on peut juger de-là combien leur mort lui fut sensible.

L'an 1638. Elle étoit encore dans toute l'amertume de l'affliction que la perte de ces trois saintes filles lui avoit causée, lorsque Madame la Ducheſſe Roïale de Savoïe la pria instamment de venir elle-même établir une Mai-
Vie ab. son de son Ordre à Turin. Comme les priéres des Souverains sont des commandemens pour leurs Sujets, dès que la Mere de Chantal eut obtenu la permission de ses Supérieurs, elle partit au mois de May dans un équipage que Madame de Savoïe lui envoïa. Le voïage fut long & dangereux, par les détours qu'on fut obli-

gé de prendre. Cependant la Mere de Chantal arriva à Turin ſans aucun accident. Livre III.

Après s'y être reposée quelques jours, Madame de Savoïe la fit venir au Valentin, maiſon de plaiſance près de Turin, où la Ducheſſe devoit paſſer l'Eté. Son Alteſſe Roïale l'y reçut avec des marques ſinguliéres de diſtinction, d'eſtime, & de confiance. Elle s'entretint ſouvent avec elle, lui demanda ſes priéres, & ſa bénédiction pour les Princes ſes enfans qu'elle lui préſenta. Elle fit expoſer à ſa conſidération extraordinairement le ſaint Suaire, une partie de la vraïe Croix, & quelques épines de la ſainte Couronne qu'on garde avec une grande vénération dans la Chapelle des Ducs de Savoïe. Enfin elle lui fit de grands préſens pour ſa nouvelle fondation.

La Mere de Chantal demeura ſept mois à Turin, pour y bien établir le nouveau Monaſtére. Elle y laiſſa pour Supérieure la Mere de Lucinge, fille de qualité de Savoïe d'un grand mérite, & tres-propre pour achever l'établiſſement du Monaſtére. Tout étant réglé, elle retourna à Annecy. L'an 1639.

Livre III. Dès qu'elle y fut arrivée, elle travailla à faire réüſſir une bonne œuvre qu'elle déſiroit depuis long-tems. C'étoit d'établir dans le Diocéſe de Genêve des Peres de la Miſſion, établis depuis quelque-tems par Monſieur Vincent de Paul, ſon ami particulier & Supérieur du Monaſtére de la Viſitation de la ruë ſaint Antoine de Paris. Elle lui en écrivit, & elle pria le Commandeur de Sillery de l'en ſolliciter.

Maupas *Ibid.*

Ibid. L'an 1640. Monſieur Vincent lui envoïa auſſitôt ſix Miſſionnaires choiſis; il leur recommanda de regarder la vénérable Mere comme leur Supérieure, de la conſulter ſur toutes choſes, & de ne rien faire que par ſes avis. C'eſt ce qu'ils firent avec tant de ſuccès, qu'en peu de tems ils établirent dans le païs pluſieurs de leurs Maiſons, au grand avantage des Peuples & de la Religion Catholique, qui avoient grand beſoin de ce ſecours. La Mere de Chantal de ſon côté eut un fort grand ſoin de ſes nouveaux établiſſemens, & leur procura tout ce qui leur étoit néceſſaire.

Elle étoit occupée de ces ſoins, lorſqu'elle reçut deux nouvelles très-

affligeantes; l'une fut la mort du Commandeur de Sillery, l'autre fut celle de la mort de ſon cher frere unique l'Archevêque de Bourges. Cette derniere la ſurprit moins que la premiere, parce qu'elle l'avoit averti il y avoit environ trois mois, de ſe préparer à la mort, comme elle faiſoit elle-même, parceque Dieu lui avoit fait connoître qu'ils n'avoient tous deux plus guére de tems à vivre. La mort de ce Prélat qui fut très-heureuſe & très-ſainte, arriva le treziéme de May de l'an mil ſix cens quarente-&-un. Livre III. *Ibid.* L'an 1641.

L'on ne ſçauroit paſſer cet endroit de la Vie de la Mere de Chantal, ſans faire réflexion à la voïe des afflictions par laquelle Dieu l'a conduite. *Le monde ſe rejoüira* (diſoit le Sauveur à ſes Diciples) *mais pour vous vous ſerez affligez.* Voila le chemin marqué, c'eſt celui que tous les Saints ont ſuivi, c'eſt celui par lequel Dieu a conduit la vénérable Mere. Etant encore jeune elle perdit ſon Mari, qui lui étoit fort cher, par un accident des plus extraordinaires & des plus affligeans; cette perte fut ſuivie de la mort d'un pere qui l'aimoit tendrement, de celle d'une fille de grande

Livre III.

espérance, & d'une autre de ses filles d'une vertu qui ne laissoit rien à desirer. Un fils unique d'un rare mérite lui fut ensuite enlevé, & sa belle-fille dont la vie étoit si nécessaire pour l'éducation de sa petite fille le suivit d'assez près, aussi-bien que le Comte de Toulonjon son Gendre. Il lui restoit un ami sûr, & fidéle en la personne du Commandeur de Sillery; un frere unique qui lui étoit intimement uni, Dieu l'en prive. Que si l'on joint à ces afflictions tout ce qu'elle eut à souffrir chez son beaupere, toutes les contradictions qu'elle eut à essuïer lorsqu'elle quitta le monde, l'on ne pourra s'empêcher d'admirer sa constance au milieu de tant d'afflictions.

Du côté de la Religion dans laquelle elle s'étoit engagée, elle perd son saint Directeur, sa consolation, son appui, à un âge où il pouvoit encore vivre long-tems. Sa mort est suivie de celle de celui qui lui avoit succedé dans la conduite de son ame; de celle du frere & successeur de son Bienheureux Pere; de celle des premieres & des principales Meres de l'Ordre, ses fidéles Coopératrices

dans le gouvernement de l'Inſtitut. La Mere de Chantal voit toutes ces morts, elle ſurvit à toutes ces pertes : au lieu des conſolations qu'elle pouvoit attendre de Dieu, ce ne ſont que des arriditez, des déſolations, des peines intérieures capables de lui ôter la vie, ſi Dieu ne l'avoit ſoutenuë. C'eſt ainſi que Dieu traite les ames fortes, les ames qu'il appelle à une éminente ſainteté. C'eſt ainſi que la Mere de Chantal devoit entrer, l'on ne dira pas ainſi dans ſa gloire, cela ne ſe doit dire que du Chef des Prédeſtinez, mais au moins dans la gloire que Jeſus-Chriſt avoit méritée par l'effuſion de ſon Sang. Livre III.

Mais ſi Dieu a conduit par cette voïe une ame ſi pure, ſi ſainte, ſi dégagée du monde, ſi appliquée à mortifier ſa chair & ſes paſſions, comment peut-on croire qu'on puiſſe arriver au ſalut par un autre chemin ? *Le monde ſe rejoüira, mais pour vous vous ſerez affligez.* Voila le partage des Saints, voila la voïe qu'on doit ſuivre, toute autre ne peut qu'égarer ceux qui voudront s'y attacher.

Comme la fin du triennal de la Mere de Chantal approchoit, on la pria *Ibid.*

Livre III. avec de grandes instances de permettre qu'on la continuât, mais cette humble Supérieure au lieu d'y consentir, demanda si fortement non seulement qu'on ne l'élût pas pour cette fois, mais qu'on la déchargeât de la Supériorité pour le reste de sa vie, qu'on fut obligé de lui accorder. Elle obtint même des Supérieurs une défense expresse, sous peine de desobéïssance de l'élire à l'avenir. On crut qu'on devoit lui donner cette satisfaction, & lui accorder le tems qu'elle demandoit pour se préparer à la mort dans l'état & la tranquillité d'une simple Religieuse, bonheur après lequel elle soupiroit depuis long-tems. D'ailleurs son âge & ses infirmitez demandoient en effet qu'on la déchargeât des soins de la Supériorité, & qu'on lui permît de joüir de quelque repos.

Ibid. Après donc qu'elle se fut déposée, on nomma pour lui succeder la Mere de Blonay, Religieuse d'un grand mérite, & qui avoit toûjours vêcu dans une union très-étroite avec la vénérable Mere. La Mere de Chantal vivoit dans la plus exacte pratique de l'obéïssance, humble, soumise, exacte à la pratique de toutes les régles, lors-

que la Providence permit que le Monaſtére de Moulins l'élut pour Supérieure, d'un conſentement unanime. Dès qu'elle eut reçu la nouvelle de ſon élection, elle écrivit aux Religieuſes de Moulins qu'elle les prioit d'en élire une autre, parce qu'elle étoit réſoluë de profiter du repos que les Supérieurs lui avoient accordé, pour la préparer à la mort qu'elle ſçavoit n'être pas éloignée. Livre III.

Quoique le refus de la Mere de Chantal fût très-poſitif, les Religieuſes de Moulins ne ſe rendirent pas: elles lui firent de nouvelles inſtances pour l'obliger à conſentir à ſon élection. Ces nouvelles ſollicitations furent d'autant plus vives, qu'elles étoient ſoutenuës de celles de Madame de Montmorency de la Maiſon des Urſins, veuve du Duc de Montmorency, qui fut fait priſonnier au combat de Caſtelnaudary. Elle y étoit entrée dès l'an 1634. Il y avoit déja pluſieurs années que cette Princeſſe s'étoit retirée dans le Monaſtére de la Viſitation de Moulins, où elle vivoit dans la pratique de toutes les vertus Chrétiennes. Elle ſouhaitoit paſſionnément de voir la vénérable Mere,

Livre III. *Ibid.*

c'eſt ce qui l'avoit portée à joindre ſes ſollicitations à celle des Religieuſes.

Quelque reſpect qu'eût la Mere de Chantal pour le rang & pour la perſonne de Madame de Montmorency, & quelque eſtime qu'elle fît de ſa vertu, elle n'en perſiſta pas moins dans ſa réſolution ; elle lui fit une réponſe très-honnête ; mais en même-tems elle pria inſtamment les Religieuſes de faire une nouvelle élection, parce qu'elle étoit réſoluë de ſe conſerver la liberté que les Supérieurs lui avoient accordée. Il fallut donc faire cette nouvelle élection ; mais Madame de Montmorency ne perdit pas pour cela l'eſpérance de la voir à Moulins. Elle lui écrivit des lettres très-preſſantes, & lui manda que le Monaſtére de Moulins avoit des affaires de conſéquence qui demandoient ſa préſence, & qu'en ſon particulier elle avoit bien des choſes à lui communiquer, ſur leſquelles elle avoit abſolument beſoin de ſes conſeils. Outre cela elle engagea l'Evêque d'Autun à en écrire fortement au nouvel Evêque de Genêve ſon Supérieur. C'étoit Dom Juſte-Guerin, celui-la-même que le Pape avoit nommé Commiſſaire pour les

informations dont on a parlé. Il refusa d'abord la permission qu'on lui demandoit pour la Mere de Chantal, parce qu'il ne croïoit pas que son âge & ses infirmitez lui permissent de faire ce voïage ; mais Madame de Montmorency lui en aïant écrit d'une maniére très-pressante, il l'accorda, à condition que Madame de Montmorency la rendroit vive ou morte aux Monastére d'Annecy. La Princesse le promit, & la vénérable Mere se prépara à partir.

Vie de Madame de Montmorency ch. 20.

Dès qu'on eut appris la résolution où elle étoit d'aller à Moulins, les Religieuses des deux Monastéres, ses amis, & la Ville même d'Annecy, s'opposérent à son départ : ils lui représentérent qu'elle n'étoit ni d'un âge, ni d'une santé à s'exposer aux fatigues d'un long & penible voïage, & ils lui laissérent entrevoir qu'ils craignoient si elle mouroit hors d'Annecy, d'être privez de son corps après sa mort. La Mere de Chantal répondit, qu'elle ne commenceroit pas si tard à se dispenser de ce que l'obéïssance demandoit d'elle, & elle ajoûta comme par un esprit prophetique, que vive ou morte elle reviendroit à

Maupas *Ibid.*

Livre III. Annecy. Dans ce même tems Madame de Montmorency lui envoïa un équipage, elle partit, & arriva à Moulins le neuviéme d'Aouſt de l'an mil ſix cens quarente-&-un.

Vie de Madame de Montmorency. ch. 11. Il y avoit déja pluſieurs années que Madame de Montmorency paſſant par Lyon, lorſqu'on la menoit priſonniere au Château de Moulins après la mort du Duc de Montmorency ſon mari, elle apprit que la Mere de Chantal y étoit : elle lui fit dire qu'elle eſpéroit qu'elle lui feroit la grace de la venir voir & de lui donner quelque conſolation dans les malheurs dont elle étoit accablée. La Mere de Chantal étoit prête à lui rendre ce devoir de charité, lorſqu'on lui fit dire que cette viſite ne plairoit pas à la Cour. Elle crut donc s'en devoir abſtenir, & lui envoïa faire ſes excuſes, & lui dire en même-tems ce qui l'avoit empêchée d'avoir l'honneur de la voir. Madame de Montmorency fut touchée de ce qu'on lui refuſoit une conſolation qui ne tiroit à aucune conſéquence ; cependant elle ſe contenta de dire » qu'elle étoit indigne de conférer avec une ſainte. » Auſſi-tôt elle l'envoïa viſiter par ſa

Dame d'honneur, qui lui marqua le déplaisir qu'avoit cette Princesse de ne la pouvoir entretenir elle-même. La Mere de Chantal pria la Dame d'honneur avec les expressions les plus tendres, de bien dire à Madame de Montmorency, combien elle étoit touchée de ses malheurs ; & dès ce tems-là la vénérable Mere conçut pour elle une estime, & une tendresse qui dura autant que sa vie. Livre III.

Lorsque Madame de Montmorency eut été conduite Prisonniere au Château de Moulins, la Mere de Chantal apprit qu'elle y manquoit de toutes choses, & qu'elle n'avoit pas même les meubles qui lui étoient nécessaires. La vénérable Mere écrivit aussi-tôt à ses Religieuses de lui rendre en leur nom, & au sien, tous les respects dûs à sa naissance, à son rang, & à ses malheurs, de lui envoïer tout ce qui lui seroit nécessaire, & de ne la laisser manquer de rien. Quand Madame de Montmorency fut en liberté, elle leur en marqua bien sa reconnoissance, & ce fut apparament un des motifs qui la porta à se retirer dans leur Monastére. A ce motif, elle ajoûtoit elle-même que ce qui l'avoit por- *Ibid.*

Livre III. tée à le préferer aux autres retraites qu'elle eût pu choisir, étoit la devotion particuliere qu'elle avoit à saint François de Sales, l'estime qu'elle faisoit de la Mere de Chantal, & la pauvreté de cette Maison qu'elle avoit regardé comme un moïen propre à lui faire perdre le souvenir des grandeurs humaines.

Ibid.

Ibid. ch. 18. Quelques années après la Mere de Chantal revenant de Paris, passa par Moulins pour y voir Madame de Montmorency, & elle y demeura quelque-tems pour sa consolation. Comme l'estime étoit réciproque, & qu'elles s'aimoient depuis long-tems, quoiqu'elles ne se fussent jamais vûës, leur prémier abord fut plein de tendresse, & elles vêcurent avec la même liberté, que si elles eussent toûjours été ensemble. Comme la Mere de Chantal avoit de grandes lumiéres pour la conduite des ames, quand elle en trouvoit de fortes, c'est-à-dire du caractére de celle de Madame de Montmorency, elle leur faisoit pratiquer la vertu avec toute l'élévation, & toute la pureté que l'Evangile inspire à ceux qui l'ont bien medité. Elle ne s'arrêtoit point à de vains

ſcrupules, ou à de certains petits exercices ſpirituels que l'humeur choiſit plutôt qu'une veritable piété, & dans leſquels pourtant tant de dévots & de dévotes font conſiſter la perfection Chrétienne & Religieuſe. Livre III.

Des ſentimens auſſi purs & auſſi élevez que ceux de la Mere de Chantal, ſe trouverent tout-à-fait du goût de Madame de Montmorency ; cela donna lieu à pluſieurs entretiens qu'elles eurent enſemble. Comme ce n'eſt pas le moins bel endroit de la vie de la Mere de Chantal, l'on a cru qu'on feroit plaiſir au Lecteur d'en rapporter quelque choſe, tant ſur un mémoire des Religieuſes de Moulins, que le prémier Monaſtére d'Annecy m'a fait la grace de m'envoïer, que ſur ce qu'en dit l'Hiſtorien de la vie de Madame de Montmorency, qui a eu apparament de bons mémoires du même Monaſtére de Moulins où l'on a eu ces Entretiens.

Comme ces deux grandes ames ſe trouvoient ſouvent ſeules, & en liberté de ſe parler confidament, la Mere de Chantal demanda un jour à Madame de Montmorency, de quels moïens elle s'étoit ſervie pour mettre *Ibid.*

Livre III. son ame dans l'état de perfection où elle étoit. Elle ajoûta qu'elle ne doutoit pas que ſes malheurs, les perſécutions de ſes ennemis, le renverſement de ſa fortune, & autres ſemblables accidens n'euſſent beaucoup contribué à lui faire aimer la vie retirée, & qu'elle devoit regarder comme un grand bonheur, comme un motif d'une reconnoiſſance éternelle à l'égard de Dieu, la grace qu'il lui avoit faite d'en faire un ſi ſaint uſage.

» Car enfin, Madame, (continua-
» t-elle) l'expérience m'a ſouvent fait
» connoître que tous ces maux ſont
» ſouvent autant de pécheurs que de
» Saints; & j'ai vû pluſieurs fois des
» perſonnes qui bien loin d'aller à Dieu
» pour ſe conſoler des pertes qu'elles
» avoient faites, & de chercher en lui
» du ſoulagement à leurs miſéres, ſe
» ſont portées contre elles-mêmes à de
» grandes violences. C'eſt ainſi que les
» châtimens de Dieu ne ſervirent qu'à
» endurcir Pharaon.

» Mes malheurs (repondit Mada-
» me de Montmorency) n'ont pas été
» les ſeules cauſes de ma retraite; j'ai
» toûjours ſenti de l'indiférence pour le
» monde, même lorſque j'étois à la Cour.

Mes

Mes malheurs m'ont trouvée dans cette disposition, & je les ay reçûs comme des moïens que Dieu me donnoit pour exécuter le dessein que j'avois dès mon enfance, de vivre dans la retraite comme une femme inconnuë sans autre occupation que celle de mon salut. J'ai tâché de me mettre dans l'état que j'aimois, & je vis depuis quelques années comme vous voïez dans cette Maison, espérant que le Ciel aura pitié de moi. Livre III.

La Mere de Chantal touchée de ces paroles, lui demanda les réflexions qu'elle faisoit sur sa grandeur passée. » C'est un beau songe que j'ai fait (répondit-elle) qui s'est évanoüi à l'approche de mes malheurs. Heureusement pour moi, il n'a pas été long, car peut-être je m'y serois accoutûmée. Puis tombant sur le sujet de Monsieur de Montmorency son mari, dont la mémoire lui étoit toûjours très chére, elle dit que n'aïant aimé que lui, sa mort avec toutes ses circonstances affligeantes avoit achevé de la détacher des créatures. La Mere de Chantal répondit d'une maniere à lui faire connoître qu'elle craignoit de l'affliger en continuant ce discours.

Livre III. » Non Madame (dit la Ducheſſe) je ne pleure plus comme j'ai fait, & » Monſieur de Montmorency mérite d'être regreté d'une autre maniere qu'avec des larmes.

La Mere de Chantal prit occaſion de ces paroles de lui demander en quel état elle s'étoit trouvée lorſqu'elle apprit ſa mort. » Mon affliction » (répondit-elle) fut d'abord extrême ; mais après que les premiers mouvemens de ma douleur furent paſſez, » Dieu me fit ſentir tout d'un coup » ſa préſence qui dura long-tems, » avec une protection ſi particuliere » qu'il ſembloit m'avoir ôté la volonté » & le pouvoir de l'offenſer ; & j'étois auſſi fortement retenuë pendant » ma grande affliction, que le ſeroit » une perſonne qu'une autre plus forte qu'elle tiendroit ſerrée, ſans lui » laiſſer la liberté de ſe remuer.

» Mais à preſent (lui dit la Mere » de Chantal) comment vous trouvez-» vous ? votre vie eſt bien différente » de celle que vous avez menée ; n'y a-» t-il rien qui vous y faſſe de la peine ? La Ducheſſe répondit qu'elle n'avoit jamais eu tant de plaiſir qu'elle en avoit alors. Qu'elle remercioit le Ciel

de l'avoir tirée du siécle. » C'est un étrange séjour (continua-t-elle) pour des Chrétiens, l'on n'y cherche par mille soins, & par une infinité d'inquiétudes, qu'à s'engager de plus en plus sous le joug de l'iniquité, pendant qu'on rejette celui de Dieu qui est plein de douceur & de consolation. Je n'ai plus la douleur (continua-t-elle) de voir l'innocence opprimée, & les gens de bien accablez, & je bénis la miséricorde de Dieu de m'avoir retirée de ce monde corrompu, où le crime est presque toûjours dans l'éclat, pendant que la vertu y est deshonorée, haïe & persécutée. « Livre III.

La Duchesse de Montmorency eut plusieurs semblables entretiens avec la Mere de Chantal, qui firent connoître à cette vénérable Mere que Dieu appelloit cette Princesse à une grande perfection. Elle crut même devoir moderer son zéle ; c'est ce qui fit qu'elle la pria de ne se pas trop abandonner aux mortifications, de peur d'augmenter les maladies dont elle étoit souvent tourmentée : Mais la Duchesse lui répondit, que la plus rigoureuse pénitence n'avoit rien de

Livre III. trop fort pour elle. » Non, non, Madame, (repliqua la Mere de » Chantal) Dieu veut que vous ména- » giez votre ſanté. » Si je croïois (dit » la Ducheſſe) l'avoir aimé un ſeul jour, » comme il mérite d'être aimé, pour- » rois-je ſouhaiter de vivre plus long- » tems ? Des ſentimens ſi purs augmen- terent l'eſtime que la vénérable Mere avoit pour la Ducheſſe, & elle com- prit dès-lors qu'elle ne demeureroit pas long-tems dans l'état ſéculier.

En effet depuis ces entretiens, Ma- dame de Montmorency fit de ſi grands progrès dans la vertu, qu'elle réſolut de renoncer tout-à-fait au monde, & de ſe faire Religieuſe de la Viſita- tion dans le Monaſtére de Moulins. C'étoit pour cela qu'elle avoit fait tant d'inſtances pour engager la véné- rable Mere à faire le voïage de Mou- lins afin de la conſulter ſur une affaire auſſi importante.

Vie de Madame de Mont- morency. ch. 20.

Lors que la Mere de Chantal y ar- riva, elle fut ſurpriſe de trouver la Ducheſſe dans tous les exercices d'u- ne ſimple Novice, dans un ſi entier détachement de ſa volonté, & dans une ſi parfaite ſoumiſſion à celle de la Supérieure, qu'elle ne faiſoit rien que

par obéïſſance. Elle portoit encore les mêmes habits, elle occupoit le même logement, mais elle avoit retranché toutes les diſtinctions ; on ne la ſervoit plus en vaiſſelle d'argent, elle s'étoit réduite au ſimple néceſſaire, tant pour ce qui regardoit ſa nourriture, que pour ſes Domeſtiques, & pour tout ce qui avoit rapport à ſa perſonne. C'étoit le fruit des entretiens qu'elle avoit eûs avec la vénérable Mere, & des lettres qu'elles s'étoient écrites. Livre III.

Dès la premiere viſite que lui rendit la Mere de Chantal, elle lui communiqua le deſſein qu'elle avoit d'être Religieuſe ; enſuite elle lui demanda l'habit, & la pria inſtament de la faire entrer inceſſament dans le Noviciat. La vénérable Mere après avoir approuvé ſon deſſein, lui conſeilla d'attendre pour l'exécuter, qu'elle eût terminé ce qui lui reſtoit d'affaires dans le monde, afin qu'il n'y eût plus rien qui la pût diſtraire de ſes exercices de piété ; à quoi la Ducheſſe conſentit.

Elle prit enſuite ſes avis ſur la diſpoſition qu'elle vouloit faire de ſes biens. La vénérable Mere lui con- *Ibid.*

Livre III. seilla encore de rendre aux Ducs de Bracciano & de Sangemini ses freres, la dot qu'elle avoit reçûë de sa maison. Elle ajoûta que Dieu ne vouloit *Ibid.* pas qu'on l'enrichît d'un patrimoine dont ses parens avoient besoin, & qu'il étoit beaucoup plus conforme à l'ordre de la charité de secourir sa famille, que d'augmenter les biens de l'Eglise, dont la discipline se conserve bien mieux dans la médiocrité des biens que dans l'abondance.

Elle la pria encore de ne pas enrichir par ses libéralitez le Monastére de Moulins, où elle avoit résolu de vivre, & de mourir. Elle ajoûta qu'elle avoit remarqué que les grandes richesses étoient souvent cause d'un grand relâchement dans la vertu, que la médiocrité des biens suffisoit pour des filles qui avoient renoncé aux pompes du monde, & qui ne devoient rechercher que la perfection de la vie chrétienne.

Ces conseils qui marquent si bien le desintéressement de la Mere de Chantal, lui font un honneur infini, & sont une preuve inconteſtable de son éminente sainteté. Il ne tenoit qu'à elle que son Ordre nouvellement

établi, & où il y avoit plusieurs Monastéres assez mal fondez : Il ne tenoit dis-je qu'à elle de subvenir à bien des besoins aux dépens des grands biens de Madame de Montmorency, la confiance que la Ducheſſe avoit en elle, l'en eût rendu la maîtreſſe. Tentation délicate, bien d'autres y auroient succombé. Mais la vénérable Mere avoit l'esprit trop élevé, & le cœur trop pur, elle aimoit trop la pauvreté Evangélique, pour faire un pareil usage de la déférence qu'avoit Madame de Montmorency pour ſes ſentimens. Livre III.

Elle le fit connoître encore ce deſintéreſſement ſi ſincére lorſque la Ducheſſe lui propoſa de fonder à Toulouſe un Monaſtére de la Viſitation, & de lui donner des biens conſidérables, pour y entretenir gratuitement les filles de ceux qui avoient contribué à la mort de Monſieur de Montmorency, au cas qu'elles fuſſent aſſez heureuſes pour vouloir quitter le monde. La vénérable Mere loüa beaucoup le motif de ce deſſein, qui alloit à la pratique d'une des maximes des plus difficiles de l'Evangile, qui conſiſte à faire du bien à ſes ennemis. Mais elle n'approuva pas la maniére de l'exécu- *Ibid.*

Livre III. ter. Elle dit à Madame de Montmorency qu'il valloit mieux par des aumônes médiocres aider des maisons déja fondées, que d'en établir de nouvelles, & que l'on pourroit exécuter ses saintes intentions dans ces Monastéres, aussi-bien qu'on le pourroit faire dans une Maison expressément fondée sur son projet. Madame de Montmorency se rendit à son sentiment, & l'exécuta comme elle l'avoit proposé. Que ce dessein fait d'honneur à la religion, & que le monde seroit heureux si l'Evangile étoit bien pratiqué.

Après que la Mere de Chantal eut donné à la Ducheſſe les avis qu'elle lui demandoit, elle lui en donna un qu'elle ne demandoit pas; ce fut de se défaire de tout ce qui pouvoit entretenir dans son cœur un souvenir trop tendre de feu Monsieur de Montmorency. Ce sacrifice lui coûta beaucoup, il fut arrousé de ses larmes, mais enfin elle le fit, & elle consacra à Jesus-Christ son nouvel époux, des Diamans de grand prix, qui ornoient la bordûre du portrait de son mari, qui étoit la personne qu'elle avoit le plus aimé.

Une si grande docilité, un sacrifi-

ce

ce qui coûtoit tant, fait avec une si grande promtitude, tant d'autres preuves qu'avoit la vénérable Mere des lumiéres, des grandes qualitez & de l'éminente piété de Madame de Montmorency, portérent la Mere de Chantal à exhorter ſes Religieuſes à continuer de recevoir, & de ſuivre ſes conſeils. Elle en dit autant à la Supérieure, & la pria de ne rien entreprendre qui regardât les affaires de la Maiſon, ſans la conſulter. » Vous le devez (lui dit-elle) à ſa naiſſance, au rang qu'elle tient dans le monde, à l'affection qu'elle a pour notre Inſtitut, & ſur-tout à ſa ſageſſe, à ſon expérience, & à ſa vertu. Quand les perſonnes de ſa qualité (ajoûta-t-elle) ont tant fait que de mépriſer le monde & de l'abandonner, il eſt rare qu'elles ſe contentent d'une vertu médiocre, elles vont d'ordinaire à la plus haute perfection, elles connoiſſent le monde & tout ce qu'il a de faux & de capable de ſéduire, il n'eſt plus en état de leur en impoſer, & l'expérience qu'elles y ont acquiſe, les rend très propres à donner de bons conſeils. O l'excellente école (ajoûta-t-elle encore) que celle

Livre III.

Ibid. ch. 18.

Livre III. de l'adverſité quand on en ſçait uſer comme a fait Madame de Montmorency.

Maupas *Ibid.* ch. 27.

La Mere de Chantal charmée de la ſociété de la Ducheſſe, avoit deſſein de reſter encore quelque-tems à Moulins, lorſqu'elle reçut une lettre de l'Evêque de Genêve ſon Supérieur. Il lui mandoit que la Reine, à la ſollicitation des Monaſtéres de Paris, lui avoit fait l'honneur de lui écrire, pour le prier de permettre à la Mere de Chantal de faire un voïage à Paris, avant que de retourner à Annecy. A cette lettre étoit jointe non ſeulement la permiſſion que la Reine avoit demandée, mais un ordre exprès de faire ce que la Reine ſouhaitoit d'elle. La Mere de Chantal avoit obtenu de ſes Supérieurs d'en uſer ainſi avec elle, & de ne lui rien laiſſer à décider, comme font les ſimples permiſſions dont on peut uſer ou n'uſer pas.

Ibid. Vie abr.

Preſque dans le même-tems la Reine lui envoïa une litiére, avec une lettre par laquelle elle la prioit de la venir voir à ſaint Germain en Laye. La vénérable partit auſſi-tôt, elle arriva à Paris le quatriéme d'Octobre, & dès le lendemain elle ſe rendit à ſaint

L'an 1641.

Germain. La Reine la reçut avec beaucoup de bonté, l'honora de ſa confiance dans un entretien de deux ou trois heures qu'elle eut avec elle, & lui donna en la quittant de grandes marques de ſon eſtime. Livre III. *Ibid.*

A ſon retour à Paris au Monaſtére de la ruë ſaint Antoine, elle fut ſi ſatisfaite de l'exacte pratique des régles qu'elle y trouva, de la piété, de la ſainte & parfaite union qui régnoit parmi les Religieuſes, & des marques d'eſtime, de confiance, & d'affection qu'elles lui donnérent, qu'elle confirma par un ſecond écrit, le don qu'elle leur avoit fait de ſon cœur après ſa mort. Maupas *Ibid.*

Dès que l'on ſçut dans Paris que la Mere de Chantal y étoit arrivée; le concours des viſites, & des perſonnes de toutes conditions fut ſi grand, qu'elle ne pouvoit trouver le tems qui lui étoit néceſſaire pour ſes exercices ſpirituels, & pour les différens beſoins de ſes Religieuſes. Pour y ſuppléer, elle ſe levoit à trois heures du matin, elle commençoit par ſes exercices de Religion, & par les devotions qui lui étoient particuliéres. Elle répondoit enſuite à un grand *Ibid.*

Livre III. nombre de lettres qu'on lui écrivoit de tous côtez, elle entretenoit toutes les Religieuſes, & leur donnoit des avis conformes à leurs diſpoſitions & à leurs beſoins. Elle en uſoit de même à l'égard des perſonnes du dehors. En un mot à l'exemple de ſaint Paul, elle ſe faiſoit tout à tous, pour gagner tout le monde à Jeſus-Chriſt. Elle eut auſſi pluſieurs conférences avec Monſieur Vincent, Supérieur du Monaſtére de la ruë ſaint Antoine, elle prit ſes avis ſur ſa conduite particuliére, & ſur celle de ſon Ordre : elle ſe faiſoit un plaiſir d'avoüer avec beaucoup de reconnoiſſance, que les lumiéres & les conſeils de ce grand ſerviteur de Dieu, lui avoient été d'un grand ſecours.

Cependant l'hiver approchoit, l'âge & les infirmitez de la vénérable Mere, ne lui permettant pas de ſe mettre en chemin pour un auſſi long voïage que celui d'Annecy, pendant *Ibid.* une ſaiſon ſi fâcheuſe, il fallut la prévenir.

Elle marqua donc l'onziéme de Novembre pour ſon départ. Ce jour là pluſieurs Religieuſes du ſecond Monaſtére de Paris ſe rendirent à celui

de la ruë ſaint Antoine, pour prendre congé de leur vénérable Mere. Comme nous approchons de ſa mort, & que c'eſt pour la derniére fois qu'elle devoit parler à ſes chéres filles, de Paris, l'on a cru devoir rapporter ce qu'elle leur dit. Livre. III.

La Communauté étant donc aſſemblée, voici comme la Mere de Chantal leur parla. » Mes très-chéres Sœurs & Filles bien-aimées, ſelon votre deſir, & l'affection incomparable que Dieu m'a donné pour vous, je crois en vous quittant ne pouvoir vous rien dire de mieux, que trois ou quatre maximes que notre bienheureux Pere nous a pendant ſa ſainte vie fort recommandées. La premiere eſt, que nous fuſſions toûjours & totalement dépendantes de la conduite de la ſouveraine Providence, & de l'obéïſſance que nous devons à nos Supérieurs & à nos régles, recevant de cette part tout ce qui nous arrivera, comme choſes vouluës de ſa bonté, & ordonnées pour notre plus grand bien, ſi nous en faiſons un bon uſage. La ſeconde, que nous devons nous attacher à l'humilité, & à une douceur de cœur qui nous faſſe aimer *Ibid.*

Livre. III. & ſupporter très-cordialement nos Sœurs & notre prochain, quelques deffauts qu'il aïe. En troiſiéme lieu, il nous deſiroit ſinguliérement la ſimplicité & pauvreté de vie dans l'exacte obſervance de nos régles.

» Enfin il nous ſouhaitoit la ſainte liberté des enfans de Dieu qui conſiſte à faire gaïement, fidellement, & de bon cœur tout ce à quoi notre condition Chrétienne & religieuſe nous oblige. Mais avec cette condition que lorſque l'obéïſſance, la charité, ou la néceſſité le requéreront, vos cœurs ſe trouvent dégagez de tout, pour ſuivre la volonté de Dieu reconnuë par l'un des trois moïens que vous trouverez ſolidement enſeignez dans ſa premiere Epître du ſecond livre. Vous y apprendrez à vous affranchir des ſurpriſes & déceptions de la fauſſe liberté, qui ſous prétexte de la vraïe & de la ſainte, fait ſuivre les inclinations naturelles, au préjudice de la vertu & de l'obſervance des régles. Dieu nous garde de cette fauſſe liberté, & nous faſſe vivre, mes très-chéres filles ſimplement, & humblement ſelon la lumiere des ſaintes inſtructions dont notre

Institut est tout rempli. Demeurant ainsi en la sainte paix de notre-Seigneur n'aïant qu'un cœur & une seule ame en lui ; je supplie sa bonté de vous bénir toutes de sa grace, & vous mes chéres Sœurs, de me tenir au souvenir de vos priéres, & en votre chére dilection, vous assûrant que je vous porte toutes dans mon cœur comme mes Sœurs très-chéres, & mes Filles très-cordialement & très-tendrement aimées. Livre III.

Après avoir parlé de la sorte, la vénérable les embrassa toutes, disant à chacune quelque chose d'obligeant, qu'elle accompagna d'un petit présent de dévotion. Ce n'est pas qu'elle eût en vûë de s'attacher les cœurs de ses Religieuses, elle vouloit qu'elles fussent toutes à Dieu ; mais elle étoit persuadée que les marques de la satisfaction qu'elle leur donnoit les attachoit à leur devoir, & le leur faisoit faire avec cette sainte joïe qui porte à aimer le joug du Seigneur. Il y en eut même à qui elle donna des instructions qu'elles lui avoient demandées écrites de sa main ; instructions très-utiles, & qui ont depuis servi à plusieurs autres. L'adieu finit *Ibid.*

Livre III. par sa bénédiction, accompagnée de ces paroles, adieu, mes chéres filles, jusqu'à l'éternité, où j'espére que Dieu nous fera la grace de nous revoir.

Ibid. Avant de quitter ce Monastére, Dieu voulut bien donner une nouvelle preuve de la sainteté de son humble servante. Les Religieuses ont attesté, qu'étant allé voir une Religieuse à qui une paralisie avoit tourné la bouche, & défiguré le visage d'une maniere qui faisoit horreur, elle lui fit toucher des reliques du bienheureux Fondateur, & qu'à l'instant elle fut guérie. Il est vrai que ce miracle peut être attribué à saint François de Sales.

Mais en voici un qui ne peut être attribué qu'à elle, à la sortie du Monastére. Une Dame qui avoit à la main un mal fort dangereux & fort douloureux, la lui présenta pleine d'espérance qu'elle seroit guérie, si la vénérable Mere vouloit bien la toucher; elle la lui présenta à cette fin; la Mere de Chantal qui ne sçavoit rien, ni de son mal, ni de la confiance qu'elle avoit en elle, la prit par pure honnêteté; dans le moment la dou-

leur ceſſa & peu de tems après elle fut entiérement guérie. Livre III.

En s'en retournant à Moulins, où la priſe d'habit de Madame de Montmorency la rappelloit, elle paſſa par les Monaſtéres de Melun & de Montargis, & arriva à Nevers la veille de la Préſentation. Le lendemain elle y renouvella ſes vœux avec la Communauté, ſuivant l'uſage de l'Ordre. Cette Maiſon conſerve chérement ce renouvellement de vœux écrit de ſa main. Elle a encore l'avantage d'avoir été temoin de la guériſon miraculeuſe d'une Religieuſe percluë de tout ſon corps. La vénérable Mere lui envoïa dire un matin de la venir trouver ; c'eſt ce que naturellement elle ne pouvoit pas faire, étant même hors d'état de ſe ſoutenir : Cependant cette Religieuſe pleine de foi ſe leva y alla de ſon pied ſans aucun ſecours, & ſe trouva parfaitement guérie, au grand étonnement de la Communauté. *Ibid.*

Ce fut dans ce Monaſtére qu'elle reſſentit les prémiéres attaques de ſa derniére maladie, mais elle ne laiſſa pas de continuer ſon voïage, & de ſe mettre en chemin. Le troiſiéme de Décembre elle arriva à Moulins, où *Ibid.*

Livre III. elle devoit finir sa course, & recevoir du juste Juge la couronne de justice, après avoir bien combatu : Elle fut reçûë de toute la Communauté, & de Madame de Montmorency en particulier, avec toutes les marques d'une singuliére vénération. Elle emploïa les cinq jours qui précéderent sa derniére maladie, à exhorter ses filles à la pratique de leur régle, & à leur donner tous les avis dont elle crut qu'elles avoient besoin. Elle leur disoit souvent : » j'aimerois mieux voir » fondre devant mes yeux un Monastére « de la Visitation, que d'y voir entrer » l'ambition, & le desir des Charges. » Celles qui s'en croïent capables, sont » celles qui le sont moins, puisque l'humilité leur manque. C'est la meilleure » disposition qu'on puisse avoir pour les » bien faire : la raison pour laquelle il » y a peu d'ames dans les Religions qui » reçoivent de notre Seigneur des graces extraordinaires, c'est parce qu'il y » en a peu qui s'adonnent à la mortification avec la fidélité qu'elles doivent. Elle ajoûtoit ; » j'ai une extrême desir que les Sœurs de toutes nos » Maisons apprennent à se confier entierement en Dieu, & à attendre de lui

Ibid.

seul tout le bonheur de leur conduite, sans regarder à la personne des Supérieures qui sont données pour cela ; car par ce moïen elles rendront également leurs devoirs à toutes, telles qu'elles puissent être. Livre III.

Nous allons entrer dans le récit de la sainte, & bien-heureuse mort de la vénérable mere. La mort des Saints est souvent le plus bel endroit de leur vie, aussi bien que le plus édifiant. Dans ces derniers momens où toutes les choses sensibles vont disparoître à leurs yeux ; où les voiles qui nous cachent l'éternité commencent à se lever, l'ame prête à se séparer de leurs corps, sent bien plus vivement les impressions de la divinité ; & comme la vanité ne peut plus les tenter ; ils découvrent alors des sentimens que leur humilité les avoit quelquefois obligez de cacher. C'est ce que l'on va voir dans le récit de la mort de la bienheureuse Mere de Chantal.

Le jour de la Fête de la Conception de la sainte Vierge, la fiévre la prit avec une inflammation de poumon ; elle ne laissa pas de vouloir assister à la Messe Conventuelle, pour y communier avec la Communauté. *Ibid.* ch. 28.

Livre III. mais l'obéïſſance l'obligea de ſe contenter de faire cette ſainte action à ſept heures du matin. L'accablement qu'elle reſſentit après la Meſſe, la contraignit de ſe mettre au lit : la fiévre devint plus forte, mais elle ne l'empêcha pas d'entretenir une Religieuſe qui ſe préſenta pour lui parler, & de lui donner la conſolation dont elle avoit béſoin.

Ibid. Comme ſon mal alloit toûjours en augmentant, on connut le quatriéme jour que la maladie étoit mortelle. Alors on expoſa le ſaint Sacrement dans l'Egliſe du Monaſtére, & toute la Ville de Moulins fit des priéres pour elle. Dans cette affliction générale, dans le trouble qu'elle cauſoit, la ſeule Mere de Chantal demeura tranquille, prête à vivre ſi c'étoit la volonté de Dieu, prête à mourir pour aller s'unir à lui, & n'en être plus ſéparée. Dans cet état de patience & de paix, elle fit la revûë de ſa conſcience, elle ſe confeſſa pour la derniére fois, & elle pria ſon Confeſſeur d'écrire ſes derniers ſentimens qu'elle adreſſa à tous les Monaſtéres de l'Ordre. Les voici dans les termes qu'elle les dicta.

» Que nos Sœurs obſervent leurs ré- Livre
gles, parce qu'elles ſont leurs régles, III.
& non parce qu'elles ſont ſelon leur « *Ibid.*
inclination. Quelles vivent en grande «
union, amour entre-elles, ſimplicité, «
ſincérité, & droiture de l'eſprit de «
l'Inſtitut. Qu'elles n'admettent ja- «
mais en leur eſprit aucun deſir des «
Charges; je ne crains rien tant ſinon «
qu'il y ait quelque Supérieure qui «
gouverne ſelon ſon inclination, & «
non ſelon l'eſprit de la Régle qui eſt «
toute douceur & charité. Enfin que «
la confiance en Dieu ne leur laiſſe au- « Vie ab.
cun ſouci que celui de lui plaire. «

Après avoir ainſi dicté ſes derniers ſentimens, elle demanda le Viatique: quand le ſaint Sacrement fut préſent, pénétrée d'une humilité profonde, elle demanda pardon à la Communauté des fautes qu'elle avoit commiſes par rapport à l'obſervance des régles, & des mauvais exemples qu'elle s'accuſoit d'avoir donnez; ajoûtant: » mon plus grand regret eſt de n'avoir « pas obſervé comme je devois nos ſain- « tes régles. La Communauté fondant « en larmes, lui demanda auſſi pardon pour toutes les Sœurs de l'Inſtitut des fautes qu'elles auroient pu avoir com-

Livre III. miſes à ſon égard. Elle ne répondit qu'en leur donnant ſa bénédiction qu'elles lui avoient demandée ; ajoûtant » je ſupplie la divine bonté qu'elle vous beniſſe toutes, vous faiſant » marcher fidellement en la voïe de ſon » ſaint amour, & de la parfaite obſervance des régles, pour arriver au comble de la ſainteté que je vous ſouhaite.

Puis élevant ſa voix, » je crois » (dit-elle) fermement que Notre-» Seigneur eſt au très-ſaint Sacrement, » je l'y ai toujours cru, & confeſſé. Je » l'y adore, & je le reconnois pour mon » Dieu, mon Créateur, mon Sauveur » & mon Redempteur qui m'a rachettée de ſon précieux ſang. Je confeſſe » que je n'attends mon ſalut que de ſa » ſeule miſericorde, & de ſes merites ; » je donnerois de bon cœur ma vie pour » cette croïance, mais je n'en ſuis pas » digne.

Après avoir reçu le Viatique, elle pria qu'on lui donnât l'extrême-Onction quand il en ſeroit tems. Elle ſe fit lire enſuite quelques Chapitres du livre de l'Amour de Dieu de ſon bienheureux Pere, le recit de ſa mort & de celle de ſainte Monique : & comme on fut à la remarque qu'à fait

saint Auguſtin, qu'elle n'avoit aucune peine de mourir dans une terre étrangére, cela me regarde » (dit-elle) voilà qui eſt pour moi. Ce qu'elle diſoit parce qu'elle mouroit comme cette ſainte veuve hors de ſon Païs. Livre III.

La grandeur de ſon mal qui augmentoit d'heure en heure ne diminua rien de ſon attention à tout ce qui pouvoit contribuer au bien de l'Ordre, c'eſt ce qui la porta à dicter pendant trois heures une lettre qui contenoit tout ce qu'elle croïoit neceſſaire pour bien régler l'Inſtitut. Elle dicta cette lettre avec autant de préſence d'eſprit, que ſi elle n'eût point eu de mal, ou qu'elle y eût été inſenſible. Quand on eut achevé d'écrire cette lettre, » tout eſt achevé (dit-elle) Oh que ma conſcience eſt ſoulagée, cette lettre contient mes dernieres intentions. Elle ajoûta que tout le bonheur des ames religieuſes, dépendoit de prier beaucoup, & de bien prier, & qu'une Religieuſe n'étoit rien ſans l'obſervance de ſes régles. *Ibid.*

Quoique Madame de Montmorency ne fût pas encore Religieuſe, elle avoit toutes les entrées dans le Mona-

Livre III. ſtére, comme ſi elle l'eût été. Depuis le commencement de la maladie de la Mere de Chantal, elle ne l'avoit point quittée, elle lui avoit rendu toute ſorte de ſervices juſques au plus bas malgré les refus de la v nérable Mere, qui s'en défendoit toûjours, ou qui les recevoit avec des marques de reſpect que la Ducheſſe ne pouvoit ſouffrir. L'affliction de Madame de Montmorency étoit ſi grande, que quelque violence qu'elle ſe fit, elle ne la pouvoit cacher, quoique ſes ménagemens pour la malade l'obligeaſſent à faire pour cela les plus grands efforts. Enfin comme elle l'eut prié avec une voix entrecoupée de ſoupirs, de lui donner les avis qu'elle jugeroit néceſſaires pour ſa conduite, tout le monde s'étant retiré pour les laiſſer en liberté, la Mere de Chantal lui dit avec une préſence d'eſprit qu'on ne devoit point attendre d'une perſonne ſi accablée de ſon mal, & qui étoit ſi proche de la mort.

Vie de Madame de Montmorency. ch. 20.

» Vous voïez Madame, que Dieu ne ſuit pas nos inclinations, & qu'il nous ſépare au milieu de nos deſſeins » avant de les avoir exécutez; ſoumettons-nous à ſa volonté & adorons la ſageſſe

sagesse éternelle, qui dispose de nos vies par des secrets qui nous sont inconnus. L'état où je suis ne m'empêchera pas de vous dire en peu de mots ce que je croi nécessaire pour votre perfection. Il me semble que vous réfléchissez trop sur vous-même ; que vous n'êtes jamais contente de ce que vous faites, & que vous examinez toûjours votre intention pour voir si elle est aussi pure que Dieu la demande. Ces réflexions continuë-t-elle, sont des artifices du demon qui nous veut dégoûter de la vertu, par la peine qu'il tâche de nous y faire trouver, & peut-être y a-t-il un peu d'amour propre, qui nous persuade que nous pouvons atteindre à la plus haute perfection : il suffit de ne négliger aucune régle de l'Ordre où vous allez entrer, & d'agir dans la simplicité des enfans de Dieu. Rapportez-lui toutes vos actions sans les trop examiner, & souvenez-vous que la vie la plus sainte est toûjours remplie de défauts. C'est cette pensée, Madame, qui nous doit tenir dans l'anéantissement, puisque toute la sainteté des créatures n'est rien devant Dieu. Livre III.

En cet endroit Madame de Mont-

Livre III. morency qui craignoit qu'un plus long discours n'augmentât son mal, voulut l'interrompre ; mais la vénérable Mere continua avec la même présence d'esprit.

» Je réïtére le conseil que je vous » ai donné, de finir toutes vos affaires » avant de vous engager à la Religion. » Ne mêlez point les soins du monde » avec l'application que vous devez » avoir à votre salut. Quand vous se- » rez prête à prendre l'habit, ne soïez » que cinq ou six jours en retraite, » après quoi confiez-vous à la miséri- » corde de Dieu, & embrassez sans une » plus grande préparation, l'Etat où » Dieu vous appelle. Je ne puis trop » vous exhorter à consulter la prudence » dans la disposition de vos biens. J'ap- » prouve toutes les aumônes que vous » avez faites. Mais, Madame, comme » vous m'avez témoigné que vous aviez » dessein d'assister ce Monastére, je vous » prie que vos libéralitez soient modé- » rées. Gardez-vous d'enrichir les mai- » sons Religieuses ; la vertu & les ri- » chesses se trouvent rarement ensem- » ble ; & il est bien rare de conserver » avec elles la ferveur de la charité.

» J'oubliois à vous dire (continua

la vénérable Mere) qu'étant auſſi infirme que vous l'êtes, vous devez ſuivre ſans ſcrupule pour vos beſoins, les avis de la Supérieure ; je croi qu'il vous faut de petites commoditez dont les autres Religieuſes n'ont pas beſoin. Je ne doute pas que vous n'euſſiez du plaiſir à vivre auſſi auſtérement qu'elles, mais conſidérez que le Démon vous pourroit tenter de vaine gloire, par la vénération qu'elles auroient pour votre vertu. Ainſi Madame, ſouffrez avec patience qu'on vous donne des commoditez particulieres : Vous en paroîtrez moins ſainte aux yeux des créatures, mais votre ſoumiſſion & votre obéïſſance vous rendront plus grande devant Dieu. Livre III.

Avis important, & qui fait également voir la prudence de la Mere de Chantal, & la mortification de Madame de Montmorency. Il ſeroit à ſouhaiter que tant de diſpenſes qu'on demande ſi ſouvent dans les Communautez les mieux réglées fuſſent auſſi bien fondées que celle-là. C'eſt une Supérieure d'une ſageſſe, & d'une expérience conſommée qui la propoſe d'elle-même, & qui y contraint en quelque façon une perſonne dont elle

Livre III. connoît les besoins. Au lieu que ce sont souvent des particulirées qui font violence à leurs Supérieures, pour en obtenir des choses dont elles se passeroient fort aisément si elles avoient un peu plus de vertu.

Ibid. Quand la vénérable Mere eut achevé de parler, elle pria la Duchesse d'arrêter ses larmes, & de modérer son affliction par la conformité qu'elle devoit avoir à la volonté de Dieu. Un moment après elle ajoûta, » adieu, » Madame, il nous faut séparer; souvenez-vous de moi dans vos priéres.

Maupas *Ibid.* Madame de Montmorency s'étant retirée lorsqu'il étoit déjà nuit, elle se fit lire l'épitaphe de sainte Paule, composée par saint Jerôme, & s'arrêtant sur ce qu'il dit de sa pauvreté, elle répéta plusieurs fois, » nous » ne sommes que des atômes de Religieuses, en comparaison de ces grandes saintes.

Sur les cinq heures du matin Madame de Montmorency étant revenuë la voir, elle lui parla avec une tendresse & une estime toute particuliére. » Je vous avoûë (lui dit-» elle) que Dieu m'avoit donné une

grande affection à vous servir, quoique je m'en reconnoisse très-indigne. Elle parut s'intéresser beaucoup à sa santé, & la voïant toute en larmes, elle ajoûta, » Dieu le veut, il est le maître, il faut bien conformer notre volonté à la sienne. Madame de Montmorency étoit si accablée de douleur qu'elle ne pouvoit parler ; elle versoit des torrens de larmes, & son affliction fut si violente, qu'on craignit qu'elle n'en fût malade & même qu'elle n'en mourût. Jugeant donc elle-même qu'elle ne pourroit pas soutenir la vûë de son agonie elle se retira pour ne plus retourner dans la chambre de la malade, qu'après que Dieu en auroit disposé.

Livre III.

Vie de Madame de Montmorency. *Ibid.*

Cependant comme le pere de Lingendes de la Compagnie de Jesus si célébre par sa rare piété & par son sçavoir étoit alors à Moulins, & que la Mere de Chantal qui l'avoit vû, & consulté souvent pendant sa maladie, souhaitoit qu'il l'assistât à la mort, elle l'en fit prier ; sur les huit heures du matin, ce Pere si éclairé dans la conduite des ames, se rendit auprès d'elle pour ne la plus quitter qu'après qu'elle auroit expiré. Elle lui

Maupas *Ibid.*

Livre III. rendit un compte général de toute sa vie, & un autre très-particularisé de l'état present de son ame, après quoi elle lui demanda l'Extrême-Onction. Elle la reçut avec sa piété ordinaire, répondant elle-même aux priéres, conformant ses intentions & ses sentimens à ceux de l'Eglise.

Ibid. Cette sainte action achevée, le Pere de Lingendes se mettant à genoux avec toutes les Sœurs qui fondoient en larmes, lui dit, » Ma chére Mere, voila vos chéres filles qui vous » demandent votre sainte bénédiction, » & je vous la demande aussi au nom » de toutes celles qui sont absentes, » je leur servirai de témoin que vous » la leur avez donnée. Elle refusa d'abord de la donner en sa présence, mais l'en aïant pressée très-instamment. » Ce sera donc (dit-elle) pour vous » obéïr. Alors aïant joint les mains & levé les yeux au Ciel elle dit.

» Mes chéres filles, voila la derniere fois que j'ai à vous parler, puisque c'est la volonté de Dieu à laquelle » tout doit être soumis dans le Ciel, » & sur la terre. Je vous supplie, & » je vous recommande de tout mon cœur » que vous rendiez un grand honneur,

Livre III.

reſpect, & obéïſſance à vos Supérieurs, regardant toûjours Dieu en leur perſonne. Dieu aime l'ordre, & l'ordre le demande ainſi. Soïez parfaitement unies les unes avec les autres, mais de la véritable union des cœurs (paroles qu'elle répéta juſqu'à trois fois) vivez dans une grande & entiere ſimplicité, ſincérité & humilité; travaillez inceſſamment à votre perfection, & à l'union de vos ames avec Dieu. Ne faites aucun état des choſes de la terre qui paſſeront, mais ſeulement de celles qui peuvent ſervir à votre ſalut & à votre perfection. Penſez ſouvent & très-ſérieuſement, que vous vous trouverez un jour au même état où vous me voïez maintenant, & qu'il vous faudra rendre compte, mais un compte exact de tout ce que vous aurez dit & penſé, & de toutes vos actions juſqu'à la moindre. Par ce moïen vous attirerez ſur vous les graces & les faveurs de la divine bonté, & les bénédictions éternelles de ſa miſéricorde, que je la ſupplie de tout mon cœur de répandre abondament ſur toutes les filles de la Viſitation. Au Nom du Pere du Fils & du ſaint-Eſprit. Après quoi ſe ſentant acca-

Livre III. blée de ſon mal, elle ajoûta, je ne puis dire que cela.

Ibid. Alors toutes les Religieuſes s'approcherent pour lui dire le dernier adieu, & lui baiſer la main; elle recommanda à chacune les vertus qu'elle jugeoit leur être neceſſaires, puis s'addreſſant au Pere de Lingendes, elle lui dit. » Mon très-cher Pere, » nous vous avons tant d'obligations, » & à votre ſainte Compagnie, que » nous ne les pouvons jamais aſſez recon- » noître. Je vous remercie très-hum- « blement de tant d'aſſiſtances que vous « nous avez renduës; paroles qu'elle ré- « péta pluſieurs fois. Sur quoi le Pere *Ibid.* de Lingendes ſe mettant à genoux, lui baiſa la main avec beaucoup de dévotion.

Depuis ce tems-là, comme cette ſainte mourante ne pouvoit preſque plus parler, elle ſe contentoit de jetter ſouvent les yeux ſur un Crucifix, & ſur deux images du Sauveur & de la ſainte Vierge qui étoient au pied de ſon lit. Quelque tems après elle demanda un Crucifix, qu'elle tint elle-même ſur ſon cœur, pendant qu'on lui liſoit la Paſſion du Sauveur, qu'elle écouta avec une attention & une devo-

dévotion, que la grandeur de son mal semblait ne lui devoir pas permettre. Livre III.

Après cette lecture elle fit sa profession de foy : elle protesta qu'elle eût voulu donner son sang pour cette croïance, & qu'elle ne connoissoit point de plus grand bonheur que de mourir dans le sein de l'Eglise. Comme elle sentit que sa fin approchoit, elle pria le Pere de Lingendes de faire les priéres de la recommandation de l'ame. Elle les écouta avec tant d'attention & de préſence d'esprit, qu'elle disoit de tems en tems : » Mon Dieu, que ces priéres sont belles. «

Après cela comme elle parut s'assoupir, chacun se retira pour lui laisser prendre un peu de repos. Peu de tems après elle fit appeller le Pere de Lingendes ; quand il se fut approché de son lit, elle lui parla avec tant de force de l'éternité, & de la crainte des jugemens de Dieu, qu'il a dit depuis, qu'il n'avoit jamais rien entendu qui l'eût tant touché. Il en prit occasion de lui demander si la vûë de ces jugemens terribles ne la troubloit pas ? » J'espére (dit-elle) en *Ibid.* Vie abr.

Livre III. la miséricorde de mon Dieu, & aux mérites infinis de mon Sauveur ; mais » helas que les jugemens de Dieu ſont » effroïables. Dans ces derniers momens » ſes ſouffrances augmentérent ; elle avoit le viſage & le corps tout en feu, ſon oppreſſion lui permettoit à peine de reſpirer. Dans cet état tout ſon recours étoit d'embraſſer le Crucifix, de le baiſer, & de le ſerrer contre ſon cœur. Le Pere de Lingendes pour ſe conformer à ſes ſentimens, l'exhorta à unir ce qu'elle enduroit aux ſouffrances du Sauveur. » Helas (dit elle) avec beaucoup d'ardeur, nous ſommes des coupables, il étoit innocent, » qu'eſt-ce que nos ſouffrancees, en comparaiſon des ſiennes ? » ma Mere (lui dit le Pere de Lingendes) » conſolez-vous, le Fils de Dieu approche, l'amour qu'il a pour ſes épouſes, le porte à venir en perſonne recevoir leurs eſprits. » Que cette penſée eſt douce, répondit cette bien-heureuſe agoniſante. Le Pere de Lingendes ajoûta, » l'époux ne viendra pas ſeul, votre » bien-heureux Pere l'accompagnera. Elle répondit avec beaucoup de con» fiance, » il me l'a ainſi promis. Alors embraſſant ſon Crucifix, & le

ſerrant contre ſon cœur, elle renouvella ſes vœux avec des ſentimens ſi vifs & ſi tendres, qu'il ne ſembloit pas qu'elle fût prête d'expirer. Livre III.

On lui demanda alors ſi elle vouloit bien qu'on lui apportât une mitre de ſon Bien heureux Pere, qu'on gardoit dans le Monaſtére ; » non-pas (dit-elle) pour ma guériſon, ou pour « mon ſoulagement. Non, lui dit-on, « mais afin que la volonté de Dieu s'accompliſſe. » Ah, pour cela (dit-elle) » très-volontiers. On la lui préſenta, « elle la baiſa tendrement avec les images du Sauveur & de la ſainte Vierge, & dans le même moment même ſes inquiétudes qui étoient fort grandes, ſe calmérent.

Cette tranquillité fut comme l'avant-goût du repos éternel, où elle alloit entrer. Le Pere de Lingendes en aïant jugé ainſi, lui dit d'une voix haute, » ma Mere l'époux approche, le voila qui vient, ne voulez-vous pas « aller au-devant de lui : Elle répondit « diſtinctement, mais d'une voix foible : » Oüi, mon pere, je m'y en vas. « En effet après avoir prononcée trois fois le ſaint Nom de Jeſus, elle expira ſans aucun mouvement extraor-

Livre III. dinaire, avec une tranquillité dont on voit peu d'exemples.

Ainſi elle poſſeda juſques au dernier ſoupir, ſon ame, ſon jugement, ſa foi, ſon amour pour Dieu ; elle conſerva ſa confiance en ſon infinie miſéricorde, la piété, l'humilité, l'eſprit de pénitence, ſon cœur, celui de ſes Religieuſes, la charité & la paix de Jeſus-Chriſt. Elle mourut en odeur de ſainteté ſur les ſept heures du ſoir, le Vendredi treziéme Décembre de l'an mil ſix cens quarente-un âgée de ſoixante neuf-ans.

Dès que l'on ſçut dans le Monaſtére que Dieu avoit diſposé de la vénérable Mere de Chantal, toutes les Religieuſes ſe rendirent dans ſa chambre. Alors leur zéle n'étant plus retenu par ſa profonde humilité, elles lui donnerent toutes les marques de la plus grande vénération. Elles conſidé-
Ibid. rérent attentivement, & baiſerent avec la dévotion la plus tendre, le ſacré Nom de Jeſus qu'elle avoit eu le courage d'y graver de la maniére qu'on l'a raconté. Enſuite on lut les papiers qu'elle portoit depuis long-tems à ſon col dans un petit ſac, & qu'elle avoit ſouhaité qu'on enterrât avec el-

le. On y trouva sa Profession de foi, un renouvellement de ses vœux, un acte de l'abandon de soi-même à la volonté de Dieu, de quelque maniére qu'il lui plût de disposer d'elle ; une priére pour l'Eglise, & une action de grace à Dieu de tous les biens qu'il avoit fait à ses créatures, & à elle en particulier. Toutes ces différentes pieces étoient signées de son sang. On en fit des copies, & on les remit à son col dans le même sac. Livre III.

Les Religieuses étoient ainsi occupées autour de la vénérable Mere, lorsque Madame de Montmorency arriva, elle commença par lui baiser les pieds qu'elle arrosa de ses larmes. Elle fit ensuite souvenir la Communauté, qu'on avoit promis à l'Evêque de Genêve de renvoïer à Annecy cette sainte Religieuse vive ou morte, & qu'il falloit lui tenir la parole qu'on lui avoit donnée. Mais elle ajoûta, qu'elle ne pouvoit se résoudre à renvoïer ce saint corps sans en retenir le cœur, & les yeux, en cas qu'on pût les tirer sans défigurer le visage. Sur l'assûrance qu'on lui donna que cela se pouvoit faire, elle retint le cœur & les yeux pour le Monastére de Mou- Vie de Madame de Montmorency. ch. 20.

Livre III. lins, & fit embaûmer le corps pour l'envoïer à Annecy.

Maupas *Ibid.* Le lendemain on porta le corps à l'Egliſe. La haute opinion qu'on avoit par-tout de la ſainteté de la vénérable Mere, y attira de tous côtez une infinité de monde. La plûpart demandoient qu'on l'approchât de la grille, afin qu'ils puſſent être à portée de lui faire toucher des Medailles, des Chapelets, & des linges pour les malades. D'autres prioient les Tourriéres qui étoient au-dedans de la grille, de leur rendre cet office de charité. Le Clergé & tous les Religieux vinrent en Corps lui rendre les derniers devoirs. Le concours du peuple étoit ſi grand, & ſi continuel, que l'Egliſe ne deſempliſſoit point. On publioit à haute voix, qu'elle étoit la ſainte de notre ſiécle, & on lui demandoit ſes priéres auprès de Dieu.

Vie de Madame de Montmorency ch. 20. Quand on eut ainſi rendu les derniers devoirs de la piété Chrétienne au Corps de la vénérable Mere de Chantal, Madame de Montmorency le fit mettre dans un caroſſe drappé de noir, accompagné de quelques-uns de ſes gens, & le renvoïa avec hon-

neur à Annecy. Elle donna en même-tems dix mille livres au prémier Monaſtére de cette Ville-là, pour orner la Chapelle de ſainte Luce, où le corps de cette Bienheureuſe devoit repoſer. Elle retint auprès d'elle la Sœur Jeanne Théreſe Picoteau, qui avoit ſervi de compagnie à la vénérable Mere, & qui depuis étant Supérieure du Monaſtére de Moulins, y donna de grands exemples de la plus haute vertu. Madame de Montmorency fit encore faire un Oratoire de la chambre de la bienheureuſe Mere. Elle fit dreſſer un autel auprès du lit où elle étoit morte; elle y alloit ſouvent faire ſes dévotions, & elle baiſoit avec reſpect le lit *où elle avoit vû* (diſoit-elle) *comme meurent les Saints.* Elle fit mettre le cœur de la vénérable Mere dans un grand reliquaire d'argent, ſoutenu par des Anges. Elle alloit ſouvent lui donner des marques de la plus profonde vénération. Livre III.

Madame de Montmorency ajoûta à toutes ces marques extérieures de piété, la plus parfaite exécution de tous les conſeils que la vénérable Mere lui avoit donnez, tant pour ſa perſonne, que pour la diſpoſition de ſes

Livre III. biens. Elle rendit aux Ducs de Bracciano, & de Sangemini ſes freres, la dot qu'elle avoit eûë de ſa Maiſon, & elle diſpoſa du reſte en faveur des pauvres & des Monaſtéres de ſon Ordre ; mais ſans les enrichir, ſuivant les conſeils de la bien-heureuſe Mere. Elle ſe contenta de leur donner cette médiocrité, que Salomon demandoit à Dieu, & qui doit ſuffire à ceux qui ont pris le Seigneur pour leur partage, & qui connoiſſent les tentations qui accompagnent les richeſſes.

Par-tout où paſſa le corps de la vénérable Mere, qu'on tranſportoit à Annecy, on lui rendit de grands honneurs. L'Evêque de Bellay revêtu Pontificalement, l'alla recevoir hors de la Ville, il étoit accompagné de ſon Clergé, & de la plûpart des habitans. Le lendemain il fit l'Office ſolemnel, & ſe préparant pour la Meſſe, il dit tout haut qu'il alloit faire le ſervice d'une ſainte.

Dans une autre Ville qui ſe trouva ſur le paſſage, tous les Curez du lieu & du voiſinage s'aſſemblerent pour recevoir le ſaint corps ; ils allerent tous au-devant, avec des cierges allumez à la main, ſuivis de tous les

habitans, & d'un grand nombre de jeunes filles vêtuës de blanc, qui témoignérent par leur modeſtie & par leur ſilence, le reſpect dont elles étoient pénétrées, du ſentiment général ſur la ſainteté de la vénérable Mere. Livre III.

Enfin lorſque le corps arriva à Annecy, le Clergé de la Ville, & tous les habitans allerent le recevoir, vivement touchez de la perte qu'ils venoient de faire, & pleins de la reconnoiſſance qu'ils devoient à tous les ſecours qu'ils en avoient reçûs. En même-tems ils loüoient Dieu de ce qu'il leur avoit rendu ce précieux dépôt, qu'ils avoient ſi fort apprehendé que la France ne retînt. Le corps fut porté à l'Egliſe de la prémiére Maiſon de la Viſitation, avec un ſi grand concours de peuple de la Ville & des environs, qu'on ne pouvoit approcher du prémier Monaſtére qui poſſedoit cette ſainte relique.

Les Religieuſes qui la reçurent, avoient cru qu'à la vûë de ces précieux reſtes d'une Mere ſi ſainte, & qui leur avoit été ſi chére, elles ne pourroient modérer leur douleur : mais elles ſe ſentirent ſi conſolées intérieu-

Livre III.

rement par la perſuaſion qu'elles eurent de ſon éminente ſainteté, de la gloire & du bonheur éternel dont Dieu l'avoit récompensée, qu'elles ne verſerent que des larmes de joïe causées par la dévotion la plus tendre. Au lieu de la douleur qui ſerre les cœurs, de l'amertume dont elle eſt ſuivie, de l'affliction qui accable, & qui rend inconſolable, elles ne reſſentirent qu'une douce tranquillité, une paix profonde, & une confiance ferme en ſa protection, & en ſes efficaces interceſſions auprès de Dieu.

Cependant comme ce n'eſt pas ſur ces ſentimens particuliers qu'on doit ſe régler touchant ce que l'on doit à la mémoire des morts, & qu'il faut toûjours ſuivre en cela les uſages de l'Egliſe, juſqu'à ce qu'elle en ait ordonné autrement, l'on fit dans tout l'Ordre, & en pluſieurs autres endroits, des ſervices ſolemnels qui pouvoient paſſer pour des pompes funébres, ils furent accompagnez d'éloges & de diſcours à la loüange de cette humble ſervante du Seigneur, ou plutôt à la gloire du Dieu très-grand & très-miſéricordieux, qui eſt toûjours admirable dans ſes Saints, qui les ap-

pelle, qui les justifie, qui les soutient, qui les glorifie, & qui les rend enfin pour toute l'éternité, participans du même bonheur dont il joüit lui-même. Livre III.

On n'entreprendra point de rapporter ici les visions & les révélations qu'ont eu plusieurs personnes distinguées par leur sçavoir & par leur piété, touchant la gloire de la vénérable Mere de Chantal. L'on ne parlera pas non plus des secours obtenus de Dieu par ses priéres & des guérisons miraculeuses accordées à son intercession, quoiqu'on en ait entre les mains les témoignages les plus autentiques. L'on attend sur cela la déciſion du saint Siége. On travaille à Rome à sa canonisation, & l'on espére que le Chef de l'Eglise joindra son suffrage aux sentimens du public, touchant l'éminente sainteté de la vénérable Mere de Chantal.

L'on ajoûtera seulement que dès qu'on eut reçu à Paris la nouvelle de la mort de la vénérable Mere; & qu'on y eut appris que son corps avoit été transporté à Annecy, les Religieuses du Monastére de la ruë saint Antoine écrivirent à l'Evêque de Genêve, & à la Supérieure du pré- Vie de Madame de Montmorency. ch. 20.

Livre III. mier Monaſtére, pour les prier de ſe ſouvenir du don que la vénérable Mere leur avoit fait de ſon cœur après ſa mort; don qu'elle avoit confirmé & ratifié par une ſeconde conceſſion qu'elle leur en avoit faite, lors de ſon dernier voïage à Paris. Elles prioient très-inſtamment qu'on leur envoïât cette précieuſe relique, qu'elles garderoient comme un monument éternel de la bienveillance particuliere dont leur bienheureuſe Mere avoit bien voulu les honorer.

L'Evêque de Genêve & la Supérieure d'Annecy répondirent, qu'on ſatisferoit volontiers aux intentions de la vénérable Mere qui leur étoient très-connuës, ſi ſon cœur étoit en leur pouvoir, qu'il étoit au Monaſtére de Moulins, que Madame de Montmorency l'avoit retenu, que c'étoit à elle qu'il falloit s'adreſſer pour l'avoir.

Sur cette réponſe, les Religieuſes du Monaſtére de la ruë ſaint Antoine écrivirent à la Supérieure de Moulins; elles lui envoïerent des copies autentiques de la double conceſſion que leur vénérable Mere leur avoit fait de ſon cœur. Elles ajoûterent

que leur demande étant ſi bien fondée, elles ne doutoient point qu'elle ne ſe fît un ſcrupule de ne pas exécuter les intentions de leur bienheureuſe Fondatrice, & de leur retenir un bien qui ne pouvoit leur être conteſté. Livre III.

La Supérieure de Moulins conſulta Madame de Montmorency ſur la réponſe qu'elle avoit à faire. La Ducheſſe avoit le cœur droit, & un grand fonds d'équité, elle convenoit que la demande des Religieuſes de Paris étoit bien fondée : elle reſpectoit infiniment les ſentimens & les intentions de la vénérable Mere ; mais elle ne pouvoit ſe réſoudre à rendre ce ſaint cœur qu'elle appelloit ſon tréſor. Elle dit donc qu'il falloit traîner cette affaire en longueur & que le tems ouvriroit quelque expédient.

Conformément aux ſentimens de Madame de Montmorency, la Supérieure de Moulins répondit, qu'elle ne pouvoit pas diſpoſer du cœur qu'elles demandoient ; que Madame de Montmorency l'avoit retenu, & fait enchaſſer, qu'elle le conſervoit comme une relique très-précieuſe ; qu'elle ne croïoit pas qu'elle pût jamais

Livre III. se réſoudre à le leur céder ; qu'au reſte Madame de Montmorency par ſa naiſſance, par le rang qu'elle tenoit encore dans le monde, & ſur-tout par ſa vertu, & par les grands biens qu'elle avoit fait à leur Ordre, méritoit qu'on eût de grands égards pour elle, & qu'il falloit ſur toutes choſes ne pas manquer à la reconnoiſſance que tout l'Ordre lui devoit.

Les Religieuſes de Paris convenoient qu'on ne pouvoit avoir trop de conſidération pour Madame de Montmorency, mais elles croïoient auſſi qu'elles pouvoient ſans y manquer demander ce qui leur appartenoit, & que la Ducheſſe avoit trop d'équité pour en être offensée. Elles emploïérent donc une perſonne de qualité, qui dit poſitivement à la Supérieure de Moulins, que ſi l'on continuoit à refuſer ce qu'on demandoit avec tant de juſtice, on interpoſeroit l'autorité du Cardinal de Richelieu pour l'obtenir. On nommoit exprès ce Miniſtre, parce qu'on ſçavoit bien que Madame de Montmorency ne vouloit avoir rien à démêler avec lui.

Ainſi pour l'éviter & demeurer

pourtant en poſſeſſion du cœur de la vénérable Mere de Chantal ; elle prit le parti d'intéreſſer l'Evêque d'Autun dans cette affaire, & d'obtenir de lui qu'il défendît de rendre une relique à la conſervation de laquelle il s'intéreſſoit pour l'honneur & pour l'avantage de ſon Diocéſe. L'Evêque d'Autun entra dans cette affaire auſſi vivement que Madame de Montmorency le pouvoit ſouhaiter. Il lui écrivit *qu'il s'intéreſſoit ſi fort à ce que le cœur de la Mere de Chantal fût conſervé dans le Monaſtére de Moulins, qu'à moins d'un ordre exprès du Roy, il ne conſentiroit jamais qu'il en fût tiré, & qu'il iroit avec tous ſes amis, périr à la porte du Monaſtére, avant que de ſouffrir qu'il en fût enlevé.* Sur cette réponſe lorſqu'on continua à redemander cette précieuſe relique, l'on renvoïa à l'Evêque d'Autun.

Livre III.

M. de Ragny.

Ibid.

Cependant comme Madame de Montmorency avoit deſſein de ſe faire Religieuſe de la Viſitation dans le Monaſtére de Moulins, ce qu'elle exécuta quelque-tems après, elle crut devoir joindre à la voïe de l'autorité de l'Evêque d'Autun, celle de la douceur. Elle s'adreſſa pour cet effet

Elle y mourut Supérieure en odeur de ſainteté. Le cin-

Livre III. quiéme Juillet 1666.

à l'Evêque de Genêve, dont les ſentimens étoient d'un grand poids dans tout l'Ordre ; elle lui écrivit, & le pria de faire enſorte que les Religieuſes du Monaſtére de la ruë ſaint Antoine, ne s'oppoſaſſent plus au deſir qu'elle avoit de conſerver à celui de Moulins le cœur de leur bienheureuſe Fondatrice. L'Evêque de Genêve conformément aux intentions de Madame de Montmorency, écrivit à la Communauté de la ruë ſaint Antoine, & il emploïa pour les perſuader d'accorder à Madame de Montmorency ce qu'elle ſouhaitoit, tant de raiſons de bienſéance, de reconnoiſſance & de charité, que les Religieuſes s'y rendirent, & laiſſerent le Monaſtére de Moulins en poſſeſſion du cœur de leur bienheureuſe Mere. C'eſt ainſi qu'elles ont été privées de cette précieuſe relique que la vénérable Mere de Chantal leur avoit accordée.

Mais ſi elles ſont privées de ſon cœur materiel, elles poſſedent ſi bien ſon eſprit, elles ſuivent ſes exemples avec tant de fidelité, elles agiſſent en toutes choſes ſi conformément à ſes maximes, qu'il y a lieu de croire que pour les dédommager de ce que la

la charité les a obligé de céder, leur bienheureuſe Mere leur a obtenu de Dieu cette abondance de graces, ſans leſquelles leur Monaſtére ne ſeroit pas comme il l'eſt encore aujourd'hui, un ſi grand objet d'édification pour tout le public. Livre III.

Telles ont été la vie & la mort de la vénérable Mere Jeanne Françoiſe Fremiot, Fondatrice, premiere Mere, & premiere Religieuſe de l'Ordre de la Viſitation de ſainte Marie. Dieu l'avoit ſuſcitée dans ces derniers tems pour lui préparer conjointement avec ſaint François de Sales un peuple parfait, (comme parle l'Ecriture-Sainte.) Elle fut pendant douze ans la fidéle coopératrice de ce grand Evêque, dans l'établiſſement, & dans le gouvernement du ſaint Ordre de la Viſitation de ſainte Marie.

Après la mort de ſaint François de Sales, elle ſoutint ce même Ordre, elle le gouverna pendant dix-neuf ans qu'elle lui a ſurvêcu, avec une ſageſſe, une fermeté, & une ſainteté qui la firent admirer de tout le monde. Elle fit plus, elle l'affermit, elle l'étendit, elle multiplia ſes Monaſtéres juſques au nombre de ſoixante &

Livre III. quinze. Plusieurs furent établis par elle-même. Et les autres par sa conduite, par sa direction, par ses conseils, par les Religieuses, & par les Supérieures qu'elle avoit formées.

C'est par rapport à cette multiplication des Monastéres de la Visitation, qu'on ne peut assez admirer les dons qu'elle avoit reçus de Dieu, pour former des filles capables du gouvernement. Nous avons vû de nos jours de grands hommes éminens en science & en sainteté, très-capables eux-mêmes de gouverner, qui à peine ont pû se former des successeurs pour le gouvernement d'un seul Monastére.

La vénérable Mere de Chantal a établi & gouverné par elle-même, ou par les filles qu'elle avoit instruites, soixante & quinze Monastéres dans des tems & des circonstances difficiles, dans des lieux, où elle n'étoit connuë que de réputation. Quand les choses sont établies, elles se soutiennent (pour ainsi dire) d'elles-mêmes : Mais quand il faut fonder, établir, & soutenir, un si grand nombre de Monastéres sans qu'aucun se démente, quelle prudence, quelle prévoïance, quelle fermeté ne faut-il pas ?

Quel nombre de Supérieures, de Maîtreſſes des Novices, de Dépoſitaires ? Quelle vigilance pour remplir les places vacantes, ſur-tout quand les Supérioritez ſont triennales comme elles le ſont dans l'Ordre de la Viſitation de ſainte Marie. La vénérable Mere de Chantal a ſuffi à tout cela. Elle a encore fait quelque choſe de plus ; elle a laiſſé dans ſon Ordre de ſi bons, de ſi excellens principes de conduite & de ſainteté, que depuis ſoixante & quatorze ans qu'elle eſt morte, il ſubſiſte avec tout l'éclat, toute la régularité, toute l'exactitude, & toute la réputation de ſainteté qu'il a eu pendant ſa vie. Il n'y a en cela aucune exagération, tout le monde en eſt témoin. Les établiſſemens humains ſe démentent, ils s'altérent, ils ſe détruiſent ; la corruption, l'inconſtance, la foibleſſe, & la fragilité des hommes ne permettent pas qu'ils ſubſiſtent long-tems ſans altération. C'eſt ce qui fait voir que celui de l'Ordre de la Viſitation de ſainte Marie a quelque choſe de particulier, & qu'il a d'autres ſoutiens que ceux de la prudence humaine. Quelle gloire pour la vénérable Mere

Livre III.

Livre III. de Chantal, d'avoir été choisie pour former & pour soutenir un si grand dessein ?

Dieu lui avoit donné toutes les qualitez nécessaires pour être en cela la fidelle coopératrice de saint François de Sales ; un bon esprit, élevé, vif, pénétrant, beaucoup de prudence, de grandes lumiéres pour sa propre conduite & pour celle des autres, une douceur admirable, une charité sans bornes, un courage à l'épreuve de toutes les contradictions des hommes, &, s'il est permis de parler ainsi, de Dieu même, pour soutenir ces dégoûts, ces épreuves si affligeantes & si accablantes dont Dieu se sert souvent pour purifier les plus grands Saints. Enfin une humilité très-profonde, qui étoit le fondement de toutes les vertus Chrétiennes & Religieuses qui sembloient avoir concouru à éclairer son esprit, & à former son cœur. C'est ce qu'on va voir dans le quatriéme & dernier livre de sa vie.

Fin du troisiéme Livre.

LA VIE
DE LA VENERABLE MERE DE CHANTAL.

LIVRE QUATRIE'ME.

Qui contient ſon eſprit, ſa conduite & ſes maximes, touchant les vertus Chrétiennes & Religieuſes.

CHAPITRE PREMIER.

Sentimens de ſaint François de Sales, ſur les vertus & la ſainteté de la vénérable Mere de Chantal.

LORSQUE j'écrivis la vie de ſaint François de Sales, je la finis par un livre ſemblable à celui-ci, où je parlois de ſon eſprit, de ſa conduite, & de Livre. IV.

Livre IV. ſes maximes touchant les vertus Chrétiennes, & Religieuſes. Je crus que je ne pouvois pas le mieux commencer que par le portrait que fait la Mere de Chantal de l'intérieur de ce grand Evêque, dont elle étoit la fille ſpirituelle, la fidéle diſciple, & la très-ſage & très-zélée coopératrice dans l'établiſſement & dans le gouvernement du ſaint Ordre de la Viſitation de ſainte Marie.

J'ai cru de-même que je ne pouvois mieux faire, que de commencer ce que j'ai à dire des vertus, de la ſainteté, & des ſentimens de la vénérable Mere de Chantal, que par ce qu'en a dit & écrit ce ſaint Prélat. Il étoit ſon Confeſſeur & ſon Directeur, elle n'avoit rien de caché pour lui, il la connoiſſoit parfaitement, & d'ailleurs on ne ſçauroit douter ni des lumiéres ni de la ſincérité de ce bienheureux Evêque; perſonne ne s'eſt mieux connu en ſainteté que ſaint François de Sales, qui étoit lui même un fort grand Saint; & ſon amour pour la vérité, donne une autorité au témoignage qu'il rend de l'éminente vertu de la vénérable Mere de Chantal, qui le met au-deſſus de tout reproche.

Nous avons déja rapporté au troiſiéme livre de cette vie, le témoignage que rendit Monſieur Michel Faure au lit de la mort, ſur ce que penſoit le ſaint Evêque de Genêve, de la ſainteté de la vénérable Mere de Chantal. Quoique ce pieux Directeur du prémier Monaſtére d'Annecy fût un très-ſaint Prêtre, il dit en parlant de lui-même, qu'il avoit ſouvent eu deſſein d'écrire quelque choſe de la vie de notre bienheureuſe Fondatrice ; mais qu'il en avoit été empêché parce qu'il ne s'étoit jamais cru digne de parler d'une vertu ſi pure. Il ajoûte que ce qui l'en avoit encore détourné étoit qu'il avoit ſouvent oüi dire à ſaint François de Sales, qu'il ne ſe croïoit pas digne lui-même de parler de la ſainteté de cette ame. Ce que dit ce pieux Eccleſiaſtique prêt à paroître devant Dieu, a beaucoup de rapport à ce que le ſaint Prélat dit lui-même de la vénérable Mere.

Livre IV.

Maupas 2. Part. ch. 22.

» Mon Frere de Torens (dit-il dans une de ſes lettres à un de ſes amis) alla querir le mois paſſé ſa petite femme en Bourgogne, & a ramené avec elle une belle-mere (c'eſt la Mere de

Vie abr.

Livre IV. Chantal) qu'il ne mérita jamais d'avoir, ni moi de servir. Dieu l'a rendüe ma fille, elle est venüe afin que » je la fisse mourir au monde, & vivre » à Jesus-Christ. Pressée des desseins » de Dieu sur elle, elle a tout quitté » avec une force, & une prudence non » commune à son sexe. Elle a pourvû à » tout, en sorte que les bons trouveront » beaucoup à loüer dans cette action, » & les méchans ne sçauront à quoi » s'attacher pour y trouver à redire. L'action dont parle le saint Evêque, est la retraite de la vénérable Mere en Savoïe, pour s'y faire Religieuse & y vivre sous la conduite de saint François de Sales. Il fallut pour cela quitter son pere qui étoit très-âgé, & dont elle étoit toute la consolation. Il lui fallut abandonner un fils unique fort jeune, qui étoit d'une très-grande espérance lorsqu'on la croïoit encore nécessaire pour veiller à son éducation, & à la conservation de son bien. Cette démarche fit en effet beaucoup parler, bien des gens de tous Etats y trouvérent à redire ; mais l'éminente sainteté à laquelle elle est parvenüe par cet abandon général de toutes choses, les merveilles que Dieu a

operées

operées par elle, & l'approbation d'un Evêque auſſi ſaint, & auſſi éclairé que ſaint François de Sales, ne laiſſent aucun lieu de douter que Dieu ne fût l'auteur de ce grand deſſein ſi généreuſement exécuté ; & dès-là l'on ne peut s'empêcher de dire avec ſaint Paul, *qui oſera accuſer ceux que Dieu a choiſis, Dieu les juſtifie, qui ſera aſſez téméraire pour les condamner ?* Epître aux Romains.

Livre IV.

Mais une réflexion que l'on croit devoir ajoûter à ce que l'on vient de rapporter, eſt que la vénérable Mere de Chantal étoit encore dans l'état ſéculier, lorſque ſaint François de Sales reconnoît en elle une prudence, une force qui étoient ſi fort au-deſſus de ſon ſexe, & une fidelité ſi peu commune à répondre aux deſſeins que Dieu avoit ſur elle. Elle n'avoit pas encore renoncé au monde, qu'elle y étoit déja morte, & qu'elle ne vivoit plus que pour Jeſus-Chriſt, ou plutôt qu'elle ne vivoit plus, & que Jeſus-Chriſt (comme parle ſaint Paul) vivoit en elle. Enfin c'eſt plus de trente ans avant ſa mort, que le ſaint Evêque diſoit d'elle, *qu'il ne méritoit pas de la ſervir.*

Quel progrès n'a-t-elle pas fait de-

Livre IV.

puis ; si parfaite dès-lors, à quel degré de perfection n'est-elle pas parvenuë ? Quand elle eût marché à pas lents dans la voïe de la vertu, quel chemin n'eût-elle pas fait ? Mais elle y a marché avec ardeur sans s'arrêter un seul moment ; toûjours attentive à ses devoirs, toûjours occupée de sa sanctification, uniquement possédée du désir d'être toute à Dieu. Où n'arrive-t-on point avec de pareilles dispositions ? à quel degré de perfection ne parvient-on pas ? Ce sont des réflexions qui naissent naturellement de ce que l'on a rapporté que saint François de Sales pensoit & disoit de la vénérable Mere.

CHAPITRE II.

Continuation des sentimens de saint François de Sales, sur l'éminente sainteté de la vénérable Mere de Chantal.

SI saint François de Sales avoit de si grands sentimens de la haute vertu de la vénérable Mere avant qu'elle eût quitté le monde, que n'en-a-t-il point pensé depuis qu'elle eut em-

brassé sous sa conduite l'état Religieux, depuis qu'elle eut fait ce grand sacrifice, & qu'elle se fut donnée toute à Dieu ? Voici comme il en parle dans une autre lettre. Livre IV.

» La mere abeille de notre nouvelle ruche, est bien tourmentée de maladies, c'est qu'elle est trop âpre à la poursuite des vertus ; cependant elle ne trouve point de reméde à son gré, que la pratique de sa régle ; je n'ai jamais vû tant de pureté d'intention, de soumission à l'obéïssance, de détachement de tout, d'acquiescement à la volonté de Dieu, de ferveur dans l'Oraison qu'en a cette bonne Mere. Pour moi je croi que Dieu la rendra une sainte Paule, une sainte Angele, une sainte Catherine de Gennes, & telles autres saintes veuves. *Ibid.*

Saint François de Sales connoissoit assurément bien des personnes de la plus éminente vertu. Comme chacun cherche volontiers ceux qui lui ressemblent pour les mœurs, dans ses voïages de France, de Savoïe, d'Italie, il avoit contracté des liaisons avec tous les saints de son tems. Dans Paris seul où il avoit demeuré assez long-tems, il avoit fait amitié avec

Livre IV. tout ce qu'il y avoit de perſonnes de la piété la plus ſolide, & la plus élevée, & l'on peut dire qu'alors il y en avoit un fort grand nombre. Cependant tout vrai qu'il étoit, il ne fait point difficulté d'aſſûrer qu'il n'a jamais vû perſonne, il ne dit pas qui eût plus, mais qui eût autant de pureté d'intention, autant de ſoumiſſion à l'obéïſſance, autant de détachement de tout, autant d'acquieſcement à la volonté de Dieu, & de ferveur dans l'oraiſon. Quelles vertus, quelle ſainteté, de ſi ſaintes diſpoſitions ne ſuppoſent-elles pas, quelle idée ce ſaint Evêque n'eût-il point donné de la vénérable Mere de Chantal s'il ſe fût contenté de dire, que perſonne ne l'a ſurpaſſée dans la pratique de toutes ces vertus ? Mais d'aſſûrer comme il fait que perſonne ne l'a égalée, que n'en doit-on pas conclurre en faveur de cette bienheureuſe Fondatrice de l'Ordre de la Viſitation de ſainte Marie.

Ibid. Cependant quoi qu'il ſemble qu'on ne puiſſe rien dire de plus fort, ſaint François de Sales va encore plus loin dans une de ſes lettres à un de ſes parens. J'ai » (dit-il) une conſolation » inexpliquable de voir la modération

de notre chére Mere dans ſes traverſes, & l'indiférence totale où elle eſt pour toutes les choſes de la terre. Je puis dire en vérité, *qu'une ame ne peut arriver à une plus haute perfection ſelon l'étenduë des graces qu'elle a reçûës. Je la regarde* comme l'honneur de ſon ſexe, qui a eu la ſcience des Saints pour mener une vie cachée, toute ſainte, ſous l'extérieur d'une vie commune, qui n'a rien d'extraordinaire que d'être irreprochable en tout. Livre IV.

Qu'on ne penſe donc pas qu'on ne puiſſe parvenir à une haute ſainteté que par de grandes auſtéritez, & en faiſant des choſes extraordinaires. La vénérable Mere de Chantal (comme l'aſſûre ſaint François de Sales) y eſt arrivée par une vie qui n'avoit rien à l'extérieur que de commun, qui n'avoit rien d'extraordinaire, mais qui ne laiſſoit pas d'être irreprochable en tout, & *même toute ſainte*. Telle eſt la vie des Religieuſes de la Viſitation; on peut s'y ſanctifier, & l'on s'y ſanctifie même tous les jours à l'exemple de la vénérable Mere. Leur vie paroît commune, l'on diroit qu'elle n'a rien d'extraordinaire, mais cette vie eſt cachée & toute ſainte, elle donne à

Livre IV. l'intérieur tout ce qu'elle paroît avoir retranché de l'extérieur.

Je dois ajoûter que les paroles de saint François de Sales qu'on vient de rapporter, demandent encore une réflexion. C'est que ce qu'il dit que la vie de la vénérable Mere de Chantal n'avoit rien que de commun, rien qui fût extraordinaire, se doit entendre à l'extérieur, & aux yeux des hommes. Car on ne peut pas seulement penser que toutes ces vertus qu'il reconnoît en elle dans un degré si éminent, cette pureté d'intention, cette soumission à l'obéïssance, ce détachement de toutes choses, cette ferveur dans la priére, cette modération & cette patience dans les traverses de la vie, en un mot cette perfection à laquelle elle étoit parvenuë. L'on ne peut pas, dis-je, penser raisonnablement que le saint Evêque ne reconnût en cela rien que de commun, rien qui fût extraordinaire; au contraire il n'y a rien de moins commun, rien de moins ordinaire que ces saintes disposition.

Il en faut penser de même de ce que j'ai dit de la vie des Religieuses de la Visitation, comme elles pratiquent la même régle qui a sanctifié leur bien-

heureuſe Fondatrice, comme elles ſont profeſſion de ſuivre ſes ſentimens, ſa conduite, & ſes exemples, leur vie ne peut paſſer pour commune & pour ordinaire, ſi ce n'eſt à l'extérieur. Dans le fonds rien de plus conforme à l'Evangile que cette régle toute divine. Rien dont la nature corrompuë s'accommode moins: Rien qui conduiſe plus sûrement à la plus haute perfection: auſſi la vénérable Mere de Chantal n'eſt-elle pas la ſeule qui ſe ſoit ſanctifiée dans ce ſaint Inſtitut, juſques à ſe rendre digne des honneurs de la canoniſation. Livre IV.

Dans une autre lettre à un Evêque de ſes amis, ſaint François de Sales parle avec la même vénération de la bienheureuſe Fondatrice. » Je ne parle (dit-il) de cette ame toute ſainte qu'avec reſpect. On ne peut aſſembler une plus grande étenduë d'eſprit, avec une plus profonde humilité. Elle eſt ſimple, & ſincére comme un enfant, avec un jugement ſolide élevé; l'ame grande, un courage pour les ſaintes entrepriſes au-deſſus de ſon ſexe. L'humilité profonde de la vénérable Mere, la ſimplicité chrétienne qui étoit une des vertus qu'elle ché-

Livre IV. rissoit le plus, cachoient ce qu'elle avoit de grandes qualitez naturelles, & acquises ; à en juger par ce qu'elle vouloit bien paroître, on eût cru que son esprit étoit des plus communs : mais quand on étudioit bien son caractére, on lui trouvoit de grandes lumiéres pour toutes choses, un bon sens, & un bon esprit, qui ne prenoit jamais le change, qui alloit constamment à ses fins, avec une fermeté qui étoit fort au-dessus de celle de son sexe. Elle avoit le cœur grand, généreux, desintéressé : en un mot elle étoit telle que je l'ai dépeinte dans sa vie. C'est ce que confirme saint François de Sales dans les paroles qu'on vient de rapporter de lui.

Aussi, ajoûte-t-il à tout ce qu'il vient de dire, » je ne lis jamais la » description de la femme parfaite de » Salomon que je ne pense à la Mere de » Chantal. Je vous dis tout cela (con- » tinue-t-il) à l'oreille du cœur, car » cette femme vraiment humble seroit » toute pennée, si elle sçavoit que je » vous eusse dit d'elle tant de bien. Ce que l'on vient de rapporter de ce que pensoit saint François de Sales de la sainteté de la vénérable Mere de

Chantal, ſuffit pour en donner la plus haute idée. Joignons à une preuve ſi autentique, le récit de ſes maximes, de ſa conduite, & de ſes ſentimens ſur les vertus Chrétiennes & Religieuſes. Livre IV.

CHAPITRE III.

De la Foi. Combien la vénérable Mere de Chantal a excellé dans cette vertu.

LA Foi n'eſt pas ſeulement la premiere vertu qui nous conduit à Dieu (comme parle ſaint Paul.) Elle n'eſt pas ſeulement le commencement du ſalut, & le fondement de la juſtification, comme s'exprime le Concile de Trente. Elle eſt encore la ſource du culte ſpirituel, & de la crainte reſpectueuſe qu'on doit à Dieu. C'eſt parce qu'elle n'eſt pas aſſez vive, que les ſentimens de Religion ſont ſi languiſſans, & ſi diſproportionnez à la majeſté des choſes qu'on revére. En effet qu'eſt-ce qu'un Chrétien qui ne vit pas de la Foi, à qui cette vertu ne tient pas lieu des ſens, & de la raiſon ? Que voit-il s'il n'a pas les yeux du cœur éclairez comme dit Seſſ. 6. ch. 8.

Livre IV.

saint Paul : & peut-il manquer de s'égarer, si ce n'est pas de-là que part la lumiere qui le doit conduire ?

Epheſ. ch. 1. v. 18.

La vénérable Mere de Chantal étoit appellée à une sainteté trop éminente, pour ne s'être pas fait un capital de cette grande vertu, qui est le fondement de toutes les autres. Nous avons vû combien dès sa plus tendre jeuneſſe son Pere avoit eu soin de la bien instruire, aussi bien que ses autres enfans, de tout ce que la Foi nous enseigne, combien elle s'y étoit affectionnée, & l'averſion qu'elle avoit conçûë de tout ce qui est opposé aux véritez que l'Egliſe nous enseigne. Ce fut ce qui la porta à refuſer un parti avantageux que sa sœur la Baronne d'Effran lui propoſoit. En effet, elle ne rendit point d'autre raiſon de son refus, sinon que le Gentilhomme dont il s'agiſſoit, étoit Calviniſte, & qu'elle ne vouloit point expoſer sa foi aux dangers que l'autorité d'un mari, & la complaiſance d'une femme rendent preſque inévitables.

Maupas 3. part. ch. 1.

Comme l'heréſie de Calvin avoit fait de grands ravages dans la Bourgogne où sa famille étoit établie, & qu'elle les voïoit souvent de ses yeux,

on lui a oüi raconter plusieurs fois, que dès sa plus grande jeunesse elle ne pouvoit retenir ses larmes, lorsqu'elle rencontroit des Monastéres brûlez, des Temples détruits, & des Eglises profanées par la fureur des Hérétiques. Elle en conserva toute sa vie un sentiment si vif, qu'elle ne pouvoit entendre dans les Eglises ou ailleurs ces paroles de Jeremie. *Il n'y a pas jusqu'aux chemins de Sion qui ne pleurent notre désolation.* Sans se ressouvenir avec une extrême douleur de tout ce que les ennemis de l'Eglise avoient fait dans sa Province pour en bannir la Religion Catholique. Livre IV. *Viæ Sion lugent.*

Son amour pour la Foi ne se réduisoit pas à pleurer les maux que l'héréſie avoit causez en France & en tant d'autres Païs, elle a dit souvent en confiance, que Dieu lui avoit donné un amour si ardent pour sa Religion, qu'elle avoit offert mille fois son sang & sa vie, pour la soutenir, & pour la défendre; mais, ajoûtoit-elle, » sa bonté ne m'en a pas trouvée digne. *Ibid.*

La Foi selon la vénérable Mere de Chantal ne doit pas seulement être vive & fervente, il faut qu'elle soit

Livre IV. simple ; elle doit reprimer tous ces raisonnemens inquiets qui sous prétexte d'expliquer ce qu'on croit, anéantissent souvent ce qu'on doit croire. Devant Dieu tout doit se taire, la raison aussi-bien que les sens : il est trop élevé au-dessus de nous, pour le pouvoir connoître tel qu'il est. Ainsi rien n'est plus raisonnable que de n'écouter que lui quand il parle, & de ne croire que lui quand il veut bien nous dire quelque chose de sa nature incompréhensible.

Ibid. C'est ce qui faisoit dire à la bienheureuse Mere, » que la perfection » de l'entendement en cette vie, consistoit en sa parfaite captivité aux » choses obscures, cachées sous nos mis» téres, & qu'il seroit éclairé dans la » béatitude à proportion qu'il auroit » été humblement soumis ici-bas. La Mere de Chantal portoit si loin cette simplicité de la Foi, que quoiqu'elle eût l'esprit excellent, elle ne pouvoit se résoudre à entendre les raisonnemens par lesquels on tâche à prouver les véritez de la Foi. » L'ame » (disoit-elle) ne doit point chercher » d'autre raison que cette seule sou» veraine & universelle, que Dieu a

révélé ces choſes à ſon Egliſe. En effet, ſelon les Peres, *la Foi conſiſte dans la ſimplicité ; ce n'eſt point par l'examen des queſtions difficiles que Dieu nous appelle à la vie bienheureuſe.* Livre IV. Saint Hilaire Liv. 10. de la Trinité.

Mais il ne ſuffit pas que la foi ſoit ſimple, ce n'eſt pas aſſez de croire nos miſtéres, où les veritez qu'on nous enſeigne, il faut encore s'y intéreſſer, il faut agir conformément à ce qu'on croit. La Foi ſoumet également l'eſprit & le cœur, elle eſt la ſource des ſaintes actions, & elle feroit des miracles ſi elle étoit parfaite. Telle étoit la foi de la Mere de Chantal ; quand elle prioit elle paroiſſoit anéantie devant Dieu; quand elle parloit c'étoit toûjours avec l'attention, la retenuë, & la modeſtie que demande la préſence de Dieu dont elle étoit toûjours occupée. Si elle agiſſoit, on voïoit bien que ſon ſeul motif, ſon unique vûë étoit la gloire de Dieu, à laquelle elle rapportoit toutes choſes. En un mot elle vivoit de la foi, c'étoit le principe de toutes ſes actions ; & l'un de ſes plus ardens deſirs étoit de mourir pour elle. » O Dieu (diſoit-elle) que nous avons ſujet de nous humilier, de n'être pas trouvez « *Ibid.*

Livre IV. dignes de confeſſer notre créance devant tous les Hérétiques & tous les » Tirans de la terre.

Conformément à ces ſentimens, elle avoit une dévotion ſinguliére pour les ſaints Martyrs qui ont tous donné leur vie pour le maintien de la foi, & pour les Peres de l'Egliſe qui l'ont défenduë par leurs travaux & par leurs écrits, contre les Infidelles & les Hérétiques. Une des plus grandes graces qu'elle croïoit avoir reçûës de Dieu, & à laquelle elle étoit le plus ſenſible, étoit d'être née, d'avoir vêcu, & d'eſpérer de mourir dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Elle en parloit ainſi en toutes rencontres à *Ibid.* ſes Religieuſes, & pour les bien affermir dans ce ſentiment, elle fit faire pour les exercices de la retraite, une méditation particuliere ſur le bonheur qu'il y a à vivre & à mourir fille de la ſainte Egliſe. L'eſtime qu'elle faiſoit de cette qualité lui donnoit une extrême averſion pour toute les nouveautez qui pouvoient altérer le moins du monde la pureté & la ſimplicité de la Foi. » Marchons (diſoit-elle) par le chemin que nos Peres » nous ont marqué. Deffions-nous des

routes nouvelles, ce qu'on a toûjours cru, c'eſt ce que nous devons croire : croïons ce que croit l'Egliſe, agiſſons conformément à notre créance ; c'eſt tout ce que Dieu demande de nous. Livre IV.

CHAPITRE IV.

De l'eſpérance Chrétienne, & de la confiance en Dieu. Sentimens & conduite de la vénérable Mere de Chantal, par rapport à ces deux vertus.

SI l'eſpérance humaine eſt d'un ſi grand ſoulagement dans tous les maux de la vie préſente, ſi elle les adoucit & les rend ſupportables, quelles reſſources ne trouveroit-on pas dans l'eſpérance Chrétienne, ſi tous les cœurs en étoient bien pénétrez. Si un honnête homme nous avoit promis de ne nous point abandonner, & de nous donner tous les ſecours dont nous pourrions avoir beſoin, & qu'en cela il ne ſe fût engagé qu'à ce qu'il pourroit faire ſans dépenſe, & ſans que cela lui coutât la moindre peine, nous ferions ſcrupule d'en douter.

Livre IV. Dieu qui eſt la vérité même, qui n'a qu'à vouloir pour faire tout ce qui lui plaît, nous a aſſûrez que ſi nous faiſions de ſon Roïaume le prémier & l'unique objet de nos ſoins, tout le reſte nous ſeroit donné comme par ſurcroît ; & nous ſommes continuellement tentez de nous en défier ; nous faiſons même quelque choſe de pis, comme s'il n'y avoit point de Providence, comme ſi elle étoit capable de fermer les yeux ſur nos beſoins, nous nous rempliſſons l'eſprit de mille prévoïances inutiles, nous nous occupons le cœur d'une infinité de ſoins qui le déchirent en cent maniéres différentes, & continuellement appuïez ſur un bras de chair, nous agiſſons comme s'il n'y avoit point de Dieu en Iſraël.

La vénérable Mere de Chantal étoit trop perſuadée de la bonté, de la toute puiſſance de Dieu, & de ſa fidelité dans ſes promeſſes, qui ſont les fondemens de l'eſpérance Chrétienne, pour ne lui pas donner toute ſa confiance. C'eſt ce qu'elle fit bien voir lors qu'à l'exemple d'Abraham elle quitta ſon Païs, ſes parens, ſes enfans, ſes biens, tout ce qu'elle pouvoit

voit prétendre dans le monde, pour suivre Dieu, & s'abandonner toute entiére à sa Providence. Livre IV.

C'est par cette ferme espérance en Dieu, c'est par cette parfaite confiance en sa Providence, que saint François de Sales, & la vénérable Mere de Chantal ont entrepris l'établissement du saint Ordre de la Visitation de sainte Marie. En consultant la prudence humaine, ils ne devoient pas l'entreprendre, en ne s'appuïant que sur le secours des hommes, ils ne pouvoient pas espérer d'y réüssir; en effet que pouvoit-on attendre d'un Evêque pauvre, chargé du soin d'un grand Diocése, qui connoissoit ses obligations, qui n'étoit pas capable d'y manquer, & qui avoit à peine de quoi subsister. Quelles ressources pouvoit-on trouver dans une jeune veuve, riche à la verité, mais chargée d'enfans, & qui étoit persuadée que Dieu n'approuvoit pas qu'on emploïât le bien qui étoit nécessaire à la subsistance des familles, pour faire de nouveaux établissemens; ajoûtons que le Fondateur, & la Fondatrice avoient le cœur droit, & desintéressé: qu'ils ignoroient l'art que tant de gens ont

Livre IV. emploïé pour faire servir la piété à amasser des richesses, & que quand ils ne l'eussent pas ignoré, ils étoient incapables de s'en prévaloir.

Où prendre donc dequoi faire tant d'établissemens, dequoi bâtir tant de Monast'res, dequoi les meubler même pauvrement; enfin dequoi les faire subsister sans être à charge à personne? Quels moïens avoit la vénérable Mere, pour fournir à tant d'entrepriſes, pour subvenir à tant de besoins? Toutes ses ressources étoient son espérance en la bonté de Dieu, & sa ferme confiance en sa Providence. C'est sur cet unique appui qu'elle a compté, c'est avec ce seul secours qu'elle a fondé, qu'elle a établi, qu'elle a fait subsister soixante & quinze Monastéres. Entrepriſes à laquelle le pouvoir & les richesses d'un Prince auroient à peine suffi.

Il étoit aisé de prévoir qu'en executant un si grand dessein, on trouveroit des obstacles, des oppositions, des traverses: quels moïens de les surmonter, quelle apparence de les vaincre, sur-tout dans des Provinces éloignées où elle étoit à peine connuë? Quel crédit, quelle autorité, quelle

protection y avoit-elle ? Cependant elle eſt venuë à bout de toutes ces difficultez ſans autre ſecours que celui de ſon eſpérance, & de ſa confiance en Dieu. Auſſi dans une occaſion fort importante qu'elle avoit fort à cœur, comme on lui en faiſoit voir les difficultez », il n'eſt pas beſoin (dit-elle) que je voïe des eſpérances, ni des appuis humains, il ſuffit de croire, & d'eſpérer que la parole de Dieu ne peut être ſans ſon effet. Telle étoit la vénérable Mere à l'égard des événemens du tems, où les hommes pouvoient avoir quelque part. Livre IV. Maupas 3. Part. ch. 2.

Pour ce qui eſt des biens éternels, ſon eſpérance n'étoit ni moins ferme, ni moins inébranlable ; auſſi étoit-elle fondée ſur la miſéricorde infinie de Dieu, ſur les mérites de Jeſus-Chriſt, ſur l'amour qu'il a eu de toute éternité pour ſa créature, ſur l'ardent deſir qu'il a de conſerver ſon ouvrage, & de donner la vie éternelle à tous ceux qui font un bon uſage de ſes graces. » Ces quatre points (diſoit-elle) ſont la pierre angulaire ſur laquelle notre eſpérance doit être fondée. *Ibid.*

La Mere de Chantal connoiſſoit une perſonne d'une grande piété,

Livre IV. mais qui étoit si pénétrée de la crainte des jugemens de Dieu, qu'elle en perdoit presque l'espérance qu'on doit toûjours avoir en son infinie miséricorde ; Voici ce qu'elle lui écrivit à cette occasion.

Ibid.

» Quand je vois le Sauveur mourant pour nous d'amour sur la Croix, » ce n'est jamais sans espérer qu'il nous » fera vivre d'amour en la gloire. Si je » me regarde moi-même je frémis, & » je connois que sans ressource je mérite » l'enfer : mais quand je me regarde aux » pieds de la Croix, embrassant ce signe » de notre salut, l'espérance du Ciel » qu'il m'a acquis, se rend si vive, que » j'oublie l'enfer : & entre toutes les » choses dont Dieu m'a donné une horreur particuliére, c'est le desespoir, » d'autant que ce manquement de foi est » insupportable, & que la crainte excessive aux ames déja avancées, est » une barriére à l'espérance, & un refroidissement à la charité. Comme au » contraire l'humble espérance en Jesus-Christ est un aiguillon de l'amour.

» J'ai établi deux maximes en mon » esprit (continue la vénérable Mere) » l'une de David, & l'autre de notre » bienheureux Pere. La premiére : *fais*

bien & eſpére en Dieu. La ſeconde, Dieu veut que notre miſere ſerve de trône à ſa miſericorde. Avec ces deux pensées fidellement pratiquées, je vous conſeille de ne jamais regarder le Ciel ſans l'eſpérer. Elle ajoûtoit, que ces paroles que Job dit par rapport à Dieu, *quand il me tuëroit, j'eſpérerois toûjours en lui*; l'avoient conſolée, & fortifiée dans ſes travaux intérieurs quand elle les prononçoit.

Ces ſentimens font voir que la vénérable Mere étoit bien éloignée des excès des nouveaux Miſtiques, qui ont ſupprimé les deſirs & l'eſpérance des biens éternels, & qui ont pouſſé l'indifférence juſques à l'éternelle poſſeſſion de Dieu. On deſire toûjours ce qu'on eſpére; puiſque l'eſpérance en forme, ou eſt elle-même un eſpece de deſir. Ainſi la Mere de Chantal aïant toûjours eu une confiance en Dieu, & une eſpérance auſſi vive que ſes paroles que l'on vient de rapporter le font connoître, elle n'a jamais porté l'indifférence, juſques à ne pas deſirer de poſſéder Dieu. C'eſt ce dont on ſera encore plus convaincu, quand on aura rapporté ſes ſentimens ſur l'obligation d'aimer Dieu, & ſur la maniére dont il doit être aimé.

CHAPITRE V.

De la Piété & de l'obligation qu'ont tous les hommes & tous les Chrétiens en particulier d'aimer Dieu & Jesus-Christ. Combien la vénérable Mère de Chantal a excellé dans ces deux vertus.

LE prémier des devoirs de l'homme comme le plus indispensable, regarde ses dispositions envers Dieu. Il n'est au monde que pour l'honorer, l'aimer, & le servir. Dieu ne s'est point proposé d'autre fin en le tirant du néant, & il ne peut en avoir d'autre en le soutenant & en l'empêchant d'y retomber. Mais si la bonté infinie de Dieu qui paroît dans tout ce qu'il a fait pour nous, nous doit porter à l'aimer, sa Majesté, sa Puissance, sa Justice, & tous les autres attribus que nous concevons en lui, & qui sont inséparables de son essence, nous mettent dans la nécessité d'avoir recours à lui, de le craindre, de l'adorer, & de le servir. C'est dans la pratique de ces devoirs que consiste la piété chrétienne.

Livre IV.

Jamais perſonne n'y a été plus attentive que la vénérable Mere de Chantal. Voici ce qu'elle penſoit de toutes ces obligations recüeilli de ſes lettres, de ſes entretiens avec ſes Religieuſes, & de ce qu'elle a dit en diverſes occaſions ; ſi je n'emploïe pas ſes paroles, ce ſont au moins ſes ſentimens.

Quiconque (dit-elle) aime Dieu, quiconque eſt bien perſuadé de tout ce qu'il lui doit, porte toûjours dans le cœur le trait inviſible dont il a été percé. Il ne donne point à la piété ſeulement de certains tems pour ſe réſerver les autres. Il agit toûjours ſous les yeux de Dieu & dans ſa dépendance. Il ne ſe prête point à lui par intervalles, & ne met point ſa ſatisfaction à quitter quelquefois le joug honorable & conſolant de ſon Sauveur. Il ſe délaſſe d'un devoir de piété par un autre, & ſe prépare à faire ſaintement l'action qui doit ſuivre, par l'attention qu'il donne à l'action préſente. Le ſouvenir de ſes péchez l'humilie & le confond, mais il tâche d'aimer à proportion de ce qui lui a été remis. Il admire les miſéricordes de Dieu ſur lui, l'ordre avec lequel elles ſe ſont ſuivies, l'enchaî-

Livre IV.

nement de ſes bienfaits ; & comme ſans y penſer, & ſouvent ſans le vouloir, il a été conduit par une main inviſible dans des chemins inconnus pour-lors, mais dont le terme a fait comprendre la néceſſité.

Il ne penſe point à la divine Providence ſans l'adorer, ſans s'y fier pleinement, ſans lui remettre tous ſes ſoins & toutes ſes inquiétudes. La volonté de Dieu eſt ſa régle ; il le conſulte ſur-tout ; ſa joïe conſiſte à n'avoir que lui pour Protecteur, pour Juge, & pour témoin. Sa reconnoiſſance pour tout ce qu'il reçoit de Dieu eſt vive & ſincere. Il ne connoît point de petites graces, parce-qu'il connoît bien ſon indignité ; tout lui eſt précieux parce que rien ne lui eſt dû, & que tout peut lui être ôté. Il demande avec action de grace, il remercie avec crainte, il tremble avec confiance, & avec amour.

Il eſt toûjours également fidéle aux exercices qui ont ſoutenu ſa piété dans les premiers tems ; il n'oublie jamais le bonheur de l'état Religieux, ni les avantages qu'il a tirez de l'éloignement du monde, de la ſolitude, & du ſilence ; il eſt toûjours en garde contre

tre la vanité & contre l'ambition, parce que rien n'eſt plus promt, ni plus contagieux, ni plus incurable que ce poiſon. En un mot quiconque aime Dieu, quiconque connoît bien ce qu'il lui doit ne penſe qu'à lui, ne s'occupe que de lui, & n'agit que pour lui. Voila ce que la vénérable Mere penſoit, de ce que l'amour de Dieu produit dans les cœurs qui en ſont bien pénétrez. Sa vie n'étoit qu'une pratique coutinuelle de toutes les maximes qu'on vient de rapporter; ſon amour pour Dieu étoit fidelle, agiſſant, conſtant, & deſintéreſſé. Livre IV.

On lui dit un jour qu'une fille qu'on lui nomma, aimoit bien Dieu, & qu'elle en recevoit de grandes conſolations. » Goûter (dit-elle) & ſavourer les ſuavitez de Dieu, n'eſt pas un amour ſolide : mais s'humilier, ſouffrir pour lui, être exacte à la pratique de la régle, mourir à ſoi, vivre ſans intérêt, vouloir n'être connuë que de Dieu ſeul, c'eſt véritablement l'aimer, & avoir les marques infaillibles de ſon amour. Maupas *Ibid.* ch. 3.

La vénérable Mere étoit ſi perſuadée que l'amour de Dieu eſt le principe de tout ce que nous pouvons faire

Livre IV. de bon & de méritoire, elle étoit ſi convaincuë de ce que dit ſaint Paul, que ſans la charité nous ne ſommes rien devant Dieu, que pour entretenir ce feu divin dans ſon cœur elle avoit toûjours devant les yeux les maximes ſuivantes tirées de l'Ecriture-Sainte, elle les avoit écrites de ſa main, avec les concluſions qu'il en falloit tirer, & les réflexions qu'elle y avoit faites.

Ibid. » *Dieu nous a aimez d'un amour éternel*, cela doit porter l'ame au deſir » de l'aimer éternellement.

» *Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné ſon Fils unique*. L'ame doit donc » correſpondre à cet amour, en ſorte » que l'on puiſſe dire qu'elle a tant aimé » Dieu, qu'elle lui a ſacrifié par un don » abſolu & irrevocable ſon unique, ſa » volonté, ſa liberté; & que comme le » monde a traité âprement & à ſon gré » le fils de Dieu, ſans que ce bon Sauveur y ait reſiſté non plus qu'un agneau » qu'on mene à la boucherie, de même » Dieu faſſe en nous, de nous, par » nous, & pour nous, tout ce qui lui » plaira ſans que nous y réſiſtions.

A ces deux maximes elle en ajoûtoit une autre tirée auſſi de l'Evangile, *celui qui m'aime eſt celui qui garde mes*

Commandemens. En conséquence de ces paroles du Sauveur, » elle répétoit souvent que l'amour est ingrat, méprisable, & indigne du nom d'amour, s'il n'est pas fidele à faire tout ce que Dieu demande de lui. Elle disoit encore que l'ame fidelle doit tout quitter, afin qu'étant libre de tout, elle ne possede, & ne soit possedée d'aucune chose, ains demeure en l'absoluë possession, & merci de l'amour divin, afin qu'il en fasse tout ce qui lui plaira. Livre IV.

A cet amour de Dieu si fortement exprimé, la vénérable Mere joignoit toûjours celui de Jesus-Christ; elle étoit persuadée que comme la connoissance du Pere doit être inséparable de celle du Fils, suivant cette parole du Sauveur *la vie éternelle consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, & Jesus-Christ que vous avez envoïé.* Elle étoit dis-je convaincuë que comme ces deux connoissances doivent être inséparables, les deux amours doivent l'être aussi, & que quiconque aime Dieu, doit aussi aimer Jesus-Christ qui est le Médiateur entre Dieu & les hommes. Mais elle croïoit aussi qu'au lieu qu'à Jean. ch. 17. v. 3.

Livre IV.

l'égard des autres objets la connoissance doit précéder l'amour, à l'égard de Jesus-Christ c'est l'amour qu'on a pour lui qui le fait connoître, & que ce que saint Augustin a dit de la vérité, qu'on n'arrive à sa connoissance que par l'amour, est exactement vrai à l'égard de Jesus-Christ, l'origine & la fin de toutes les véritez. Qu'on est indigne de le connoître lors qu'on ne l'aime pas : & en effet l'esprit ne pense point à ce grand objet de notre amour, si le cœur ne l'y applique, & ne l'y attache, il n'y voit rien, si il n'y aime rien.

Mais quand l'amour a ouvert une fois les yeux de l'esprit, que de grandeurs, que de motifs d'amour ne voit-on pas dans ce grand objet de notre foi ? C'est ce que saint Paul appelle les richesses incompréhensibles de Jesus-Christ ; & c'est ce qui fait qu'il nous exhorte à préférer à toutes les connoissances celle de sa charité, qui a comme épuisé sa sagesse, & sa puissance, pour signaler sa miséricorde. On ne peut donc trop s'appliquer à aimer & à connoître Jesus-Christ, & à bien comprendre que comme il a été l'unique objet de l'attente & de l'es-

Eph. c. 3. v. 8.

pérance des juſtes avant ſa venuë, comme il ſera l'objet de l'admiration, & de la félicité des ſaints, dans l'éternité, il doit être à préſent l'objet de notre amour & de nos eſpérances, auſſi bien que l'appui & le fondement de notre confiance. Livre IV.

Ces deux objets Dieu & Jeſus-Chriſt occupoient tout le cœur de la vénérable Mere. Jeſus-Chriſt qui eſt la voïe la conduiſoit à Dieu; & Dieu la remenoit à Jeſus-Chriſt, comme au ſeul par qui nous pouvons avoir accès auprès de lui : C'étoit cet amour qui l'avoit portée pendant ſa vie à communier tous les jours. Cette union avec Jeſus-Chriſt étoit toute ſa force, & faiſoit toute ſa conſolation, elle ſouhaitoit de mourir pour lui, & un des plus grands ſujets d'humiliation pour elle, étoit de n'en avoir pas été jugée digne. Nous avons vû dans ſa vie comme elle eut le courage de graver le ſacré nom de Jeſus avec un fer chaud ſur ſon cœur, & nous avons remarqué dans le recit de ſa mort, comme elle étoit occupée de la vûë de Jeſus-Chriſt crucifié, comme elle l'appuïoit ſur ſon cœur, & comme l'eſpérance de le poſſeder bien-tôt,

Livre IV. la ſoutenoit dans ſes ſouffrances.

C'eſt de cet ardent amour pour Jeſus-Chriſt toûjours inséparable de celui de Dieu, dont ſon bien-heureux Pere l'a félicitée: » ô Dieu (lui écrit-il) que je me réjoüis de ſçavoir que » votre cœur, & toute votre perſonne appartiennent abſolument, & ſont » tous dédiez à Jeſus-Chriſt, par la » marque de ſon ſaint Nom gravé ſur » votre poitrine, à l'imitation des Princes de la terre deſquels les noms ſont » marquez ſur les frontiſpices de leurs » Palais.

Ep. 23. du 7. liv. des Ep.

Elle étoit donc toute dédiée & toute dévoüée à Dieu & à Jeſus-Chriſt, non ſeulement par cette marque extérieure qui pouvoit être vûë des hommes, mais par cet amour ſincére, profond & intime qui n'eſt bien connu que de Dieu, par cet amour qui guérit les ſecretes maladies du cœur, qui remplit ſes beſoins, qui fixe ſes inquiétudes, qui fait goûter combien le Seigneur eſt doux, & different de tout ce qu'on peut chercher hors de lui; qui le réünit & tous ſes deſirs dans le ſeul bien qui fait la bonté de tous les autres, qui le conſole enfin par une vive eſpérance de

posſeder clairement un jour celui qu'elle n'embraſſe maintenant que dans les ténébres de la nuit. Livre IV.

CHAPITRE VI.

Du mépris du monde. De l'eſtime de la vie Religieuſe. Combien la vénérable Mere de Chantal a eſtimé l'état religieux. Combien elle a mépriſé le monde.

COmme rien ne diſpoſe plus à eſtimer le monde que l'amour qu'on a pour lui, il n'y a rien auſſi qui nous en inſpire plus infailliblement le mépris, que l'amour qu'on a pour Dieu & pour Jeſus-Chriſt. Car enfin c'eſt l'amour qui donne le prix à tout ce qu'on aime. D'ailleurs Dieu & le monde ſont ſi oppoſez qu'on ne peut aimer & eſtimer l'un, ſans haïr & mépriſer l'autre.

L'eſtime & l'amour du monde ſont toûjours infiniment dangereux pour tous ceux qui s'en laiſſent préoccuper; mais ils le ſont encore plus pour ceux que Dieu en a une fois détrompez, & à qui il en a fait connoître la vanité.

Livre IV. La premiere disposition ressemble à une maladie où l'on tombe pour la premiere fois, la seconde est une rechûte, qui est le plus souvent suivie de la mort.

Cependant comme le monde se présente toûjours à nos yeux, qu'il nous environne, & que nous l'avons (pour ainsi-dire) au dedans de nous-mêmes, rien n'est plus difficile que de se défendre de l'impréssion qu'il fait sur les sens, & par les sens sur l'esprit, & sur le cœur.

C'est de cette impression dangereuse dont Dieu a préservé la vénérable Mere de Chantal; lors qu'elle vivoit encore au milieu du monde, elle y étoit comme si elle n'y eût point été, séparée de cœur de tout ce à quoi elle paroissoit attachée au-dehors, le fuïant, cherchant la solitude, évitant les objets qui peuvent plaire & corrompre le cœur, & s'occupant principalement dans le service des pauvres, de ceux qui donnent du dégoût qui répugnent à la nature, qui lui présentent toutes les miséres ausquelles le peché l'a assujetie, qui ne peuvent qu'exciter la pitié, qu'inspirer la compassion qu'occuper la charité, & l'avertir

continuellement, que la figure de ce monde passe, & qu'on ne doit pas s'y attacher. Livre IV.

La miséricorde de Dieu sur elle n'en demeura pas là : Après l'avoir préservée de l'amour & de la corruption du siécle, elle lui en inspira un si grand mépris, elle lui en fit si bien connoître les dangers, tout ce qu'il a d'opposé à Dieu, & à son esprit, tout ce qu'il a de capable de nous tromper, de nous séduire, & de nous perdre, qu'elle résolut de le quitter. Il fallut pour cela rompre des liens d'autant plus forts, que la nature & Dieu même les avoient formez. Il ne fut point question de quitter des engagemens criminels, elle en avoit toûjours eu de l'horreur ; mais ce qui étoit beaucoup plus difficile, il fallut renoncer à des liaisons tendres, permises, loüables même, autorisées par la Religion, & très-compatibles avec la vertu.

Mais ce qui suffit à la vertu, ne suffit pas à la perfection, & la vénérable Mere y étoit appellée. Elle suit l'attrait de Dieu, à l'exemple d'Abraham, animée d'une foi pareille à celle de ce Patriarche ; elle quitte son Païs, ses enfans, son pere, ses parens,

Livre IV. ſes amis, ſes biens, ſes eſpérances, & tout ce qu'elle pouvoit prétendre dans le monde; elle quitte cet Egypte, où la piété eſt toûjours captive; & ſous la conduite d'un autre Moïſe que Dieu lui avoit donné en la perſonne du ſaint Evêque de Genêve, elle ſe retire dans le déſert, d'où elle devoit arriver à la terre promiſe, à l'éternité bien-heureuſe, qui eſt la fin de notre pélerinage, & qui doit être l'objet auſſi-bien que la récompenſe de tous les travaux des Saints.

La veille de l'engagement qui lui devoit fermer pour jamais le retour à tout ce qu'elle avoit quitté, voici ce qu'elle écrivit à ſon ſaint Directeur.

Vie abr. » Quand viendra donc ce jour heu-
» reux, où je ferai l'irrévocable offran-
» de de moi-même à mon Dieu. Sa bon-
» té me remplit d'un ſentiment ſi ex-
» traordinaire & ſi puiſſant de la grace
» d'être toute à lui, que ſi ce deſir du-
» re dans cette violence, il me conſu-
» mera. Ceux qui aiment le plus le monde, en ont-ils jamais parlé d'une maniére plus vive que la vénérable Mere fait du deſir qu'elle a de le quitter; elle continuë, & fait bien voir que le mépris qu'elle en fait, vient de l'ar-

dent amour qu'elle avoit pour Dieu. Livre IV. *ibid.*

» Mais que dis-je (continuë-t-elle) j'affoiblis le don de Dieu par mes paroles : ô que c'eſt une choſe pénible à l'amour que cette barriére de l'impuiſſance ; tout le monde mourroit d'amour pour ce Dieu tout aimable, ſi je pouvois faire ſentir la douceur qu'il y a à l'aimer.

Voila les ſentimens avec leſquels aïant quitté le monde, elle entra dans l'état Religieux. Quand elle y fut engagée, voici comme elle en parle à ſes Religieuſes, qui étoient les Compagnes de ſon engagement & de ſon bonheur. » Que n'ay-je un dard enflammé, pour jetter dans vos cœurs l'amour de la perfection & de la vertu que notre état demande ; car (mes très-chéres filles) l'état religieux eſt une Académie de toute vertu & perfection, & un droit chemin pour conduire nos ames à l'union de notre époux céleſte. C'eſt ſon école où lui-même ſe rend le Maître de nos cœurs; les inſtruiſant de ſes divines volontez, par le moïen de ſes inſpirations, des régles, & des Supérieurs. Le monde n'enſeigne à ſes enfans que vanité & menſonge ; mais Jeſus-Chriſt n'ap-

Maupas 3 Part. ch. 26.

Livre IV. prend aux siens que vérité, mortification, humilité : c'est la porte du » Ciel & la maison de Dieu, où celles » qui le cherchent en simplicité, ne » manqueront pas de le trouver. Nous » sommes enfermées dans nos Cloîtres » bien-aimez, comme des ames choisies » pour chanter continuellement le Can- » tique de l'amour, & du bon plaisir » divin.

Ibid. La vénérable Mere marque ensuite son estime pour l'état religieux par ce qu'il a d'opposé au monde, & à ce qui occupe ceux qui y sont engagez. » Considérons souvent (ajoûte-t-elle) » le bonheur de la vie religieuse, & la » grandeur de ce bienfait par lequel Dieu » nous a tirées du service du monde, » pour entrer en celui de sa divine Ma- » jesté : il nous a separées des soins & » des sollicitudes du siécle, pour n'a- » voir que la seule attention de lui plai- » re. Il nous a prises entre ses bras, » pour nous porter nonobstant nos résis- » tances à cette sainte vocation, où » nous ayons tant d'occasions de nous » sauver, & point de nous perdre, que » notre seule malice. Gardons-nous donc » bien d'être ingrates de cette grace » qui doit être pesée au poids du Sanc- » tuaire.

» Courage donc, mes chéres filles (continuë la Mere de Chantal) puiſque perſonne n'eſt digne de ſervir en la maiſon de Dieu, s'il n'eſt humble, dévot, & mortifié. Les moïens d'y parvenir ſont la retraite de la celule, l'Oraiſon, & la mortification : car la vraïe Religieuſe ne doit regarder les plaiſirs de la terre, qu'au travers de la Croix de ſon Epoux ; c'eſt-à-dire d'un œil de mépris : c'eſt pourquoi les Saints ont aimé les priſons, non ſeulement à cauſe de l'innocence, de la juſtice, & de l'abjection qui s'y rencontrent, mais encore pour la pénitence, la retraite, & le mépris du monde. L'on n'auroit jamais fait ſi l'on vouloit rapporter tout ce que la vénérable Mere de Chantal a dit & écrit, pour marquer le mépris qu'elle avoit pour le monde, & l'eſtime qu'elle faiſoit de l'état religieux.

Livre IV. *Ibid.*

CHAPITRE VII.

De l'humilité Chrétienne & Religieuse. Que cette vertu étoit profondément gravée dans le cœur de la vénérable Mere de Chantal.

SAint Auguſtin parlant de l'obligation qu'ont tous les Chrétiens de pratiquer l'humilité, ne fait point difficulté de dire, que c'eſt preſque le ſeul précepte dont ils doivent être inſtruits, & dont ils doivent ſe demander compte, parceque toute la Religion, & toute la Morale de l'Evangile s'y rapportent, quand il eſt bien entendu & bien obſervé. Ce grand Saint étoit ſi perſuadé de cette vérité, qu'il proteſte dans une de ſes lettres qu'il ne regarde pas ſeulement l'humilité, comme la plus importante & la plus néceſſaire de toutes les vertus, mais en un certain ſens, comme l'unique. » Si vous me conſultiez (dit-il) ſur ce qu'il y a de plus important » à obſerver dans la Religion Chrétienne, je vous répondrois que c'eſt l'humilité ; & vous auriez beau revenir à

Serm. 351. Ser. 160. de verbis apoſt.

Epi. 118. aliàs 56.

la charge sur ce sujet, je ne vous ferois jamais par mon choix d'autre réponse que celle-là, quoique je me trouvasse peut-être obligé d'ailleurs de vous dire encore d'autres choses. Livre IV.

Si c'est ainsi qu'on parle aux simples fidelles, même à ceux qui vivent au milieu de Babilone, & qui sont les plus engagez dans le monde, combien ceux qui l'ont quitté, combien les personnes Religieuses doivent-elles s'appliquer à l'acquerir cette excellente vertu, & à l'inspirer aux autres? L'on peut dire qu'elle étoit la vertu chérie de la vénérable Mere de Chantal: personne ne sentoit plus vivement qu'elle l'horrible plaïe que l'orgüeil a fait dans le cœur de l'homme; elle en jugeoit par la grandeur des maux qui en ont été les suites, & par celle du remede que Dieu a emploïé pour les guérir.

J'ai dit que personne ne sentoit plus vivement que la vénérable Mere, l'horrible plaïe que l'orgüeil a fait dans le cœur de l'homme, parce qu'en effet elle n'étoit pas née avec de grandes disposition à l'humilité. Comme elle avoit naturellement l'ame grande, & forte, l'esprit élevé, & capable des Maupas 3. part. ch. 20.

Livre IV. plus grandes choſes, elle avoit auſſi de grands penchans à l'humeur impérieuſe : mais en liſant l'Evangile, elle y avoit remarqué ce qu'y dit le Sauveur, que les pauvres d'eſprit ſont heureux, parce que le Roïaume de Dieu leur appartient, que le Roïaume des cieux eſt composé de ceux qui reſſemblent aux petits enfans, qu'à moins d'être comme eux on n'aura point de part à ſa gloire. Que ceux qui s'abaiſſeront ſeront exaltez & qu'au contraire ceux qui s'éléveront ſeront abaiſſez.

La vénérable Mere remarquoit encore que des déclarations ſi préciſes étoient appuïées ſur les actions du Fils de Dieu, & ſur toute la ſuite de ſa vie, & qu'il l'avoit finie par la plus grande, par la plus incompréhenſible de toutes les humiliations, & par la mort la plus honteuſe & la plus cruelle, à laquelle les plus grands ſcelerats auroient pu être condamnez ; mais comme Dieu ne fait rien d'inutile, elle en concluoit que notre orgüeil ne demandoit pas un moindre reméde. Ces véritez faiſoient d'autant plus d'impreſſion ſur ſon cœur, qu'elle les voïoit auſſi négligées, & auſſi peu pratiquées, que ſi elles ne faiſoient

pas

pas le fonds & l'essentiel de la Religion Chrétienne. Livre IV.

En effet, comme si elles étoient des fables, ou qu'elles fussent effacées de la memoire & du cœur des hommes, ils marchent par des voïes qui y sont aussi opposées, que la lumiére l'est aux ténébres les plus épaisses. La vanité, le luxe, le faste ont pris la place de l'ancienne modestie, & de la prémiére frugalité des Chrétiens; on ne distingue plus ceux d'aujourd'huy des Infidelles, & si la ruïne entiére de la Religion n'est pas aussi sensible qu'elle le devroit être, c'est que la longue habitude qu'on a prise d'accommoder le Christianisme avec des disposition qui lui sont si opposées, empêche qu'on ne l'apperçoive.

Cette vie des Chrétiens si différente de ce qu'elle devroit être; donna de bonne heure un grand dégoût du monde à la vénérable Mere de Chantal, & si elle ne le quitta pas plutôt, c'est qu'elle y étoit attachée par des liens, qui tout innocens qu'ils étoient, n'étoient pas aisez à rompre. En attendant donc qu'elle pût s'en éloigner extérieurement, comme elle en étoit déja séparée d'esprit & de cœur, elle

Livre IV. réſolut d'y vivre comme ſi elle n'y eût plus été; elle s'y occupa de la pratique de toutes les vertus chrétiennes, & ſur-tout de celle de l'humilité, qu'elle regardoit comme le fondement, & comme la mere de toutes les autres. C'eſt ce qui la porta à retrancher de ſa maiſon, de ſon train, de ſes meubles, de ſa table, de ſes habits, & de tout ce qui regardoit ſa perſonne, tout ce qui pouvoit le moins du monde reſſentir la vanité. De-là cette affection au ſervice des pauvres, & les ſecours qu'elle leur donnoit avec une humilité ſi extraordinaire, que tous ceux qui en étoient témoins en étoient étonnez.

Ce fut cette même vertu qui lui fit ſupporter avec tant de patience, tout ce qu'elle eut à ſouffrir chez le Baron de Chantal ſon beau-pere; tant de ſa part, que de celle de cette ſervante inſolente dont on a raconté les excès dans le prémier Livre de la vie de la vénérable Mere. Ce fut encore ce même motif d'humilité, qui la porta à s'expoſer avec joïe à tous les mépris que lui attirérent ſon changement d'habit, & cet état ſi humilié où elle ſe réduiſit en quittant le monde. On

voulut ſur cela lui faire des remontrances, des gens de caractére lui repréſentérent que la pratique de l'humilité devoit être proportionnée à l'état d'un chacun, & qu'il y avoit bien des choſes qui ne convenoient pas à une perſonne de ſa condition. » Il n'y a (leur repondit-elle) qu'un Evangile pour tout le monde, c'eſt une régle commune à tous les Chrétiens de quelque état qu'ils ſoient; & quand on voudroit en diſpenſer ceux qui ont une naiſſance diſtinguée, Dieu ne les en diſpenſeroit pas. Elle diſoit en particulier de l'humilité, que les grands étoient obligez de la pratiquer comme les autres, & qu'il falloit leur en parler avec d'autant plus de force, que ce que Jeſus-Chriſt en avoit dit, les regardoit comme le moindre des Chrétiens, & que d'ailleurs tout ſembloit les en détourner. Livre IV.

Lors qu'elle eut embraſſé l'état Religieux, une des prémiéres choſes qu'elle demanda à ſon ſaint Directeur, ce fut de ne la point épargner & de la bien établir dans l'humilité. » Je tâche (lui dit-elle) à me rendre exacte à ne jamais rien dire dont il me puiſſe revenir quelque ſorte d'eſtime Maupas 3. part. ch. 20.

Livre IV. & de gloire, mais je vous demande pour l'honneur de Dieu, mon cher » Seigneur, de me bien aider à m'hu- » milier. Le ſaint Evêque qui connoiſ- ſoit l'importance de cette vertu, la lui fit pratiquer dans toute ſon éten- duë ; & elle devint ſi humble ſous ſa conduite, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'admirer juſques où elle avoit porté cette vertu. C'eſt ce qui lui fit écrire à un Evêque de ſes amis (comme on l'a rapporté au commencement de ce Livre.) *Qu'on ne pouvoit voir enſemble une plus grande étenduë d'eſprit, & une plus profonde humilité.*

Ch. 2.

En conſéquence des ſentimens que cette vertu inſpiroit à la vénérable Mere, quoi qu'elle fût véritablement la Fondatrice de l'Ordre de la Viſita- tion, elle n'épargnoit rien pour per- ſuader qu'elle n'avoit eu aucune part à ſon commencement : elle diſoit même que c'étoit deshonorer une ſi floriſ- ſante Congrégation, que de l'en nom- mer la Fondatrice. Elle ajoûtoit qu'il n'y avoit que le ſeul ſaint François de Sales qui en fût le Fondateur : elle fai- ſoit effacer le nom de Fondatrice par- tout où elle le rencontroit ; & elle ne voulut jamais ſouffrir que dans les

Maupas. *Ibid.*

Contracts, & dans les autres Actes, on lui donnât d'autre qualité que celle de dévote & humble Mere. S'il arrivoit qu'on lui donnât quelque titre qui marquât du respect, elle s'en défendoit, & prioit qu'on n'en usât plus ainsi. Quelqu'un l'aïant appellée Madame, elle lui dit, » qu'en entrant dans l'état Religieux, elle avoit renoncé à tous les titres, & à toutes les qualitez mondaines, & que celle de Madame lui convenoit moins qu'à personne du monde. Livre IV.

Comme saint François de Sales connoissoit mieux que personne les grandes qualitez de la Mere de Chantal, & que l'humilité qui la rabaissoit si fort à ses propres yeux, ne lui cachoit rien de cette capacité merveilleuse qu'elle avoit pour le gouvernement, il lui avoit donné un plein pouvoir d'établir & d'abolir dans l'Institut tout ce qu'elle jugeroit à propos, » parce qu'elle étoit (disoit-il) la Mere & la Maîtresse de la Famille. La vénérable Mere ne se servit jamais de ce pouvoir; elle le consultoit sur les moindres choses, & elle avoit toûjours sur elle des tablettes où elle écrivoit ce qu'il lui répondoit, & ensuite *Ibid.*

Livre IV. elle le faisoit exécuter au nom, & par l'autorité du saint Evêque, ne parlant non plus de la sienne, que si elle eût été la derniere Religieuse de l'Ordre.

Ibid. Après la mort de ce bienheureux Prélat, quoique toute l'autorité lui fût dévoluë, elle ne voulut jamais s'en servir ; elle le citoit toûjours, elle parloit toûjours en son nom. Comme ses filles s'en étonnoient, & lui disoient que c'étoit porter trop loin l'humilité : elle leur répondoit avec une simplicité & une naïveté, qui marque si bien les véritables sentimens du cœur. » Appartient-il au ser-
» vantes à faire dans une maison que
» ce qui est selon l'ordre, & les in-
» tentions du Maître ? J'ai toûjours
» pensé (continuoit-elle) qu'aux pré-
» miéres années de la Congrégation,
» les fondations étant fréquentes, j'é-
» tois comme ses grosses servantes de
» charge au tems de la moisson, aus-
» quelles le Pere de famille dit, venez
» ici, allez-là, retournez en ce champ,
» voïez cet autre, & quand ces pau-
» vres Païsannes sont devenuës fort vieil-
» les, ne faisant plus que filer leur que-
» noüille, elles ne peuvent se tenir de
» dire aux enfans, votre pere vouloit
» qu'on fît ainsi, & ainsi.

Elle s'en faiſoit enſuite l'applica- Livre.
tion, & continuoit en diſant avec la IV.
même naïveté, « au commencement *Ibid.*
comme étant la ſervante de l'Inſtitut, «
notre bienheureux Pere me diſoit, allez «
fonder à Lyon, à Grenoble, revenez «
pour aller à Bourges, ſortez de Bour- «
ges, & venez à Paris, quittez Paris, ren- «
dez vous à Dijon, & ainſi j'ai été plu- «
ſieurs années que je ne faiſois qu'al- «
ler & venir, tantôt à un champ, & «
puis à un autre. Maintenant que je «
ſuis une pauvre chétive vieille, je ne «
ſers plus de rien, ſinon un peu pour «
dire les intentions de notre défunt Pe- «
re. Ce n'eſt point là le langage de l'a- «
mour propre; la vanité la plus ca-
chée, & la plus rafinée ne s'exprime
point ainſi; il n'y a que l'humilité
la plus ſincere, & la plus profonde qui
puiſſe parler de la ſorte, ou cette ſim-
plicité merveilleuſe que ſaint François
de Sales avoit coûtume d'inſpirer aux
perſonnes qui étoient ſous ſa conduite;
ſimplicité éclairée pour laquelle il
avoit une eſtime ſinguliere, & qui
faiſoit un des caractéres des plus eſti-
mables de l'éminente ſainteté dont il
faiſoit profeſſion.

CHAPITRE VIII.

Continuation du même sujet.

SI l'humilité a été un des motifs qui a le plus contribué à porter la vénérable Mere de Chantal à s'engager dans l'état Religieux, on peut dire que c'est cette même vertu qui a le plus contribué à l'y soutenir, & qu'elle l'a toûjours honorée par une pratique constante de tout ce qu'elle a de plus opposé aux sentimens de la nature. Il est certain qu'il ne tint qu'à elle d'être Générale de la Visitation, elle s'y opposa toûjours de toutes ses forces, & elle est seule la cause de ce que cette dignité n'a point été établie dans l'Ordre, & de ce que l'égalité des Supérieures, & l'indépendance des Monastéres y a toûjours été maintenuë.

L'on a encore pu remarquer dans sa vie, qu'il a dépendu d'elle d'être Supérieure perpétuelle du prémier Monastére d'Annecy, & qu'elle seule s'y est opposée, & l'a empêché. Elle souffroit à peine qu'on l'élût Supérieure pour trois ans, si elle en eût été crûë, elle

elle eût toûjours été inférieure, & elle eut la satisfaction de mourir dans cet état de dépendance comme elle l'avoit toûjours souhaité. Lors qu'elle étoit Supérieure, elle ne souffroit aucune des distinctions qui sont dans les Monastéres, comme attachées à la prémiére place, excepté celle du rang & de la préséance que le bon ordre ne lui permettoit pas d'abandonner; elle se rendoit à elle-même, & à ses Sœurs les services les plus bas. Elle servoit à son tour au Réfectoir; elle faisoit de même tout ce qui étoit à faire dans la Cuisine, jusques à laver les écuelles, & à faire la Lessive; elle faisoit ou racommodoit le linge & les habits. Et comme l'Institut a été établi pour les Infirmes, non seulement elle leur rendoit elle-même les services les plus vils & les plus rebutans, mais elle vouloit que les Supérieures eussent une attention particuliére à les faire bien traiter. Mais elle desiroit aussi que les malades s'abandonnassent aux soins des Supérieures & des Infirmiéres, tant pour les remédes que pour la nourriture & autres soulagemens; en sorte qu'elles n'en exigeassent point d'extraordinaires, comme les bains, sur-

Livre IV.

Livre. IV. tout ceux du dehors qu'elle défend absolument. Quoique la vénérable Mere fût ainsi toûjours occupée du soulagement de ses sœurs, elle ne voulut jamais souffrir qu'une Religieuse ou même une Sœur Converse fût destinée à lui rendre le moindre service. Et elle n'y consentit qu'avec beaucoup de peine, lors qu'elle fut vieille & infirme ; elle n'étoit pas seulement vêtuë comme les autres Religieuses ; elle souffroit avec peine qu'on lui donnât des habits neufs, les plus usez étoient ceux dont elle s'accommodoit le plus volontiers.

Elle ne souffrit jamais qu'on lui donnât dans les Monastéres & par-tout ailleurs la qualité de Madame, celle de notre Mere étoit la seule dont on usoit à son égard. Dans la suite, la vénération qu'on avoit pour elle fit que l'usage s'introduisit, sans qu'elle y fit aucune attention, de l'appeller *notre digne Mere*. Une personne séculiére, accoûtumée à critiquer, & même une Supérieure de l'Ordre, grande zélatrice des prémiers usages, y trouvérent à redire ; la vénérable Mere l'aïant appris, elle dit qu'elles avoient raison, & que cette qualité

Maupas *Ibid.*

de digne lui convenoit moins qu'à per- Livre
ſonne. Enſuite elle la fit effacer de IV.
tous les endroits où elle put s'imaginer qu'on s'en étoit ſervi, & elle fit écrire à toutes les Maiſons de l'Ordre, qu'elle les prioit très-inſtamment, de ne lui plus donner une qualité qu'elle ne méritoit pas.

Dans les commencemens, & long- *Ibid.*
tems après, elle ne donnoit point d'autre nom à ſes Religieuſes, que celui de ſes Sœurs, & ſon humilité ne pouvoit ſouffrir qu'on les appellât, ou ſes Religieuſes, ou ſes filles; c'eſt ce que l'on apprend d'une réponſe qu'elle fit à une de ſes Religieuſes qui lui avoit écrit, pour la prier de l'appeller ſa fille. » O mon Dieu, ma très-chére ſœur, (lui répond-t-elle) « voulez-vous donc que je vous appelle ma fille? Vraiment je le ferai pour « vous obéïr, & c'étoit par reſpect que « je m'en abſtenois: votre humilité aug- « mente en me faiſant une pareille priére; « & moi en vous appellant ma chére « fille je vous honore de tout mon cœur, « comme ma bien-aimée ſœur, & ma « très-honorée Mere. «

Elle répond dans le même ſens à *Ibid.*
une autre Religieuſe, qui lui avoit fait

Livre IV. la même priére : voici ſes paroles. » Mon âge me donne moins de difficulté qu'autrefois, d'appeller mes filles celles, dont je vois bien que je ne ſuis, ni ne mérite d'être la Mere, » mais comme leur premiere ſœur, & » qu'elles ſont orphelines de Pere, elles » me veulent nommer ainſi. O mon Dieu » me faſſe la grace qu'elles n'aïent pas » honte de m'avoüer pour ſervante. Certes (ma chére fille) je ſerois bien » téméraire vû le peu de fruit que je » fais dans la Congrégation, ſi je vou- » lois d'autre qualité que celle de ſervante & encore bien inutile. On voit dans ces paroles une douceur, une cordialité, une ſimplicité, en un mot une humilité ſi ſincére, qu'on ne peut s'empêcher de l'admirer. La vertu a ſon langage qu'on ne ſçauroit contrefaire ; quand on n'a point dans le cœur ce qu'on écrit, on ne s'exprime point ainſi, & cette incomparable naïveté vaut mieux que tout ce qu'on iroit chercher bien loin, & qui certainement ne perſuaderoit pas tant.

Ibid. On ne peut attribuer qu'à ſa ſincére & à ſa profonde humilité, l'éloignement qu'elle avoit des honneurs, & la haine mortelle (pour ainſi dire)

qu'elle avoit pour les loüanges ; elle n'emploïoit pas beaucoup de paroles pour y répondre, peu lui ſuffiſoient, mais elles exprimoient ſi bien ſes ſentimens, elles étoient accompagnées d'une confuſion ſi bien marquée, qu'on n'oſoit les continuer quand on les avoit commencées. Elle avoit pour maxime qu'il ne falloit loüer perſonne pendant ſa vie, » car on ne ſçait pas (diſoit-elle) qu'elle en ſera la « fin. Dieu ſeul mérite toute loüange, « il s'eſt reſervé le jugement, la van- « geance, & la gloire. Elle ajoûtoit « avec beaucoup de raiſon, qu'il y avoit plus d'humilité à ne jamais parler de ſoi, qu'à en dire même du mal. En effet de quelque maniere qu'on parle de ſoi, on s'en occupe ; on veut que les autres s'en occupent auſſi, cela contente l'amour propre dont les artifices ſont infinis, il n'y a rien dont notre orgüeil s'accommode moins que de l'oubli ; c'eſt pour lui une eſpece d'anéantiſſement. Livre. IV.

Elle recommandoit ſouvent l'humilité dans ſes entretiens, & dans ſes lettres, elle ne parloit preſque d'autre choſe ; elle en faiſoit le caractére propre & diſtinctif des filles de la Vi- *Ibid.*

Livre IV.

sitation, comme elle l'est du Christianisme : mais elle vouloit que cette humilité fût sincére, qu'elle fût dans le cœur, qu'elle fît aimer le mépris, & qu'elle portât à souhaiter de passer devant les hommes pour ce que l'on est devant Dieu. Elle ajoûtoit que la veritable humilité consiste à cacher l'humilité même, & à ne vouloir pas passer pour humble, quelque progrès que l'on eût fait dans cette vertu.

L'éloignement qu'elle avoit des grandeurs, & de tout ce qui peut distinguer dans le monde, lui avoit inspiré une fermeté inébranlable, pour s'opposer aux parens de quelques Religieuses de son tems, qui vouloient leur procurer des Prieurez, & des Abbaïes. C'est à son exemple, & conformément à ses sentimens, que les Religieuses de la Visitation ont formé d'elles-mêmes le dessein de n'en jamais accepter ; résolution qui leur a fait un honneur infini, qui a édifié toute l'Eglise, qui a fixé l'inquiétude des particuliéres, & qui les a attachées pour jamais à leur état. C'est par rapport à ce sentiment que la vénérable Mere écrivoit à une Religieu-

Livre IV.

se de son Ordre. » Que je sçai bon gré à la Mere N. d'avoir tant témoigné de vertu & d'amour pour sa petite vocation, & donné cet exemple à son Institut, duquel celles-là seront illégitimes, qui ne sçauront pas d'une franche volonté, préférer la bassesse à la grandeur. O Dieu que j'aurois d'aversion, de voir une de nos Sœurs s'appuïer sur une Crosse, & posséder le rang, le nom, & le train d'une Dame.

Une Religieuse mécontente lui écrivit un jour, qu'elle avoit quitté une Abbaïe, & un Prieuré pour être Religieuse de sainte Marie, & qu'aïant refusé la Crosse que saint Benoît lui présentoit, elle n'avoit trouvé qu'une Croix. La vénérable Mere lui répondit; » ma fille, c'est votre bonheur d'avoir trouvé la Croix. La Crosse n'ouvrit jamais le Ciel à personne; la Croix l'ouvre à tout le monde. En vain êtes-vous venuë à la Visitation, si vous y prétendez autre chose que la vie humble & cachée de la Croix; car la Congrégation est fondée sur le Calvaire. *Ibid.*

Les Religieuses de la Visitation ne se contentérent pas du dessein qu'elles

Livre IV. avoient formé, de ne jamais accepter de Prieuré, ni d'Abbaïes ; afin que dans la ſuite des tems on ne s'éloignât point d'une ſi ſainte réſolution, ou qu'on le fît inutilement, elles firent prier le Roy de ne point nommer des Religieuſes de leur Inſtitut aux Prieurez & aux Abbaïes de ſa nomination. C'eſt ce qu'on apprend de la réponſe que le Roy leur fit par une Lettre de Cachet qu'il leur écrivit à cette occaſion. On a cru la devoir rapporter. La voici.

DE PAR LE ROY.

CHéres & bien-aimées. Nous n'avons pas perdu le ſouvenir des inſtances que vous nous fîtes faire en l'année mil ſix cens ſoixante ſeize, à ce qu'il nous plût de ne nommer aucunes Religieuſes de votre Inſtitut aux Abbaïes ou Prieurez qui viendroient à vacquer ; & nous voïons avec une édification parfaite la crainte que vous avez que des Religieuſes du même Inſtitut, ne ſoient par un eſprit d'ambition excitées à paſſer dans un autre Ordre, afin de parvenir à ſe rendre propres à poſſeder les Abbaïes

& Prieurez, dont vous ſouhaitez d'étouffer en elles toute ſorte de deſirs, & comme nous ne pouvons que loüer vos pieuſes craintes à cet égard, nous voulons bien vous faire cette Lettre, pour vous dire qu'encore que nous puiſſions être excitez à faire choix des Religieuſes qui auroient été de votre Inſtitut, par la bonne opinion que nous pourrions concevoir d'elles; cependant en ſatisfaiſant à vos loüables deſirs, nous vous accordons ce que vous demandez, & ne nommerons aucune Religieuſe de votre Inſtitut, pour remplir les Abbaïes & Prieurez qui viendront à vacquer à notre nomination, quand même ces Religieuſes, après avoir fait profeſſion dans un de vos Monaſtéres, auroient paſſé dans un autre Ordre. Donné à Verſailles le 13. Avril mil ſept cens ſept. Signé LOUIS. Et plus bas Phelipeaux. L'addreſſe de cette lettre du Roy eſt aux termes qui ſuivent. A nos chéres & bien-aimées les Supérieures & Religieuſes des Convens de ſainte Marie en notre bonne Ville de Paris. Livre IV.

C'eſt ainſi que les Religieuſes de la Viſitation (autant qu'il a dépendu d'elles) ont fermé pour jamais la por-

Livre IV.

te à tous les desirs d'ambition qui pourroient être formez par leur amour propre, ou leur être suggérez d'ailleurs. L'humilité qui paroît dans cette sage précaution qu'elles ont prise, fait voir combien elles sont attentives à conserver le prémier esprit de leur Institut. La vénérable Mere le faisoit tellement consister dans l'humilité; la pratique en étoit si recommandée & si exacte, qu'il est rapporté dans le Chapitre de la Fondation du prémier Monastére de Paris, qu'un jour on demanda à la bien-heureuse Fondatrice, si on faisoit dans la Visitation un quatriéme vœu de l'humilité. Elle répondit qu'on ne le faisoit pas, mais qu'elle desiroit que cette vertu y fût aussi fidellement pratiquée, que si l'on en faisoit un vœu particulier.

Histoire des Fondations des Monastéres de la Visitation.

C'est ce qui nous oblige de nous étendre encore un peu sur les sentimens de la Mere de Chantal touchant l'humilité. C'est la vie d'une fondatrice d'Ordre que l'on écrit; elle a voulu que cette vertu fût le fondement de l'Institut, l'on ne peut trop entrer dans ses vûës & dans son esprit, ni apprendre mieux ce qu'elle pensoit que d'elle-même.

» La vraïe humilité (dit-elle) consiſte en ce que lors qu'on nous humilie, nous nous humilions encore davantage ; quand on nous accuſe, nous nous accuſions encore plus : ſi on nous emploïe à des choſes baſſes, reconnoître que c'eſt encore au-deſſus de ce que nous méritons. Si l'on nous éloigne des emplois, en être bien aiſe : ainſi nous deviendrons humbles. La Générale de notre Ordre, c'eſt l'humilité. Voila ce qui s'appelle l'humilité pratique, ou plutôt c'eſt la vraïe humilité. En effet qu'eſt-ce qu'une humilité en idée qu'on ne pratique jamais ; c'eſt un vain phantôme dont notre amour propre s'amuſe, & dont même notre orgüeil ſe nourrit, car il ſe dédommage toûjours, & le plus ſouvent il ne perd rien lors même qu'il paroît renoncer à la vanité. Livre IV. *Ibid.*

La vénérable Mere ajoûte, » une fille ne peut donner une plus grande marque de ſon incapacité, que de ſe croire capable : cela eſt contre l'humilité, qui nous fait tenir pour inſuffiſantes à tout ; & ſi nous ſçavions celle que Dieu demande des Filles de la Viſitation, & combien les ames qui s'élévent & font parade de vanité, *Ibid.*

Livre IV. contrarient l'esprit de Dieu, nous demanderions que le feu du Ciel pût » consommer celles qui y contrevien- » droient. Voila des termes bien forts ; en voici qui le sont encore plus.

» Je voudrois graver cette maxime » de mon sang, qui m'aintiendra tout » l'Institut si elle est observée, en union, » & en conformité. Plût à Dieu que l'on » me perçât les lévres d'un fer rou- » ge, & qu'à jamais la bouche des filles » de cette Congrégation fût fermée à » la moindre parole contre l'humilité, » rien n'étant plus capable d'abbreger » mes jours, que de voir la vanité en- » tre-elles. Ce n'étoit donc pas seule- ment par l'estime particuliére que la vénérable Mere faisoit de l'humilité, qu'elle avoit tant de soin de l'inspirer à ses filles ; c'est encore parce qu'elle la regardoit comme le plus sûr moïen de conserver l'union & l'uniformité dans l'Institut ; en effet c'est l'amour propre, c'est la vanité qui a toûjours causé tous les désordres & toutes les desunions que l'on a jamais vûës dans les Communautez. Or l'humilité combat l'un & détruit l'autre. Donnez-moi une Communauté où toutes les Religieuses se cédent les unes aux au-

tres, où elles ne se disputent rien, où elles ne prétendent ni aux charges, ni aux distinctions, où de quelque maniere qu'on en use avec elles, elles se croïent toûjours trop bien traitées, où elles soient remplies de mépris pour elles-mêmes, & d'estime pour les autres, il n'y aura jamais la moindre division, l'union & la conformité seront parfaites. Car si nous n'avions point d'orgüeil, nous ne nous plaindrions point de celui des autres, ni de tout ce que nous prétendons qu'il leur inspire. Et d'ailleurs l'orgüeil ne veut pas devoir, & l'amour propre ne veut jamais païer ce dont saint Paul nous apprend que nous sommes toûjours redevables les uns aux autres. Or l'humilité détruit l'un & l'autre : elle inspire, établit, maintient tout ce que l'on vient de marquer. Ainsi la vénérable Mere avoit raison de regarder la pratique de cette vertu, comme le moïen le plus sûr de conserver l'union & la conformité dans l'Institut, ce sont deux choses sans lesquelles un Ordre ne sçauroit subsister. Livre IV.

La vénérable Mere, ajoûte à ce que l'on vient de rapporter d'elle : » l'hu-

Livre IV. milité eſt la mere de toute ſainteté ; elle ne s'attribuë rien, au contraire » elle rapporte la gloire de toutes choſes à Dieu. L'humilité eſt la clef des » tréſors de Dieu : ſi l'ame ſe préſente » devant lui ſans cette clef, elle ne par- » ticipera point aux biens renfermez » dans les cofres éternels, demeurant » pauvre & miſérable.

Enfin la vénérable Mere demande de ſes filles, une humilité généreuſe, qui ne vienne ni de la foibleſſe de l'eſprit, ni de la baſſeſſe du cœur, mais d'un juſte mépris de tout ce qui n'eſt pas Dieu. Bien des gens croïent que l'humilité n'eſt jamais ſans la petiteſſe de l'eſprit. Ils ſe trompent, le dernier degré de la perfection de l'eſprit humain, conſiſte à bien connoître ſa foibleſſe, ſa vanité, ſa miſére. Moins on a d'eſprit, moins on eſt capable de cette connoiſſance. C'eſt ce qu'en a penſé la vénérable Mere lors qu'elle ajoûte. » Je vous ſupplie, mes ſœurs, » aïons à cœur la pratique de cette ſain- » te humilité, mais humilité généreuſe » qui ne craint que le péché, qui a une » ſainte liberté, qui ne dépend, & ne » tient qu'à la volonté de Dieu ; en- » ſorte que par-tout où elle la voit, elle

y court, non pas avec faſte, mais ſimplement & humblement, embraſſant avec un égal amour les mépris, & toutes les humiliations, comme les élévations qu'elle ne reçoit que par reſpect pour cette très-ſainte volonté. Livre IV.

CHAPITRE IX.

De l'admirable pureté de la vénérable Mere de Chantal. De ſon amour pour l'abnégation de ſoi-même, & pour la mortification.

LE ſaint Evêque de Genêve qui étoit ſi bien inſtruit de toute la vie de la vénérable Mere, & qui connoiſſoit ſi parfaitement le fond de ſon cœur, parlant de ſon admirable pureté, avoit coûtume de dire que ſa pureté conjugale avoit reçu de ſi grands avantages de ſa profonde humilité, qu'elle étoit plus excellente qu'une virginité moins humble. Cette vertu eſt ſi fort au-deſſus des forces de la nature, que ni Dieu, ni Jeſus-Chriſt n'en ont point fait un commandement. Comme la chaſteté quand elle eſt parfaite, conſacre & diviniſe Maupas 3. Part. ch. 24.

Livre IV. (pour ainſi dire) l'homme tout entier, elle demande une attention ſinguliére, & de grandes précautions pour la garantir des atteintes auſquelles elle eſt continuellement exposée.

Elle ne permet rien aux yeux, elle eſt en garde à l'entrée des oreilles; elle veille ſur toutes les paroles, elle régle & réforme l'imagination; elle s'allarme des pensées qui naiſſent involontairement, elle s'effraïe des deſirs même deſavoüez. Elle tremble après toutes les précautions qu'elle a eu ſoin de prendre. Elle ne ſe croit en ſûreté que dans le ſein de l'humilité & de la mortification. Elle vit de priéres & de ſaintes lectures. Elle craint l'oiſiveté, & le moindre intervalle qui n'eſt pas rempli par quelque devoir. Elle ne craint pas moins les occupations trop fortes qui ôtent à la piété le ſuc & l'onction dont elle a beſoin. Elle ſe défie de la triſteſſe qui ôte le goût de la vertu, qui fait regarder ſon aimable joug comme inſupportable, & qui ſert de voile au démon pour jetter dans le cœur des traits enflammez, que l'engourdiſſement où il eſt negligé quelquefois trop long-tems. Elle eſt encore plus en garde contre une vaine

vaine joïe qui amolit l'ame, & qui la rend moins vigilante & moins précautionnée. Livre IV.

Tant d'attention sembleroit devoir suffire, pour éviter tous les piéges que la nature corrompuë a coûtume de tendre à la plus parfaite pureté, cependant cette vertu fait encore quelque chose de plus. Elle fuit avec soin les conversations de ceux qui vivent avec moins de prudence, quoiqu'ils soient aussi foibles que ceux qui ont besoin des plus grandes précautions. Elle met entre elle & le péché la plus grande distance qu'elle peut, & il ne lui paroît presque pas de différence entre la chûte, & la témérité, parce que c'est la même chose, où d'être présomptueux, où d'être vaincu, puisque l'orgüeil est la prémiére impureté de l'homme, & que l'autre en est ordinairement & la suite & le châtiment. L'on représente exprès les difficultez de cette vertu, & les extrêmes soins que sa conservation demande, afin que l'on comprenne mieux qu'elle a dû être la sainteté de la vénérable Mere, pour en porter la pratique à un si haut point de perfection.

Dès sa plus tendre jeunesse, elle

Livre IV. conçut une si grande horreur du vice qui lui est opposé, qu'elle prit dès-lors toutes les précautions imaginables pour l'éviter. Devant son Mariage, elle fut l'exemple des filles de son tems par sa modestie, & par sa retenuë, par la gravité de ses mœurs, par l'extrême soin qu'elle avoit d'éviter jusques aux moindres choses qui auroient pu en altérer le moins du monde la pureté. Elle vêcut dans le Mariage avec la même circonspection : uniquement attachée à celui avec qui Dieu l'avoit unie, toûjours attentive à remplir ses devoirs, ne s'occupant que des affaires de sa maison, du service de Dieu, de celui des pauvres, & de l'éducation de ses enfans ; elle n'avoit jamais de tems de reste à donner aux vains amusemens des femmes.

Aussitôt qu'elle fut veuve, elle renonça presque aussi entiérement au monde, que si elle eût été Religieuse. Pour se mettre tout-à-fait hors d'état d'y prendre de nouveaux engagemens, elle fit vœu de chasteté, & elle l'observa si exactement, qu'elle avoüa un jour à une personne de confiance, qu'elle ne se souvenoit pas d'avoir eu à s'accuser en confession de la moindre

Maupas *Ibid.*

choſe qui eût pu bleſſer cette vertu. Il eſt vrai que c'eſt beaucoup dire, cependant on pouvoit bien l'en croire ; car dans ſes Confeſſions elle étoit d'une exactitude qui alloit juſques au ſcrupule. D'ailleurs elle ne diſoit jamais rien qui pût retourner à ſa gloire. Auſſi aïant fait réflexion que ce qu'elle venoit d'avoüer pouvoit retourner à ſon avantage, elle ajoûta auſſi-tôt qu'elle avoit grand ſujet de s'humilier de ſa foibleſſe, parce que ſi elle n'eût été extrême, Dieu eût ſans doute permis qu'elle eût été attaquée de cette tentation, comme elle l'avoit été de pluſieurs autres. Livre IV. *Ibid.*

Elle répétoit ſouvent ces paroles de ſaint Paul, que l'amitié de ce monde eſt ennemie de Dieu, & que qui veut remplir les devoirs d'un ſerviteur de Jeſus-Chriſt, doit ſe détacher du ſiécle, & ne ſe pas mettre en peine de lui plaire. En conſéquence de ce ſentiment, elle ne pouvoit ſouffrir les loüanges des hommes, & pour conſerver cette averſion, elle ajoûtoit que la ſainte Vierge avoit été troublée de voir un Ange en forme humaine, parce qu'il l'avoit loüée ; & que ce qui pouvoit le moins du monde flater la *Ibid.*

Livre IV. vanité, à laquelle on avoit tant de penchant, devoit être évité avec soin.

Nous venons de dire que la pureté n'est en sûreté que dans le sein de l'humilité & de la mortification. Ce fut à ces deux vertus que la vénérable Mere remit le soin de la conservation de la sienne. Nous avons vû ce qu'elle pensoit de l'humilité, & comme elle l'avoit pratiquée ; voïons maintenant quels ont été ses sentimens, & sa pratique touchant l'abnégation de soi-même & la mortification.

L'abnégation de soi-même si recommandée dans l'Evangile, a proprement pour objet de combattre l'amour propre, veritable source de tous les desordres qui regnent parmi les hommes : & la mortification s'attache particuliérement à détruire le violent penchant que nous avons pour les plaisirs des sens, & pour tout ce qui peut flater la cupidité. Comme les objets de ces deux vertus ont beaucoup de rapport, l'on peut dire aussi que ces vertus sont presque les mêmes, & que quand l'abnégation de soi-même a détruit l'amour propre, la mortification a fait bien du chemin, & qu'il ne lui reste pas beaucoup à faire. Or

pour combattre & pour détruire un ennemi, il faut le bien connoître. Mais qui peut se vanter de bien sçavoir toute l'étenduë & toutes les ressources de l'amour propre, tout ce qu'il fait faire aux hommes, & tout ce qu'il les empêche de faire ? Livre IV.

L'amour propre est l'amour de soi-même, & de toutes choses pour soi : c'est le grand ennemi de la vertu. Il rend les hommes idolâtres d'eux-mêmes, & il les rendroit les tirans des autres, si ce qu'on appelle la fortune leur en donnoit les moïens. Il n'est rien de si impetueux que ses desirs, rien de si caché que ses desseins, rien de si habile que ses démarches. On ne peut sonder la profondeur ni percer les ténébres des abîmes où il est comme retranché. Là il est à couvert des yeux les plus pénétrans. Là il est souvent invisible à lui-même. Il y conçoit, il y nourrit, & il y élève sans s'en appercevoir, un grand nombre d'affections & de haines ; toûjours prêt à tout entreprendre pour les satisfaire. De ces ténébres épaisses qui le couvrent, naissent les sentimens ridicules qu'il a de lui-même, de-là viennent ses erreurs, ses grossiéretez,

Livre IV.

ſes ignorances, & ces illuſions perpétuelles qui l'abuſent, qui le trompent, & qui le ſéduiſent. De-là vient qu'il croit que ſes ſentimens ſont morts lorſqu'ils ne ſont qu'endormis, qu'il s'imagine n'avoir plus envie de courir lorſqu'il ſe repoſe, & qu'il croit avoir perdu tous les goûts qu'il a raſſaſiez. Cette obſcurité qui le cache à lui-même, n'empêche pas qu'il ne voïe clairement ce qui eſt hors de lui, en cela ſemblable à nos yeux qui voïent tout ce qui eſt hors d'eux, & qui ne ſe voïent pas eux-mêmes. Il n'épargne rien pour obtenir des choſes qui ne lui ſont point avantageuſes, & qui même lui ſont nuiſibles, mais qu'il pourſuit parce qu'il les veut. Il eſt dans tous les états de la vie, & dans toutes les conditions. Il vit par-tout, il vit de tout, il vit de rien; il s'accommode des choſes & de leur privation: & ce qu'on ne ſçauroit trop remarquer, il eſt quelquefois du parti de ceux qui lui font la guerre; il entre dans leurs deſſeins; & ce qui trompe ceux qui ne le connoiſſent pas autant qu'il importe de le bien connoître, il ſe haït lui-même avec eux; il conjure ſa perte, il y travaille: en-

fin il ne se soucie que d'être, & pourvû qu'il subsiste, il veut bien être son propre ennemi. Livre IV.

Il ne faut donc pas s'étonner s'il se joint quelquefois à la plus grande austérité, & s'il entre en société avec elle pour se détruire, parce qu'en même-tems qu'il se détruit dans un endroit, il se rétablit dans un autre. C'est ce qui a fait dire au Prophéte Isaïe, que les Juifs de son tems trouvoient leur satisfaction, & dequoi satisfaire leur vanité, dans leurs jeûnes. Is. ch. 58. v. 1. de la vient que le Pharisien se vantoit de ses jeûnes devant Dieu avec tant de complaisance. Luc. ch. 18. v. 12. Sur-quoi saint Augustin remarque qu'il étoit venu pour prier, & qu'il ne faisoit que se loüer. Il arrive même que quand on croit que l'amour propre quitte son plaisir, il ne fait que le suspendre, ou le changer, & que lors même qu'on le croit vaincu & qu'on pense en être défait, on le trouve qui triomphe dans sa propre défaite.

Voila le portrait de l'amour propre dont toute la vie n'est qu'une longue & violente agitation. La mer en est une image sensible, & l'amour

Livre I. V. propre trouve dans le flus & le reflus de ſes vagues, une fidelle expreſſion de la ſucceſſion turbulente de ſes penſées, de ſes deſirs, & de ſes mouvemens éternels, qui nous entraînent ſans que le plus ſouvent on faſſe le moindre effort pour y réſiſter.

Voila l'ennemi que l'abnégation de ſoi-même doit combattre, c'eſt ſur ſa ruine que toutes les vertus Chrétiennes doivent être fondées; c'eſt ſur elle que l'Evangile eſt établi; c'eſt pourquoi le Sauveur du monde nous avertit. *Que qui veut marcher après lui, le ſuivre, & être ſon Diſciple, doit commencer par l'abnégation de ſoi-même.*

Math. c. 16. v. 24.

La vénérable Mere de Chantal étoit trop bien inſtruite du chemin qui conduit à la plus haute ſainteté, pour n'avoir pas commencé, continué, & fini par l'abnégation de ſoi-même, car l'amour propre eſt un ennemi qu'on ne détruit point entiérement en cette vie; c'eſt ce qui oblige à ne ceſſer jamais de le combatre. La vénérable Mere en étoit d'autant plus occupée, que ſon eſprit élevé, ſon grand cœur, & ſa vivacité naturelle l'obligeoient d'être continuellement en garde contre elle-même. Car il ne faut

Maupas. *Ibid.* ch. 24.

faut pas s'imaginer que les Saints ſoient nez ſans défauts, ils en ont comme les autres hommes, mais ils travaillent ſans ceſſe à les détruire, au lieu que ceux qui ne ſont pas ſaints ne penſent guéres à s'en corriger. Livre IV.

L'abnégation de ſoi-même faiſoit par cette raiſon l'occupation continuelle de la Mere de Chantal, & elle fit de ſi grands progrès dans cette vertu, particuliérement depuis la mort de ſaint François de Sales, qui avoit une attention particuliére à la lui faire pratiquer, que depuis, dis-je, qu'elle fut privée de ſon ſecours, elle paroiſſoit avoir l'eſprit plutôt lent que vif, & que la modération ſembloit lui être naturelle; auſſi quelle violence ne ſe fit-elle point pour en venir là ? Elle renonça par l'abnégation de ſoi-même à toutes les tendreſſes, à toutes les ſatisfactions naturelles, même innocentes, à tout ce que l'amour propre pouvoit lui demander. En un mot, ce fut ce qui la porta à s'engager par un vœu (ſi difficile à pratiquer, & ſi oppoſé à l'amour propre) à faire toûjours ce qu'elle croiroit être le plus parfait. *Ibid.*

CHAPITRE X.

Suite du même ſujet.

TOut ce qu'on a rapporté de la vie de la vénérable Mere, particuliérement depuis qu'étant veuve elle fut plus la maîtreſſe de ſes actions qu'elle n'étoit pendant la vie de ſon mari, n'a été qu'une preuve continuelle de ſon amour pour l'abnégation de ſoi-même, & pour la mortification. On ne pourroit donc que répéter ce qu'on a déja dit, ſi nous n'avions quelques-uns de ſes ſentimens à rapporter, auſſi-bien que quelques faits qui n'ont pas trouvé place dans ſa vie.

Pour ce qui eſt de ſes ſentimens on, les voit répandus dans tous ſes entretiens & preſque dans toutes ſes lettres; elle ne perd jamais de vûë le ſentiment de ſa baſſeſſe; elle a toûjours devant les yeux les ſéductions de l'amour propre, la néceſſité où l'on eſt de le mortifier, & la violence continuelle qu'on ſe doit faire pour ne s'y pas laiſſer entraîner.

» Je vous annonce (dit-elle) mes chéres ſœurs, une vérité infaillible; qu'il eſt impoſſible que vous entriez dans le Ciel, ſans vous faire violence; car notre Seigneur a caché le prix de la gloire dans la victoire que nous devons remporter ſur nous-mêmes: c'eſt pourquoi gravez bien dans vos cœurs cette intime réſolution de vous vaincre, & de vous faire violence en toutes choſes pour acquerir la vertu la plus ſainte, & vous rendre conformes & exactes à ce que la régle ordonne, au péril de toutes vos inclinations. Livre IV. Maupas *ibid.*

Votre intention, (continue-t-elle) en venant à la Viſitation, a dû être de vous deſunir de vous-mêmes pour » vous unir à Dieu. C'eſt une petite terre dans laquelle ſi on ne meurt à ſoi, on ne portera jamais des fruits dignes de ſa vocation, & vous ne ſerez les Epouſes de Jeſus-Chriſt, qu'autant que vous crucifierez votre jugement, votre volonté, & vos inclinations pour vous conformer à lui.

Vous avez quitté le monde (continue-t-elle encore) pour embraſſer la vie Religieuſe, l'Epoux de vos cœurs vous fait monter, & vous tire après ſoi ſur le Calvaire, où étant couronné d'é-

Livre IV. pines, il se laisse dépoüiller, cloüer, abreuver de fiel, mépriser à outrance, » bref il endure pour nous mille & mille » peines très-âpres & douloureuses à sa » sainte humanité. Il faut donc que vous » y demeuriez de bon cœur, tâchant de » limiter par une entiére conformité la- » quelle consiste en deux points.

» Le prémier est de vous ruïner vous- » mêmes, travaillant courageusement » & fidellement à votre perfection ; car, » mes chéres sœurs, nous venons du » monde toutes rudes, mal polies, & » pleines de mauvaises inclinations, » qu'il faut applanir & retrancher, afin » de nous pouvoir unir à notre Seigneur. » Ce n'est pas à lui de se redresser pour se » joindre à nous, car il est tout beau & » tout parfait ; mais c'est à nous de dé- » truire nos imperfections pour nous » conformer & ajoûter à lui.

» Le second point est de vous laisser » mortifier, écorcher & plier le cœur, » tout ainsi qu'on voudra ; car il ne faut » rien réserver quand il s'agit de Dieu, » il lui faut tout donner par une entiére » résignation & abandon de vous-mê- » mes entre les mains de ceux qui vous » conduisent ; qu'ils vous dépoüillent » de tout, s'il leur plaît, qu'ils con-

trarient vos inclinations, s'ils veulent, qu'ils n'en ſuivent jamais pas une; qu'ils faſſent travailler celle qui voudra demeurer en ſa cellule, coudre celle qui voudra filer, qu'ils mortifient & humilient celle qui voudra être careſſée & eſtimée; bref qu'ils vous frappent où vous le ſentirez le mieux; ſi vous reſiſtez, vous ne ſerez point épouſes de Jeſus-Chriſt crucifié, & n'arriverez jamais à la perfection. Au contraire ſi vous vous renoncez & delaiſſez tout de bon, vous aurez des douceurs nonpareilles au ſervice de Dieu, & ce vous ſeront des délices de ruïner la nature, pour faire régner la grace. « Livre IV.

Ce que dit icy la vénérable Mere, tout opposé qu'il eſt à l'amour propre, & aux inclinations naturelles, eſt très-véritable; l'expérience le confirme: les Religieuſes les plus heureuſes & les plus contentes ne ſont pas celles qui ſe partagent entre Dieu & le monde, entre Dieu & elles-mêmes; il faut opter, être tout à l'un ou tout à l'autre, c'eſt ce qui a fait dire au Sauveur *qu'on ne peut ſervir en même tems Dieu & le monde; que qui n'eſt pas avec lui eſt contre lui; & que qui a mis la main*

Livre IV. *à la charuë, & qui tourne ſeulement la tête pour regarder derriére lui, n'eſt pas propre pour le Roïaume des Cieux.* En effet dès qu'on donne quelque choſe à la nature, elle prend inſenſiblement le deſſus, elle rend tiéde, elle dégoûte de la pratique des régles & de l'état qu'on avoit embraſſé avec tant de ferveur. Notre Dieu qui eſt un Dieu jaloux, retire ſes graces & ſes conſolations, Il nous laiſſe à nous-mêmes. Alors le joug de Jeſus-Chriſt, ce joug ſi doux lors que l'onction de ſa grace l'accompagne, devient inſupportable. L'on voudroit le ſecoüer, mais l'état ne le permet pas; ou l'on ne fait pas ce qu'on doit, ou on ne le fait plus qu'avec répugnance & avec contrainte. La conſcience qui prend quelquefois le deſſus, accable de reproches; l'on veut l'on ne veut pas; toûjours en guerre avec ſoi-même, plus de paix dans le cœur, le trouble, l'inquiétude, le dégoût, ſouvent le deſeſpoir en ont pris la place. Quelle ſituation? Le moïen d'être heureux dans un état ſi déplorable? La condition de ceux qui rompent ſincérement & pour toûjours avec le monde & avec eux-mêmes, eſt bien différente. C'eſt ce qui

fait que la vénérable Mere parlant des délices qui accompagnent cette heureuse disposition, ajoûte. Livre IV.

» C'est la récompense que Dieu promet à ceux qui vaincront, je leur donnerai (dit-il) d'une manne cachée, de laquelle dès qu'ils auront un peu goûté, ils ne se soucieront plus de toutes les délices de la terre. Mais remarquez qu'il faut être vainqueurs pour savourer cette manne; car elle n'est pas pour les lâches, ains elle est gardée pour les ames vaillantes, courageuses & fortes; qui se déterminent d'abbatre tout ce qu'elles connoissent en elles contre Dieu, contre ses volontez & ses divines intentions; qui ne se reservent rien, & donnent tout; qui ne laissent rien en vie, & tuent tout; & aussi tout sera pour elles. Il est vrai qu'il faut que cette violence soit douce, selon l'esprit de notre saint Fondateur, mais également ferme, nous faisant travailler sans cesse d'un travail fidelle, constant, fort, & amoureux, puisque c'est pour Dieu & pour l'éternité : car le cœur qui ne tend & ne prétend pas à la perfection, s'achemine à la perdition. O mes filles, tuez hardiment & courageusement

Livre IV. votre ennemi, car par ſa mort vous acquérerez la paix & la vie de votre ame. J'en ſçai une qui a fait un progrès nonpareil par cette pratique, de ſe vaincre en toutes choſes, en ſon eſprit, en ſon corps, en ſes inclinations, paſſions, affections, deſirs, & humeurs naturelles, aïant plus fait de chemin en peu de tems que pluſieurs autres moins déterminées à la mortification.

» Enfin (conclud la vénérable Mere) nous ſommes dans la vallée des larmes, où il faut combattre, ſouffrir, & travailler pour gagner le Ciel. l'Egliſe eſt appellée militante, parceque les fidelles qui en ſont membres doivent continuellement faire la guerre, & ſe mortifier pour aſſujettir la nature à l'eſprit, & nous ne ſerons jamais agréables à Dieu que par une forte, violente, & perſéverante pratique de cette vertu.

C'eſt ſur ces fondemens que la vénérable Mere avoit établi l'abnégation, & la mortification de ſoi-même ; de-là venoit cette fermeté qu'elle a toûjours eûë à n'en rien relâcher. Sa mortification étoit générale, ſans exception, ſans reſerve ; elle paroiſſoit

dans sa nourriture, dans toute sa conduite, dans son assiduité à la priére, dans sa vigilance, dans sa sollicitude continuelle pour le bien de son Ordre, dans les contradictions, dans les calomnies, toûjours occupée à se combattre elle-même, & à détruire ses passions; c'est ce qu'on a vû dans sa vie; c'est ce qu'on va voir dans quelques exemples particuliers que l'on va rapporter. Livre IV.

Pendant les maladies qu'elle eut les premieres années de son entrée en Religion, & qui furent causées par ses mortifications lorsqu'elle croïoit être seule, les Infirmiéres lui entendoient dire de tems en tems, » oüi, mon Dieu, faites mourir cette nature un peu trop vive, afin qu'elle apprenne s'il faut avoir tant d'ardeur aux rigueurs extérieures pour soi & pour les autres. Ces paroles adressées à Dieu même, marquent évidamment combien elle étoit portée aux austéritez corporelles. Aussi elle ne faisoit pas difficulté d'avoüer, que sans la vénération qu'elle avoit pour le saint Fondateur, qui ne lui permettoit pas de desaprouver aucun de ses sentimens, elle eût eu beaucoup de peine de la Maupas *Ibid.*

Livre IV. modération où il avoit laissé l'Institut de la Visitation. Elle ajoûtoit qu'une des fins de ce saint Ordre étant de recevoir des personnes âgées & des infirmes, l'expérience lui avoit appris qu'il ne convenoit pas d'y établir de plus grandes austéritez que celles qui y sont autorisées par la régle, & par les Constitutions : cependant quelque condescendance qu'elle eût pour les autres, il n'y avoit aucune sorte de mortification dont elle n'usât, jeûnes, veilles, disciplines, assiduité à la priére, il n'y avoit rien qu'elle ne mît en usage pour se vaincre elle-même, pour détruire l'amour propre, & cette vivacité à laquelle elle avoit naturellement tant de penchant.

Que si l'on fait attention à tout ce qu'elle a souffert au service des pauvres, leurs maladies affreuses & d'une si longue durée, ces puanteurs, cette infection, cette contagion même à laquelle ses domestiques n'osoient s'exposer ; que si l'on pense à la disette, au manquement de toutes choses auquel elle a été si souvent exposée dans quelques-unes des premieres fondations, on avoüera que toute la vie de

la vénérable Mere de Chantal a été une vive expreſſion de celle de Jeſus-Chriſt crucifié. Livre IV.

Sa mortification s'étendoit juſqu'aux moindres choſes qui pouvoient lui donner quelque ſatisfaction. L'on a vû des lettres de ſes parens, & d'autres perſonnes qui lui étoient fort chéres, les dix & les quinze jours toutes cachetées ſur ſa table; lorſqu'on lui demandoit pourquoi elle ne les liſoit pas, elle répondoit qu'elle avoit quelque choſe de mieux à faire, qu'elle attendoit qu'elle eût le tems d'y répondre; & quand quelque Religieuſe qu'elle ſe croïoit obligée d'édifier étoit preſente, elle ajoûtoit, que de les lire plutôt, ne pouvoit ſervir qu'à contenter l'amour propre. *Ibid.*

Elle aimoit tendrement Madame de Toulonjon, la ſeule de tous ſes enfans qui lui étoit reſtée. Dans l'extrême affliction que lui cauſa la mort de ſon mari, elle ſouhaitoit d'entrer dans le Monaſtére pour y trouver quelque conſolation auprès de ſa ſainte Mere: ce privilége lui appartenoit de droit, puiſqu'elle étoit fille de la Fondatrice: la vénérable Mere le ſou- *Ibid.*

Livre IV. haitoit de son côté aussi fortement qu'elle étoit capable de souhaiter quelque chose, cependant dès qu'elle eut appris que les Supérieurs faisoient difficulté de le permettre, elle ne voulut pas qu'on leur en fit la moindre instance, ni qu'on leur fit connoître qu'elle le desiroit ; elle embrassa avec joïe cette occasion de se mortifier. Lorsqu'elle faisoit des voïages pour le bien de l'Ordre, elle avoit souvent souhaité de visiter quelques Monastéres qu'elle n'avoit pas vûs, ou qu'elle avoit laissez assez mal établis, mais dès qu'elle s'appercevoit que les Supérieurs ne l'approuvoient pas, elle n'en parloit plus, & n'en témoignoit pas le moindre desir ; bien plus quand elle eût passé à la porte de ces maisons, rien n'eût été capable de l'y faire entrer ; car elle n'obéïssoit pas seulement aux ordres marquez des Supérieurs, elle suivoit exactement leurs intentions, lorsqu'elle pouvoit (pour ainsi dire) les deviner, & elle avoit grand soin de leur épargner la peine d'un refus en ne demandant jamais ce qu'elle croïoit n'être pas de leur goût.

Ibid. Lors de son dernier voïage de Paris

elle en uſa avec Mademoiſelle de Chantal (qui fut depuis Madame de Sevigny quoiqu'elle l'aimât autant qu'elle méritoit d'être aimée) elle en uſa, dis-je, avec une reſerve qui fut admirée de tout le monde. Elle l'avoit tous les jours auprès d'elle. Cette Demoiſelle avoit mille belles qualitez, qui lui avoient acquis une eſtime générale, pendant tout le ſejour que la vénérable Mere fit à Paris ; elle ne lui donna qu'environ une heure de ſon tems, encore ce ne fut qu'à trois ou quatre repriſes différentes, & ſeulement pour ſatisfaire au zéle qu'elle avoit pour le ſalut d'une perſonne ſi bien née, & qui étoit capable de faire un ſi bon uſage des avis qu'elle pouvoit lui donner. Ces choſes ne paroîtront peut-être pas auſſi grandes qu'elles le ſont en effet, mais qui connoîtra bien le cœur de l'homme, & la force des penchans naturels, avoüera qu'il faut être bien morte à ſoi-même pour pouvoir en uſer de la ſorte. Livre IV.

Quoique la vénérable Mere joignît toûjours la mortification intérieure à l'extérieure. L'intérieure ſurpaſſoit encore l'extérieure. L'on ne parlera

Livre IV.

point ici des médiſances, des calomnies, des libelles diffamatoires auſquels elle s'eſt vûë ſouvent exposée : elle ne s'eſt jamais donné la ſatisfaction ſi chére à l'amour propre, de ſe plaindre de ſes persécuteurs, quelque injuſte que fût le traitement qu'elle en recevoit : elle a même porté la violence qu'elle ſe faiſoit à elle-même, juſqu'à en dire du bien, & à leur rendre tous les ſervices dont ils avoient beſoin. C'eſt ce que l'on a vû dans la maniere dont elle en uſa avec cette inſolante ſervante qu'elle trouva chez le Baron de Chantal ſon beaupere L'on ne parlera pas non plus de mille circonſtances affligeantes qui lui ſont arrivées pendant ſa vie ; c'eſt encore ce que l'on a pu remarquer.

Mais on ne peut paſſer ſous ſilence la mortification intérieure que lui devoit cauſer cette attention continuelle qu'elle avoit à former, & à conduire ſes Religieuſes, ſur-tout dans les commencemens de l'Inſtitut : on peut ſe repréſenter ſur cela leurs peines, leurs tentations, leurs ſcrupules, leurs imperfections, leurs foibleſſes, leurs petits chagrins, leurs inquiétudes, (car elles n'étoient pas toutes par-

faites, & cela ne doit pas ſurprendre, puiſqu'avant la deſcente du Saint-Eſprit, on remarque tant de défauts dans les Apôtres mêmes, choiſis & inſtruits par Jeſus-Chriſt.) Il eſt aiſé de s'imaginer le peu de goût qu'un eſprit auſſi raiſonnable, auſſi élevé que celui de la vénérable Mere, devoit trouver naturellement dans tous ces petits détails de conduites. De quoi pouvoient l'entretenir de pauvres Sœurs Converſes venuës des montagnes de Savoïe, avec toute l'ignorance & la groſſiéreté qui a coutûme de regner dans des lieux ſi ſauvages & ſi peu fréquentez? Cependant comme elle étoit preſque la ſeule qui pût les diriger, ſur-tout dans les commencemens, à toute heure, à tous momens, elles la venoient trouver, & quelques sérieuſes que ſes occupations puſſent être, elle étoit obligée de les interrompre ſans ceſſe, pour leur donner toute ſon attention. C'eſt ce qu'elle faiſoit avec patience, avec charité, avec humilité, avec une douceur que rien n'étoit capable de rebuter, ſans leur témoigner jamais qu'elle en fût importunée. Cette mortification étoit continuelle, elle revenoit tous les

Livre IV. jours, & à tous momens. C'eſt ainſi que la vénérable Mere de Chantal a établi dans l'Ordre de la Viſitation l'abnégation de ſoi-même, & la pratique de la mortification par ſes paroles & par ſes exemples.

CHAPITRE XI.

Du deſintéreſſement de la vénérable mere de Chantal. De ſon amour pour la Pauvreté. Comme Dieu à béni l'une & l'autre.

DE l'abnégation de ſoi-même dont on vient de parler, ſortoit comme de ſa ſource le deſintéreſſement que la vénérable Mere a fait paroître dans toutes les actions de ſa vie, particuliérement depuis qu'elle eut embraſſé l'état Religieux. Comme elle acheva alors de mettre le monde hors de ſon cœur, elle n'eut pas de peine à le mettre ſous ſes pieds. Elle ne fut plus touchée de tout ce que le monde admire, de tout ce qu'il peut donner, ou ôter, & elle ſe maintînt par cette heureuſe ſituation de l'ame dans le parfait deſintéreſſement qui la tînt élévée & comme

comme ſuſpenduë entre le Ciel & la terre. Livre IV.

On a pu remarquer dans ce qu'on a rapporté au commencement de ce Livre, des ſentimens de ſaint François de Sales ſur l'éminente ſainteté de la vénérable Mere de Chantal, qu'il avoit toûjours reconnû en elle un eſprit élevé, une ame forte, & un grand cœur. Le deſintéreſſement ſuit preſque toûjours ces qualitez naturelles, & l'on a obſervé que plus les perſonnes étoient intéreſſées, moins elles avoient l'ame grande. Le deſintéreſſement de la vénérable Mere n'étoit pas ſeulement fondé ſur ces qualitez naturelles, il venoit de plus haut, il étoit fondé ſur le profond mépris qu'elle avoit pour le monde & pour tout ce qui fait l'objet des grandes paſſions dont il eſt continuellement agité. La grace en l'attachant à Dieu lui avoit ſi bien fait connoître le néant des créatures, qu'elle comptoit pour rien les plus grands ſacrifices qu'on en peut faire.

C'eſt ce que l'on a pu remarquer dans toute la ſuite de ſa vie. Dès ſa plus tendre jeuneſſe elle refuſa un mariage avantageux que ſa ſœur la Ba-

Livre IV.

ronne d'Effran lui propoſoit, par la ſeule conſidération que ſa Religion y étoit intéreſſée, & qu'elle en pourroit ſouffrir quelque préjudice. Ses libéralitez envers les pauvres juſques à leur donner quelquefois ce qui étoit néceſſaire à la ſubſiſtance de ſa famille, ne laiſſant aucun lieu de douter du peu d'atachement qu'elle avoit aux choſes mêmes dont il ſemble qu'on ne puiſſe ſe paſſer. On peut ſe ſouvenir qu'un procès de conſéquence touchant le bien de ſes enfans, retardant ſon entrée en Religion, elle aima mieux le remplacer du ſien que de reſter plus long-tems dans le monde. La maniére généreuſe dont elle dédommagea les entrepreneurs du bâtiment du ſecond Monaſtére d'Annecy, dans un tems où elle avoit le plus de beſoin d'argent, eſt encore une grande preuve de ſon deſintéreſſement.

Le Pere Fichet Théologien de la Compagnie de Jeſus, qui a écrit la vie de la vénérable Mere, entre pluſieurs faits qu'il rapporte ſur le ſujet dont nous parlons, en raconte un qui ne doit pas être ômis. Il dit donc que lors que cette bienheureuſe paſſoit par la ville de Nimes où il étoit alors, il

lui proposa d'y établir un Monastére de la Visitation, & lui en marqua les moïens. La vénérable Mere lui demanda de quelle utilité ce Monastére y pourroit être: Le Pere répondit que les jeunes filles Catholiques de la ville avoient un grand besoin d'instruction, & que ses Religieuses pourroient leur rendre ce bon office. Si cela est, répondit la vénérable Mere, les Ursulines vous conviennent mieux que nous; & en effet non seulement elle ne consentit point à l'établissement de ce Monastére, mais elle favorisa de tout son pouvoir celui des Ursulines. Livre IV.

Il arrivoit quelquefois que les établissemens des Maisons de la Visitation, sur-tout dans les Villes un peu considérables, étoient traversées par d'autres Religieuses qui souhaitoient de s'y établir; alors elle vouloit absolument qu'on leur cedât, & ne pouvoit souffrir que l'on contestât le moins du monde, quoi qu'on lui fît connoître qu'elle l'emporteroit. » Nous sommes (disoit-elle) les derniéres venuës dans l'Eglise de Dieu, il » est juste que nous cédions à nos aînées; » & d'ailleurs c'est l'utilité publique » qu'il faut avoir en vûë dans nos éta- »

Livre IV.

bliſſemens, & non pas la nôtre. Elle ajoûtoit (comme le ſaint Fondateur de l'Ordre avoit coûtume de le dire) » que dans cent livres de conteſta-
» tions, on ne trouveroit pas une once
» de charité, & que lors qu'il s'agiſſoit
» de cette vertu, il falloit tout ſacri-
» fier.

Vie de Madame de Montmorency.

La confiance que la Ducheſſe de Montmorency avoit en la vénérable Mere, étoit ſi grande, qu'elle eût pu diſpoſer de tous ſes grands biens au profit de ſes Monaſtéres; non ſeulement elle ne s'en prévalut pas, mais comme la Ducheſſe n'avoit point d'enfans, elle lui conſeilla de rendre ſa dote, qui étoit fort conſidérable, à ſa famille; ce qui fut exécuté. Elle l'empêcha de fonder à Toulouſe un Monaſtére de l'Ordre, parce qu'elle crut qu'il y avoit quelque choſe de mieux à faire. Elle emploïa toute l'autorité qu'elle avoit ſur l'eſprit de cette Dame, pour l'empêcher de faire trop de bien aux Monaſtéres de la Viſitation, & particuliérement à celui de Moulins où la Ducheſſe avoit deſſein de ſe faire Religieuſe. Ce fut une des choſes qu'elle lui recommanda le plus fortement en mourant. La raiſon

qu'elle en rendit, ne peut être trop remarquée & trop répétée : c'eſt que la piété avoit comme enfanté les richeſſes dans l'Egliſe, mais que ces malheureuſes filles avoient étouffé leur mere. Elle ajoûtoit que la pauvreté des Monaſtéres y avoit toûjours produit & conſervé toutes les vertus, & que les richeſſes & l'abondance n'avoient jamais manqué de les détruire, & d'y introduire toute ſorte de déſordres. Livre IV.

C'eſt ce qui lui avoit donné tant d'eſtime pour la pauvreté Religieuſe ; c'eſt ce qui lui avoit inſpiré ce zéle pour la pratiquer elle-même, & pour la faire pratiquer aux autres. Elle avoit coûtume de dire que la pauvreté eſt le tréſor le plus précieux des ſervantes de Dieu. » C'eſt pourquoi, mes ſœurs (ajoûtoit-elle) ne cherchons « pas les commoditez temporelles, au « contraire réjoüiſſons-nous d'être dé- « poüillées des choſes de la terre, puiſ- « que nous participons aux richeſſes ſpi- « rituelles de la maiſon de Dieu. Les « vraïes imitatrices de Jeſus-Chriſt, « aiment à voir dans leurs Sacriſties, « Dortoirs, Réfectoirs & autres lieux ; « reluire la ſainte pauvreté : la pratique « Maupas *Ibid.* ch. 22.

Livre IV. de la vraïe pauvreté consiſte non ſeulement à avoir beſoin des choſes utiles, » mais des néceſſaires ; & elle n'eſt pas » parfaite pour avoir tout quitté pour » Dieu, mais pour aimer la ſouffrance pour lui.

» Accoûtumons-nous volontiers » (continue-t-elle) aux petites diſettes, » & contradictions journaliéres qui ſe » recontrent ſelon l'ordre de la Providence de Dieu : chériſſons-les tendrement, comme des moïens qu'il nous a » deſtinez de toute éternité, & qu'il » nous préſente pour parvenir à la perfection. Que s'il retarde quelquefois » ſon ſecours, pour éprouver notre confiance, attendons-le en paix : Car il eſt » dit, *Jette ton ſoin, & ta penſée au Seigneur, & il te nourrira.*

La vénérable Mere ne comprenoit pas qu'on pût être pauvre en ne manquant de rien ; c'eſt pourquoi elle ajoûte encore, » ce ſeroit une grande » imperfection de vouloir avoir toutes » nos commoditez, tant au manger » qu'au vêtir, & autres occaſions, dans » le quelles nous perdrions beaucoup » faute de fidélité ; puiſque les trop » grandes ſollicitudes des choſes tempo- » relles, diminueroient, voire ruïne-

roient l'esprit primitif de notre régle : il se faut donc bien garder de se plaindre de la pauvreté, cela déplaît à Dieu, & aux hommes, mais avoir un grand courage pour la supporter, se rendant inébranlable sur cette parole du Sauveur : *Cherchez prémiérement le Rëiaume de Dieu & sa justice, & toutes choses vous seront ajoûtées.* Math. ch. 6. v. 33. Livre IV.

Il n'y a peut-être point de Monastéres où les Religieuses ne s'occupent au moins à de petits ouvrages pour éviter l'oisiveté : la vénérable Mere ne croïoit pas qu'un pareil travail suffît à des Religieuses qui avoient fait vœu de pauvreté. Elles souhaitoit qu'elles travaillassent d'une maniére qui pût aider à leur subsistance, & elle cite sur cela un grand exemple ; celui de saint Paul, qui nonobstant ses grandes & continuelles occupations causées indispensablement par la prédication de l'Evangile, & par le soin de toutes les Eglises, ne laissoit pas de travailler de ses mains pour avoir de quoi subsister, pour n'être à charge à personne. » O qu'il fait beau voir (dit à cette occasion la vénérable Mere) les servantes de Dieu comme l'Apôtre, gagner leur vie au travail de leurs

Livre IV. mains, & n'avoir autre lendemain que celui de la Providence.

CHAPITRE XII.

Suite du même sujet.

Conformément à ces sentimens, la vénérable Mere ne mettoit point de bornes à la pratique de la pauvreté Religieuse ; sa chambre, ses habits, sa nourriture, tout s'en ressentoit, tout prêchoit cette vertu dont Jesus-Christ nous a donné de si grands exemples, & qui n'a jamais été bien connuë, & bien pratiquée que par les Chrétiens. La vénérable Mere n'étoit jamais plus contente, que lorsqu'il lui manquoit quelque chose, non seulement pour les commoditez de la vie, mais même pour le nécessaire ; & c'est de-là que lui venoient ses ressources pour l'assistance des pauvres, qu'elle a aimez & assistez tant qu'elle a vêcu. Elle avoit coûtume de dire comme son bienheureux Pere, que le moïen de leur rendre leur pauvreté supportable, & même de la leur faire aimer, n'étoit pas

pas de leur faire de beaux discours à sa loüange, que c'étoit de la pratiquer devant eux, & avec eux. Livre IV.

Ainsi lorsqu'elle étoit en voïage, autant que cela dépendoit d'elle, elle choisissoit toûjours les lieux les plus pauvres pour y loger; elle mangeoit avec ces pauvres gens de leur pain, de leur fromage, &c. Elle usoit de leur boisson, & elle couchoit comme eux sur la paille souvent au grand préjudice de sa santé; persuadée que tout ce qui manquoit au corps dans ces occasions, retournoit au profit de l'ame. Quand elle étoit obligée de loger dans des maisons particuliéres où on lui donnoit malgré elle des chambres tapissées, pourvûës de toutes les commoditez, elle ôtoit les couvertures de soïe, & se couvroit de ses habits. Un jour qu'on la mit dans une chambre magnifiquement meublée, elle dit à sa Compagne avant de se coucher, » au Nom de Dieu, levons nous demain de bon matin, pour nous « tirer de cet appareil. « Maupas ch. 22.

Elle souffroit avec peine qu'on lui fît des habits neufs, elle leur préferoit toûjours les plus vieux & les plus rapiécez. Un jour qu'elle étoit habil-

Livre IV. lée & chauſſée fort pauvrement, des perſonnes de qualité qui l'étoient venu voir, & qui le remarquérent, ſe diſoient les uns aux autres, voïez la magnificence de cette Générale de l'Ordre: c'eſt que bien des gens qui n'étoient pas inſtruits, croïoient qu'elle étoit

Ibid. la Générale de l'Ordre de la Viſitation: elle s'apperçut un jour, qu'on avoit donné ſa vieille chauſſûre à une Sœur, & qu'on lui en avoit donné une neuve, elle ſe la fit rendre, ajoûtant ces paroles, » puiſque cette chauſ-
» ſûre eſt encore en état de ſervir, il eſt
» juſte que j'achéve de l'uſer, car enſei-
» gnant aux autres comme je fais d'uſer
» leurs hardes juſqu'à ce qu'elles ne puiſ-
» ſent plus ſervir, je dois l'obſerver moi-
» même, & en donner l'exemple. En effet elle porta cette méchante chauſſûre tout l'hiver, quoiqu'elle fût trop petite pour elle, dont elle fut incommodée; & comme on lui remontra qu'elle ne devoit pas nuire à ſa ſanté pour ſi peu de choſe. » Nous avons
» (dit-elle) ſi peu d'occaſions de pra-
» tiquer la pauvreté effective, que quand
» il s'en preſente quelqu'une, on doit l'em-
» braſſer avec joïe.

Lorſque dans ſa vieilleſſe les Supé-

rieurs l'eurent obligé de prendre une chambre où il y avoit une cheminée, elle y faiſoit ſi peu de feu, qu'il falloit s'aller chauffer ailleurs lorſqu'on étoit ſorti d'avec elle. Par ce même eſprit de pauvreté, elle ouvroit la porte de ſa cellule pour ſe deshabiller à la lueur de la lampe commune. Elle n'allumoit la ſienne que lorſqu'elle en avoit beſoin pour écrire, & qu'elle ne pouvoit s'en paſſer. Ces petits ménages n'étoient point produits par l'avarice ; la vénérable Mere avoit l'ame trop grande pour être capable d'un vice ſi bas : mais ſon amour pour la pauvreté étoit ingénieux. Elle ne perdoit aucune occaſion d'honorer celle de Jeſus-Chriſt, qui étant riche (comme dit l'Apôtre) s'eſt rendu pauvre pour nous enrichir. Livre IV.

Mais ſi la vénérable Mere étoit exacte à pratiquer la pauvreté religieuſe, elle avoit grand ſoin de la faire pratiquer à ſes filles. Elle ne ſouffroit pas que la Sœur qui avoit ſoin d'elle dans ſa vieilleſſe gardât rien de ſuperflu. Lorſqu'elle ne put s'occuper à coudre, elle lui fit rendre le fil & les aiguilles dont elle ne pouvoit plus ſe ſervir & ne lui en laiſſa qu'au- *Ibid.*

Livre IV. tant que cette Sœur en pouvoit employer. Lorsque le tems de la renovation des vœux approchoit, elle avoit soin d'avertir ses filles de rendre tout ce dont elles pouvoient se passer ; ensuite elle faisoit la visite des cellules, & n'y laissoit que ce qui étoit absolument nécessaire. Elle étoit en cela si exacte pour elle-même, que lorsqu'elle étoit deposée, elle ne gardoit pas même des images de dévotion sans permission.

Elle avoit un soin particulier de faire travailler ses filles d'une maniére utile, & qui pût contribuer à leur subsistance ; car disoit-elle, travailler à des bagatelles, ou pour son plaisir, n'est pas travailler en pauvre. Voïez les pauvres gens (ajoûtoit-elle) comme ils travaillent assidûment ; comme ils sont attentifs à ne perdre pas un moment de tems : pourquoi cela? C'est qu'ils sont pauvres, & que leur vie dépend de leur travail. C'est ainsi que nous en devrions user. En conséquence de ces sentimens, elle croïoit que c'étoit une riche pratique de pauvreté de s'occuper au travail : elle le faisoit elle-même avec un soin nonpareil. Elle vouloit voir à la fin des

Maupas 3. Part. ch. 22.

mois l'ouvrage de chaque Sœur, ou bien ſçavoir quels empêchemens les avoit pû diſtraire. » Les Dames du monde, & les Riches (diſoit-elle) « ſont d'ordinaire lâches au travail ; « mais les ſervantes de Dieu doivent « ſe tenir comme pauvres en ſa maiſon, « & par conſéquent être laborieuſes. « Elle avoit une eſtime & une affection particuliére pour celles qui étoient aſſiduës au travail & ſoigneuſes de bien emploïer le tems ; & quoiqu'elle fût ennemie des diſtinctions & des prédilections ; elle ne faiſoit pas difficulté de le témoigner publiquement pour exciter les autres à les imiter. Livre IV.

Une Sœur aïant appris à ſeigner, quelqu'un lui fit préſent d'un étui de lancettes garnies d'argent ; la vénérable Mere lui défendit de l'accepter, juſqu'à ce que l'on en eût ôté l'argent. A cette défenſe, elle ajoûta cette correction, qui marque ſi bien ſon eſprit de pauvreté. » Ma fille ſouvenez-vous toute votre vie, qu'où l'argent ſuffit, il ne faut pas mettre de l'or ; « où l'étain peut ſuffire, il ne faut pas « mettre de l'argent ; où le plomb peut « être ſuffiſant, il ne faut pas mettre de « l'étain ; car la vraïe fille de la Viſi- « *Ibid.*

Livre IV. tation, ne doit pas rechercher les choſes riches, polies & gentilles, mais » les choſes groſſiéres, ſolides, & le ſeul » néceſſaire. On dira peut-être qu'on s'arrête ici à des choſes bien communes, & bien petites; mais outre que ces choſes toutes petites qu'elles paroiſſent, ſervent à faire connoître le véritable eſprit de la vénérable Mere, c'eſt ſouvent des petites choſes que dépend la conſervation des plus eſſentielles à la vie religieuſe, elles ſont comme l'avant mur qui empêche d'approcher du prémier, & d'où dépend la conſervation de la place.

Voici cependant une choſe de plus grande conséquence, & à laquelle on ne ſçauroit faire trop d'attention. Elle apprit que deux maiſons de l'Ordre qui étoient ſuffiſamment bâties & rentées, & qui d'ailleurs n'étoient pas en des lieux propres à faire des fondations, elle apprit, dis-je, que ces deux maiſons étoient en état de recevoir des filles ſans dot, comme la régle l'ordonne dans ces circonſtances, elle en avertit auſſi-tôt les Supérieures dans des termes très-forts, & elle en écrivit en même-tems de la même maniére à leurs Peres ſpirituels, les con-

surant d'y tenir la main, & les priant de bien faire réflexion » que l'abondance des biens de la terre seroit grandement contraire à la perfection de l'esprit, à laquelle les filles de la Visition sont appellées. Livre IV.

Saint Chrisostôme dit que saint Pierre qui n'avoit quitté pour Jesus-Christ que de mauvais filets, un hameçon & une pauvre barque, trouva par ce moïen les richesses & les honneurs qu'ils ne recherchoit pas ; lorsqu'il paroissoit le plus pauvre, toutes les bourses de la terre lui étoient ouvertes ; chacun lui apportoit ses biens, & pour lui rendre plus d'honneur, on ne les mettoit pas entre ses mains, on se contentoit de les mettre à ses pieds, pour joindre l'honneur à la libéralité, & les hommages aux richesses dont on le rendoit le maître. Homelie. 7. sur l'Ep. aux Rom.

Il est arrivé à peu près la même chose à la vénérable Mere de Chantal. Son desintéressement, son zéle extrême pour la pauvreté évangelique, la pratique exacte qu'elle en faisoit, ne l'empêchoit pas de trouver de grandes ressources lors qu'elle en avoit besoin. Dieu suppléoit souvent par des voïes inconnuës, au manquement de Act. des Ap. ch. 4. v. 35.

Livre IV. toutes choſes où elle ſe trouvoit ſi ſouvent. L'on a remarqué dans ſa vie, qu'on ne pouvoit comprendre comment elle pouvoit fournir à toutes les dépenſes qu'elle ne pouvoit ſe diſpenſer de faire. Deux Monaſtéres bâtis dans Annecy ; ſoixante & treize autres fondez par ſes ſoins & ſous ſa conduite en diverſes Provinces de France, de Savoïe, d'Italie, ſont des preuves plus que ſuffiſantes, pour juſtifier que le deſintéreſſement & la pauvreté Evangelique n'apauvriſſent pas, & qu'on fait ſouvent avec elle, ce qu'on ne pourroit pas faire avec de très-grandes richeſſes. C'eſt ainſi que Dieu bénit ceux qui mettent leur confiance en lui : C'eſt ainſi que ſe vérifie cette parole de Jeſus-Chriſt, que la vénérable Mere répétoit ſi ſouvent.

Math. ch. 6. v. 33. *Cherchez prémiérement le Roïaume de Dieu & ſa juſtice, & tout le reſte vous ſera donné comme par ſurcroît.*

CHAPITRE XIII.

De L'obéïſſance Religieuſe. Sentimens & pratique de la vénérable Mere de Chantal.

QUoi qu'il ſoit difficile de décider en laquelle de toutes les vertus la vénérable Mere a le plus excellé, l'on peut dire toutefois qu'elle avoit un goût & un attrait particulier pour l'obéïſſance; tant qu'elle fut fille, elle eut toûjours une ſoumiſſion parfaite, non ſeulement pour toutes les volontez de ſon pere, mais auſſi pour tous ceux à qui il avoit confié le ſoin de ſon éducation. Quand elle fut mariée, elle fut toûjours ſoumiſe à ſon mari, non ſeulement par inclination, mais parce qu'elle étoit perſuadée que l'ordre de Dieu le demandoit ainſi, & que c'étoit à Dieu même qu'elle obéïſſoit en obéïſſant à ſon mari.

Mais ce fut particuliérement lorſqu'elle fut veuve & maîtreſſe d'elle-même, qu'on vit paroître le grand attrait qu'elle avoit pour l'obéïſſance. Voici comme elle s'explique ſur ce ſu-

Livre IV. jet. » Quand Dieu m'eut ôté Monsieur de Chantal, & que je me fus » consacrée à lui, je conçus de grands » regrets en mon ame déja fort affligée » de ma viduité, de la vanité en laquelle j'avois roulé mes jours, & me » sembloit que ce malheur m'étoit arrivé parce que j'étois maîtresse de mes » actions. Dans le desir extrême d'avoir » un Directeur, je disois à notre-Seigneur avec abondance de larmes, » mon Dieu, cette ignorante errera, si » elle n'est instruite, & mon ame plus » foible que la foiblesse même, tombera » de mal en pis, si votre Majesté ne me » donne un maître pour m'instruire, & » un soutien pour m'appuïer.

Dieu permit que cette ame innocente & si bien intentionnée, tomba d'abord en d'assez mauvaises mains; son prémier Directeur la conduisoit par ses propres voïes, il lui faisoit pratiquer les vertus qui étoient de son goût particulier, & non pas celles ausquelles elle étoit appellée; il ne connoissoit ni la vocation de la vénérable Mere ni son attrait. Que n'eut-elle point à souffrir sous sa conduite? Cependant elle lui obéïssoit avec une soumission parfaite, parce qu'alors elle ne con-

noiſſoit rien de mieux, & qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à ſe conduire elle-même. Livre IV.

Mais quand par l'inſpiration du Ciel, elle eut connu que ſaint François de Sales étoit celui que Dieu avoit deſtiné pour la conduire par les voïes marquées par ſa Providence à la plus haute ſainteté ; quelle fut la ſimplicité, la promptitude, & l'exactitude avec laquelle elle lui obéït juſqu'à ſa mort ? Auſſi ce ſaint Evêque diſoit-il, qu'entre toutes les ames commiſes à ſa direction, il n'en avoit jamais trouvé qui l'égalât en la perfection de l'obéïſſance. Cette docilité fut cauſe que ce bien-heureux Prélat la porta ſelon ſon attrait à une pratique ſi parfaite de la ſoumiſſion, & de l'abnégation de ſoi-même, que comme un jour elle lui eut écrit un peu vivement ſur quelque choſe qu'elle ſouhaitoit, il lui répondit, » ma chére fille laiſſez-moi la conduite de vos deſirs, & n'en aïez nul ſoin, « je vous les garderai ſoigneuſement ; « poſſible auſſi ne vous les rendrai-je ja- « mais, n'étant pas expédient, mais « aſſûrez-vous que je ne les emploïerai « pas mal, puiſque j'en dois rendre « *Ibid.* ch. 22.

Livre IV. compte à Dieu. Il n'en fallut pas davantage, la vénérable Mere ne lui parla plus de ce qu'elle souhaitoit, & ne lui témoigna plus aucun desir sur quoi que ce pût être. Elle ne se contentoit pas d'obéïr avec la plus parfaite soumission à tout ce qu'il lui ordonnoit expressément, elle prévoïoit jusqu'à ses intentions, & prévenoit ses moindres desirs.

Elle ne s'est pas contentée de rendre cette obéïssance sans reserve au saint Evêque de Genêve, elle en a usé de même à l'égard de ceux qui lui ont succédé, parce qu'elle ne regardoit que Dieu dans ses Supérieurs, & que quels qu'ils fussent ils le représentoient, & tenoient sa place à son égard. Elle s'étoit accoûtumée à vivre dans une dépendance continuelle de l'esprit de Dieu, recevant de moment en moment ce qu'il lui plaisoit de lui donner, le consultant dans ses doutes, en s'adressant à ses Supérieurs qu'elle regardoit comme les interprétes de ses volontez, ou s'adressant à lui-même, lorsqu'il lui falloit prendre son parti sur le champ. Elle recouroit à lui dans les affoiblissemens où la vertu la plus parfaite tombe quelquefois

comme en défaillance. Enfin par un renoncement sincére à elle-même, elle se tenoit sans cesse entre les mains de son Créateur, toûjours prête à faire tout ce qu'il lui plairoit de lui ordonner par ses Supérieurs, ou par lui-même, par des inspirations secretes, lorsqu'elle n'étoit pas en état de les consulter, & d'apprendre par leur ministére ce que Dieu demandoit d'elle. Elle ne se lassoit jamais de lui dire, *Seigneur, que voulez-vous que je fasse : enseignez-moi à faire votre sainte volonté, parceque vous êtes mon Dieu : vous montrerez que vous êtes mon Dieu en me l'enseignant, & je ferai voir que suis votre créature en vous obéissant.* Livre IV.

Rien de plus juste que ces sentimens de la vénérable Mere, que cette dépendance continuelle où elle étoit, & où nous devons être à l'égard de Dieu. En effet, en quelles mains pouvons-nous être mieux que dans les siennes ? Hors de-là notre ame est toûjours exposée aux attaques de ses ennemis, & notre salut toûjours en danger. Nous ne sommes qu'ignorance, inconstance & foiblesse, & notre perte ne pourroit passer que pour assûrée, si Dieu nous laissoit à notre propre conduite

Livre IV. diſpoſant à notre gré du tems précieux qu'il nous donne pour nous ſantifier, & marchant aveuglément dans les voïes égarées de notre propre cœur. En cet état que pourrions-nous faire à toute heure qu'un mauvais choix, & que ſommes-nous capables d'opérer qu'un ouvrage d'amour propre, de peché & de damnation ; nous ne pouvons donc trop demander à Dieu, qu'il guide nos pas, & qu'il nous diſtribuë ſes graces en toutes occaſions ſelon nos beſoins, comme l'on diſtribuë la nourriture aux enfans ſelon leur âge & leur foibleſſe.

Mais comme l'Ordre de Dieu n'eſt pas de nous gouverner ordinairement par lui-même, que l'Egliſe, que ceux qu'elle approuve, que ceux qu'elle nous donne pour nous conduire, tiennent ſa place à notre égard, & que c'eſt d'eux que nous devons apprendre ce que Dieu demande de nous, de-là venoit cette obéïſſance générale, prompte, exacte, ſans diſcuſſion, ſans examen, ſans delai & ſans remiſe, qui étoit comme l'ame de toutes les actions de la vénérable Mere. Elle alloit ſans la moindre contradiction par-tout où ils l'envoïoient pour les fondations

qui étoient fréquentes dans les commencemens de l'Ordre) & généralement pour tout ce qui regardoit le bien de l'Institut. Elle évitoit dans ces rencontres de rien témoigner de ce qu'elle souhaitoit, ou de ce qu' elle jugeoit à propos de faire, afin qu'ils jugeâssent par eux-mêmes de tout ce qu'il seroit à propos de faire, ou d'ômettre, & qu'étant parfaitement dépoüillée de ses propres sentimens, elle n'agît que par les mouvemens d'une très-simple & très-parfaite obéïssance. Les ordres lui étant donnez par ses Supérieurs, elle les exécutoit avec une fermeté à l'épreuve de tous les obstacles & de toutes les contradictions des hommes. Livre IV. Maupas *Ibid.*

L'on craignit un jour qu'une autorité Souveraine ne l'obligeât de rester dans une maison dont elle devoit faire la fondation, mais elle assûra que rien n'étoit capable de l'arrêter que la volonté de ses Supérieurs, & elle ajoûta que quand même on l'enfermeroit dans une tour, elle espéroit que Dieu lui donneroit la force & l'industrie d'en rompre les murailles pour satisfaire à l'obéïssance. *Ibid.*

Madame de Montmorency lui aïant

Livre IV. écrit pour la prier de demander aux Supérieurs la permiſſion de venir à Moulins, elle lui répondit, » ce me » ſeroit un honneur & une joïe très- » grande de vous voir, mais je ne puis » dire une parole là-deſſus, ſinon que » je ferai ce qu'on me commandera. La Supérieure de Moulins l'aïant prié de faire voir à Monſieur de Genêve ſon Supérieur la néceſſité qu'il y avoit qu'elle y fît un voïage, elle lui récrivit » je vous aſſûre, ma chére fille » que je n'ai garde de prévenir mes Su- » périeurs, car j'ai un deſir infini que » le peu de tems qui me reſte à vivre, » ſoit entiérement emploïé & dirigé » par la ſainte obéïſſance.

CHAPITRE XIV.

Suite du même Sujet.

SI la vénérable Mere de Chantal étoit ſi ſoigneuſe de pratiquer l'obéïſſance, elle n'étoit pas moins attentive à en établir l'eſtime & la pratique dans l'Ordre de la Viſitation.

Ibid. » Procurez (diſoit-elle en écrivant » aux Supérieures) que vos Filles ſe rendent

rendent de plus en plus obéïſſantes ; Livre
c'eſt en quoi nous tâchons de bien IV.
établir les nôtres. Je croi que ſi je les «
voulois envoïer au Ciel, elles s'éfor- «
ceroient d'y monter ; & ſi je les vou- «
lois au centre de la terre, elles tâ- «
cheroient d'y deſcendre. Une Reli- «
gieuſe lui écrivit, qu'elle ſe trouvoit en peine ſur quelque choſe qu'on laiſſoit à ſon choix ; parce qu'aïant conſacré toute ſon ame à l'obéïſſance, elle n'avoit plus de jugement pour diſcerner ce qui lui étoit propre. La vénérable Mere baiſa pluſieurs fois cette Lettre, puis elle ajoûta : » Bénie ſoit cette Fille qui n'a point de vo- «
lonté ; ſi elle faiſoit maintenant des «
miracles, j'y aurois foi. Elle exhorta «
cette Religieuſe dans la réponſe qu'elle lui fit, à perſévérer dans cette abnégation de ſoi-même ; & elle le fit en des termes ſi doux, ſi vifs & ſi preſſans, que cette Religieuſe en fut également conſolée, & fortifiée dans la pratique la plus exacte de l'obéïſſance.

Lorſque la vénérable Mere étoit dé- *Ibid.*
poſée, ce qui eſt arrivé pluſieurs fois à ſa propre ſollicitation ; elle étoit ſi obéïſſante & ſi ſoumiſe, elle agiſſoit

Livre IV. en toutes choſes avec tant de dépendance de ſes Supérieurs, elle leur rendoit de ſi grands reſpects, qu'il ſembloit qu'elle n'eût jamais été qu'une ſimple Religieuſe. Comme elle ſe préparoit à faire un voïage pour les affaires de l'Inſtitut, ſa Supérieure la pria de revenir le plutôt qu'elle pourroit. Elle y fit une ſi grande attention, que craignant de ne pas ſatisfaire aſſez-tôt au deſir de ſa Supérieure, elle ſe donnoit tant de peine, pour hâter la concluſion des affaires, que ſa Compagne ſe crut obligée d'écrire à la même Supérieure, pour la prier de mander à la vénérable Mere, qu'elle ne ſe preſsât pas tant, & qu'elle ne revînt que quand elle le pourroit commodément. Sans cette permiſſion qui lui fut *Ibid.* envoïée, la vénérable Mere diſoit qu'elle fût retournée à Annecy, malgré la rigueur de l'hyver, & malgré ſes infirmitez, quand même l'affaire pour laquelle elle avoit entrepris ce voïage n'auroit pas été finie ; » car graces à » mon Dieu (ajoûta-t-elle) je ne veux » m'attacher qu'à cette ſainte obéïſ» ſance.

Ibid. La Mere de Chantal étoit ſi exacte à l'obéïſſance, qu'aucune conſidéra-

tion n'étoit capable de la porter à s'en dispenser ; ainsi Madame de Montmorency, qui étoit si considérée dans tout l'Ordre, & à si bon titre, l'aïant priée de laisser sa Compagne à Moulins, elle répondit, » qu'il falloit s'adresser aux Supérieurs, car que pour elle, étant déposée, elle ne croïoit pas pouvoir disposer de la moindre chose. Cette obéïssance si humble & si exacte, qu'elle rendoit à ses Supérieurs lorsqu'elle étoit déposée, la mettoit en droit d'en exiger une pareille lorsqu'elle étoit en Charge. C'est ce qu'elle faisoit, nullement par esprit de domination, mais parce qu'elle étoit persuadée avec raison, que le bon ordre des Maisons, dépendoit d'une obéïssance parfaite aux Régles & aux Supérieures. C'est ce qui a porté le Pere de Lingendes, à remarquer dans l'Oraison Funébre qu'il a faite de la vénérable Mere, que dans la longue lettre qu'elle dicta pendant sa derniére maladie, pour être envoïée à tout l'Ordre de la Visitation, elle ne recommande rien plus fortement, que l'obéïssance exacte & sans réserve aux Régles & aux Supérieurs ; & il ajoûte, qu'elle lui avoit témoigné en mourant,

Livre IV.

Livre IV. que c'eſt ce qu'elle avoit le plus à cœur, parce qu'elle en connoiſſoit l'extrême conſéquence.

C'eſt encore ce qu'on peut apprendre d'elle-même, dans tout ce qu'elle en a dit dans ſes entretiens, & dans un grand nombre de ſes lettres.

Maupas 3. Part. ch. 23. » Si nous ne ſommes ſoumiſes & obéïſſantes (dit-elle) nous ne ſerons que » des fantômes de Religion : car quiconque eſt voué à l'obéïſſance, & après » ſe mêle de ſoi, de ſon emploi, de ſon » ſéjour, & de ſa direction, ſe retire de » ſon vœu, & étant pour Dieu, ſe laiſſe » miſérablement reſſuſciter par l'amour » propre, pour vivre en ſoi-même. La » vraïe marque qu'un eſprit ne va pas » droit à Dieu, c'eſt lors qu'il cherche » d'obéïr à ſon gré, & non à celui de » la divine Providence. O que j'ai un » grand deſir de vous voir avancer en la » perfection du ſaint amour, par une » parfaite ſoumiſſion à nos Supérieurs, » nous laiſſant tourner à toutes mains.

Elle ajoûte, » celle qui obéïra de » tout ſon cœur à quelque Supérieur » que ce ſoit, diſe hardiment, le Sei» gneur me gouverne, je n'aurai beſoin » de rien ; car certes elle a de la vertu : » c'eſt pourquoi il me ſemble que j'aurois

plus de satisfaction d'obéïr à la moindre Sœur, qui ne feroit que me contrarier, me commandant d'une maniére dure & sévére, qu'à la plus capable & la plus expérimentée de tout l'Ordre; car où il y a moins de la créature, il y a plus du Créateur; & l'obéïssance est plus solide, pure & simple pour sa gloire. Livre IV.

Je ne ferois (continuë-t-elle) nul état, mais je vous dis nul, d'une fille pour sainte qu'elle semblât être, si je ne la voïois prête à faire tout, aller par-tout, & souffrir tout au seul signe de l'obéïssance & de la volonté de Dieu. En effet, qu'importe à une Fille de sainte Marie où elle soit, pourvû qu'elle rencontre une maison de la Visitation, où elle observe les vœux & les régles. Celles qui s'attachent aux lieux, à la Maison, ou à la Supérieure, montrent bien qu'elles ne cherchent pas Dieu purement; car si nous cherchions Dieu par-tout, nous le trouverions par-tout; & si c'est moins au gré de notre amour propre, ce sera plus au gré de la divine Providence.

Elle cite à cette occasion le saint Evêque de Genêve; » notre bienheureux Pere (ajoûte-t-elle encore) vou-

Livre IV. soit qu'on s'attachât à son esprit, & non à son corps ; & tandis que nous » obéïrons plus volontiers à une perſonne qu'à l'autre, nous ne ſerons point » vraïes ſervantes de Dieu. Enfin (mes » chéres Filles) aſſujettiſſons tellement » toutes nos inclinations à la Régle morte, que nous ſoïons des Régles vivantes.

Tout ce que dit ici la vénérable Mere, ſuppoſe qu'on eſt en lieu & en état de conſulter les Supérieurs, ou qu'il s'agit de choſes que les Régles ont décidées ; mais lors qu'on eſt ſans Supérieur, comme pendant les voïages, ou lors qu'il s'agit de cas inopinez & non prévûs, alors la vénérable Mere croit qu'il faut avoir une attention particuliére aux ordres de la Providence. Comme c'eſt elle qui prépare les événemens, & qui nous les préſente, nous n'avons qu'à la ſuivre avec docilité, & ſoumettre entiérement à Dieu notre humeur, notre volonté propre, notre délicateſſe, notre inquiétude, les retours ſur nous-mêmes, la précipitation, la vaine joïe, & les autres paſſions qui viennent à la traverſe, ſelon que les choſes dont il s'agit nous ſont agréables ou incommo-

des. En un mot, la vénérable Mere veut, que dans ces occaſions l'on conſulte Dieu, qu'on le prie de nous faire connoître ſa volonté, & qu'on faſſe toûjours ce qu'on croit lui être le plus conforme. Livre IV.

L'obéïſſance ou la ſoumiſſion à la volonté de Dieu, étoit ce que la vénérable Mere recommandoit le plus; elle s'y étoit tellement exercée, qu'elle ſembloit n'avoir plus de propre volonté, ou du moins, qu'il paroiſſoit qu'elle ne s'en ſervoit, que pour agir conformément à ce qu'elle croïoit que Dieu demandoit d'elle. C'eſt ce qu'on a pu remarquer, particuliérement dans le récit qu'on a fait de ſa derniére maladie. Il n'y avoit rien qu'elle n'entreprît, & qu'elle ne fît, lorſqu'on lui donnoit pour motif de faire la volonté de Dieu, & elle n'obéïſſoit aux Régles & aux Supérieurs avec tant d'exactitude, que parce qu'elle les regardoit comme les interprétes de la volonté Divine.

Rien n'étoit plus digne de l'éminente piété de la vénérable Mere, que d'agir par un motif ſi ſaint & ſi relevé, par un motif qui convient ſi bien à la ſouveraineté de Dieu, & à notre dé-

Livre IV. pendance de l'Etre suprême, à qui nous devons tout ce que nous sommes, & de qui seul nous pouvons espérer ce qui peut nous rendre heureux. En effet, si la Majesté de Dieu demande des sacrifices & des hommages, l'obéïssance est de toutes les vertus celle qui lui en offre de plus excellens & de plus parfaits, puis qu'elle lui offre ce qu'il y a de plus grand dans l'homme, par l'anéantissement & la soumission parfaite de sa volonté à celle de Dieu.

La vénérable Mere étoit si occupée de ce devoir, qu'elle en parloit excellemment dans toutes les occasions qui s'en présentoient. Voici ce qu'elle en pensoit : si l'on ne rapporte pas ses propres paroles, ce sont au moins ses sentimens répandus dans ce qu'elle a dit, & dans ce qu'elle a écrit pour l'instruction de ses Religieuses.

L'obéïssance est une adoration perpétuelle, qui nous unit à Dieu, & à sa volonté souveraine, en reconnoissant humblement, qu'il n'appartient qu'à Dieu de gouverner & de conduire ; que tout lui doit être soumis ; qu'il doit régner souverainement sur nous, & que toute volonté doit être anéantie devant lui ; que rien ne doit être

être soustrait à son domaine ; que sa seule volonté doit être aimée, que seule elle est sainte, juste, droite & adorable. Livre IV.

Une ame obéïssante, (dit encore la vénérable Mere) est toûjours devant Dieu dans une dépendance continuelle ; elle a toûjours les yeux élevez, & (pour ainsi dire) collez sur son Dieu ; elle est toûjours attentive au plus simple signe de sa volonté ; prête à tout, sans engagement, hors celui de faire tout ce qui lui sera marqué ; sans attachement, hors celui qu'elle a à son Dieu dont elle reçoit sa conduite ; ses desseins ne se puisent pas chez elle, mais chez Dieu : c'est lui qui régle son état, qui prévoit pour elle l'avenir, qui détourne les dangers qui l'environnent, qui fait tout servir à son bien, qui lui fait sentir ses foiblesses présentes, ses inconstances journaliéres, afin de l'attacher toûjours davantage à celui, qui seul est toute sa force: enfin, qui ne la laisse dans le monde, qu'autant de tems qu'il est nécessaire pour sa sanctification, ou pour celle des autres.

Ce que fait une ame obéïssante, dans le cours de ses actions, se voit ;

Livre IV. le Principe Divin qui l'anime ne le voit pas ; toûjours occupée de Dieu, tout disparoît devant cet Etre infini qui la remplit. La vûë de l'éternité l'empêche de voir le court moment du tems qui s'écoule, qui s'échappe comme un torrent ; elle ne connoît proprement que Dieu, elle ne pense qu'à lui, elle n'est occupée que de lui ; sa volonté lui tient lieu de tout ; elle la suit en tout ; & par-là elle a cet avantage, que dans ses actions les plus communes, elle ne fait rien de commun ; la volonté de Dieu l'applique à tout, au commun & au simple, comme à ce qu'il y a de plus élevé ; & dans la pratique de tous ses devoirs, quoique fort différens, elle ne cherche que Dieu, ne trouve que lui, & ne se repose qu'en lui.

C'est cette même vertu qui nous raméne à l'innocence & à la simplicité des enfans, que le Sauveur demande de ceux qui prétendent au Roïaume des Cieux ; car dans cet âge, l'obéïssance est simple, elle est sans examen, elle ne cherche point de raison pour se déterminer ; le commandement seul fait tout son motif pour obéïr : voila ce qui la remuë, & ce qui la fait

agir. Une ame véritablement, chrétiennement, & religieuſement obéïſſante, ne veut point d'autre raiſon de ſon obéïſſance, que l'obéïſſance même. C'eſt ce que la vénérable Mere de Chantal répéte ſi ſouvent après ſon bienheureux Pere. C'eſt à ce prix que Dieu donne à l'ame qui lui eſt ſoumiſe, la paix du cœur; cette paix qui ſurpaſſe, ſelon l'Apôtre, tout ce qu'on peut reſſentir. O que cette condition eſt heureuſe! il y a de quoi calmer toutes ſes inquiétudes, quand on ſe ſent entre les mains de Dieu; aſſûré qu'on eſt, qu'on ne s'égarera jamais ſous un tel guide; c'eſt ce repos par où Dieu couronne dès cette vie, cette heureuſe vertu. Livre IV.

En effet, une ame obéïſſante goûte une paix dont la douceur ne peut être exprimée: dès-là qu'elle eſt ſoumiſe à Dieu, ſes paſſions ſont ſoumiſes à la raiſon, & tout étant chez elle dans l'ordre, tout y eſt tranquille, il n'eſt pas même néceſſaire que l'ame dans cette ſituation travaille beaucoup; car quoiqu'elle agiſſe toûjours, le mouvement de la régle qui la conduit, lui rend tout facile, & ſon travail eſt moins une peine, qu'un exer-

Livre IV. cice de ſon amour. On va avec ces ſaintes diſpoſitions tranquillement à la mort ; elle n'éfraïe point, & on la regarde bien moins comme une punition du péché, que comme un chemin par où il faut néceſſairement paſſer pour arriver à la récompenſe. Les autres vertus ont toutes leur mérite, parce qu'elles ont toutes leur ennemi à combattre ; mais l'obéïſſance a cet avantage, que par la deſtruction de la propre volonté, elle combat & ſurmonte tous les vices.

C'eſt cette vertu ſi recommandée par Jeſus-Chriſt même, qui entre parfaitement dans les intérêts de Dieu : c'eſt elle qui punit les révoltes de la volonté, en la ſoumettant à une perpétuelle ſervitude, en l'obligeant à une éternelle réparation de toutes ſes deſobéïſſances, par un attachement ſans réſerve aux ordres de ſon Dieu.

Que ſi l'on conſidére les avantages de cette vertu, par rapport à nous, ils ſont infinis, car elle ne fait rien moins que de nous tirer de tout embarras, & de nous établir dans un parfait repos ; elle nous délivre de

Livre IV.

tous ces ſoins, & de toutes ces inquiétudes, qui ſuivent preſque toûjours ce que nous faiſons de nous-mêmes. En effet, ce qui nous embarraſſe le plus dans toutes nos entrepriſes, c'eſt l'incertitude du ſuccès. L'obéïſſance nous décharge de cet embarras, en nous attachant à la ſeule volonté de Dieu, qui eſt toûjours la maîtreſſe des événemens, & qui ne demande de nous que la ſimplicité de notre obéïſſance : c'eſt ce qui cauſoit cette admirable tranquillité de la vénérable Mere. Elle avoit appris de ſon bienheureux Pere, qu'il faut toûjours entreprendre avec un grand cœur, ce que Dieu demande de nous; mais qu'il lui faut abandonner le ſoin de l'événement, qui dépend uniquement de lui, & dont il ne nous demandera pas compte.

C'eſt ſelon les ſentimens du même Saint, pratiquez ſi fidellement par la vénérable Mere ; c'eſt à ceux qu'il nous a donnez pour nous conduire, à répondre des ſuites de ce qu'ils nous ordonnent, pourvû que dans ce qui eſt commandé, il n'y ait rien contre la Loi de Dieu & les bonnes mœurs ; nous ſommes toûjours innocens de-

Livre IV.

vant Dieu en obéïſſant, quand ce ne ſeroit pas par lui-même le meilleur, parce qu'il eſt sûr, qu'il ſera toûjours le meilleur pour nous, & par rapport à nous.

De plus, ſi le mérite de nos actions croît à proportion que l'amour propre y a moins de part, il eſt viſible qu'il n'y a rien de plus méritoire que ce que fait une ame obéïſſante, parce que rien n'eſt plus épuré, & moins en commerce avec l'amour propre, l'origine & la ſeule cauſe de tous nos déréglemens. Par rapport aux autres, rien ne nous apprendra mieux le rang que nous devons tenir, que l'obéïſſance; elle nous mettra toûjours à la derniére place, qui eſt celle de la dépendance: c'eſt ce qui faiſoit dire à ſaint François de Sales, que l'obéïſſance & l'humilité ſa compagne inſéparable, apprenoient aux perſonnes Religieuſes, ce que la politeſſe & le ſçavoir-vivre apprenoient aux gens du monde. Rien de plus vrai: Suppoſons une perſonne qui a l'obéïſſance & l'humilité dans le cœur, elle ne ſe préférera point aux autres, elle ne conteſtera point, elle ne parlera jamais de ſon eſprit, & de ſes

bonnes qualitez ; elle ſera toûjours douce, complaiſante, toûjours prête à ſervir les autres, à leur céder, & à les faire valloir, toûjours empreſſée à faire plaiſir, à s'incommoder elle-même, pour accommoder les autres ; toûjours contente des derniers rangs. Quel bonheur d'avoir à vivre avec des perſonnes de ce caractére ! quelle ſource de paix pour elles-mêmes ! La politeſſe & le ſçavoir-vivre en ont-ils jamais tant appris ? Qu'on concluë de-là combien l'humeur rude, farouche, bruſque, ſans douceur & ſans complaiſance, eſt éloignée du caractére de la véritable vertu. L'on s'eſt un peu étendu ſur le ſujet de l'obéïſſance, parce qu'elle étoit la vertu chérie de la vénérable Mere ; parce que ſans elle il n'y aura jamais ni ordre, ni paix, ni douceur de vie dans les Communautez, quoique ce ſoit qu'on puiſſe ſubſtituer à ſa place. Livre IV.

CHAPITRE XV.

De la Priére, & de l'Office Divin. Combien la vénérable Mere y étoit aſſiduë. De ſa dévotion au ſaint Sacrifice de la Meſſe, à la ſainte Vierge, & aux Saints, ſur-tout à ceux qu'elle avoit choiſis pour ſes Patrons particuliers auprès de Dieu.

SI la Priére eſt néceſſaire à tous les Chrétiens, & l'on doit dire à tous les hommes, puiſque leur dépendance, & leurs beſoins continuels les avertiſſent ſans ceſſe de recourir à Dieu, la vénérable Mere étoit perſuadée qu'elle eſt toute la force des perſonnes retirées du monde, & que ſans elle, elles ne peuvent ni parvenir à la ſainteté de leur état, ni s'y maintenir. C'eſt par elle (diſoit-elle) qu'elles ſe ſoutiennent auprès de Dieu, qu'elles ſollicitent ſa miſéricorde, & qu'elles obtiennent de lui ces ſecours & ces graces ſans leſquelles elles ne pourroient s'élever ſans ceſſe (comme elles y ſont obligées) à cette perfection à laquelle il les deſtine.

Elle avoit une dévotion toute particuliére à la priére publique & à l'Office divin : elle y assistoit toûjours pénétrée de sa propre misére & de celle des autres, pour lesquels on est obligé d'y prier. Elle entroit toûjours dans l'esprit de l'Eglise, elle n'étoit jamais sans ce respect, sans ce recüeillement, sans cette sainte fraïeur, que la même Eglise demande d'une foible créature qui parle à son Créateur ; sa dévotion paroissoit dans les moindres pratiques de ce saint exercice, elle ne s'en dispensoit jamais, & il lui falloit les raisons les plus fortes pour en dispenser les autres. On lui a oüi dire souvent, que rien ne pourroit lui arriver de plus affligeant, que d'apprendre, qu'on négligeât l'Office divin dans les Monastéres de l'Ordre ; elle ajoûtoit qu'elle emploïeroit tous ses soins, afin que tout ressentît dans ceux qu'elle gouverneroit, la pieté & la religion. Pour cet effet, elle formoit elle-même ses Religieuses à la prononciation, au chant, aux cérémonies, & à la modestie qui les doit accompagner.

Livre IV.

Maupas 3. Part. ch. 8.

Ibid.

Elle n'aimoit pas la magnificence dans les Eglises & dans les ornemens,

Livre IV. parce qu'elle la croïoit contraire à l'esprit de pauvreté, mais elle y vouloit de la propreté, & de la décence. Son occupation la plus ordinaire aux heures du travail des mains, étoit de faire ou de raccommoder des ornemens, & tout ce qui étoit nécessaire au service de l'Autel. Elle en a fourni non seulement plusieurs Monastéres de l'Ordre, mais encore plusieurs Paroisses de la Campagne qu'elle sçavoit être en nécessité.

Ibid. Elle avoit une dévotion singuliére au saint sacrifice de la Messe ; elle ne manquoit jamais d'y assister quelques affaires qu'elle eût, même lorsqu'elle étoit en voïage ; les jours de Fête, quoiqu'elle fût incommodée, elle en entendoit toûjours deux à genoux ; jamais elle ne se lassoit d'être auprès de ce Dieu caché, de lui rendre ses respects, & de lui donner des marques continuelles de son amour. Quoiqu'elle communiât tous les jours, sa ferveur n'en souffroit aucune diminution, son empressement à s'unir à son Sauveur n'en étoit que plus grand. Le fréquent usage de cet adorable Sacrement lui servoit à lier un saint commerce avec son Dieu, elle en-

troit (pour ainſi dire) dans ſa fa- Livre
miliarité , elle lui parloit cœur à IV.
cœur ; les voiles qui couvrent nos Miſtéres aux yeux de la Foi, ſembloient ſe lever ; elle entroit dans leur intelligence autant qu'il eſt permis en cette vie. Enfin elle trouvoit dans cette union avec Jeſus-Chriſt, l'adouciſſement à toutes ſes peines, le reméde à tous ſes maux, ſa force, & ſes conſolations ſecrétes qui nous rendent aimable le joug de Jeſus-Chriſt, quoiqu'il paroiſſe toûjours très-dur à la nature, & ſouvent incommode à une raiſon peu éclairée, à une foi languiſſante, & à une ame peu appliquée à la mortification de ſes paſſions.

Les avantages qu'elle trouvoit dans la fréquentation de ce grand Myſtére la portoient à l'inſpirer à ſes filles du moins autant que les régles le permettent, & même plus ſouvent, avec la permiſſion des Supérieurs, lorſqu'elle trouvoit des ames pures, dégagées de l'amour des choſes ſenſibles, humbles, & appellées à une ſainteté éminente ; elle ne pouvoit comprendre qu'on pût s'approcher de ce Sacrement avec négligence & avec froi-

Livre IV. deur. » Cela s'appelle (disoit elle) être au milieu d'un grand feu sans en » ressentir la chaleur. Les jours qui n'étoient par marquez par la régle pour la Communion, elle vouloit que ses Religieuses s'unissent à Jesus-Christ par une foi vive, & animée de la plus ardente charité. C'est notre Chef (disoit-elle) nous ne pouvons avoir de vie qu'autant que nous lui serons unies.

Ibid. Dans cette vûë quelque pauvres que fussent les Monastéres, elle faisoit en sorte qu'on y dît tous les jours la Messe, & que tout le monde y assistât. Comme elle eut appris qu'un des Monastéres de l'Ordre étoit si pauvre, que les Sœurs n'y pouvoient avoir de Messe que les Dimanches & les Fêtes, elle leur envoïa aussi-tôt de quoi la faire dire tous les jours pendant un an. Elle les pria en même-tems que si leur nécessité continuoit, on le lui fit sçavoir, afin qu'elle leur envoïât le même secours. Elle ajoûta qu'elle ne pouvoit apprendre sans une douleur extrême que des filles de la Visitation fussent privée du bonheur d'assister tous les jours à ce Sacrifice de vie & d'amour.

Elle formoit de bonne heure ſes Religieuſes à ce ſaint exercice. C'eſt pourquoi écrivant à une Maîtreſſe des Novices, elle lui dit » que votre prémier & principal ſoin, ſoit d'apprendre à vos Novices à s'appliquer le plus parfaitement, & purement qu'il ſe pourra, aux exercices de la ſainte Meſſe & Communion, qui ſont les deux plus hautes actions que nous puiſſions faire : qu'elles s'exercent ſouvent aux conſidérations du ſaint Sacrement, afin qu'à l'imitation de ce bon Sauveur, elles apprennent à vouloir vivre cachées, comme il eſt caché. Faites-leur comprendre, qu'aïant demandé à être reçûës parmi nous, elles ont demandé d'habiter dans la maiſon du Seigneur. Faites-leur peſer cette grace au poids du Sanctuaire, leur donnant beaucoup de chaleur de ce côté-là. Puis elle ajoûte, menez, je vous ſupplie, toutes vos filles l'adorer à mon intention, & lui demander pardon du mauvais uſage que j'en fais. C'eſt ainſi que les ames accoûtumées à conſidérer la grandeur, la Majeſté & la ſainteté de Dieu, ne ſont jamais contentes de ce qu'elles font pour lui.

Livre IV. *Ibid.*

Livre IV. La vénérable Mere joignoit à la dévotion à Jesus-Christ dans tous les états où il a bien voulu se réduire pour notre salut, celle de sa sainte Mere : & certainement il est bien difficile d'être autant sensible qu'on le doit être, à ce qu'on doit à ce divin Médiateur entre Dieu & les hommes, sans être touché d'une piété très-tendre pour celle dont Dieu s'est servi pour nous le donner. Outre les pratiques extérieures dont elle se servoit pour l'honorer (aussi-bien que les autres Saints dont on parlera) & qu'elle a établies dans l'Institut, elle faisoit consister sa dévotion particuliérement dans l'imitation. C'étoit (disoit-elle) celle qui étoit la plus agréable à la sainte Vierge & aux autres saints. Elle ajoûtoit, » qu'ils aimoient mieux » qu'on fit à leur exemple un acte d'hu- » milité, de support du prochain, d'ou- » bli, & de renoncement de soi-même, » que de leur faire de grandes priéres » vocales.

Maupas 3. part. ch. 9. Conformément à ce sentiment & à la maniére particuliére dont l'Institut est dédié à la sainte Vierge tant par son nom qu'il porte, que par la dévotion singuliére qu'on y a pour

elle. La vénérable Mere remarquoit que ſes perfections toutes grandes qu'elles étoient, ne conſiſtoient pas dans des actions extraordinaires & éclatantes, qu'on ne voïoit dans ſa vie rien que de commun & de ſimple. Que cette vie étoit toute intérieure ; que ces tréſors de grace dont elle étoit remplie demeuroient cachez au-dedans. Qu'au-dehors on ne voïoit que recüeillement, que ſimplicité, pureté, modeſtie, hnmilité, pauvreté, patience, qu'elle aimoit Dieu ſouverainement mais en ſilence ; qu'elle ne vouloit que Dieu ſeul, qu'elle ne tenoit à rien de tout ce qui pouvoit ſatisfaire les ſens ; qu'étant ſéparée de ſon Fils, la vie lui devoit être inſupportable, qu'elle la ſouffroit cependant en eſprit d'amour, auſſi-bien que les maux dont elle eſt remplie, par un abandon total aux ordres de Dieu. Qu'elle vivoit en paix en attendant ſa délivrance, & qu'il plût à Dieu de la réünir à l'unique objet de ſon amour, de ſes deſirs & de ſon eſpérance. Il eſt aiſé de voir que c'eſt ſur ce modelle que l'Inſtitut de la Viſitation a été formé. Vie ſimple, vie commune, vie (comme le diſoit le

Livre IV. bienheureux Fondateur) qui n'a rien d'extraordinaire en apparence ; mais vie intérieure, vie mortifiée, vie continuellement occupée à l'acquisition & à la pratique des vertus Chrétiennes & Religieuses, vie formée sur celle de Marie. Ainsi l'on peut dire des Religieuses de la Visitation comme de leur bien-heureuse Fondatrice, que par état, par la pratique de leurs régles, elles honorent continuellement la sainte Vierge, puisque selon la vénérable Mere sa véritable dévotion consiste sur toutes choses à l'imiter.

Maupas *Ibid.* Outre la dévotion à la sainte Vierge, outre toutes les pratiques extérieures établies en son honneur dans l'Institut, elle avoit une dévotion particuliere pour saint Joseph, le chaste Epoux de cette Vierge très-pure. Elle se mit & fit mettre sa communauté à l'Association faite en son honneur & elle croïoit qu'on ne pouvoit trop honorer un saint que Dieu avoit tant honoré, que de lui confier le soin de son Fils, & celui de sa sainte Mere.

Ibid. Elle avoit encore une dévotion particuliére à son bon Ange, & à tous ces bienheureux Esprits, que Dieu a établis pour veiller sur son Eglise, & sur

sur toutes les Sociétez particuliéres qui la composent : & c'est encore aujourd'hui une des dévotions de tout l'Ordre de la Visitation. Livre IV.

Son amour pour la Foi inspiroit encore à la vénérable Mere, une dévotion particuliére pour les saints Apôtres qui l'avoient fondée, pour les Martyrs qui l'avoient affermie par l'effusion de leur sang, & pour tous les Saints qui l'ont défenduë contre les Infidelles, & contre les Hérétiques par leurs travaux, & par leurs écrits. Les suffrages établis par l'Eglise, pour le soulagement des ames qui sont en Purgatoire, étoient encore un des objets de sa dévotion, & la privation de la possession de Dieu lui paroissoit un si grand supplice, qu'elle n'y pouvoit penser sans en être attendrie, & sans se sentir intérieurement sollicitée à prier pour tous ceux qui sont encore après leur mort les objets de la justice de Dieu. C'est ainsi que cette sainte ame étoit en société avec tous ceux dont Jesus-Christ est le Chef, & qui sont les membres du Corps de l'Eglise, considerée dans toute son étenduë. *Ibid.*

CHAPITRE XVI.

Suite du même ſujet de la Priére, de la Méditation & de la Contemplation de la vénérable Mere de Chantal.

OUtre la Priére publique, tout ce qui regarde l'Office divin, & les exercices ſpirituels que la vénérable Mere pratiquoit avec ſes Religieuſes, Dieu lui avoit donné un grand attrait pour une maniére de prier plus ſublime & plus ſimple : elle s'y étoit exercée long-tems ſous la conduite de ſaint François de Sales, cet excellent Maître dans la vie ſpirituelle : Après ſa mort elle la continua ſuivant ſes maximes juſques à la fin de ſa vie.

Cette maniére de prier peut s'appeller la priére de la Foi. Elle n'eſt autre choſe qu'une application à Dieu, qui nous eſt intérieurement & intimement préſent. C'eſt ſi on le comprend mieux, une vûë ſimple & paiſible de Dieu regardé comme notre tout, dans lequel ſeul nous pouvons calmer les inquiétudes de notre cœur, &

trouver ce repos & cette espéce de rassasiement, qu'on ne rencontre jamais dans la possession des créatures : comme notre cœur est fait pour Dieu, il n'y a que lui qui le puisse remplir ; hors de lui il est continuellement agité, il passe sans cesse d'un objet à l'autre, toûjours mal satisfait de ces faux biens pour lesquels il n'est point fait, jusqu'à ce que détrompé il se tourne du côté de Dieu. C'est là qu'il trouve même dès cette vie (quoi qu'imparfaitement, en comparaison de l'autre) cette satiété, ce calme, & ce repos qu'on ne trouvera jamais hors de celui qui nous a faits, & qui n'a pû nous faire que pour lui seul. C'est en cela que consiste la dignité & l'excellence de l'homme. Un des plus terribles effets du peché, est de nous l'avoir fait oublier ; c'est à quoi la grace nous rappelle ; mais cette grace n'est pas commune, il faut pour cela un attrait particulier de Dieu tel que saint Paul, tel que sainte Thérése, tel que la vénérable Mere de Chantal, & quelques autres Saints l'ont eu. Livre IV.

Cette vûë simple de Dieu étoit produite dans la vénérable Mere, de bien des maniéres differentes ; il n'y avoit

Livre IV. rien dans la nature, ni dans la grace, qui ne produisît en elle ce grand effet. Ainsi tout ce que la Foi nous apprend de Dieu, tout ce que la Religion nous enseigne de ses Mistéres, tout ce qui se passe au-dedans, & au-dehors de nous, tout ce qui tombe sous nos sens, tout ce qui est l'objet de notre intelligence, tout cela entre les mains (pour ainsi-dire) de la foi de la Mere de Chantal, l'aidoit à avoir de Dieu cette vûë simple & paisible, où l'ame trouve son repos. Ainsi en se rendant Dieu présent comme tout-puissant, comme sage, comme bon, comme juste, elle s'occupoit simplement & tranquillement de sa puissance, de sa sageſſe, de sa bonté, de sa justice, tantôt elle regardoit ces divins attributs en eux-mêmes, tantôt elle les contemploit avec la même simplicité & les admiroit dans leurs effets. Cette contemplation produisoit dans son esprit des élevations très-sublimes & très-pures, elle excitoit dans son cœur des affections vives & tendres, qui y allumoient le feu de l'amour, ou qui l'empêchoient de s'éteindre. C'est ainsi que la contemplation doit être affective,

autrement l'on courreroit risque de tomber dans l'illusion. Il est vrai que dans les tems d'épreuve & de sécheresse, ces affections sont fort difficiles, alors la vénérable Mere se garantissoit de l'illusion par une foi vive, & simple; & dans les consolations, dans les graces extraordinaires dont Dieu la favorisoit quelque-fois, elle s'en preservoit par une profonde humilité, par un attachement sincére aux sentimens & aux pratiques de l'Eglise, évitant sur toutes choses les voïes détournées & les sentimens particuliers. Livre IV.

D'ailleurs comme l'orgüeil, l'amour propre, & l'esprit particulier sont les sources les plus ordinaires de l'illusion & du Fanatisme, Dieu a soin d'en garantir les ames humbles véritablement mortifiées, & qui marchent devant lui en simplicité de cœur, comme faisoit la vénérable Mere de Chantal.

Cette priére de la foi toute sublime qu'elle est, se peut faire par-tout, dans le repos d'une cellule, dans la distraction des affaires, dans l'embarras des voïages, & dans toutes les occasions que notre état ou la volonté de Dieu nous présentent, & c'est ainsi

Livre IV. qu'en usoit la vénérable mere. Car enfin la foi suit Dieu par-tout, elle le trouve dans le Ciel, elle le sent sur la terre, elle le regarde particuliérement comme présent au dedans de nous, persuadée qu'on ne doit jamais être plus attentif à cette intime présence de Dieu, que lorsqu'il agit sur nous, & qu'il veut bien se communiquer à nous.

Alors une ame pleine de foi, regarde son Dieu comme lui faisant des biens infinis, toûjours appliqué à se faire sentir à elle dans tous ses besoins, & à lui faire connoître qu'il n'est là que pour elle, que rien ne peut la dérober à sa protection, ou la soustraire aux soins bien-faisans de son amour. Voila dequoi fixer une ame dans la priére, en quelque état qu'elle se trouve; car cette vûë & ce sentiment de Dieu, n'ont besoin que d'un acte très-simple & très-paisible.

Au reste la vénérable Mere étoit persuadée que comme il n'appartient qu'à Dieu seul de nous élever à cette excellente maniére de prier, il n'y a que lui seul aussi qui puisse nous l'enseigner. Une sainte expérience lui avoit appris que toutes les ames, quoi-

que très-saintes n'y étoient pas appel lées, & qu'il n'étoit pas même permis de se trop répandre en desirs sur cette excellente maniére de prier, parce que ce sont des dons extraordinaires auſquels nous n'avons aucun droit de prétendre. Livre IV.

En effet nous avons la priére commune & ordinaire sur laquelle nous pouvons toûjours compter dans nos besoins ; c'est à quoi il se faut tenir dans la conduite ordinaire ; c'est la derniére place du festin de l'Evangile, dont il n'est pas permis de sortir, sans un ordre exprès du Pere de famille, qui doit placer les conviez : quand il voudra nous faire monter plus haut, il nous le fera entendre ; rien n'est plus juste que de s'en tenir à tout ce qui lui plaira d'ordonner.

Ces desirs des voïes extraordinaires sont des effets de l'amour propre ; nous nous y regardons plus que Dieu ; nous sommes plus occupez de nos besoins, que de son amour ; si nous sçavions le regarder uniquement, & nous attacher moins servilement au sentiment de nos maux, il feroit bien plus pour nous, que nous ne pouvons faire par toutes nos réflexions inutiles ;

Livre. IV.

elles ne servent qu'à nous remplir, à nous partager, & même à nous dérober une partie de l'attention que nous devons à Dieu. C'est par l'oubli d'elle-même, c'est par un entier abandon entre les mains de Dieu, que la vénérable Mere parvint à ces graces extraordinaires dont l'on vient de parler. Elle ne souhaitoit que Dieu ; elle n'avoit point d'autre volonté que la sienne. Heureuse situation de l'ame, mais qui n'est pas donnée à tous !

La vénérable Mere avoit encore un attrait particulier pour une autre maniére de prier très-excellente, qu'on peut nommer une priére d'espérance : elle est à proprement parler, une attention de l'ame que la vûë des biens éternels remplit, & à qui il ne reste qu'un dégoût universel de toutes les créatures qui ne la peuvent satisfaire. L'ame en cet état se répand en desirs, & elle dit avec saint Paul, que la vie lui est à charge, que la mort seule peut faire sa consolation. Cette priére est proprement une Oraison de larmes & de desirs, que le saint-Esprit forme lui-même dans les cœurs. Le mépris des créatures y entre pour beaucoup aussi bien que le sentiment de

de nos maux : c'eſt ce qui faiſoit dire à l'Apôtre, *qui me délivrera de ce corps de mort ?* Livre IV.

La vénérable Mere uſoit de cette maniére de prier dans le tems des séchereſſes, des dégoûts, & d'un certain ennui, dont aſſez ſouvent l'on ne connoît point la cauſe. C'eſt preſque la ſeule priére que l'on peut faire utilement dans ces occaſions.

Enfin il y a une troiſiéme maniére de prier, qu'on nomme une priére d'amour ; c'étoit celle pour laquelle la vénérable Mere ſe ſentoit un plus grand attrait. Pour pratiquer cette excellente maniére de prier, il n'y a qu'à aimer ; tant que l'amour eſt dans le cœur, cette maniére de prier toute divine s'y trouve. Là le cœur ſe nourrit de tout ce que la foi lui apprend des bontez de ſon Dieu, il fait tout ſon plaiſir de s'en occuper.

Cette priére comme la prémiére dont on a parlé, eſt de tous les tems, & de tous les états où l'on ſe peut trouver : avec elle tout eſt bon, ſans elle rien n'eſt bien reçu de Dieu ; elle renferme tous nos devoirs, par elle nous les rempliſſons tous ; elle nous doit occuper dans la proſpérité ; car comme

Livre IV. tous les biens ſont des dons de Dieu ; qui nous viennent de ſon amour, il n'y a qu'une priére d'amour qui puiſſe nous acquiter de ce que nous devons à la reconnoiſſance de ſes bien-faits. Aimer les dons de Dieu en ſoi-même, mais aimer encore plus celui qui les y met, c'eſt offrir à Dieu la plus parfaite reconnoiſſance : c'eſt prier par amour, c'eſt avoir pour les dons de Dieu une vraïe gratitude, qui eſt pour nous une nouvelle ſource de graces.

Cette même maniére de prier, ſe pratique encore plus excellemment dans l'adverſité, dans les croix, dans les épreuves, & dans les séchereſſes ; parce que l'amour dans ces occaſions eſt bien plus pur, plus ſincére, & moins ſujet à l'illuſion : c'eſt dans ces occaſions que la vénérable Mere qui y a été ſi long-tems exposée, en faiſoit un plus fréquent uſage. Pour prier dans ces tems de ſouffrances, il n'y a qu'à bien ſentir ſon mal, baiſer la main qui nous le fait, aimer la volonté qui l'ordonne, ſe tenir en ſa préſence, & ſe ſoumettre à tout ce qu'elle ordonne.

Cette priére d'amour dans ces triſtes occaſions eſt d'autant mieux

reçûë, que c'eſt preſque la ſeule dont le cœur ſoit capable, & la ſeule qu'on attend de ſa fidélité. La vénérable Mere faiſoit un merveilleux uſage de cette maniére de prier : car ſoit qu'elle fût dans la ſéchereſſe ou recüeillie, touchée ou inſenſible, pleine d'ardeur ou indifférente, (comme elle a avoué qu'il lui étoit ſouvent arrivé) ſon cœur remué par un motif plus noble & plus relevé, ſe mettoit au-deſſus de tout, & n'en étoit pas moins attaché à ſon Dieu. Ainſi elle agiſſoit avec moins de goût, mais non pas avec moins d'amour ; elle ne ſentoit rien, mais elle ſçavoit ce que Dieu demandoit d'elle : elle ne connoiſſoit quelque-fois rien que le commandement, c'eſt ce qui la régloit, ce qui la ſoutenoit. Elle diſoit avec Jeſus-Chriſt, *ma nourriture eſt de faire la volonté de mon pere.* C'eſt ainſi que la vénérable Mere pratiquoit la priére d'amour, toûjours contente en faiſant la volonté de Dieu quoi qu'il lui en pût coûter. Cette ſoumiſſion à la volonté de Dieu, a toûjours été fort recommandée par la vénérable Mere, & par ſaint François de Sales ; mais l'un & l'autre ne ſouhaitoient pas que

Livre IV.

Livre IV. les Religieuſes de la Viſitation recherchaſſent les voïes ſublimes dans l'Oraiſon, mais qu'elles ſe contentaſſent d'une vie toute cachée en Jeſus-Chriſt : c'eſt ce qu'ils ont tout deux demandé conjointement à Dieu pour les filles de leur Inſtitut.

Comme l'état, les voïes & les ſentimens dont on vient de parler dépendent des graces extraordinaires qui ne ſont pas données à tous, l'on ne ſera pas ſurpris que bien des gens ne les comprennent pas ; mais il ſeroit au moins à ſouhaiter que les perſonnes de piété s'appliquaſſent au ſentiment intérieur de Dieu, toûjours agiſſant en nous, & à cette préſence intime dont on ne manqueroit pas de s'appercevoir, ſi avec des mœurs pures on rentroit ſouvent en ſoi-même, & ſi l'on s'accoûtumoit à y faire attention. C'eſt à ce ſentiment que le Prophéte nous rappelle lorſqu'il nous dit *goûtez & voïez, combien le Seigneur eſt doux.* C'eſt de cette vûë & de ce goût que naît l'amour affectif que ſi peu de gens reſſentent, & qui eſt pourtant celui qui devroit le plus occuper un cœur qui n'eſt fait que pour Dieu.

Qu'on ne diſe point que ce ſenti-

ment, ce goût, cette préſence intime de Dieu agiſſant en nous, ſont de belles idées qui n'ont point d'objet réel; qu'elles ſuppoſent une eſpéce de ſixiéme ſens, qui fournit aux perſonnes pieuſes des perceptions dont elles ne peuvent donner une idée juſte à ceux qui ne les ont pas, & qui ne ſont pas diſpoſez à les recevoir. Livre IV.

Il eſt vrai qu'il eſt plus aisé de dire, qu'on ſent les affections de ſon cœur entraînées vers un objet, que de faire concevoir pourquoi & comment elles y ſont entraînées: on peut faire concevoir aux autres ſes réflexions & ſes penſées, mais on ne ſçauroit faire connoître les mouvemens de ſa volonté qu'à ceux qui en ont ſenti de ſemblables: cependant cette difficulté n'empêche pas que ces mouvemens ne ſoient très-réels, puiſque les Saints les ſentent, & qu'on ne peut pas les ſoupçonner de menſonge ſur ce qu'ils nous en diſent; leur témoignage en cela eſt trop uniforme, trop conſtant; il eſt trop de tous les tems & de tous les lieux pour en pouvoir douter. On ne fera jamais comprendre à un aveugle de naiſſance, tout raiſonnable qu'il eſt, les ſenſations que produiſent

Livre IV.

en nous les couleurs & les différentes modifications de la lumiére : on ne lui perſuadera jamais qu'il lui manque un ſens ſi néceſſaire à l'homme, & qui ſeul lui fournit plus d'idées que tous les autres enſemble : s'enſuit-il que cela ne ſoit pas véritable !

L'on n'eſt donc pas en droit de nier des ſentimens auſſi réels que le ſont les impreſſions que Dieu fait dans les cœurs, ſous pretexte qu'on ne les a jamais reſſentis ; cela ſeroit d'autant moins raiſonnable, qu'il n'y a point d'homme qui rentrant ſérieuſement en lui-même, qui y faiſant ſouvent attention, ne s'apperçoive de ce ſentiment intérieur de Dieu qui eſt gravé dans tous les cœurs. Rien n'eſt plus propre que ce ſentiment à exciter en nous l'amour affectif que nous devons à Dieu. On ne ſçauroit donc trop répéter après le Prophete : *Prévaricateurs, retournez à votre cœur* : & certainement, y a-t-il de l'apparence que Dieu, qui eſt l'auteur de la nature, comme il l'eſt de la grace, nous eût donné des ſentimens ſi vifs pour toutes les choſes dont dépend notre conſervation, & qu'il ne nous en eût pas donné pour lui-même, pour le ſeul

bien qui peut nous rendre heureux ; mais on n'y fait pas d'attention, & c'eſt ce défaut de réflexion qui nous empêche de ſentir cette préſence de Dieu, toûjours agiſſant au-dedans de nous. *Goûtez & voïez combien le Seigneur eſt doux.* C'eſt le moins qu'on puiſſe demander à des Chrétiens, & l'on pourroit dire à tous les hommes, s'ils vouloient faire de leur eſprit & de leur cœur l'uſage qu'ils ſont obligez d'en faire, & qu'ils en feroient certainement s'ils avoient ſoin de demander à Dieu la grace qui leur eſt néceſſaire, avec la même ardeur qu'ils lui demandent des choſes qui ne leur ſont pas à beaucoup près ſi avantageuſes.

Livre IV.

CHAPITRE XVII.

Que les ſentimens & la pratique de la vénérable Mere de Chantal touchant l'Oraiſon mentale, ſont très-oppoſez aux ſentimens, à la pratique & aux excès de quelques modernes touchant la même Oraiſon mentale.

COmme la grace de l'Oraiſon mentale a été un des plus grands dons que Dieu ait accordé à la vénérable Mere de Chantal, on peut dire que par ſon exemple, par ce qu'elle en a dit & écrit, & par ſes filles, elle en a renouvellé l'amour & la pratique dans ces derniers tems. Mais ce ſeroit aller contre ſon eſprit, & contre ſes intentions, que de croire que tout ce qu'elle a dit, écrit, ou pratiqué, ſoit pour toute ſorte de perſonnes.

Chacun y doit prendre ce qui eſt à ſa portée & proportionné à la meſure des graces que Dieu accorde, & ce ſeroit faire un étrange abus de ſa pratique & de ſes ſentimens, que de prétendre s'élever à toutes les maniéres d'Oraiſon qu'elle a pratiquées

par une opération ſinguliére de l'eſprit de Dieu. Livre IV.

Mais ce ſeroit encore une grande ignorance que de confondre ce que la vénérable Mere a dit, écrit, ou pratiqué, avec la doctrine pernicieuſe & erronée que le ſaint Siege vient de condamner dans Molinos, ce dangereux Chef des Quiétiſtes, & dans tous ceux qui ont eu le malheur d'être ſes diſciples; doctrine d'autant plus dangereuſe qu'elle eſt couverte du voile d'une fauſſe ſpiritualité, qu'on ne peut regarder que comme une ſource empoiſonée de toute ſorte d'illuſions, & d'une corruption honteuſe & déplorable.

Quiconque fera attention au caractére de ſaint François de Sales, à la pureté de ſes mœurs & de ſa doctrine, ne le ſoupçonnera jamais d'avoir donné dans de pareils excès & de les avoir inſpirez à ſa fidelle Diſciple; cependant elle ne ſçavoit rien des voïes intérieures, elle ne faiſoit rien que ce qu'elle avoit appris de ce grand Saint, que ce qu'elle avoit pratiqué ſous ſa conduite.

Quoiqu'il ſemble que cela devroit ſuffire pour répondre à tout ce que

Livre IV. l'on pourroit objecter touchant la pratique de l'Oraiſon mentale de la vénérable Mere de Chantal, l'on a cru néceſſaire d'avertir les ames ſimples, ou peu inſtruites, de ne pas tomber dans l'une de ces deux erreurs oppoſées, qui ſont ou de ſe croire par une humilité mal entenduë trop grands pécheurs, ou trop dépourvûs d'intelligence pour pouvoir aſpirer à la grace de faire oraiſon, ou de ſe flatter par une préſomption encore plus dangereuſe, qu'il leur eſt facile auſſi-bien qu'à toute ſorte de perſonnes, de s'élever par elles-mêmes à ce degré ſublime d'oraiſon que l'on appelle contemplation, d'où il eſt aiſé de tomber dans une infinité d'illuſions ſur cette matiére.

Qu'on ſe perſuade donc bien qu'il n'y a perſonne qui ne ſe doive croire appellé de Dieu à la priére, & qui ne puiſſe aſpirer en quelque façon à la grace de l'Oraiſon mentale. Plus on eſt miſérable, plus on eſt obligé de penſer à ſa miſére, d'en gemir devant Dieu, d'en deſirer, d'en chercher, & d'en demander les remédes au ſouverain Médecin des ames : il n'en faut pas davantage pour faire une

bonne Oraiſon mentale : Notre-Seigneur nous y appelle tous quand il nous dit à tous, *conſidérez, veillez & priez.* Livre IV. Marc. c. 13. v. 33.

Cette Oraiſon s'appelle mentale parce que l'eſprit y a plus de part qu'aux autres maniéres d'Oraiſon, & qu'il y travaille à recüeillir au-dedans de lui-même ſes pensées accoûtumées à ſuivre l'égarement des ſens : on s'y met enſuite en la préſence de Dieu ; & comme ſous les yeux de Jeſus-Chriſt pour s'y appliquer à conſidérer ce qu'on a reçu de Dieu, l'uſage qu'on a fait de ſes dons, & la vie que l'on a menée. L'on médite la vie, & les myſtéres de Jeſus-Chriſt ; l'on étudie ſa Loi & ſon Evangile, l'on meſure à cette régle divine & inflexible ſes mœurs, ſes inclinations, le corps de nos actions ordinaires, le fond de notre cœur, pour avoir lieu de rendre à Dieu nos devoirs, de lui demander ſa grace & ſon amour, & de régler notre vie ſelon ſa volonté ſur tout ce qu'il demande de nous. C'eſt à cette Oraiſon que tous les Chrétiens ſont appellez.

Mais de ſe vouloir élever ſoi-même à un degré plus haut, & paſſer

Livre IV. de ſon propre mouvement à une maniére plus ſublime d'Oraiſon, faire pour cela des efforts d'eſprit, c'eſt s'expoſer (dit ſainte Théréſe dans ſa vie écrite par elle-même) à perdre ce qu'on avoit déjà, ſans acquerir ce qu'on prétend : » car (continuë-t-elle) ces goûts & ces conſolations étant » ſurnaturels, la recherche qu'on en fait » par des voïes humaines eſt inutile, » & l'entendement ceſſant d'agir, l'ame » demeure dénuée de tout & dans une » extrême ſéchereſſe. Nous ne devons » donc point (ajoûte-t-elle encore) » nous efforcer de ſuſpendre les actes » de notre entendement, ni ceſſer de » le faire agir, parceque nous demeurerions comme hébétez ſans pouvoir » arriver à ce que nous prétendrions » d'obtenir par ce moïen, & c'eſt une » réverie de s'imaginer qu'il dépende de » nous de faire agir, ou de faire ceſſer » d'agir comme il nous plaît les puiſ- » ſances de notre ame. C'eſt une peine » très-mal emploïée, qui laiſſe l'ame » dans le dégoût, parce qu'elle ſe trou- » ve comme un homme qui s'étant déjà » élancé pour ſauter, & étant retenu » par quelqu'un, trouve qu'il a fait un » effort inutile : cette prétention ambi-

Ch. 12.

tieuſe peut même (comme elle le dit plus haut) cauſer la perte d'une ame qui s'y laiſſe aller. Livre IV.

Combien donc ſont éloignez des ſentimens de cette ſainte, & de ceux de la vénérable Mere de Chantal, ces perſonnes préſomptueuſes, qui entreprennent de faire un art tout humain de la contemplation la plus divine ? Qui s'en établiſſent eux-mêmes les maîtres, qui y pouſſent indifféremment toute ſorte de perſonnes, qui prétendent les y élever par des méthodes qui ſont de pures inventions de leur eſprit, & qui par l'eſpérance vaine & illuſoire d'une prétenduë Oraiſon de quiétude, les retirent de la pratique ſolide, & de la voïe sûre & évangélique de l'Oraiſon commune, de la méditation de l'Evangile, de la conſidération de leurs propres miséres, & des beſoins les plus preſſans de leur ame, & ce qu'on ne peut dire ſans horreur, leur ôtent la vûë de Jeſus-Chriſt, & les detournent de l'application ſalutaire aux Myſtéres qu'il a accomplis pour nous dans ſa chair.

Cette fauſſe & pernicieuſe ſpiritualité n'a pas été inconnuë à la véné-

Livre IV. rable Mere. Il y avoit de ſon tems de ces faux contemplatifs, qui ſous prétexte de porter les ames à une plus grande perfection, vouloient qu'elles ne contemplaſſent que la ſeule Divinité. Ils défendoient de s'arrêter à rien de corporel, pas même à l'Humanité ſainte du Sauveur. Ils prétendoient que l'Humanité même de Jeſus-Chriſt embarraſſoit ceux qui ont fait de grands progrès dans la contemplation, & qu'elle les empêchoit d'arriver à une Oraiſon plus ſublime.

Mais les erreurs & les illuſions, & les deſordres même charnels où ces déteſtables maximes ont conduit les Auteurs, & quelques-uns des Sectateurs de cette fauſſe contemplation, condamnée depuis peu par le ſaint Siege, ſuffiſent pour nous convaincre qu'elle ne peut venir que de l'eſprit de ténébres. On ſçait qu'il ſe transforme ſouvent en Ange de lumiére, qu'il s'étudie à contrefaire les œuvres de Dieu, & les opérations de ſon eſprit, pour perdre les ames par des moïens ſemblables à ceux que Dieu a établis pour leur ſantification, & qu'il rend inutiles autant qu'il le peut.

C'eſt par cette colluſion qu'il fait ſouvent prendre le change aux ames qui ne ſont pas aſſez ſur leurs gardes. C'eſt par-là qu'il décrie la véritable maniére de faire l'Oraiſon, & qu'il la rend ſuſpecte par les abus qu'il y introduit, par l'entremiſe de ces Maîtres orgueilleux & corrompus, qui après s'être laiſſé séduire les prémiers à ſes artifices, font tomber dans les mêmes piéges des ames ſimples & imparfaites, qui au lieu de ſe tenir humblement aux pieds de Jeſus-Chriſt par une humilité ſincére, qui eſt l'unique fondement de la bonne Oraiſon, veulent prendre l'eſſort vers le ciel, ſans conſidérer que la ſeule grace de Jeſus-Chriſt peut les y élever. Livre IV.

Celles qui pourroient tomber ſous la conduite de ſemblables Directeurs, doivent donc bien peſer ce que nous avons rapporté de la pratique & des ſentimens de la vénérable Mere de Chantal ſur l'Oraiſon, & faire beaucoup d'attention à ce qu'elle en a dit, & à ce qu'elle en a écrit. Elles s'appercevront aiſément, que l'Oraiſon dont elle parle, eſt bien différente de celle des nouveaux Quiétiſtes que le ſaint Siége vient de condamner.

Livre IV. Car prémiérement ceux-ci en font une ſcience acquiſe & un ouvrage de l'eſprit humain. La vénérable Mere au contraire a toûjours ſoutenu que c'eſt un pur don de Dieu, qu'on ne peut recevoir que de ſa libéralité; que tous nos efforts ne peuvent nous le faire acquerir, & que Dieu ne le donne que par ſa ſeule bonté.

Secondement ces gens-là y portent indifféremment toute ſorte de perſonnes. La vénérable Mere au contraire a toûjours cru que l'Oraiſon qu'elle pratiquoit, n'étoit que pour un petit nombre d'ames choiſies que Dieu y appelle, après les y avoir diſpoſées par un grand dégagement du monde, & par la mortification de tous leurs ſens.

Troiſiémement les faux contemplatifs dont nous parlons; font de leur oraiſon de quiétude un état où l'on ſe doit interdire tout uſage de l'entendement, & ſuſpendre l'action de toutes les puiſſances de l'ame. La vénérable Mere eſt bien éloignée d'une telle viſion; car la différence qu'elle met entre l'Oraiſon mentale, & l'Oraiſon de quiétude (dont nous parlons) conſiſte ſelon elle, en ce que la prémiére com-

comprend tout ce qui nous porte à la dévotion par le moïen de l'entendement, conſidérations, raiſonnemens, réflexions étudiées, recherche des véritez, examen des paroles & du ſens de l'Ecriture &c. Au lieu que l'Oraiſon de quiétude ſuppoſant ou la ſeule lumiére de la foy, ou des vûës fort ſimples des choſes de Dieu, de ſes perfections, de ſes Myſtéres, de ſes véritez, conſiſte principalement dans l'uſage humble & paiſible, que l'amour en fait faire à la volonté. Livre IV.

La prémiére maniére d'Oraiſon court (pour ainſi-dire) après ſon objet. La ſeconde l'a trouvé, le poſſede, s'y attache, & s'y repoſe doucement, lorſque la volonté attirée par l'eſprit de Dieu, s'applique à l'adorer dans quelqu'une de ſes perfections, de ſes opérations, de ſes œuvres, de ſes véritez, & à s'humilier & à s'anéantir en la préſence de Dieu, à ſe pénétrer de reconnoiſſance pour ſes bien-faits, d'amour pour lui & pour Jeſus Chriſt, du deſir d'être à lui, de ſe réünir à lui, de ſe perdre, & de ſe conſumer en lui; car enfin quoi qu'on en puiſſe penſer, ce que le Sauveur a dit ſera toûjours vrai: *que la vie éternelle con-*

Livre IV. *siſte à connoître le ſeul & vrai Dieu, & Jeſus-Chriſt qu'il a envoïé.*

Que ſi la contemplation de l'autre vie, ſans doute beaucoup plus parfaite que celle de celle-ci, conſiſte à s'occuper de Jeſus-Chriſt, comment peut-on l'exclurre de la contemplation de la vie préſente, à quelque degré de perfection qu'on la puiſſe porter ?

Quatriémement, ces ſéducteurs cependant font accroire à leurs diſciples, que tous les objets corporels ſont un obſtacle à l'Oraiſon de quiétude, juſques à vouloir leur ôter la vûë de l'humanité ſainte de Jeſus-Chriſt : mais un Chrétien qui ſçait que Jeſus-Chriſt *eſt la voïe, la vérité & la vie*, peut-il penſer ſans horreur que Jeſus-Chriſt puiſſe être un obſtacle à la contemplation de Dieu, à ſon union avec lui, & que l'Humanité ſainte qu'on ne doit jamais conſidérer que comme unie au Verbe divin, ne puiſſe pas être l'objet de l'Oraiſon la plus ſublime.

En effet, n'eſt-ce pas s'expoſer au danger inévitable de s'égarer, que de marcher ſans Jeſus-Chriſt ? n'eſt-ce pas bâtir ſans fondement, que de n'élever pas ſur l'édifice de la piété ? n'eſt-

ce pas par ce divin Sauveur que nous devons pratiquer toutes les vertus ? N'eſt-ce pas lui qui nous en a donné l'exemple, qui en eſt le parfait modéle, & qui nous donne la force de l'imiter ? Livre IV.

Il n'y a qu'à lire ce que la vénérable Mere a dit, écrit & pratiqué ſur la dévotion à Jeſus-Chriſt, pour être perſuadez qu'elle étoit convaincûë, que ſans lui nous ne pouvons avoir accès à Dieu ſon Pere, parce que c'eſt en lui ſeul qu'il a mis ſa complaiſance, par lui ſeul que nous devons nous préſenter devant Dieu, comme c'eſt par lui ſeul que l'Egliſe finit toutes ſes priéres, par où elle nous apprend que nulle ne peut être reçûë ni exaucée de Dieu, que par les méritres & l'entremiſe de ce divin Médiateur entre Dieu & les hommes.

Que ſa ſainte Humanité ne ſoit donc jamais miſe au nombre des choſes ſenſibles dont nous devons nous ſéparer pour nous élever à Dieu. On ne pourroit le faire ſans éloigner les ames de la dévotion à la ſainte Euchariſtie, & ſans les porter à ſe ſéparer de l'uſage du Sacrement du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt. La vénérable

Livre IV.

Mere de Chantal le recevoit tous les jours. Elle en a recommandé le fréquent uſage à ſes filles. A-t-elle pû en uſer de la ſorte, ſans faire voir en même-tems qu'elle étoit convaincûë que c'eſt pour nous élever à Dieu que ſon Fils eſt deſcendu du Ciel, qu'il s'eſt mis au rang des choſes ſenſibles en s'uniſſant perſonnellement à notre nature, afin d'être par elle notre voïe, notre lumiére, notre nourriture & notre vie, comme il le dit lui-même, ou comme parle l'Apôtre, pour devenir notre ſageſſe, notre juſtice, notre ſantification, & notre rédemption.

Eſtimons-nous heureux de l'avoir (comme la vénérable Mere) toûjours devant les yeux de notre foi; de vivre continuellement en ſa préſence; d'avoir en ſa perſonne un Protecteur, un ami, comme il s'appelle lui même, qui ne nous abandonnera jamais dans les travaux & dans les ſouffrances comme font les amis du monde. En un mot n'oublions jamais que nous avons à combattre contre le monde, contre le péché, contre nous-mêmes, ſous un chef qui a vaincu le monde, & que nous ne pouvons manquer de

vaincre, si nous lui sommes inséparablement unis. Livre IV.

Enfin ces dangereux Docteurs se mettent en possession de régler l'avancement des ames, & de les tirer comme il leur plaît, & quand il leur plaît de la vie purgative (comme ils s'expriment) pour les établir dans l'illuminative & dans l'unitive. La vénérable Mere a cru au contraire (comme on le peut voir dans ce que nous avons rapporté de ses sentimens sur la mortification.) La vénérable Mere a cru, dis-je, qu'il n'y avoit aucun tems en cette vie, où une ame quelque parfaite qu'elle soit, n'ait pas besoin de travailler à se purifier de plus en plus: n'y a-t-il pas toûjours dans les plus éclairées des ténébres à dissiper, une convoitise à combatre, des passions, de mauvais penchans ausquels il faut résister, un amour propre dont il faut continuellement se défier?

Ainsi n'est-ce pas tromper miséra-blement des ames simples que de leur faire croire qu'elles ne doivent plus penser à la vie purgative, & de leur ôter comme font ces dangereux Docteurs, la vûe de leurs péchez & de leurs imperfections, l'orsqu'elles ont

Livre IV. Maupas *Ibid.*

peut-être le plus de besoin de travailler à la mortification de leurs sens, & de leur volonté, à se purifier d'un grand nombre de défauts, & peut-être même avant qu'elles aïent commencé à expier une vie toute mondaine par de dignes œuvres de pénitence.

Nous nous sommes peut-être trop étendus sur le sujet dont nous venons de parler, mais nous avons cru que nous devions justifier la vénérable Mere de Chantal, sur ce que lui imputent les faux & dangereux contemplatifs du dernier siécle, & prévenir par quelques avis un grand nombre d'ames simples & moins éclairées, pour les empêcher de donner dans l'illusion, & de courir à leur perte, en suivant les pernicieux Docteurs dont nous avons parlé.

CHAPITRE XVIII.

De la patience dans les maux & dans les contrariétez de la vie. Combien la vénérable Mere de Chantal a excellé dans cette vertu.

ON peut dire que la patience eſt la marque de la charité la plus parfaite ; & cela ſuffit pour en faire l'éloge. En effet, il n'y a rien de fort extraordinaire à aimer Dieu, lorſqu'il nous fait du bien : ce n'eſt pas porter la vertu fort loin de l'aimer, quand il ſemble qu'il ne nous fait ni bien ni mal : mais de l'aimer quand il nous afflige, quand il appeſantit ſa main ſur nous, ce ne peut être que l'effet d'une charité conſommée.

La patience a été une des vertus où la vénérable Mere a le plus excellé, & l'on peut dire que ſa patience n'a point eu de bornes. La conduite que Dieu a tenuë ſur elle, a été la même qu'il tient à l'égard de tous ſes élûs : il l'a conduite par la voïe des afflictions, des croix & des ſouffrances.

Cette voïe eſt ſi générale pour tous

Livre IV. les Prédeſtinez, que ſaint Paul en conclut, que ceux que Dieu n'afflige & ne châtie pas, ne ſont pas du nombre de ſes enfans. C'eſt ce qu'il obſerve ſi indiſpenſablement, qu'il eſt plus aiſé (ſelon ſaint Auguſtin) de trouver un juſte qui n'ait point commis de faute, que d'en trouver un qui ſoit exemt de châtiment. Ainſi s'il arrive que Dieu leur donne des conſolations, & qu'il en mêle quelqu'une parmi leurs ſouffrances, ce n'eſt que pour les préparer à ſouffrir de plus grands maux, & pour les empêcher par ces petites conſolations de ſuccomber ſous la peſanteur de leurs peines.

C'eſt ainſi que la vénérable Mere a conſidéré les maux & les contrariétez de cette vie; elle les a regardées comme des preuves de l'amour de Dieu, comme des conformitez à Jeſus-Chriſt, le grand modelle des Prédeſtinez. Dès le tems de ſa vie ſéculiére, Dieu ne lui épargna pas les épreuves. Elle perdit ſon mari lorſqu'elle étoit encore fort jeune, de la maniére du monde la plus affligeante, comme on l'a raconté dans ſa vie. Que n'eut-elle point à ſouffrir dans la maiſon du Baron de Chantal

tal ſon beau-pere, & ſous la conduite de ce Directeur, qui ſe l'étoit attachée par des liens dont elle étoit accablée, & qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à rompre. Quand elle eut réſolu de quitter le monde, que n'eut-elle pas à ſouffrir de l'oppoſition de ſes parens, de la contradiction des étrangers, de ſa tendreſſe pour ſon pere, pour ſon fils unique, pour ſes autres enfans, pour ſa famille, pour ſa Patrie, pour un grand nombre de perſonnes qui lui étoient chéres, & qu'il falloit abandonner pour toûjours pour aller s'établir dans une terre étrangére, où les deſſeins que Dieu avoit ſur elle l'appelloient. L'amour de ſon Dieu lui fit faire tous ces ſacrifices, mais ce ne fut pas ſans qu'il en coûtât à la nature, & ſans en eſſuïer les plus violens reproches. L IV.

A ces contrariétez qui venoient de la part des hommes, & de ſon propre cœur, Dieu permit qu'il lui en ſurvint d'autres, qui ſervirent d'une terrible épreuve à ſa patience. Elle fut attaquée de maladies longues & très-violentes; comme les Médecins n'en connoiſſoient pas la cauſe, ils lui ordonnoient des remédes qui Maupas 2. part. ch. 6.

Livre IV. augmentoient ſes ſouffrances, au lieu de les ſoulager ; de ſorte qu'elle étoit également tourmentée par le mal & par les remédes. Tantôt la violence du mal étoit ſi grande, qu'il ſembloit qu'elle alloit expirer ; d'autres fois elle enfloit à vûë d'œil ; en d'autres tems elle perdoit preſque la connoiſſance & la vie ; & ſes douleurs, ſurtout celles de la tête étoient ſi grandes, qu'on ne pouvoit faire auprès d'elle le moindre bruit, ni le moindre mouvement ſans l'incommoder. Enfin, il lui prit une fiévre continuë, accompagnée de convulſions ſi fréquentes, qu'il n'y avoit point d'heure où elle ne fût en danger d'en mourir. Quoique les choſes violentes ne ſoient pas ordinairement de durée, les maladies de la vénérable Mere, telles qu'on vient de les décrire, ne laiſſoient pas de durer long-tems ; ce qui lui rendoit la patience encore plus néceſſaire: elle la pratiquoit dans le plus haut degré de perfection. Jamais dans de ſi grands maux on ne l'a oüie ſe plaindre ; on ne la vit jamais ni demander ce qui pouvoit la ſoulager, ni refuſer ce qui étoit capable de lui nuire. Son attention à Dieu dans la plus grande

Ibid.

violence de ſes maux, étoit ſi grande, qu'elle n'avoit aucun retour ſur elle-même, ou elle ne s'y arrêtoit pas. Livre IV.

» J'ai bien connu (dit-elle un jour) que cette choſe me feroit mal ; mais je n'y ai pas arrêté ma penſée ; & juſques à ce que l'on m'eût commandé de dire ce que je croirois m'être nuiſible, j'euſſe eu un grand ſcrupule de me mêler de moi-même, après m'être donnée à Dieu, & à l'obéïſſance ; & j'euſſe mieux aimé mourir par ſoumiſſion, & abandon à Dieu, que de vivre par mes propres ſoins. Telle étoit la vertu de la vénérable Mere, lors qu'elle n'étoit encore que Novice. On peut juger de-là à quel degré de ſainteté elle eſt parvenuë depuis ; car (comme parle l'Ecriture) tous ſes jours étoient des jours pleins; il n'y en avoit aucun où elle ne fît de nouveaux progrès dans la ſainteté. C'eſt ce qui paroît en ce qu'elle dît un jour en parlant de ſes maladies. *Ibid.*

» Les maladies (dit-elle) auſquelles j'étois ſujette en mes prémiéres années de la Religion, ne m'ôtoient aucune liberté pour mes fonctions d'eſprit, n'eſtimant pas de rien ſouffrir, ſinon en la très-grande répugnance,

Livre IV. d'être autrement que la Communauté, & pour la peine de notre bienheureux Pere, & de nos Sœurs, lesquelles, graces à Dieu, mes accidens ne m'empêchoient point de servir selon mon petit pouvoir : Quelle force d'esprit, quel courage, ou plutôt quelle grace, quel secours de Dieu ne faut-il pas, pour se maintenir dans une situation si parfaite ? Voila ce que l'Evangile appelle posséder son ame par la patience dans les souffrances. Aussi saint François de Sales assûre-t-il, que dans la plus grande violence de ses maux, elle n'avoit point de meilleur reméde à son gré, que celui de s'exposer au Soleil de Justice.

En l'Ep. 45. du liv. des Serm.

Cependant comme les maladies de la vénérable Mere, continuoient toûjours avec la même violence, & le même danger pour sa vie, le saint Evêque de Genêve crut qu'elle ne pourroit pas continuer le genre de vie qu'elle avoit embrassé, & que par conséquent il lui faudroit abandonner le projet de l'établissement de l'Ordre de la Visitation. Il lui témoigna un jour avec sa douceur, & sa soumission ordinaire à la volonté de Dieu : » Peut-être (lui dit-il) ma

Maupas, *Ibid.*

Fille, que Dieu ſe veut contenter de notre eſſai, & du deſir que nous avons eu de lui engager cette petite Compagnie, comme il fit de celui d'Abraham ; s'il lui plaît que nous nous en retournions à la moitié du chemin, ſa volonté ſoit faite ; car je n'ai jamais deſiré autre choſe que ſa gloire. La vénérable Mere lui répondit : Oüi mon très-cher Pere, ſa volonté ſoit faite au tems & à l'éternité. Livre IV.

Il n'y a rien de plus rare qu'une pareille indifférence pour une entrepriſe, qui étant d'elle-même très-ſainte, ne laiſſe pas de procurer de la gloire à ceux qui en ſont les Auteurs, & qui trouvent les moïens d'y réüſſir. Plus l'entrepriſe eſt dans l'ordre de Dieu, plus on s'y attache, ſans faire aſſez de réflexion, que Dieu ne veut pas toûjours qu'on achéve ce qu'on a commencé pour ſa gloire, & que ſouvent il eſt plus content du cœur & des intentions qu'on a eu de lui plaire, que de l'exécution des plus grands deſſeins. Le ſaint Fondateur & la bienheureuſe Fondatrice de l'Ordre de la Viſitation, étoient trop éclairez pour s'y méprendre. La volonté de Dieu étoit leur unique

Livre IV. vûë, & leur unique régle ; ils ne voïoient rien au-delà. Quand on eſt dans cette heureuſe ſituation, la paix du cœur que ſaint Paul appelle la paix de Jeſus-Chriſt, ne ſçauroit être troublée.

La vénérable Mere recouvra enfin ſa ſanté, & les deſſeins de Dieu s'exécutérent ; mais ſa patience n'en fut pas moins exercée. Dieu qui ne vouloit pas que ſa récompenſe fût de ce monde, appeſantit ſa main ; il frappa un grand nombre de ſes Religieuſes, de fiévres ardentes, de fluxions ſur la poitrine, qui après les avoir fait languir long-tems, les conduiſoient au tombeau. Mais ce qui fut pour elle le comble de l'affliction, c'eſt que Dieu lui enleva les plus ferventes, les plus ſaintes, celles qui étoient l'exemple des autres, & qui étoient les plus capables de l'aſſiſter dans le gouvernement de l'Ordre, & d'y affermir le bien qu'elle y avoit établi. En un mot, Dieu retira à lui les quatre prémiéres Meres de l'Ordre, qui lui avoient aidé à le fonder, & qui lui paroiſſoient très-néceſſaires pour le ſoutenir.

A toutes ces épreuves Dieu en ajoû-

ta d'autres ; elle perdit ſon pere, ſon fils unique, tous ſes enfans, à la réſerve de Madame de Toulonjon, ſon unique frere l'Archevêque de Bourges, ſes meilleurs & ſes principaux amis, comme le Commandeur de Sillery, & ſur-tout ſon bienheureux Pere. Parmi tant de pertes, elle ſe vit exposée aux calomnies les plus atroces ; elles lui furent d'autant plus ſenſibles, que ſon bienheureux Pere s'y vit exposé comme elle, & que ce qui pouvoit manquer à ſes ſouffrances, étoit ſuppléé par ce que ſouffroit ce ſaint Evêque. Que ſi l'on ajoûte à tant d'épreuves, les contradictions des hommes dans l'établiſſement de pluſieurs de ſes Monaſtéres, la pauvreté, le manquement de toutes choſes qu'elle eut à y ſouffrir, & ſes peines intérieures, l'on avoüera que ſa patience a été exercée par tous les endroits par où elle pouvoit l'être. Il ſembloit qu'il n'y eût aucun genre d'affliction par lequel Dieu ne voulût qu'elle paſsât, afin de la rendre (ſelon le langage de l'Ecriture ſainte) comme un or épuré par le feu des ſouffrances. Livre IV.

Au milieu de tant de pertes, de

Livre IV.

croix & de contradictions, la vénérable Mere (comme parle la même Ecriture) étoit ſous la main de Dieu, comme une brebis ſous celle de celui qui la tond. Le ſilence & une ſoumiſſion parfaite aux ordres de Dieu, étoient toute ſa reſſource. Elle ne ſouffroit pas ſeulement ſans ſe plaindre, mais encore avec joïe ; & elle diſoit ſouvent avec ſaint Bernard : *Que Dieu me châtie comme une ſervante infidelle, je ſerai trop heureuſe ſi les coups de ſa juſtice, me rendent l'objet de ſes miſéricordes.*

Preſque accablée du poids des miſéres humaines, des afflictions, & des peines intérieures dont Dieu ſe ſervoit pour la purifier, elle diſoit ſouvent à ſes Filles, que ceux qui manquent de foi, regardent les ſouffrances comme des malheurs, qu'ils s'en fâchent, & qu'ils s'en affligent ; mais pour nous qui devons vivre de la foi, que Dieu nourrit de ſa parole, que Jeſus-Chriſt a inſtruites des véritez ſaintes qu'il a appriſes de ſon Pere, qui par un privilége ſpécial attaché à notre profeſſion, ſommes conſacrées à la Croix ; pour nous qui pouvons & qui devons dire avec l'Apôtre : *Je porte ſur mon*

corps les caractéres de la Paſſion de Jeſus-Chriſt. Pourrions-nous ne pas conſidérer toutes les peines que Dieu nous envoïe, ou qu'il permet qui nous arrivent, comme des occaſions précieuſes, comme des effets de cette vigilance, & de cette application paternelle que Dieu a ſur ſes Elûs ? Pourrions-nous ne les pas ſouffrir, non ſeulement avec réſignation & ſans murmure, mais même ſans les ſentimens d'une joïe vive, & d'une reconnoiſſance ſincére ? Livre IV.

Comme la patience eſt une des vertus les plus néceſſaires en cette vie, & que l'amour des ſouffrances eſt le véritable caractére des Saints, l'on ajoûtera conformément aux ſentimens de la vénérable Mere, (car comme ce qu'on dit ici eſt pris de divers endroits, l'on ne s'attache pas à ſes propres paroles ;) l'on ajoûtera, dis-je, que ſelon la vénérable Mere, la gloire de tous les Chrétiens, & ſur-tout des perſonnes Religieuſes, conſiſte à imiter Jeſus-Chriſt leur Chef & leur modelle ; & comme ce divin Sauveur n'en a point connu d'autre dans le monde, que celle de s'offrir inceſſamment, comme une victi-

Livre IV. me à Dieu son Pere, pour l'exaltation de son saint Nom, de même ceux qui veulent être ses membres & ses imitateurs, n'en doivent point avoir d'autre, que celle de s'offrir comme lui dans la même fin, & dans le même esprit. Il a fait dépendre le bonheur qu'il prépare à ceux qui vivront & mourront dans son amour & dans son service, de la fidélité qu'ils auront à l'imiter. Il a voulu qu'ils partageassent ses peines & ses travaux, avant que de partager avec lui son repos & son bonheur, & qu'ils commençassent dans le tems cette conformité bienheureuse, qu'ils doivent avoir avec lui dans toute l'éternité. Ainsi la vénérable Mere considéroit toutes les miséres humaines, les infirmitez, les maladies du corps, les peines de l'ame, les afflictions de l'esprit, comme des effets des jugemens de Dieu, des marques de notre réconciliation avec lui, & des assûrances de la récompense, pourvû que l'on en sçût faire un bon usage; car tout dépend de-là.

La vénérable Mere conclüoit de toutes ces maximes, qu'une ame qui est véritablement à Dieu, doit quand

il la visite par les maladies, ou par les afflictions, se tenir à son égard d'une maniére toute passive, (c'étoit-là son grand principe,) ainsi cette ame veut être malade & affligée, parce que la volonté de Dieu est qu'elle la soit. Elle reçoit de sa main avec action de grace cette conduite de bonté & de justice. Elle craindroit de se tirer de son ordre, si elle faisoit un pas d'elle-même pour sa guérison, ou même pour son soulagement. Elle reçoit ce qui lui vient de ses Supérieurs, comme s'il venoit de Dieu même; ainsi l'on ne voit dans les remédes qu'elle prend, & dans les soulagemens dont elle use, que des actes de son obéïssance, & jamais de son inclination & de son goût. Ceux qui ont un peu étudié l'esprit de la vénérable Mere, reconnoîtront aisément, que quoique l'on ne rapporte pas ses propres paroles, ce que l'on vient de marquer est très-conforme à ses sentimens & à sa pratique. D'ailleurs c'est ce que l'on a pu remarquer dans ce que l'on a rapporté dans sa vie & dans ce Chapitre, même de ses sentimens & de ses dispositions dans ses maladies, dans

Livre IV. ſes afflictions, & dans toutes les peines intérieures dont Dieu a exercé ſa patience.

CHAPITRE XIX.

Du zéle de la vénérable Mere de Chantal pour la pratique des Régles, & pour la perfection de ſes Religieuſes. De ſa vigilance & de ſa condeſcendance à l'égard des foibles. Combien elle aimoit ſes Religieuſes, & combien elle en étoit aimée.

UN des principaux caractéres de la vénérable Mere, étoit d'aimer l'Ordre en toutes choſes. Elle ſouffroit avec peine qu'on n'agît pas conformément à ſon Etat, & qu'on en oubliât les obligations. C'eſt ce qui la rendit ſi exacte à tous ſes devoirs de Fille, de Femme, de Veuve, de Mere, & de Religieuſe quand elle eut quitté le monde. La piété, la modeſtie, la pureté, la régularité des mœurs, ont toûjours éclaté dans ſa conduite, dans tous les Etats par où elle a paſſé avant que d'être Religieuſe.

Mais quand elle eut embraſſé cet Etat ſi ſaint, elle en comprit, & elle en goûta ſi bien les obligations, qu'elle ne pouvoit ſouffrir qu'on le rabaiſſât, qu'on l'avilît, & qu'en le réduiſant au nom & à l'habit, on privât Jeſus-Chriſt de l'honneur qu'il a prétendu tirer d'une profeſſion ſi relevée. En conſéquence de ces ſentimens, on ne pouvoit rien ajoûter au zéle qu'elle avoit pour ſa propre ſantification, & pour celle de ſes Religieuſes; elle prioit continuellement pour elles, elle leur parloit ſouvent, elle les exhortoit, elle les corrigeoit avec prudence & avec charité; ſur-tout elle n'exigeoit rien de ſes Filles, dont elle ne leur donnât l'exemple. Sa vigilance ne lui permettoit pas de négliger les moindres choſes. Son attention s'étendoit aux grandes & aux petites, parce qu'elle étoit perſuadée que quand il s'agit d'arriver à la perfection, il n'y a rien à négliger, & que qui s'accoûtume à mépriſer les petites fautes, tombe inſenſiblement dans les grandes. Livre IV.

Ces ſoins qui ſont attachez à la Supériorité, la lui faiſoient éviter autant qu'elle le pouvoit; elle n'é-

Livre IV. toit jamais plus contente que quand elle étoit déposée, & soumise à la conduite d'une Supérieure. L'avantage des particuliéres [disoit-elle] est de ne penser qu'à elles mêmes; comme elles ne rendront compte que de leur propre conduite; celle des autres ne les regarde point. La Supérieure au contraire n'en est pas quitte quand sa conduite est réglée, quand sa conscience ne lui reproche rien; elle n'a fait qu'une partie de son devoir, quand elle s'est renduë irrépréhensible, quand même sa vie est telle qu'elle peut servir de modelle à celles qui sont sous sa charge: comme Dieu lui demandera compte de la moindre de ses Sœurs, elle doit veiller sans cesse, & avoir toûjours les yeux ouverts, afin que rien n'échappe à ses soins: c'est (ajoûtoit-elle) ce qui me fait craindre la Supériorité, & ce qui la doit faire appréhender à toute autre qu'à moi.

Cependant quand Dieu l'y appelloit elle s'y soumettoit, & aux dépens de ce repos si doux qu'elle goûtoit lorsqu'elle étoit inférieure, elle se donnoit toute entiére aux besoins de ses Sœurs: tantôt elle prévenoit par ses

avis les tentations dont elles pouvoient être attaquées ; tantôt elle alloit les visiter pour s'informer de leurs dispositions ; elle fortifioit les foibles, elle animoit les ferventes, elle consoloit les affligées & les malades ; toûjours attentive aux besoins de ses Sœurs, toûjours occupée du soin de leur salut. C'est par cette vigilance continuelle qu'elle a porté l'Ordre de la Visitation à ce haut point de perfection où elle l'a vû, & où il est encore aujourd'hui. Livre IV.

Mais quelque ardent que fut le zéle de la vénérable Mere, il étoit toûjours accompagné de prudence, de douceur, & de cette sage condescendance que la charité ne manque jamais d'inspirer à l'égard des foibles. Elle sçavoit qu'elle avoit à gouverner des filles, dans lesquelles l'amour propre peut être réprimé, mais qui ne peut être entiérement éteint ; elle n'ignoroit pas que Dieu n'appelle pas tout le monde à une égale perfection, & que même on ne répond pas toûjours à la grace avec une égale fidélité.

La vénérable Mere n'étoit donc pas de ces Supérieures austéres & inflexi-

Livre IV. bles, qui n'ont que des paroles rudes dans la bouche, & la sévérité dans le cœur ; l'établissement d'une nouvelle Régle, & d'un nouvel Ordre, demandoit d'elle que sur-tout en public, & dans les Assemblées de la Communauté elle parût exacte, sérieuse, & même quelquefois sévére ; mais sa sévérité n'alloit pas plus loin : en particulier elle étoit la douceur même ; en public même son exactitude n'étoit pas toûjours égale ; elle la mesuroit aux forces & à la foiblesse de chacune de ses sœurs. Quand au Chapitre elle reprenoit avec le plus de force, ou qu'elle imposoit des pénitences plus rudes qu'à l'ordinaire, elle connoissoit la vertu de celles auſquelles elle s'adressoit, & souvent même c'étoit à leur priére qu'elle en usoit ainsi : Elle avoit coûtume de dire dans ces occasions, une telle ne peut aller que jusques-là, cette autre peut aller plus loin; pour celle-ci son amour pour les humiliations n'est pas aisé à contenter, il n'y a presque point de mesure à garder avec elle.

La condescendance de la vénérable Mere étoit donc toûjours proportionnée aux besoins différens de ses Sœurs; elle

elle uſoit d'un tempérament ſi juſte qu'elle n'intéreſſoit jamais la regularité : elle conſervoit la régularité de telle ſorte, qu'elle ne manquoit jamais de condeſcendance à l'égard des foibles : elle évitoit également ou d'altérer la diſcipline Religieuſe, pour condeſcendre aux foibleſſes & aux beſoins de ſes Sœurs, ou de manquer à une compaſſion juſte & charitable pour conſerver une régularité exacte. Livre IV.

C'eſt ce juſte mélange de fermeté & de condeſcendance, qui eſt abſolument néceſſaire pour le bon gouvernement de l'Ordre de la Viſitation : car comme l'Inſtitut a été établi pour les infirmes, & qu'il y en a un grand nombre dans les Communautez qui le compoſent, qu'il y a même des maladies cachées ſur leſquelles on eſt obligé de s'en rapporter à ce qu'en diſent les malades, il eſt certain que la charité, la condeſcendance, & le ſupport du prochain, y doivent être d'un très-grand uſage. Mais auſſi comme les maladies, ſur-tout quand elles ſont longues & habituelles, portent naturellement & inſenſiblement au relâchement, il faut de la fermeté pour ſoutenir l'obſervance des régles, &

Livre IV. pour empêcher le renverſement de la diſcipline réguliére.

La vénérable Mere ne mettoit point de bornes à la charité qu'elle vouloit que l'on eut pour les malades, ſoit qu'il s'agît de les conſoler, ou de leur donner la nourriture, les remédes, & tous les ſoulagemens dont elles avoient beſoin, mais (comme on l'a déjà dit) elle demandoit auſſi des malades, qu'elles s'en raportaſſent pour toutes ces choſes au ſoin des Supérieures & des Infirmiéres; & ſur-tout qu'elles n'exigeaſſent jamais des remédes extraordinaires, & qui ne convenoient point à leur état & au bon exemple qu'elles étoient obligées de donner. Telle eſt la ſortie des Monaſtéres pour aller aux bains: elle n'en a jamais voulu accorder la permiſſion, & elle marque expreſſément dans le livre de ſes réponſes ſur la régle, que les Supérieures ne doivent jamais l'accorder, ni les inférieures la demander.

Liv. des réponſes ſur la régle. ch. 17.

Elle rapporte ſur cela les ſentimens & la pratique de ſaint François de Sales ſur un fait arrivé dans le prémier Monaſtére d'Annecy. Une Religieuſe d'un grand mérite, de qui

(comme s'exprime la vénérable Mere) l'on eſpéroit beaucoup d'utilité pour la Religion, y tomba dangereuſement malade : le Médecin jugea que les bains d'Aix, qui ne ſont qu'à cinq lieües d'Annecy lui étoient néceſſaires: on en demanda la permiſſion à ſaint François de Sales, il la refuſa, & ajoûta » qu'il ne falloit pas que les « filles de la Viſitation allaſſent chercher « ces remédes hors de leur Monaſtére, « qu'à celles qui en auroient neceſſité, « il les falloit faire & prendre dans la « maiſon. Pour moi (ajoûte à cette oc- « caſion la vénérable Mere) j'aimerois « mieux ſouffrir toute ſorte de douleurs, « & même mourir, que d'aller chercher « ma ſanté avec le ſcandale du pro- « chain, & tant de honte & de confu- « ſion pour ma condition. « Livre IV.

Mais comme c'eſt un amour exceſſif de la ſanté, qui porte à demander ces remédes extraordinaires pour leſquels il faut ſortir du Monaſtére, la vénérable Mere ajoûte encore. » Souffrons « avec grande humilité & patience nos « maladies, comme de juſtes pénitences « que Dieu nous envoïe pour nos pechez, « & encore comme des faveurs précieu- « ſes de ſa miſéricorde, par leſquelles il « *Ibid.*

Livre IV. nous donne mille moïens de pratiquer les vraïes vertus & nous conformer à ſa ſainte paſſion. Mes chéres filles (continuë-t-elle) ſi nous ſçavions les tréſors qui ſont renfermez, & cachez dans les tribulations & dans les ſouffrances nous aurions peine de nous empêcher de les deſirer ardemment. Si ces ſentimens de la Mere de Chantal, qui ſont ceux que ſaint Paul inſpiroit aux Chrétiens de ſon tems, ſi dis-je ces ſentimens étoient bien gravez dans tous les cœurs, ils ſuffiroient pour modérer cette tendreſſe ſans bornes que l'on a pour ſon corps, & le deſir déréglé de prolonger ſa vie aux dépens de ce qui convient à des Chrétiennes, & à des Religieuſes. On devroit ſe demander quelquefois pourquoi on eſt entré dans le Monaſtére ; la conſcience ne répondroit pas que c'eſt pour prolonger ſa vie. C'eſt ainſi qu'en uſoit ſaint Bernard : c'eſt ce qui le ſoutenoit dans les travaux de la pénitence.

C'eſt donc par une conduite auſſi ſage & auſſi meſurée que celle dont on vient de parler, que la vénérable Mere s'étoit acquis l'eſtime & l'amitié de ſes Religieuſes, le reſpect qu'on avoit

pour elle alloit juſqu'à la vénération ; on la craignoit même, mais on l'aimoit encore davantage. On ne pouvoit rien ajoûter à la tendreſſe que toutes ſes Religieuſes avoient pour elle ; leur confiance en elle n'avoit point de bornes. De ſon côté elle aimoit uniquement toutes ſes filles ; par-tout où elle alloit elle portoit la paix, la joïe, & la conſolation. Il n'y avoit point de Monaſtére qui ne ſouhaitât de l'avoir pour Supérieure. De-là venoit qu'on l'éliſoit ſouvent à ſon inſçû, & même quelquefois malgré elle, tant la réputation de ſa ſainteté, de ſa ſageſſe, & de ſon incomparable douceur étoit généralement répanduë dans tout l'Ordre. Livre IV.

Qu'on ne diſe donc point qu'il eſt comme attaché à la qualité de Supérieur & de Supérieure, de n'avoir ni l'amour, ni la confiance des inférieurs ; il eſt vrai que cela n'arrive que trop ſouvent ; l'homme eſt naturellement ennemi de la dépendance, quoiqu'il ne puiſſe s'en paſſer ; c'eſt pourquoi il faut s'étudier à l'adoucir, à la rendre ſupportable, & même aimable, & à perſuader les inférieurs qu'on n'eſt Supérieur que pour leur

Livre IV. bien ; en un mot une Supérieure ne doit rien épargner pour gagner l'eſtime, l'amitié, & la confiance de ſes inférieures.

La vénérable Mere en étoit ſi perſuadée, qu'elle avoit coûtume de dire, que ſi elle n'étoit convaincuë à n'en pouvoir douter, de l'amour & de la confiance de ſes Religieuſes, elle ne pourroit pas ſe réſoudre à être un ſeul jour leur Supérieure.

Elle ajoûtoit qu'elle ne connoiſſoit rien de plus affreux qu'une obéïſſance forcée, qui n'eſt par conſéquent d'aucun mérite devant Dieu, & qu'elle ne comprenoit rien qui pût en ce monde dédommager une Supérieure des peines attachées à la ſupériorité, que l'amour & la confiance de celles que l'on a ſous ſa conduite. Quand une Supérieure a ces ſentimens, & qu'ils ſont la régle de ſa conduite, il ne ſe peut pas faire qu'elle ne ſoit également eſtimée & aimée de ſes inferieures. Tels étoient les ſentimens & la conduite de la vénérable Mere de Chantal. Nous l'allons voir dans les Chapitres ſuivans s'expliquer elle-même ſur les devoirs des Supérieures & des inférieures, par rapport au ſpirituel & au temporel.

CHAPITRE XX.

Sentimens & conduite de la vénérable Mere de Chantal à l'égard des affaires temporelles. De l'éloignement qu'elle avoit des procès.

COmme en écrivant la vie de la vénérable Mere de Chantal c'eſt la vie d'une Fondatrice d'Ordre que l'on écrit, l'on ne ſçauroit marquer ſes ſentimens pour la conduite du ſpirituel & du temporel avec trop d'exactitude, parce qu'ils doivent ſervir de régle à celles qui la regardent comme leur Inſtitutrice & comme leur Mere, & que les Monaſtéres ne peuvent pas ſubſiſter long-tems ſans une très-grande vigilance pour le ſpirituel, & ſans un ſoin raiſonnable du temporel.

Pour ce qui eſt du dernier dont on doit parler dans ce Chapitre, la vénérable Mere avoit pluſieurs maximes de conduite qu'elle ne perdoit jamais de vûë, & qui lui ſervoient de régles dans tout ce qu'elle avoit à faire. Prémiérement elle étoit perſuadée

Livre IV. que le bien ſpirituel étoit en toutes occaſions préférable au temporel. Maupas 3. part. ch. 17. *Cherchez* (diſoit-elle) *prémiérement, & avant toutes choſes le Roïaume de Dieu & ſa juſtice, & toutes choſes vous ſeront données par ſurcroît, & en abondance.*

Dans les avis qu'elle donne aux Supérieures de ſon Ordre, elle recommande la même choſe. » Qu'elles ne » permettent point (dit-elle) qu'on » perde les exercices ſpirituels pour les » choſes temporelles, obſervant elles-» mêmes de tout leur pouvoir, tout ce » qui eſt de leurs Charges & de la ré-» gle, & ne ſe diſpenſant pas ſans grande néceſſité d'aucune choſe de la Com-» munauté, pour humble & difficile » qu'elle ſoit ; l'exemple d'une Supé-» rieure aïant toûjours une grande » force.

Secondement, quoi qu'elle approuvât qu'on eût un ſoin raiſonnable du temporel, elle vouloit qu'on comptât toûjours beaucoup ſur la Providence, & qu'on ne s'appuïât point trop ſur la Vie ab. Prudence humaine. » Ne nous éton-» nons point (dit-elle) pour nos be-» ſoins, la Providence n'a jamais man-» qué à qui s'eſt confié à elle, & foïons

iné-

inébranlables sur cette parole du Seigneur, *cherchez le Roïaume de Dieu & sa justice*, &c. Livre IV.

Troisiémement, la vénérable Mere vouloit qu'on ne s'embaraſſât point du succès des affaires temporelles, qu'on ne les négligeât pas à la vérité, mais qu'après avoir fait raisonnablement ce qui dépend de la prudence humaine, on remît le reste entre les mains de Dieu. » Qu'elles emploïent (dit-elle) aux affaires, le tems qui sera requis pour conserver le bien de leurs maisons, & en assûrer le repos, & après y avoir donné tous leurs soins, qu'elles en attendent sans se troubler, le succès de la main de la Providence; car Dieu, ne leur demandera pas compte de l'événement, mais de la maniére dont elles auront agi. « *Ibid.*

En quatriéme lieu, elle n'approuvoit pas qu'on travaillât à enrichir les Monastéres, mais seulement à leur procurer & à leur conserver un honnête néceſſaire, conforme à la pauvreté dont l'on a fait vœu; l'on peut voir sur cela ce qu'elle dit presque dans les derniers momens de sa vie à Madame de Montmorency: on l'a rappporté ci-dessus vers la fin du troi-

Livre IV. sième Livre, on se dispensera de le répéter. Mais on ne peut omettre l'avis qu'elle donne sur cela à ses Religieuses. » Qu'elles ne se plaignent point » (dit-elle) si elles sont pauvres, & » qu'elles n'en parlent tout au plus qu'à » ceux qui peuvent y remédier. La raison qu'elle en rend est bien digne » d'elle. (C'est ajoûte-t-elle) que l'on » ne doit pas se plaindre, de ce que l'on » doit aimer.

Ibid. Cinquiémement, la vénérable Mere croit qu'on doit régler la dépense des Monastéres suivant le bien qu'ils ont, & qu'on doit avoir un soin particulier de ne les pas endetter. » Quant au temporel (écrit-elle à une » Supérieure) ne soïez ni trop serrée, » ni trop magnifique. Si vous êtes pauvres, allez petitement, & gardez-vous d'endetter votre Maison. Si vous » êtes riches, conduisez-vous à proportion avec discernement & charité, & faites en sorte sur-tout en quelque état que vous soïez, que les malades & les infirmes, ne souffrent que » les maux ausquels vous ne pourrez » donner des remédes.

Enfin, la vénérable Mere n'approuve point que ce qui peut rester du

revenu des Monastéres (les dépenses nécessaires faites) soit emploïé à des embelliſſemens, & à des superfluitez : elle veut qu'on l'emploïe ou à assister les pauvres, ou les Monastéres de l'Ordre qui sont dans le besoin, & qu'on n'oublie jamais qu'aïant fait vœu de pauvreté, on doit vivre en pauvre, & éviter tout ce qui peut être contraire à ce vœu. Livre IV.

La vénérable Mere suivoit exactement ces maximes dans la conduite des affaires temporelles de ses Monastéres, lorsque la Providence permettoit qu'elle en fût chargée. Alors quelque attrait qu'elle eût pour sa solitude, le silence, & la contemplation, elle donnoit aux affaires tout le tems qu'elles demandoient. On la voïoit au parloir (qu'elle évitoit d'ailleurs autant qu'elle le pouvoit) les trois & les quatre heures pour assister à des consultations, & faire des accommodemens pour lesquels elle avoit un talent singulier. Comme elle avoit naturellement l'esprit fort droit, elle aimoit souverainement la justice. Elle ne pouvoit souffrir qu'on la violât à l'égard du prochain, & elle avoit de la peine quand on en manquoit à son égard ; Maupas 3. Part. ch. 16.

Livre IV. mais cette faim & cette soif de la justice (comme parle l'Ecriture) étoit modérée par la charité & par l'amour de la paix : c'est ce qui lui faisoit dire souvent à ses filles, qu'il falloit imiter notre Seigneur, qui est venu en ce monde pour y allier ensemble la justice & la paix.

Ibid. Lors qu'elle étoit encore dans l'état séculier, elle n'avoit rien plus à cœur que de rendre à chacun ce qui lui appartenoit. C'est ce qui lui faisoit dire agréablement à ses filles, que lorsqu'elle étoit dans son ménage, la maxime de l'Evangile qu'elle sçavoit le mieux, & qu'elle pratiquoit le plus souvent, étoit celle-cy, *rendez à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu.*

Il lui arriva un jour, que dans le même-tems qu'elle faisoit de fortes instances pour faire recevoir gratuitement dans le Monastére de Crémieux une fille qui n'avoit point de dot, il arriva, dis-je, que dans ce même-tems, elle poursuivoit l'assûrance de la dot d'une Religieuse de son Monastére. Une autre Religieuse qui trouvoit de la contrariété dans sa conduite, lui en demanda la raison ; elle lui répondit

qu'il fallait que les filles qui avoient du bien, lui aidassent à recevoir gratuitement celles qui n'en avoient point : que la fille dont il s'agissoit pour le Monastére de Crémieux étoit fort pauvre, mais qu'elle avoit une grande vocation, que celle dont elle sollicitoit la dot, avoit des parens fort riches, à qui elle avoit laissé de grands biens. Mais répondit la Religieuse, vous sçavez que ces biens ont été ruinez par les guerres : il est vrai, dit la vénérable Mere, mais les fonds sont restez, qu'on ne manquera pas de remettre en valeur ; c'est sur ces fonds, lors qu'ils seront rétablis, que je demande l'assûrance de la dot dont il s'agit. Livre IV.

Au commencement de l'Institut, traitant de quelques affaires avec une Dame de qualité, comme elle tenoit un peu ferme, le saint Evêque de Genêve qui étoit présent, l'en reprit : elle lui répondit quoi qu'avec beaucoup de soumission, » Monseigneur, je ne puis rien relâcher où je vois la » justice. Quand ce seroit contre moi- » même, je serois inébranlable. Ma mere, ma Mere » (lui repliqua ce bienheureux Prélat) vous êtes plus juste » *Ibid.*

Livre IV. que bonne ; il faut être plus bonne, que juſte. Ces paroles firent une ſi grande impreſſion ſur ſon eſprit, qu'elle les répétoit ſouvent à ſes filles : elles augmentérent l'averſion qu'elle avoit toûjours eûë pour les procès.

Elle diſoit à cette occaſion, que les événemens des procès étoient toûjours douteux, & que les embarras où ils jettent, étoient toûjours certains : que pour des intérêts aſſez ſouvent de peu de conſéquence, on s'engageoit dans des peines & des ſoins infinis, dont le ſuccès ne dédommage jamais de la tranquillité qu'ils nous font perdre. Elle ajoûtoit qu'il ne manquoit jamais de gens qui conſeillent toûjours d'entreprendre des procès, quand ce ne ſeroit que pour amener à un accommodement ; mais (diſoit-elle) en ne le faiſant pas, on s'épargnera bien des inquiétudes, & on donnera au monde un exemple de deſintéreſſement qui ne lui eſt point connu, & dont par conſéquent il a grand beſoin. Quand on a le cœur droit (ajoûtoit-elle encore,) il vaut mieux le conſulter que les gens du Palais ; leurs avis ſont toûjours captieux, ils ne demandent qu'à embarquer ceux qui leur témoignent de la confiance.

Que ſi on ne pouvoit pas éviter les procès, voici les régles qu'elle vouloit que l'on ſuivît. Prémiérement, de tenter toutes les voïes de l'accommodement juſques à rélâcher beaucoup de ſes intérêts. Enſuite elle vouloit qu'on évitât toutes les chicanes, qu'on s'abſtînt de toutes ces ſatires ſcandaleuſes, qui ne ſont que trop en uſage dans le barreau : qu'on ne dît rien qui pût intéreſſer tant ſoit peu l'honneur du prochain : qu'on ſe réduisît à la ſimple expoſition des faits, & des preuves abſolument néceſſaires. Livre IV.

Que ſi dans la ſuite du procès on faiſoit des propoſitions d'accommodement, on fût toûjours dans la diſpoſition de les accepter. Enfin, elle ne pouvoit ſouffrir qu'on conſervât la moindre aigreur contre les parties, ni devant ni après le procès, ni qu'il en reſtât le moindre reſſentiment. Si l'on eſt obligé de plaider, voila au moins les régles que l'on doit ſuivre.

CHAPITRE XXI.

Instructions que donne la vénérable Mere de Chantal, aux Supérieures & aux inferieures de l'Ordre de la Visitation, sur la maniére dont elles doivent se conduire.

L'On ne peut mieux finir ce Livre, ni la vie de la vénérable Mere de Chantal, que par les excellentes instructions qu'elle a laissées par écrit, touchant les devoirs & les obligations des Supérieures & des inférieures de l'Ordre de la Visitation. Elles sont comme un abrégé de son esprit, de ses sentimens & de sa conduite ; elle y a fait sans en avoir le dessein (pour ainsi-dire) le portrait de son cœur ; on l'y reconnoît toute entiére ; il semble qu'on la voïe, & qu'on l'entende parler. D'ailleurs comme dans la suite de cet ouvrage on a dit bien des choses touchant son caractére & ses sentimens, sans citer ses propres paroles, les instructions que l'on va rapporter serviront de preuves à ce que l'on a avancé.

Le Pere de Lingendes de la Compagnie de Jesus, qui a assisté cette bienheureuse Fondatrice à la mort, & qui a fait son Oraison Funébre, remarque que dans sa derniére maladie, & peu de tems avant de mourir, elle recommanda principalement & avec beaucoup d'instance, quatre choses aux Religieuses de son Ordre ; une exacte observance des régles, coûtumes, constitutions, &c. jusques aux moindres. D'obéïr aux Supérieurs comme à Dieu, sans avoir égard à leurs qualitez personnelles. L'humilité & la simplicité dans une exacte observance des régles. Enfin la plus parfaite union des cœurs de Sœur à Sœur ; des Sœurs aux Supérieures ; des Supérieures entre-elles, de Monastére à Monastére, & de chaque Monastére à tout l'Ordre. C'est à ces quatre Chefs que se rapportent les instructions dont on va donner le précis. Livre IV.

La vénérable Mere recommande avant toutes choses, que les Supérieures aient sans cesse un grand recours à Dieu, qu'elles agissent toûjours dépendamment de lui ; qu'elles soient dans sa main comme la plume est dans Maupas 3. part. ch. 17. 18. & 19.

Livre IV la main de l'écrivain ; que comme elles le repréſentent, » elles aïent toûjours » les yeux amoureuſement tournez vers » ſa bonté, pour apprendre d'elle ce » qu'elles doivent dire ou répondre... » Le ſuppliant qu'il ne permette jamais » qu'elles diſent ou ordonnent, que ce » qu'il diroit ou ordonneroit s'il gouvernoit immediatement par lui-même. Enfin elle veut qu'elles ſoient très-humbles, parce que toute leur force dépend de l'humilité.

Ibid. La vénérable Mere veut encore » que les Supérieures ſoient invariablement fermes en leur fin ; mais douces & humbles aux moïens d'y parvenir. Qu'elles ne croïent pas que le bon régime du Monaſtére vienne de leur induſtrie, mais de Dieu & de ſa grace.... Qu'elles n'y cherchent aucun honneur, mais ſeulement la peine, & le ſervice. Qu'elles ſe conſervent en une profonde humilité, ſe mettant de cœur ſous les pieds de toutes, comme de corps elles marchent devant toutes..... Bienheureuſes (ajoûte-t-elle) » ſont les ames qui deſcendent ſi bas dans l'abîme de l'humilité, qu'elles en perdent la terre de vûë. Dieu benit, tolére & ſoutient toutes leurs

conduites & leurs entrepriſes. Livre IV.

» Que les Supérieures (continuë la vénérable Mere) ne ſoient point précipitées à ordonner, ſoit en général, ſoit en particulier, ains qu'elles gouvernent de telle ſorte qu'on voïe que rien ne ſe fait, ni commande ſans juſte raiſon. Car ſi on les voit agir par paſſion, ou par affection particuliére, leur gouvernement ſera juſtement méprisé, & l'obéïſſance ou refuſée, ou renduë avec beaucoup de répugnance; qu'elles ne ſoient point aheurtées à leurs jugemens, mais prennent & ſuivent volontiers le conſeil des autres, principalement des plus avancées en l'eſprit Religieux, & entenduës aux affaires domeſtiques; d'autant que ſouvent on a moins d'eſtime de ce qu'une Supérieure fait de ſa ſeule opinion: qu'elles ne traitent ou gouvernent jamais par un eſprit mondain, humain ou politique, mais par un eſprit Religieux, ſpirituel, & divin; enviſageant les ames comme héritiéres du Paradis, & épouſes du ſaint-Eſprit.

Après de ſi excellentes inſtructions, la vénérable Mere qui ſouhaitoit avec ardeur que la charité, l'union, & la *Ibid.*

Livre IV. cordialité regnaſſent parmi ſes filles, veut que les Supérieures n'épargnent rien pour avoir le cœur & la confiance de leurs Religieuſes, qu'elles les préviennent, & qu'elles ne faſſent point trop les sérieuſes, ſinon quand il faut mortifier & corriger; qu'alors même elles ne reprennent jamais avec chaleur.

Ibid. » Car il faut (dit-elle) vaincre le mal » par le bien, & avoir une douce & » cordiale fermeté en la conduite des » ames pour les faire cheminer ſolidement en la voïe de Dieu, ne commandant point impérieuſement, mais » humblement, & doucement. Et parce qu'un des plus sûrs moïens pour gagner les cœurs des inférieures, eſt d'avoir beaucoup d'attention à tous leurs beſoins; » que les Supérieures » (dit la vénérable Mere) donnent » cordialement les néceſſitez temporelles, ſelon qu'on les peut avoir; cela » ſoulage les eſprits foibles, & les rend » plus attentifs aux exercices ſpirituels. » Sur-tout qu'elles parlent ſouvent aux » filles qu'il plaît à Dieu de conduire » par les tentations & les difficultez, » aïant un ſoin ſpécial & de celles qui » ſe négligent, & de celles qui ſe mortifient.

La cordialité des Supérieures doit s'étendre à toutes les Religieuſes, en ſorte qu'elles ſe croïent toutes aimées de la Supérieure ; mais elles doivent éviter les affections particuliéres, & empêcher qu'elles ne s'introduiſent parmi leurs filles, parceque cela nuit à l'union commune & générale, qui doit être entre-elles. Les Supérieures doivent toûjours parler en bien de leurs Sœurs ; elles ne doivent pas croire facilement le mal ; quand on en accuſe quelqu'une, elles doivent examiner sérieuſement les deux parties. Livre IV.

La vénérable Mere recommande encore aux Supérieures d'éviter tout ce qui peut les détourner de leurs fonctions, parcequ'elles ſe doivent tout entiéres au ſervice de leurs Sœurs: que néanmoins, s'il eſt néceſſaire, » elles emploïent aux affaires tout le tems qui ſera requis pour conſerver le bien des maiſons, la tranquillité & repos d'icelles, & n'avoir point de compte à en rendre. Mais (continue-t-elle) après y avoir apporté tous leurs ſoins, qu'elles attendent le ſuccès tel qu'il plaira à la divine Providence, demeurant en paix, pourvû qu'elles n'y aïent rien omis ; car Dieu ne leur deman- *Ibid.*

Livre IV. dera pas compte de l'événement, mais de la négligence si elles y en ont eu.

Ibid. » Qu'elles sacrifient de bon cœur (continuë-t-elle encore) tout leur » tems à Dieu, servant amoureusement » à sa gloire & à la Religion, & s'il » se rencontre quelquefois des affaires » si pressantes, qu'elles les détournent » tous les jours pour lui, de s'occuper » en lui, l'exercice du matin doit » suffire. A ces avis si sages, la vénérable Mere en ajoûte un autre. » S il » est besoin (dit-elle) pour quelque » considération de charité ou devoir, » de recommander quelque procès ou » affaires séculiéres, que ce ne soit pas » fréquemment, d'autant que les Religieuses se doivent trouver indignes que » leurs noms soient nommez ès Cours » & Parlemens.

Ibid. La vénérable Mere donne encore un avis très-important; c'est que les Supérieures ne se pressent pas de recevoir des filles, qu'elles ne les » aïent bien éprouvées; » parcequ'il est » à craindre que s'en chargeant si à coup, » elles ne puissent être si bien cultivées » pour l'esprit, qui est une chose importante, & à quoi on doit bien prendre garde; aïant grand soin de les

former aux ſolides vertus, ſpéciale- Livre
ment en l'humilité, ſimplicité, ſou- IV.
miſſion, révérence envers un chacun, «
avec une totale dépendance de Dieu «
& oubli d'elles-mêmes. «

Mais comme cette ſage Fondatrice prévoïoit que la piété, & la réputation des Filles de la Viſitation pourroit dans la ſuite des tems leur procurer de grands biens temporels, elle previent l'abus qu'on en pourroit faire. » Je conjure (dit-elle) nos Sœurs *Ibid.*
de correſpondre à leur pauvreté, ſe- «
lon toute l'étenduë de cette grace, «
ſe gardant de faire des dépenſes inu- «
tiles, ni des enjolivemens dans leurs «
maiſons, ſe tenant dans la modeſtie «
& ſimplicité en leurs bâtimens, & «
fort attentives que les Architectes «
n'y faſſent rien qui reſſente la ſplen- «
deur, & qu'elles emploïent fidelle- «
ment & humblement le peu qu'elles «
auront à l'entretien de leurs Sœurs. «
Mais comme il ſe pourroit faire que
des perſonnes ſéculiéres s'offriroient
de faire à leurs dépens ces embelliſ-
ſemens & ces dépenſes ſuperfl. ës, on
croit ne pouvoir ſe diſpenſer de re-
marquer, que de le ſouffrir n'en ſeroit
pas moins contre l'eſprit de la bien-

Livre IV. heureuse Fondatrice; parcequ'elle établit la défense qu'elle en fait, non pas sur le défaut de moïens de fournir à ces dépenses superfluës, mais sur l'esprit de pauvreté, de modestie & de simplicité, qui ne permet pas qu'on les fasse, & qui est le véritable esprit des Filles de la Visitation.

CHAPITRE XXII.

Suite des instructions de la Vénérable Mere de Chantal.

Ibid. » IL y a deux secrets pour bien conduire les ames (continuë la bienheureuse Fondatrice de l'Ordre de la » Visitation.) Le prémier est qu'il ne » faut faire état dans la vie spirituelle » que de la solide vertu; n'étant que » trop vrai que l'esprit humain est si » facile à s'imaginer, si foible à croire » & si attaché à ses sens, que si on ne » voit une ame très-pure & solide, il » n'y a pas grande assûrance: il ne faut » pas priser beaucoup les choses extraordinaires, ni estimer moins une voïe » que l'autre: c'est une grande ignoran-

ce

ce en la conduite d'en uſer autrement; car il n'y a point de bas état que celui du péché & de l'imperfection. Cet avis eſt très-important pour éviter l'illuſion & la ſéduction. La vénérable Mere en parle non pas ſur l'expérience qu'elle en eût faite en ſa perſonne, mais par celle qu'elle en avoit faite en la perſonne de pluſieurs autres, dont elle avoit découvert les illuſions. C'eſt ce qui la rendoit difficile à approuver les voïes extraordinaires, dont on a vû de ſi grands abus dans les derniers tems. Livre IV.

Elle appuïe cet avis d'un autre, qui pour n'avoir pas été ſuivi à ſon égard par ſon prémier Directeur, lui avoit cauſé toutes les peines qu'on a rapportées dans ſa vie. » Le ſecond ſecret (continuë-t-elle) eſt de s'éforcer de connoître l'attrait de Dieu dans chaque ame, & le faire voir à celle qu'on dirige, n'agiſſant jamais que pour l'intérêt de Dieu ſeul, ſans vouloir faire goûter nos maximes, & eſtimer notre procédé. C'eſt un manquement que j'ai reconnu en pluſieurs de ceux qui conduiſent les ames, qui les veulent faire marcher par leurs propres voïes. Ceux qui vont par le

Livre IV. chemin des colloques, veulent y porter les autres. Ceux qui marchent par » la simplicité & le dénûment, les y » ingérent. Ceux qui sont conduits par » la considération, veulent que tous » agissent ainsi, ce qui est plutôt détourner les ames que les guider.

La vénérable Mere ajoûte ces paroles remarquables. » Je connois des » esprits immortifiez & imaginaires, » qui se figurent être dans des états où » ils ne sont nullement, dequoi je nai » point fait scrupule de les détourner, » bien qu'elles me vouluſſent faire ac- » croire que c'étoit leur attrait : car » c'est les détourner d'elles-mêmes pour » les porter à Dieu. Comme au contrai- » re quand on voit une fille vertueuse & » solide, si on veut changer sa voïe, on » lui fait grand tort, la détournant de » l'opération de Dieu, pour la contour- » ner à la sienne propre. Sur-tout il faut » bien éprouver les esprits dissimulez » qui feignent des graces particuliéres » ou des peines imaginaires, & leur » faire des interrogations différentes, » & prendre garde si elles s'offensent » quand on les humilie. Les Supérieu- » res, (continuë la bienheureuse Fon- » datrice) doivent enseigner à leurs

filles, la préparation, les affections, & les réſolutions de l'Oraiſon, puis laiſſer faire Dieu; ſi ſa bonté veut qu'elles faſſent autre choſe, il le leur apprendra. Livre IV.

La vénérable Mere déclare enſuite, que la voïe des bonnes penſées, des ſaintes conceptions, n'eſt pas contraire aux oraiſons de ſimple repos, quand Dieu les donne à l'ame, ſans qu'elle ſe peine à les forger. Elle ajoûte qu'on doit beaucoup inculquer la crainte de Dieu, » qui eſt (dit-elle) une vertu ſi néceſſaire, que j'aime tant, & quoi qu'on ſe rie de moi (continuë-t-elle) me la voïant enſeigner, ſi je me croïois, j'en parlerois en toutes rencontres, & à toutes ames, pour élevées qu'elles fuſſent. Ces ſentimens font voir combien la Mere de Chantal étoit éloignée des illuſions, & du fanatiſme des derniers tems. *Ibid.*

Elle déclare enſuite, qu'il ne faut pas ſurcharger les Religieuſes de nouvelles pratiques & obéïſſances; qu'elles ſont aſſez chargées de leurs régles; qu'il ſuffit qu'elles y ſoient très-exactes, & qu'il faut s'appliquer à leur en rendre la pratique aimable par la douceur de la conduite. Qu'en un mot,

Livre IV. quoique la prudence ſoit néceſſaire à une Supérieure, la charité & la douceur le ſont encore davantage.

Ibid. C'eſt à cette occaſion que la bienheureuſe Fondatrice dit ces paroles remarquables, avec cette admirable naïveté qu'elle tenoit de ſon bienheureux Pere, & qui eſt d'ordinaire le langage de la vérité & de la ſincérité. » J'ai tourné & regardé de tous les » côtez que je me ſuis pu imaginer ; j'ai » conſidéré & aſſaïé toute ſorte de con- » duites ; & après tout, j'ai vû que celle » qui eſt douce, humble, ſincére & » de ſupport, eſt la meilleure ; & que les » Supérieures de la Viſitation, la doi- » vent ſuivre. Ce n'eſt pas qu'il ne » faille joindre la rectitude (c'eſt à-dire » la fermeté) à la ſuavité & à la dou- » ceur. Notre bienheureux Pere diſoit » qu'il faut ſupporter le prochain juſ- » ques à la niaiſerie ; cela s'entend qu'il » faut ſupporter ſes fâcheuſes humeurs, » certaines petites importunitez qui ne » font point d'autre mal que de nous en- » nuïer, les petits manquemens d'un » eſprit un peu déraiſonnable, ſes foi- » bleſſes, ſes inconſidérations, ſes défauts » qui butent entiérement & ſecretement » contre nous-mêmes. Mais, ô Dieu, ce

qui mal édifie les sœurs, les choses où il y a de la malice, les opiniâtretez manifestes, ô vraiment il ne nous enseigna jamais de les supporter, sans essaïer par toutes les voïes possibles de rigueur & de douceur d'en faire amander : car il faut avoir grand soin de ne laisser croupir les ames dans le mal, & dans la négligence, & bien qu'il soit nécessaire aux Supérieures d'être douces, cordiales, charitables & discrétes ; il faut qu'elles soient également généreuses à ne rien craindre, pour donner moïen à leurs Sœurs de se perfectionner à l'abnégation d'elles-mêmes. Je suis un peu ferme en cela, (ajoûte la vénérable Mere) ..... car les Supérieures doivent tellement supporter leurs Sœurs, que cela ne les empêche point de les porter en Paradis. Livre IV.

Tout ce que l'on vient de rapporter, regarde particuliérement les Supérieures : la bienheureuse Fondatrice a eu une attention particuliére à les instruire, parce que le bon ordre des Maisons, & la sanctification des inférieures, dépend après Dieu, plus de leurs soins que de toute autre chose. Mais elle n'a pas négligé l'instruction

Livre IV. des inférieures. L'on a vû dans les Chapitres précédens, avec quelle application elle les formoit au mépris du monde, à l'eſtime de l'état Religieux, à la retraite, à l'amour du ſilence, à l'humilité, à la pureté, à toutes les vertus Chrétiennes & Religieuſes, & ſur-tout à la charité, & à la ſincére union des cœurs. C'eſt ce qu'on va voir encore plus préciſément dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE XXIII. dernier.

Inſtructions de la vénérable Mere de Chantal, ſur la charité & la ſincére union des cœurs, qui doit régner ſur toutes choſes parmi les Religieuſes de la Viſitation.

COmme la charité & la ſincére union des cœurs n'eſt pas moins la vertu la plus eſſentielle des chrétiens, qu'elle l'eſt des perſonnes Religieuſes, la bienheureuſe Fondatrice établit tout ce qu'elle en doit dire ſur l'Evangile, & ſur ces paroles de Notre-Seigneur. *Mon commandement eſt*

que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimez. Livre IV.

» Ce bon Sauveur (dit la vénérable Mere ſur ces paroles) indique aux gens du monde, *aimez votre prochain comme vous-mêmes* ; mais il dit aux Apôtres, & aux ames Religieuſes : *Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimé : & je vous ai aimé comme mon Pere m'a aimé.* Cela devroit ouvrir devant nos yeux des abîmes de charité pour le prochain : car le Pere & le Fils ſe ſont aimez, & s'aimeront d'un amour éternel, d'un amour de communication, d'égalité & d'unité inſéparable ; & l'Evangile ajoûte que Notre-Seigneur a aimé les ſiens juſqu'à la fin ; ainſi ſelon la vénérable Mere l'union des Filles de la Viſitation ne doit point être journaliére, ni ſujette au tems; elle ne doit point dépendre de l'humeur, du caprice, des rapports, des inclinations naturelles, & des qualitez perſonnelles: elle doit être éternelle, rendre entre-elles toutes choſes communes, y établir une parfaite égalité, une unité en toutes choſes qui dure autant que la vie. Que celles qui ont l'avantage de la naiſſance, ne s'en prévalent point ; que les talens de l'eſ-

Livre IV.

prit, que la vertu même ne leur soit point une occasion de se préférer aux autres ; l'égalité en toutes choses doit être le caractére de leur union ; car telle est celle de Jesus-Christ avec son Pere, & elle doit être leur modelle.

» Jesus-Christ (continuë la vénérable Mere) *nous a aimez & lavez dans son sang.* Pourquoi nous a-t-il aimez, puisque nous étions des sales & viles créatures ? Par un exercice de charité, parcequ'il vouloit nous laver en son Sang, il n'a pas attendu que nous aïons été lavez pour nous aimer : aimons donc ce cher prochain sans examen, tout pauvre, tout mal fait, tout tel qu'il est : & s'il y avoit moïen de laver ses imperfections dans notre sang, nous le devrions donner jusqu'à la derniere goute. La vénérable Mere marque par ces paroles que la charité qui doit être entre les Sœurs, doit être agissante, effective, & avoir en vûë leur salut plus que toute autre chose. Vous aimez, dites-vous, votre Sœur comme la régle, disons plus, comme Jesus-Christ l'ordonne, que faites-vous pour elle ? Quel zéle avez-vous pour son salut ? Que faites-vous pour le procurer ? Vous connoîtrez

à

à cette marque si vous l'aimez. Livre IV.

Allons plus loin (dit la Mere de Chantal) notre prochain est un ingrat, il n'a point de reconnoissance pour tout ce qu'on fait pour lui, ne laissons pas (dit-elle) de l'aimer, » pour imiter la bénignité du Pere céleste, qui veut que la vraïe régle « de la charité Chrétienne soit ces pa- « roles : *Fais à ton prochain ce que tu* « *voudrois qu'il te fît.* Qui ne vit pas « conformément à cela (ajoûtoit-elle) « ne vit pas justement, & fait grand « tort à son ame.... O que nous se- « rions heureuses ! si en toutes occa- « sions nous étions attentives à ne pas « dire une seule parole qui pût nuire « au prochain, le supportant comme « nous voudrions être supportez. Je me « souviens (continuë-t-elle) que notre « bienheureux Pere disoit une cho- « se fort utile ; qu'il n'y a person- « ne si misérable, qui n'ait toû- « jours quelque chose de bon en soi ; « & il prenoit pour fondement de sa « dilection particuliére au prochain, « ce qu'il y reconnoissoit de plus esti- « mable ; & quand on en disoit du mal, « il l'excusoit, se tournant du côté du « bien qu'il y avoit vû. «

Livre IV. Cet avis eſt excellent, & devroit être d'un plus grand uſage parmi les perſonnes qui ont à paſſer leur vie enſemble, comme il arrive dans les Communautez Religieuſes. Vous avez toûjours les yeux attachez ſur les défauts de cette Sœur, c'eſt ce qui vous la fait haïr : vous la prenez toûjours par les endroits par leſquels elle n'eſt point prenable ; le moïen qu'elle ne vous échappe pas ? Conſidérez-la quelquefois par ſes bons endroits ; ſaint François de Sales croïoit avec raiſon que perſonne n'en manque : prenez cette Sœur par l'endroit par où on la peut retenir. Avant que d'admettre cette fille à la Religion, il falloit examiner ſes défauts ; & s'ils étoient tels qu'elle ne pût ou ne voulût pas s'en corriger, il ne falloit pas la recevoir ; à préſent qu'elle eſt reçûe, & qu'on ne peut ſe diſpenſer de paſſer ſa vie avec elle, il ne faut plus penſer qu'à remédier charitablement à ſes défauts : il faut s'attacher à ce qu'elle a de bon ; il eſt inutile de s'en plaindre, & il n'eſt jamais permis de la haïr.

C'eſt par rapport à ce ſentiment que la vénérable Mere répétoit & écrivoit ſouvent à ſes Filles ces pa-

toles de saint Paul : *Portez les fardeaux les uns des autres.* Cette fille a des défauts, n'en avez-vous point ? Vous voulez qu'on supporte les vôtres, pourquoi ne supporterez-vous pas les siens ? C'est avoir deux poids & deux mesures : c'est ce qui faisoit que la Mere de Chantal ajoûtoit qu'à l'égard du prochain, la bonté doit l'emporter sur la justice. » Par justice (disoit-elle) les Juifs eussent lapidé la femme adultére ; mais par bonté Jesus-Christ la délivra. Livre IV.

Une Religieuse lui dit un jour, qu'elle avoit oüi une Sœur qui parloit des défauts qu'elle avoit remarquez en elle : la vénérable Mere lui demanda quelle résolution elle avoit faite à cette occasion ? de tâcher, (lui dit cette Sœur) de couvrir les siens pour l'amour de notre Seigneur, le plus que je pourrai. » Ah ! ma fille (lui dit la bienheureuse Fondatrice) vous me rajeunissez : & l'embrassant tendrement, plaise à mon Dieu (ajoûta-t-elle) que jamais cette résolution ne sorte de votre cœur : je m'estimerois heureuse de mourir, pour la graver dans le cœur de toutes les Filles de la Visitation. *Ibid.*

Livre IV. *Ibid.*

Une autre fois une autre Religieuſe lui écrivit qu'elle ſouhaitoit de changer de maiſon, parce qu'elle ne pouvoit plus vivre avec quelques perſonnes qui l'avoient contrariée & humiliée. » Seigneur Jeſus, ma chére fille, » (lui récrivit la Mere de Chantal,) » en quelle Ecole avez-vous été nourrie, que vous n'aïez pas appris à ſouffrir de votre prochain ? avec qui » Jeſus-Chriſt demeuroit-il ? N'étoit-ce » pas avec un Judas, avec un Larron, » qui murmuroit des careſſes qu'on faiſoit à ſa divine Perſonne ; l'humiliant » ſi fort que de dire en plein banquet, » que ce qu'on emploïoit pour lui étoit » perdu ? N'étoit-ce pas avec un traître, » qui le vendit à petit prix .... Helas ! » ſous ombre du mépris & de la contradiction, faut-il penſer à témoigner notre peu de charité ? Croïez-moi, ſervez-vous de cette conſidération avec laquelle j'en ai guéri quelqu'autre .... Ne penſez-donc jamais » à vous ſéparer du prochain, faute de » le ſçavoir ſupporter ; car vous vous » ſépareriez de Dieu. La vénérable Mere répondit de la même maniére à pluſieurs autres Religieuſes qui lui avoient écrit ſur le même ſujet.

Dans la vûë qu'on n'oubliât jamais ce que la charité exige de tous les Chrétiens, elle fit écrire sur la muraille de son Monastére, au lieu le plus fréquenté, ce que saint Paul dit de cette divine vertu ; qu'elle est patiente, qu'elle est douce, qu'elle n'est ni ennuïeuse, ni vindicative, qu'elle ne cherche point ses propres intérêts, &c. Elle répétoit souvent ces paroles du même Apôtre : Quand je parlerois le langage des Anges, si je n'ai point la charité, je ne suis rien ; & quand je livrerois mon corps aux flâmes, &c. si je n'ai point la charité, cela ne me serviroit de rien. Livre IV. *Ibid.*

Plus elle approchoit de sa bienheureuse fin, plus elle recommandoit l'amour de Dieu & celui du prochain ; à l'exemple du Disciple bien-aimé, elle ne parloit presque plus que de l'union des cœurs. » Je ne veux plus (disoit-elle) parler à nos Sœurs que de charité & d'amour ; parce que les choses dites les dernié-res, demeurent plus avant gravées dans les cœurs ; & ce précepte de charité & d'amour mutuel, est ce que je desire qui demeure en notre Institut, *Ibid.*

Livre. IV. entre tout ce que je puis avoir dit de bon pendant ma vie.

Il faut donc considérer tout ce que la bienheureuse Fondatrice dit de l'union des cœurs, de cette charité sincére, qui selon saint Paul est le lien de la perfection, comme son Testament qui contient sa derniére volonté; & ce qu'elle souhaitoit avec le plus d'ardeur qui fût en pratique parmi ses chéres Filles de la Visitation. C'est pourquoi elle leur dit encore: » Si » vous pratiquez (mes chéres Filles) » cette charité universelle, vous verrez » que cette pratique attirera sur votre » conduite de très-grandes bénédictions » céleſtes. Helas! mes chéres Sœurs, » tout le bien de notre pauvre Institut » dépend de la mutuelle union; & je » vous asſûre qu'on me feroit mourir » de regret, & que le cœur me séche- » roit, si je n'y voïois régner ce saint » lien des cœurs & des esprits. Ces sen- timens, comme on l'a déja dit, sont le Testament de la sainte Fondatrice. Elle l'a laissé en dépôt à celles qui la reconnoissent pour leur Mere; ce n'est qu'en l'exécutant qu'elles conti- nueront à être ses Filles; & elles doi- vent croire qu'elle leur dit encore

du haut du Ciel, ce qu'elle leur a dit & recommandé ſi ſouvent & ſi fortement ſur la terre. Livre IV.

Telle a été la vie, tels ont été les ſentimens de la vénérable Mere de Chantal: c'eſt ainſi qu'elle a vêcu, & qu'elle eſt morte dans le ſein de la charité, & de toutes les vertus Chrétiennes & Religieuſes, qui peuvent ſeules nous ouvrir la porte du Ciel. C'eſt ainſi qu'aïant ſuivi Jeſus-Chriſt dans ſes humiliations, on ne peut pas douter qu'elle ne l'ait ſuivi dans ſa gloire.

FIN.

CATALOGUE

DES LIVRES NOUVEAUX qui se vendent chez le même Libraire.

SEntimens de Piété, où il est traité de la nécessité de connoître & d'aimer Dieu, de l'obéïssance qui lui est dûë, & de sa Sainteté ; de l'utilité du silence, de la simplicité, &c. & de plusieurs matiéres des plus importantes & des plus nécessaires pour la conduite des mœurs & de la vie intérieure, in 12. Seconde Edition, augmentée par l'Auteur avant sa mort. *Par feu Messire* FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTTE FENELON, *Archevêque Duc de Cambray, &c.*

Priéres touchantes & affectives, où sont expliquez en peu de mots, les Evangiles de tous les Dimanches de l'année, de tous les jours du Carême, des Octaves de Pâques, de la Pentecôte, du S. Sacrement, des Quatre-Tems, des Mystéres de Notre-Seigneur, &c. *Par feu M.* BARBE' *Supérieur du Séminaire des Bons Enfans.*

Traité

Traité du mépris du monde, & de la pureté de l'Egliſe Chrétienne; avec un Diſcours ſur l'Enfant JESUS, & une Lettre aux Religieuſes de Cambridge de l'Ordre de S. François, qui contient un excellent Eloge de la Solitude, in 12.

Le Mariage Chrétien; ou Traité dans lequel on apprend à ceux qui ſe veulent engager dans le Mariage, ou qui y ſont déja engagez, les régles qu'ils doivent ſuivre pour s'y comporter d'une maniére chrétienne, in 12.

Eclairciſſemens ſur l'autorité de l'Egliſe, & ſur le pouvoir des Princes, par rapport au Mariage, & par rapport à l'Excommunication, *ſous preſſe.*

Adorations à Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, ſur ſes Myſteres & ſes principales actions; ſur pluſieurs de ſes divines paroles; & ſur les noms & qualitez qui lui ſont donnez dans l'Ancien & le Nouveau Teſtament, & en particulier ſur ſa Paſſion, &c.

Explication du Sermon que JESUS-CHRIST fit ſur la Montagne, rapporté par S. Mathieu au c. 5. 6. & 7. de ſon Evangile, &c. *Sous preſſe.*

Elevations à Dieu sur les préparations à la Mort, & sur quelques autres sujets de pieté : *Par feu le* R. P. DOM LE NAIN, *Soûprieur de l'Abbaïe de la Trappe*, in 12. *sous presse.*

De l'action de Dieu sur les Créatures : Traité dans lequel on prouve la Prémotion Physique par le raisonnement ; & où l'on examine plusieurs Questions qui ont rapport à la nature des esprits & à la Grace, 2. vol. in 4°. Troisiéme Edition revûë & augmentée par l'Auteur.

Les personnes curieuses de Livres imprimez en beaux caracteres & en bon papier, trouveront que cette nouvelle Edition surpasse infiniment celles qui ont été contrefaites en plusieurs Villes du Roïaume ; & les fautes considérables, & même essentielles qui se trouvent dans ces Editions contrefaites à la hâte, & avec une monstrueuse négligence, doivent dégoûter ceux qui seroient tentez de les acheter ; d'autant plus qu'elles ont été imprimées avant cette troisiéme Edition, qui est bien plus exacte que les précedentes.

V5

6744015
21AC17